PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Tome 3 - Annexe 1 - Compte-rendu des expertises naturalistes (mai-juin 2021)

VERSION ARRÊT : 19 MAI 2025

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Bégrolles en Mauges







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

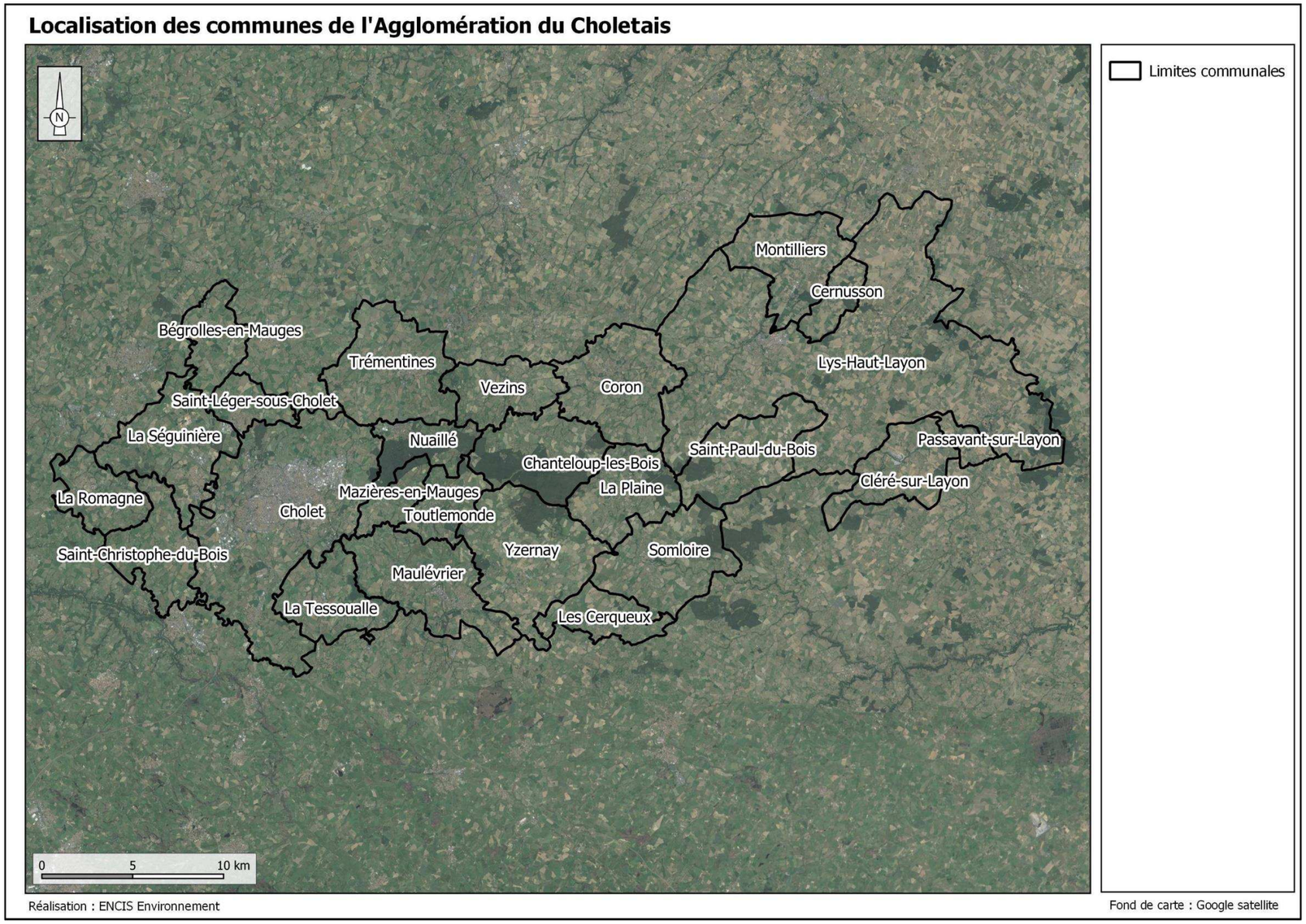
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

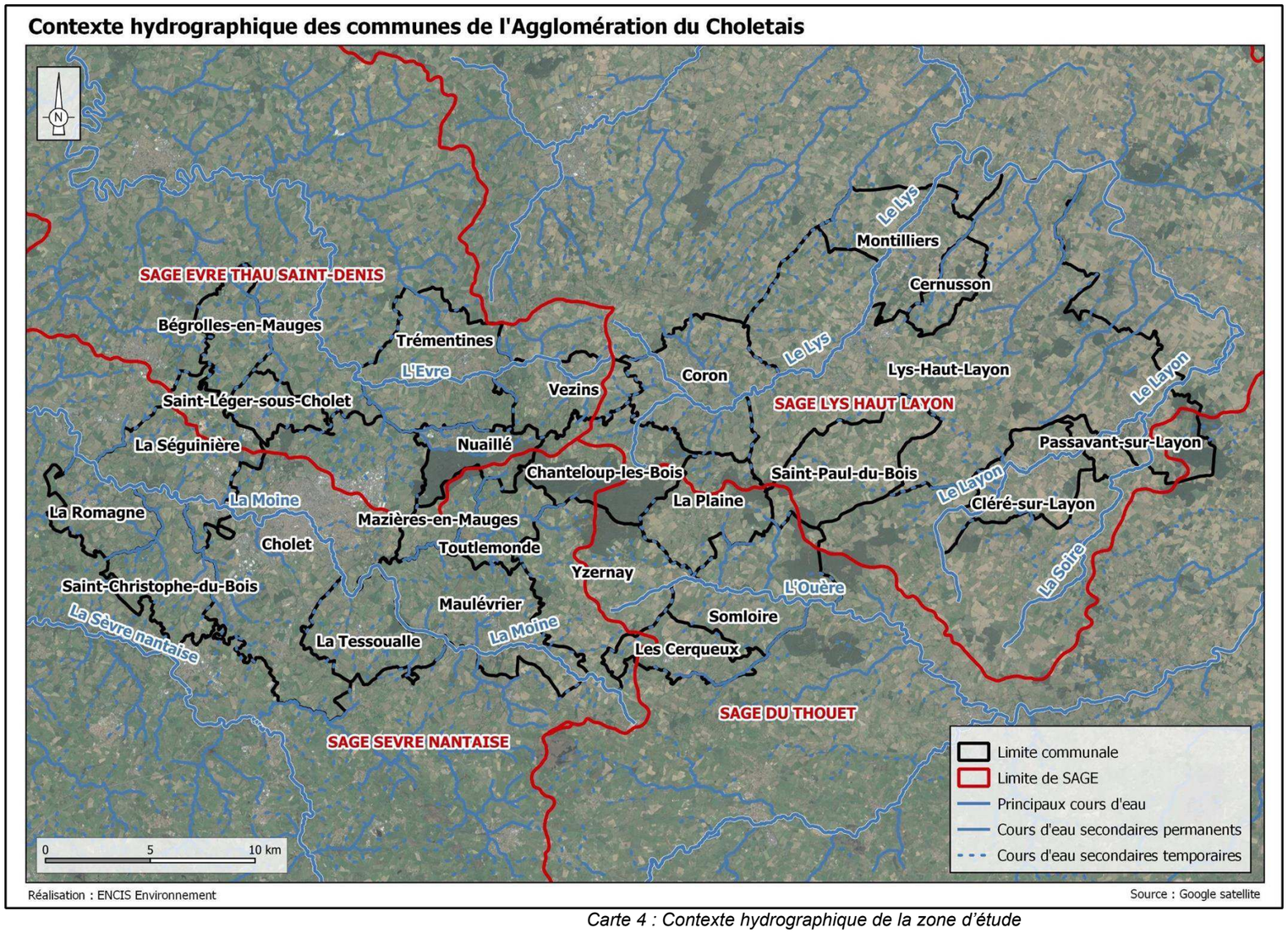


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 4 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

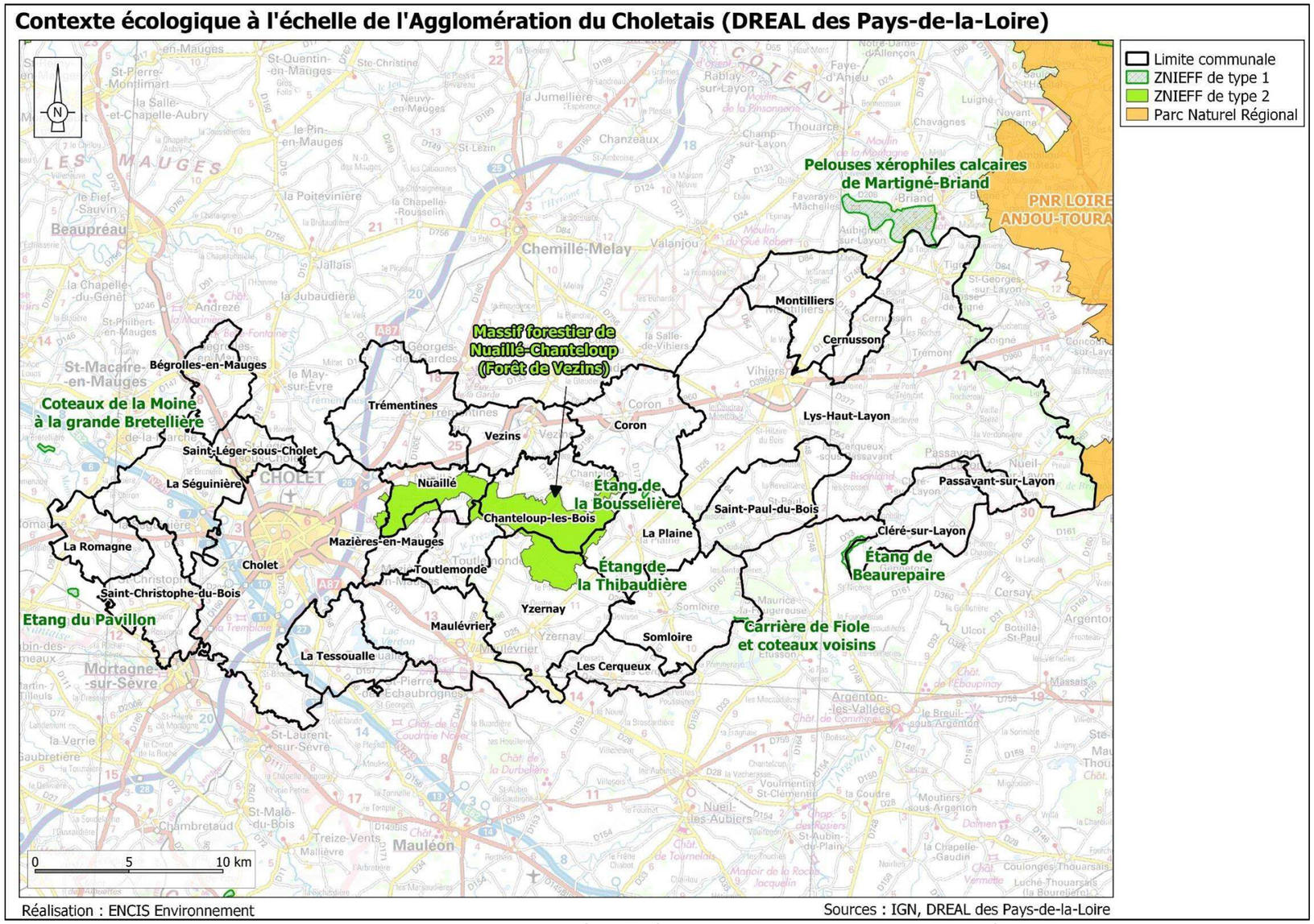
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 5 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

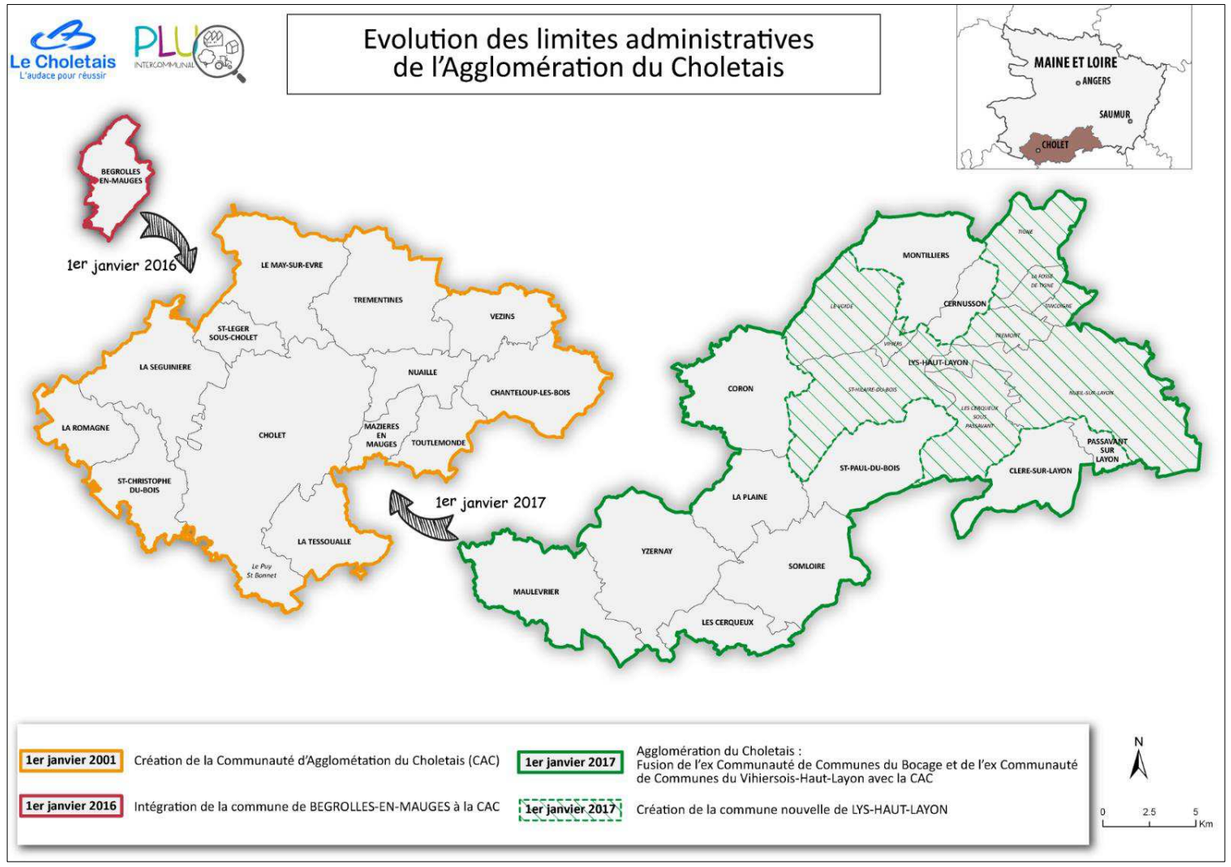
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois

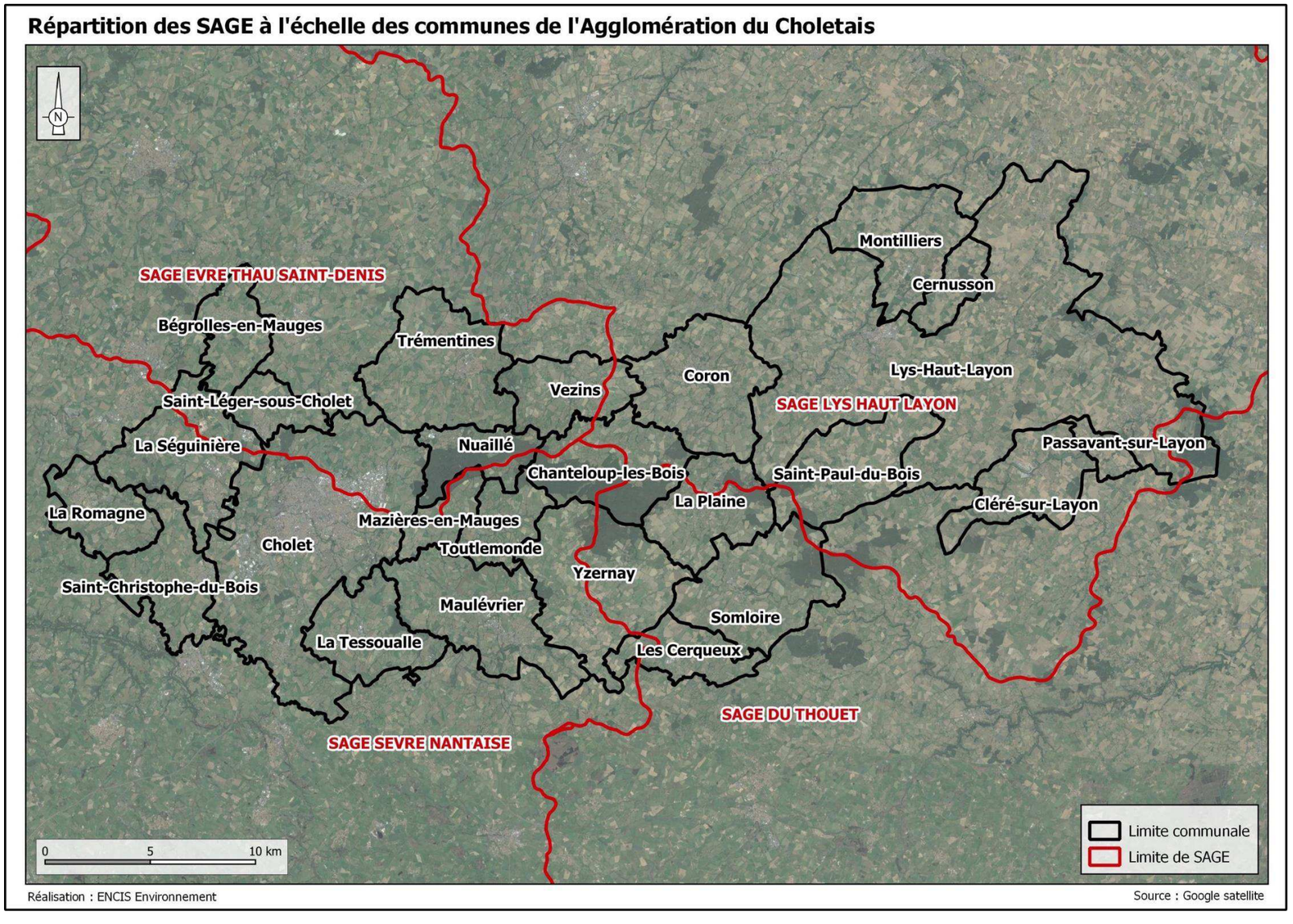


Carte 6 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

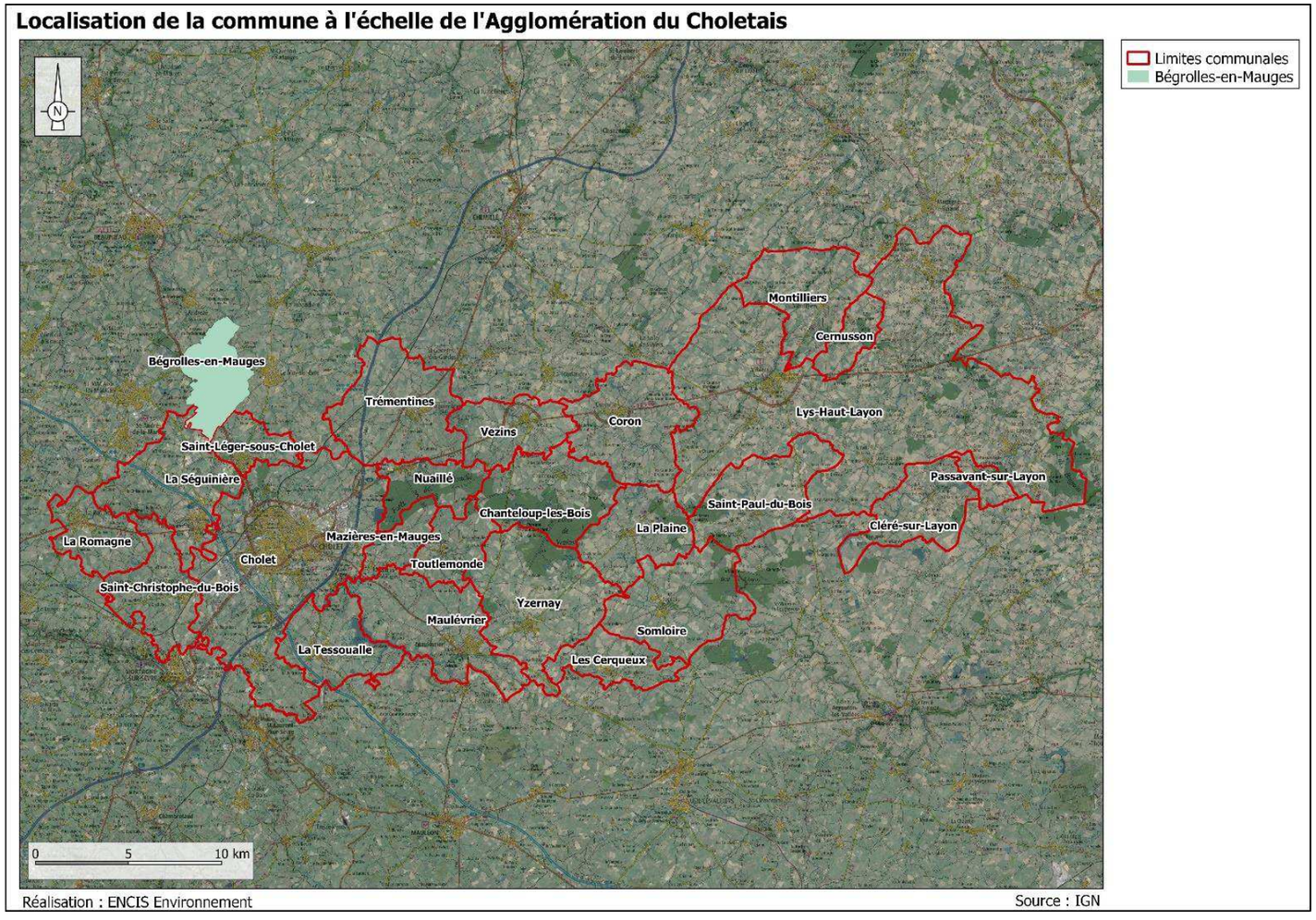
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 7 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Bégrolles en Mauges

La commune de Bégrolles-en-Mauges est une commune rurale d'environ 2100 habitants située à environ 10 km au nord-nord-ouest de Cholet, et irriguée par le ruisseau de Chanteloup.



Carte 8 : Localisation de la commune de Bégrolles en Mauges à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

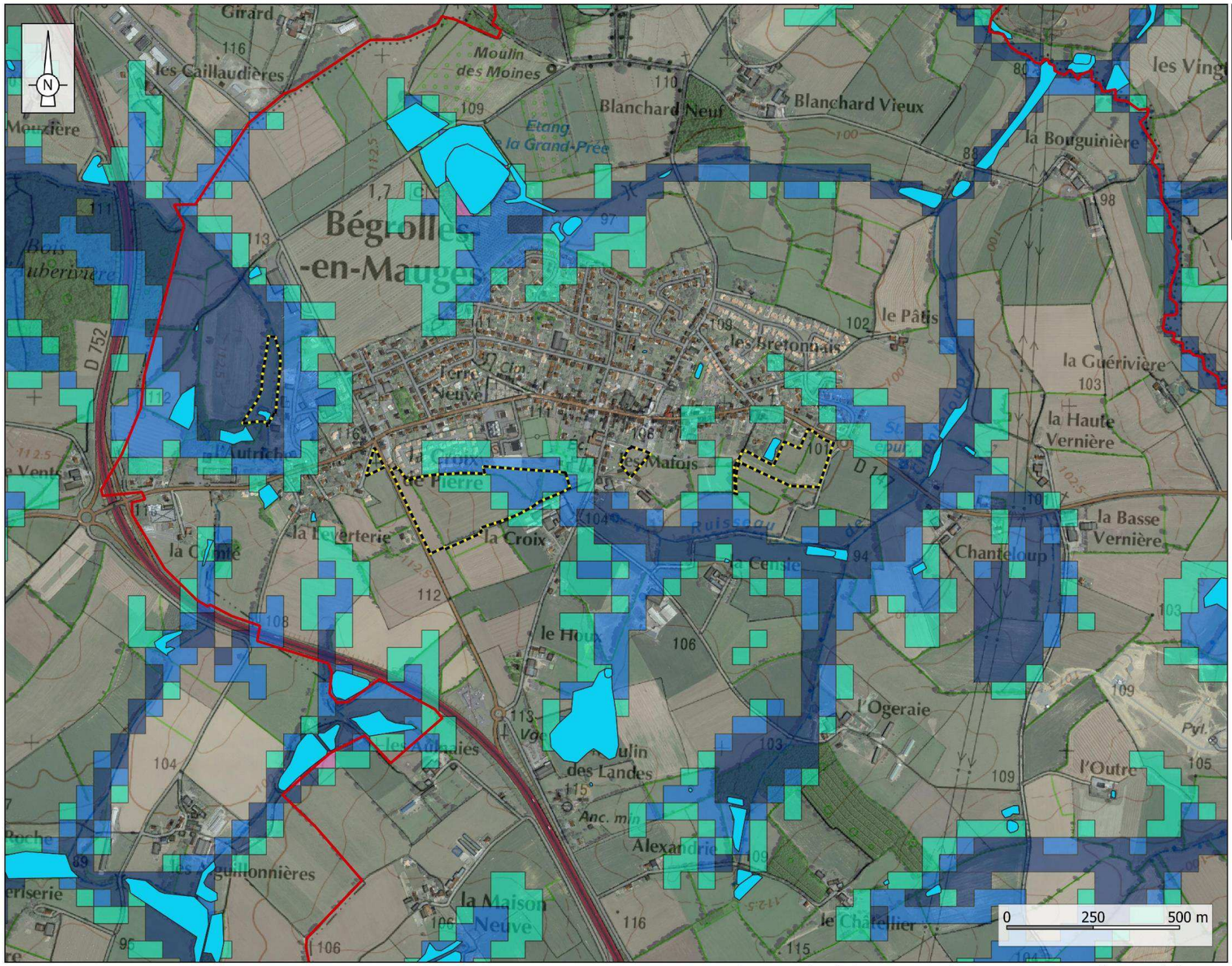
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Bégrolles en Mauges. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont concentrées en périphérie de la commune, aux abords du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Carte 9 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Bégrolles en Mauges

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Bégrolles-en-Mauges, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Etangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **21 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Bégrolles-en-Mauges. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf. Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981), reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoi qu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide.

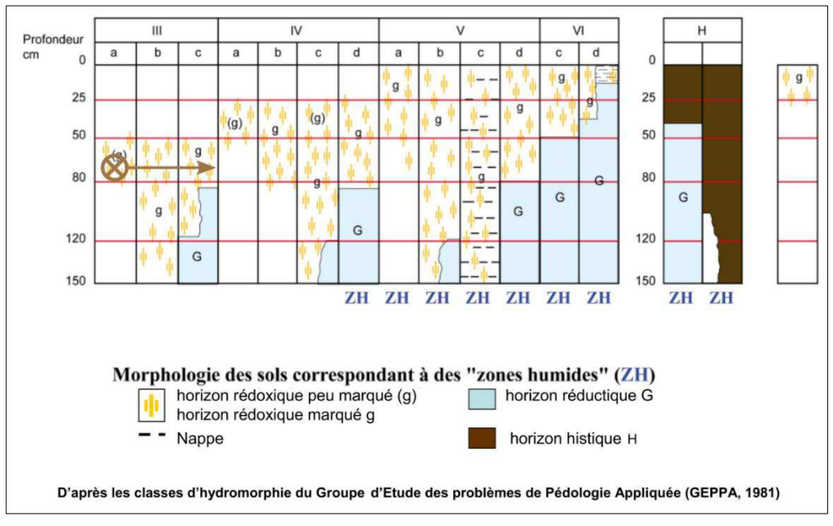


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveaux d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Bégrolles-en-Mauges

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 21 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Bégrolles en Mauges.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	-	40	10	-	Classe V	oui	-	-	401711	6678370
2	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	401686	6678399
3	35	-	5	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	401479	6678321
4	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	401345	6678257
5	60	-	45	-	Classe IV	non	-	-	401266	6678309
6	55	-	15	-	Classe V	oui	-	-	401174	6678296
7	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	401165	6678163
8	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	401242	6678231
9	50	-	40	-	Classe IV	non	-	-	401035	6678310
10	-	35	-	-	-	non	-	-	401089	6678212
11	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	400954	6678370
12	35	-	5	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	400660	6678667
13	45	-	5	30	Classe V	oui	Silène Fleur de coucou	-	400647	6678564
14	45	-	25	-	Classe V	oui	-	-	402240	6678410
15	35	-	5	-	Classe V	oui	-	-	402199	6678320
16	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	402110	6678342
17	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	402036	6678383
18	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	402211	6678450
19	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	402176	6678401
20	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	402124	6678382
21	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	402146	6678417

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

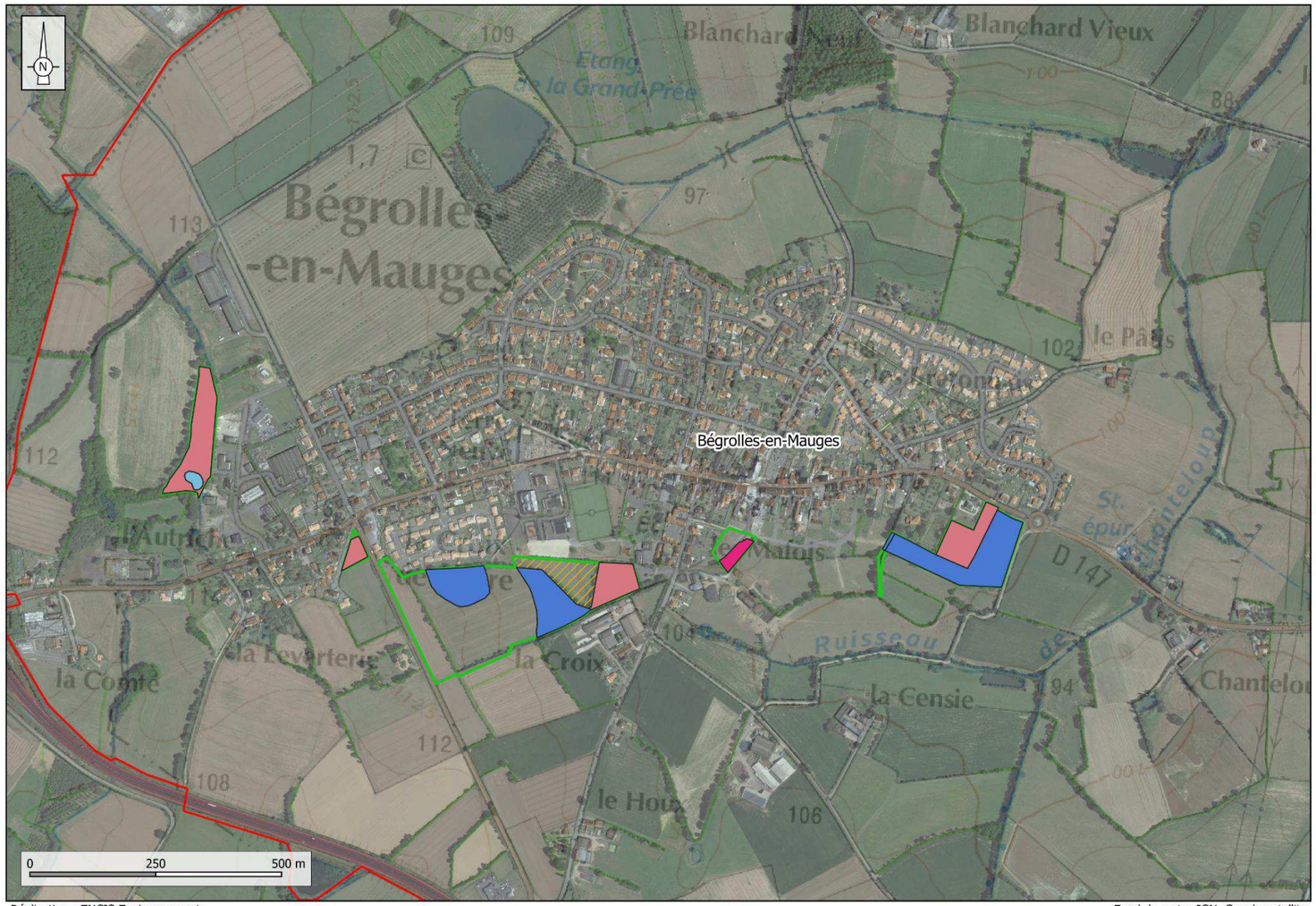
La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Bégrolles en Mauges, les habitats naturels humides inventoriés sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Eaux dormantes de surface	C1	0	1,5
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	42,3
Monocultures intensives	I1.1	0	53,4
Zones cultivées des jardins et des parcs	D5.3	3	2,8

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de BÉGROLLES-EN-MAUGES



Types d'habitats

- Eaux dormantes de surface
- Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
- Monocultures intensives
- Zones cultivées des jardins et des parcs

- Limites communales
- Zones prospectées
- Zones non prospectées

Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN, Google satellite

Carte 11 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Bégrolles en Mauges

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

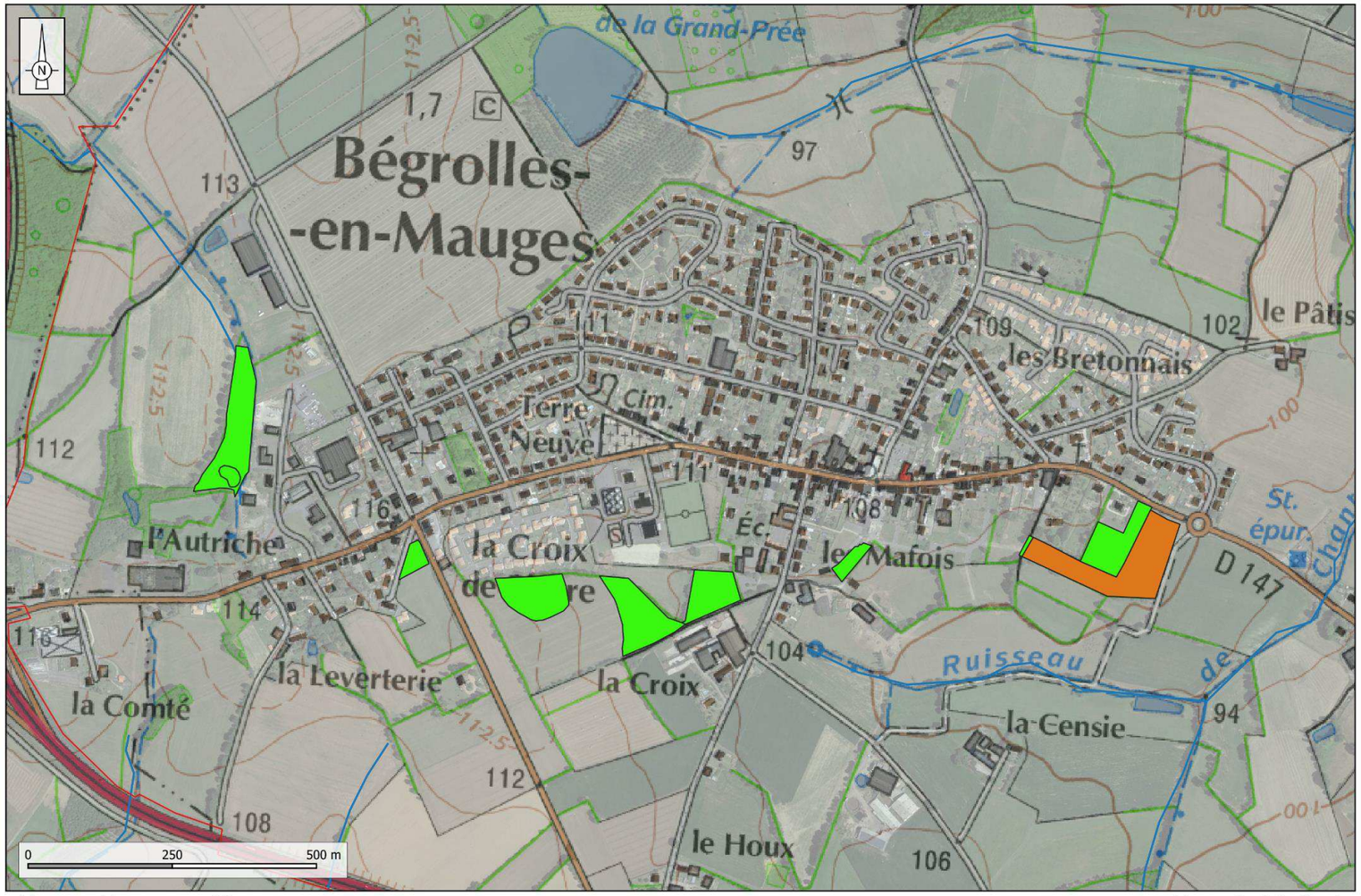
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Bégrolles en Mauges, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	72,2 %	27,8 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	73,7 %	26,3 %	0 %
Fonctionnalité biologique	90,4 %	9,6 %	0 %
ENJEU FINAL	**73,7 %**	**26,3 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Bégrolles-en-Mauges



Carte 12 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Bégrolles en Mauges

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 6,1 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Bégrolles en Mauges. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides répertoriée, il ressort que 73,7 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu final de faible et 26,3 % un enjeu final moyen, tandis qu'aucune ne présente un enjeu final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Bégrolles en Mauges à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Bégrolles en Mauges 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (nord-ouest) 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Bégrolles en Mauges 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Bégrolles en Mauges 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE (Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichelle des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

ANNEXE 4 : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).



Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Cernusson







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.2 Synthèse de l'étude **28**

Table des illustrations **30**

Bibliographie **32**

Annexes **34**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

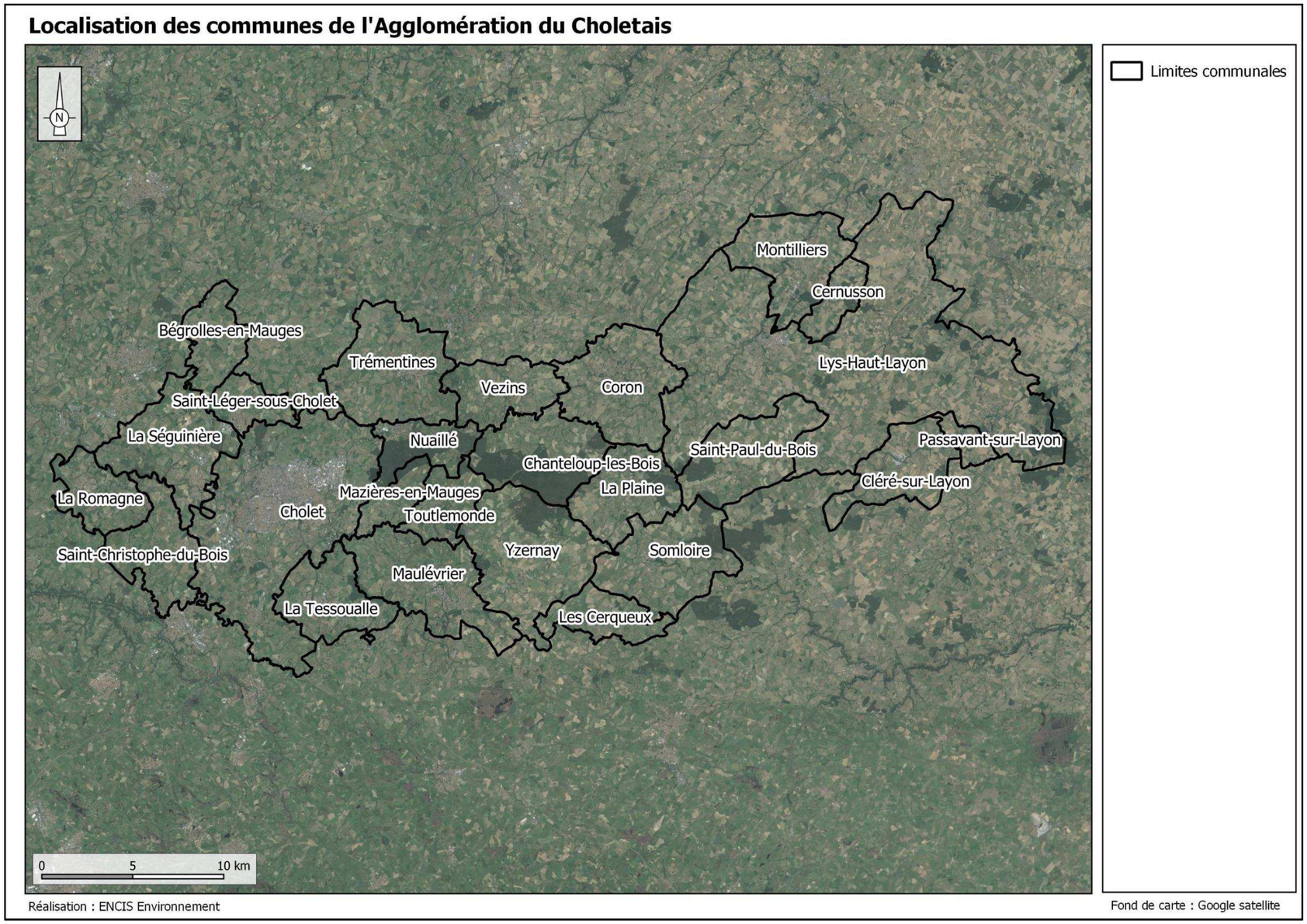
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

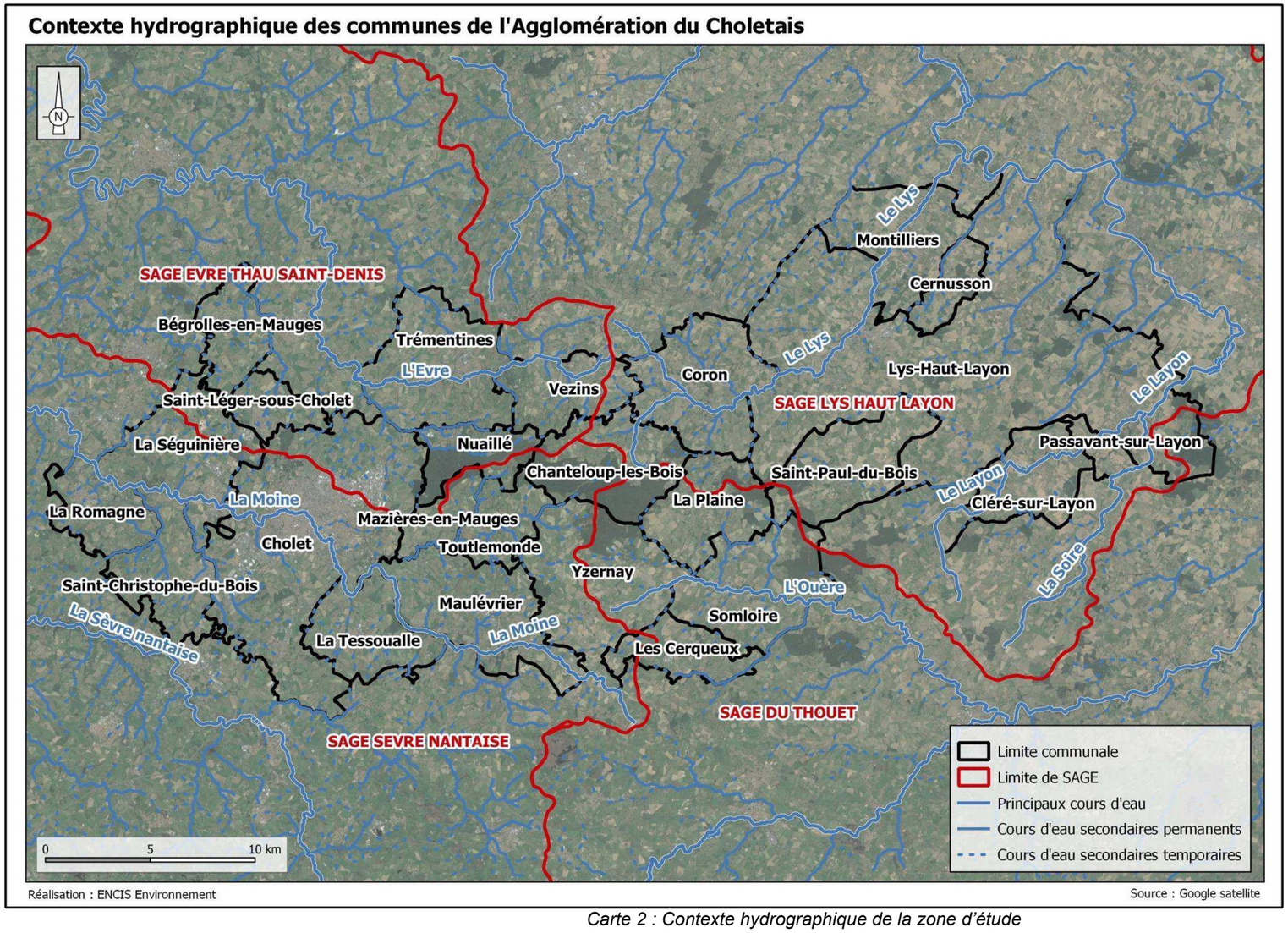


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

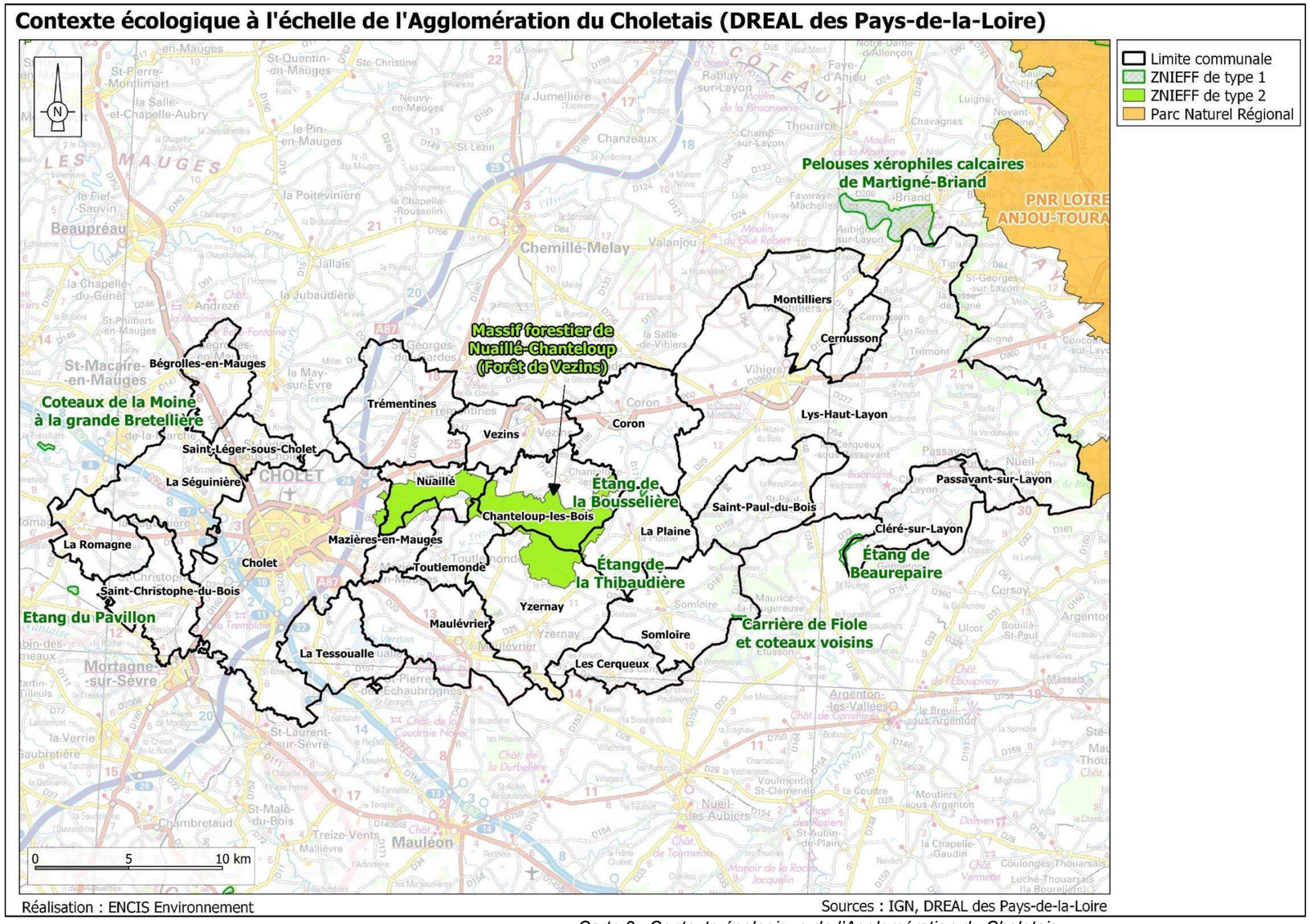
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

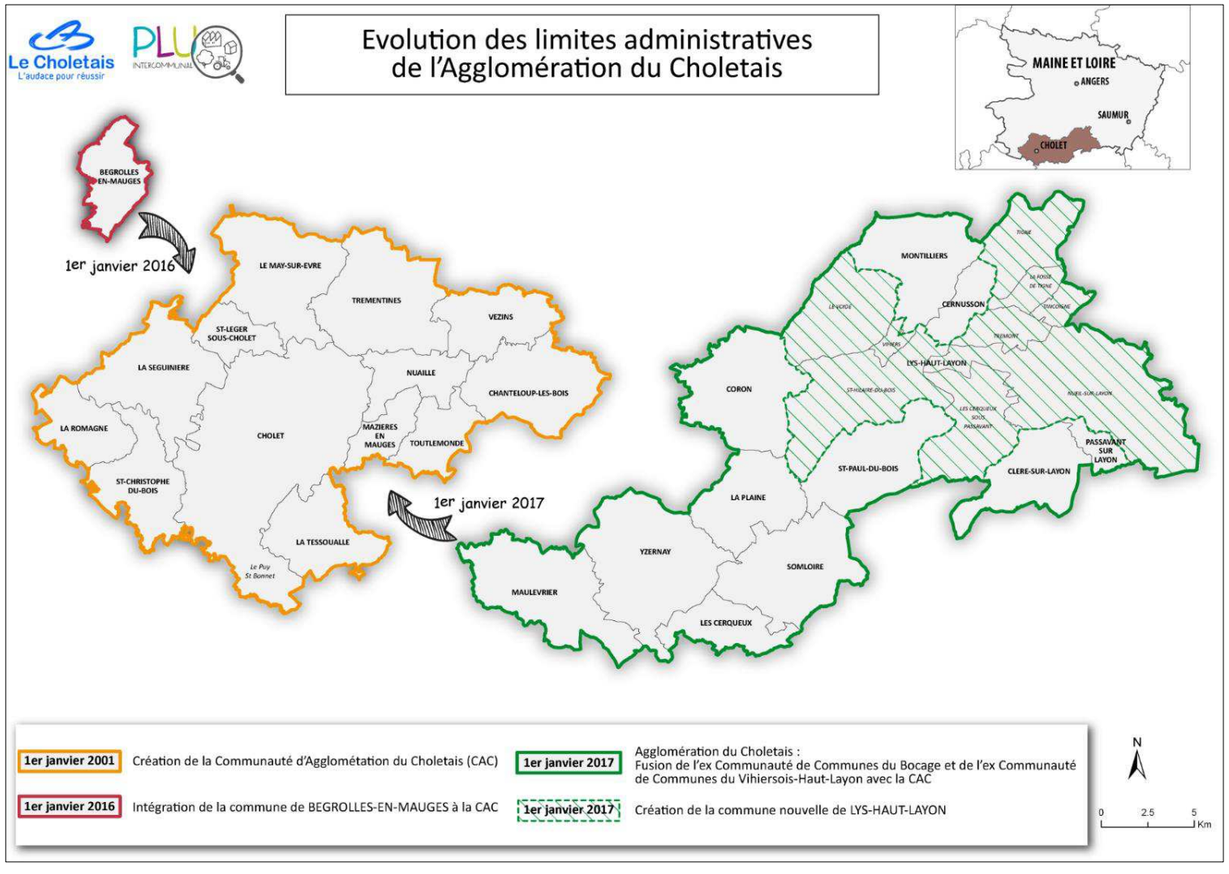
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

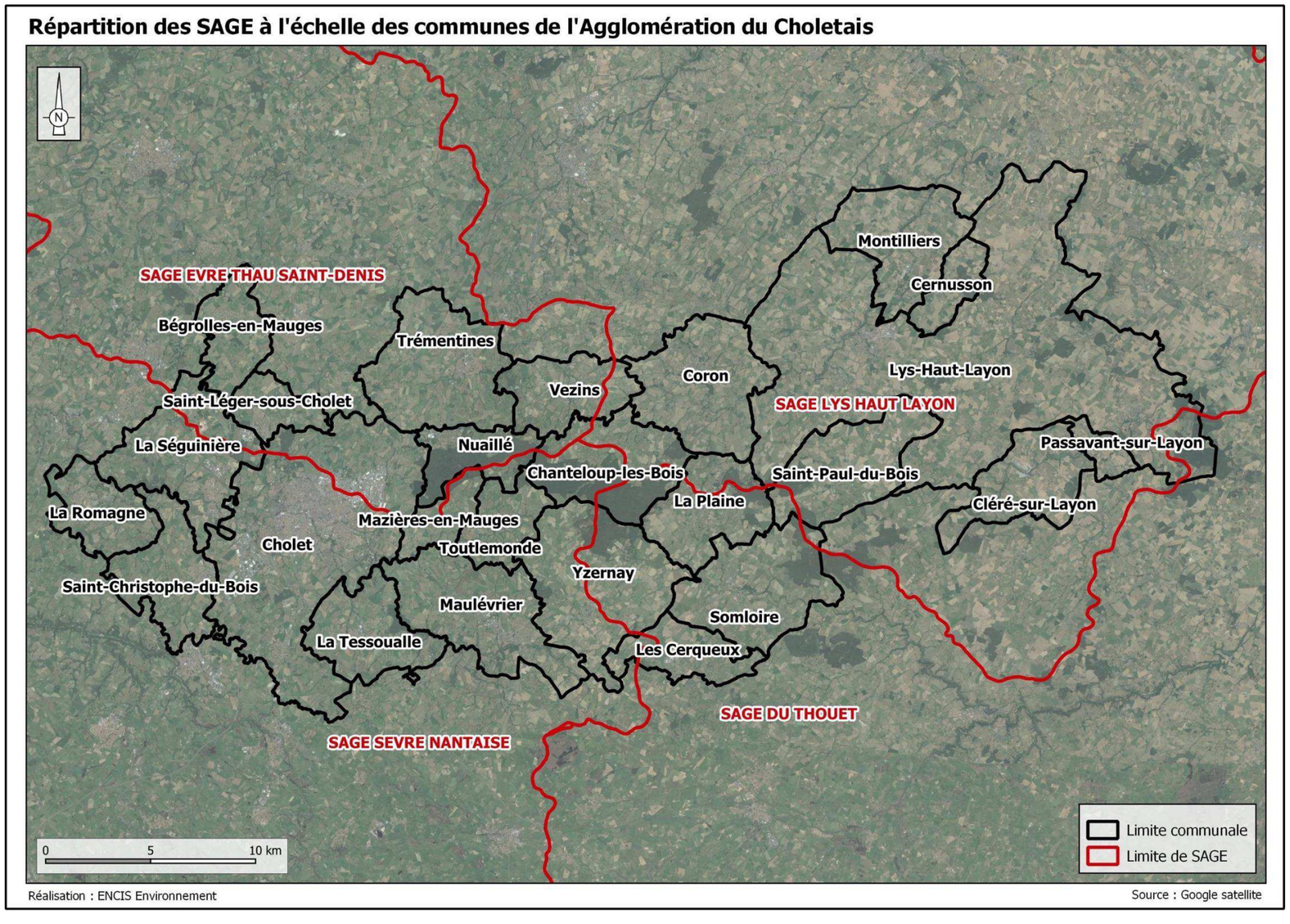


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

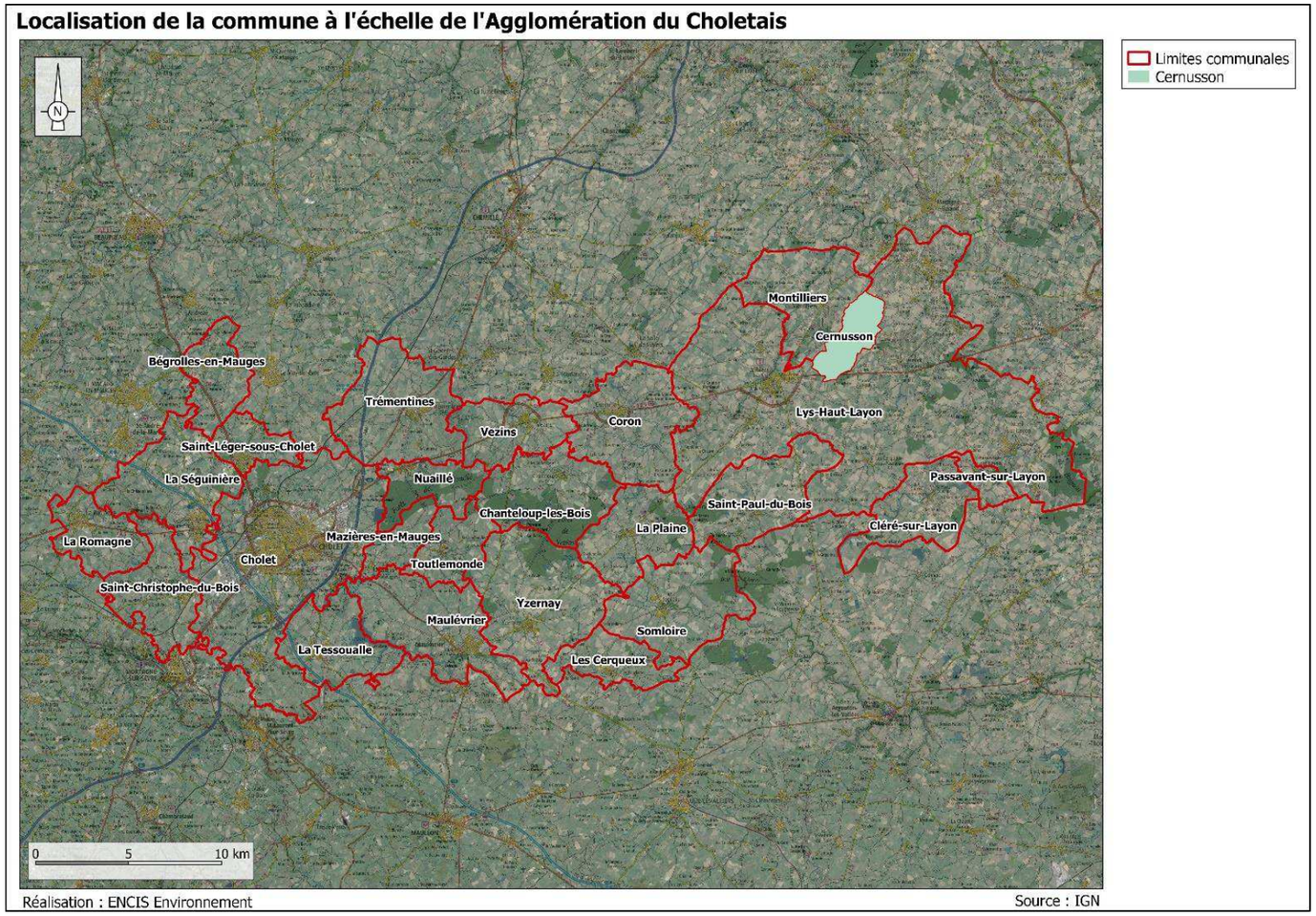
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Cernusson

La commune de Cernusson est une commune rurale située à environ 32.6 km au nord-ouest de Cholet. Comptant moins de 400 habitants, le territoire est à dominante agricole.



Carte 6 : Localisation de la commune de Cernusson à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

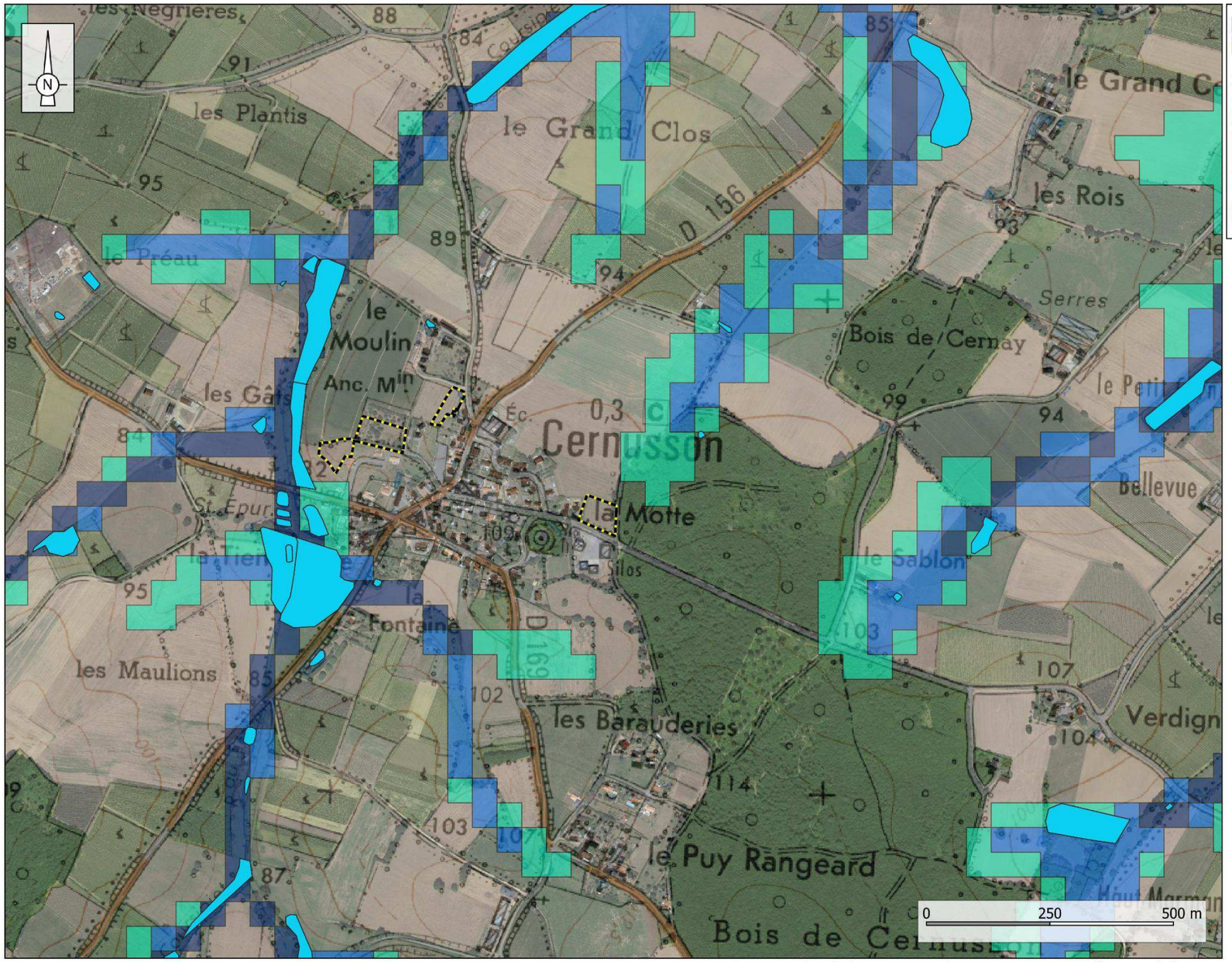
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Cernusson. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque des zones humides potentielles en périphérie de la commune, notamment à l'ouest, principalement aux abords du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Cernusson

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Cernusson, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois d'avril 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11),
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62).
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

Aucun habitat naturel humide n'a été identifié, tant sur le critère floristique que sur le critère pédologique sur la commune de Cernusson.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **8 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Cernusson. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoi qu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide.

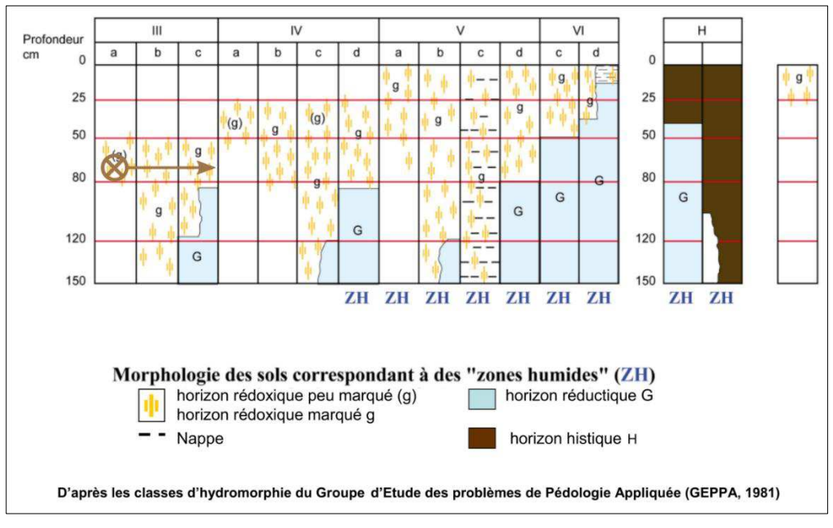


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays-de-la-Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides et les haies inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides et a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.

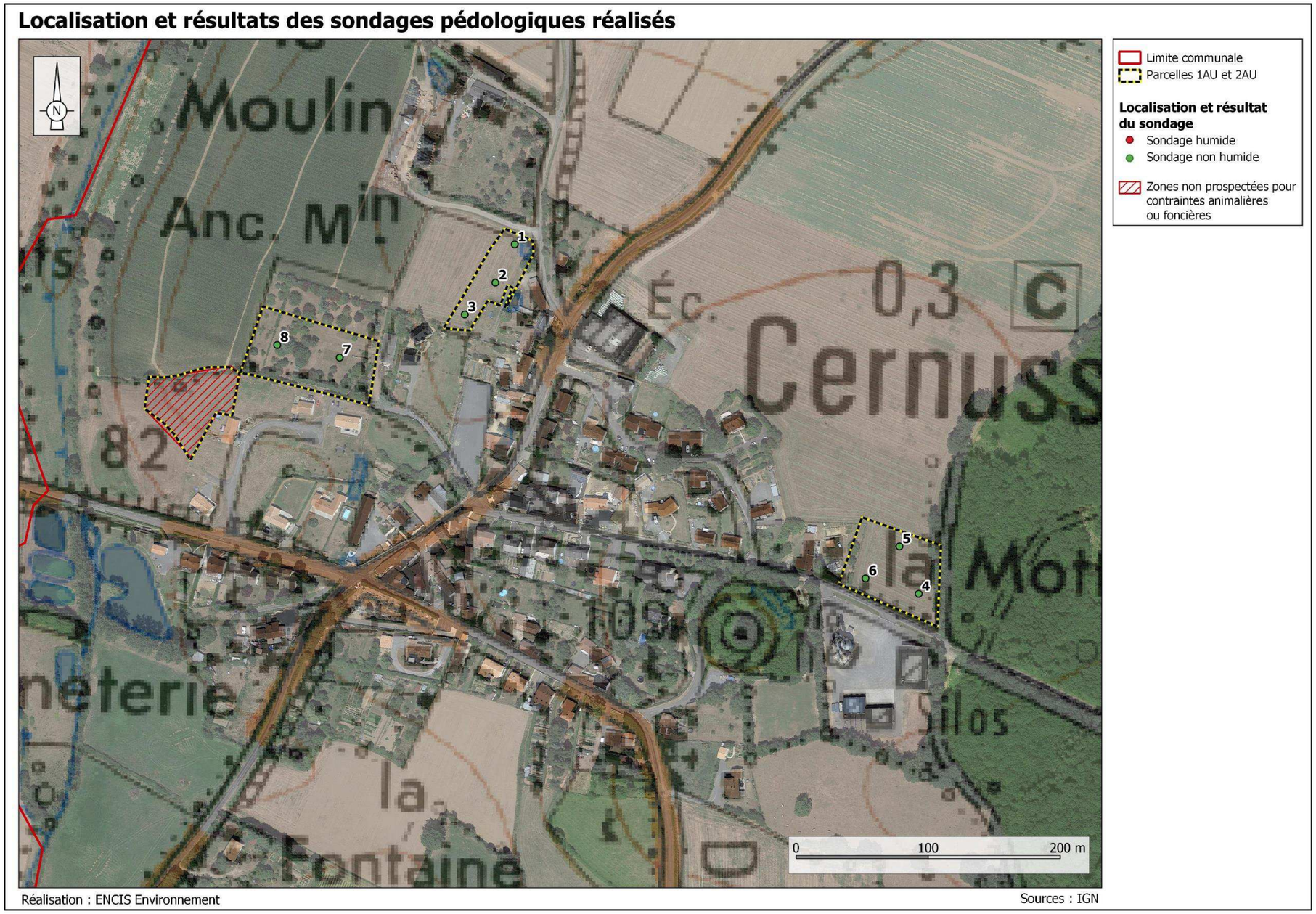


Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques



Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cernusson

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 8 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cernusson.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	436207	6681067
2	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	436192	6681038
3	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	436169	6681014
4	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	436512	6680802
5	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	436498	6680838
6	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	436472	6680814
7	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	436074	6680981
8	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	436027	6680991

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.2 Synthèse de l'étude

L'étude a permis de mettre en évidence l'absence de zones humides sur la commune de Cernusson.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais.....11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Cernusson à l'échelle de l'Agglomération du Choletais.....14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Cernusson 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cernusson 26

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA.....22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales.....22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales.....23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

ANNEXE 4 : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

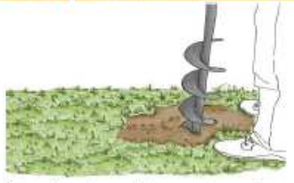


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune des Cerqueux







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

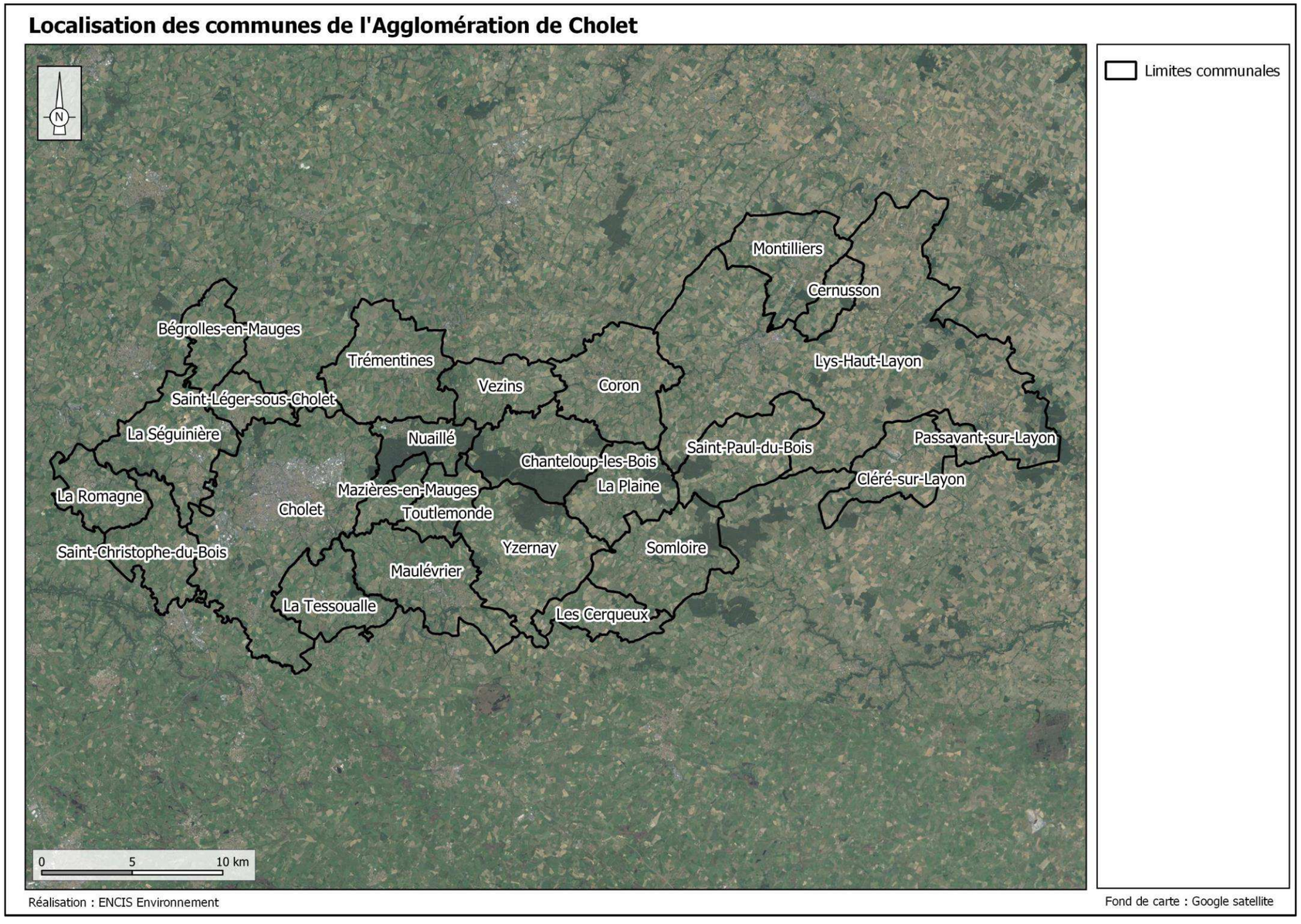
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

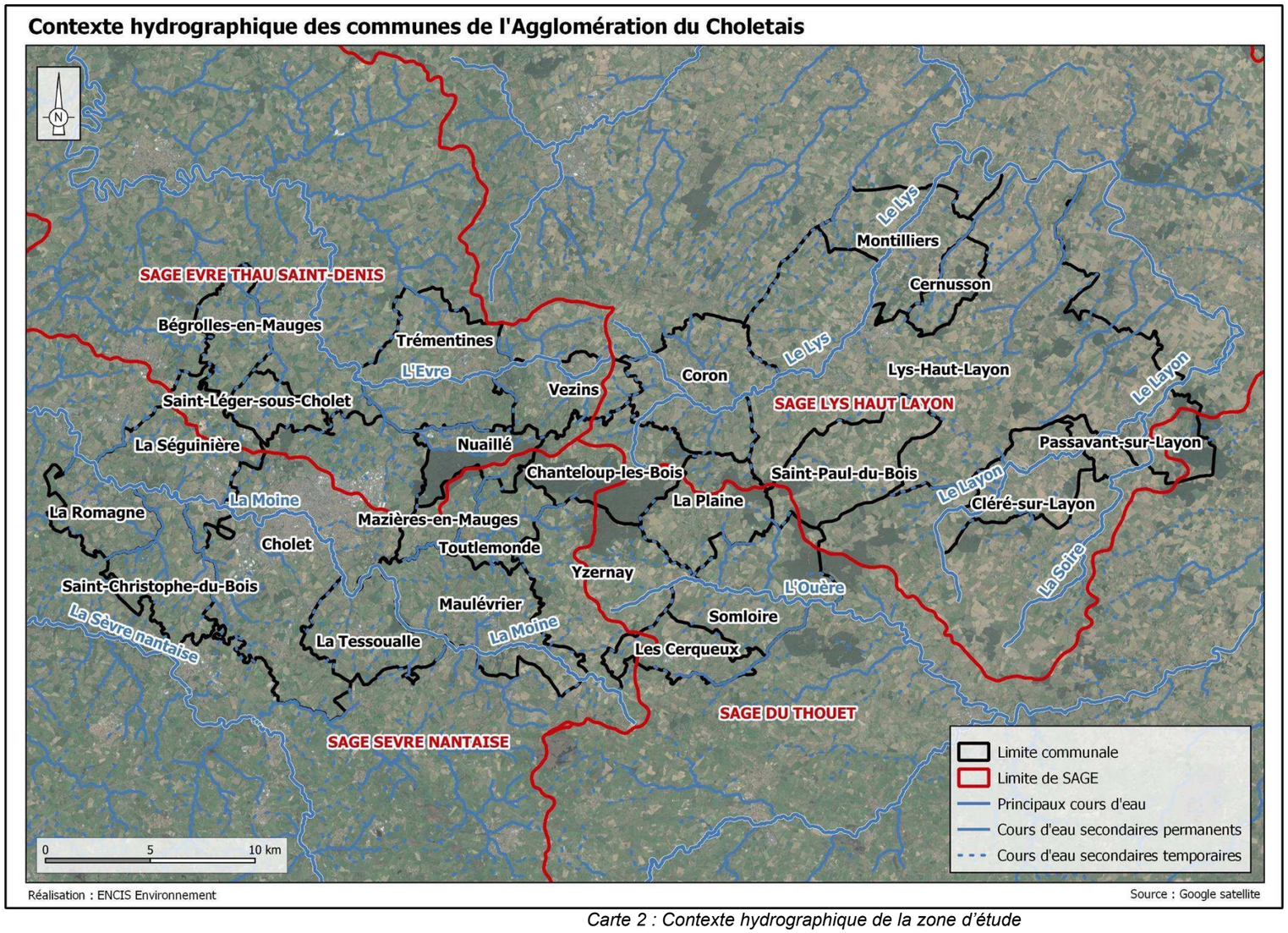


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

1.3.3 Contexte écologique

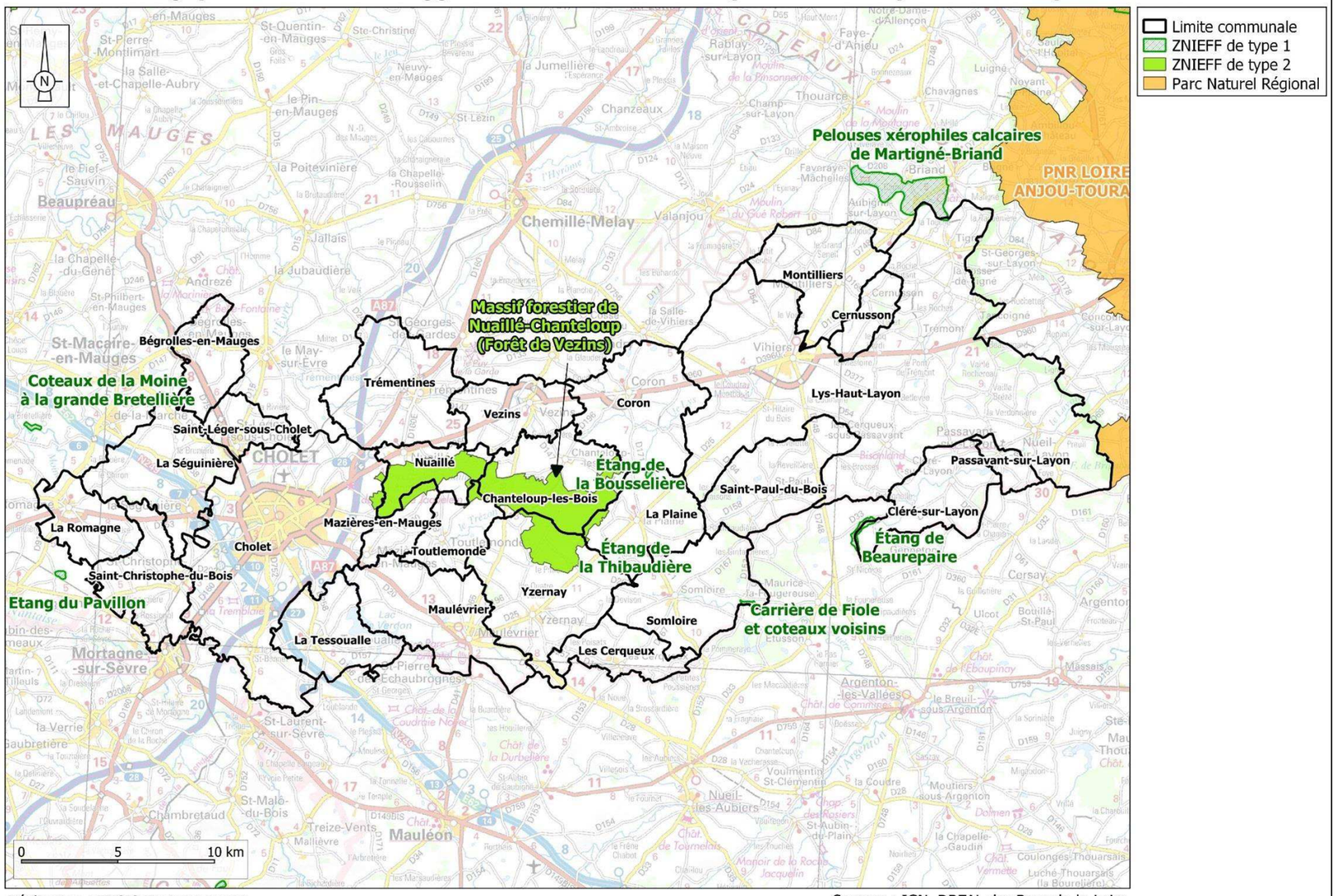
À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.

Contexte écologique à l'échelle de l'Agglomération du Choletais (DREAL des Pays-de-la-Loire)



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

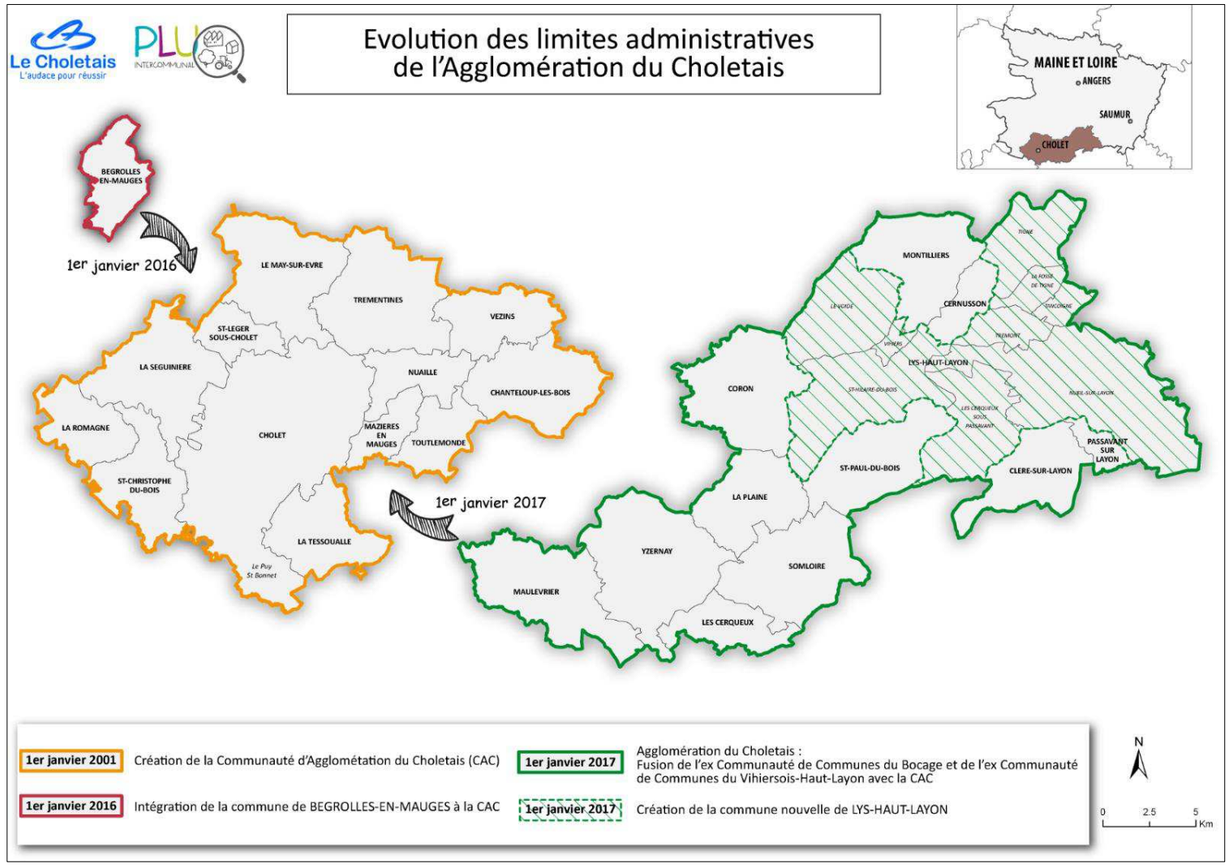
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

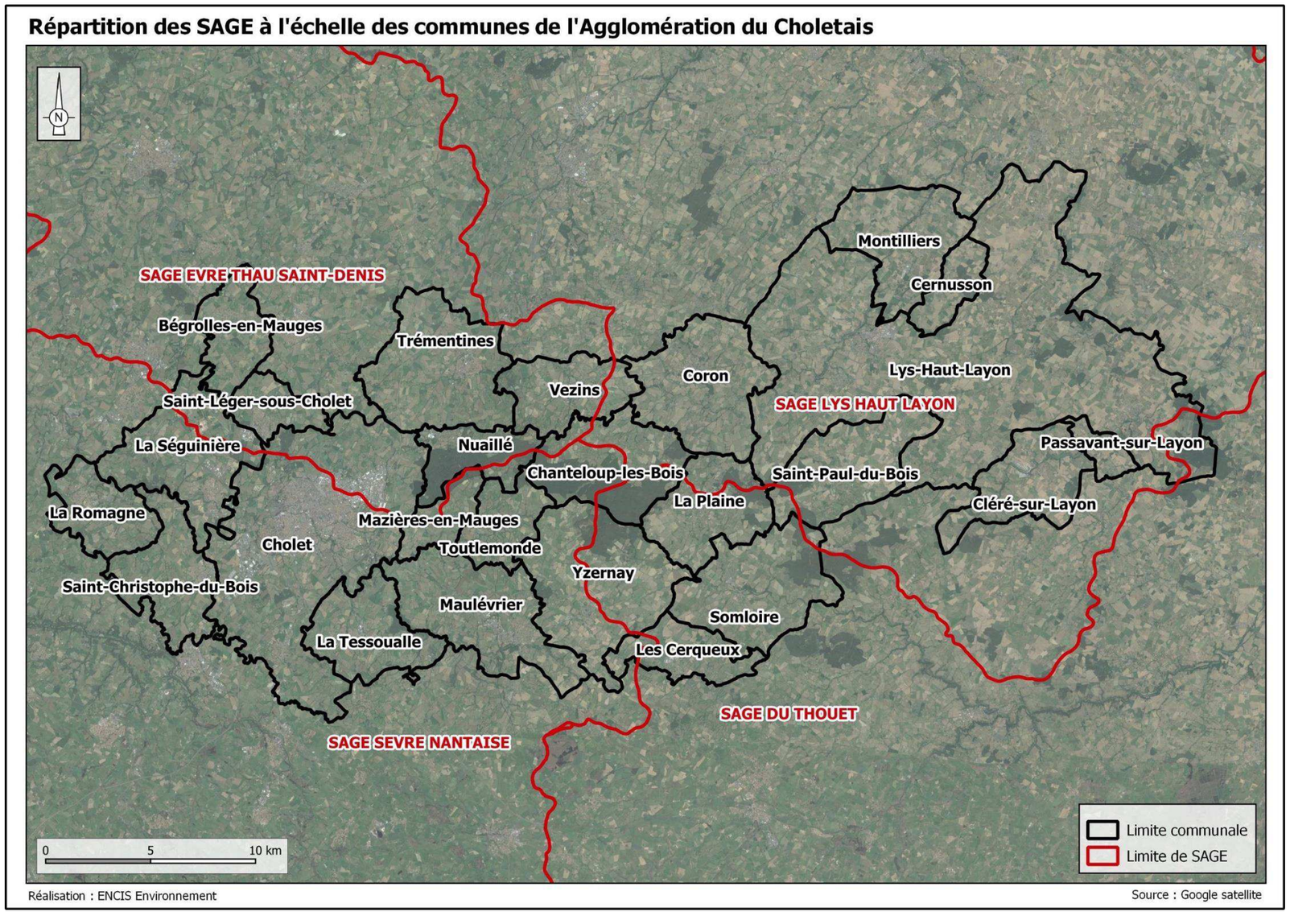


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

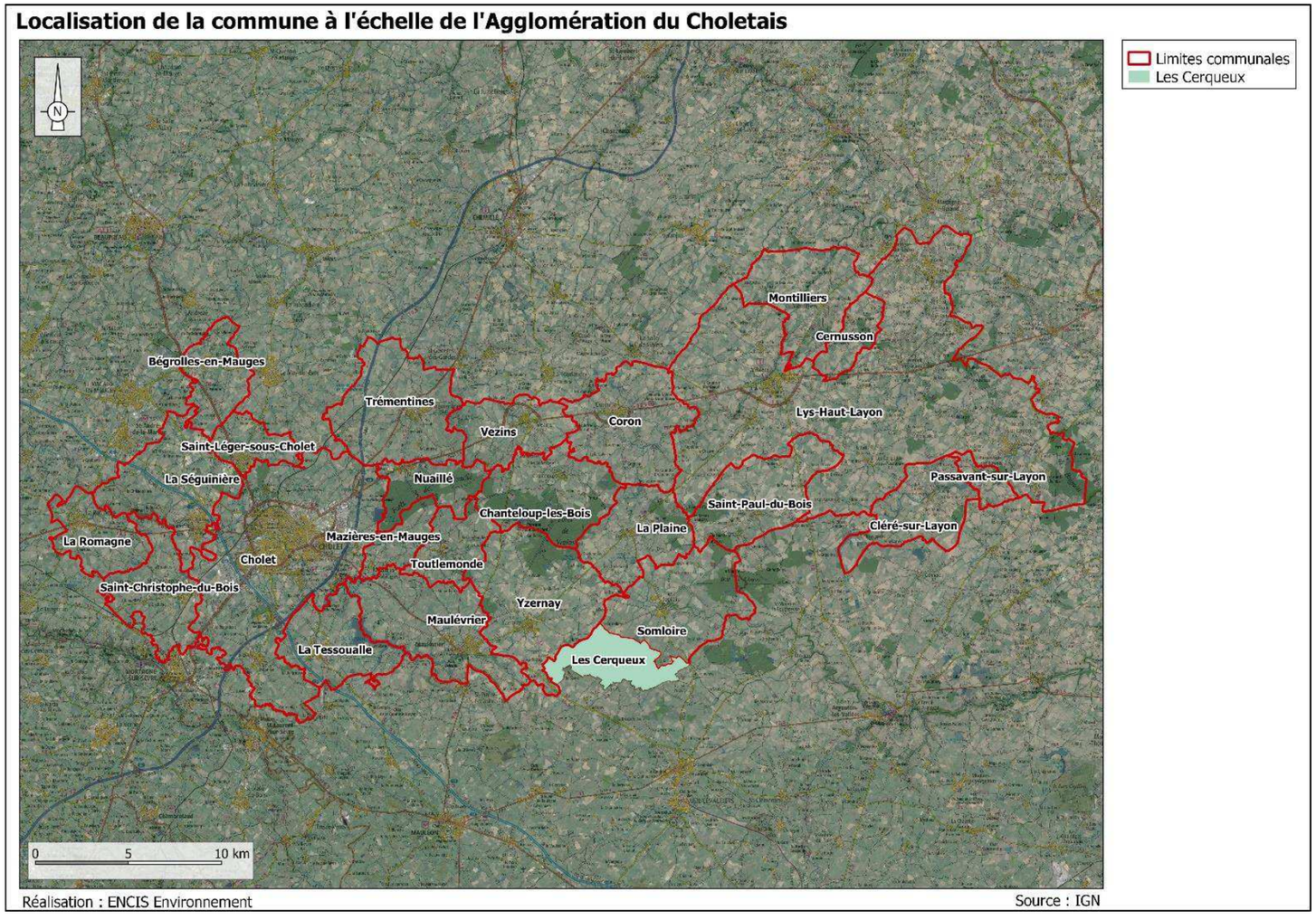
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune des Cerqueux

La commune des Cerqueux est une petite commune du sud du département (limite Deux-Sèvres), située à environ 19 km au sud-est de Cholet et dominant le ruisseau de la Pommeraie. La commune présente la particularité d'être à cheval sur deux bassins versants différents.



Carte 6 : Localisation de la commune des Cerqueux à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

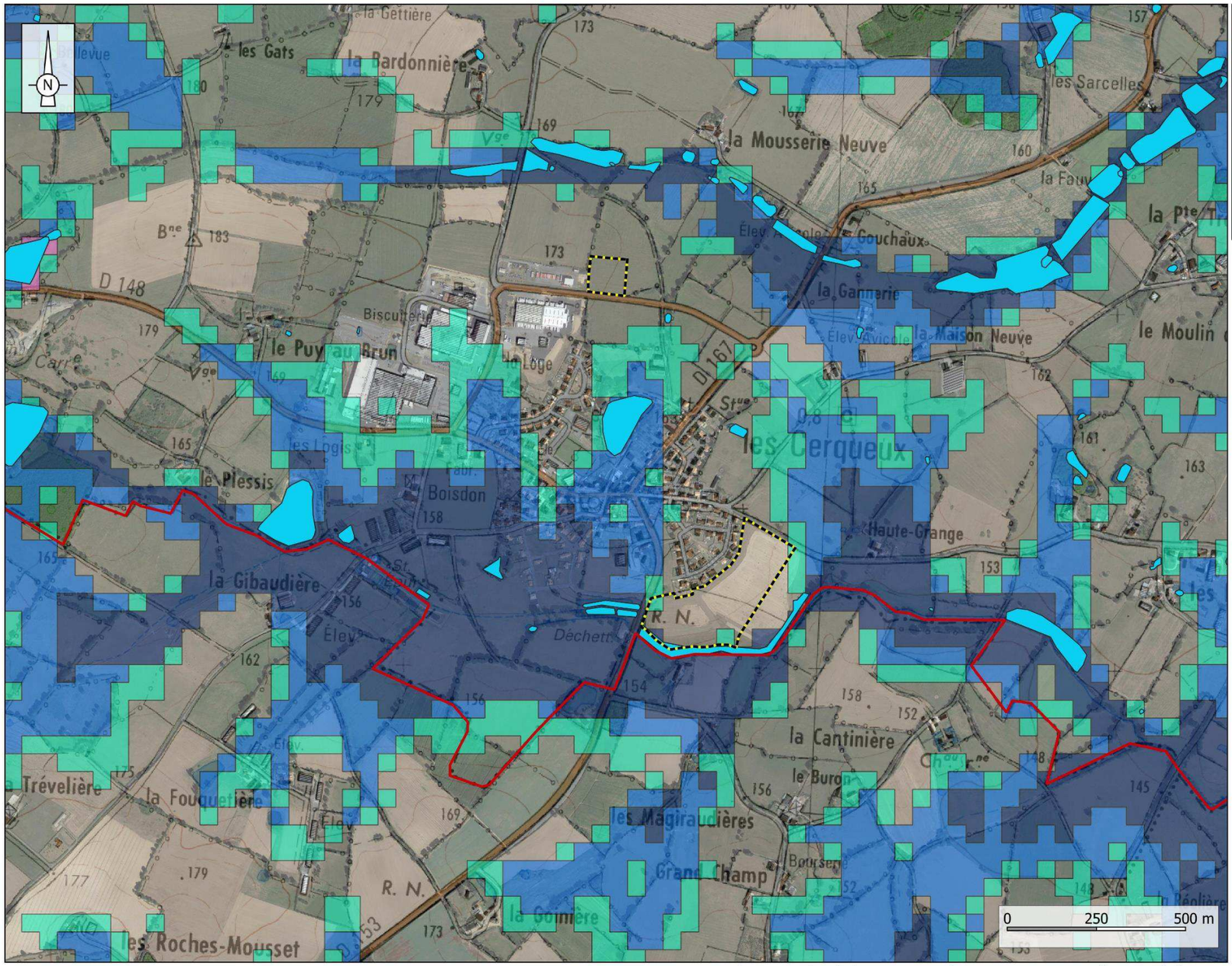
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune des Cerqueux. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles y sont nombreuses, couvrant une bonne partie du sud de la commune, et aux abords du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune des Cerqueux

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune des Cerqueux, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Etangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Ecrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriés est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **10 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune des Cerqueux. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

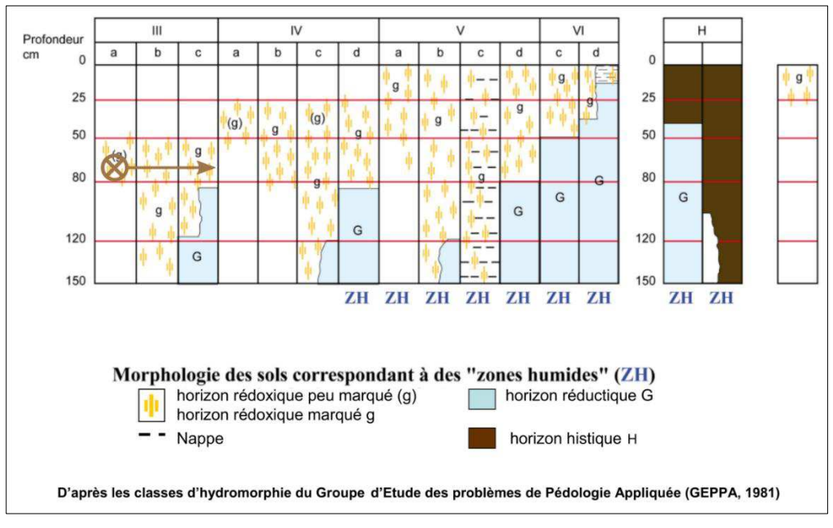


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



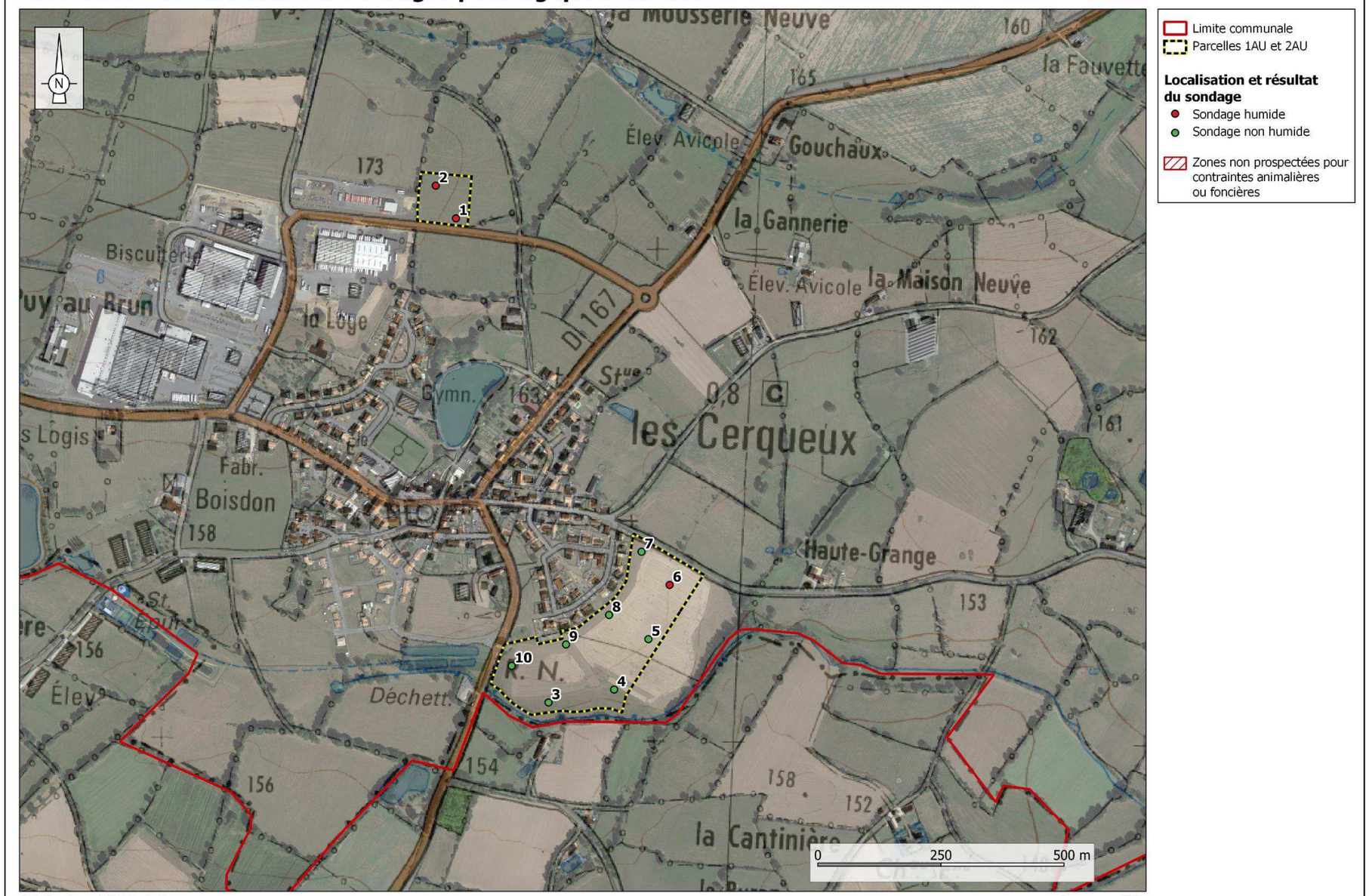
Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune des Cerqueux

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 10 sondages pédologiques réalisés sur la commune des Cerqueux.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	45	-	10	-	Classe V	oui	-	-	423405	6662439
2	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	423364	6662505
3		35	-	-	Classe III	non	-	-	423593	6661455
4	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	423726	6661482
5	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	423796	6661584
6	45	-	20	-	Classe V	oui	-	-	423839	6661694
7	40	-	30	-	Classe IV	non	-	-	423782	6661762
8	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	423716	6661633
9	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	423629	6661573
10		30	-	-	Classe III	non	-	-	423518	6661530

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

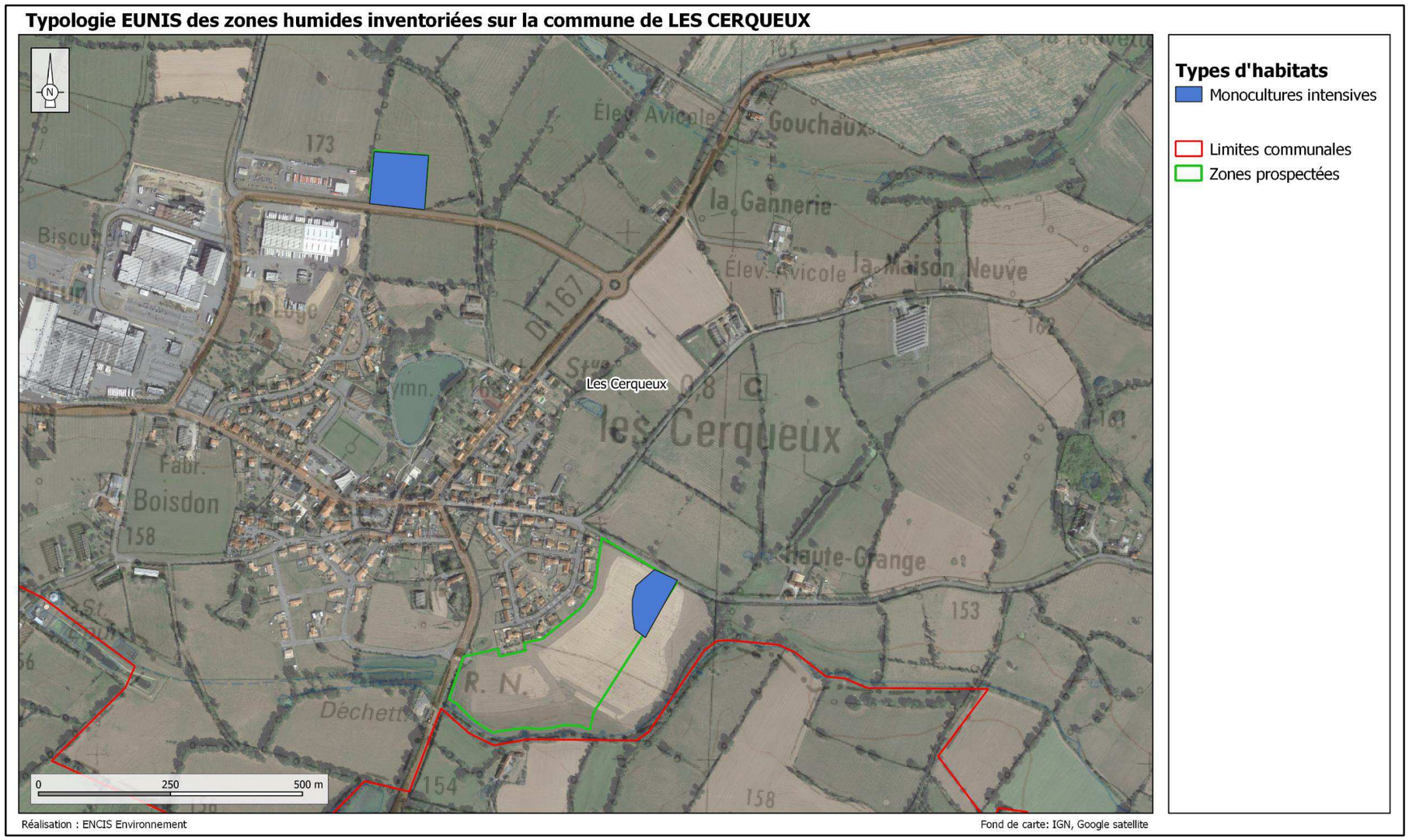
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune des Cerqueux sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Monocultures intensives	I1.1	0	100

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune des Cerqueux

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

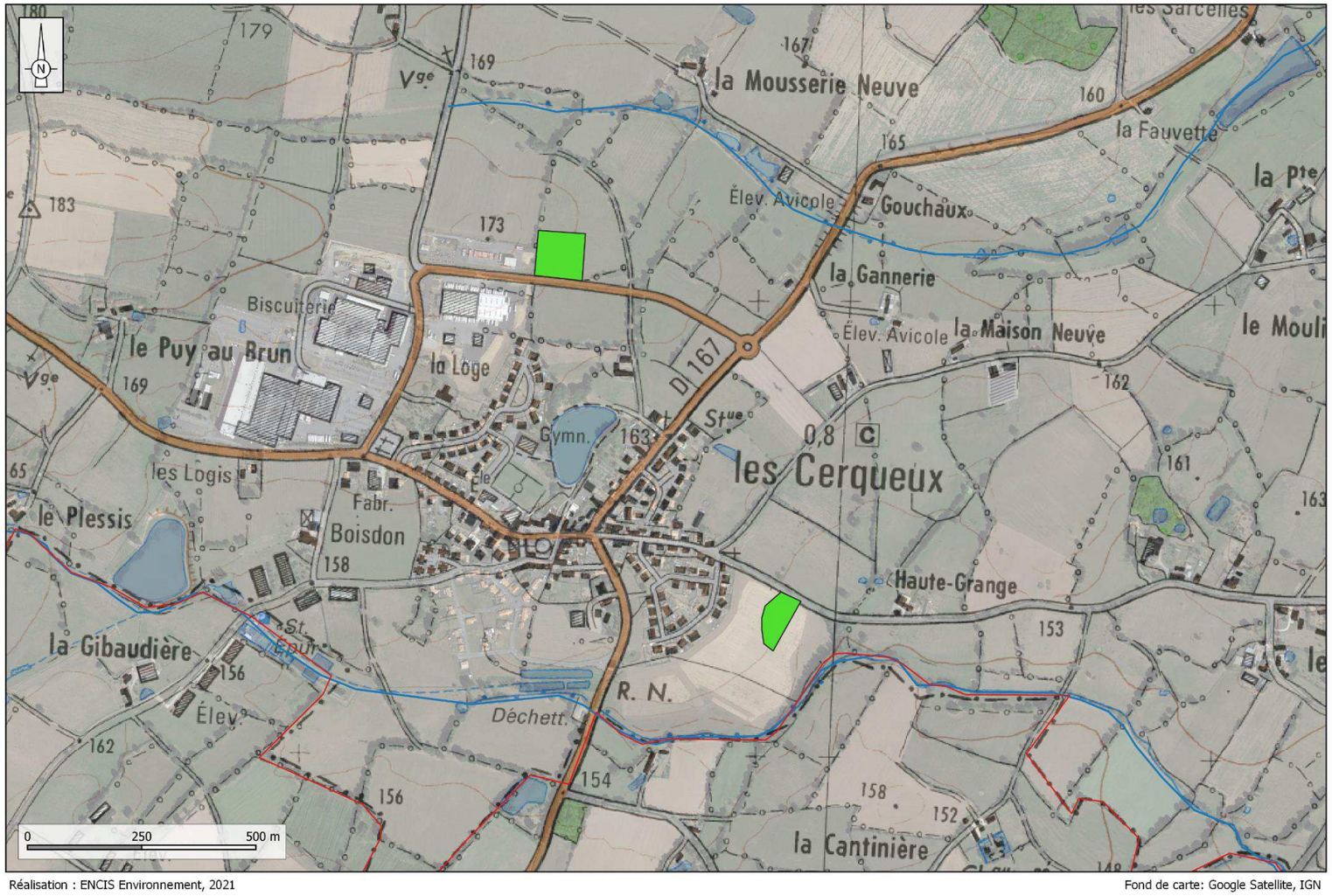
Il ressort l'étude des zones humides de la commune des Cerqueux, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune des Cerqueux



Enjeu final
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

- Limites communales
- Réseau hydrographique

Réalisation : ENCIS Environnement, 2021 Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune des Cerqueux

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 1,7 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune des Cerqueux. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'ensemble des zones humides inventoriées présentent un enjeu final de faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération de Cholet 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération de Cholet 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération de Cholet 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération de Cholet 13
Carte 6 : Localisation de la commune des Cerqueux à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune des Cerqueux 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune des Cerqueux 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune des Cerqueux 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune des Cerqueux 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1763)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

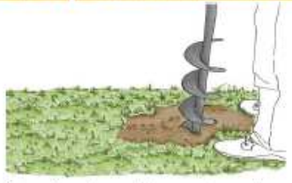


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Chanteloup-les-Bois







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.2 Synthèse de l'étude **28**

Table des illustrations **30**

Bibliographie **32**

Annexes **34**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

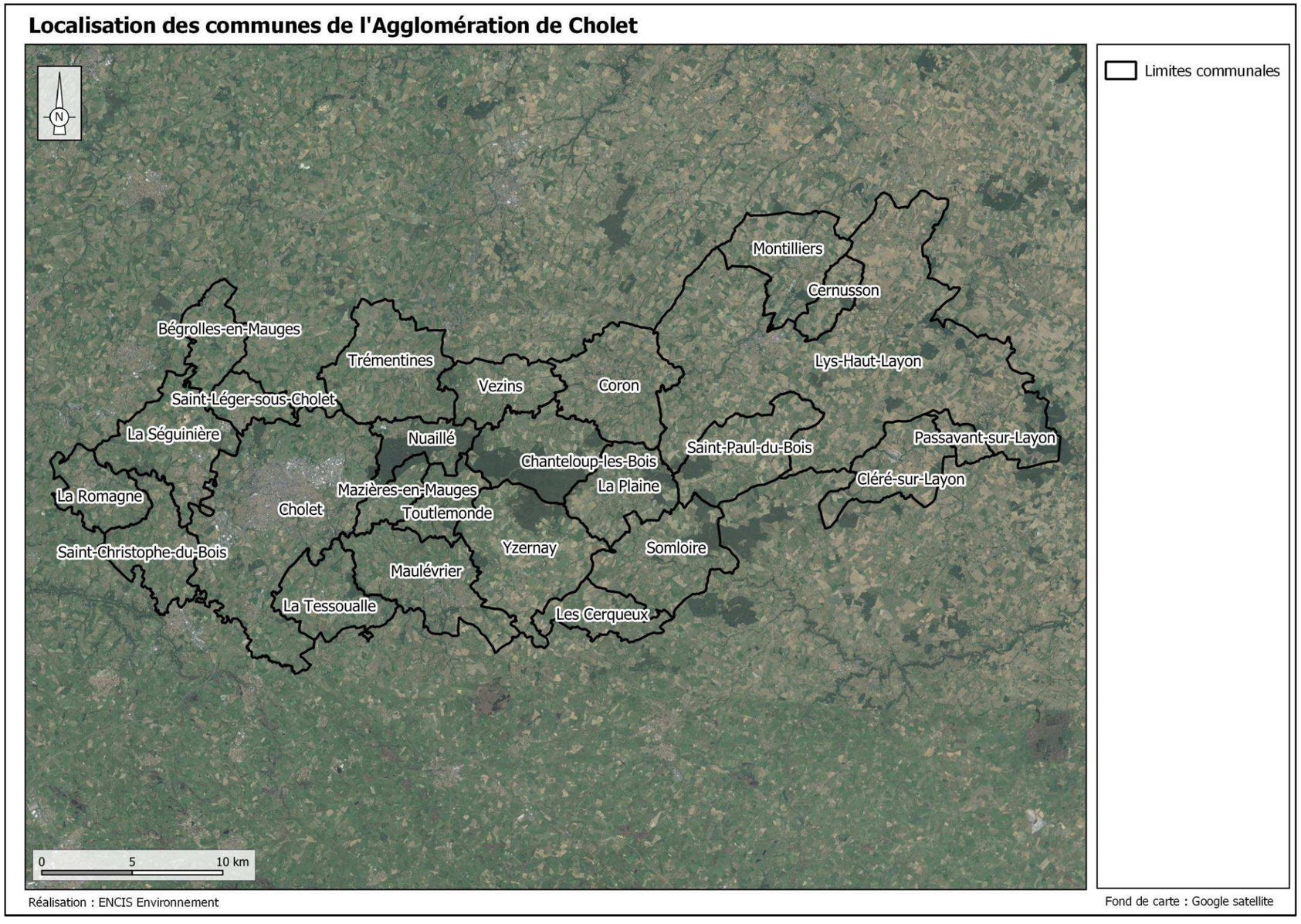
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

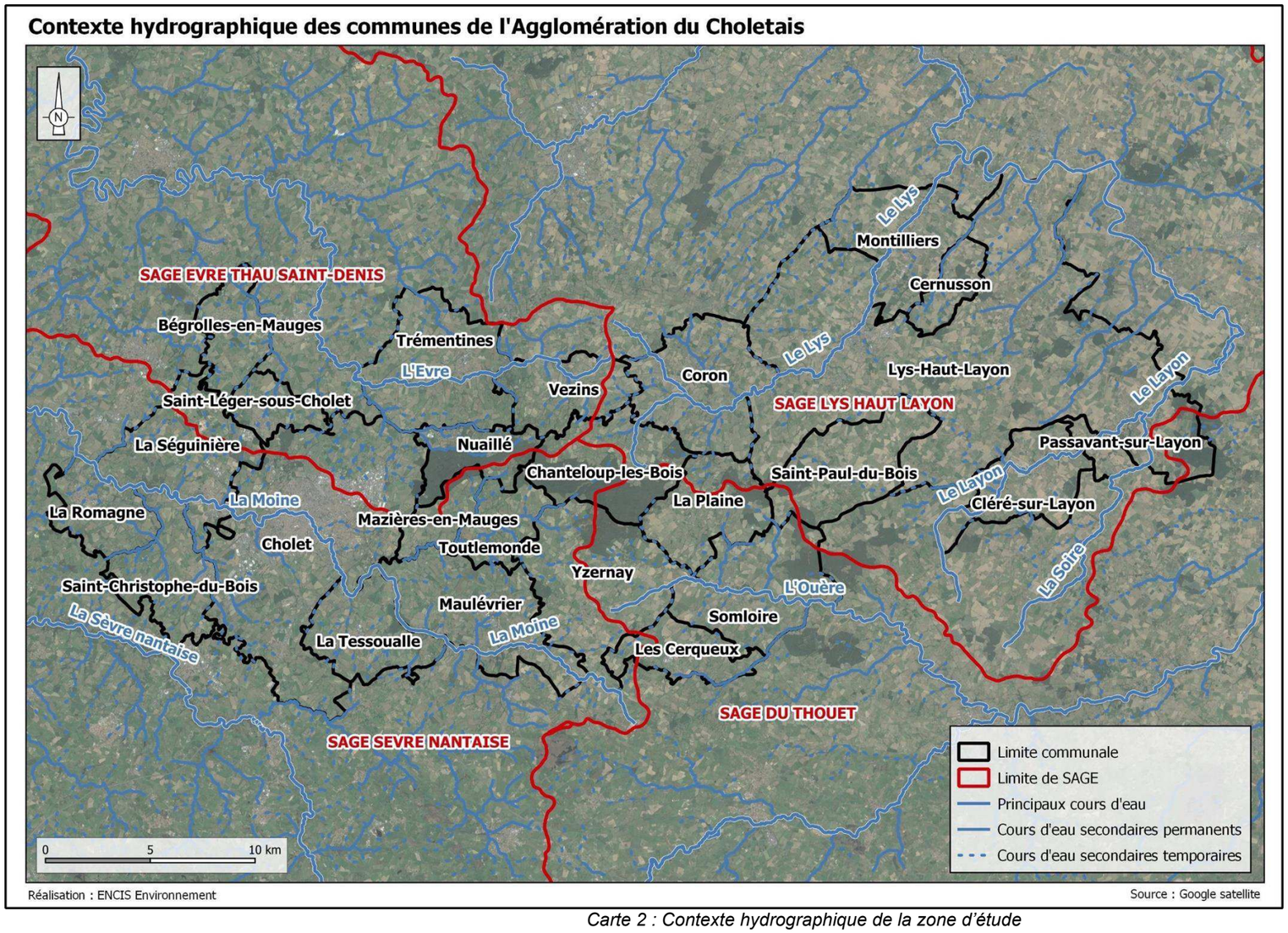


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

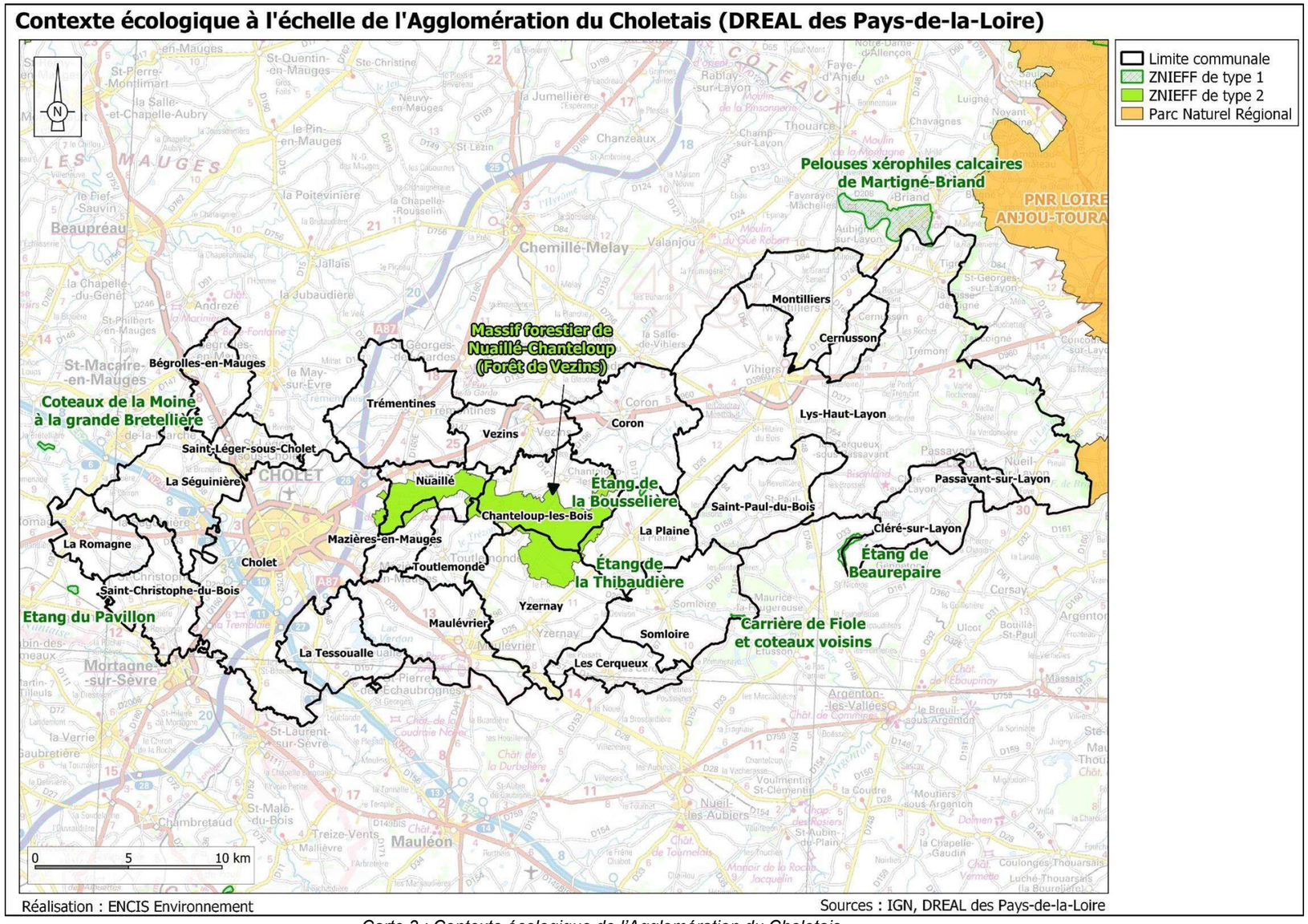
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

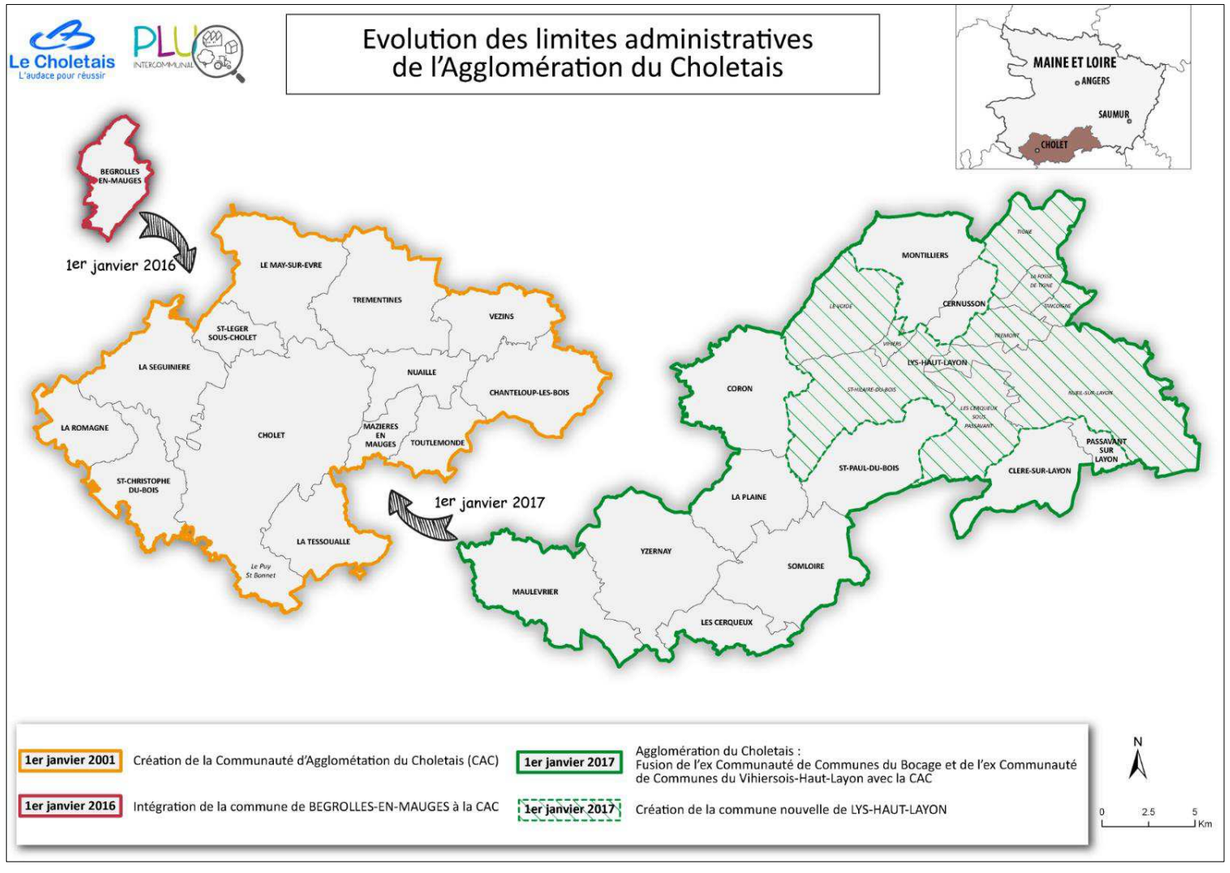
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

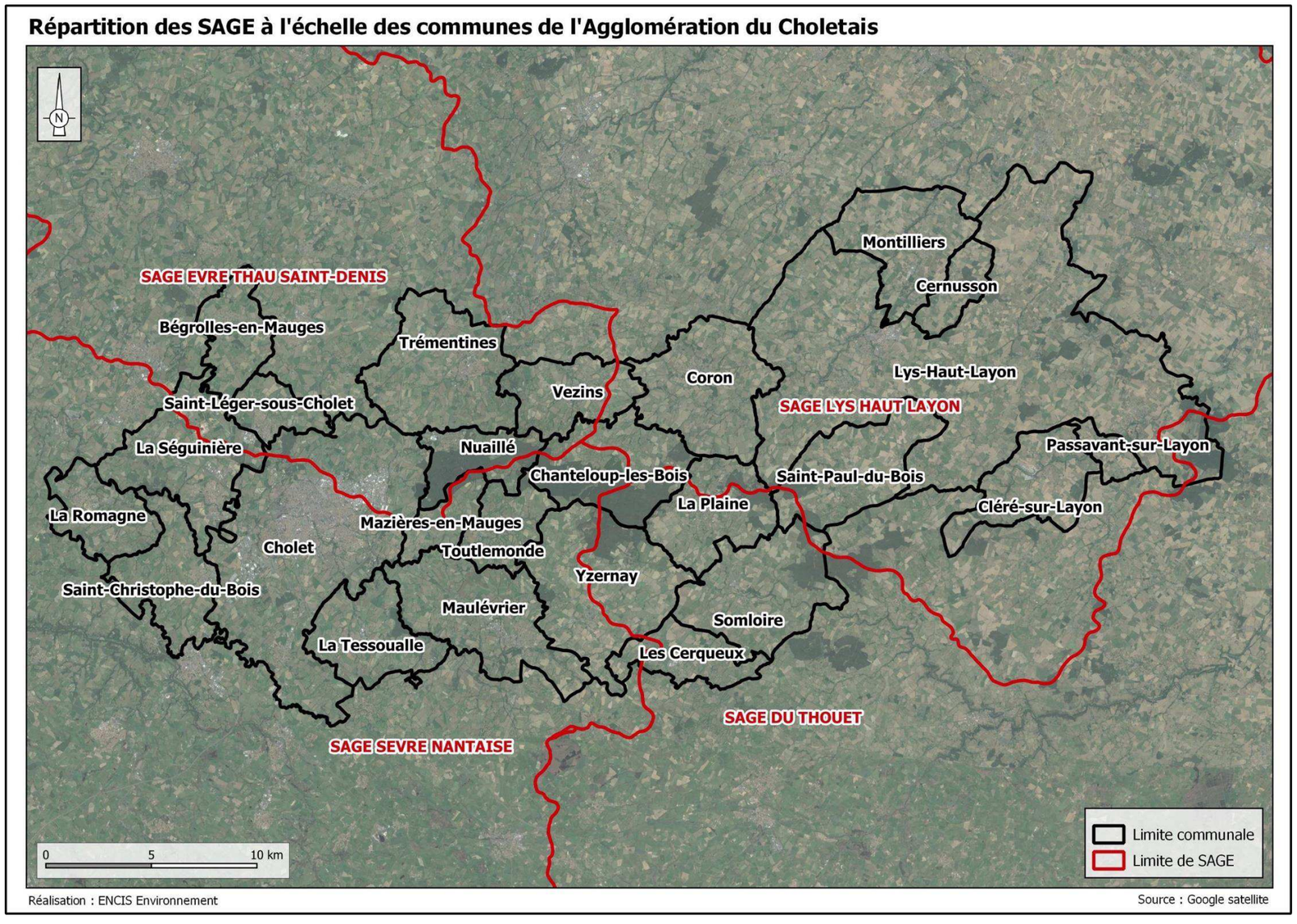


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

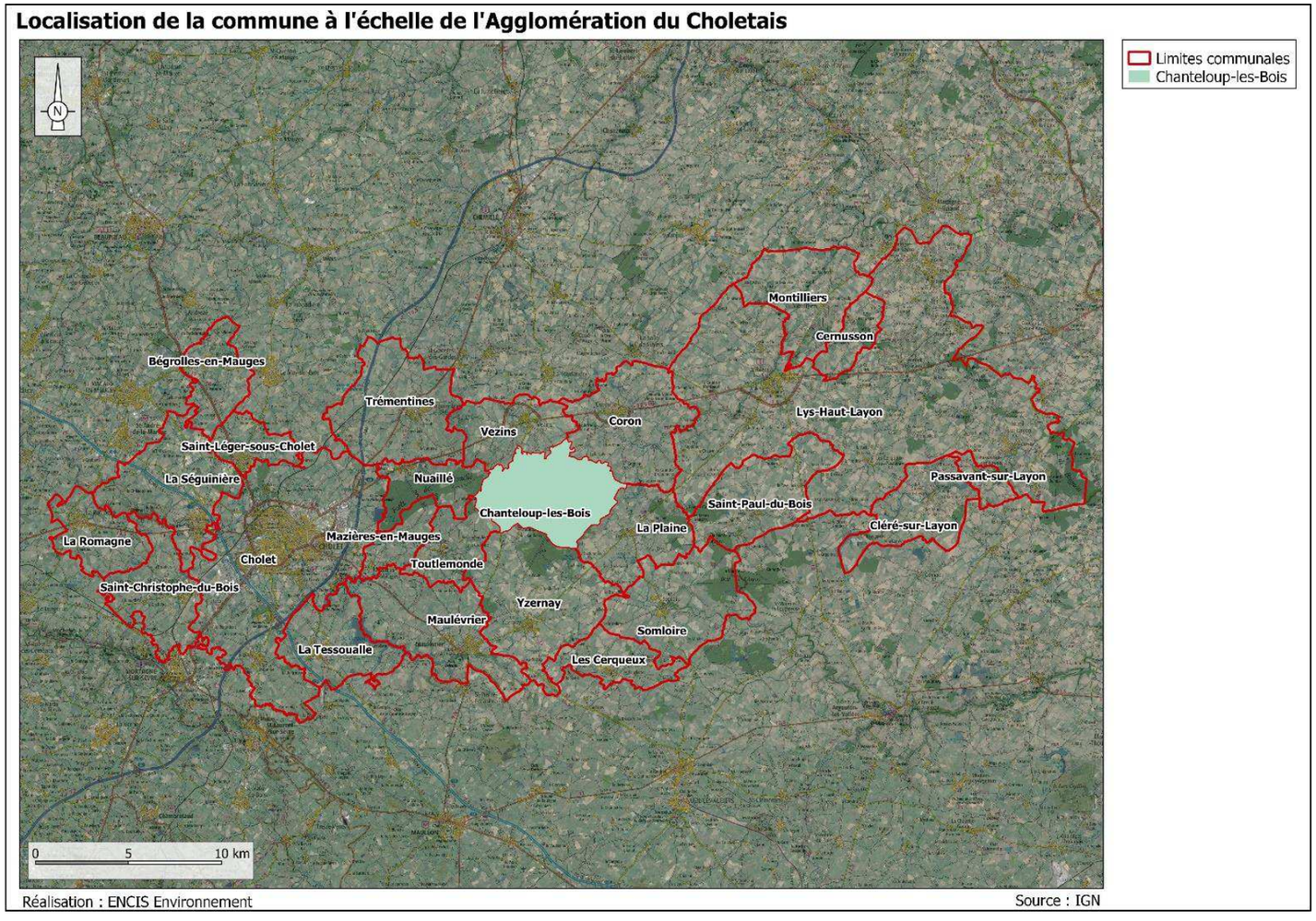
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Chanteloup-les-Bois

La commune de Chanteloup-les-Bois est une petite commune rurale d'environ un millier habitants, située à environ 15,5 km au nord-est de Cholet.



Carte 6 : Localisation de la commune de Chanteloup-les-Bois à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

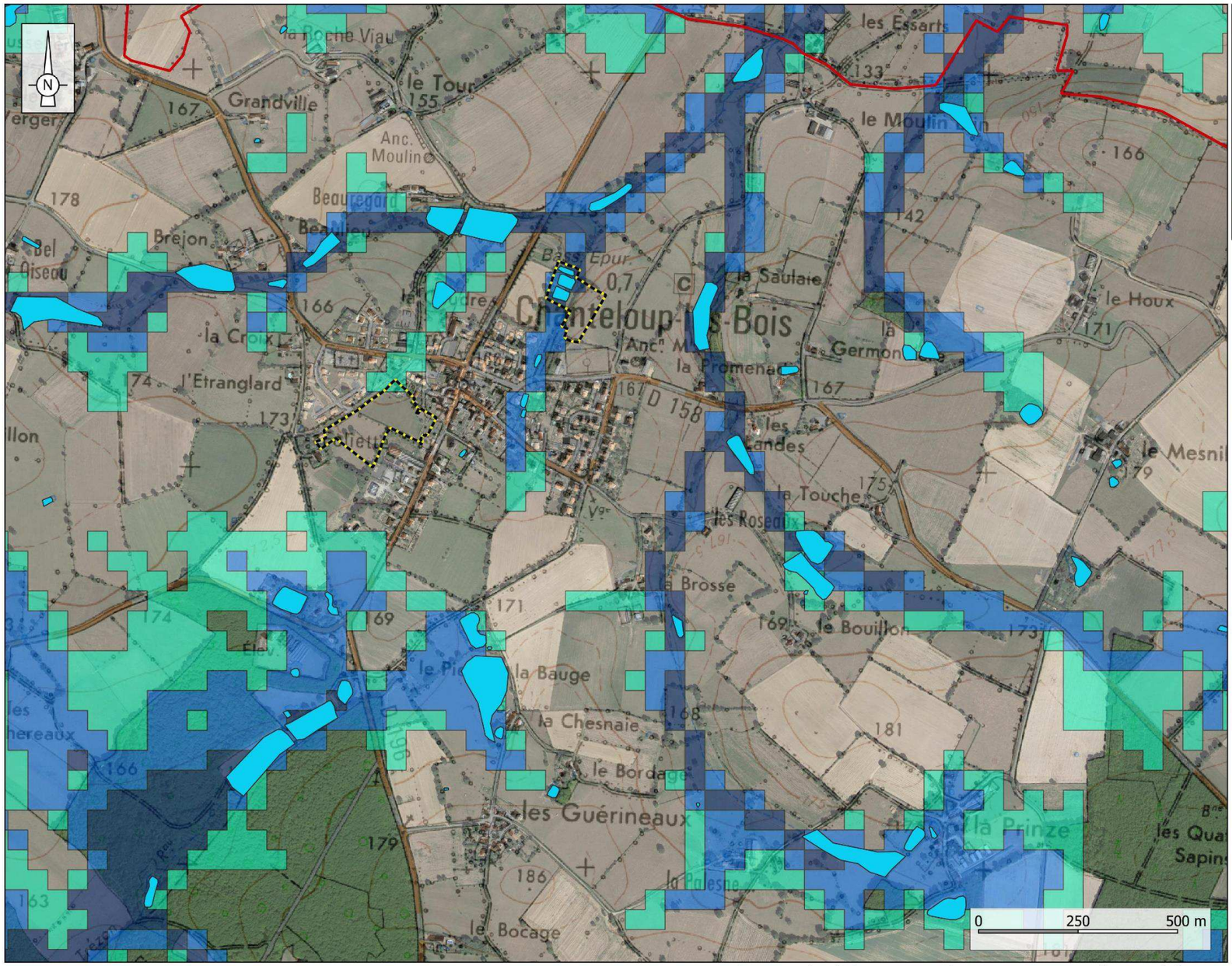
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Chanteloup-les-Bois. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque assez peu de zones humides potentielles dans le bourg, excepté aux abords du réseau hydrographique, le long du ruisseau de la Couisière, ainsi qu'au sud-est, au niveau de la forêt de Vezins, présentant plusieurs étangs.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Chanteloup-les-Bois

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Chanteloup-les-Bois, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de mai 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

Aucun habitat naturel humide n'a été recensé sur la commune de Chanteloup-les-Bois, tant sur le critère floristique que sur le critère pédologique.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **5 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Chanteloup-les-Bois. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

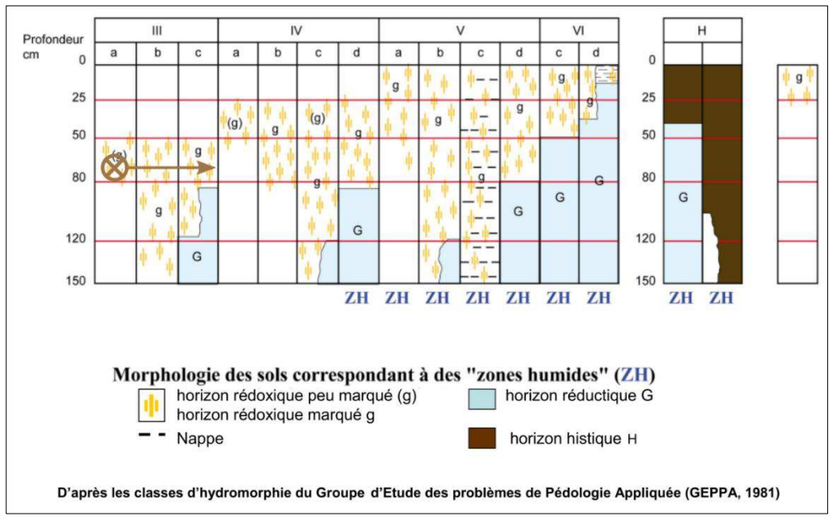


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Chanteloup-les-Bois

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 5 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Chanteloup-les-Bois.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	420869	6672744
2	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	420897	6672787
3	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	420910	6672830
4	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	420880	6672844
5	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	420861	6672797

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.2 Synthèse de l'étude

L'étude a permis de mettre en évidence l'absence de zones humides sur la commune de Chanteloup-les-Bois.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Chanteloup-les-Bois à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Chanteloup-les-Bois 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Chanteloup-les-Bois 26

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Childonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

-12/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

-11/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

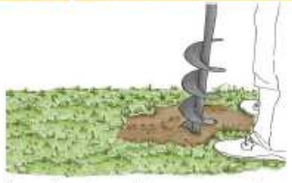


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Cholet







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 36

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **41**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 41

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 41

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 41

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **42**

3.4 Synthèse de l'étude **46**

Table des illustrations **48**

Bibliographie **50**

Annexes **52**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

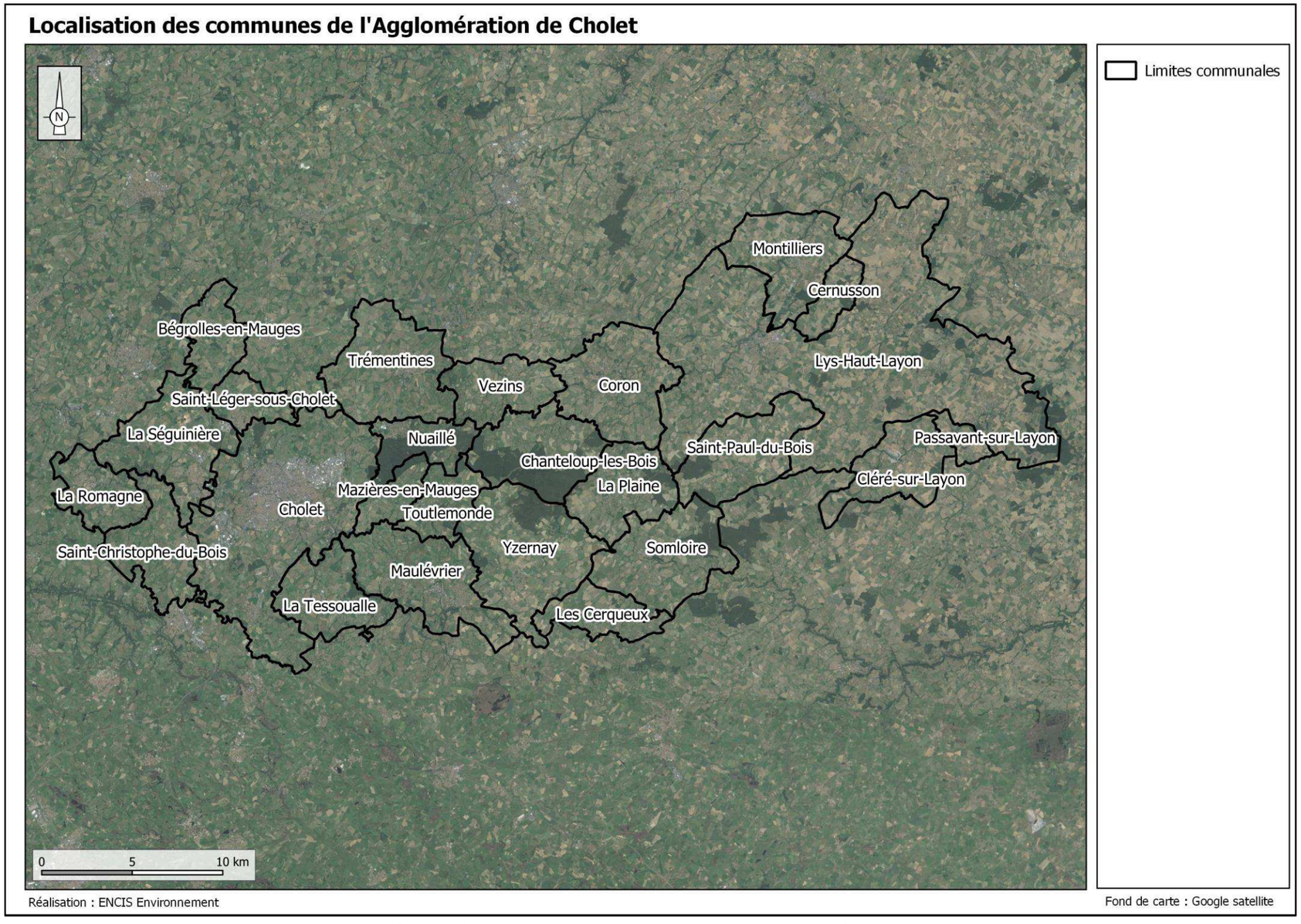
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

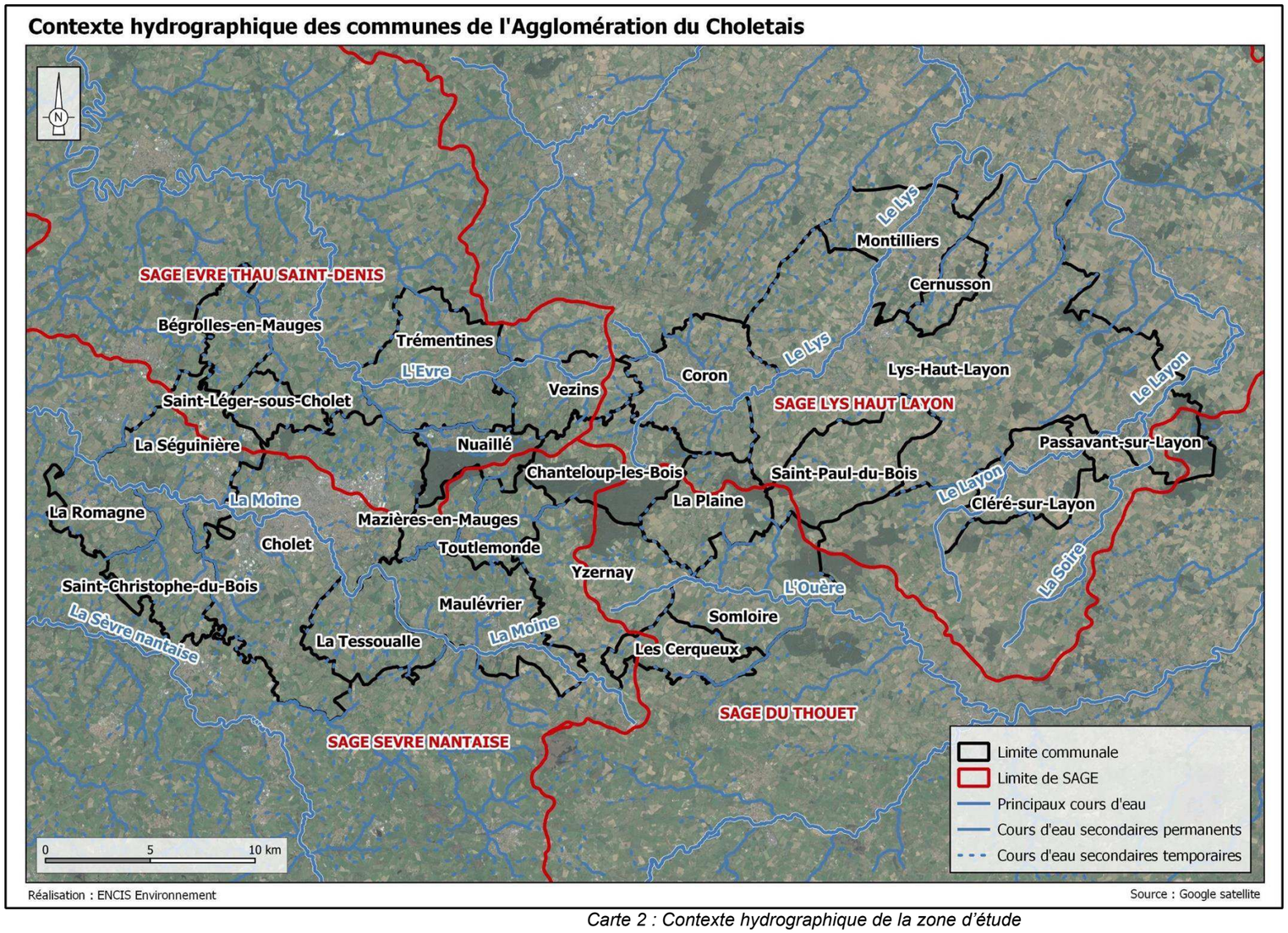


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

1.3.3 Contexte écologique

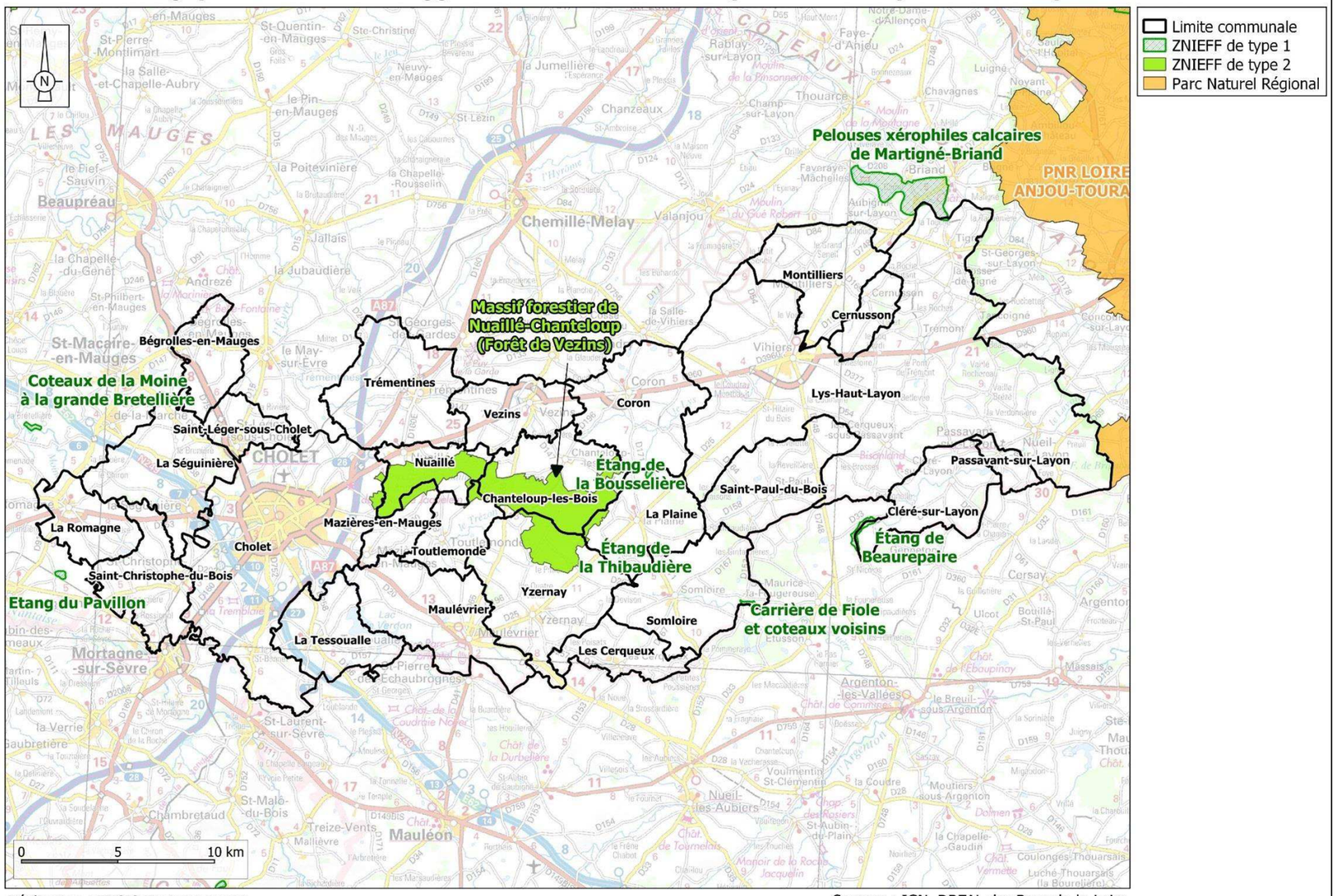
À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.

Contexte écologique à l'échelle de l'Agglomération du Choletais (DREAL des Pays-de-la-Loire)



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, DREAL des Pays-de-la-Loire

Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

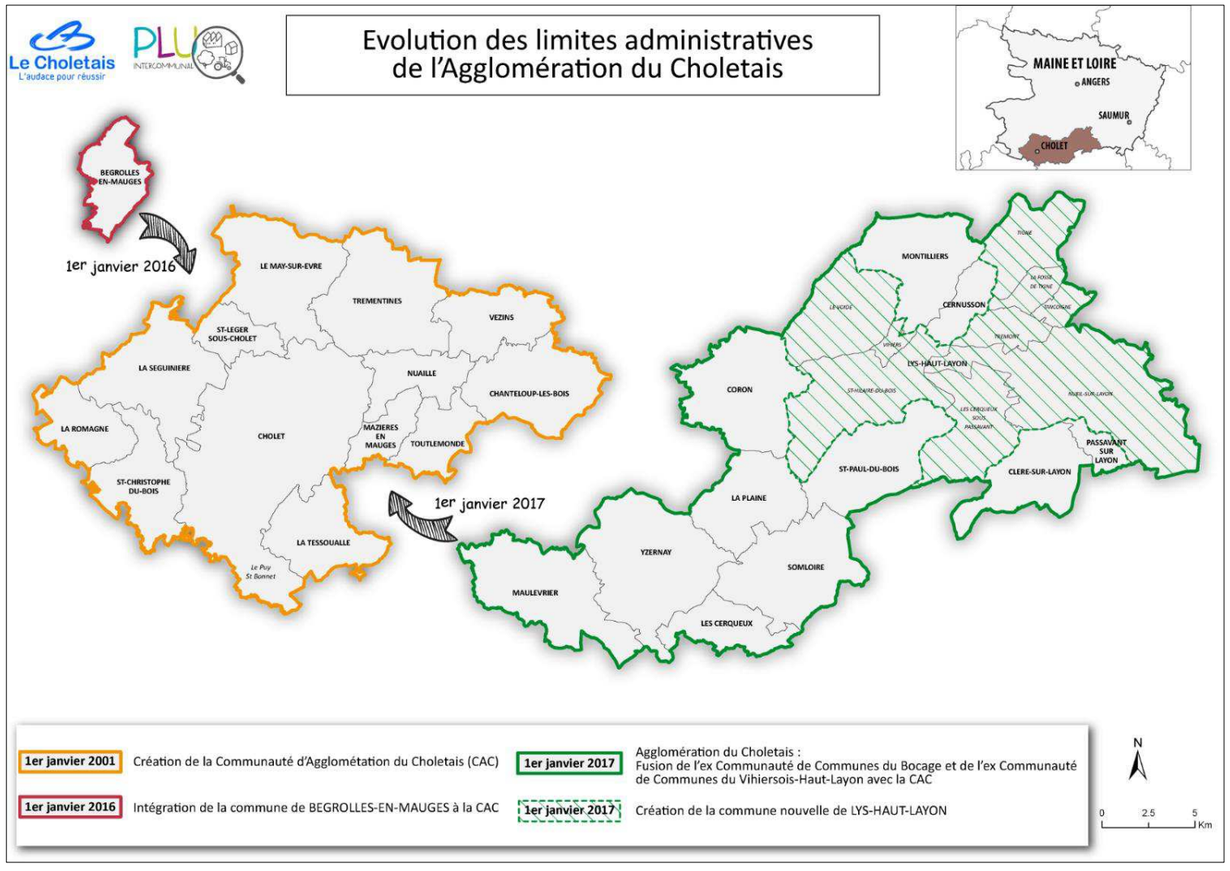
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.



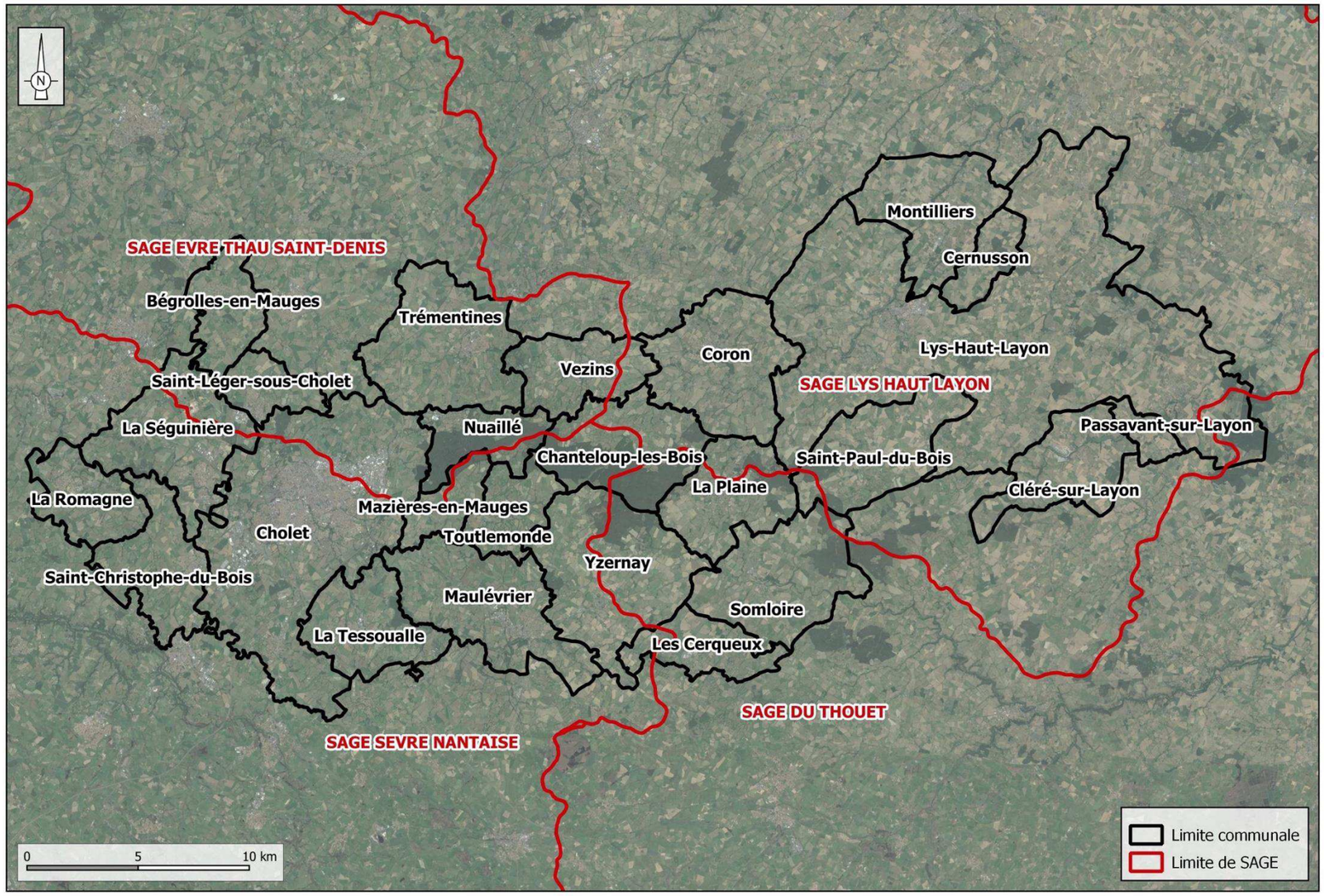
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Répartition des SAGE à l'échelle des communes de l'Agglomération du Choletais



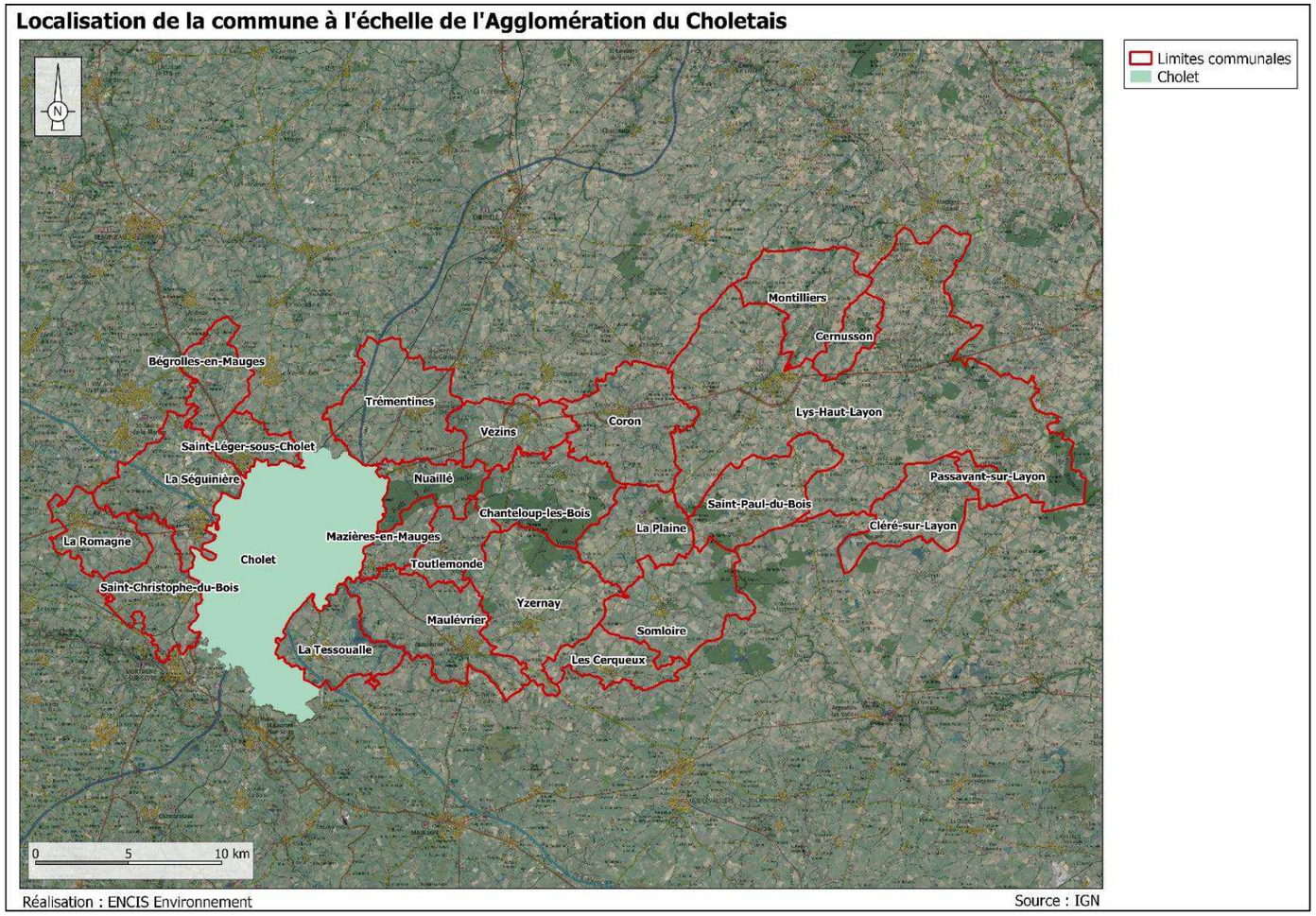
Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Google satellite

Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Cholet

La commune de Cholet accueille 54 100 habitants, traversée d'est en ouest par la Moine, et se trouvant à proximité de plusieurs plans d'eau et boisements.



Carte 6 : Localisation de la commune de Cholet à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

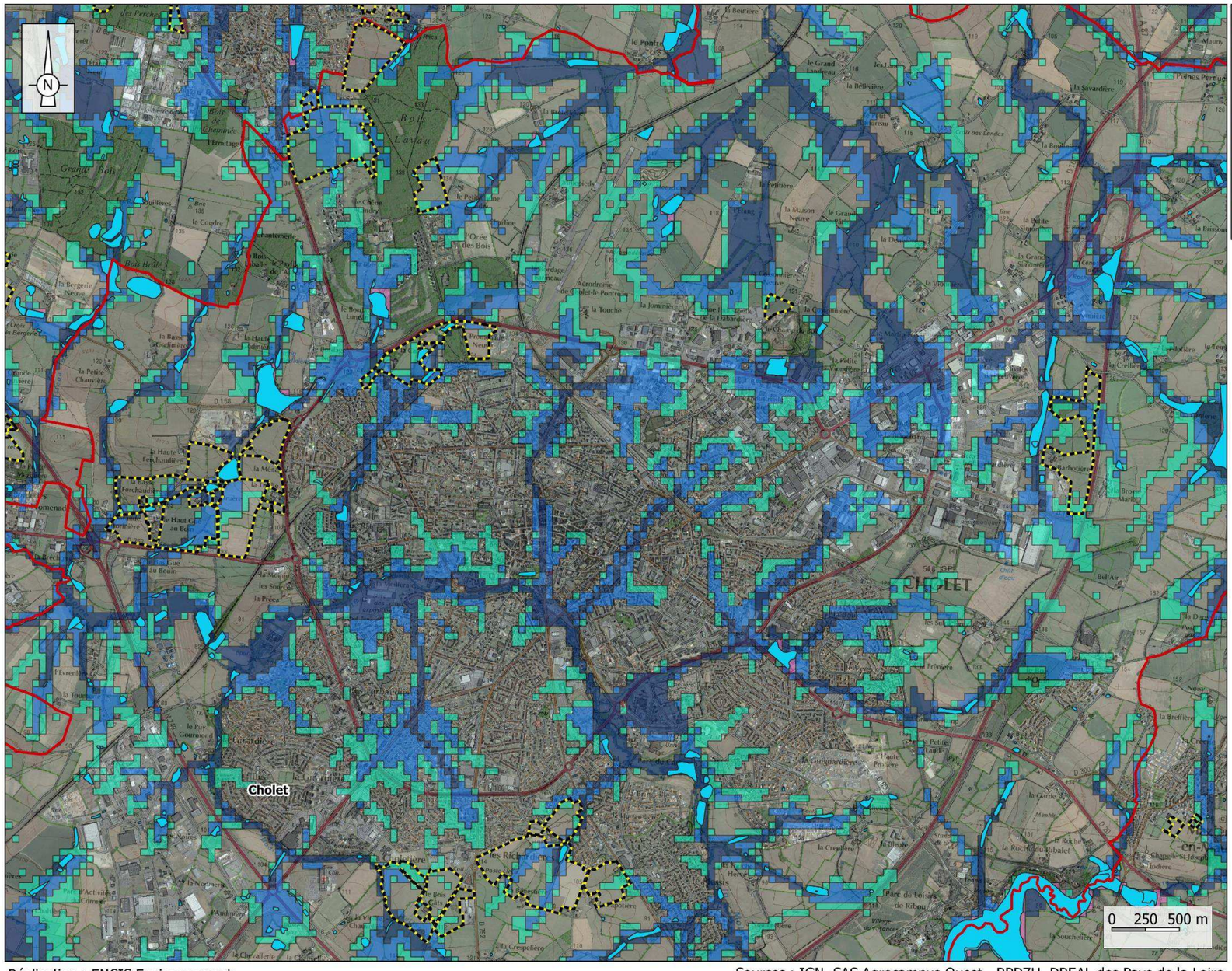
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Cholet. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Cholet

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Cholet, les inventaires de terrain ont été réalisés en mai 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **251 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Cholet. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

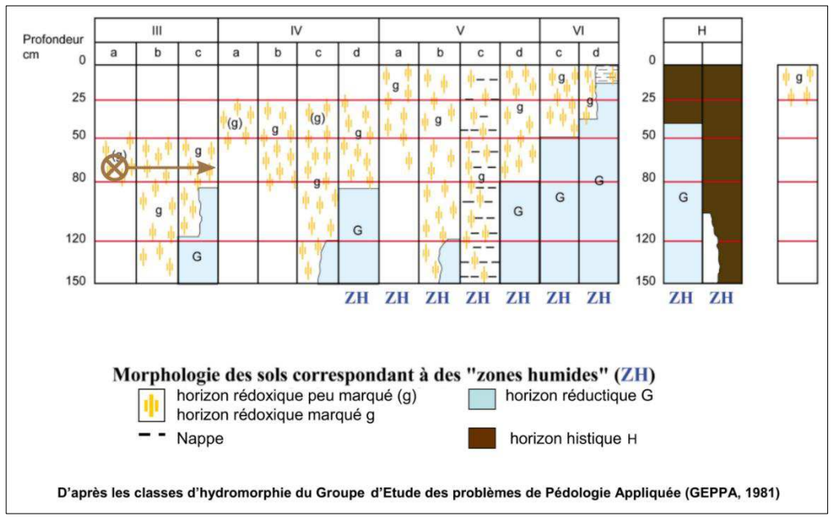


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



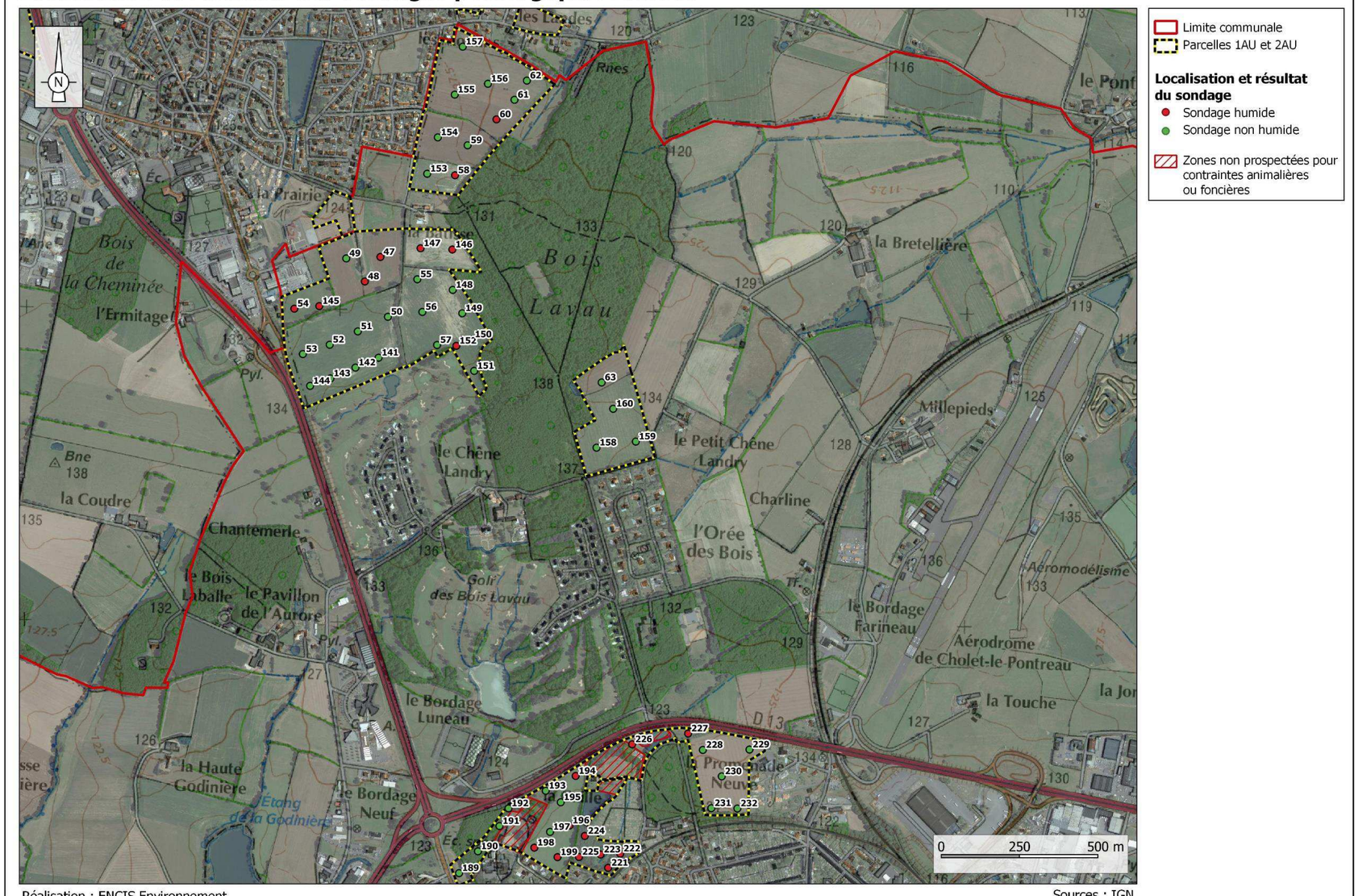
Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (secteur 1 - nord)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 9 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (secteur 2 - ouest)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (secteur 3 - sud)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 11 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (secteur 4 - est)

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 251 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	65	-	40	-	Classe IV	non	-	-	403060	6669785
2	50	-	40	-	Classe IV	non	-	-	402964	6669747
3	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	402859	6669793
4	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	402846	6669659
5	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	402962	6669838
6	55	-	15	-	Classe V	oui	-	-	403004	6669941
7	40	-	10	-	Classe V	oui	Renoncule ficaire	-	402832	6669917
8	55	-	35	-	Classe IV	non	-	-	402881	6669978
9	60	-	50	-	Classe IV	non	-	-	402797	6669980
10	45	-	40	-	Classe IV	non	-	-	402784	6669916
11	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	402641	6669917
12	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	402571	6669918
13	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	402560	6669860
14	45	-	5	-	Classe V	oui	Saules Marsaults	-	402614	6669780
15	55	-	25	-	Classe V	oui	-	-	402425	6669678
16	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	402557	6669651
17	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	402502	6669592
18	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	402607	6669573
19	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	405765	6667391
20	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	405864	6667466
21	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	405883	6667597
22	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	405836	6667403
23	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	405905	6667127
24	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	405878	6667049
25	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	405832	6666954
26	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	405766	6666874
27	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	405617	6666988
28	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	405668	6667128
29	50	-	45	-	Classe IV	non	-	-	405691	6667210
30	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	405719	6667299
31	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	405588	6667334
32	45	-	15	-	Classe V	oui	-	-	405567	6667460
33	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	403596	6670388
34	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	403535	6670291
35	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	403479	6670191
36	80	-	25	-	Classe V	oui	-	-	403435	6670050
37	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	403326	6669949
38	40	-	10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	403273	6669852
39	45	-	25	-	Classe V	oui	-	-	403241	6669771
40	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	403248	6669643
41	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	403242	6669504
42	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	403154	6669797
43	45	-	5	-	Classe V	oui	Ficaire fausse renoncule	-	403153	6669606
44	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	403030	6669564
45	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	402938	6669525
46	-	25	5	-	Classe V	oui	-	-	403038	6669504
47	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	404042	6672698
48	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	403992	6672620
49	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	403933	6672694

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
50	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	404066	6672507
51	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	403969	6672461
52	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	403880	6672418
53	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	403794	6672389
54	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	403767	6672533
55	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	404159	6672627
56	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	404176	6672523
57	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	404222	6672417
58	45	-	25	-	Classe V	oui	-	-	404280	6672959
59	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	404320	6673055
60	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	404412	6673137
61	50	-	30	-	Classe IV	non	-	-	404469	6673200
62	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	404509	6673261
63	50	-	45	-	Classe IV	non	-	-	404747	6672298
64	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	403037	6670072
65	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	403050	6670222
66	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	410285	6667499
67	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	410296	6667417
68	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	410339	6667467
69	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	410432	6667488
70	70	-	30-35	-	Classe IV	non	-	-	403701	6670390
71	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	403643	6670297
72	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	403616	6670180
73	-	60	40	-	Classe IV	non	-	-	403572	6670090
74	-	55	25	-	Classe V	oui	-	-	403642	6669990
75	-	-	5	-	Classe V	oui	-	-	403510	6669979
76	-	50	30	-	Classe IV	non	-	-	403444	6669873
77	-	50	30	-	Classe IV	non	-	-	403404	6669792
78	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	403393	6669725
79	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	403369	6669641
80	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	403397	6669555
81	-	50	-	-	Classe III	non	-	-	403322	6669482
82	70	-	30-35	-	Classe IV	non	-	-	403701	6670390
83	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	403643	6670297
84	-	60	40	-	Classe IV	non	-	-	403572	6670090
85	-	55	25	-	Classe V	oui	-	-	403642	6669990
86	-	-	5	-	Classe V	oui	-	-	403510	6669979
87	-	50	30	-	Classe IV	non	-	-	403444	6669873
88	-	50	30	-	Classe IV	non	-	-	403404	6669792
89	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	403393	6669725
90	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	403369	6669641
91	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	403397	6669555
92	-	50	-	-	Classe III	non	-	-	403322	6669482
93	90	-	40	-	Classe IV	non	-	-	403070	6669678
94	-	-	-	-	Classe III	non	-	-	402914	6669618
95	-	-	35	-	Classe IV	non	-	-	402795	6669540
96	-	-	25	-	Classe V	oui	-	-	403114	6669763
97	65	-	15	-	Classe V	oui	-	-	402877	6669849
98	60	-	15	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	402870	6669897
99	-	45	-	-	Classe III	non	-	-	402936	6669956
100	-	40	5 à 10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	Mare à proximité	403053	6669988
101	40	-	5 à 10	-	Classe V	oui	Renonule rampante, Jonc diffus	-	402916	6670042
102	60	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	402856	6670025

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
103	-	50	20	-	Classe V	oui	-	-	402749	6670010
104	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	402624	6669999
105	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	402538	6670002
106	-	-	10	-	Classe V	oui	-	Cours d'eau à proximité	402463	6670013
107	70	-	35	-	Classe IV	non	-	-	402490	6669835
108	-	-	10	-	Classe V	oui	Renonule rampante, Jonc diffus	-	402497	6669779
109	-	-	70	-	Classe IV	non	-	-	402491	6669717
110	75	-	-	-	Classe III	non	-	-	402579	6669718
111	70	-	15	-	Classe V	oui	-	-	402655	6669758
112	80	-	40	60	Classe IV-d	oui	-	-	402658	6669605
113	35	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	402733	6669544
114	70	-	-	-	Classe III	non	-	-	405675	6667459
115	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	405762	6667483
116	-	-	10	-	Classe V	oui	Oenanthe à feuilles de silaüs	-	405791	6667622
117	55	-	15	-	Classe V	oui	-	-	405826	6667552
118	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	405792	6667167
119	75	-	60	-	Classe IV	non	-	-	405759	6667096
120	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	405728	6667001
121	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	405687	6666925
122	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	405639	6666857
123	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	405567	6666903
124	-	40	10	-	Classe V	oui	-	-	405501	6666977
125	-	50	-	-	Classe III	non	-	-	405380	6666976
126	-	-	-	-	Classe III	non	-	-	405456	6667068
127	-	50	-	-	Classe III	non	-	-	405526	6667142
128	50	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	405569	6667065
129	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	405565	6667223
130	60	-	45	-	Classe IV	non	-	-	405625	6667175
131	-	-	25	-	Classe V	oui	-	-	405530	6667289
132	-	45	-	-	Classe III	non	-	-	405460	6667298
133	-	45	-	-	Classe III	non	-	-	405438	6667232
134	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	405327	6667198
135	50	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	405369	6667096
136	55	-	35	-	Classe IV	non	-	-	405272	6667089
137	50	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	405183	6667137
138	60	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	405134	6667217
139	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	405231	6667217
140	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	405424	6667151
141	-	60	-	-	Classe III	non	-	-	404036	6672377
142	-	-	35	-	Classe IV	non	-	-	403962	6672345
143	60	-	60	-	Classe IV	non	-	-	403882	6672311
144	60	-	50	-	Classe IV	non	-	-	403817	6672287
145	50	-	0	-	Classe V	oui	Jonc aggloméré, Jonc diffus	-	403847	6672542
146	-	40	15	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	404271	6672722
147	-	20	0	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	404170	6672726
148	-	50	45	-	Classe IV	non	-	-	404272	6672593
149	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	404303	6672519
150	-	-	50	-	Classe IV	non	-	-	404333	6672435
151	50	-	45	-	Classe IV	non	-	-	404341	6672335
152	50	-	0-5	-	Classe V	oui	-	-	404284	6672415
153	-	-	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques, moins de 5%	404191	6672964

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
154	-	60	40	-	Classe IV	non	-	-	404225	6673080
155	-	50	40	-	Classe IV	non	-	-	404279	6673216
156	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	404385	6673251
157	-	40	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques, moins de 5%	404304	6673369
158	80	-	50	-	Classe IV	non	-	-	404731	6672090
159	-	-	50	-	Classe IV	non	-	-	404857	6672109
160	65	-	50	-	Classe IV	non	-	-	404784	6672214
161	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	403163	6670062
162	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	403186	6670138
163	-	0	-	-	Classe III	non	-	-	403282	6670187
164	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	403164	6670225
165	50	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	409558	6669775
166	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	409564	6669866
167	60	-	40	-	Classe IV	non	-	-	409590	6669984
168	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	409601	6670106
169	50	-	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques, moins de 5%	409503	6670115
170	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	409657	6670187
171	55	-	15	-	Classe V	oui	-	-	409675	6670326
172	50	-	20	-	Classe V	oui	-	-	409667	6670435
173	-	40	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques, moins de 5%	409631	6670517
174	30	-	5 à 10	-	Classe V	oui	Silène fleur de coucou, Renoncule rampante	-	409637	6670566
175	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	409554	6670619
176	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	409652	6670698
177	55	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	409719	6670767
178	35	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	409651	6670816
179	40	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	409706	6670657
180	50	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	409713	6670559
181	40	-	20-25	-	Classe V	oui	-	-	409441	6670559
182	-	40	15	-	Classe V	oui	-	-	409399	6670629
183	45	-	25	-	Classe V	oui	-	-	409525	6670509
184	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	409405	6670129
185	-	40	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques, moins de 5%	409358	6670241
186	50	-	45	-	Classe IV	non	-	-	407399	6671306
187	-	40	40	-	Classe IV	non	-	-	407306	6671282
188	70	-	50	-	Classe IV	non	-	-	407328	6671357
189	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	404293	6670732
190	75	-	55	-	Classe IV	non	-	-	404353	6670802
191	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	404422	6670883
192	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	404450	6670939
193	-	40	30	-	Classe IV	non	-	-	404569	6670995
194	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	404665	6671043
195	50	-	40	-	Classe IV	non	-	-	404617	6670959
196	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	404645	6670884
197	-	45	-	-	Classe III	non	-	-	404583	6670864
198	60	-	15	-	Classe V	oui	-	-	404533	6670814
199	50	-	5	-	Classe V	oui	-	-	404607	6670783
200	-	40	5	-	Classe V	oui	-	-	404764	6666929
201	-	35	30	-	Classe IV	non	-	-	404808	6666803
202	30	-	10	-	Classe V	oui	-	-	404849	6666866

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
203	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	404896	6666929
204	45	-	10	-	Classe V	oui	-	-	404931	6666999
205	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	404976	6667060
206	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	404914	6667107
207	40	-	20	-	Classe V	oui	-	-	404797	6667095
208	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	404709	6667062
209	40	-	5	-	Classe V	oui	Cirse anglais, Renoncule rampante, Silène fleur de coucou, Myosotis des marais	Mare à proximité	404597	6667156
210	70	-	-	-	Classe III	non	-	-	404654	6667147
211	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	404526	6667103
212	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	404581	6667042
213	-	30	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	404644	6666982
214	45	-	10	-	Classe V	oui	-	-	404599	6666896
215	50	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	404827	6667012
216	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	404769	6666730
217	30	-	5	-	Classe V	oui	Jonc diffus, Renoncule rampante	Mare à proximité	404739	6666674
218	-	35	-	-	Classe III	non	-	Mare à proximité	404662	6666749
219	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	404579	6666768
220	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	404623	6666831
221	35	-	10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	404768	6670749
222	-	-	10	-	Classe V	oui	Saule Marsault	Mare à proximité	404807	6670794
223	50	-	5 à 10	50	Classe IV-d	oui	Jonc diffus, Silène Fleur de coucou, Scorsonère des prés,	-	404744	6670792
224	70	-	5	-	Classe V	oui	Scorsonère des prés, Serratule des teinturiers, Renoncule rampante	-	404694	6670851
225	40	-	5	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	404675	6670784
226	-	-	5	-	Classe V	oui	-	-	404845	6671143
227	-	30 cailloux	5	-	Classe V	oui	-	-	405023	6671178
228	65	-	-	-	Classe III	non	-	Mare à proximité, Traits rédoxiques, moins de 5%	405070	6671125
229	60	-	55	-	Classe IV	non	-	Mare à proximité	405219	6671127
230	-	30	-	-		non	-	Mare à proximité	405131	6671041
231	-	50	-	-	Classe III	non	-	Mare à proximité	405097	6670940
232	70	-	50	-	Classe IV	non	-	Mare à proximité	405181	6670939
233	40	-	-	5	Classe VI	oui	Jonc diffus, Renoncule rampante, Glycérie flottante	Mare à proximité	404982	6666869
234	50	-	5	-	Classe V	oui	-	-	404976	6666921
235	-	0-5	-	-	Classe III	non	-	-	405062	6666951
236	-	40	35	-	Classe IV	non	-	-	404939	6666880
237	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	404839	6666682
238	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	404907	6666715
239	-	-	15	-	Classe V	oui	-	-	404985	6666714
240	50	-	25-30	-	Classe IV	non	-	-	404883	6666671
241	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	405990	6667079
242	65	-	45	-	Classe IV	non	-	-	406070	6667123
243	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	406149	6667154
244	-	-	15	20	Classe VI	oui	-	-	406191	6667093
245	55	-	15	-	Classe V	oui	-	-	406211	6667034
246	50	-	15-20	-	Classe V	oui	-	-	406148	6667044
247	60	-	15	-	Classe V	oui	-	-	406094	6667056
248	-	40	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques, moins de 5%	406100	6666973

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
249	-	40	30	-	Classe IV	non	-	-	406185	6666958
250	-	30	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques, moins de 5%	406154	6666914
251	65	-	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques, moins de 5%	406064	6666904

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

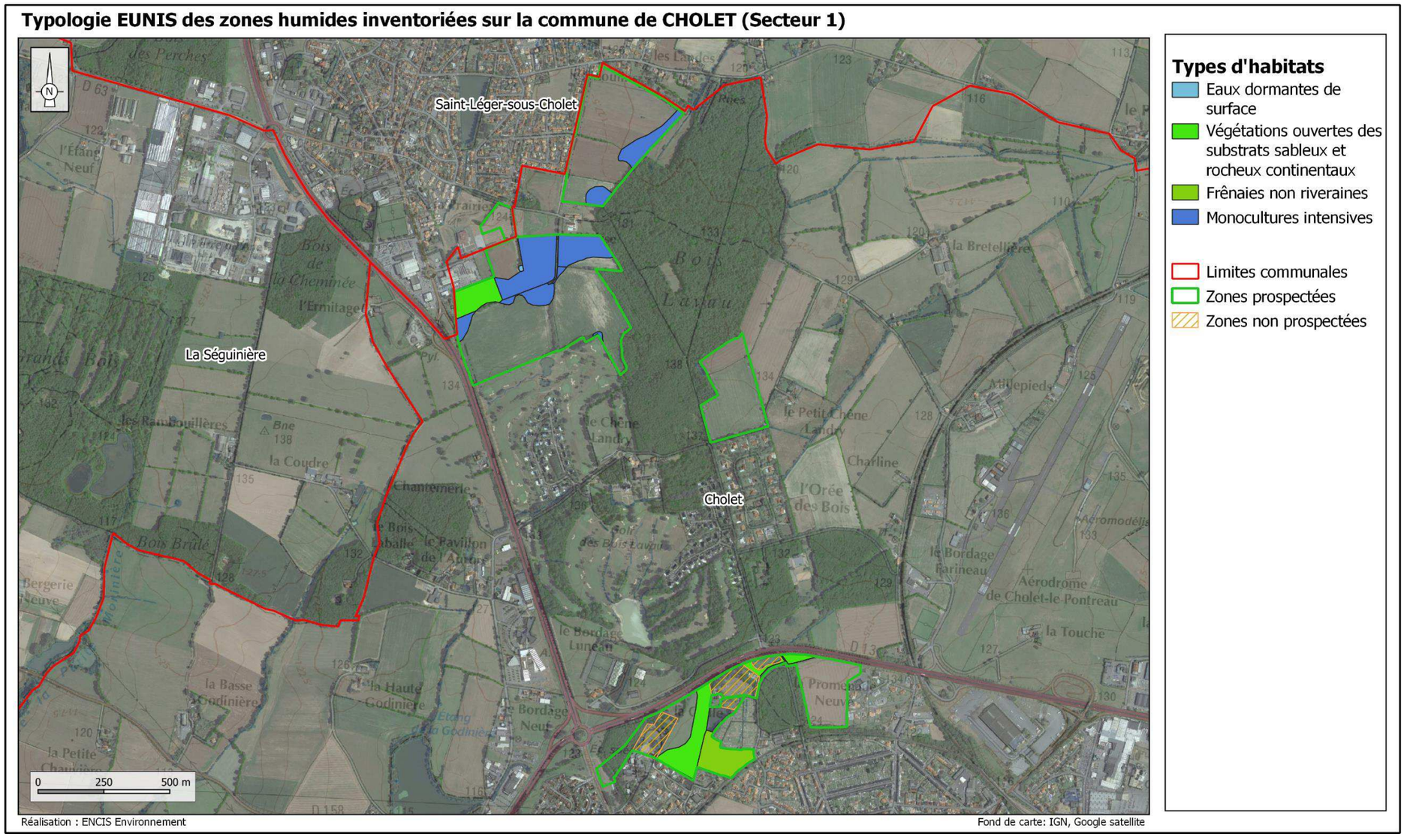
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Cholet sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

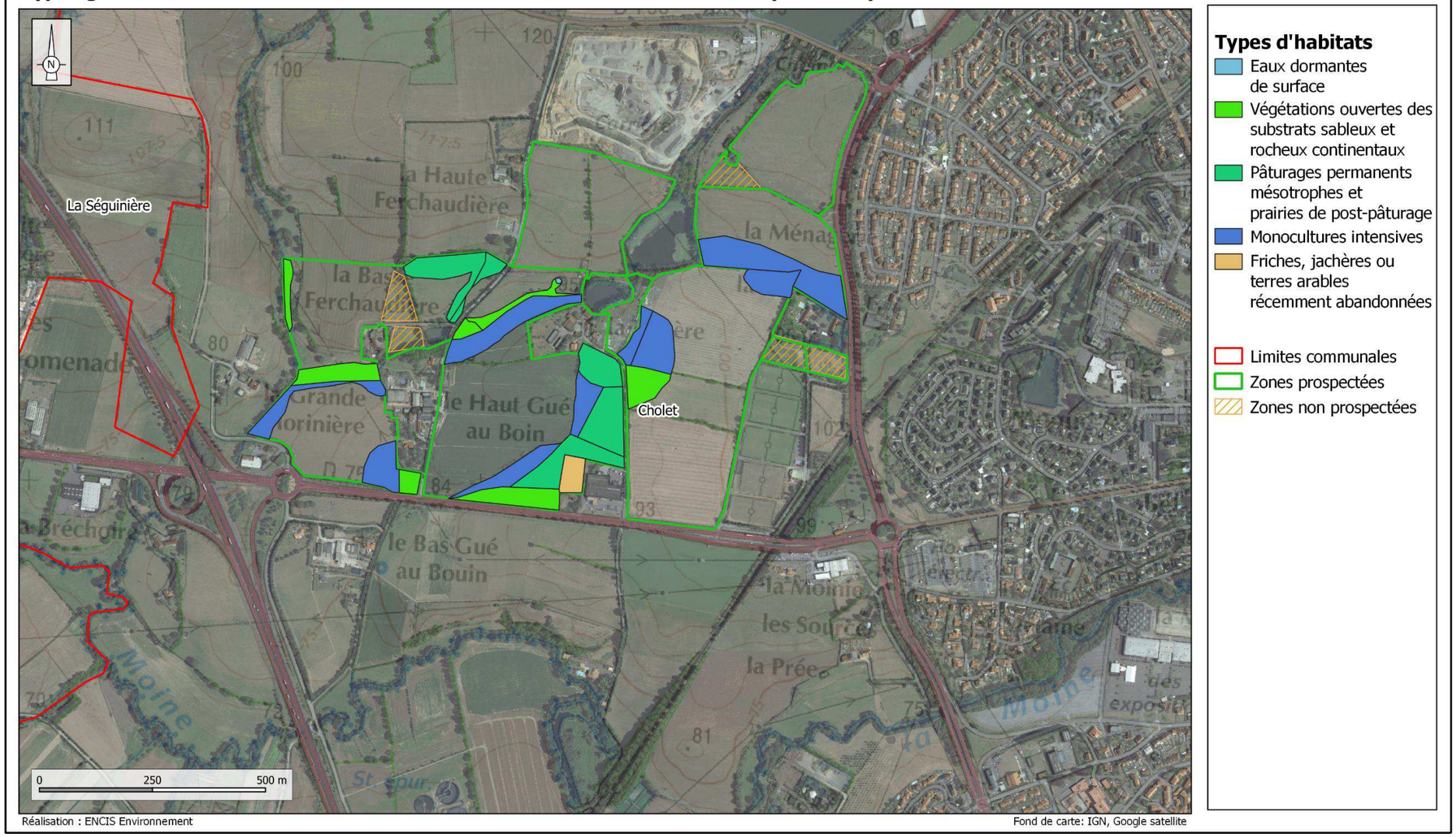
Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Eaux dormantes de surface	C1	0	0,12
Fourrés tempérés	F3.1	1	0,15
Forêts de feuillus caducifoliés	G1	1	3,68
Frênaies non riveraines	G1.A2	1	3,57
Friches, jachères ou terres arables	I1.5	1	0,68
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	1	17,12
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	39,40
Monocultures intensives	I1.1	0	34,94
Prairies à Jonc épars	E3.417	2	0,34

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

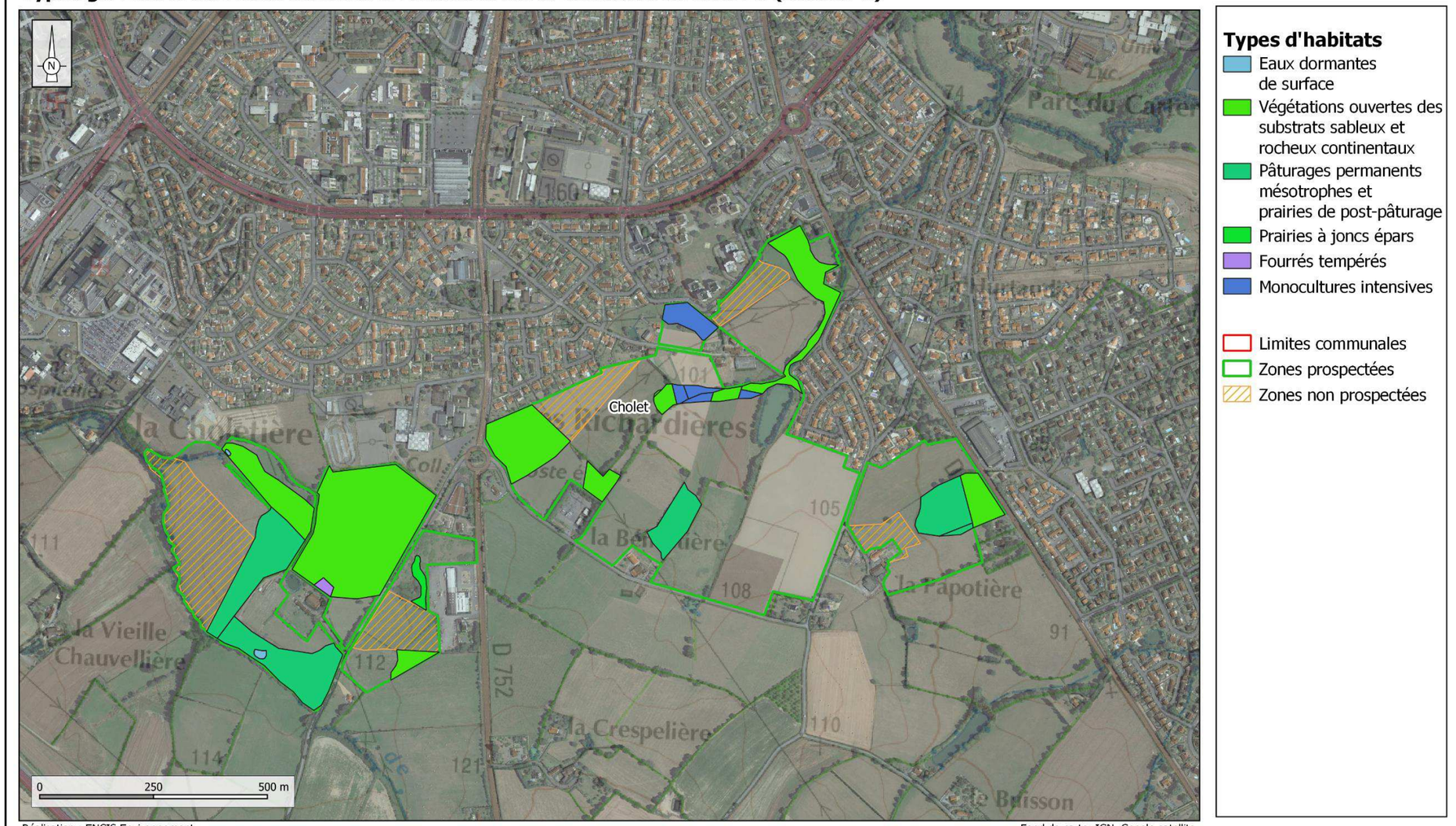


Carte 12 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cholet (secteur 1 - nord)



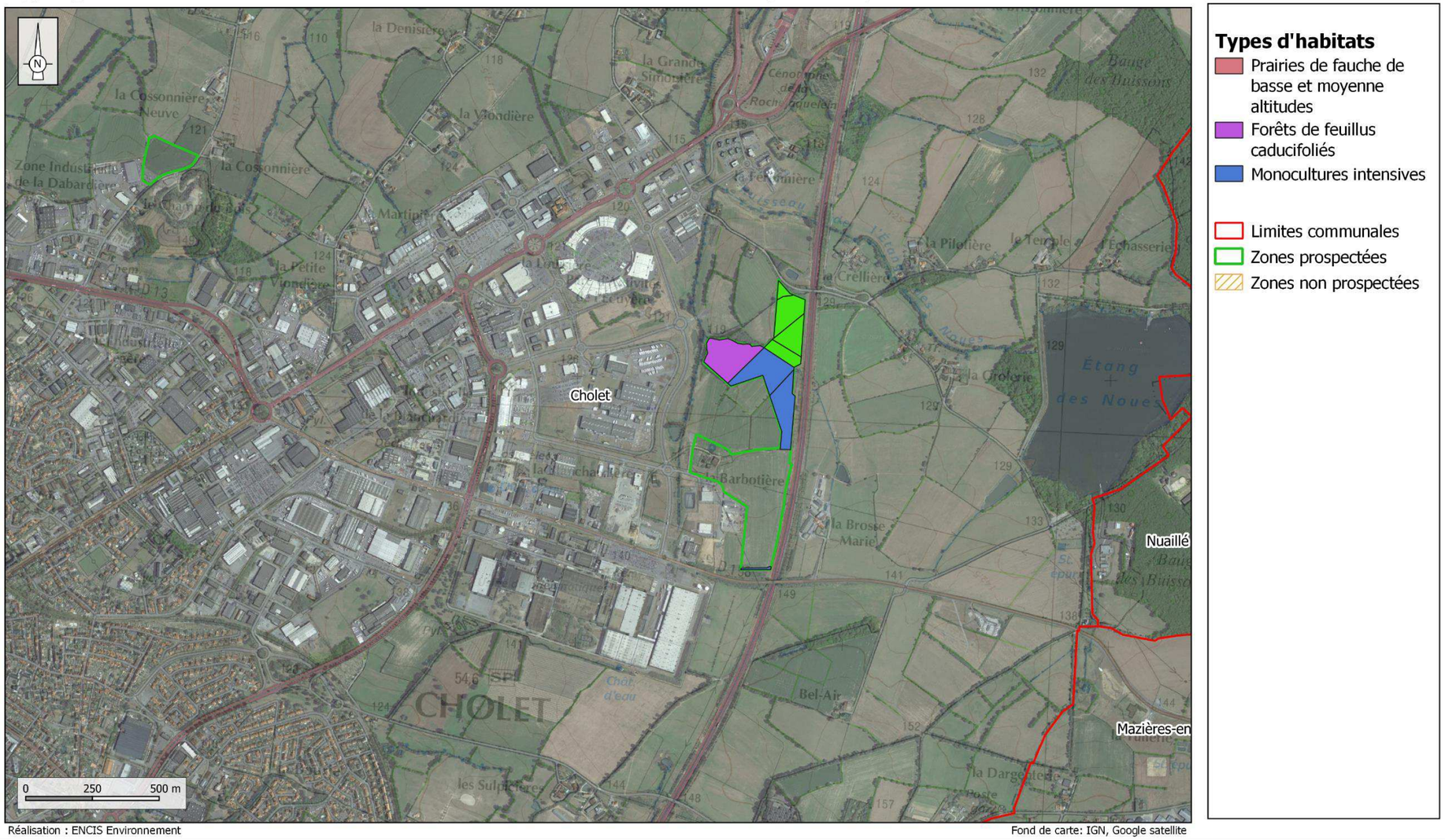
Carte 13 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cholet (secteur 2 - ouest)

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de CHOLET (Secteur 3)



Carte 14 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cholet (secteur 3 - sud)

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de CHOLET (Secteur 4)



Carte 15 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cholet (secteur 4 - est)

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de point attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

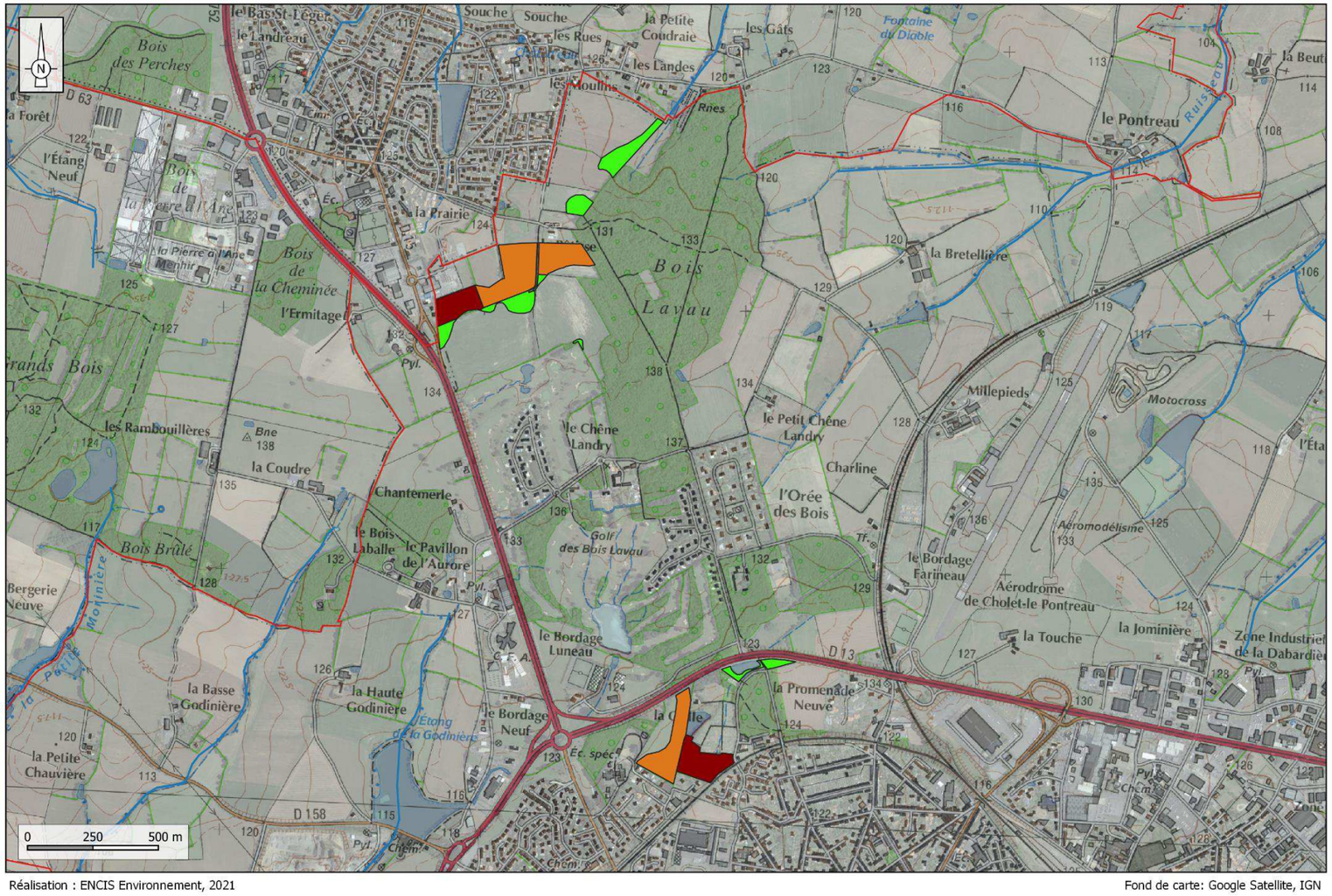
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Cholet, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	22,5 %	73,9 %	3,6 %
Fonctionnalité épuratrice	29,4 %	57,9 %	12,6 %
Fonctionnalité biologique	70,7 %	3,8 %	25,5 %
ENJEU FINAL	**33,9 %**	**57,1 %**	**8,9 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

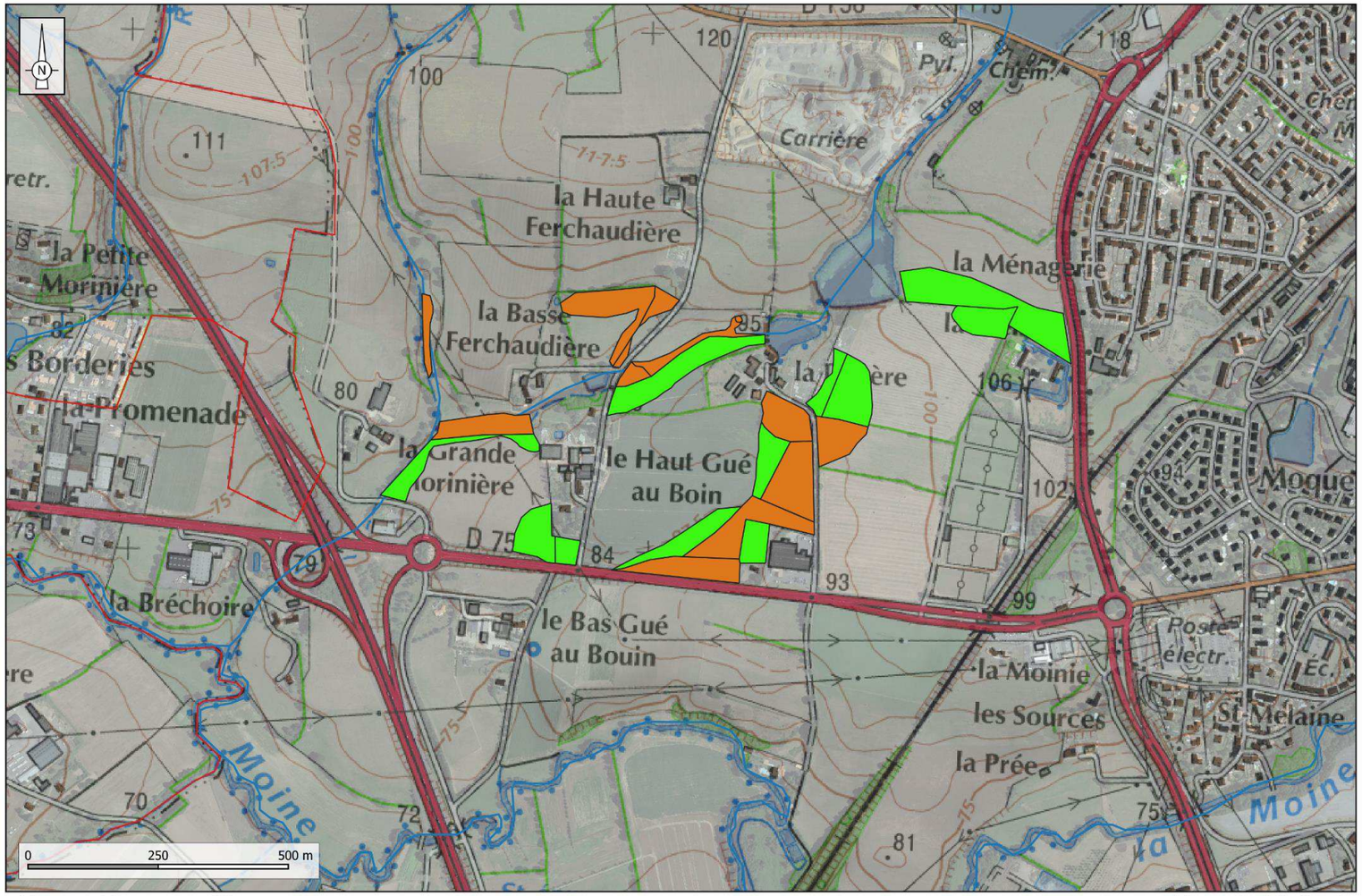
Enjeu final des zones humides de la commune de Cholet (secteur 1)



Réalisation : ENCIS Environnement, 2021 Fond de carte: Google Satellite, IGN

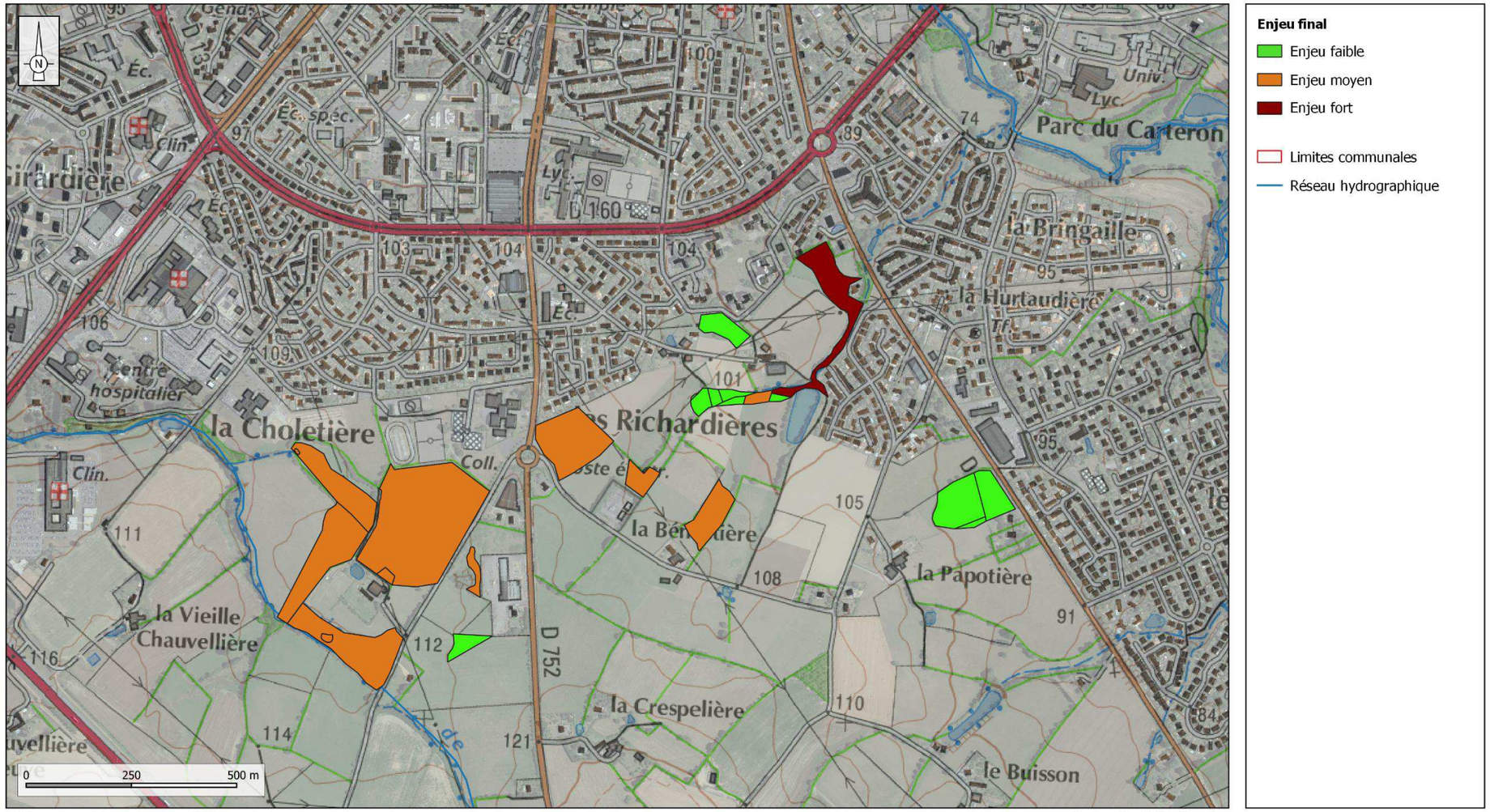
Carte 16 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cholet (secteur 1 – nord)

Enjeu final des zones humides de la commune de Cholet (secteur 2)



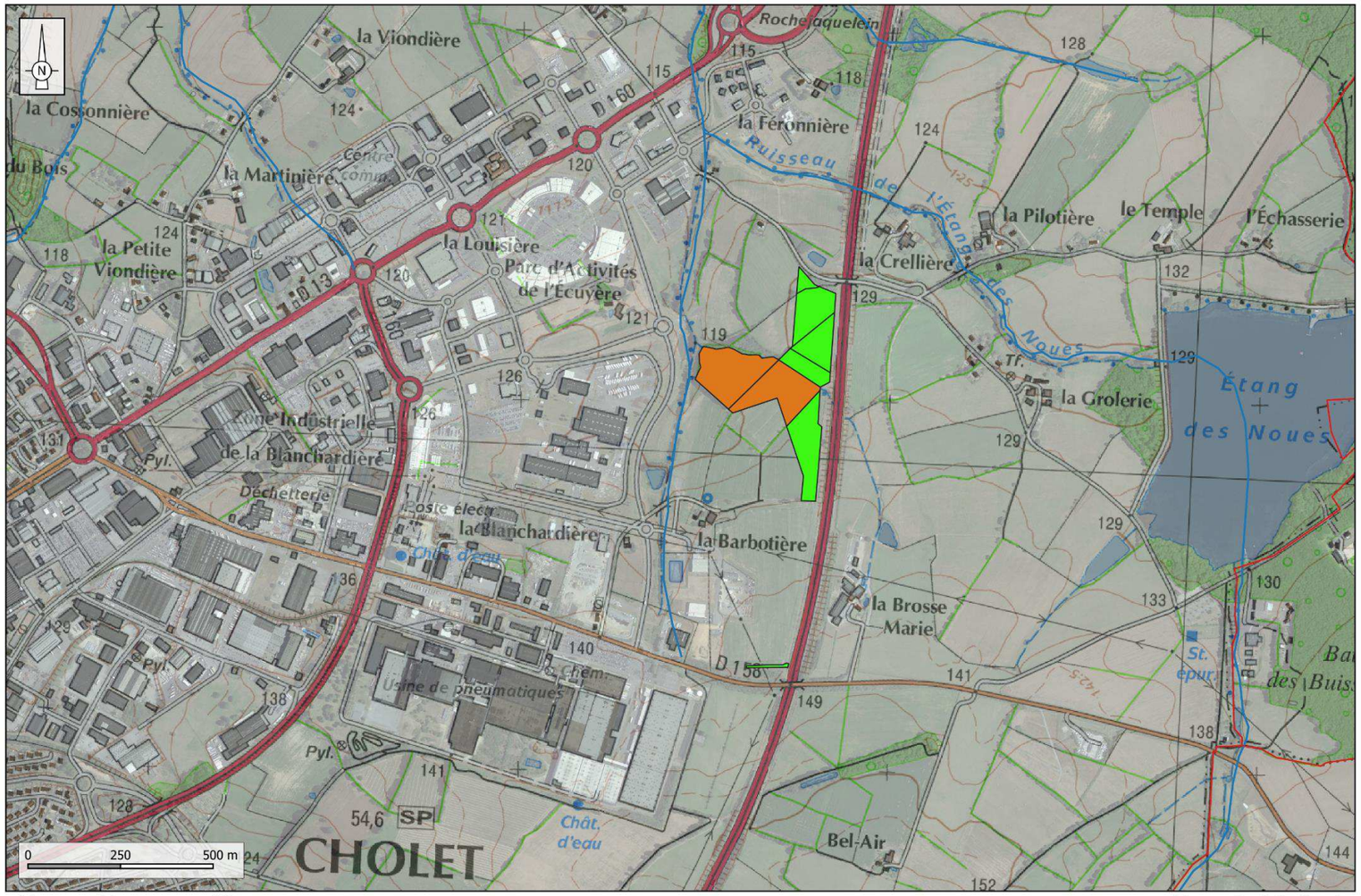
Carte 17 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cholet (secteur 2 – ouest)

Enjeu final des zones humides de la commune de Cholet (secteur 3)



Carte 18 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cholet (secteur 3 – sud)

Enjeu final des zones humides de la commune de Cholet (secteur 4)



Enjeu final

- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

- Limites communales
- Réseau hydrographique

Réalisation : ENCIS Environnement, 2021

Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 19 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cholet (secteur 4 – est)

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 58,0 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Cholet. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 33,9 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu écologique final faible, 57,1 % un enjeu écologique final moyen et 8,9 % un enjeu écologique final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Cholet à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Cholet 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (secteur 1 - nord) 26
Carte 9 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (secteur 2 - ouest) 27
Carte 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (secteur 3 - sud) 28
Carte 11 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cholet (secteur 4 - est) 29
Carte 12 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cholet (secteur 1 - nord) 37
Carte 13 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cholet (secteur 2 - ouest) 38
Carte 14 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cholet (secteur 3 - sud) 39
Carte 15 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cholet (secteur 4 - est) 40
Carte 16 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cholet (secteur 1 – nord) 42
Carte 17 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cholet (secteur 2 – ouest) 43
Carte 18 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cholet (secteur 3 – sud) 44
Carte 19 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cholet (secteur 4 – est) 45

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 35
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 36
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 41
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 41
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 41

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1763)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichelle des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

-9/ 13 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

-8/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

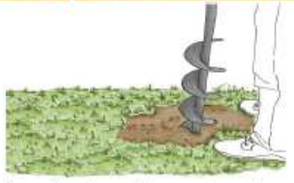


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.
Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Cléré-sur-Layon







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

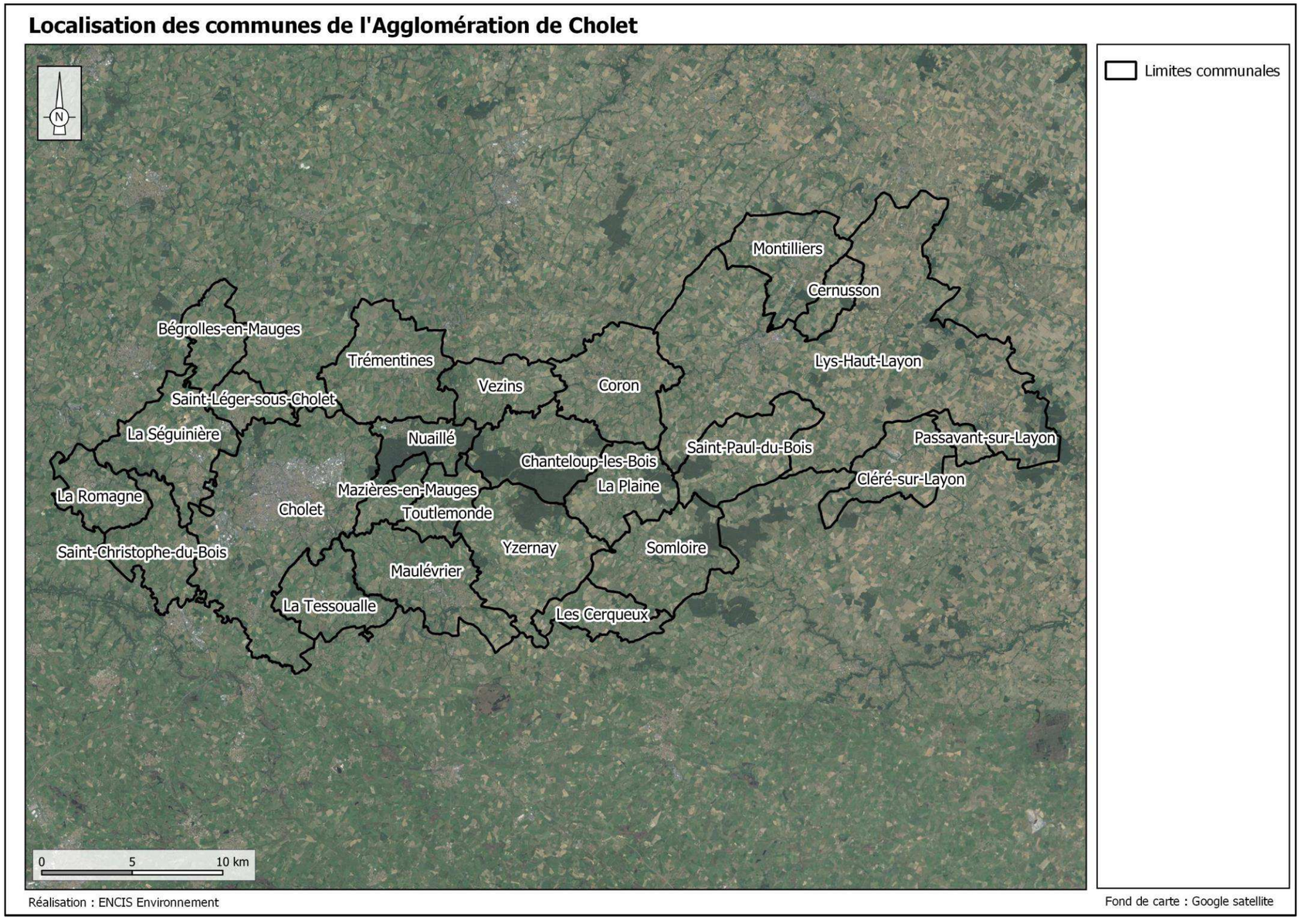
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

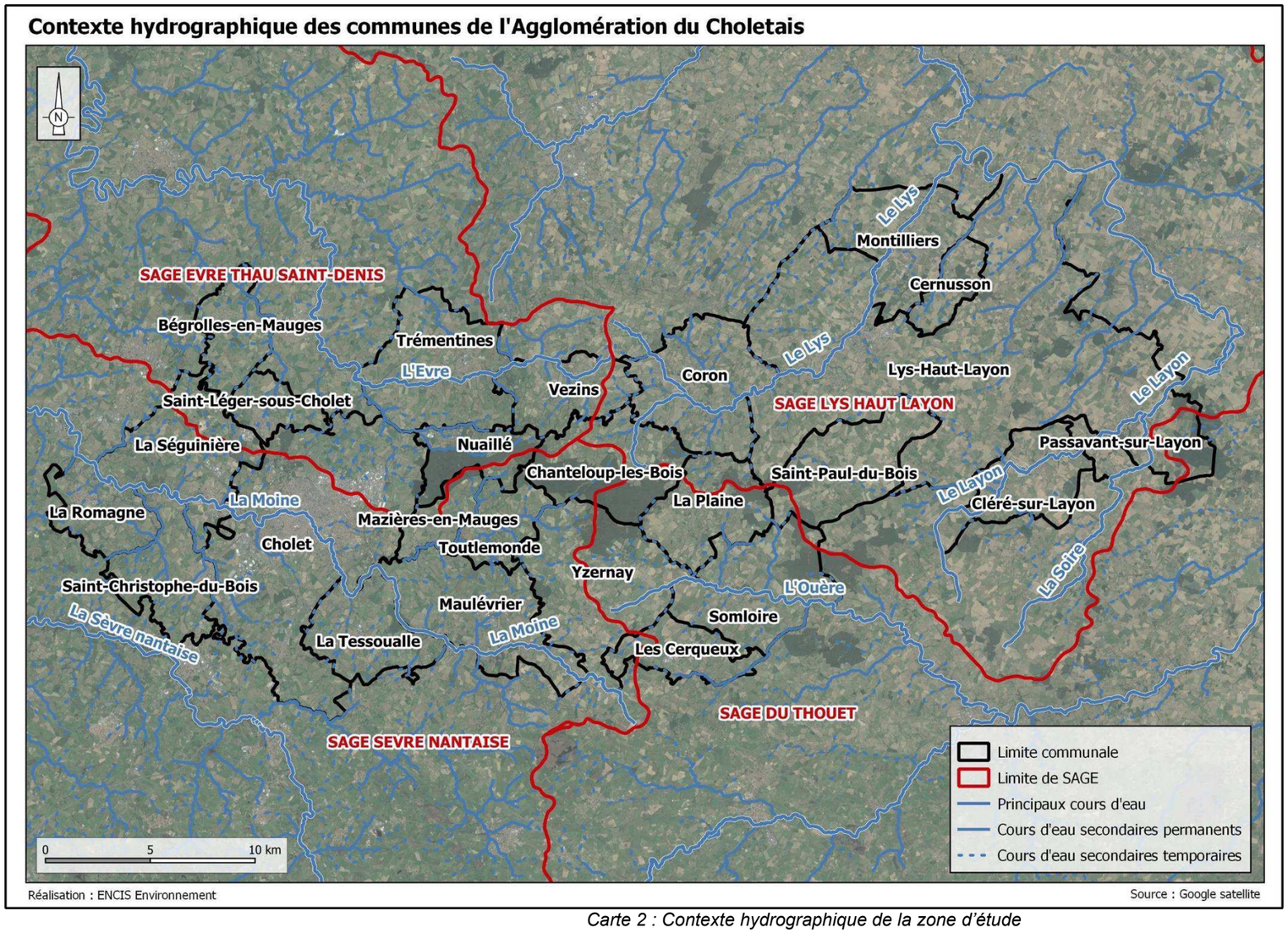


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

1.3.3 Contexte écologique

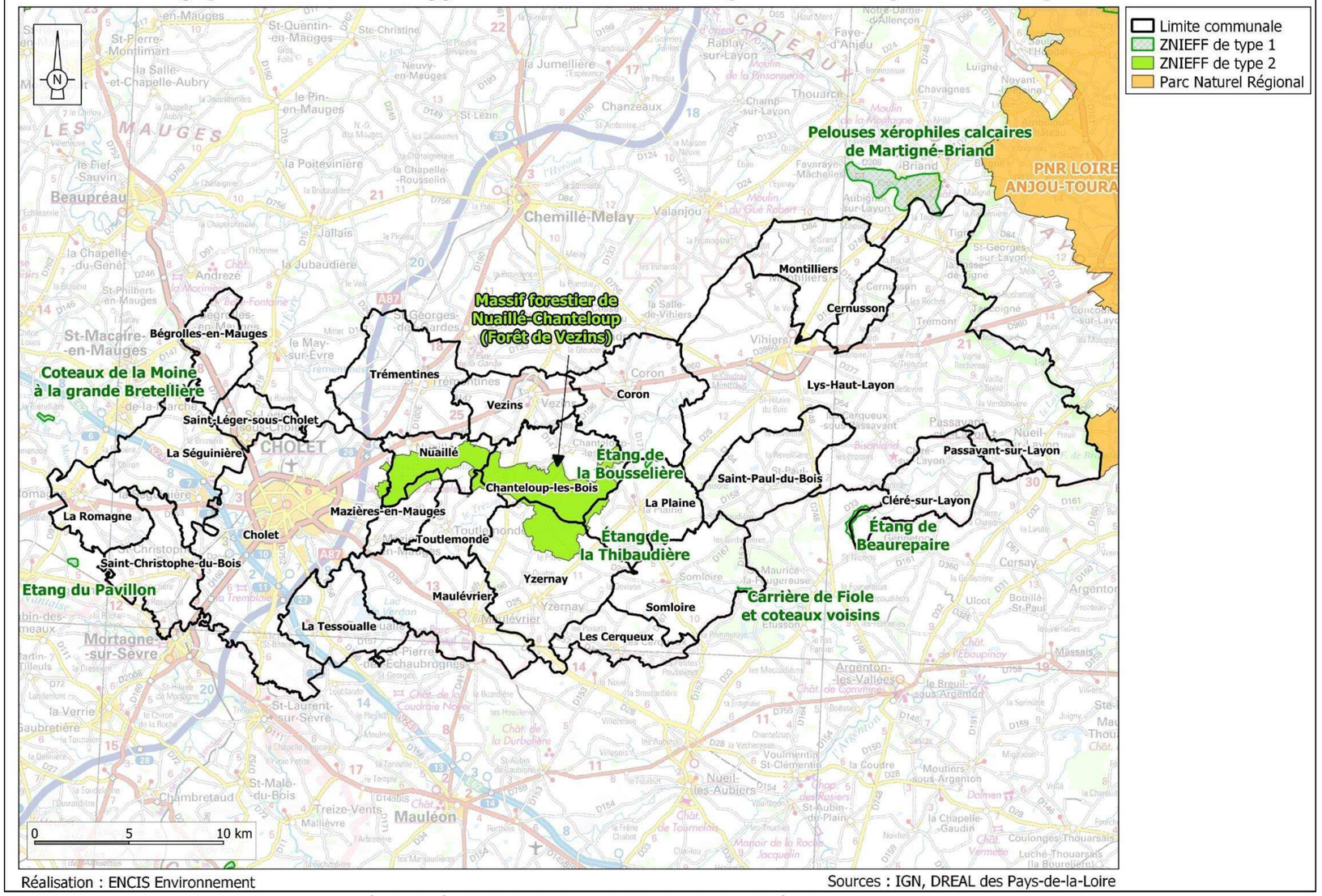
À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.

Contexte écologique à l'échelle de l'Agglomération du Choletais (DREAL des Pays-de-la-Loire)



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

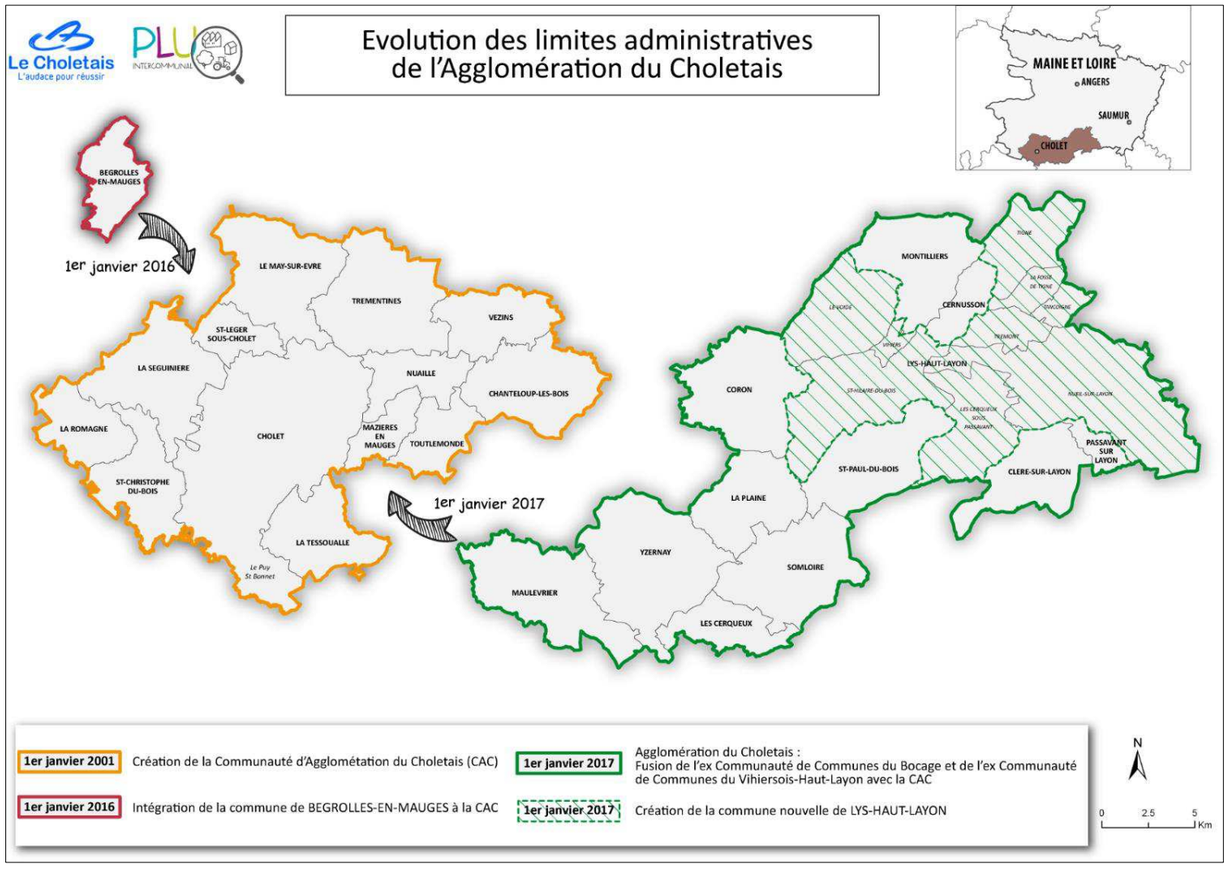
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

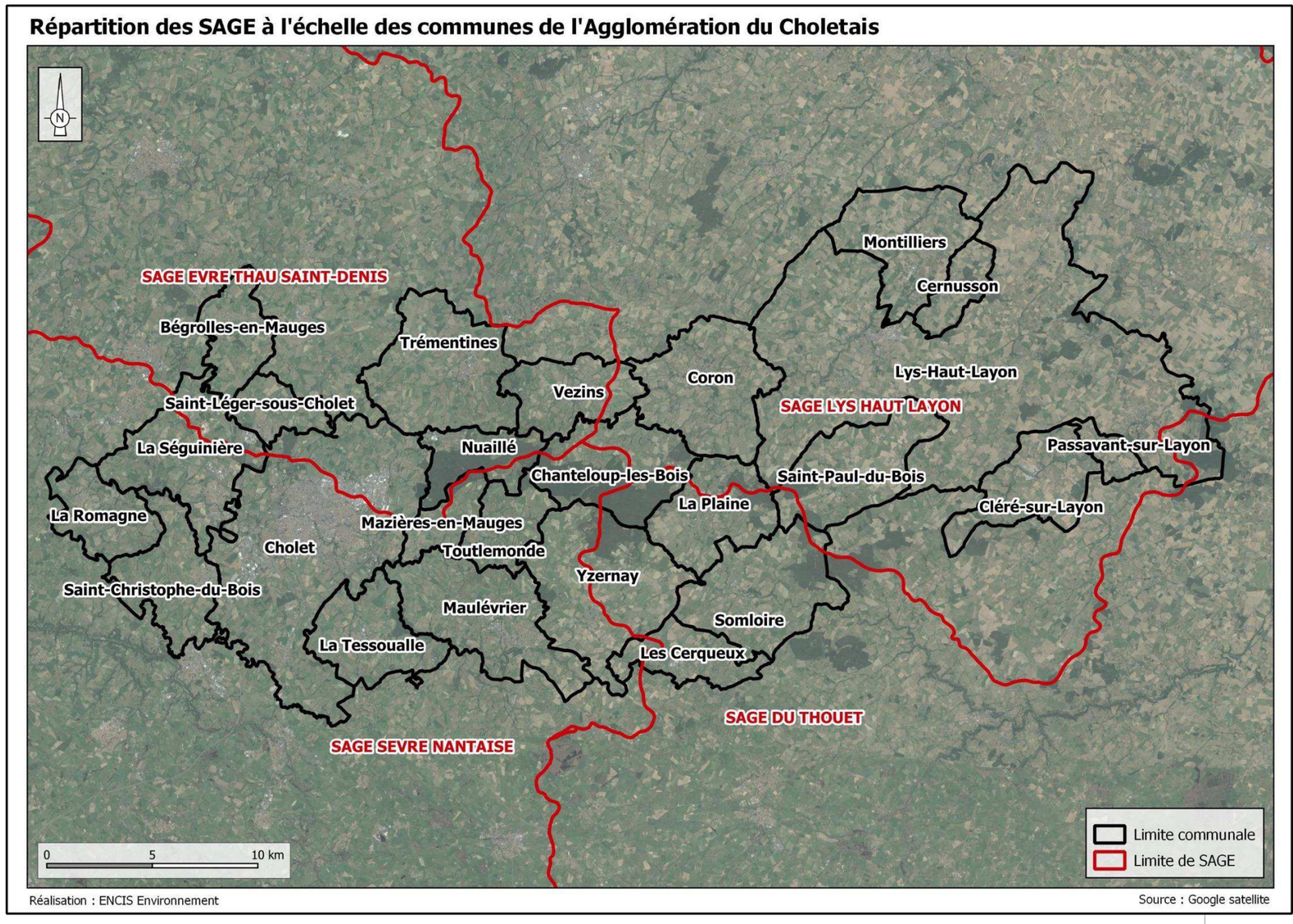


Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

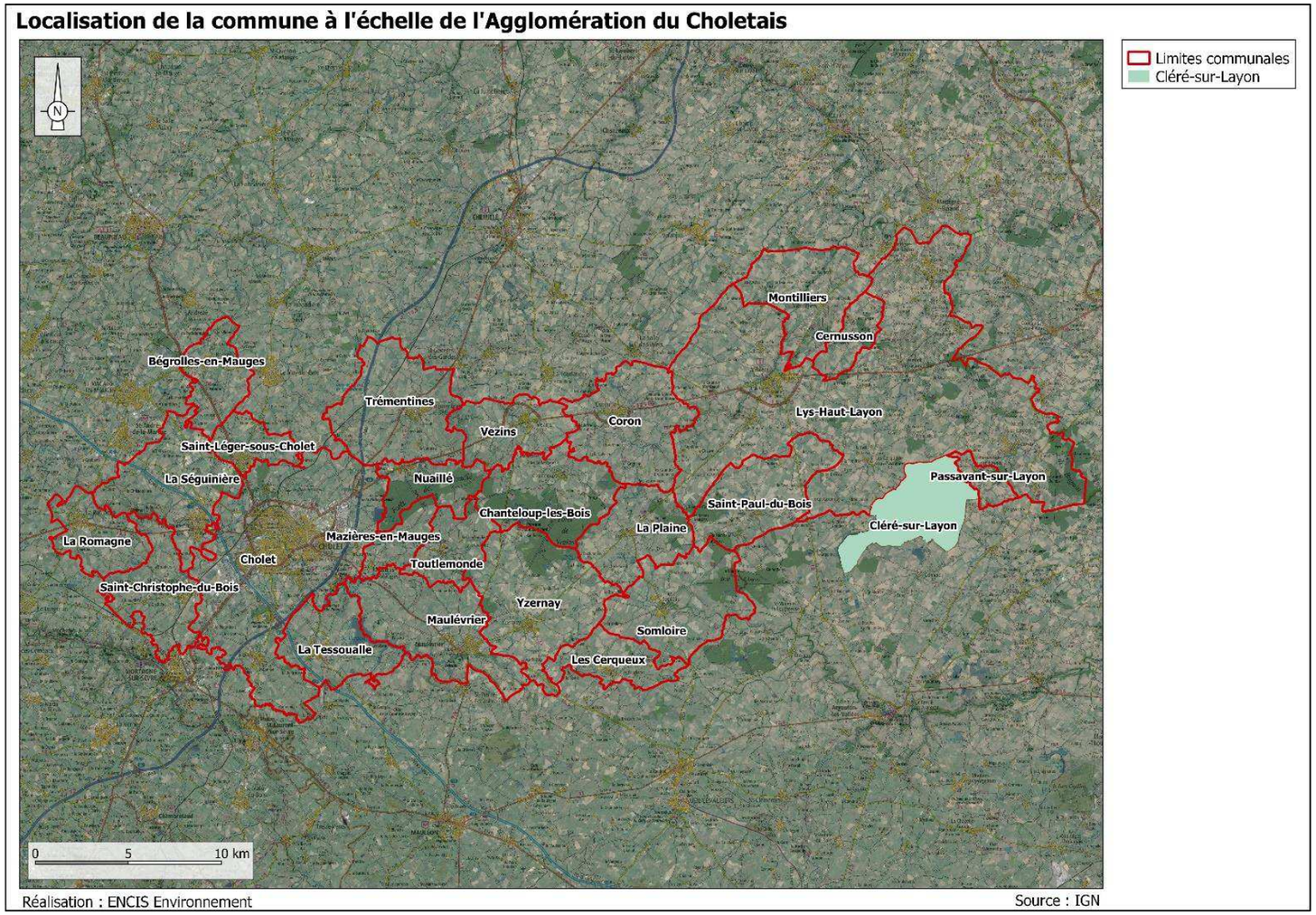
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération de Cholet

1.3.4.3 La commune de Cléré-sur-Layon

La commune de Cléré-sur-Layon est une commune rurale de moins de 350 habitants en 2018, située à 35.5 km à l'est de Cholet. La commune est longée par le Layon au nord et à l'est.



Carte 6 : Localisation de la commune de Cléré-sur-Layon à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

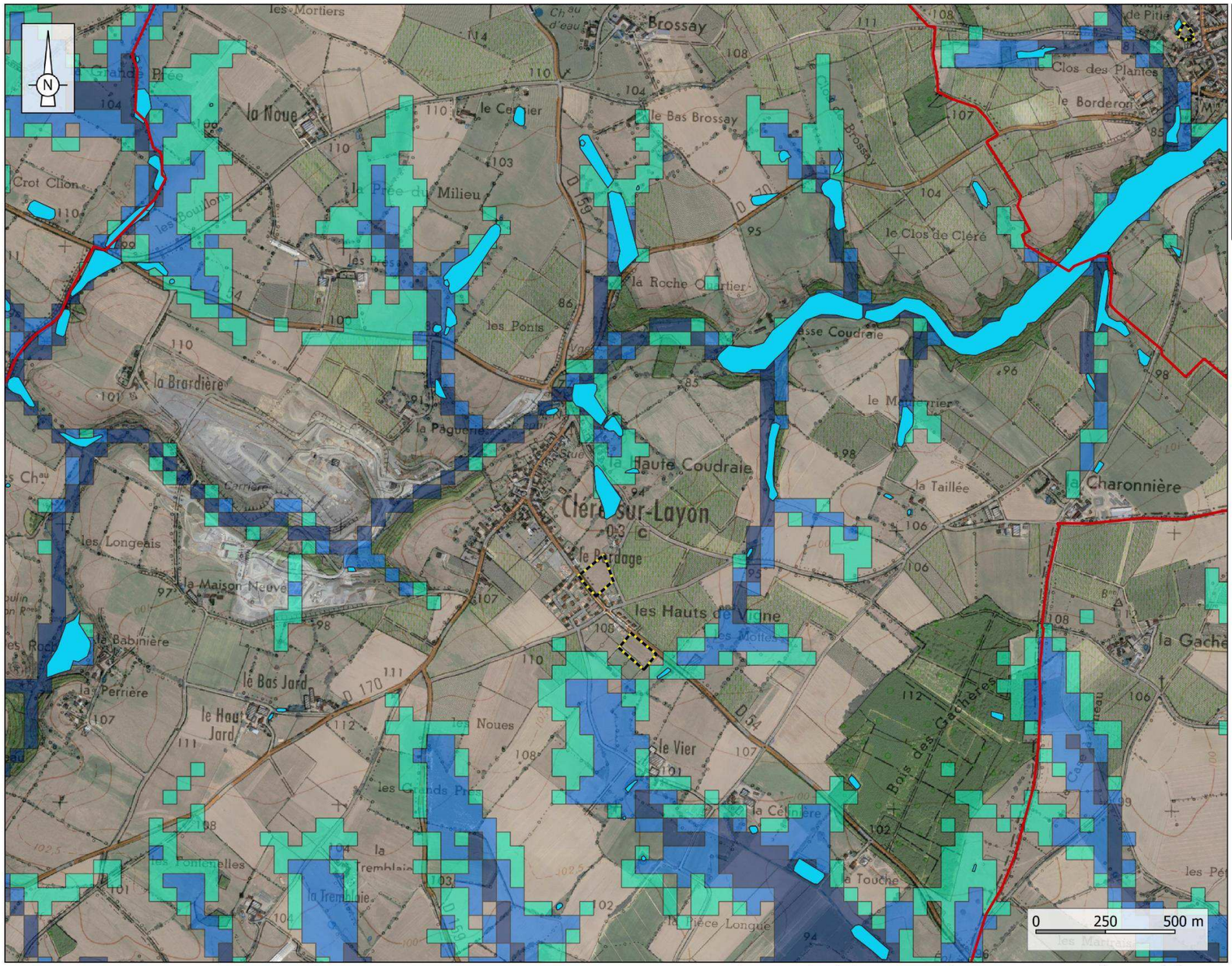
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Cléré-sur-Layon. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez peu nombreuses et se concentrées principalement aux abords du Layon en périphérie de la commune, avec cependant la présence de zones humides potentielles au sud de la commune distinctes du réseau hydrographique, probablement issues de résurgences.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Cléré-sur-Layon

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Cléré-sur-Layon, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de mai 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **11 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Cléré-sur-Layon. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

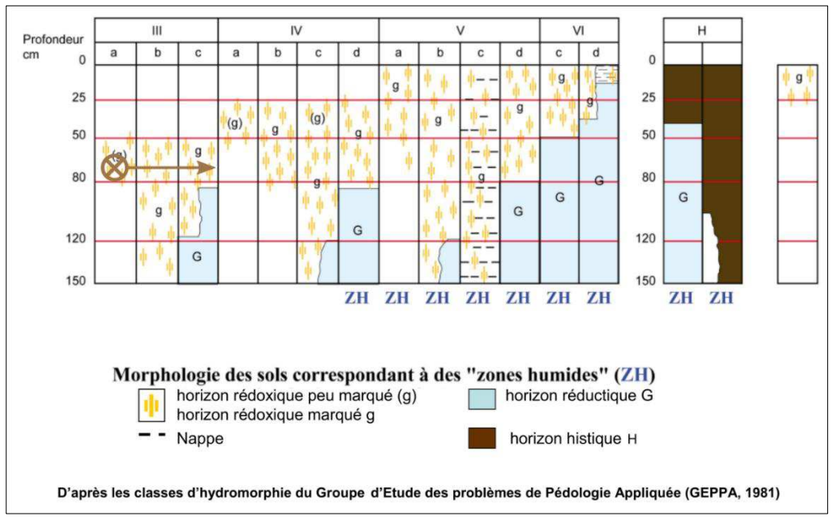


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Limite communale
Parcelles 1AU et 2AU

Localisation et résultat du sondage
Sondage humide
Sondage non humide

Zones non prospectées pour contraintes animalières ou foncières

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cléré-sur-Layon

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 11 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cléré-sur-Layon.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	35	-	5	-	Classe V	oui	-	-	440967	6670774
2	-	40	10	-	Classe V	oui	-	-	441001	6670771
3	-	30	5	-	Classe V	oui	-	-	440965	6670751
4	45	-	10	-	Classe V	oui	-	-	440931	6670804
5	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	440946	6670824
6	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	440904	6670800
7	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	440804	6671011
8	50	-	30	-	Classe IV	non	-	-	440806	6671061
9	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	440837	6671087
10	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	440819	6671120
11	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	440766	6671058

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

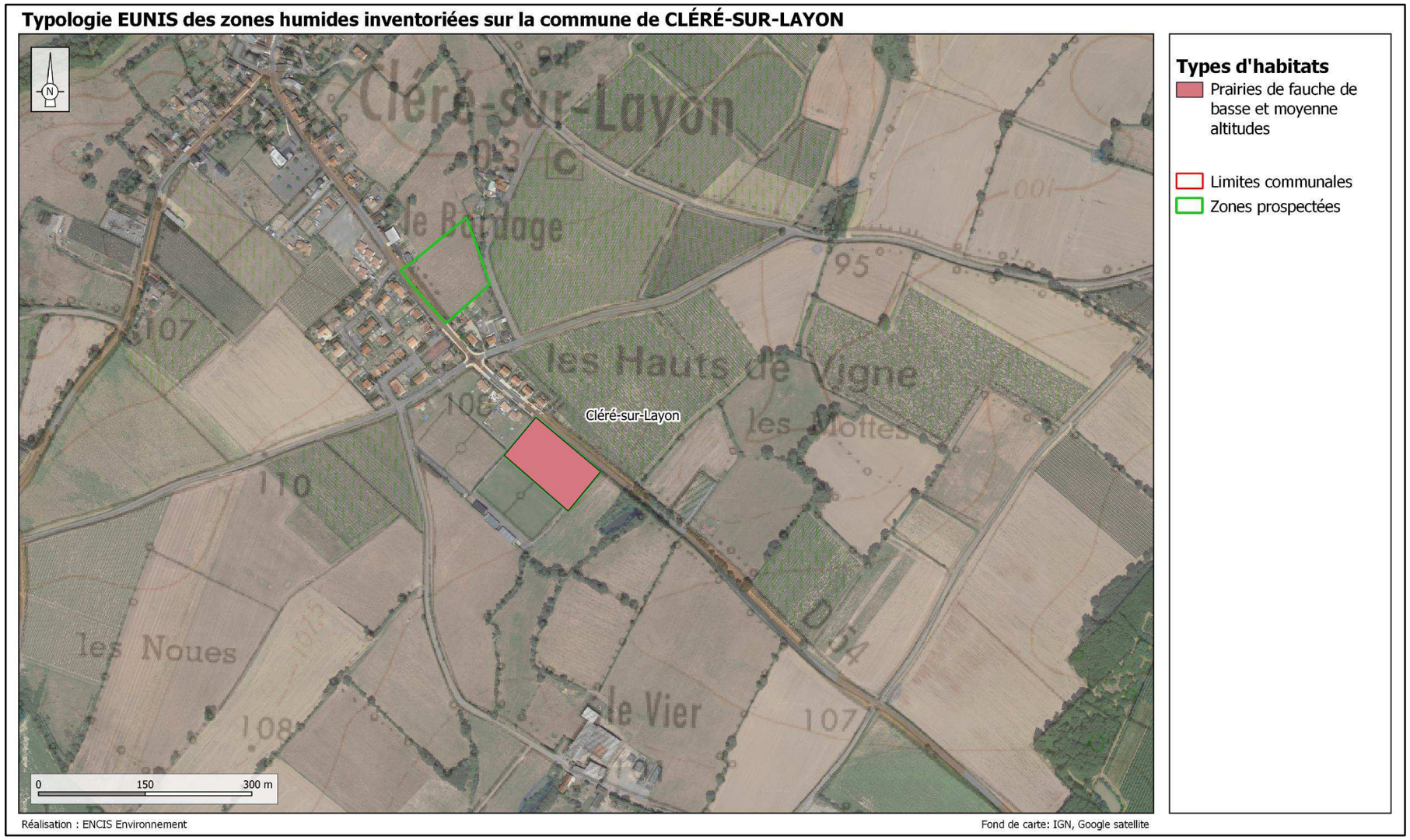
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Cléré-sur-Layon sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	100

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cléré-sur-Layon

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

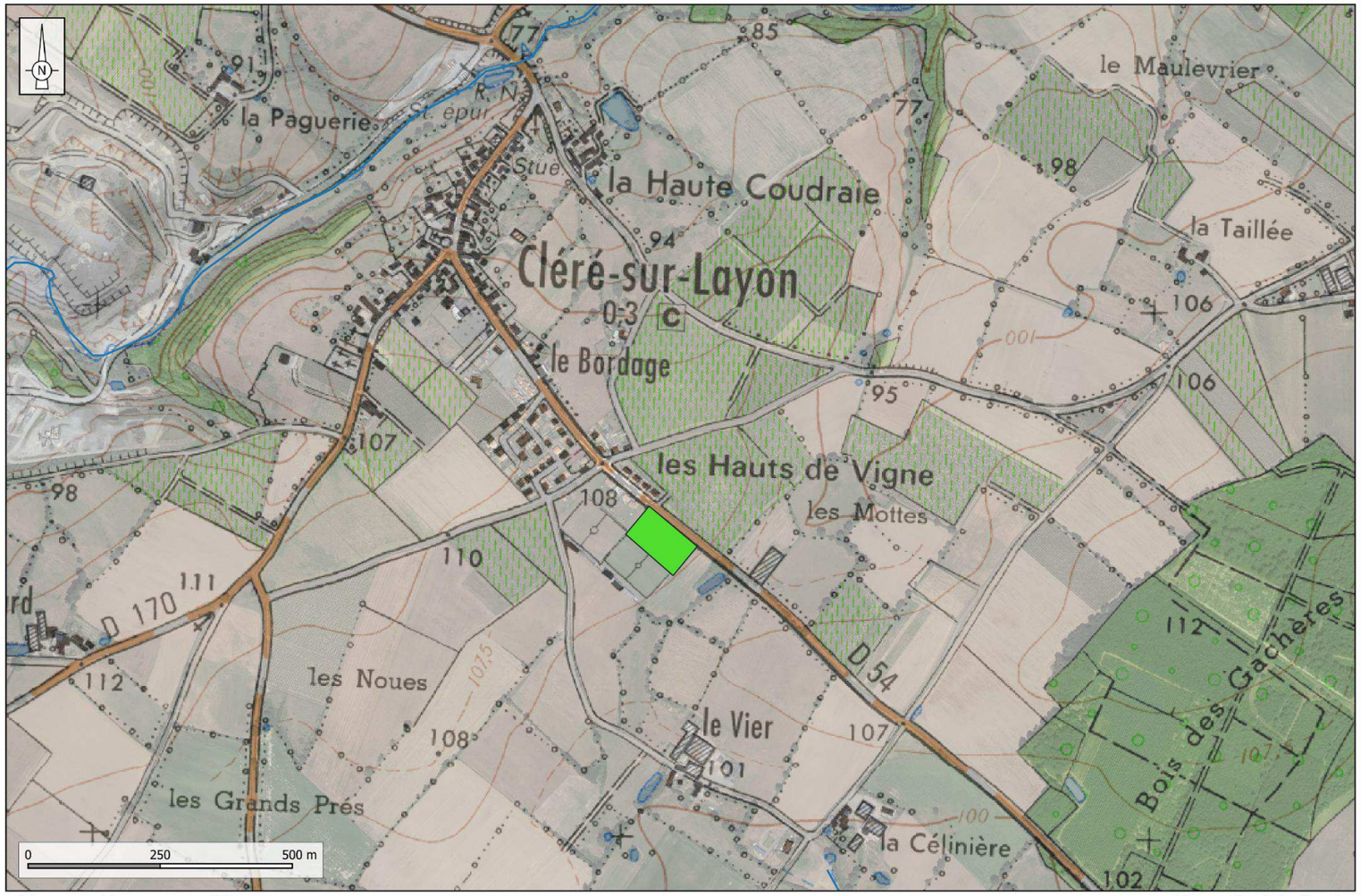
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Cléré-sur-Layon, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

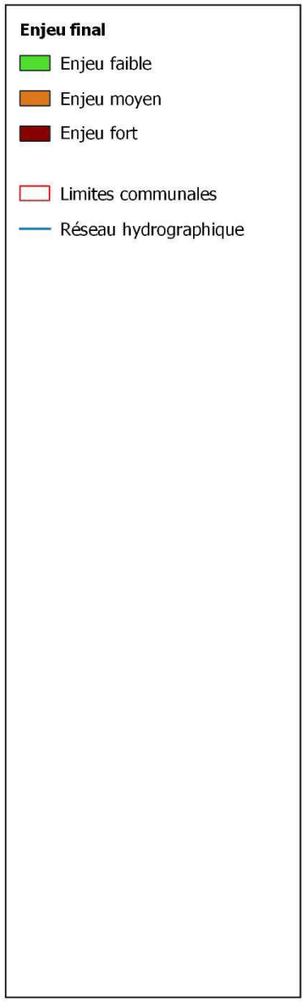
	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Cléré-sur-Layon





Réalisation : ENCIS Environnement, 2021 Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cléré-sur-Layon

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 0,8 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Cléré-sur-Layon. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de l'unique parcelle de zone humide, il ressort que celle-ci est d'enjeu final faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Cléré-sur-Layon à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Cléré-sur-Layon 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Cléré-sur-Layon 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Cléré-sur-Layon 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Cléré-sur-Layon 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

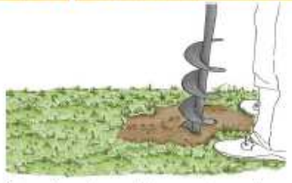


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.
Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Coron







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

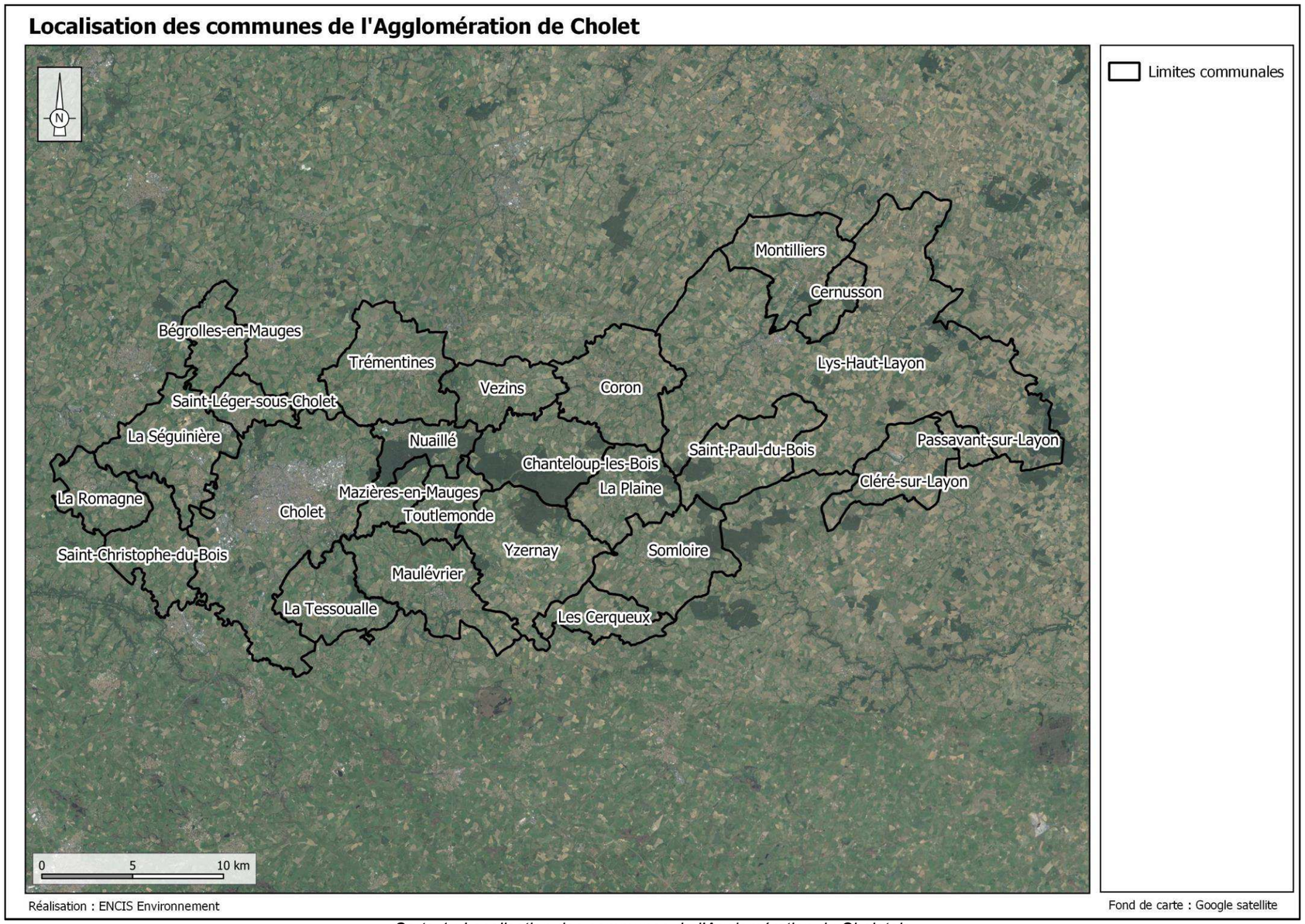
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

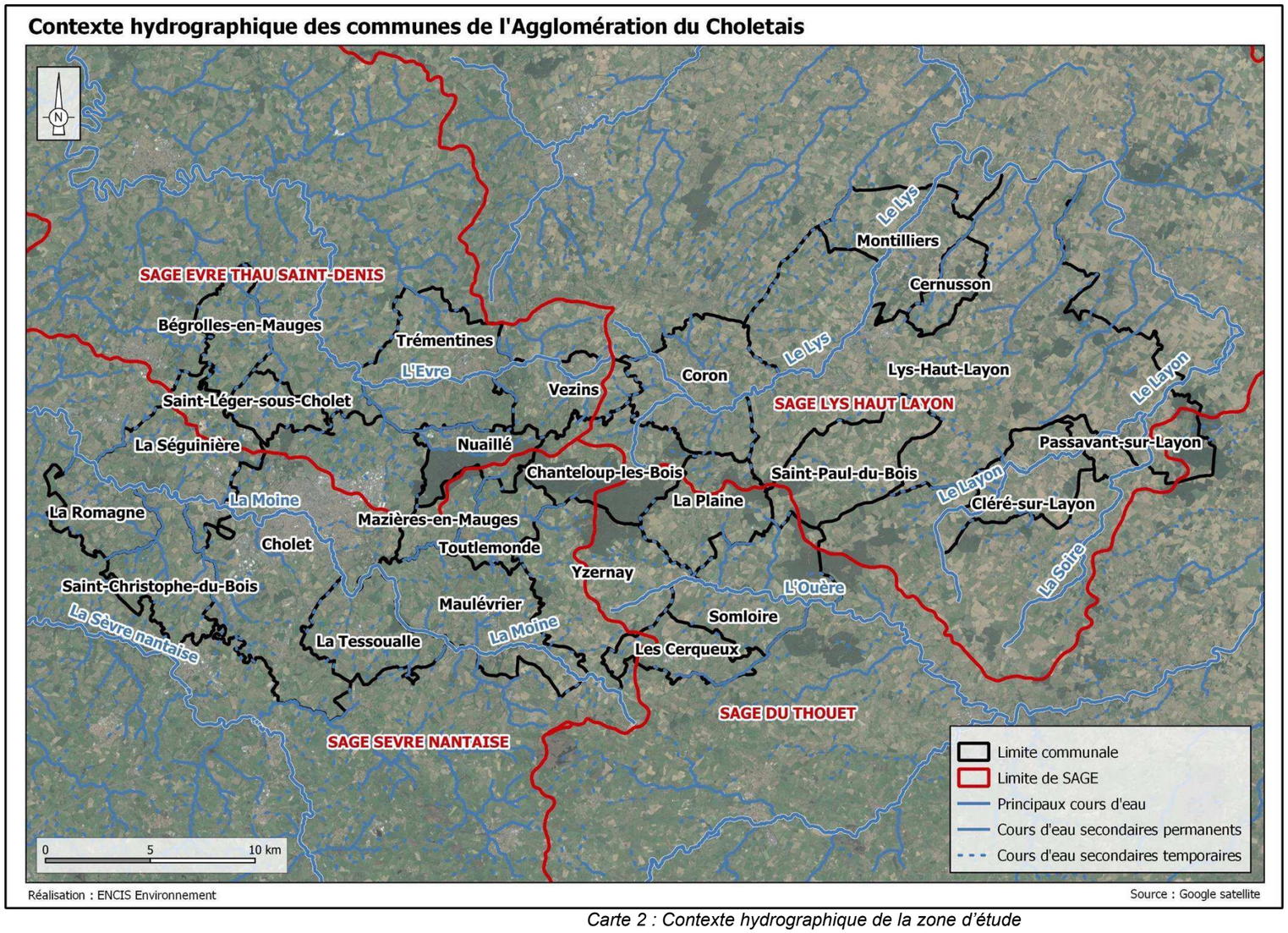


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

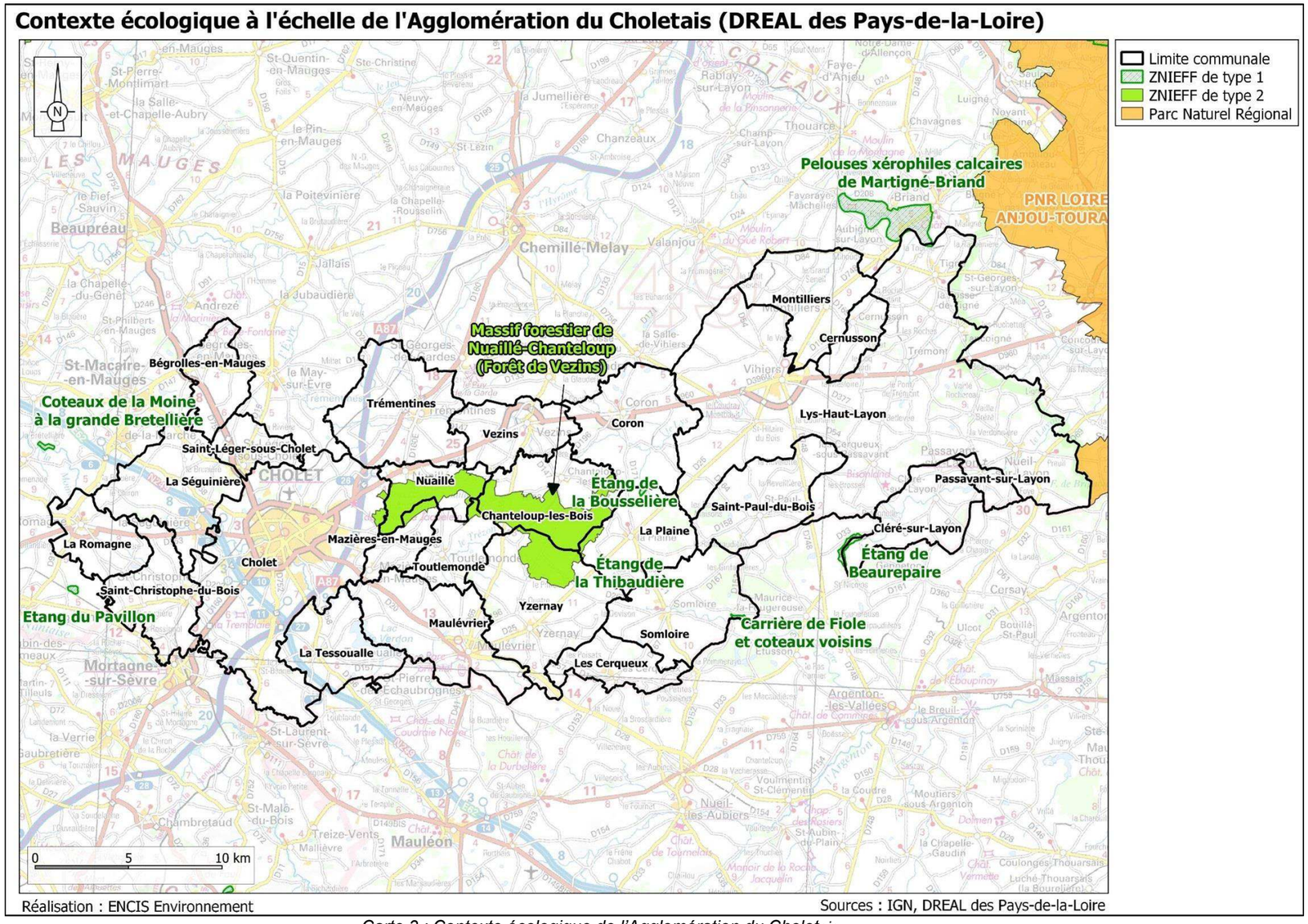
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

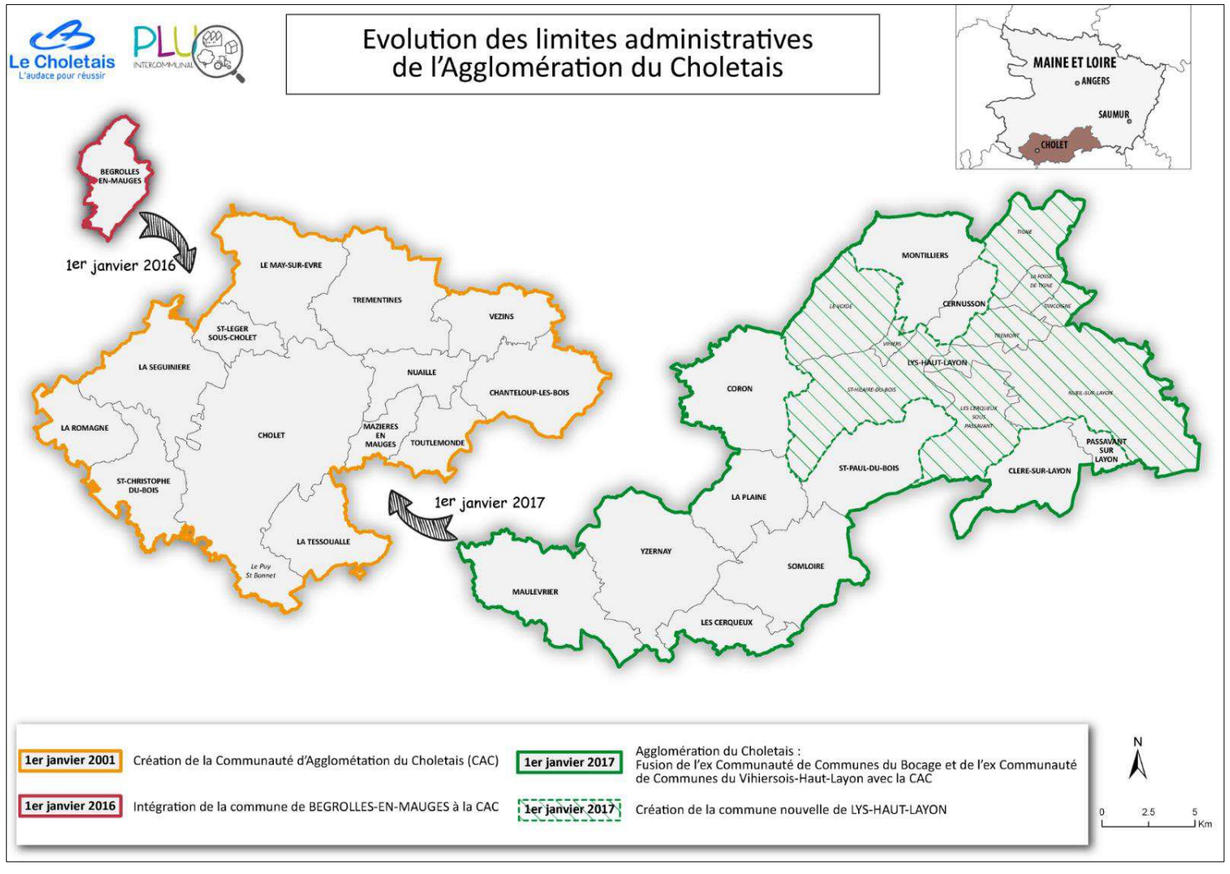
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.



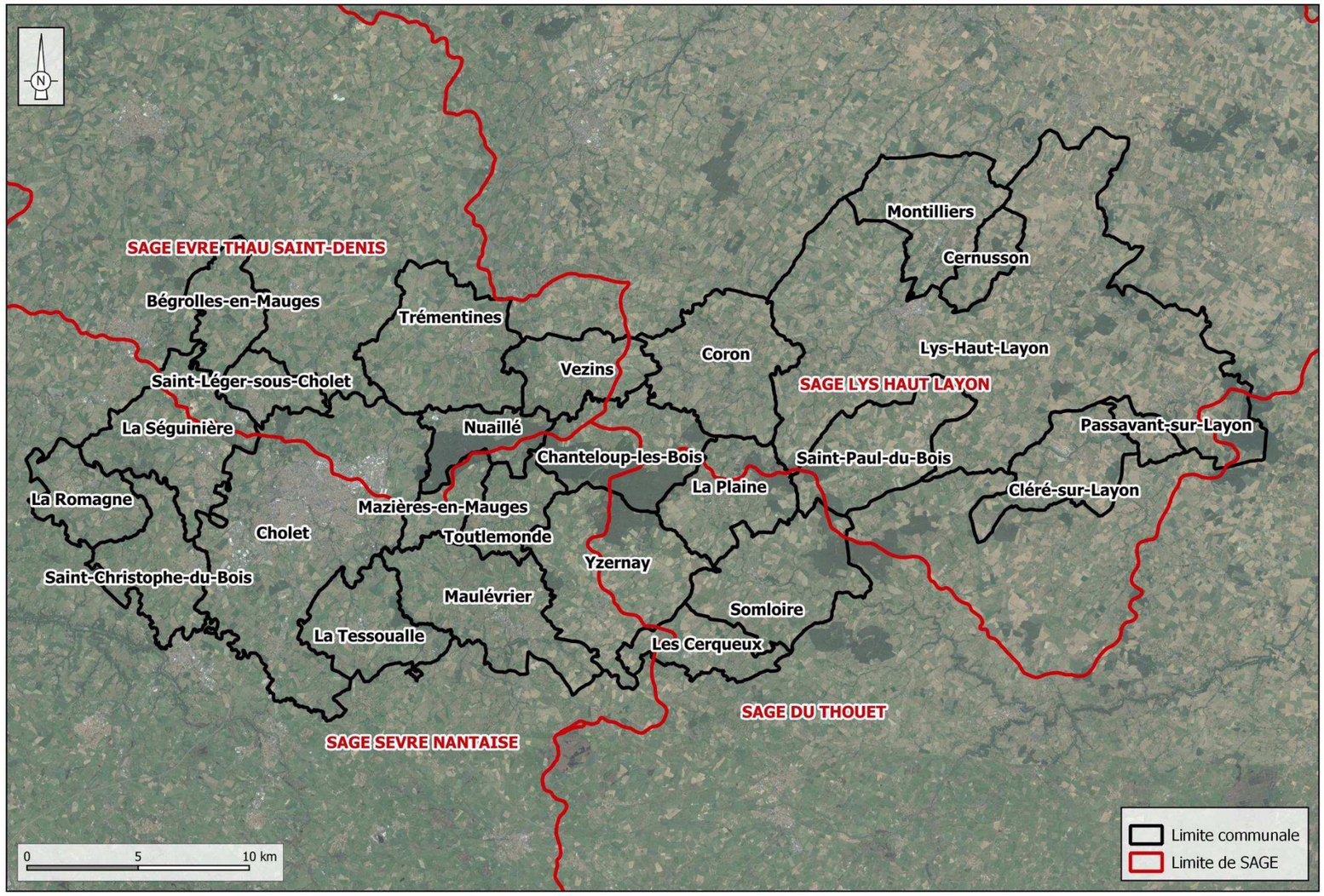
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Répartition des SAGE à l'échelle des communes de l'Agglomération du Choletais

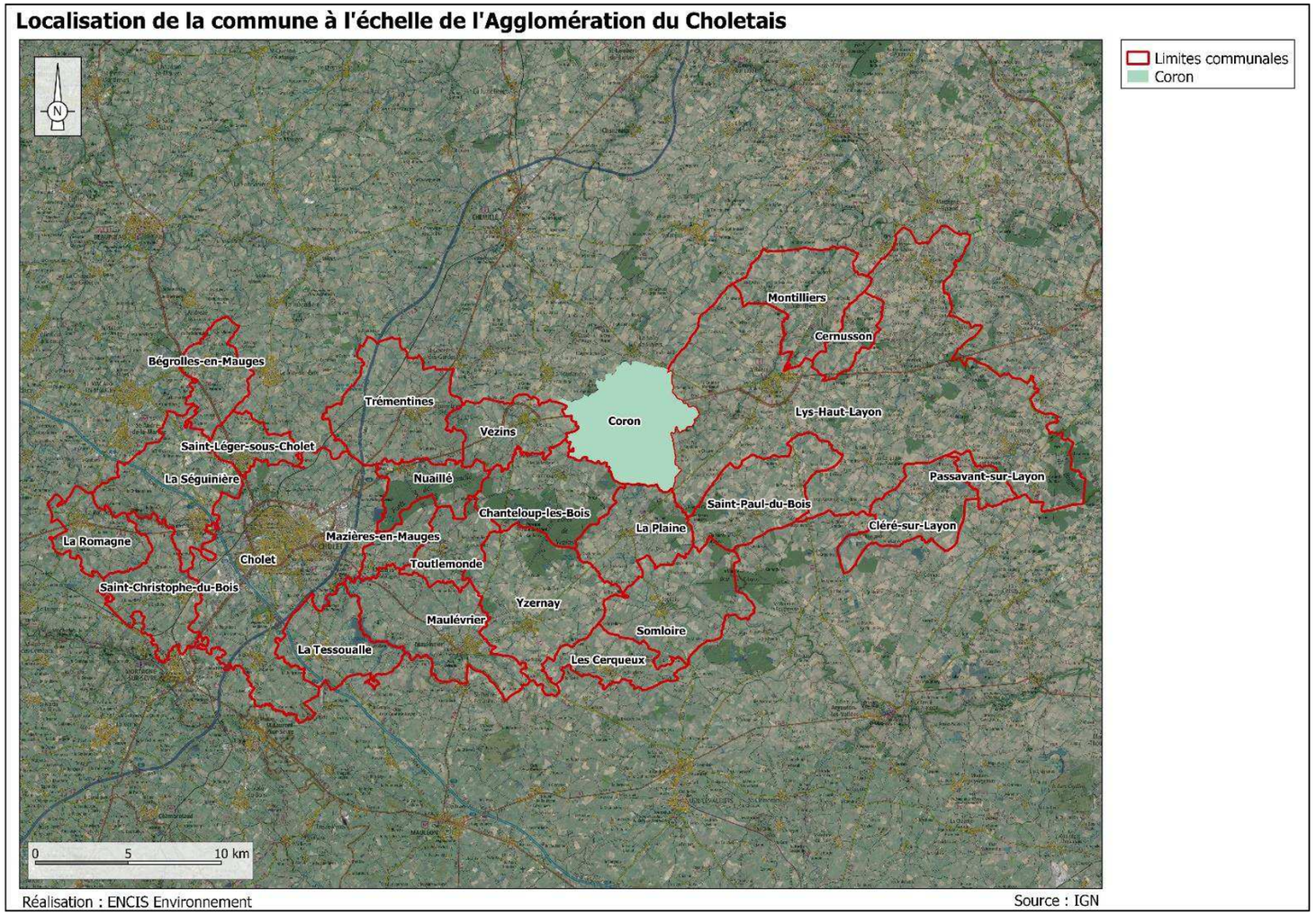


Réalisation : ENCIS Environnement Source : Google satellite

Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Coron

La commune de Coron est une petite commune rurale de 1600 habitants (recensement 2018), située à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Cholet.



Carte 6 : Localisation de la commune de Coron à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

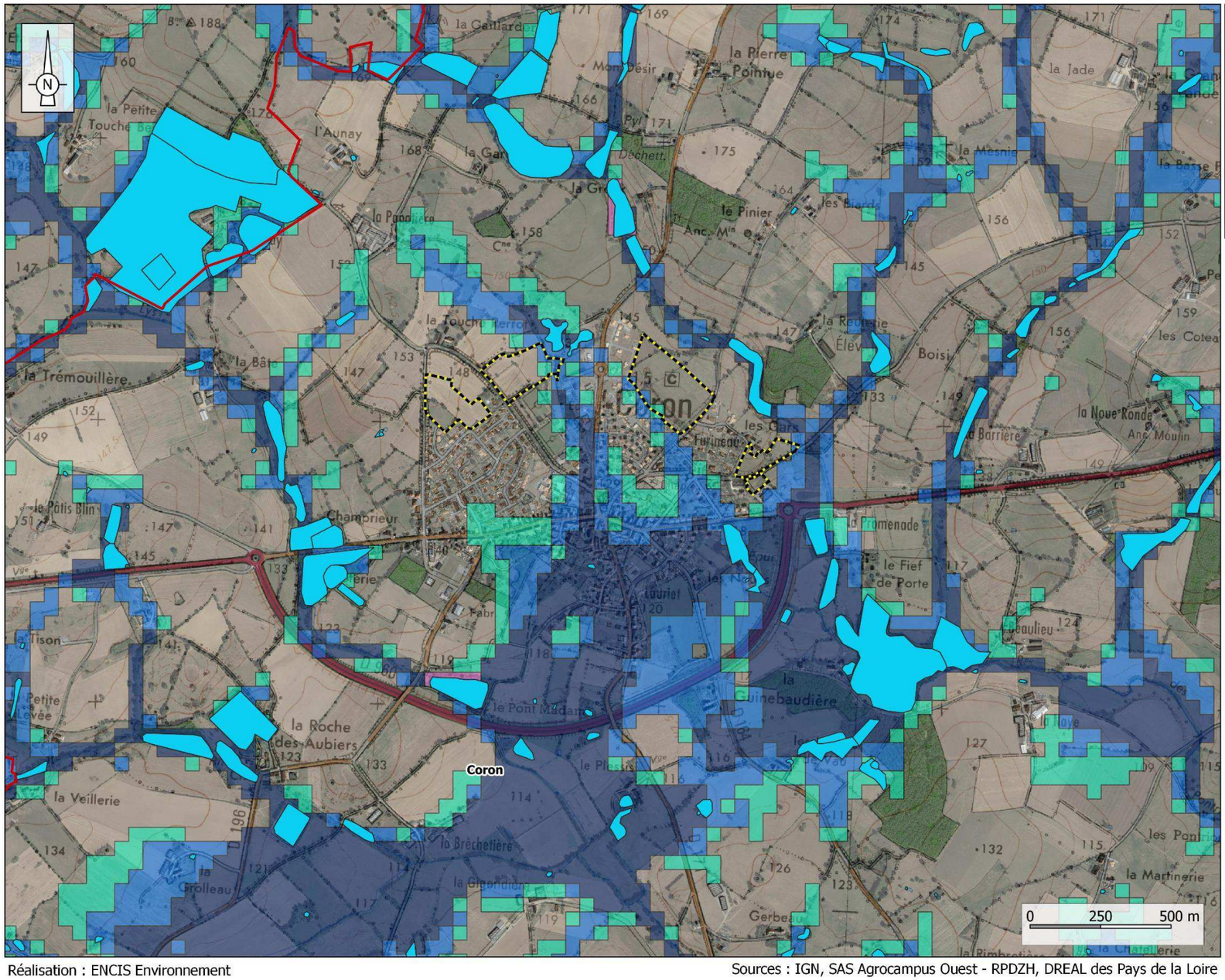
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Coron. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. Située entre deux cours d'eau, la commune est marquée par une forte probabilité de zones humides dans son quart sud-est, ainsi que le long d'une ligne médiane remontant vers le nord. Les nombreux petits cours d'eau aux alentours sont par ailleurs sources de nombreuses zones humides potentielles.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Coron

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Coron, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de mai 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **45 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Coron. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

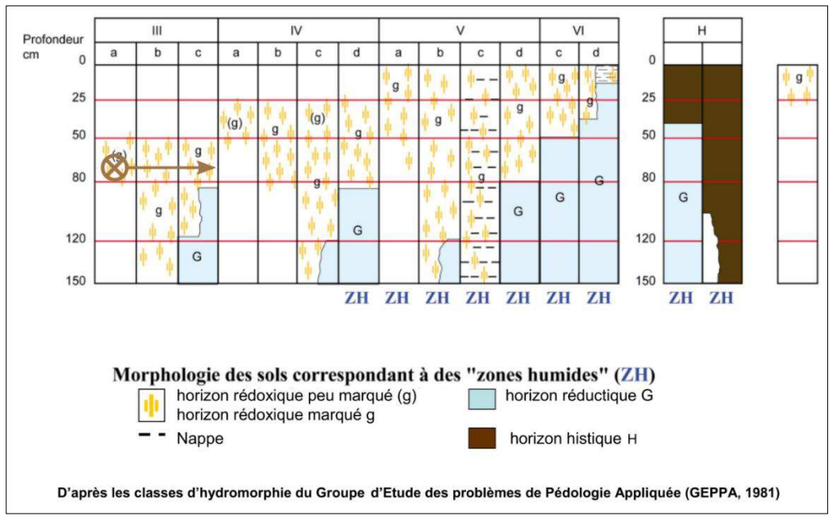


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.

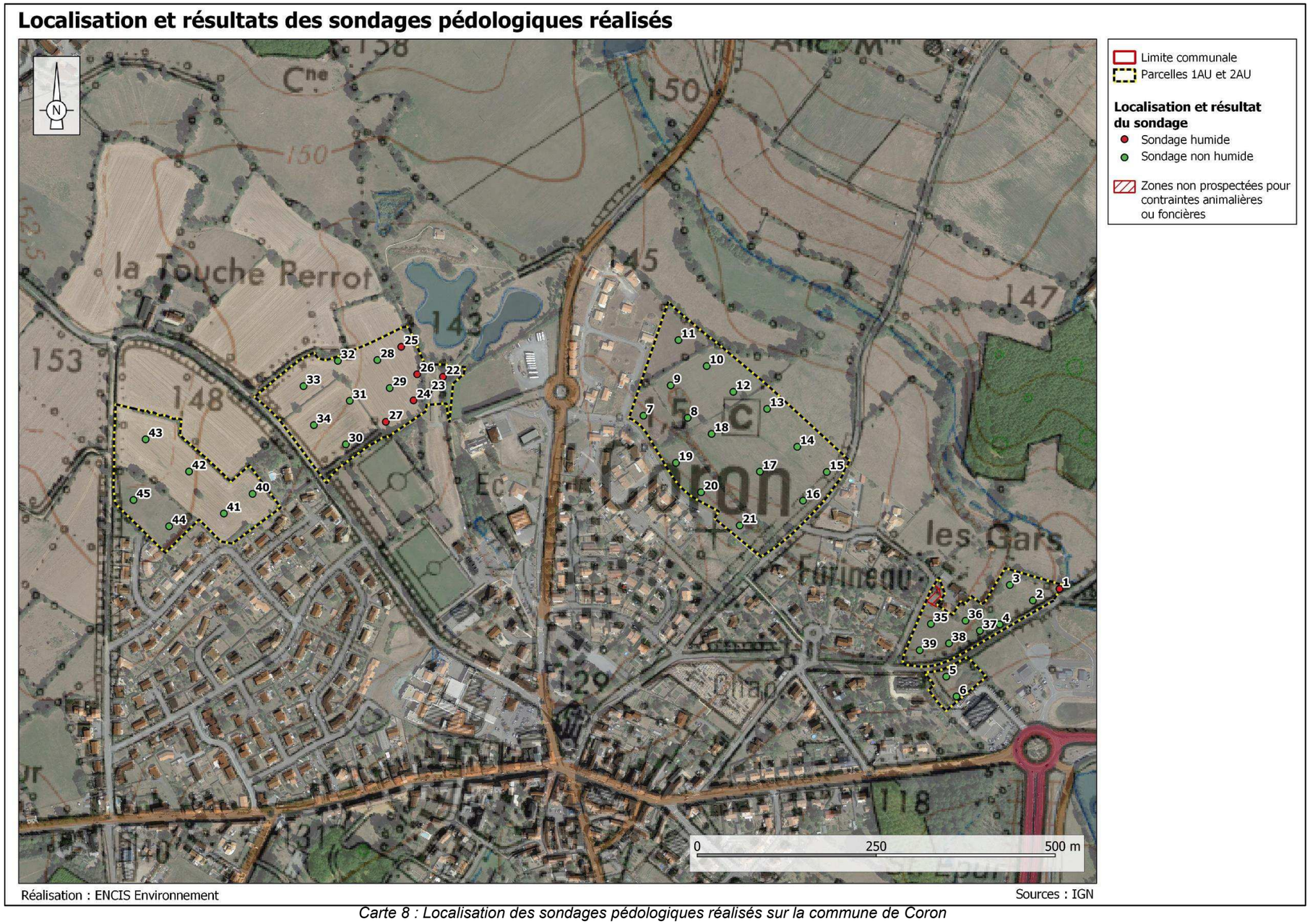


Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques



Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Coron

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 45 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Coron.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	45	-	20	-	Classe V	oui	-	-	424410	6676287
2	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	424373	6676271
3	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	424341	6676293
4	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	424326	6676238
5	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	424252	6676165
6	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	424266	6676137
7	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	423829	6676529
8	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	423891	6676526
9	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	423867	6676572
10	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	423917	6676599
11	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	423878	6676635
12	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	423954	6676563
13	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	424002	6676539
14	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	424044	6676486
15	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	424085	6676451
16	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	424052	6676411
17	35	-	-	-	Classe III	non	-	-	423992	6676451
18	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	423924	6676504
19	30	-	-	-	Classe III	non	-	-	423874	6676463
20	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	423909	6676422
21	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	423963	6676376
22	55	-	20	-	Classe V	oui	-	-	423549	6676584
23	55	-	10	-	Classe V	oui	-	-	423528	6676562
24	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	423508	6676551
25	60	-	35	-	Classe IV-d	oui	-	-	423491	6676626
26	60	-	25	-	Classe V	oui	-	-	423513	6676587
27	65	-	40	-	Classe IV-d	oui	-	-	423469	6676521
28	60	-	50	-	Classe IV	non	-	-	423457	6676607
29	60	-	55	-	Classe IV	non	-	-	423475	6676568
30	60	-	35	-	Classe IV	non	-	-	423413	6676489
31	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	423419	6676550
32	50	-	50	-	Classe IV	non	-	-	423402	6676606
33	70	-	50	-	Classe IV	non	-	-	423354	6676571
34	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	423369	6676516
35	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	424230	6676238
36	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	424279	6676243
37	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	424299	6676229
38	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	424256	6676211
39	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	424215	6676202
40	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	423283	6676420
41	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	423243	6676393
42	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	423194	6676451
43	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	423134	6676496
44	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	423166	6676375
45	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	423117	6676412

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

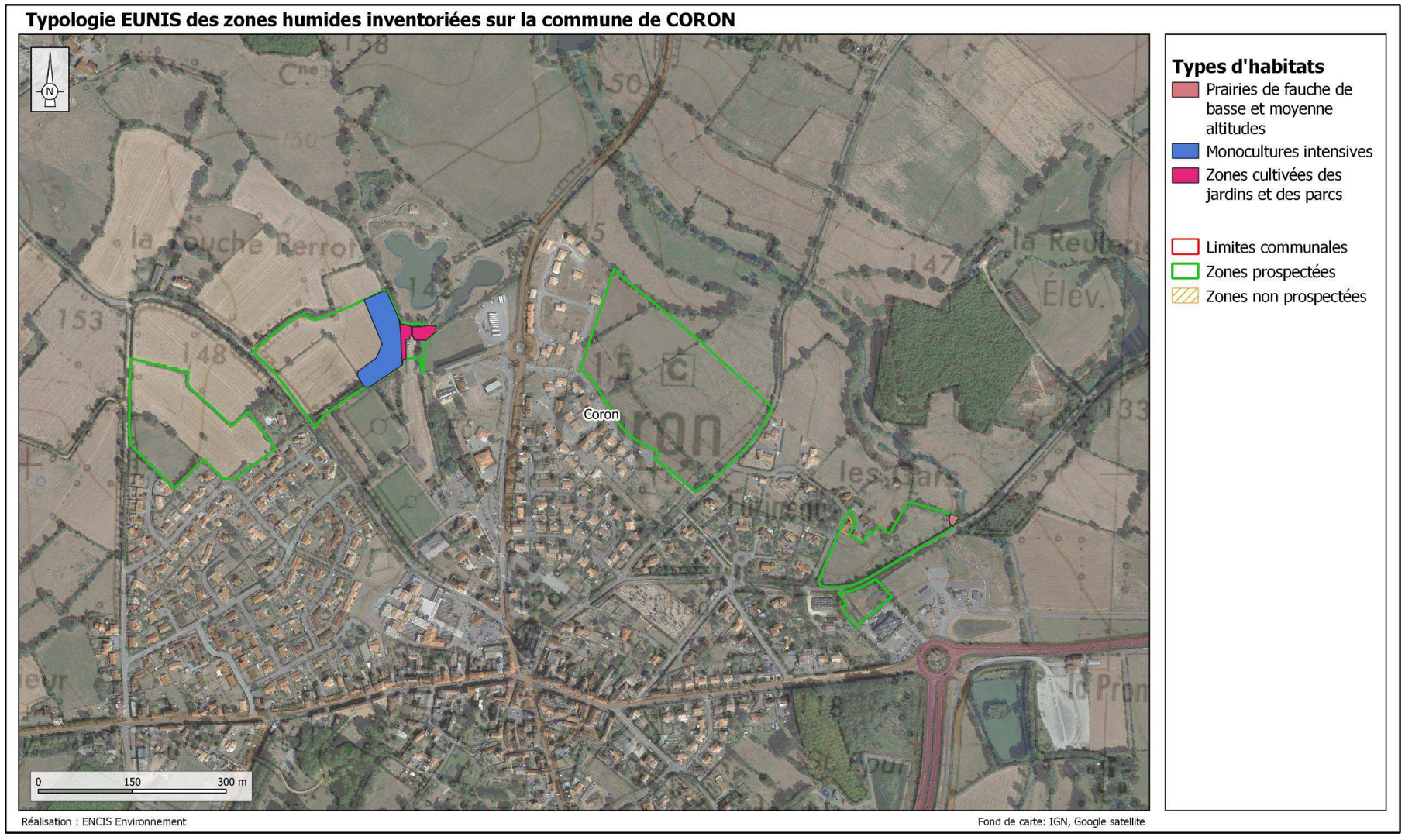
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Coron sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	2,6
Monocultures intensives	I1.1	0	79,3
Zones cultivées des jardins et des parcs	D5.3	3	18,1

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Coron

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

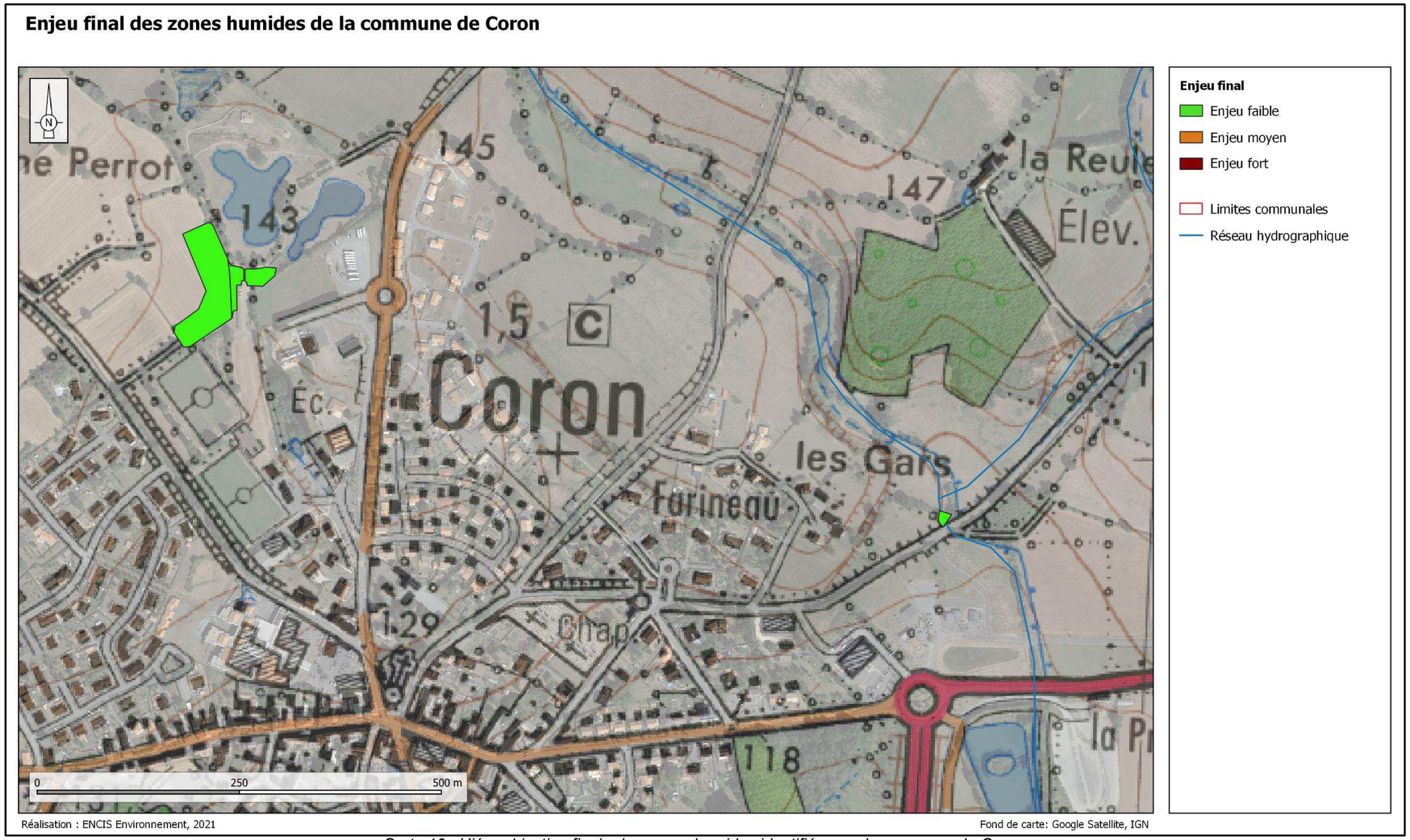
Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Coron, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides



Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Coron

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 0,7 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Coron. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'ensemble des parcelles présentent un enjeu faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Coron à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Coron 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Coron 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Coron 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Coron 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

-31/ 31 -

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

-1/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/930004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/930004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

-3/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

-4/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

1/3

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

2/3

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

ANNEXE 4 : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

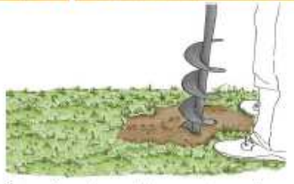


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais, L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de La Plaine







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

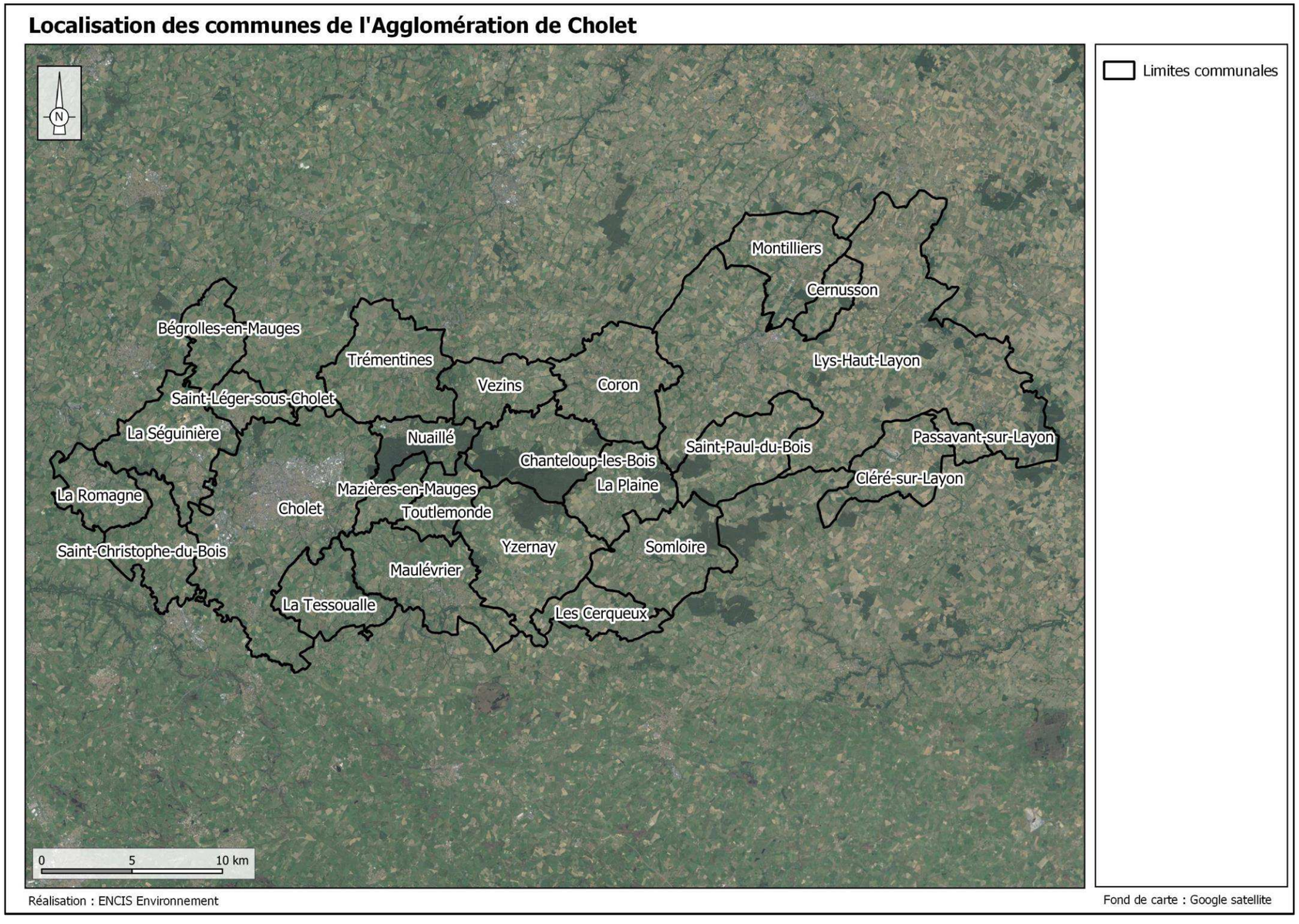
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

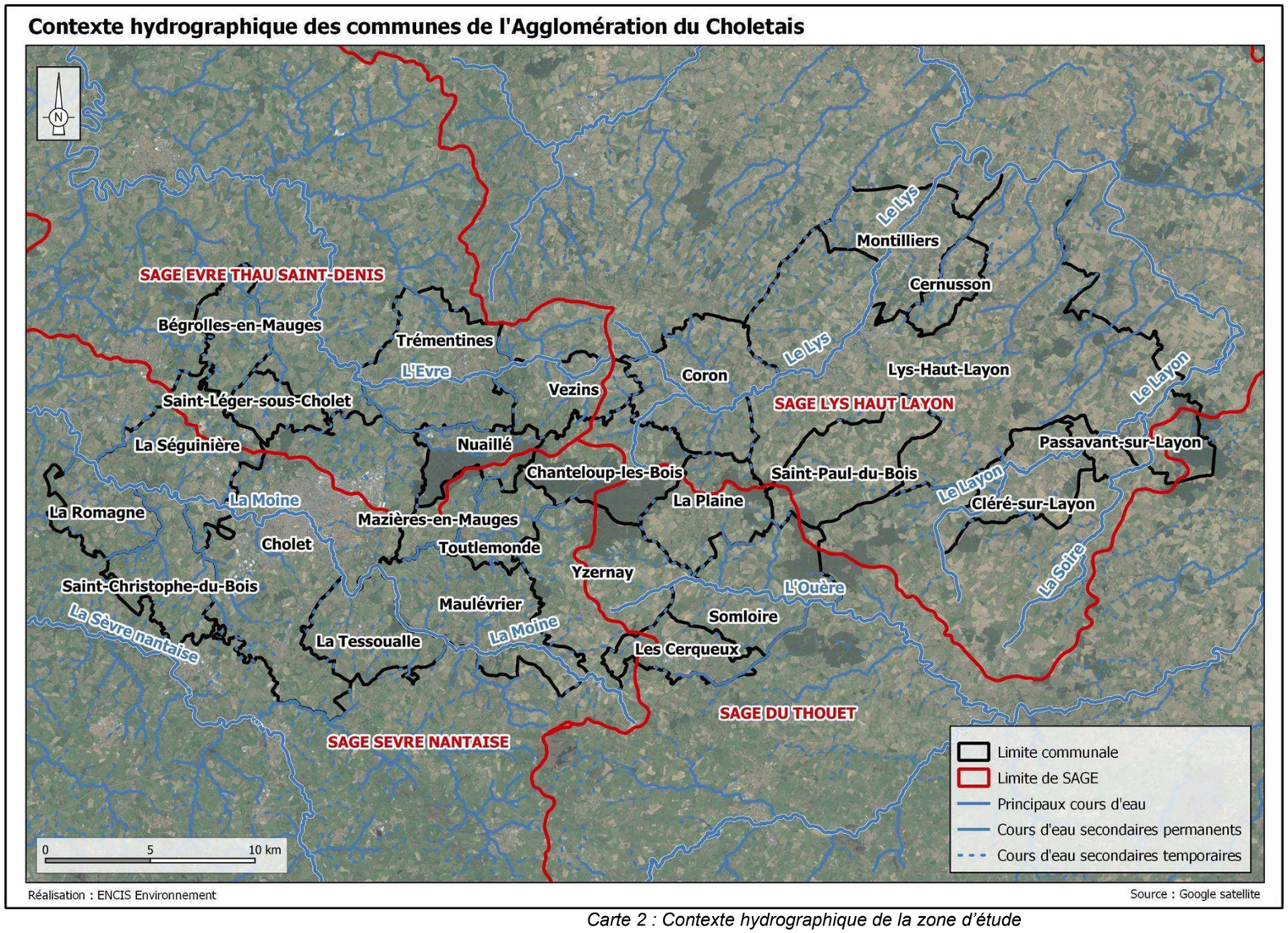


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

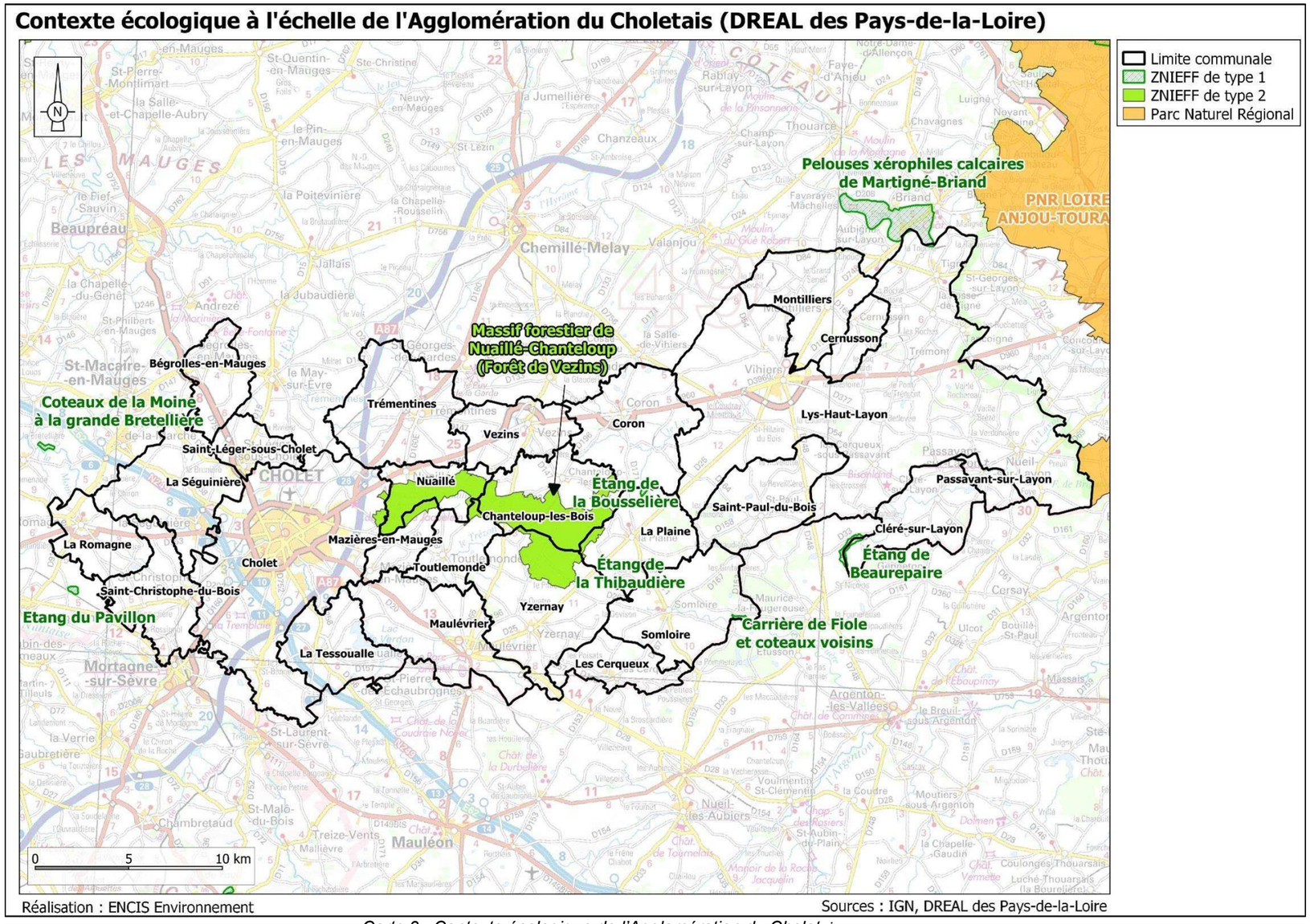
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

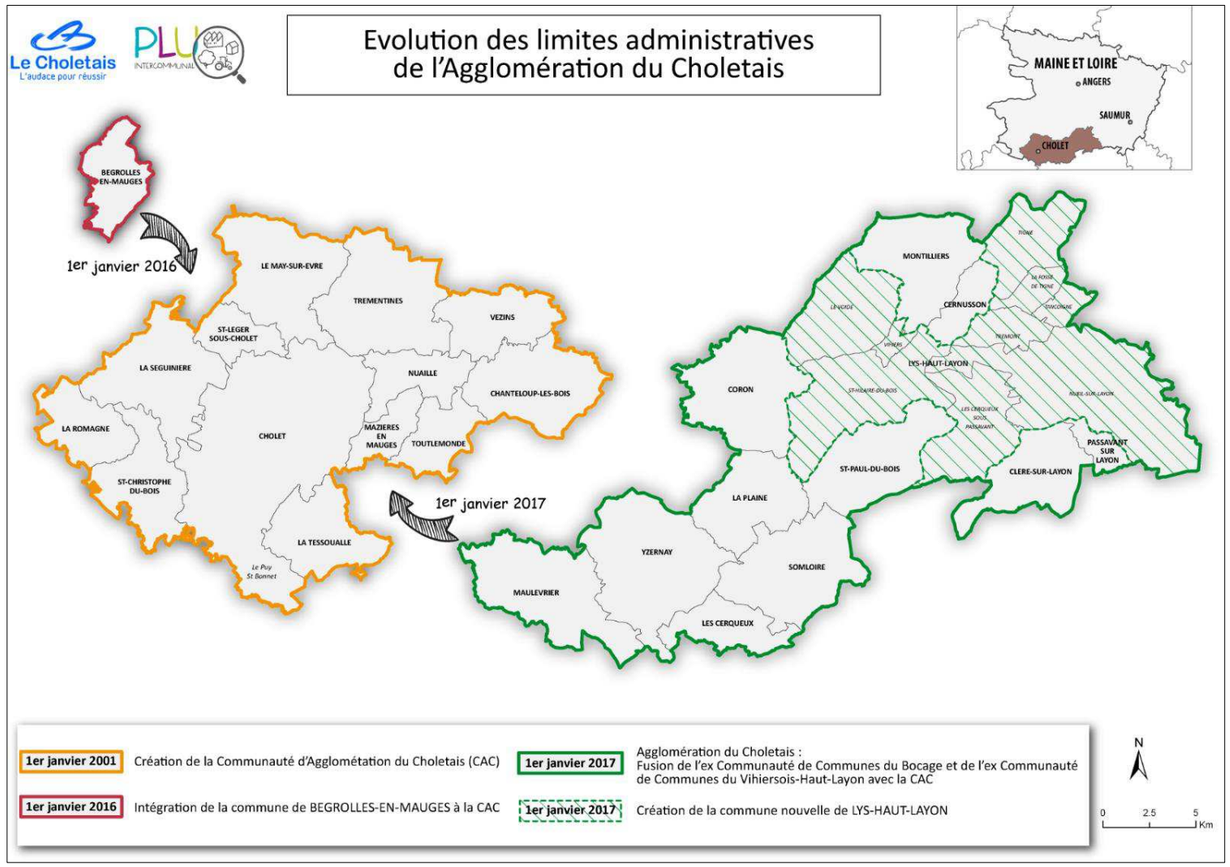
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

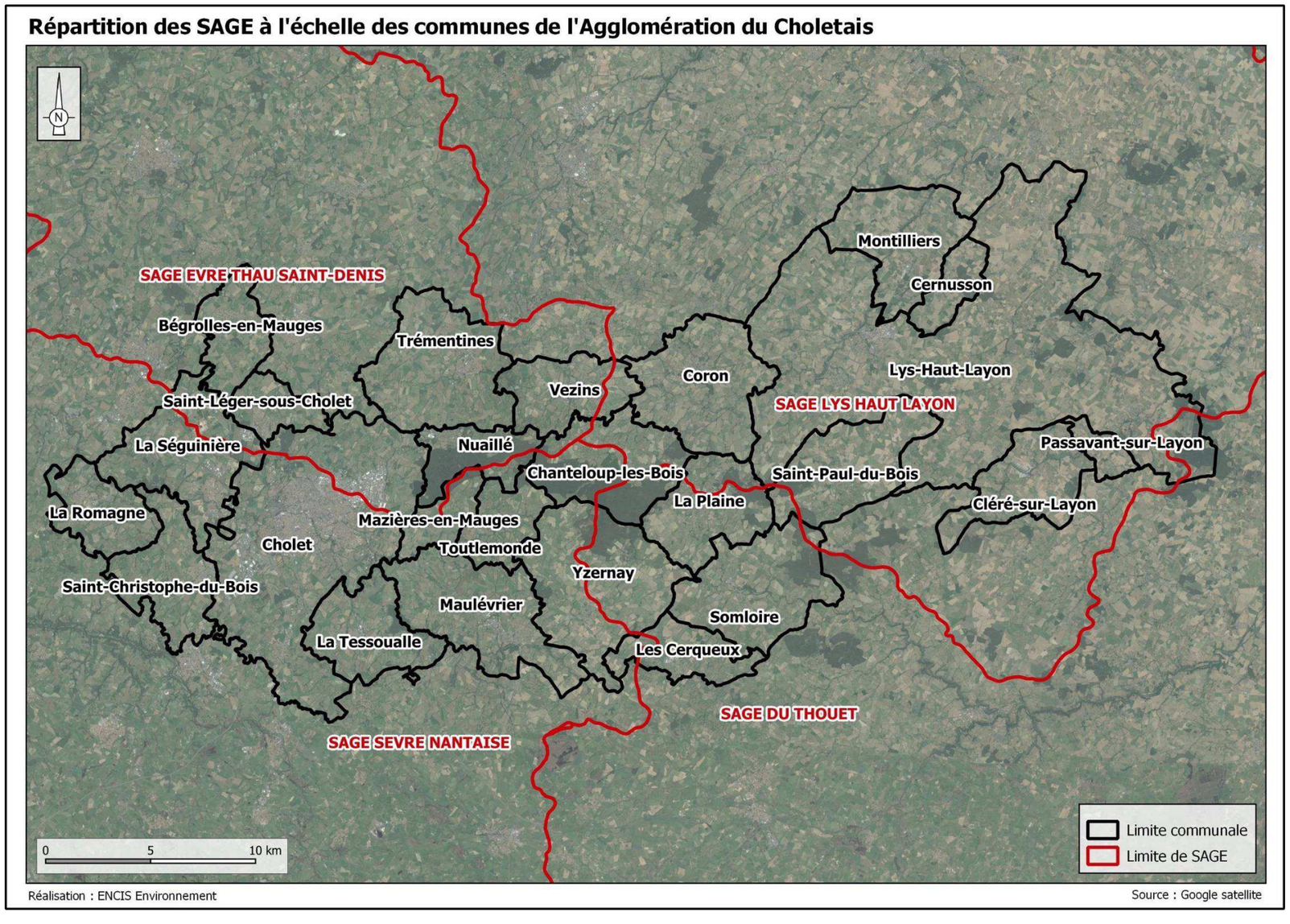


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

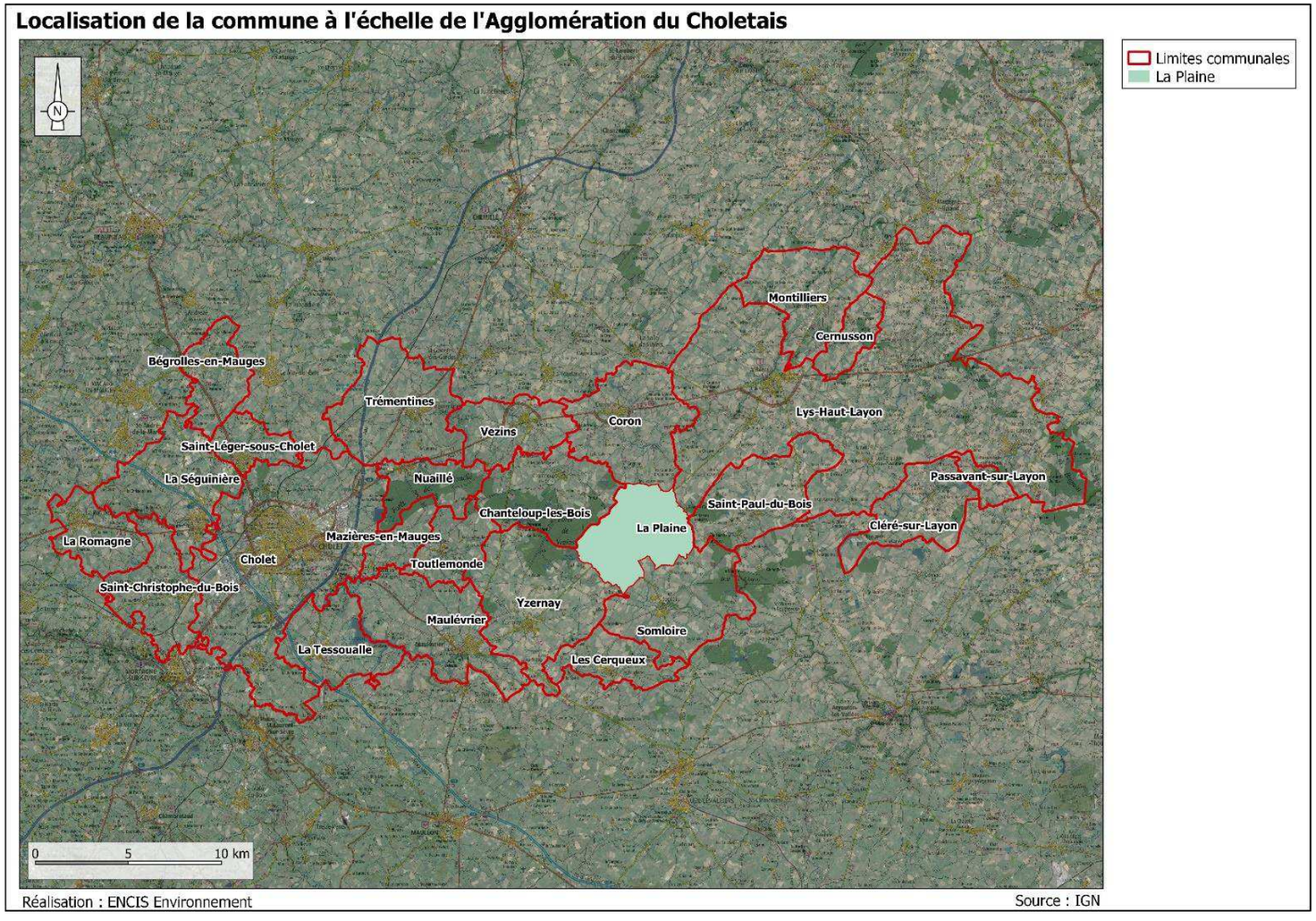
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de La Plaine

La commune de La Plaine est une commune rurale d'un millier d'habitants (recensement 2018) située à environ 19 km à l'est de Cholet. La commune est bordée à l'ouest par la forêt de Vezins.



Carte 6 : Localisation de la commune de La Plaine à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

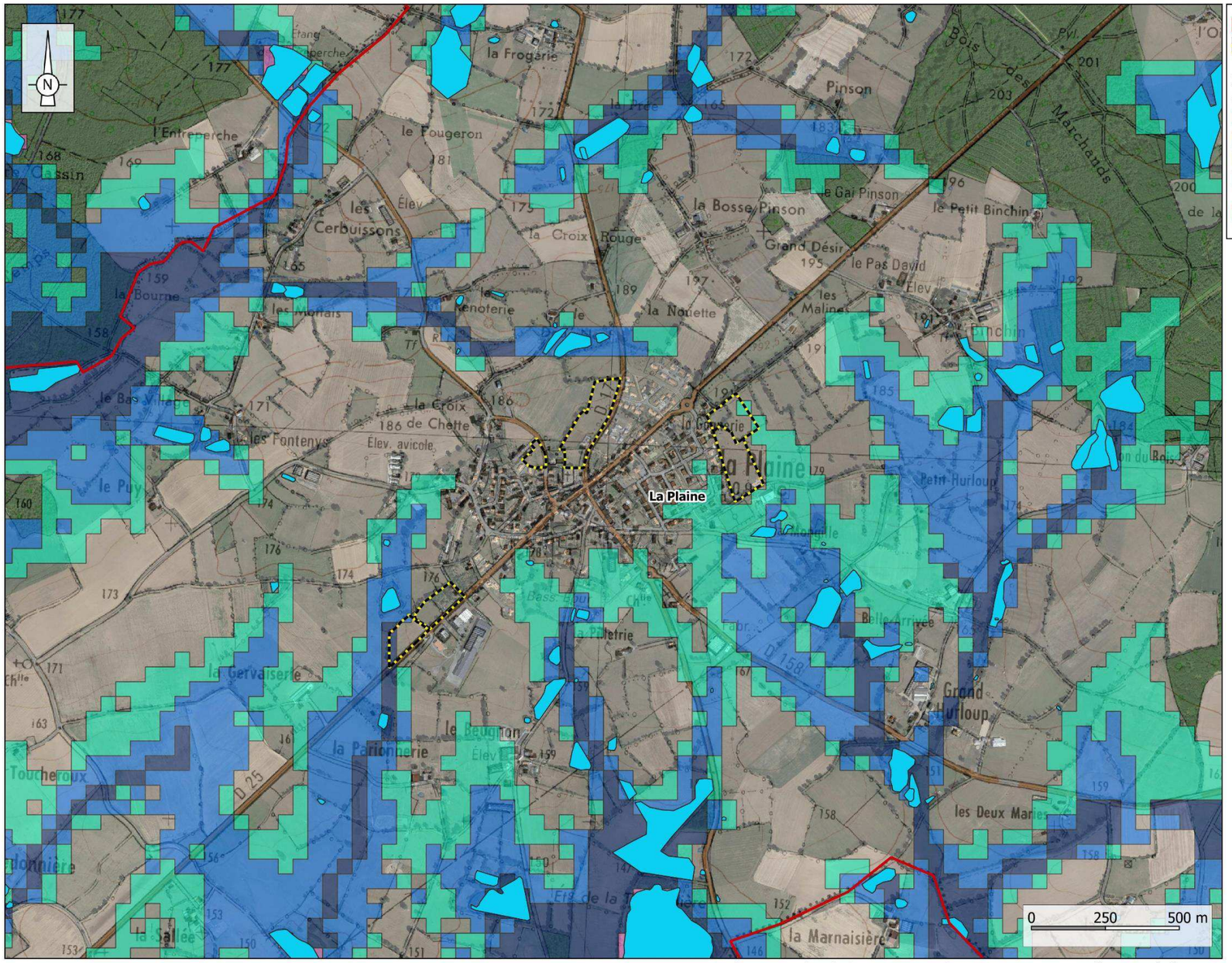
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de La Plaine. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque que les zones humides potentielles sont concentrées plutôt au sud et à l'est de la commune, du fait du réseau hydrographique important.

Localisation des zones humides potentielles



Limite communale
Parcelles 1AU et 2AU

Zones humides potentielles (RPDZH - Agrocampus Ouest)
Probabilité assez forte
Probabilité forte
Probabilité très forte
Plan d'eau

Zones humides potentielles DREAL des Pays de la Loire

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de La Plaine

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de La Plaine, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **28 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de La Plaine. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

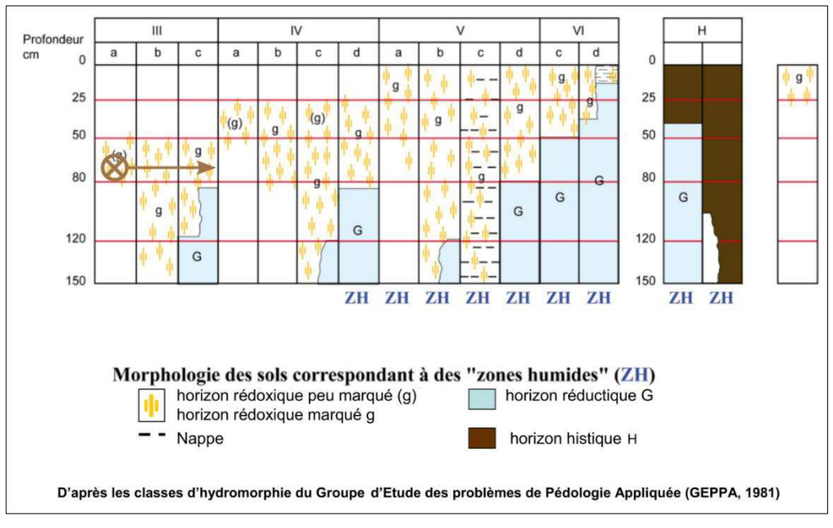


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



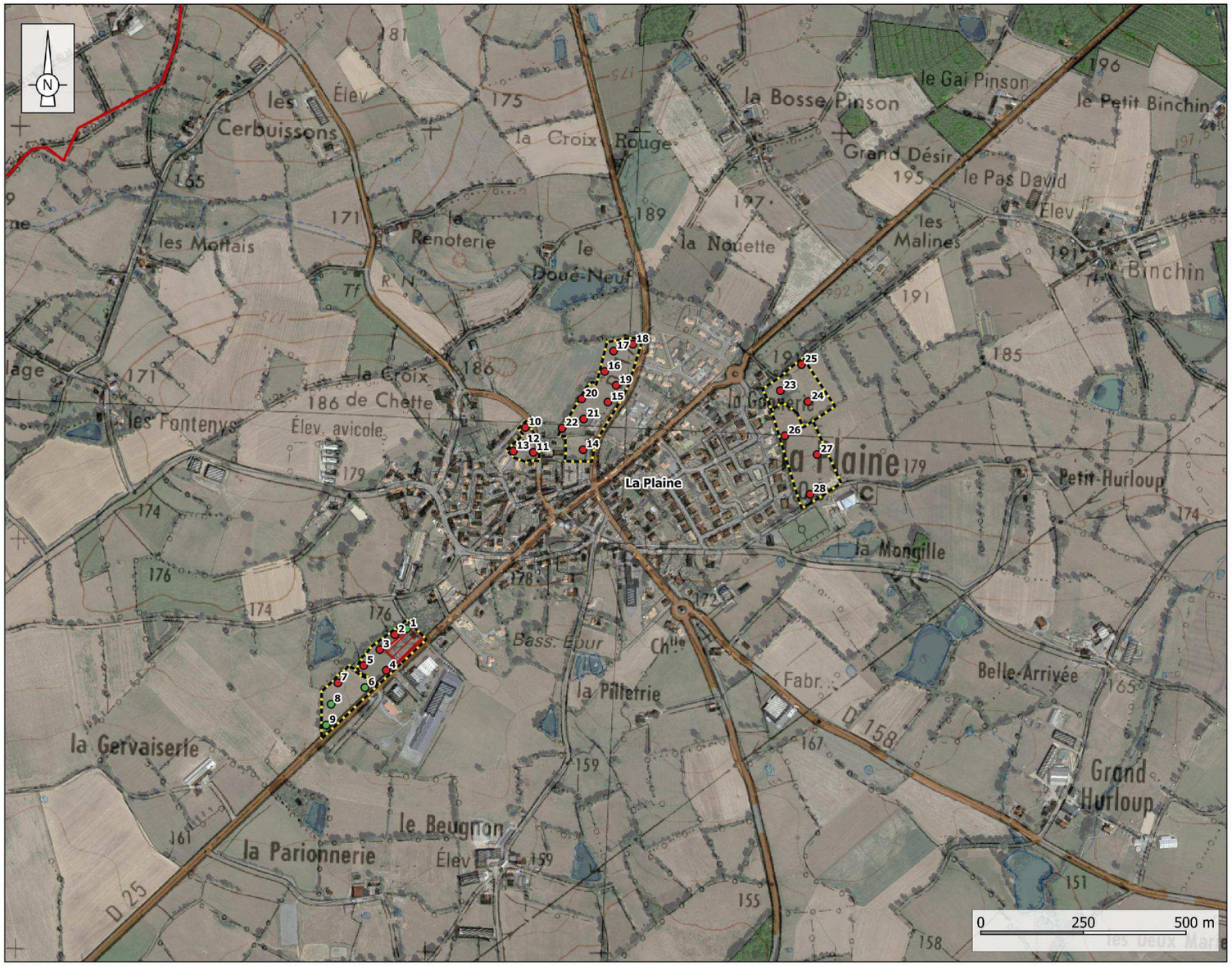
Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Plaine

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 28 sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Plaine.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	-	50	-	-	Classe III	non	-	-	423820	6669153
2	-	50	25	-	Classe V	oui	Peuplier noir	Mare à proximité	423791	6669138
3	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	423754	6669102
4	50	-	20	-	Classe V	oui	-	-	423770	6669051
5	45	-	10	-	Classe V	oui	-	-	423715	6669063
6	-	50	-	-	Classe III	non	-	-	423718	6669009
7	-	40	20	-	Classe V	oui	-	-	423652	6669021
8	-	70	45	-	Classe IV	non	-	-	423636	6668969
9	-	60	45	-	Classe IV	non	-	-	423624	6668918
10	-	40	10	-	Classe V	oui	-	-	424109	6669643
11	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	424128	6669582
12	50	-	5	-	Classe V	oui	-	-	424105	6669602
13	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	424080	6669585
14	-	40	10	-	Classe V	oui	-	-	424250	6669589
15	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	424310	6669705
16	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	424302	6669779
17	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	424324	6669829
18	45	-	10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	424371	6669845
19	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	424330	6669746
20	40	-	15	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	424247	6669713
21	-	30	5	-	Classe V	oui	-	-	424251	6669663
22	30	-	5	-	Classe V	oui	-	-	424199	6669641
23	45	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	424730	6669732
24	50	-	5	-	Classe V	oui	-	-	424798	6669706
25	40	-	0	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	424782	6669796
26	-	-	10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	424741	6669623
27	-	40	10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante, Jonc diffus	-	424820	6669577
28	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	424803	6669480

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de La Plaine sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Fourrés tempérés	F3.1	1	2,2
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	1	6,1
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	87,3
Monocultures intensives	I1.1	0	4,4

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de LA PLAINE



Types d'habitats

- Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage
- Prairies de fauche de basse et moyenne altitude
- Fourrés tempérés
- Monocultures intensives

- Limites communales
- Zones non prospectées

Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN, Google satellite

Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de La Plaine

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

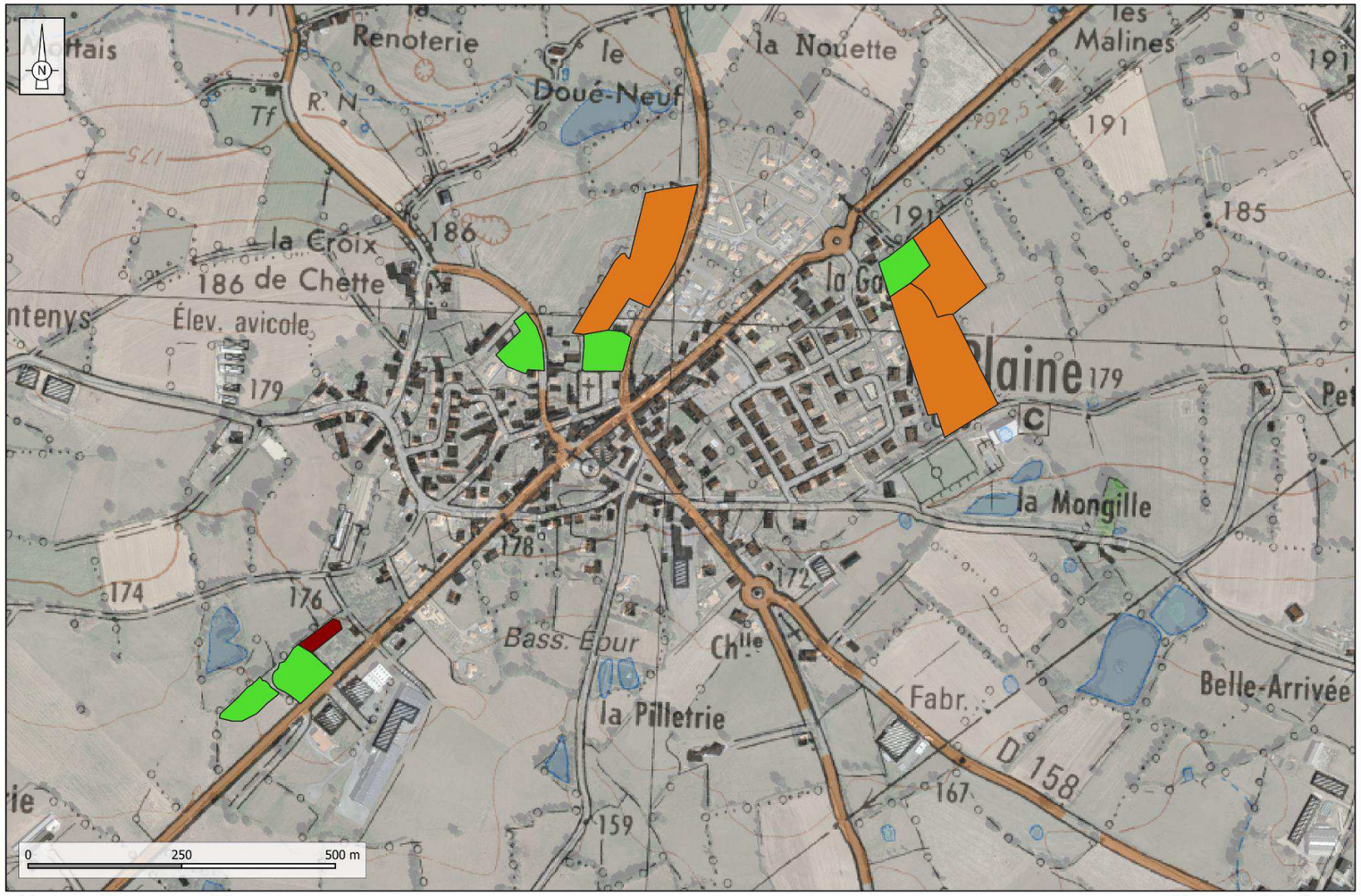
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de La Plaine, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	43,4 %	56,6 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	4,4 %	39,0 %	56,6 %
Fonctionnalité biologique	29,2 %	68,6 %	2,2 %
ENJEU FINAL	**29,2 %**	**68,6 %**	**2,2 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de La Plaine



Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de La plaine

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 7,5 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de La Plaine. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 29,2 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu final faible, 68,6 % un enjeu final moyen et 2,2 % un enjeu final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de La Plaine à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de La Plaine 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Plaine 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de La Plaine 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de La plaine 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1763)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/930004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

-12/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/930004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

-13/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/320012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/320012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

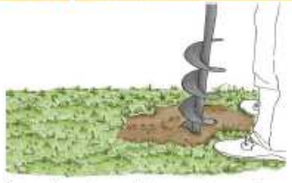


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de La Romagne







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 30

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **32**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 32

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 32

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 32

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **33**

3.4 Synthèse de l'étude **34**

Table des illustrations **36**

Bibliographie **38**

Annexes **40**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

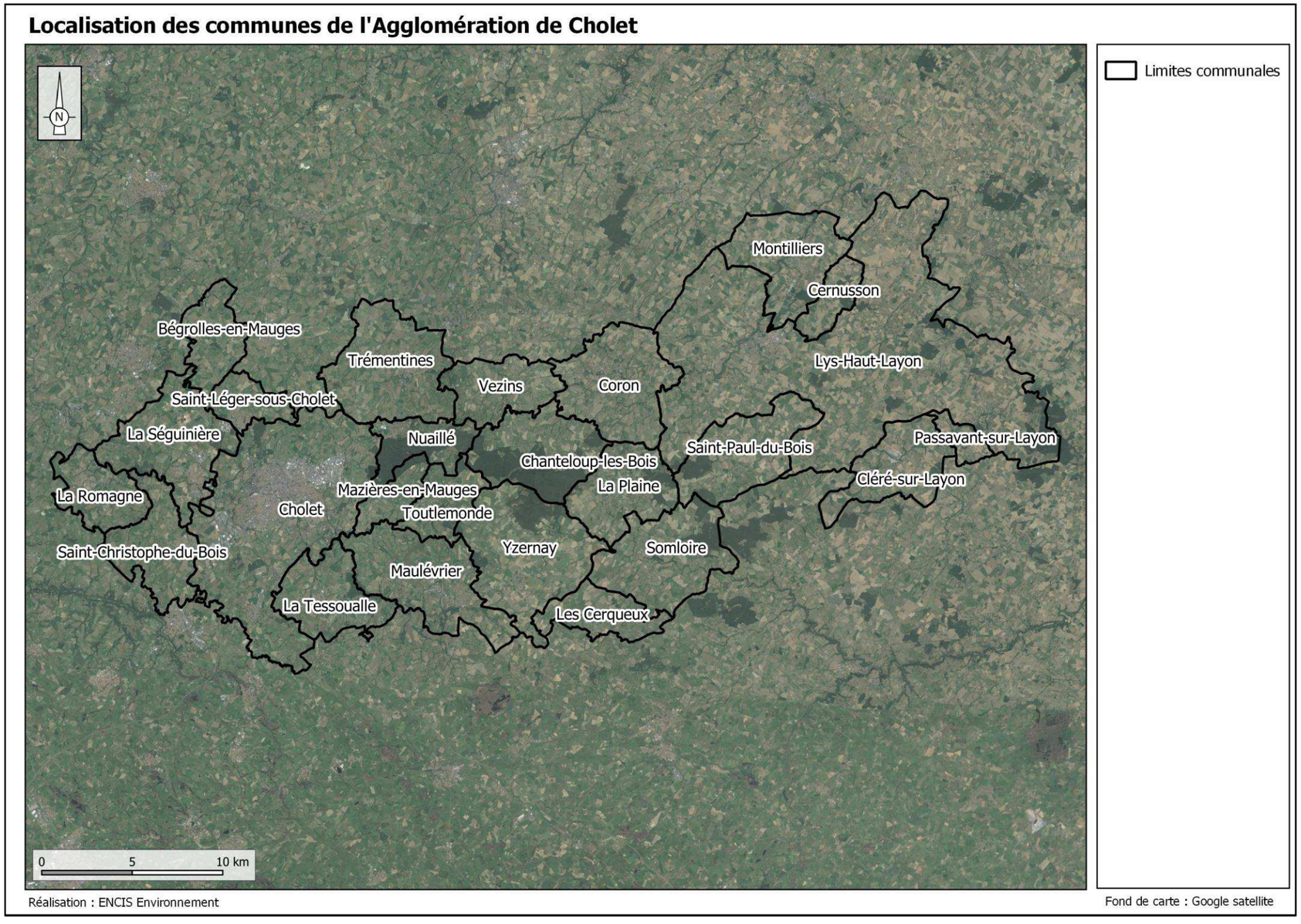
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

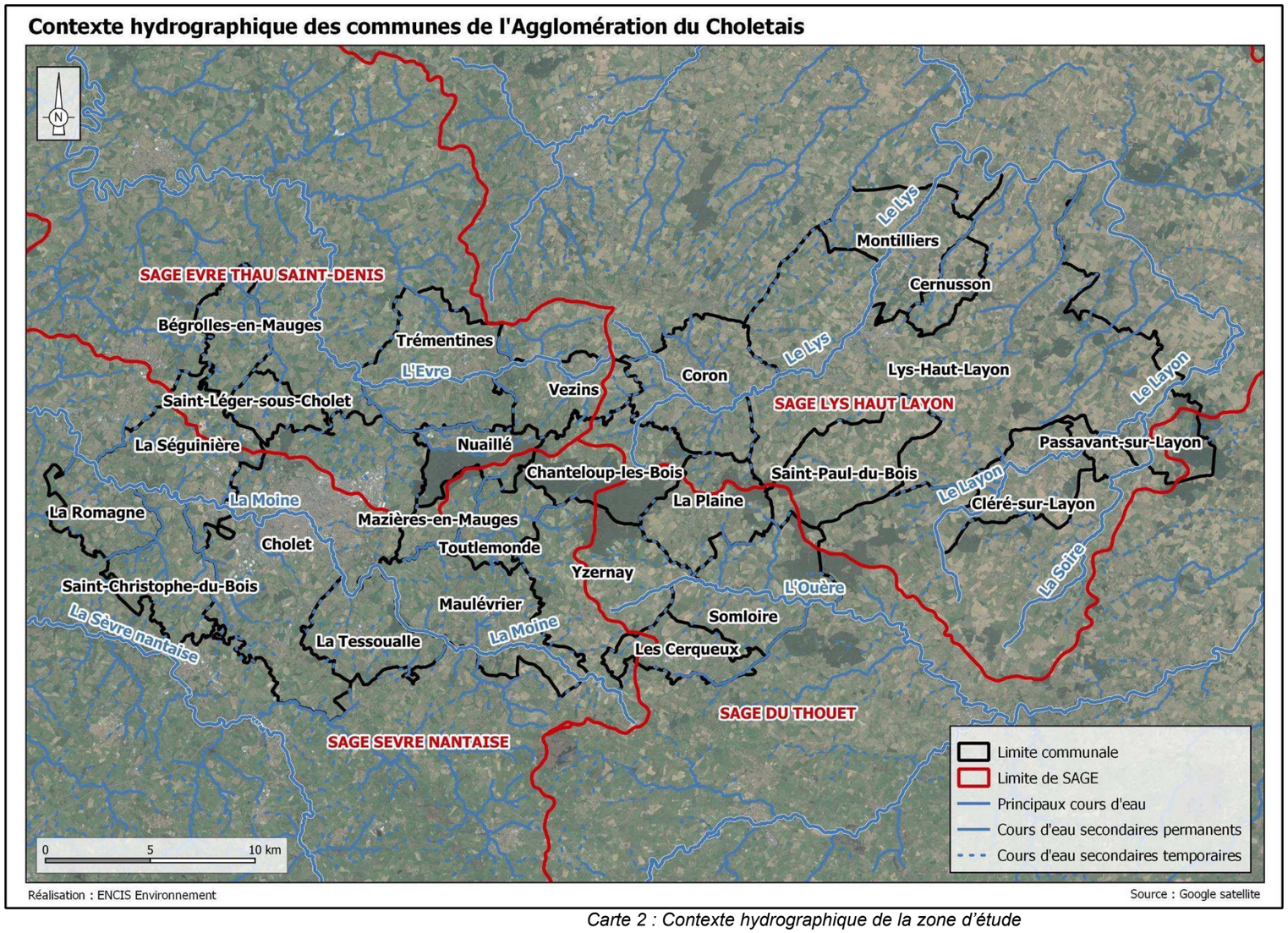


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

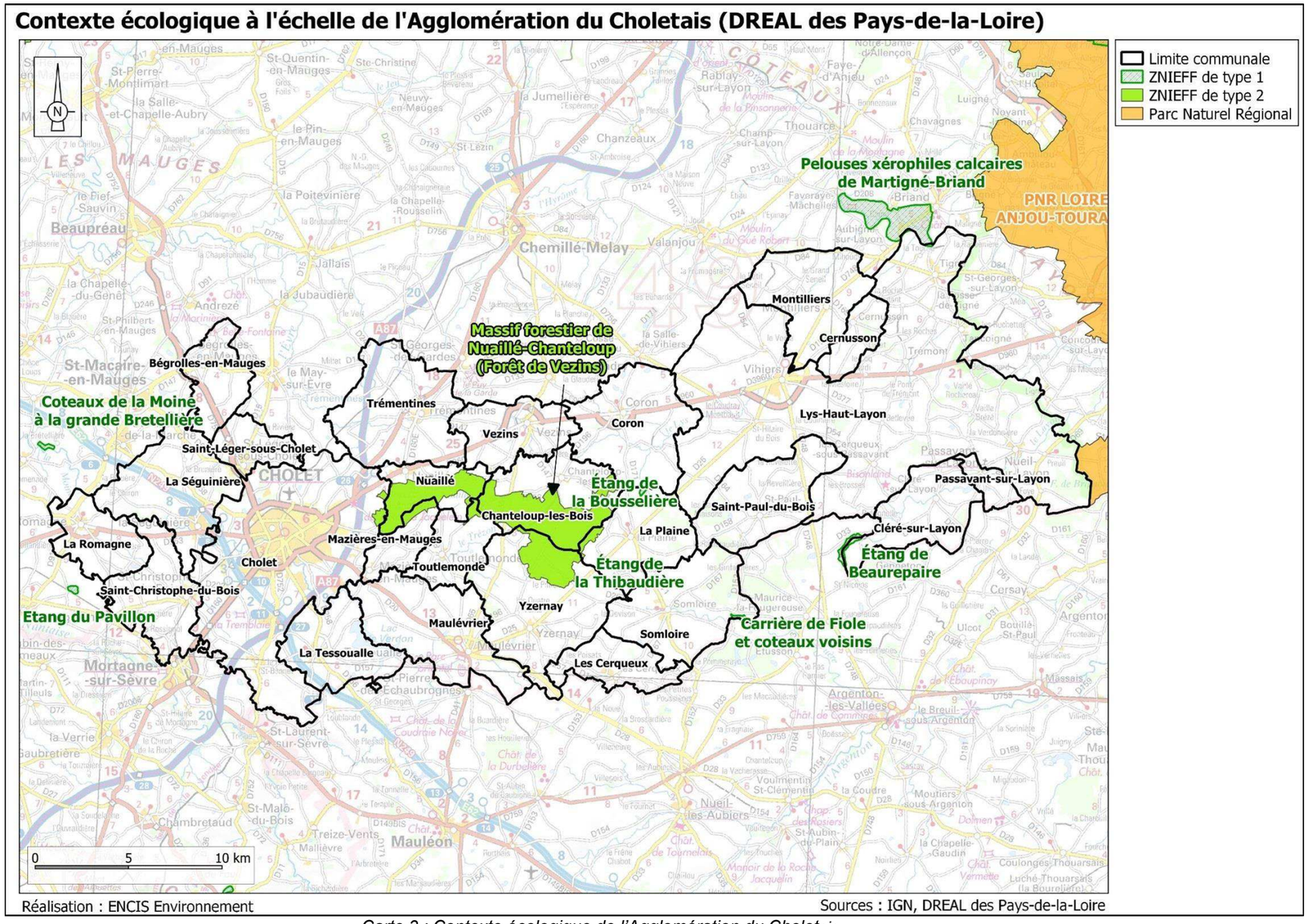
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

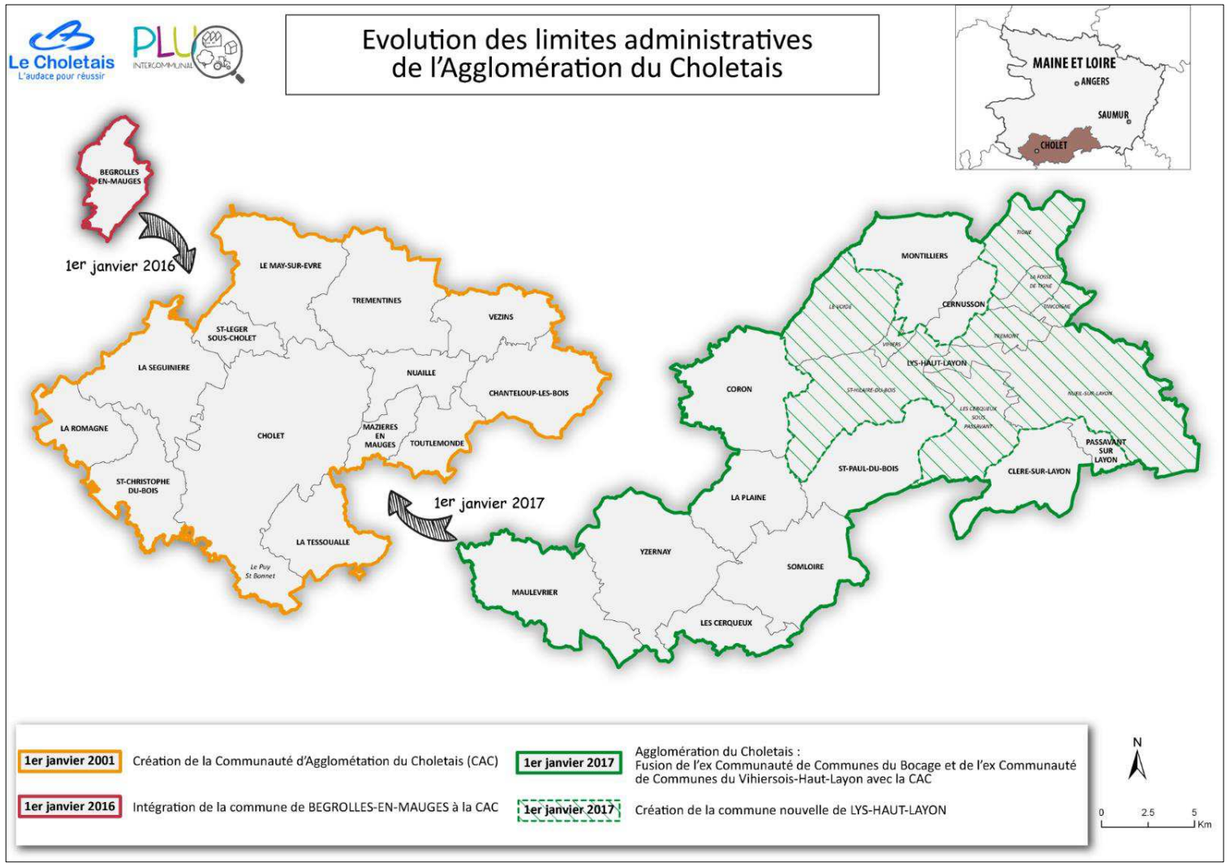
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

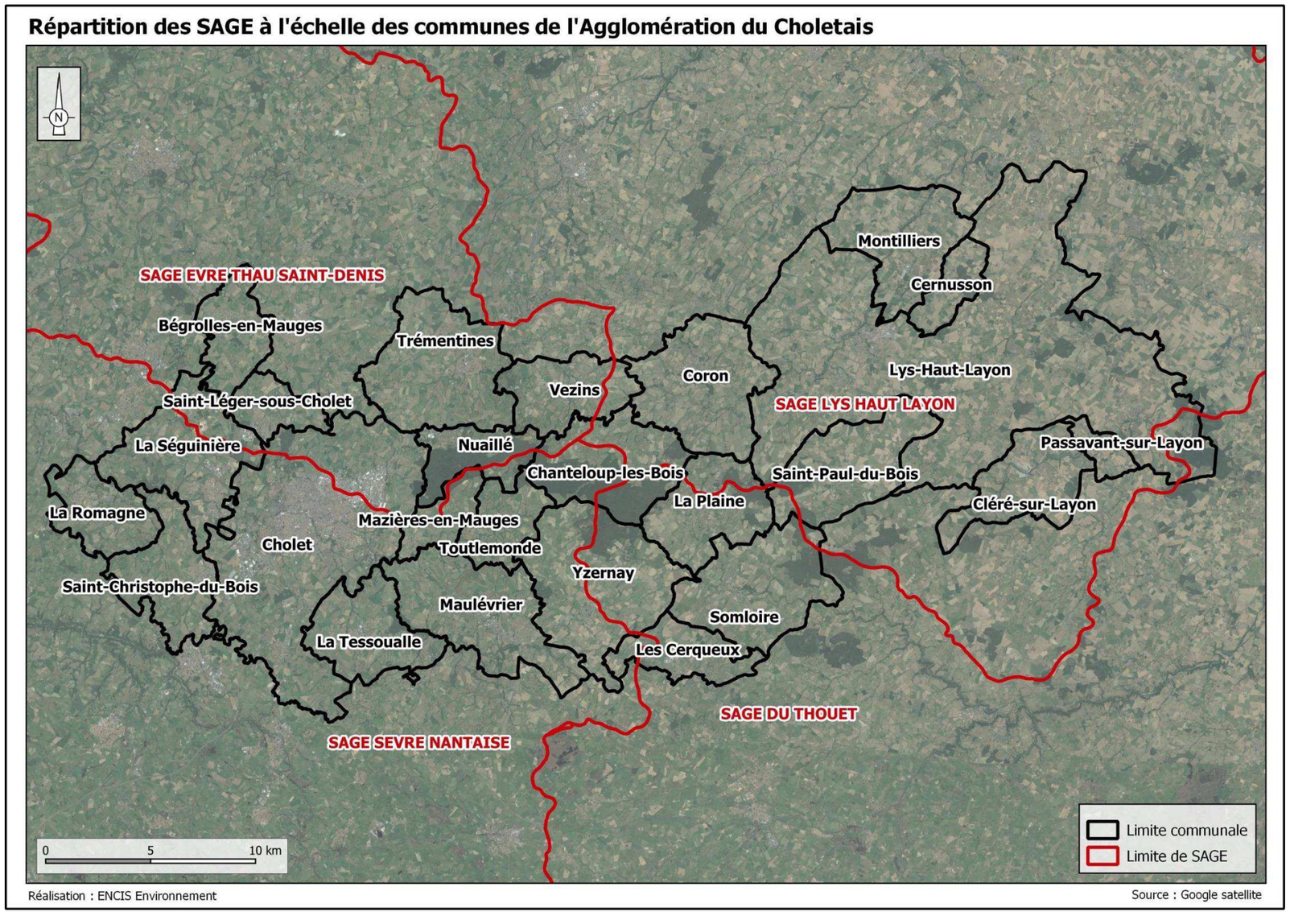


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

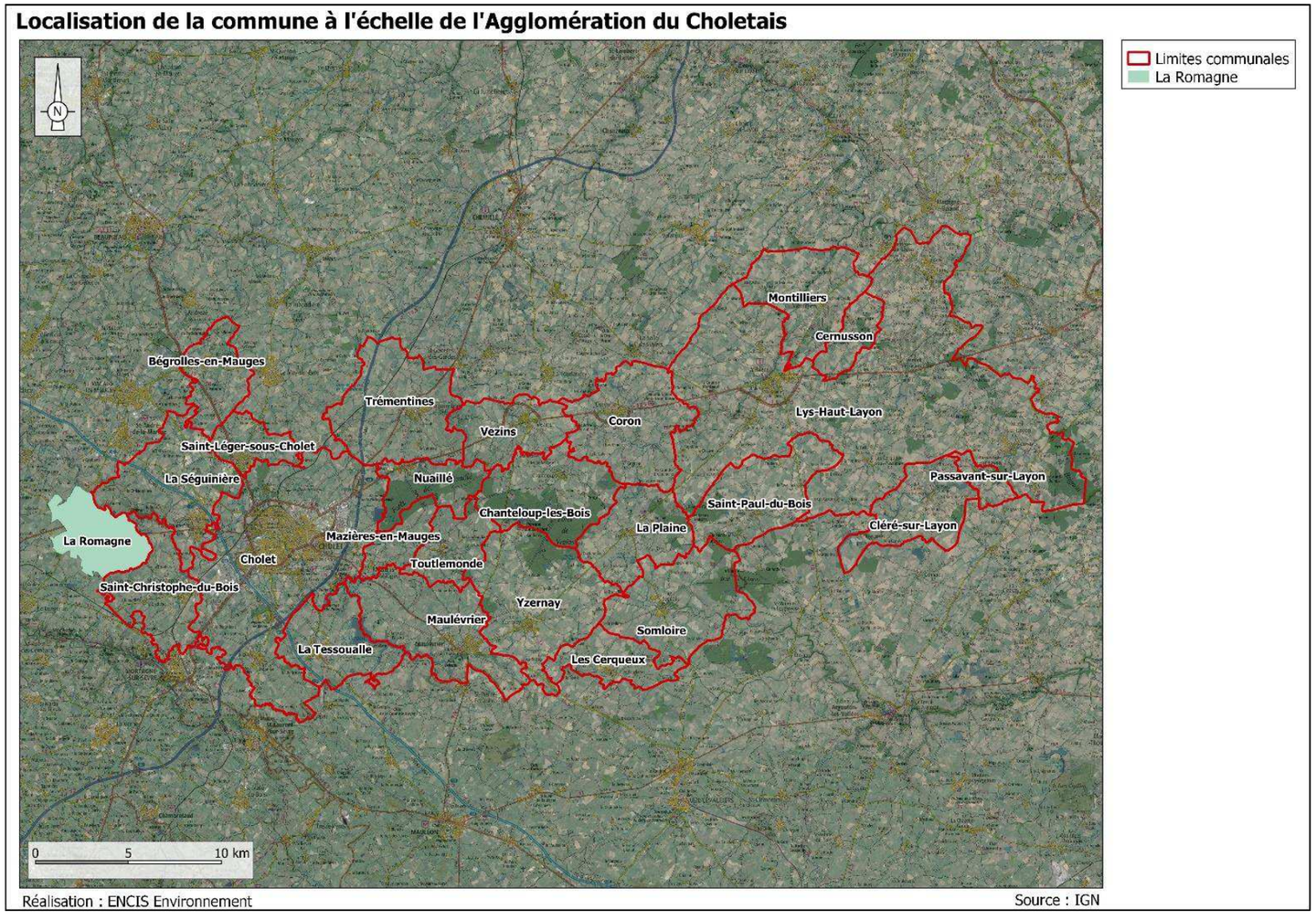
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de La Romagne

La commune de La Romagne est une commune rurale de 1593 hectares accueillant 1955 habitants, située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Cholet. La commune est traversée en deux endroits par des petits cours d'eau, affluents de La Moine.



Carte 6 : Localisation de la commune de La Romagne à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

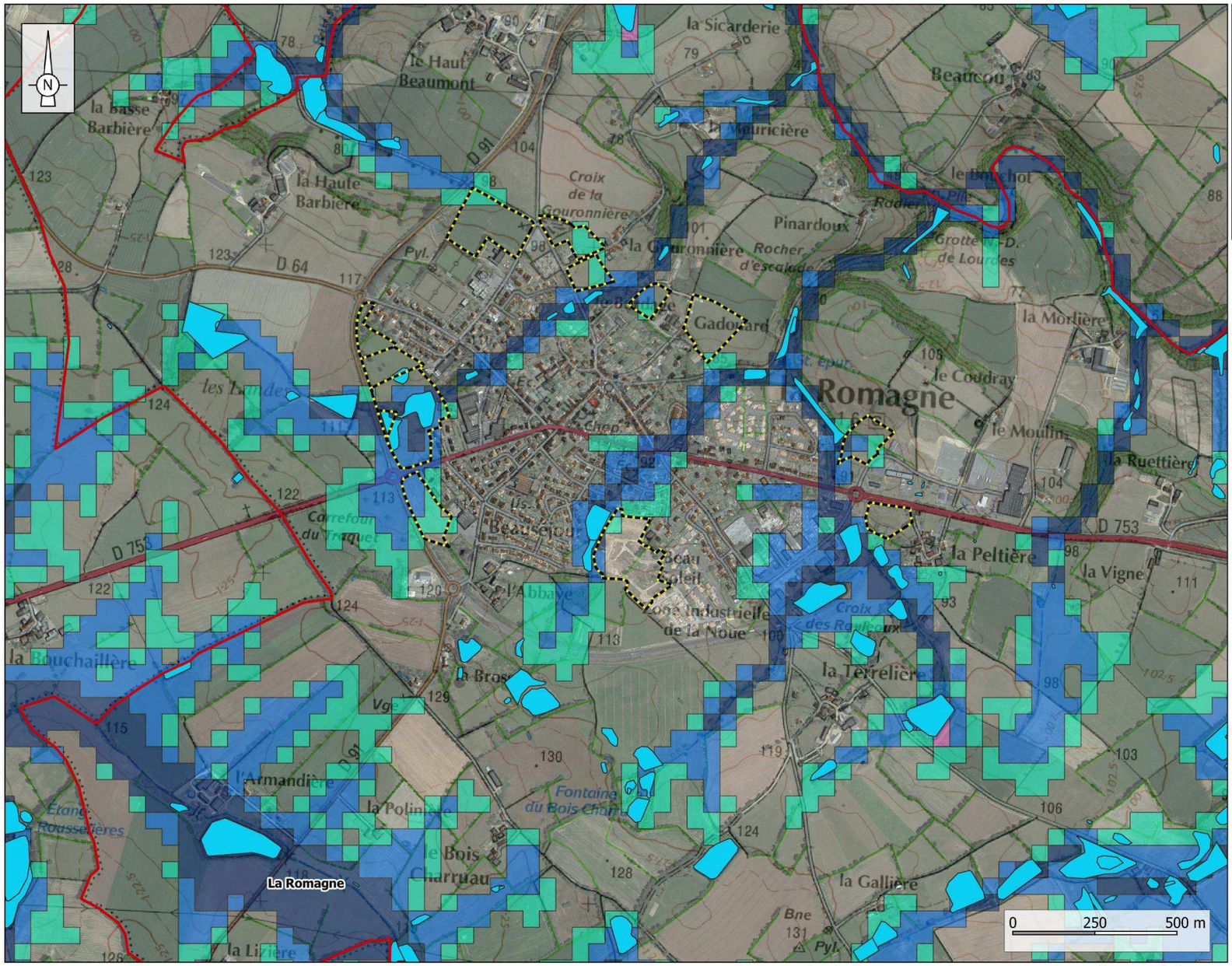
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de La Romagne. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque que la commune est traversée en deux endroits par le réseau hydrographique, engendrant la présence de zones humides potentielles, ainsi que dans le quart sud-est de la commune. Ces zones humides potentielles restent cependant majoritairement en périphérie de la ville.

Localisation des zones humides potentielles



Limite communale
Parcelles 1AU et 2AU

Zones humides potentielles (RPDZH - Agrocampus Ouest)
Probabilité assez forte
Probabilité forte
Probabilité très forte
Plan d'eau

Zones humides potentielles DREAL des Pays de la Loire

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de La Romagne

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de La Romagne, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois d'avril 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **89 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de La Romagne. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

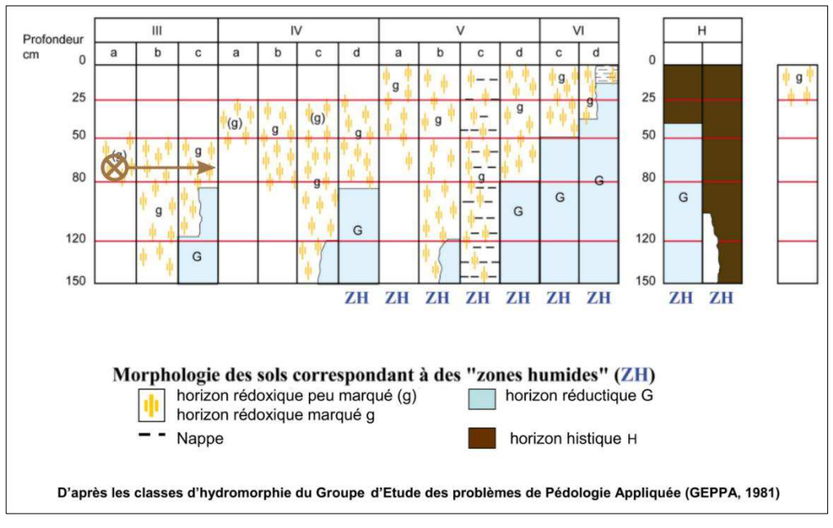


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



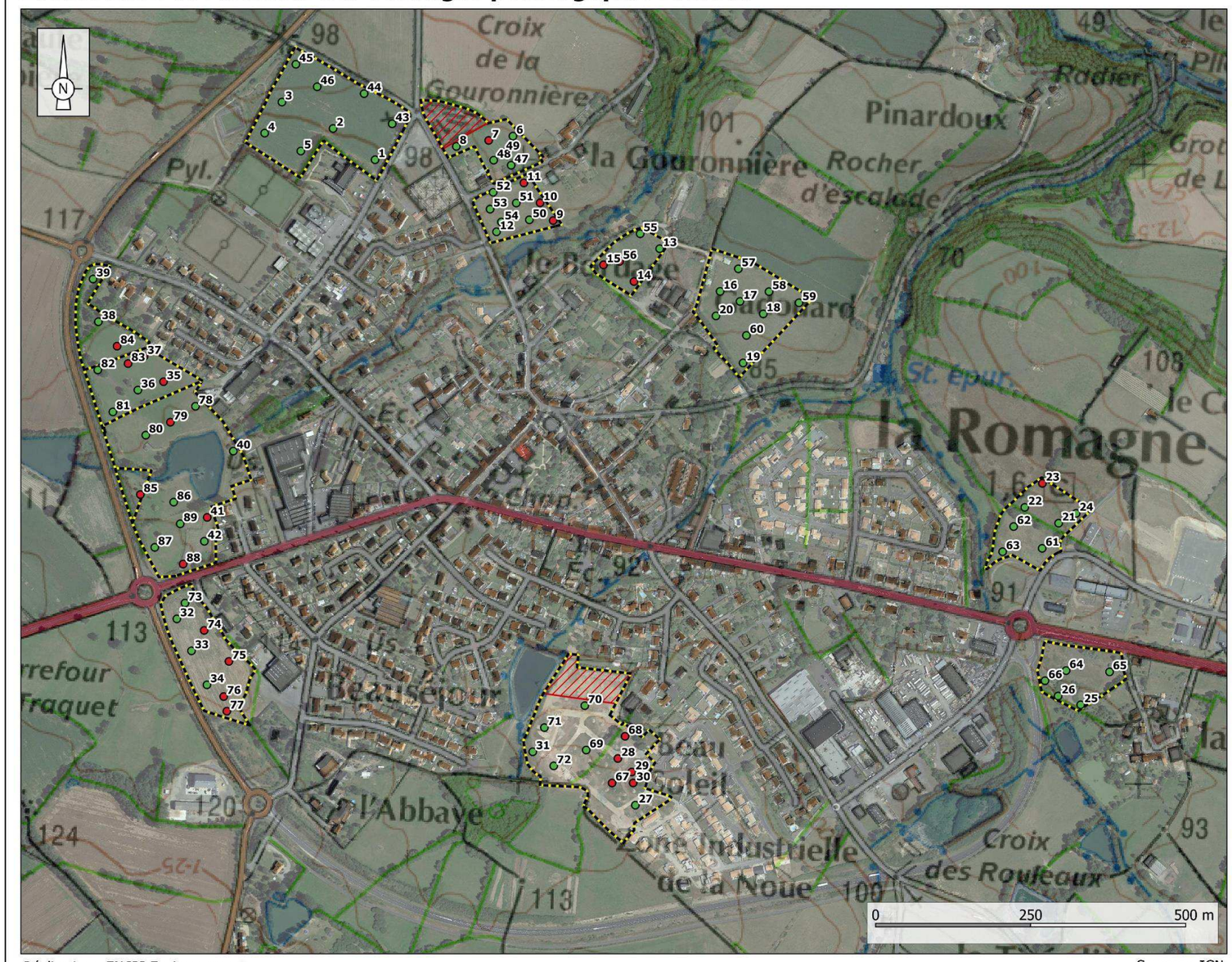
Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Romagne

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 89 sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Romagne.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	394663	6670609
2	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	394595	6670659
3	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	394513	6670702
4	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	394485	6670652
5	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	394543	6670623
6	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	394885	6670647
7	-	45	20	-	Classe V	oui	Cardamine des prés, Renoncule rampante	-	394846	6670640
8	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	394794	6670630
9	35	-	5	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	394950	6670511
10	80	-	40	-	Classe IV-d	oui	-	-	394929	6670540
11	45	-	15	-	Classe V	oui	-	-	394903	6670572
12	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	394859	6670493
13	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	395122	6670466
14	45	-	20	-	Classe V	oui	-	-	395081	6670413
15	80	-	35	-	Classe IV-d	oui	-	-	395031	6670439
16	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	395219	6670397
17	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	395251	6670381
18	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	395289	6670360
19	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	395256	6670281
20	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	395213	6670357
21	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	395765	6670023
22	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	395711	6670049
23	35	-	5	10	Classe VI	oui	Joncs diffus et agglomérés	Ancienne mare ?	395739	6670087
24	20	-	-	-	Classe III	non	-	-	395793	6670039
25	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	395801	6669730
26	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	395764	6669744
27	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	395083	6669568
28	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	395055	6669644
29	30	-	5	-	Classe V	oui	-	-	395077	6669622
30	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	395079	6669604
31	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	394917	6669654
32	60	-	30	-	Classe IV	non	-	-	394344	6669869
33	50	-	30	-	Classe IV	non	-	-	394367	6669817
34	70	-	30	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	394392	6669762
35	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	394322	6670251
36	60	-	40	-	Classe IV	non	-	-	394281	6670238
37	50	-	20	-	Classe V	oui	-	-	394291	6670292
38	50	-	50	-	Classe IV	non	-	-	394217	6670348
39	60	-	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	394209	6670417
40	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	394435	6670139
41	40	-	5	-	Classe V	oui	Joncs diffus	-	394393	6670032
42	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	394388	6669994
43	80	-	60	-	Classe IV	non	-	-	394691	6670667

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
44	75	-	65	-	Classe IV	non	-	-	394646	6670716
45	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	394536	6670763
46	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	394570	6670727
47	-	55	-	-	Classe III	non	Renoncule rampante	-	394883	6670600
48	-	25	-	-	Classe III	non	Renoncule rampante, Cardamine des prés	-	394854	6670608
49	40	-	10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante, Cardamine des prés	-	394869	6670621
50	-	60	-	-	Classe III	non	-	-	394912	6670512
51	-	35	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	394891	6670539
52	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	394854	6670556
53	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	394849	6670529
54	-	60	-	-	Classe III	non	-	-	394867	6670509
55	-	60	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	395091	6670490
56	40	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	395057	6670445
57	-	-10	-	-	Classe III	non	-	-	395249	6670433
58	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	395298	6670396
59	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	395347	6670378
60	-	0	-	-	Classe III	non	-	-	395262	6670326
61	-	45	-	-	Classe III	non	Jonc diffus, Renoncule rampante	-	395739	6669982
62	-	20	-	-	Classe III	non	Renoncule rampante	-	395693	6670018
63	-	15	-	-	Classe III	non		-	395675	6669977
64	-	0	-	-	Classe III	non	-	Remblais?	395777	6669785
65	-	0	-	-	Classe III	non	-	Remblais?	395847	6669783
66	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	395743	6669769
67	65	-	5	-	Classe V	oui	Renoncule rampante, Cardamine des prés	-	395045	6669604
68	40	-	20	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	395066	6669679
69	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	395004	6669657
70	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	395001	6669729
71	-	60	50	-	Classe IV	non	-	-	394936	6669693
72	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	394951	6669632
73	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	394357	6669894
74	-	40	20	-	Classe V	oui	-	-	394388	6669850
75	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	394428	6669800
76	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	394419	6669743
77	-	-	10	-	Classe V	oui	-	-	394424	6669720
78	-	50	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	394374	6670211
79	-	25	10	-	Classe V	oui	Jonc diffus, Renoncule rampante	-	394333	6670186
80	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	394293	6670165
81	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	394241	6670202
82	-	-	25-30	-	Classe IV	non	-	-	394216	6670270
83	80	-	15	-	Classe V	oui	-	-	394265	6670280
84	-	-	10	-	Classe V	oui	-	-	394247	6670308

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
85	-	60	20	-	Classe V	oui	Cardamine des prés	-	394285	6670069
86	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	394339	6670057
87	-	20	-	-	Classe III	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	394308	6669984
88	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	394354	6669957
89	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	394349	6670022

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de La Romagne sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	1	11,2
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	52,3
Monocultures intensives	I1.1	0	20,1
Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	D5.3	0	16,3

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de LA ROMAGNE



Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN, Google satellite

Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de La Romagne

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

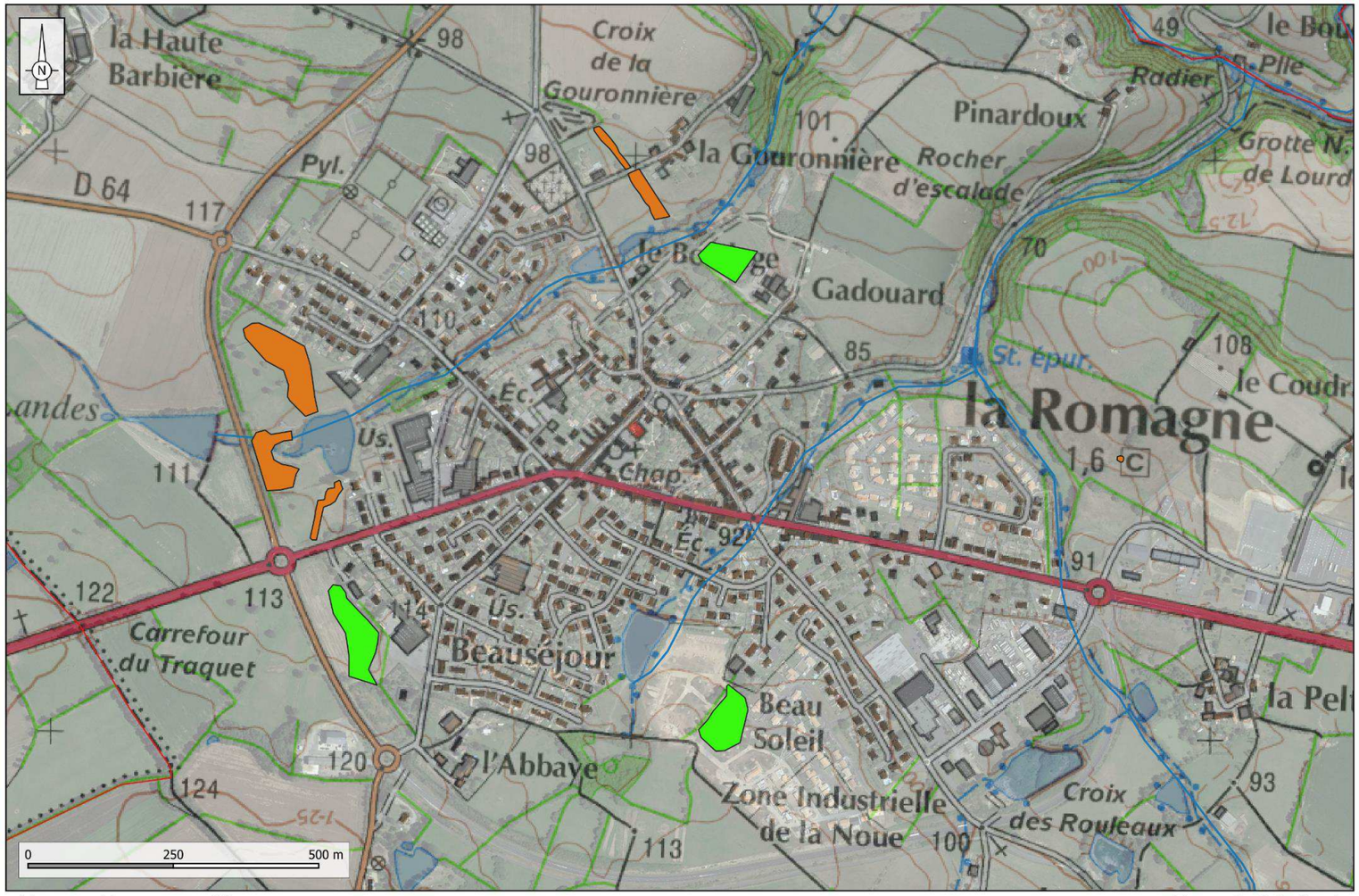
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de La Romagne, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	36,7 %	63,3 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	47,7 %	52,3 %	0 %
Fonctionnalité biologique	47,7 %	52,3 %	0 %
ENJEU FINAL	**47,7 %**	**52,3 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de La Romagne



Enjeu final
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

- Limites communales
- Réseau hydrographique

Réalisation : ENCIS Environnement, 2021 Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de La Romagne

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 3,5 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de La Romagne. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 47,7 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu final faible, et 52,3 % un enjeu final moyen, tandis qu'aucune ne présente d'enjeu final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de La Romagne à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de La Romagne 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de La Romagne 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de La Romagne 31
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de La Romagne 33

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 30
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 32
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 32
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 32

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

-4/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

-5/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

-9/ 13 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

-8/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

-12/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

-13/ 13 -

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

-14/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

-13/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

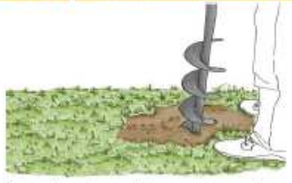


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Lys-Haut-Layon







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 22

2.1.3 Expertise floristique 23

2.1.4 Expertise pédologique 23

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 24

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **25**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 25

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 25

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 25

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **26**

Partie 3 : Résultats et analyse **27**

3.1 Résultat de la phase terrain **28**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 28

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 39

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **43**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 43

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 43

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 43

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **44**

3.4 Synthèse de l'étude **47**

Table des illustrations **49**

Bibliographie **51**

Annexes **53**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

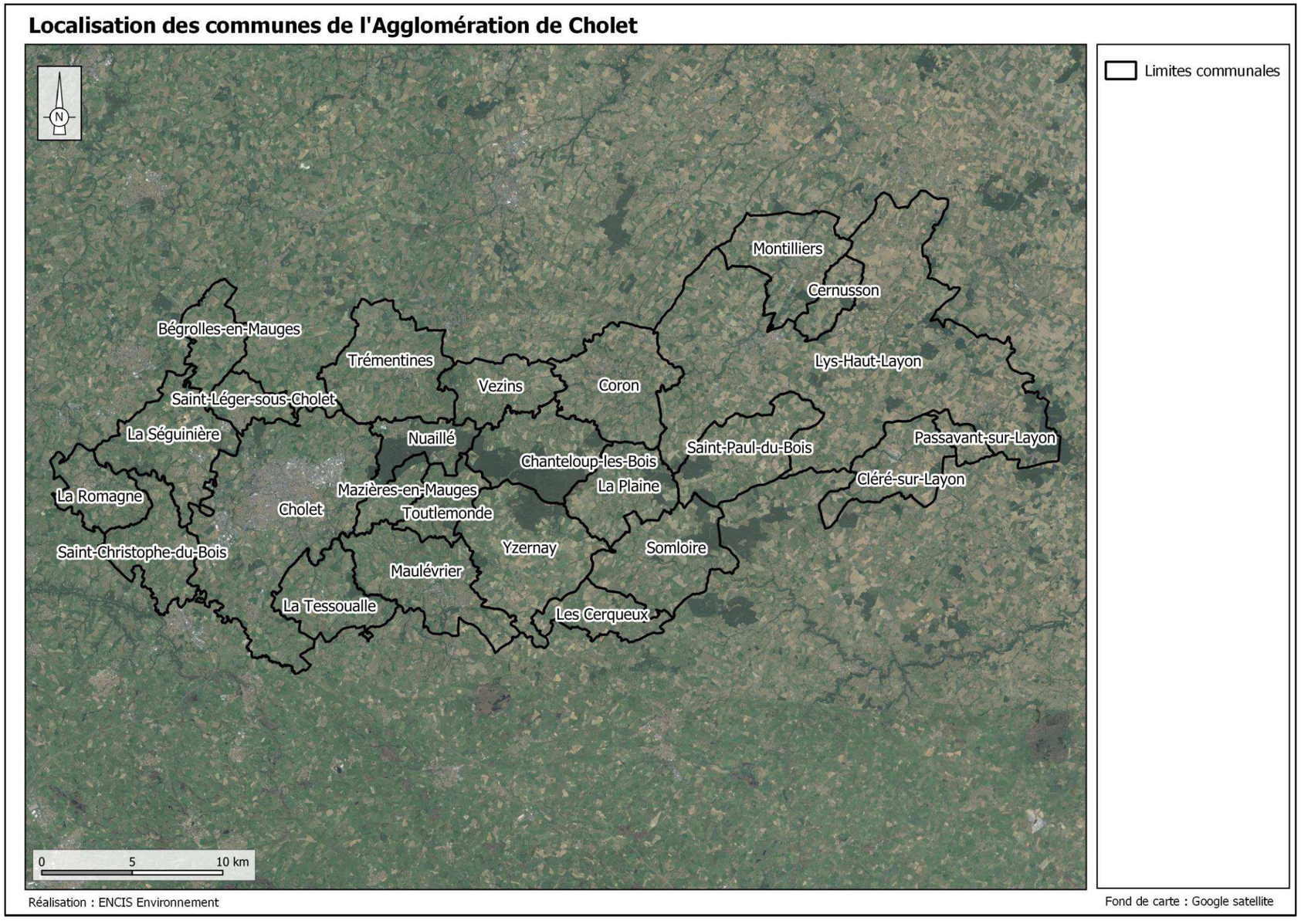
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

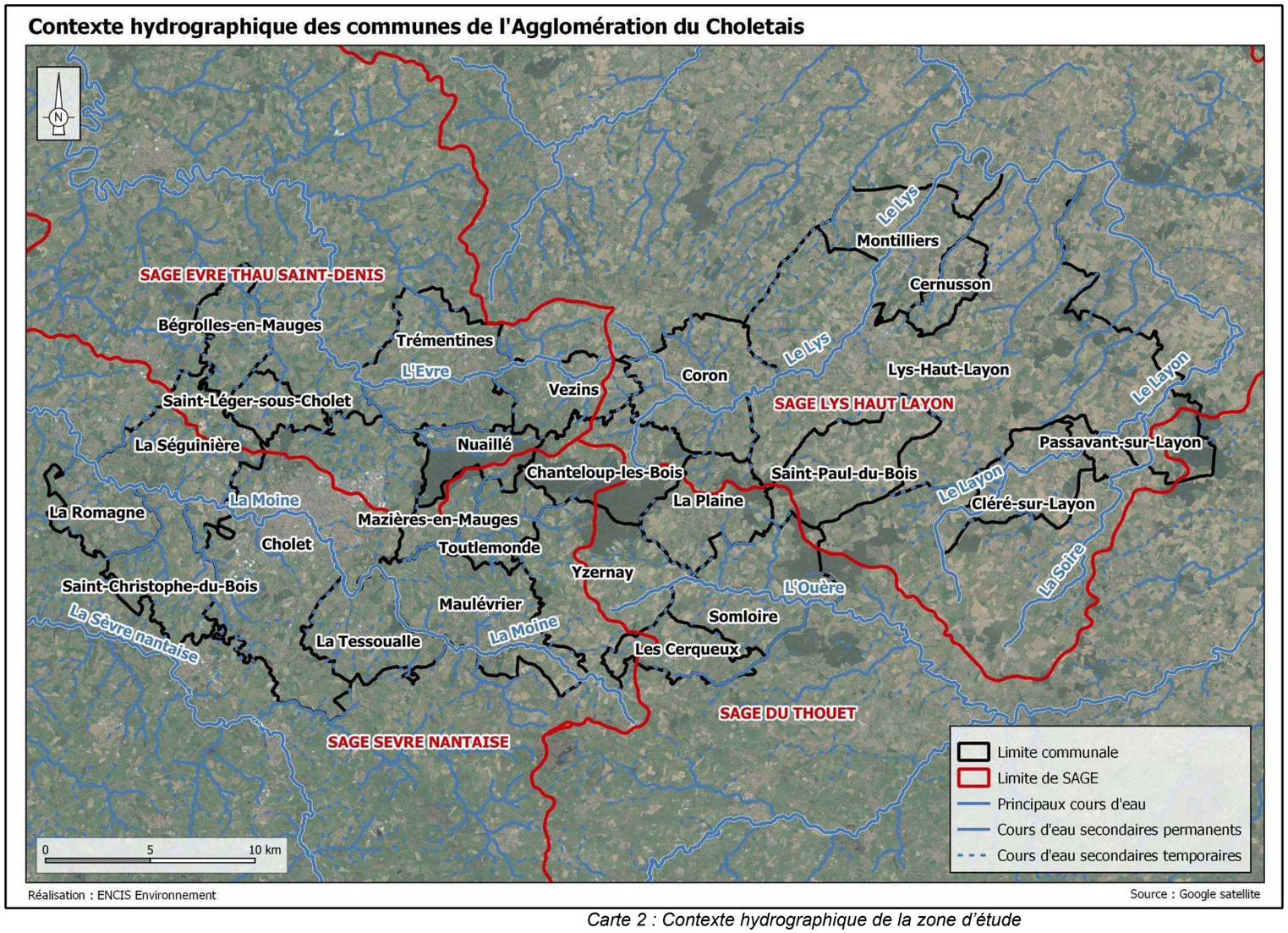


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

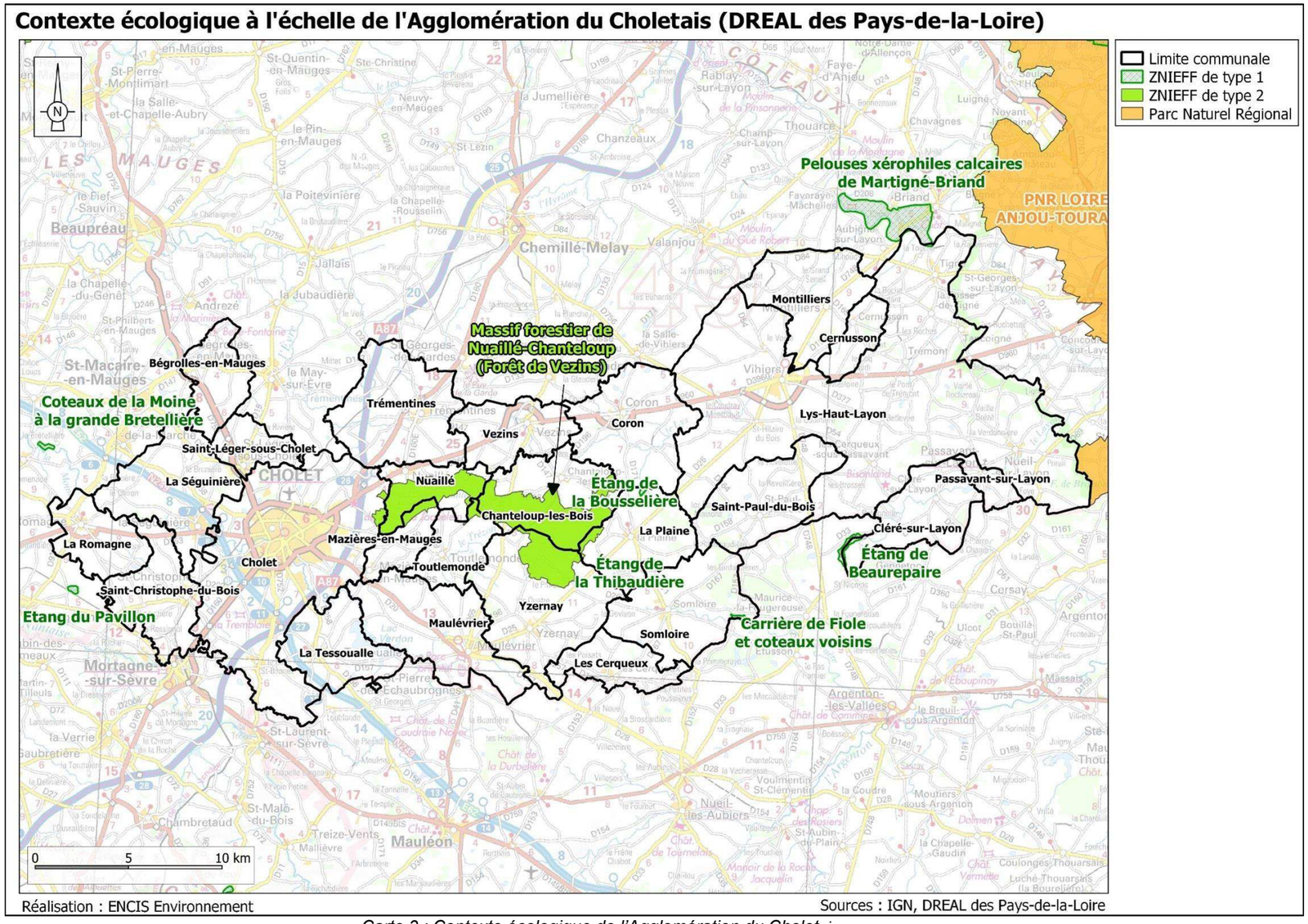
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

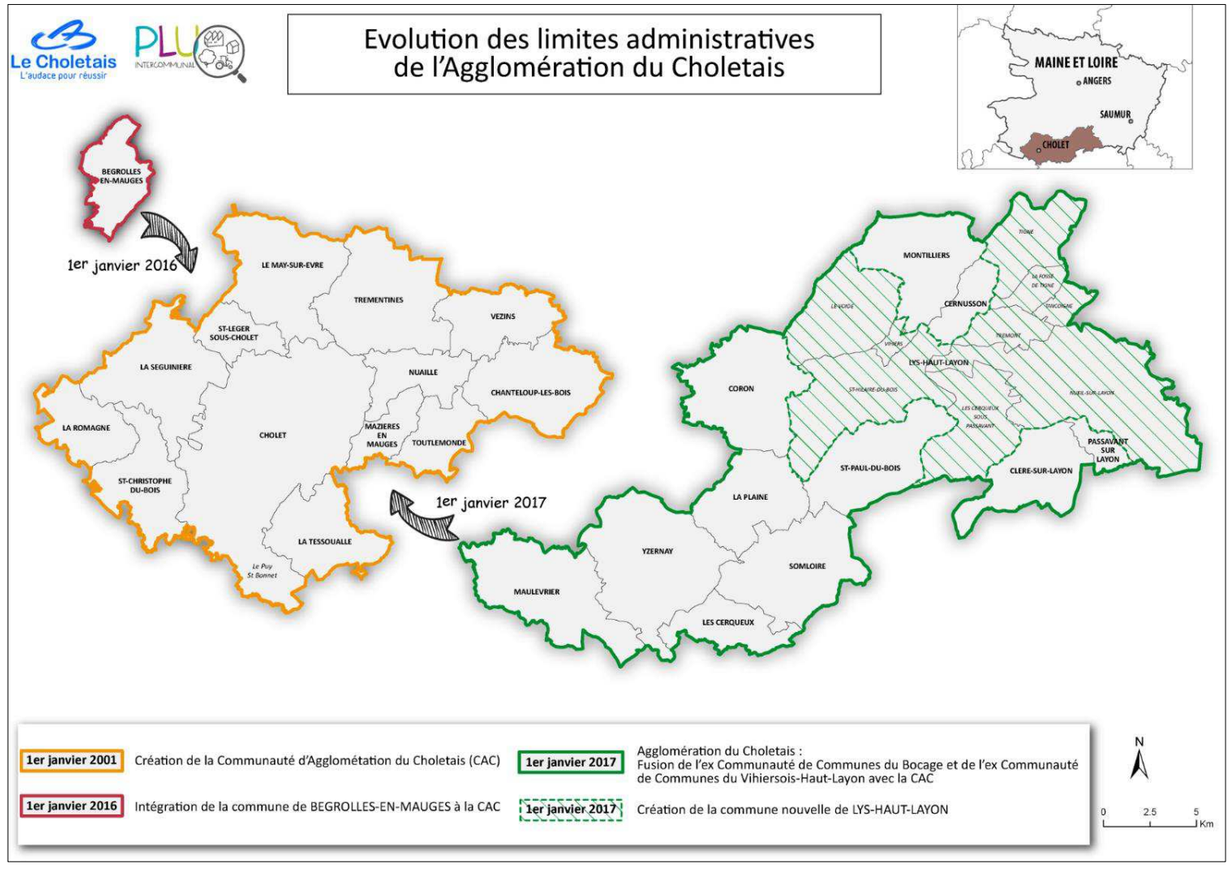
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

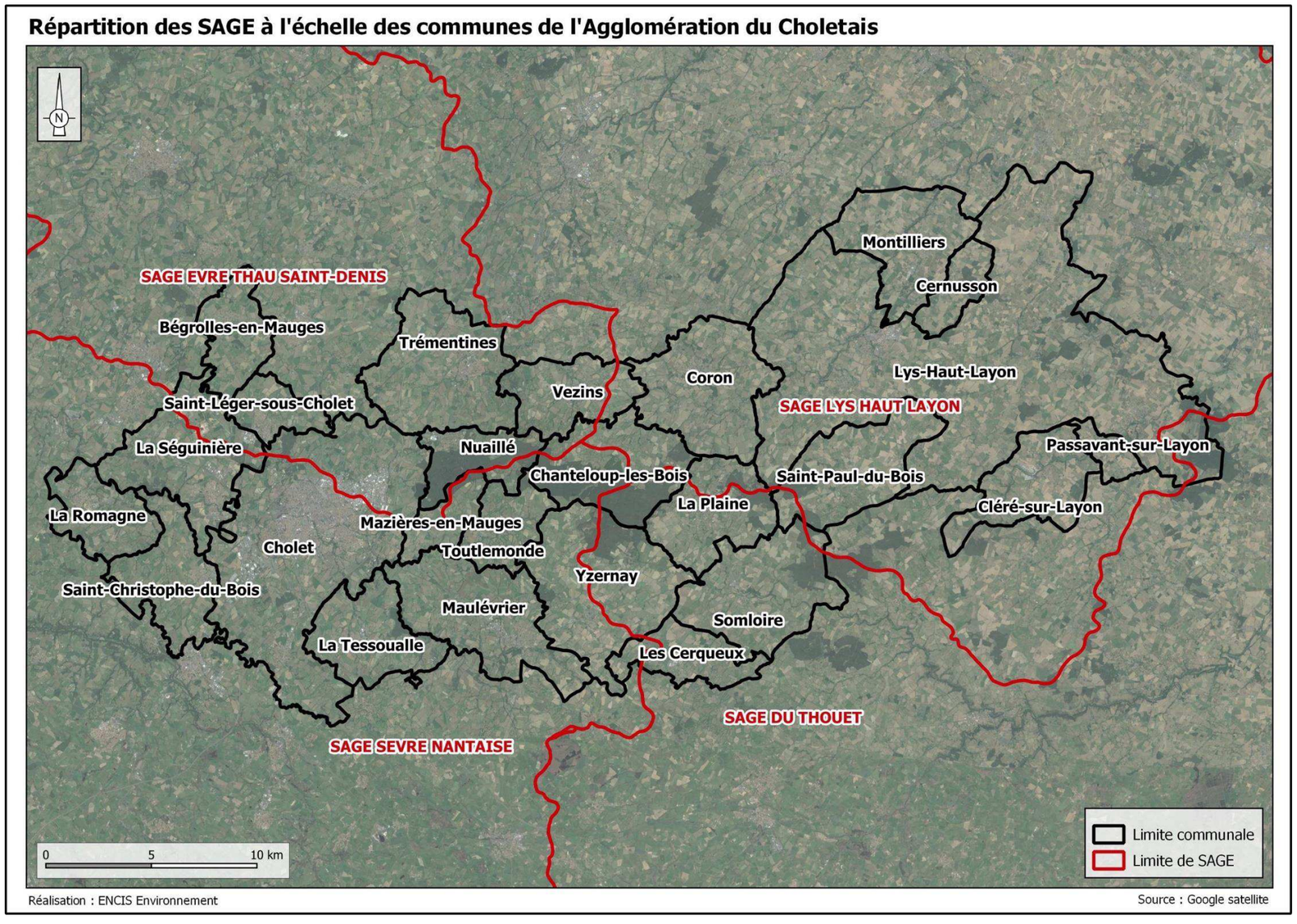


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

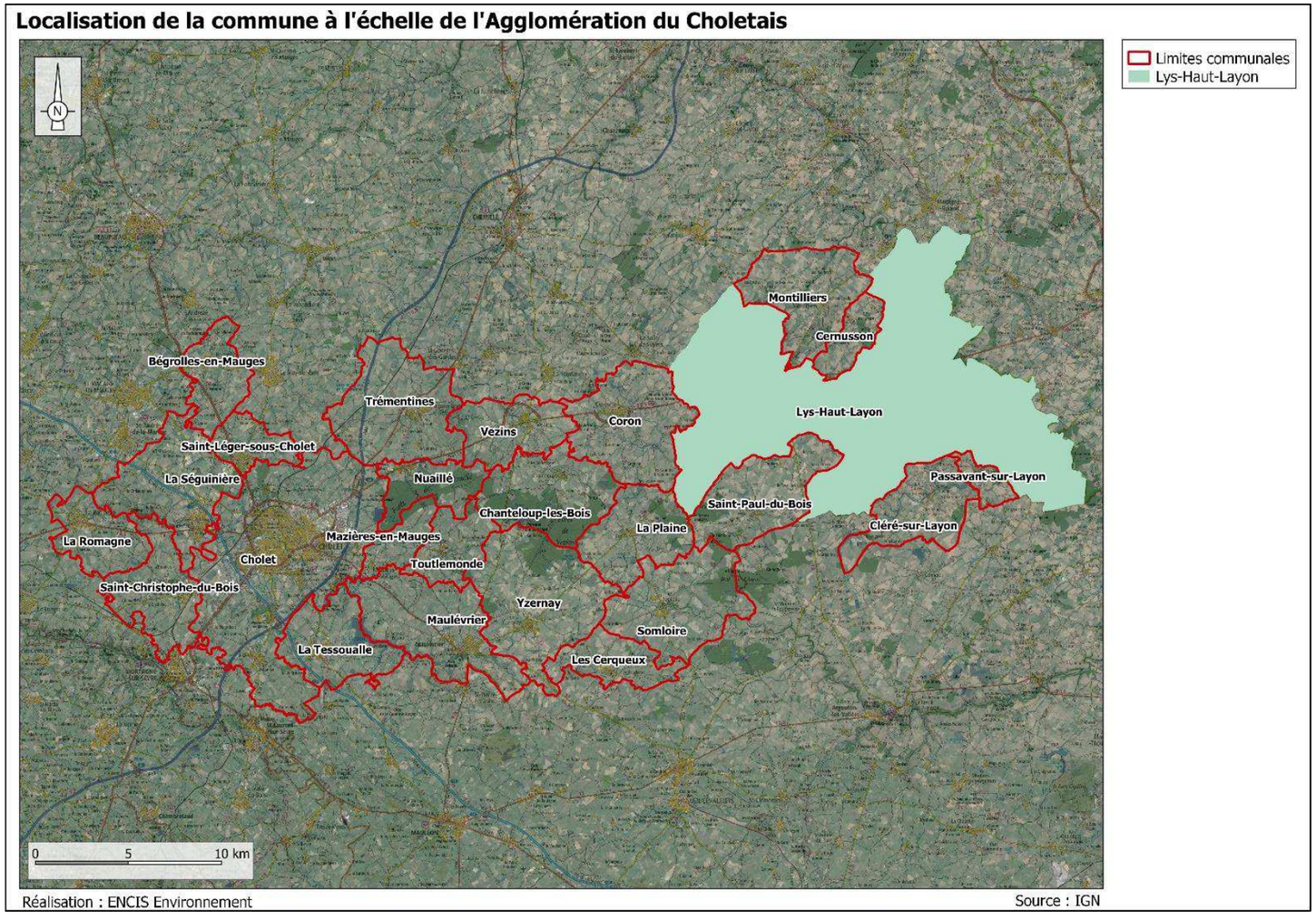
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Lys-Haut-Layon

La commune de Lys-Haut-Layon est une commune de 17 884 hectares, accueillant 8 080 habitants située à une vingtaine de kilomètres à l'est de Cholet au plus proche. Cette commune nouvelle est issue du regroupement de Tigné, La Fosse de Tigné, Tancoigné, Nueil-sur-Layon, Les Cerqueux-sous-Passavant, Trémont, Saint-Hilaire-du-Bois et Le Voide.



Carte 6 : Localisation de la commune de Lys-Haut-Layon à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

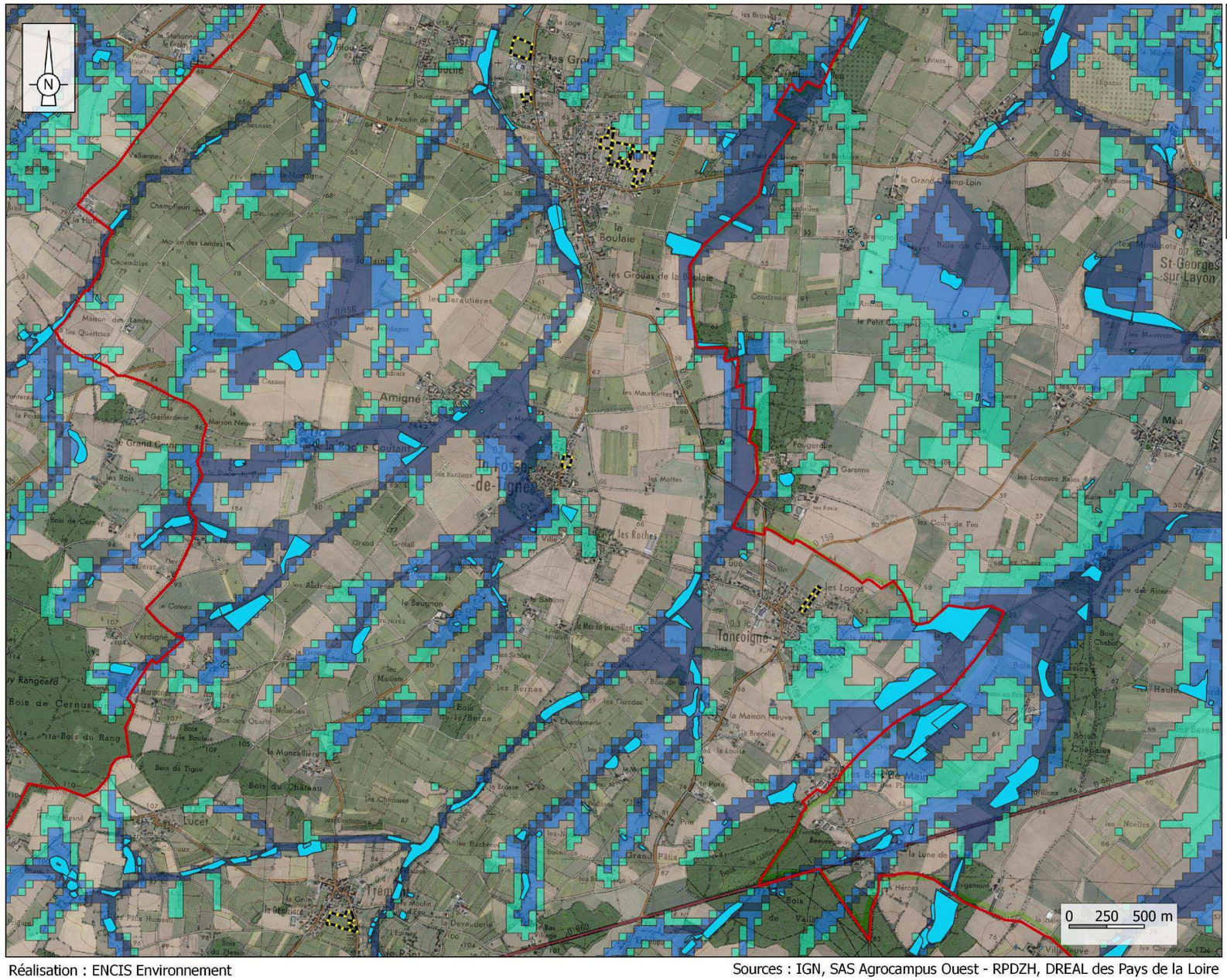
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

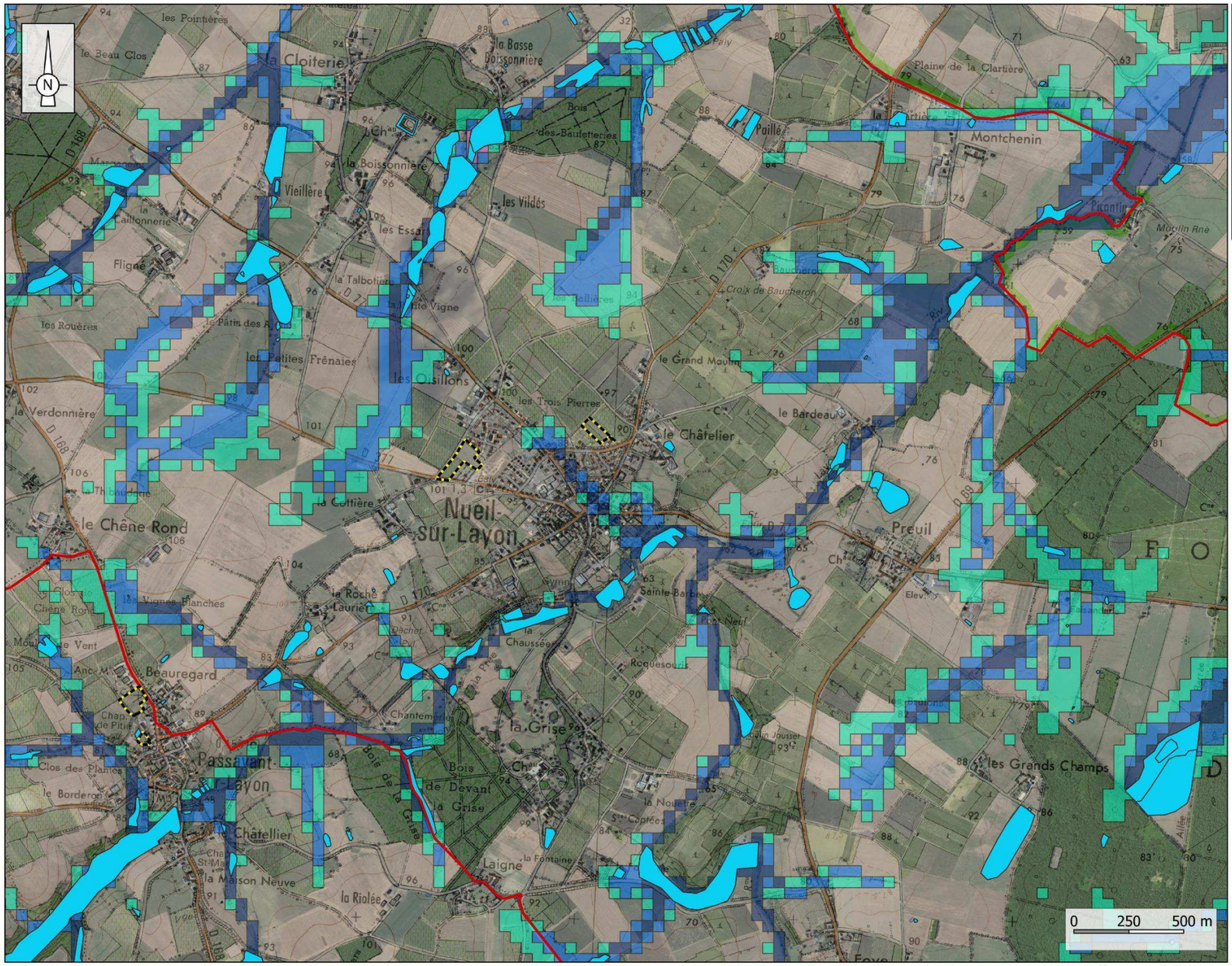
Les cartes suivantes présentent les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Lys-Haut-Layon. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Lys-Haut-Layon (secteur nord)

Localisation des zones humides potentielles

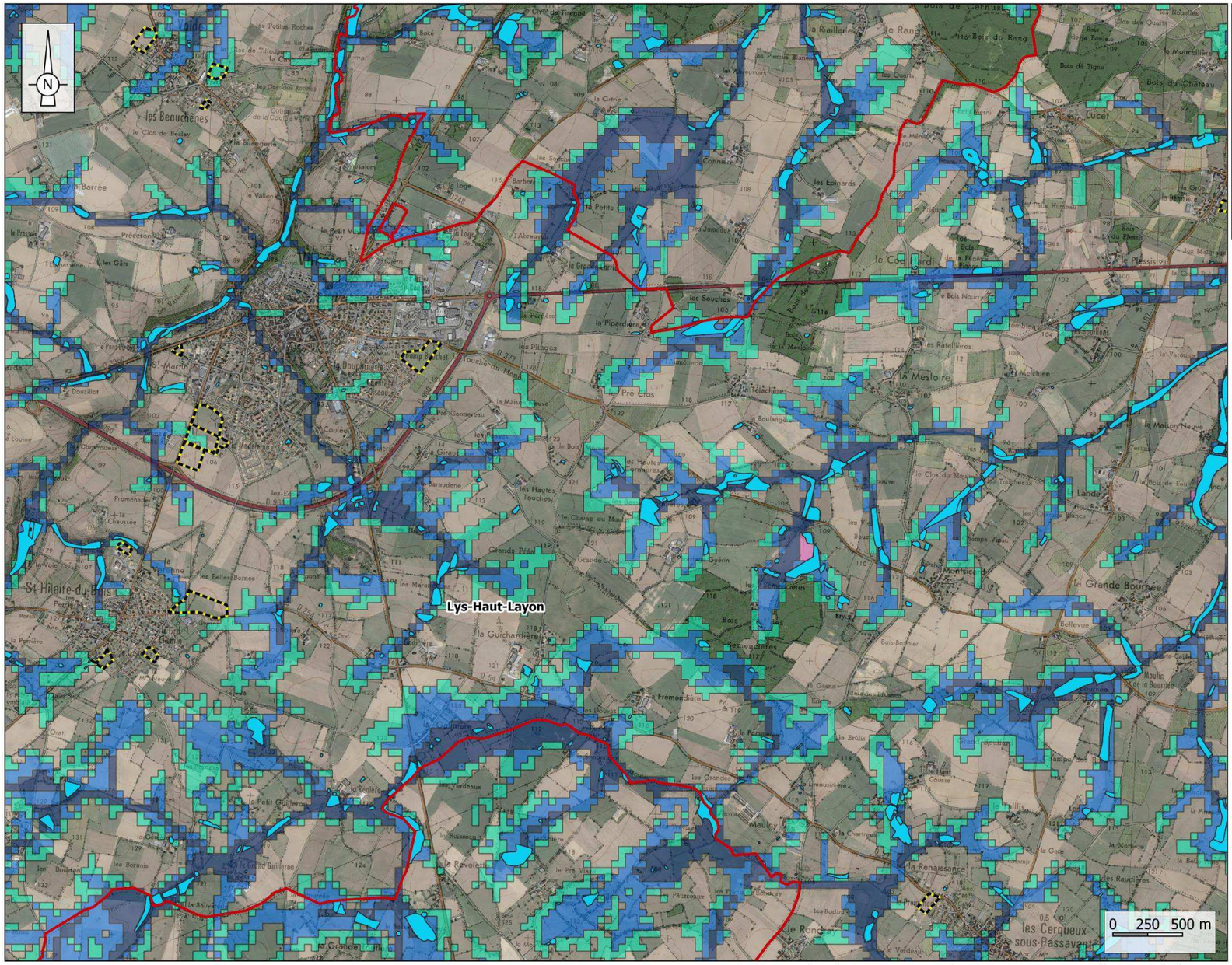


Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 8 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Lys-Haut-Layon (secteur de Nueil-sur-Layon)

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 9 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Lys-Haut-Layon (secteur ouest)

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Lys-Haut-Layon, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois d'avril et de mai 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **142 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

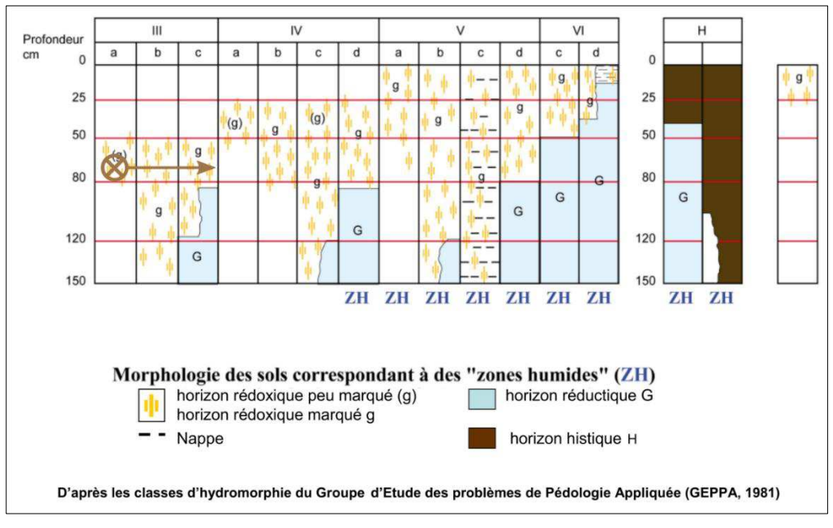


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 devant des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.

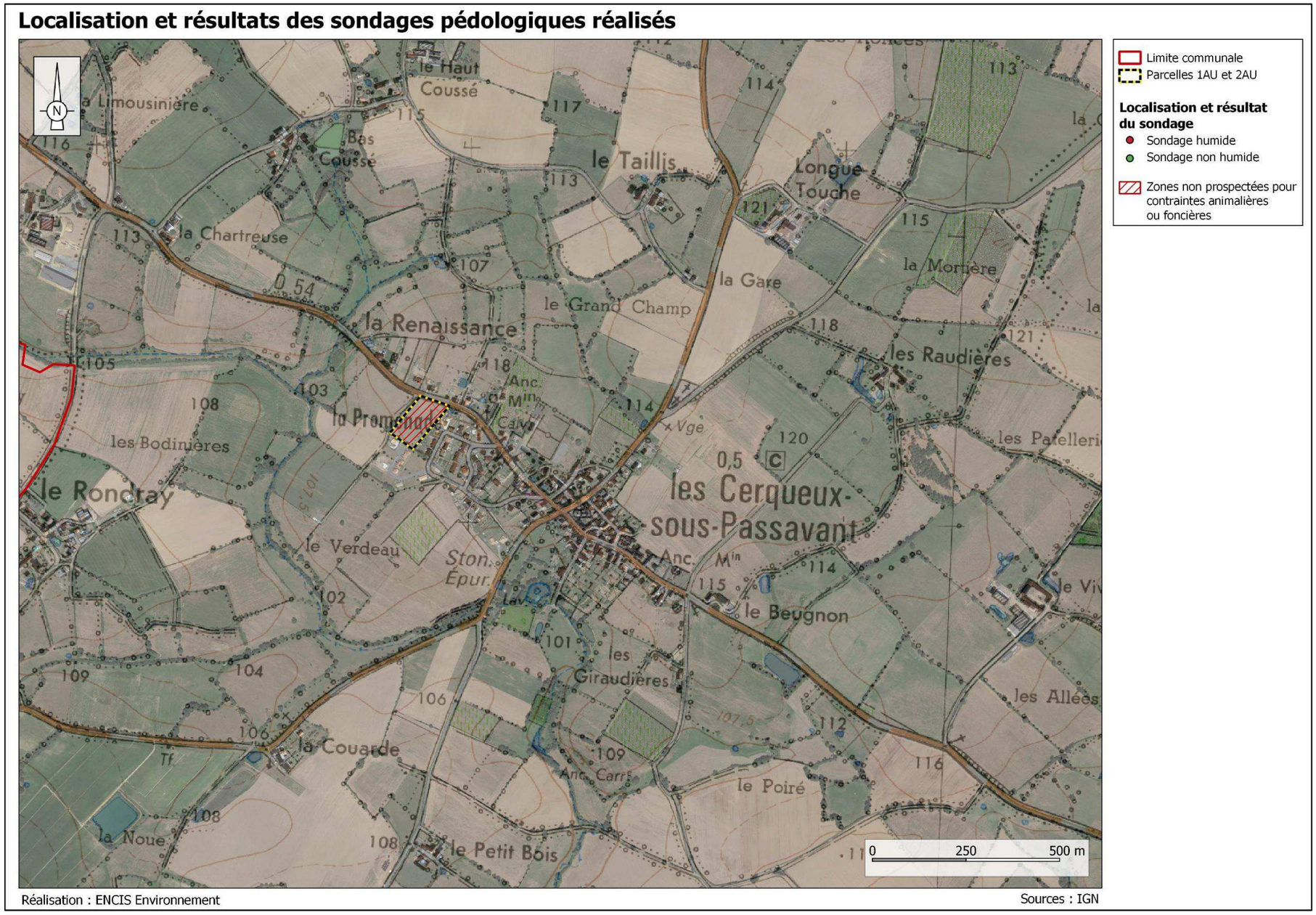


Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

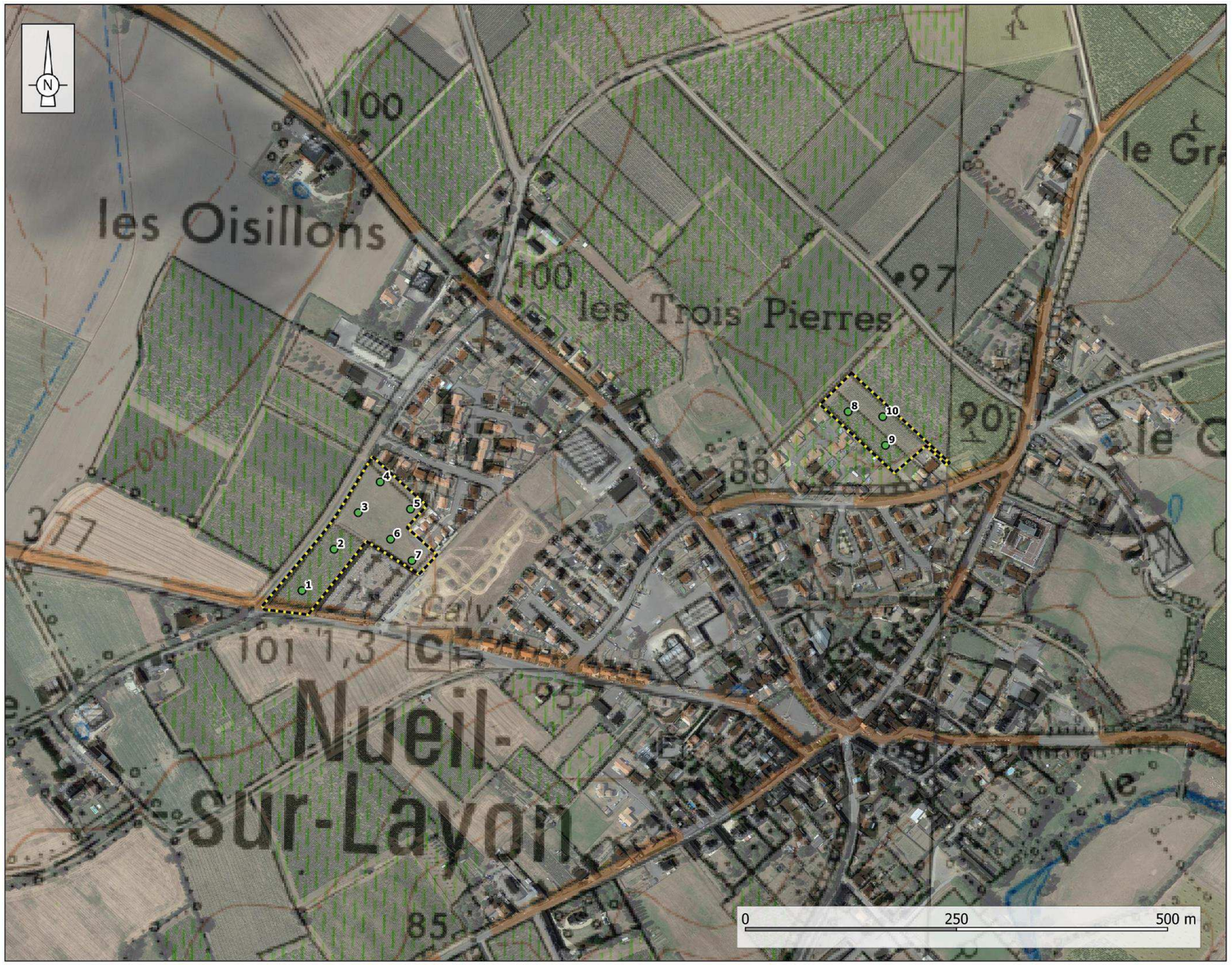
3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques



Carte 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Les Cerqueux-sous-Passavant)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés

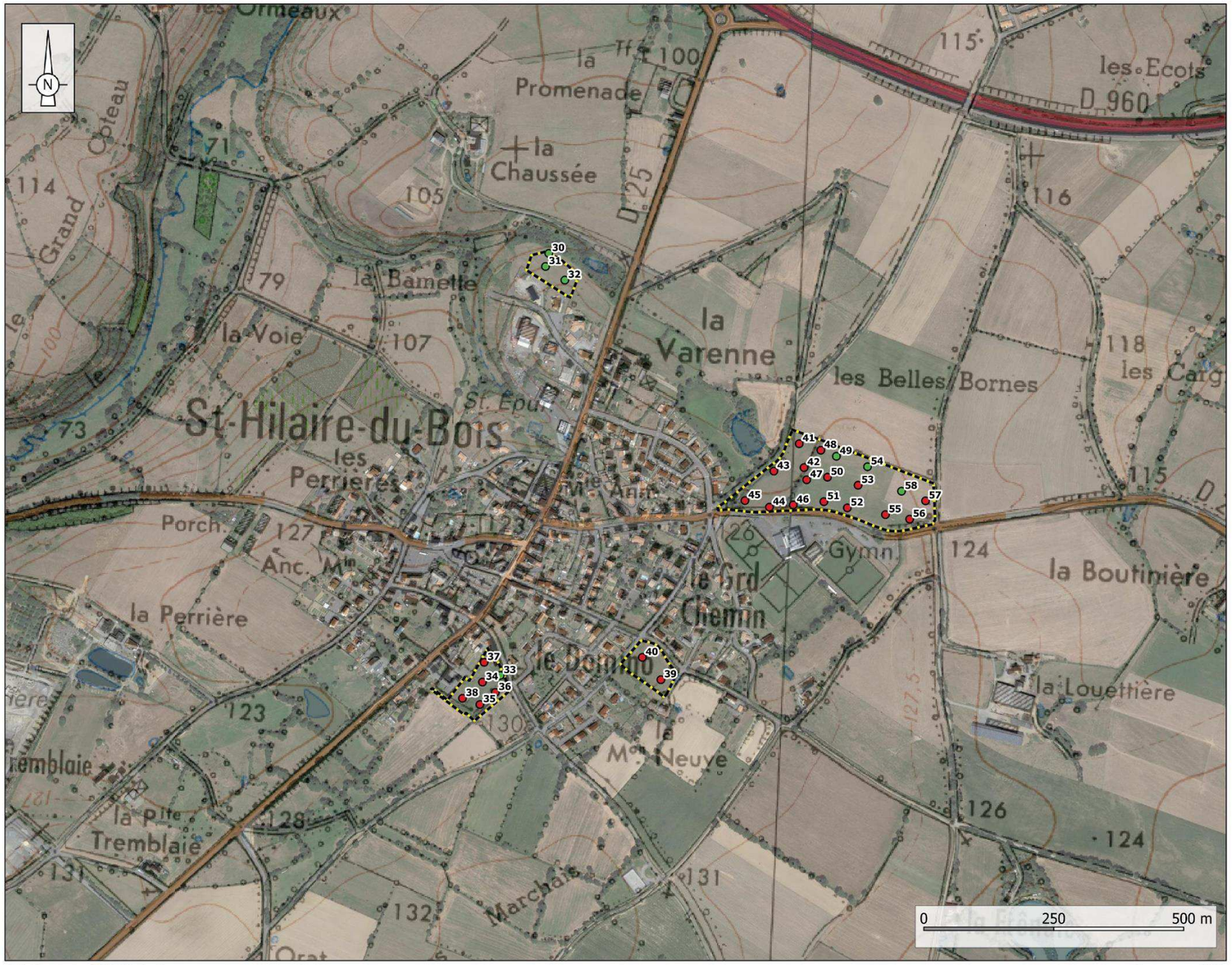


Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 11 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Nueil-sur-Layon)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés

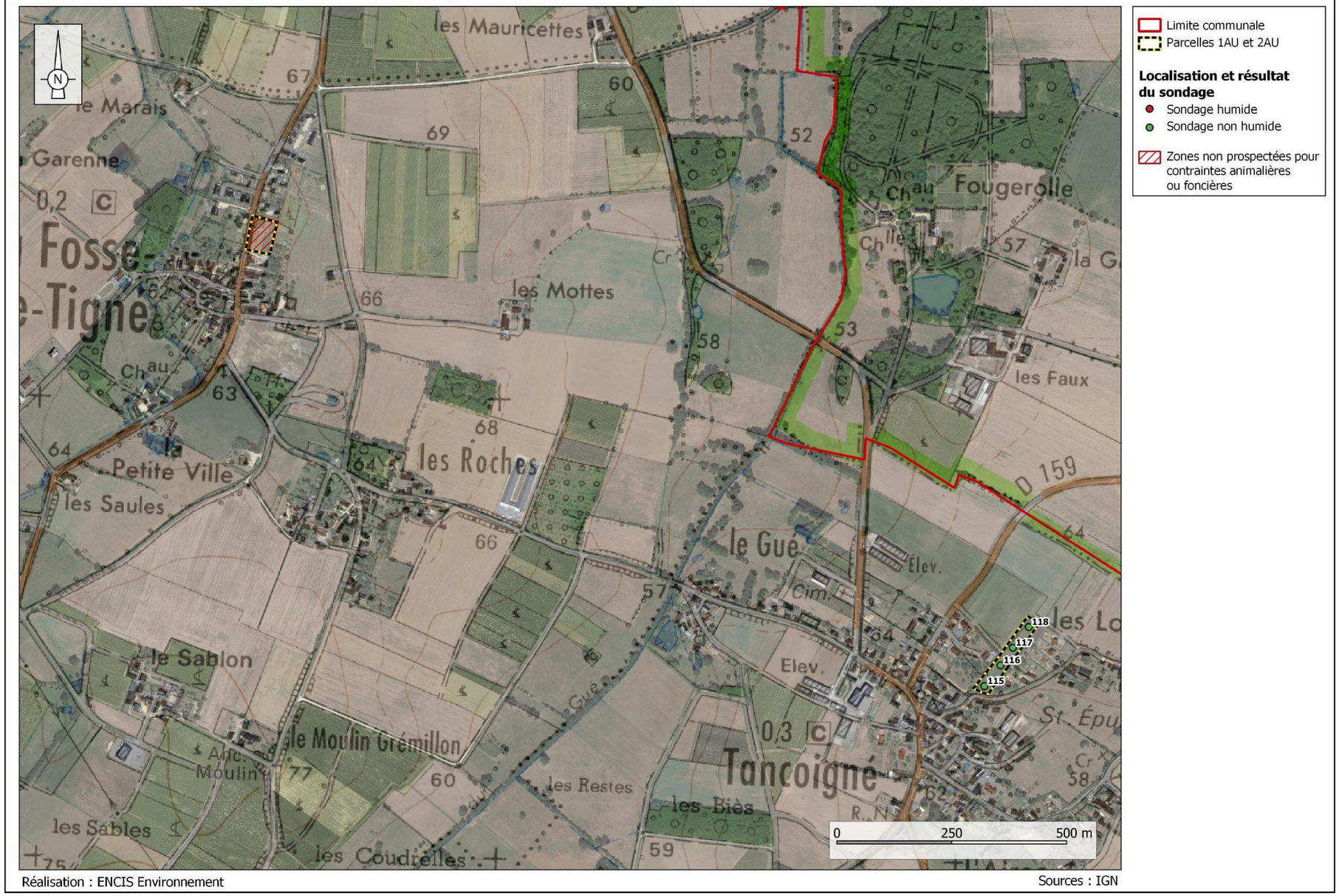


Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

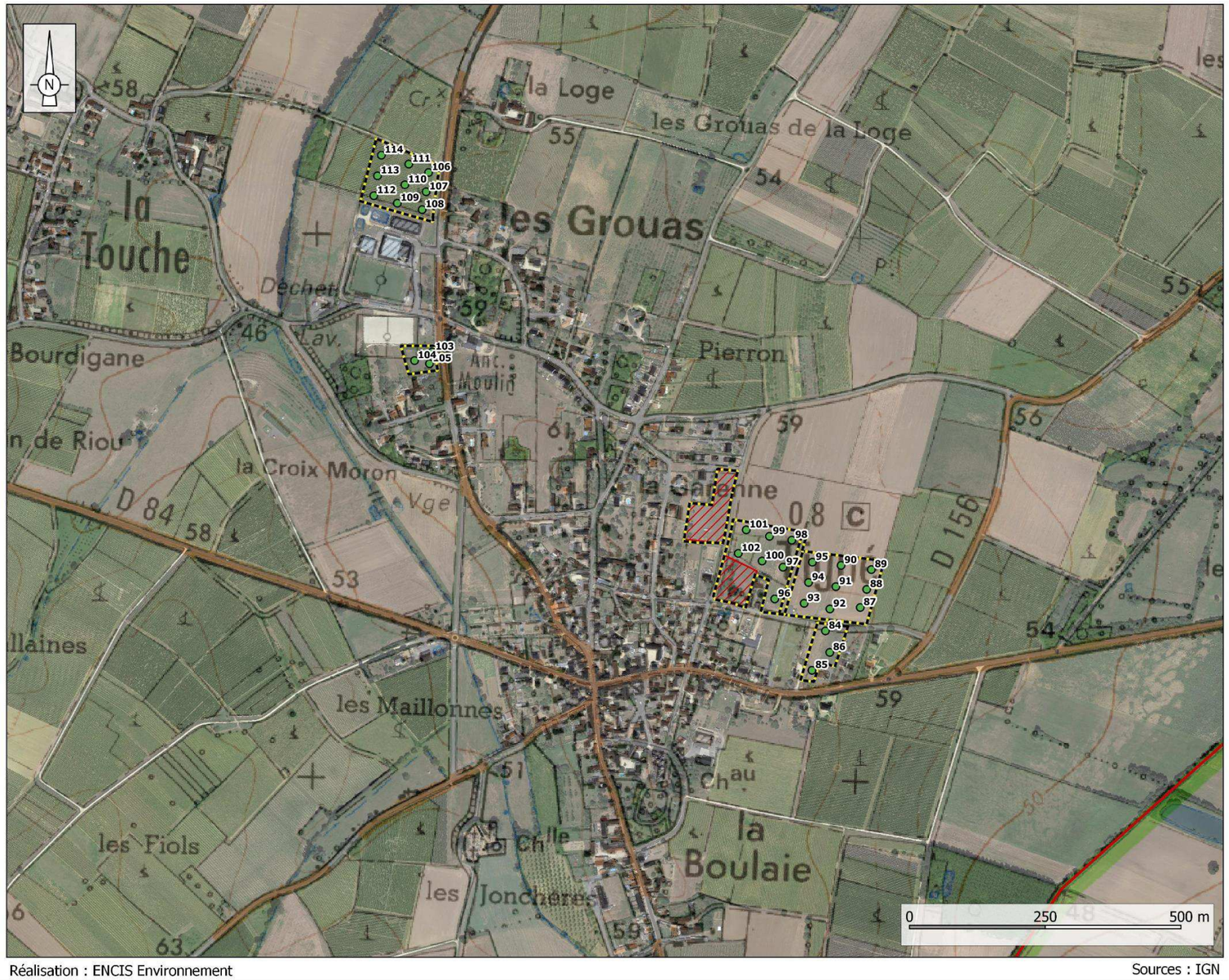
Carte 12 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Saint-Hilaire-du-Bois)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Carte 13 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Tancoigné)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

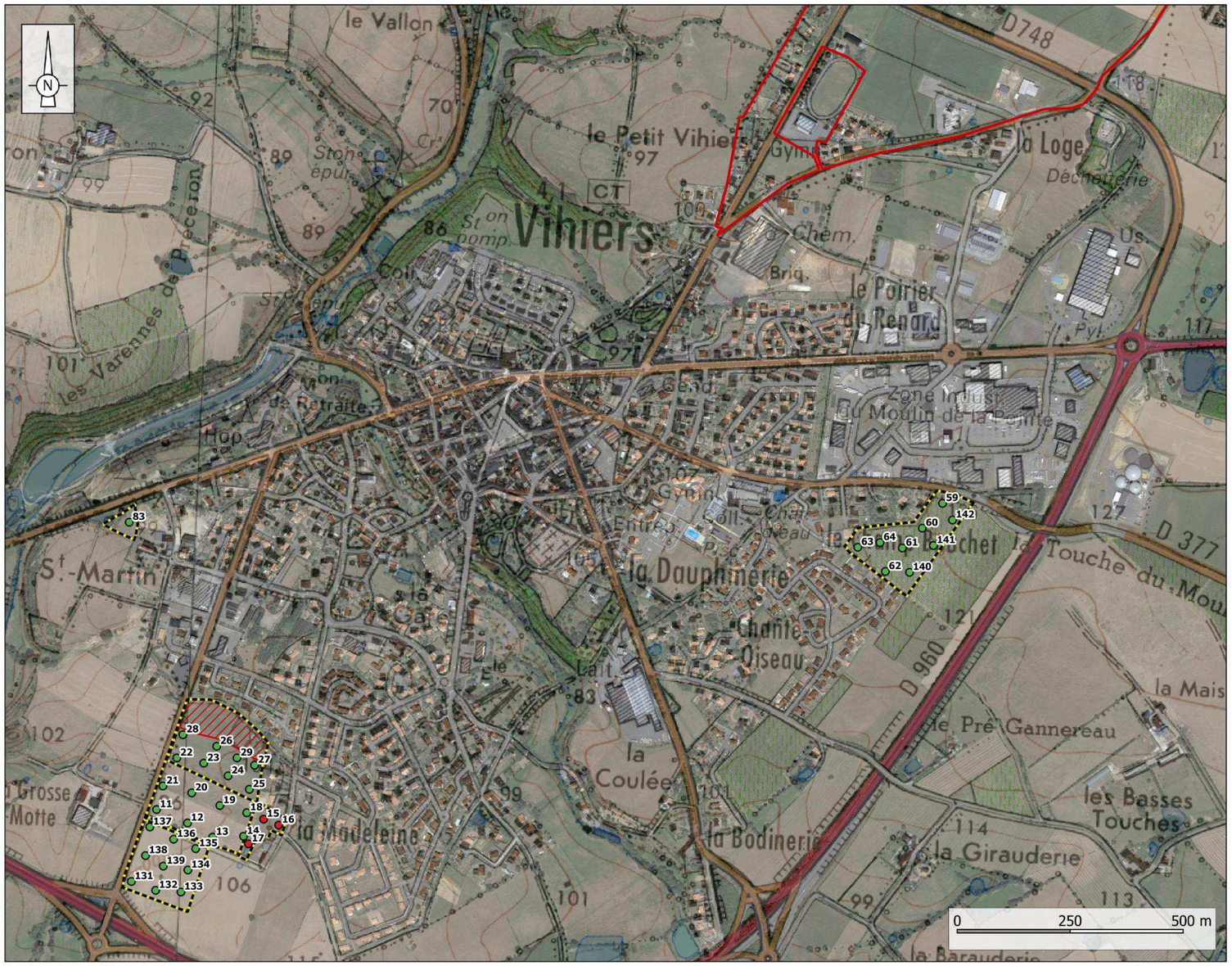
Carte 14 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Tigné)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Carte 15 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Trémont)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés

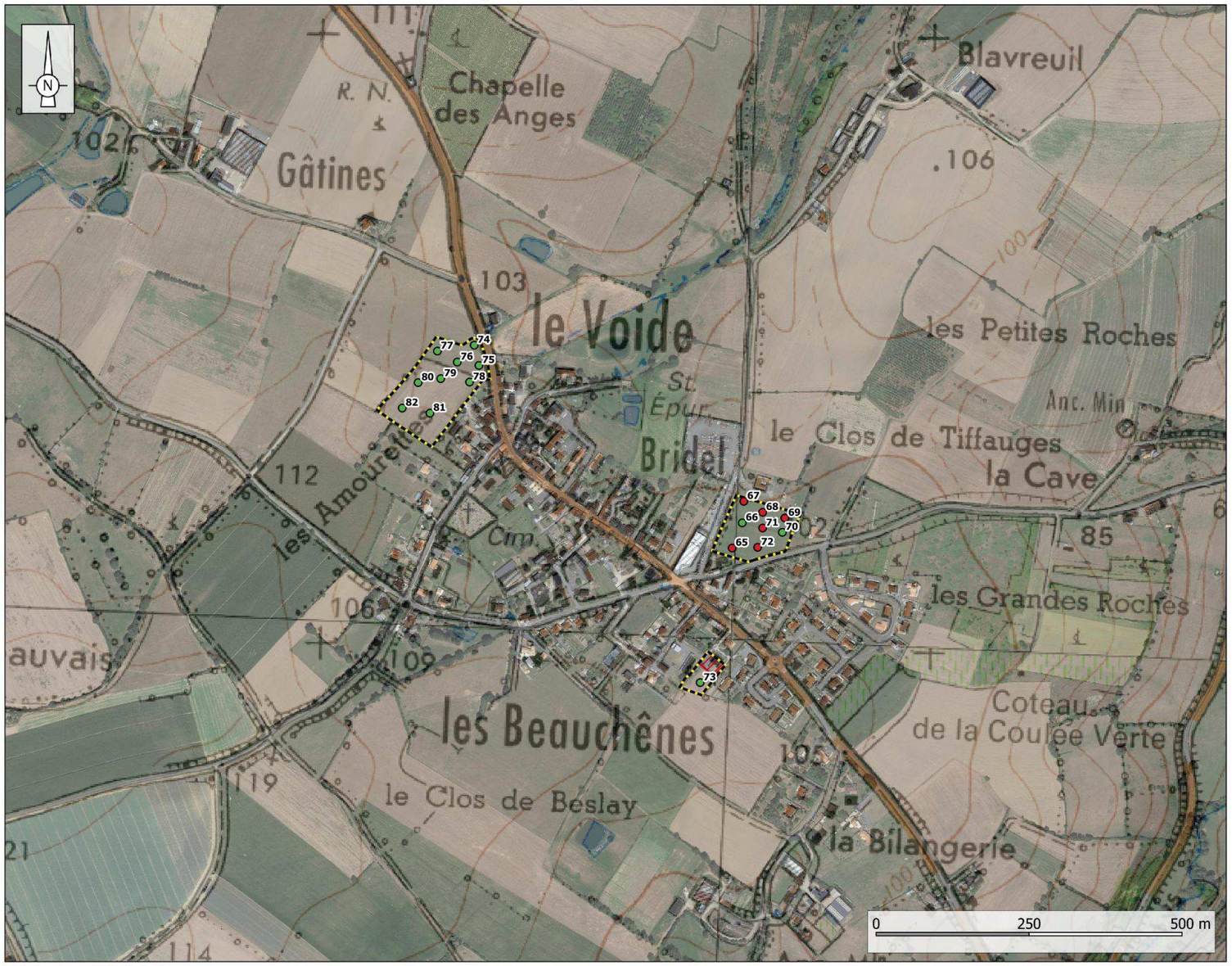


Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 16 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Vihiers)

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 17 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Le Voide)

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 142 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	444299	6674221
2	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	444337	6674270
3	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	444365	6674314
4	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	444391	6674350
5	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	444427	6674318
6	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	444404	6674282
7	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	444429	6674257
8	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	444945	6674433
9	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	444990	6674393
10	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	444986	6674427
11	60	-	40	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	431454	6676860
12	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	431522	6676830
13	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	431578	6676799
14	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	431646	6676801
15	50	-	10	50	Classe VI	oui	-	-	431691	6676839
16	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431724	6676826
17	40	-	20	-	Classe V	oui	-	-	431657	6676784
18	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	431654	6676853
19	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	431594	6676869
20	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	431532	6676897
21	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	431468	6676912
22	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	431499	6676974
23	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	431558	6676963
24	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	431612	6676935
25	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	431659	6676905
26	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	431587	6677000
27	-	-	-	-	Classe III	non	-	-	431671	6676958
28	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	431512	6677026
29	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	431632	6676974
30	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	430990	6676113
31	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	430984	6676087
32	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	431021	6676061
33	60	-	40	-	Classe IV	non	-	-	430897	6675300
34	45	-	20	-	Classe V	oui	-	-	430863	6675287
35	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	430858	6675244
36	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	430888	6675268
37	45	-	5	-	Classe V	oui	Joncs diffus et agglomérés	-	430866	6675325
38	45	-	20	-	Classe V	oui	-	-	430824	6675256
39	60	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431206	6675292
40	45	-	20	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	431170	6675335
41	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431472	6675746
42	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431482	6675700
43	40	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431424	6675694
44	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431415	6675624
45	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	431368	6675637
46	40	-	20	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	431461	6675629
47	45	-	15	-	Classe V	oui	-	-	431487	6675677
48	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431514	6675734

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
49	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	431544	6675722
50	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431527	6675682
51	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431520	6675635
52	60	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431565	6675623
53	50	-	20	-	Classe V	oui	-	-	431586	6675666
54	50	-	20	-	Classe IV	non	Renoncule rampante	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	431604	6675702
55	55	-	20	-	Classe V	oui	-	-	431638	6675610
56	40	-	15	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	431685	6675601
57	55	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431716	6675636
58	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	431669	6675655
59	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	433195	6677538
60	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	433150	6677483
61	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	433105	6677439
62	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	433068	6677387
63	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	433007	6677441
64	70	-	-	-	Classe III	non	-	-	433056	6677451
65	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431625	6679465
66	80	-	45	-	Classe IV	non	-	-	431642	6679506
67	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431644	6679541
68	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431675	6679523
69	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431711	6679514
70	60	-	30	-	Classe IV	non	Renoncule rampante	-	431707	6679491
71	70	-	25	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	431675	6679498
72	-	40	15	-	Classe V	oui	-	-	431667	6679466
73	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	431573	6679245
74	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	431204	6679796
75	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	431211	6679763
76	50	-	30	-	Classe IV	non	-	-	431176	6679769
77	60	-	45	-	Classe IV	non	-	-	431144	6679787
78	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	431196	6679736
79	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	431149	6679742
80	-	-	-	-	Classe III	non	-	-	431112	6679735
81	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	431131	6679685
82	65	-	-	-	Classe III	non	-	-	431086	6679694
83	70	-	-	-	Classe III	non	-	-	431393	6677496
84	-	45	-	-	Classe III	non	-	-	440919	6683496
85	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	440894	6683424
86	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	440927	6683457
87	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	440983	6683540
88	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	440995	6683573
89	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	441004	6683609
90	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	440948	6683617
91	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	440938	6683578
92	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	440927	6683537
93	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	440880	6683547
94	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	440888	6683586
95	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	440895	6683623
96	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	440826	6683555
97	70	-	-	-	Classe III	non	-	-	440841	6683614
98	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	440857	6683664
99	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	440816	6683671
100	65	-	-	-	Classe III	non	-	-	440803	6683625

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
101	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	440773	6683683
102	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	440759	6683639
103	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	440195	6684010
104	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	440163	6683994
105	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	440190	6683989
106	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	440189	6684341
107	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	440184	6684305
108	-	50	-	-	Classe III	non	-	-	440177	6684272
109	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	440131	6684284
110	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	440145	6684318
111	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	440152	6684356
112	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	440088	6684298
113	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	440094	6684335
114	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	440102	6684373
115	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	442013	6680595
116	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	442048	6680640
117	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	442075	6680678
118	60	-	50	-	Classe IV	non	-	-	442110	6680723
119	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	438985	6678566
120	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	438971	6678530
121	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	438922	6678542
122	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	438875	6678556
123	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	438868	6678520
124	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	438916	6678502
125	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	438978	6678487
126	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	439020	6678462
127	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	439004	6678543
128	40	-	20	-	Classe V	oui	-	-	439081	6678167
129	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	439065	6678171
130	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	439046	6678175
131	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	431398	6676701
132	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	431452	6676681
133	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	431508	6676677
134	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	431523	6676726
135	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	431540	6676773
136	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	431492	6676794
137	55	-	40	-	Classe IV	non	-	-	431439	6676821
138	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	431429	6676758
139	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	431469	6676735
140	30	-	-	-	Classe III	non	-	-	433121	6677385
141	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	433174	6677445
142	30	-	-	-	Classe III	non	-	-	433216	6677501

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

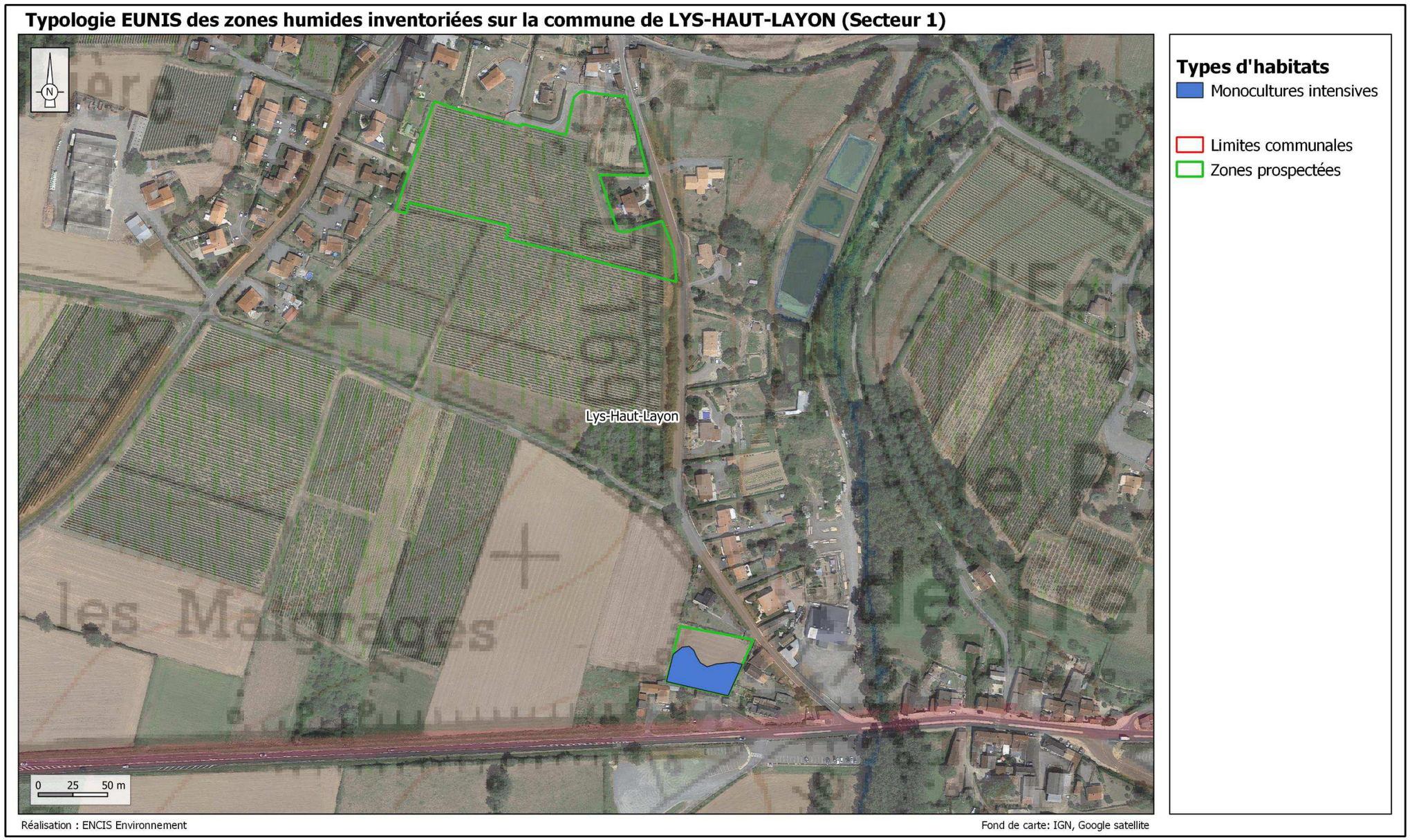
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Lys-Haut-Layon sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	1	19,4
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	42,5
Monocultures intensives	I1.1	0	38,1

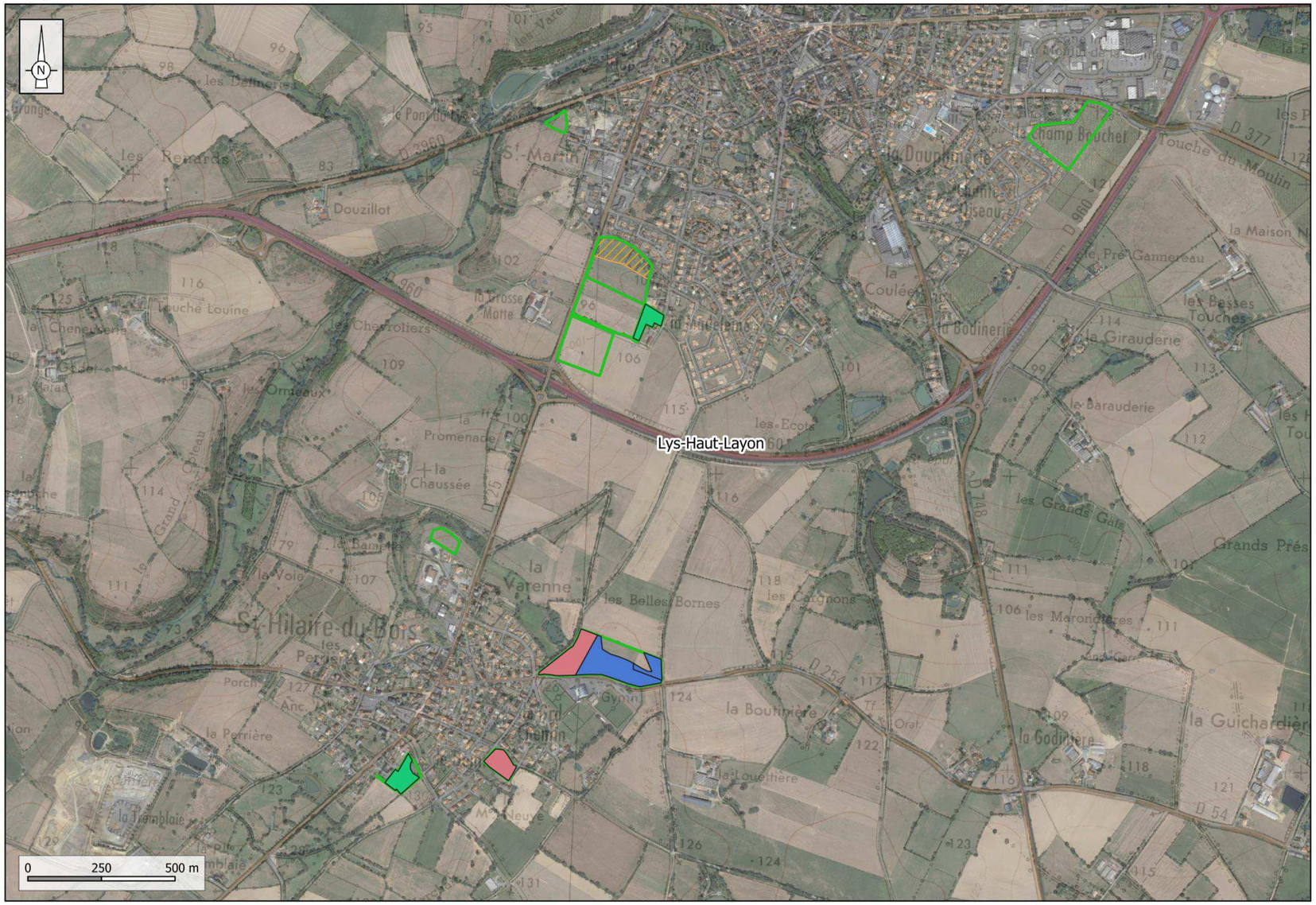
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 18 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Lys-Haut-Layon (le Pont de Trémont)

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de LYS-HAUT-LAYON (Secteur 2)



Types d'habitats

- Pâturages permanents mé
- Prairies de fauche de bass
- Monocultures intensives

- Limites communales
- Zones prospectées
- Zones non prospectées

Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN, Google satellite

*Carte 19 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Lys-Haut-Layon (*Saint-*Hilaire-du-Bois)*

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de LYS-HAUT-LAYON (Secteur 3)



Types d'habitats

- Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes

- Limites communales
- Zones prospectées
- Zones non prospectées

Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN, Google satellite

Carte 20 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Lys-Haut-Layon (Le Voide)

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

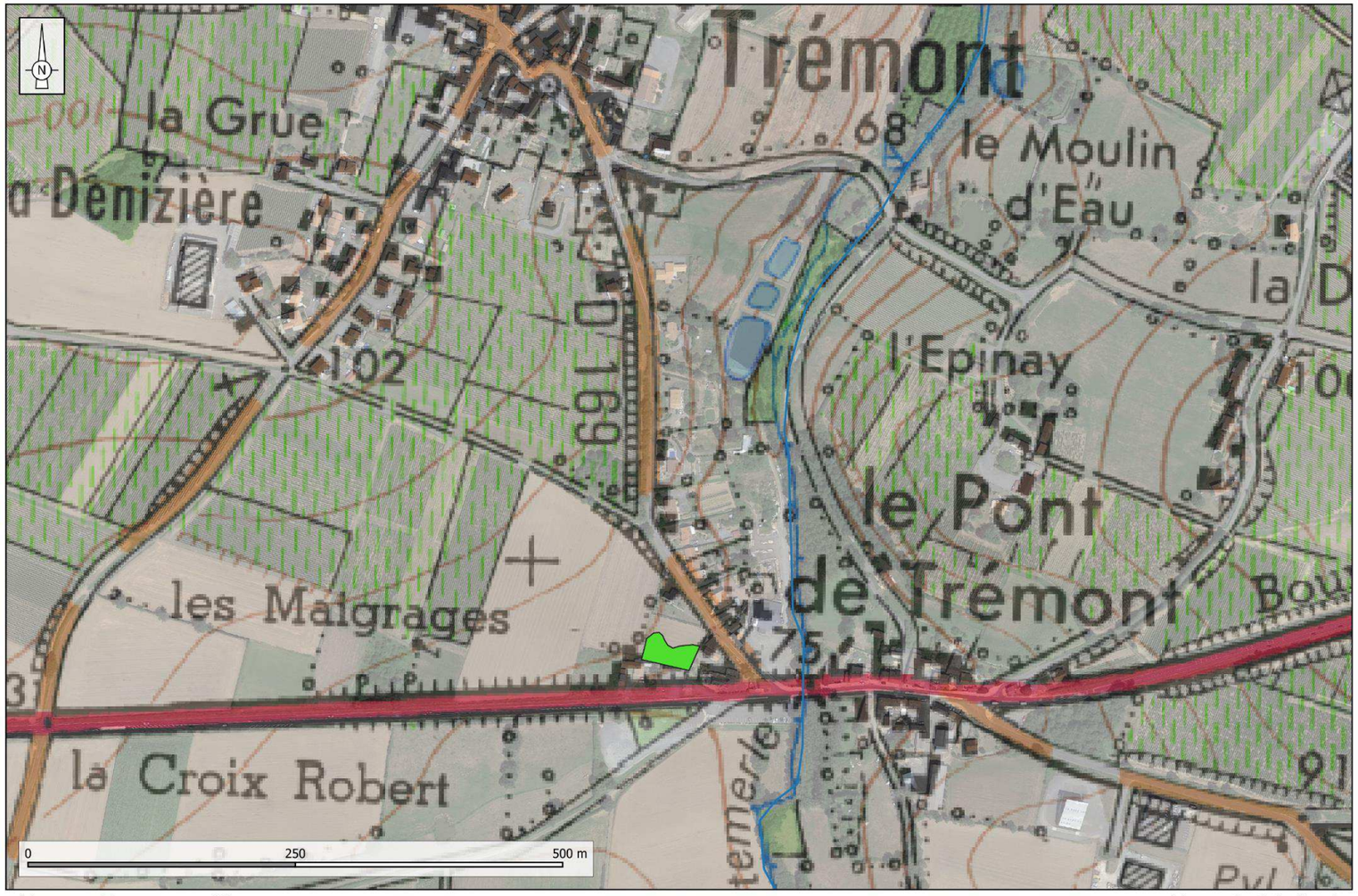
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Lys-Haut-Layon, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	48,8 %	51,2 %	0 %
Fonctionnalité biologique	37,0 %	63,0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Lys-Haut-Layon (secteur 1)



Enjeu final
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

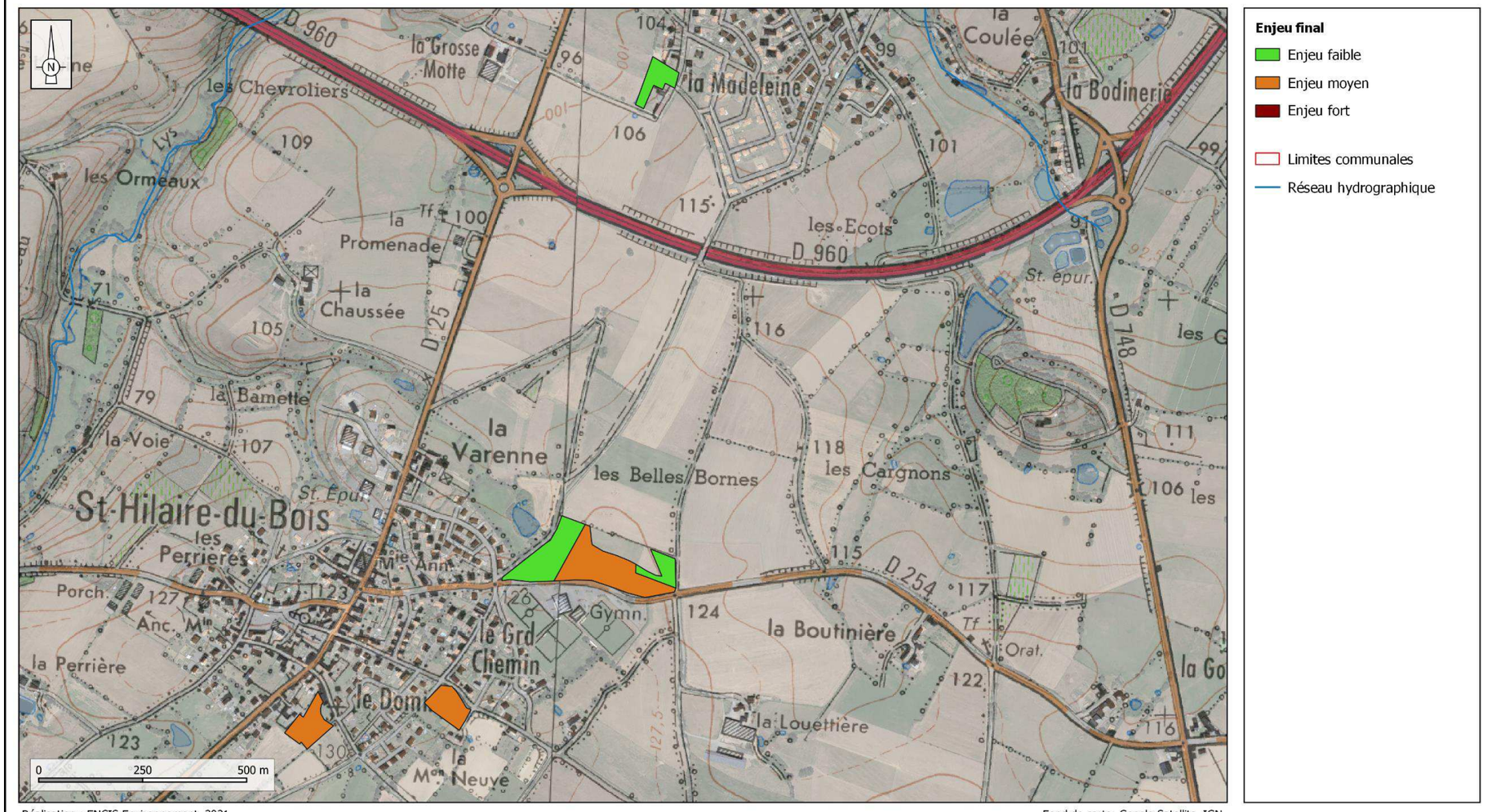
- Limites communales
- Réseau hydrographique

Réalisation : ENCIS Environnement, 2021

Fond de carte: Google Satellite, IGN

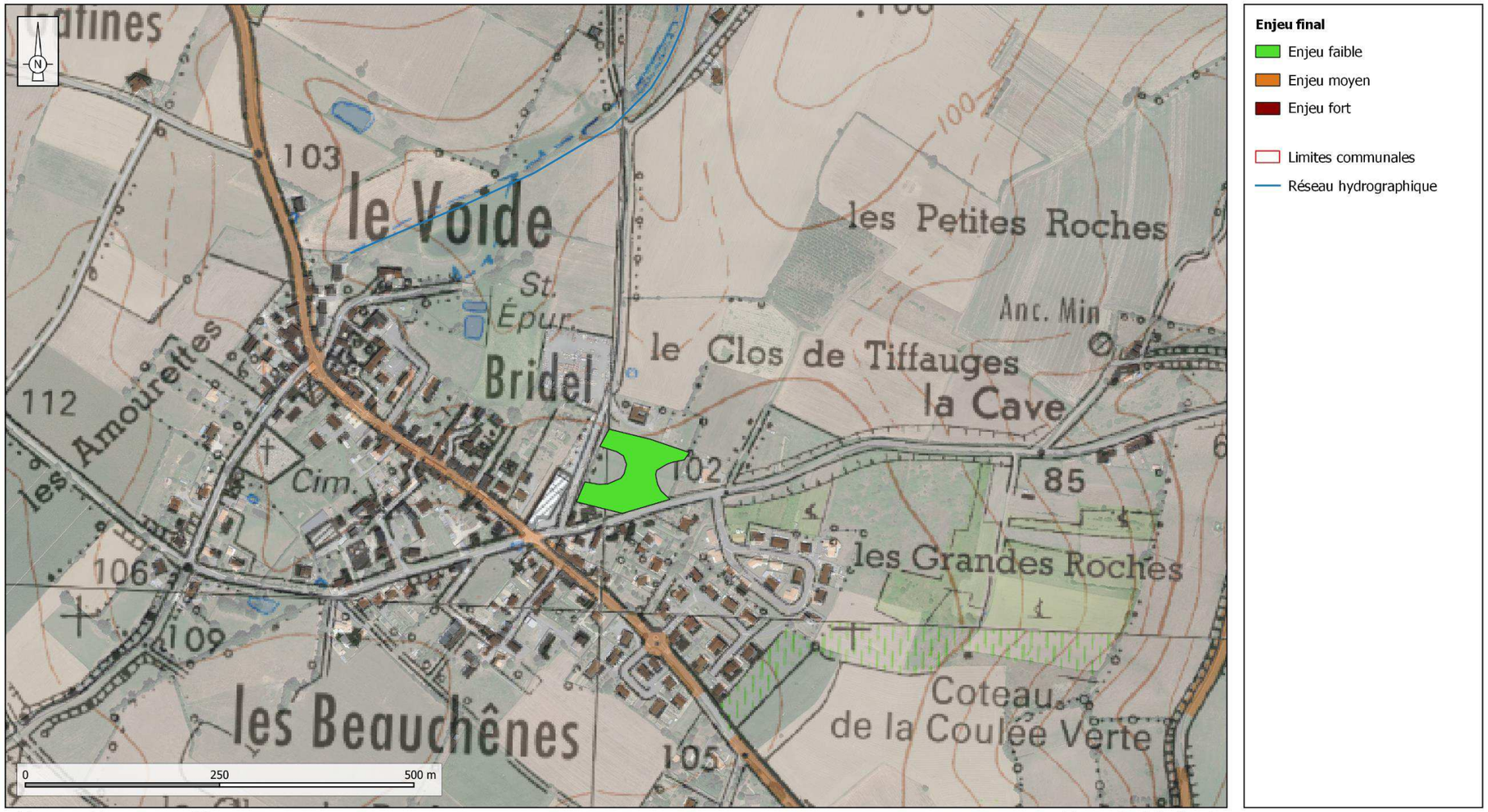
Carte 21 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Lys-Haut-Layon (le Pont de Trémont)

Enjeu final des zones humides de la commune de Lys-Haut-Layon (secteur 2)



Carte 22 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Lys-Haut-Layon (Saint-Hilaire-duu-Bois)

Enjeu final des zones humides de la commune de Lys-Haut-Layon (secteur 3)



Carte 23 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Lys-Haut-Layon (le Voide)

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 6,3 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Lys-Haut-Layon. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'ensemble des zones humides inventoriées présentent un enjeu écologique final faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais.....10
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais.....12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais.....13
Carte 6 : Localisation de la commune de Lys-Haut-Layon à l'échelle de l'Agglomération du Choletais.....14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Lys-Haut-Layon (secteur nord) 19
Carte 8 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Lys-Haut-Layon (secteur de Nueil-sur-Layon) 20
Carte 9 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Lys-Haut-Layon (secteur ouest).....21
Carte 10 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Les Cerqueux-sous-Passavant)28
Carte 11 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Nueil-sur-Layon).....29
Carte 12 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Saint-Hilaire-du-Bois).....30
Carte 13 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Tancoigné).....31
Carte 14 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Tigné).....32
Carte 15 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Trémont).....33
Carte 16 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon (Vihiers).....34
Carte 17 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Lys-Haut-Layon Le Voide).....35
Carte 18 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Lys-Haut-Layon (le Pont de Trémont).....40
Carte 19 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Lys-Haut-Layon (Saint-Hilaire-du-Bois) 41
Carte 20 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Lys-Haut-Layon (Le Voide).....42
Carte 21 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Lys-Haut-Layon (le Pont de Trémont).....44
Carte 22 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Lys-Haut-Layon (Saint-Hilaire-duu-Bois).....45
Carte 23 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Lys-Haut-Layon (le Voide) 46

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA.....24
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 24
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 25
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 38
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 39
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 43
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 43
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides.....43

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.

1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES
L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils

correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE (Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			60	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
Amphibiens	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
Oiseaux	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Oiseaux	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Oiseaux	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-10/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

-9/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pélerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-16/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-15/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

-22/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

-21/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en cœur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4336	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

-4/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

-5/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

MUSÉUM znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux aulx*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

-14/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

-13/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

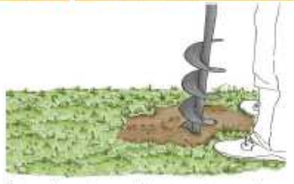


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Maulévrier







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **35**

Annexes **37**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité, maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

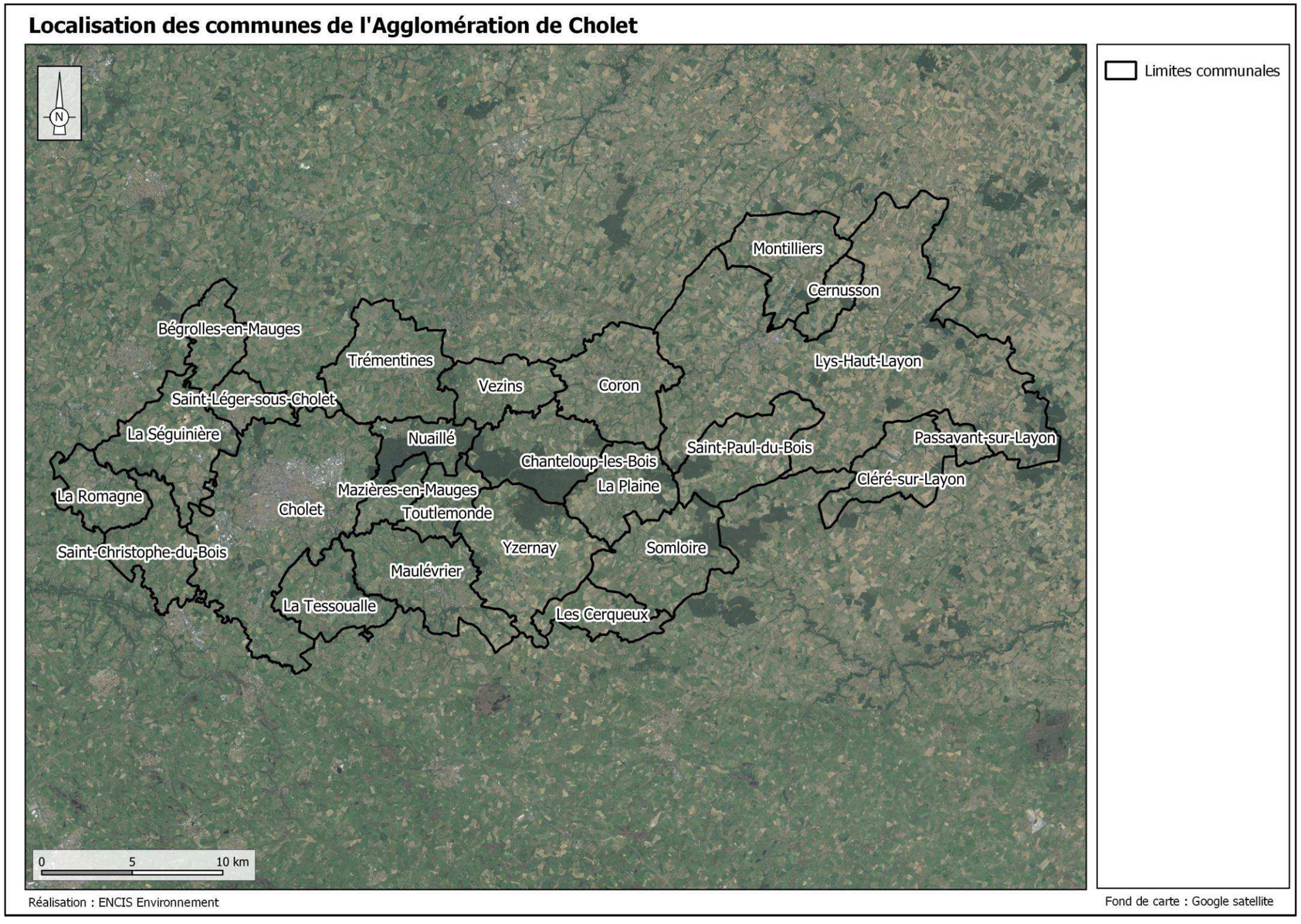
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

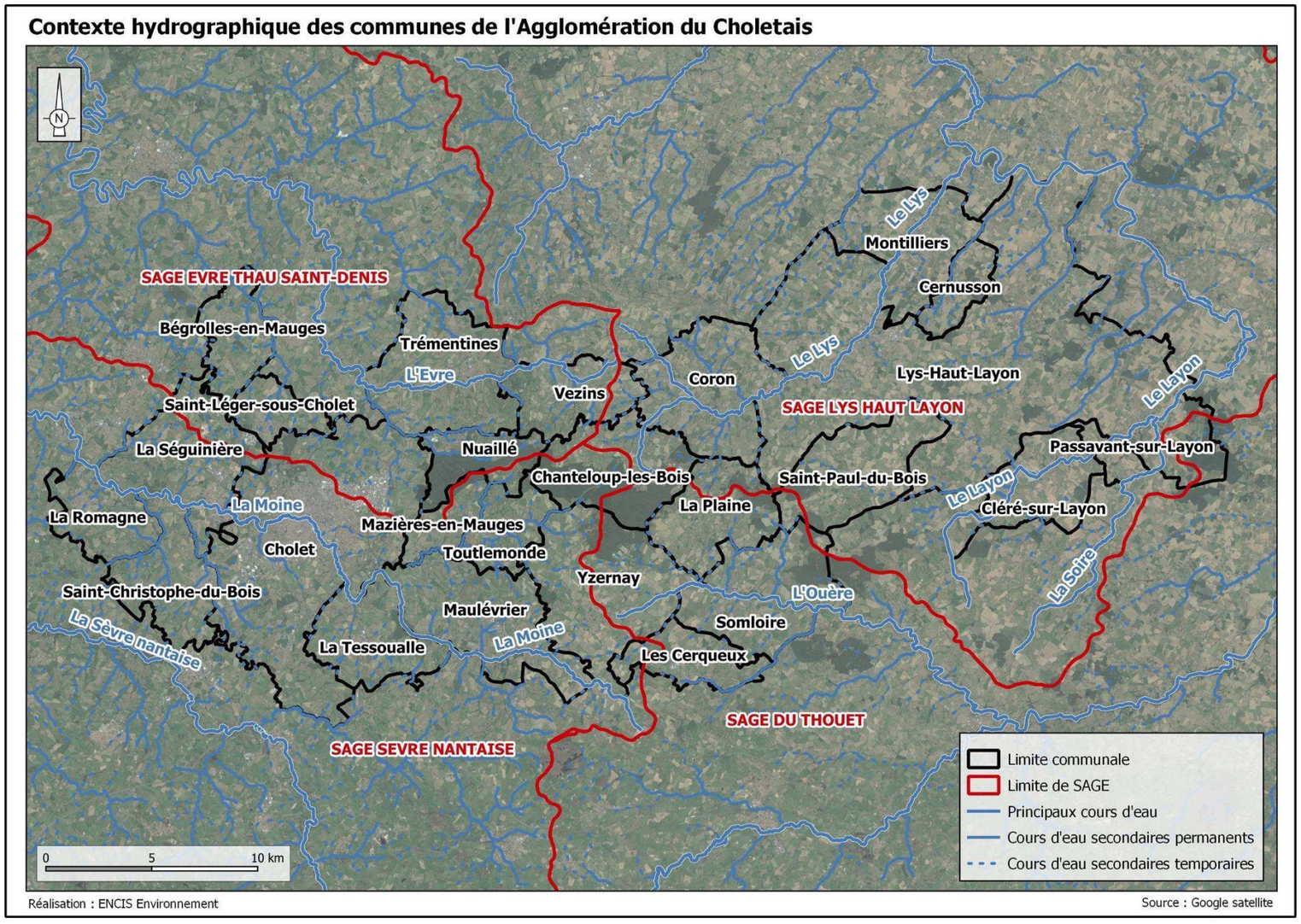


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

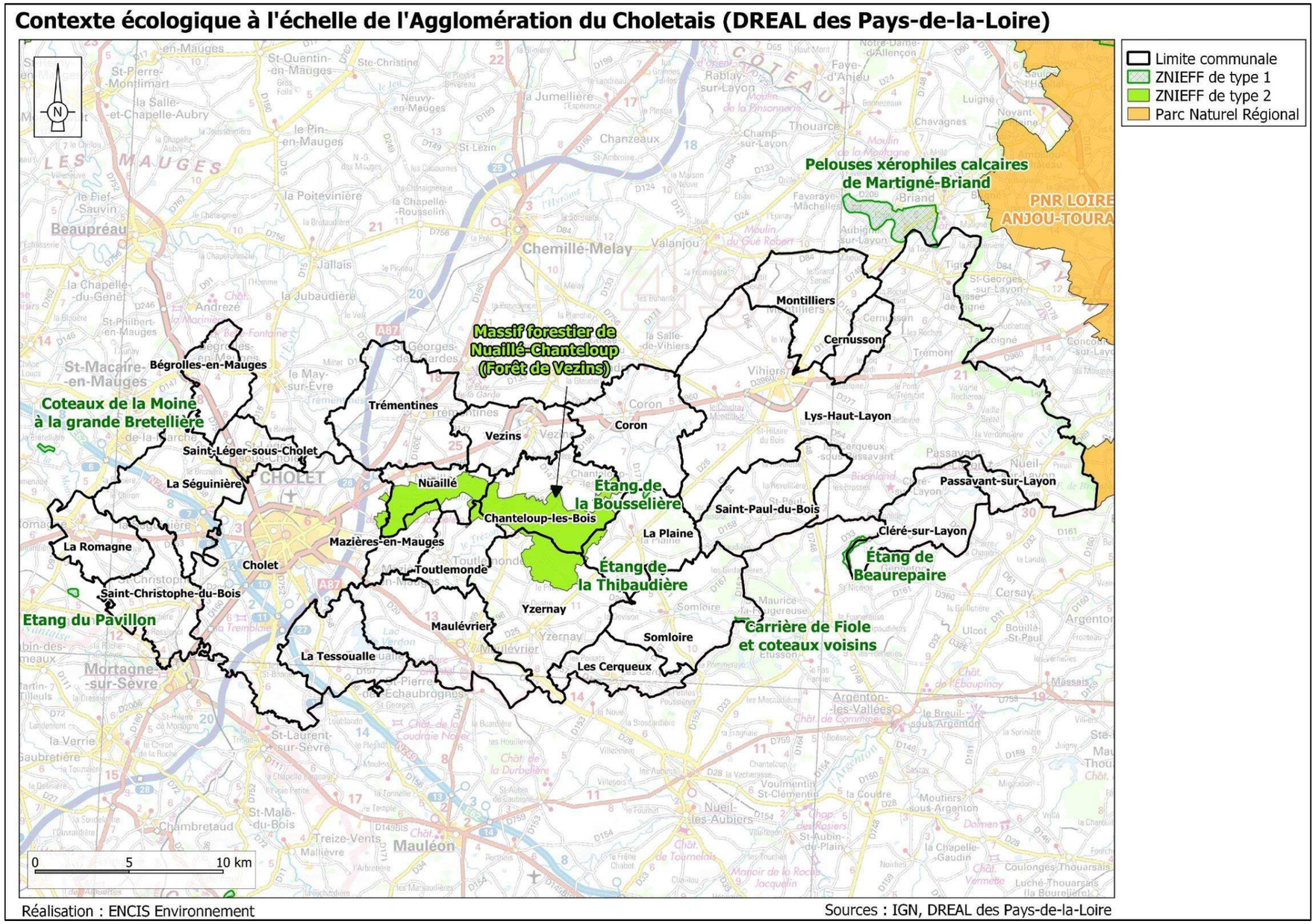
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

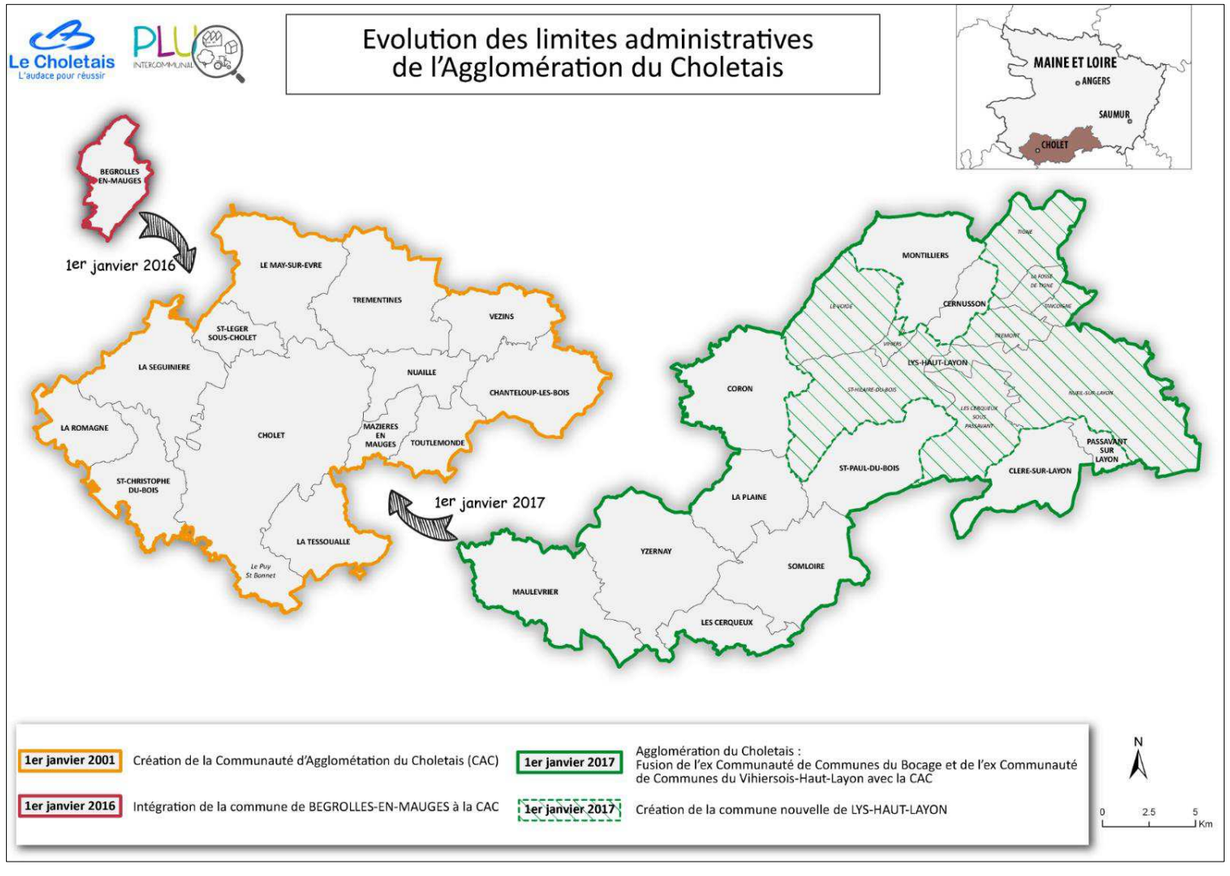
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.



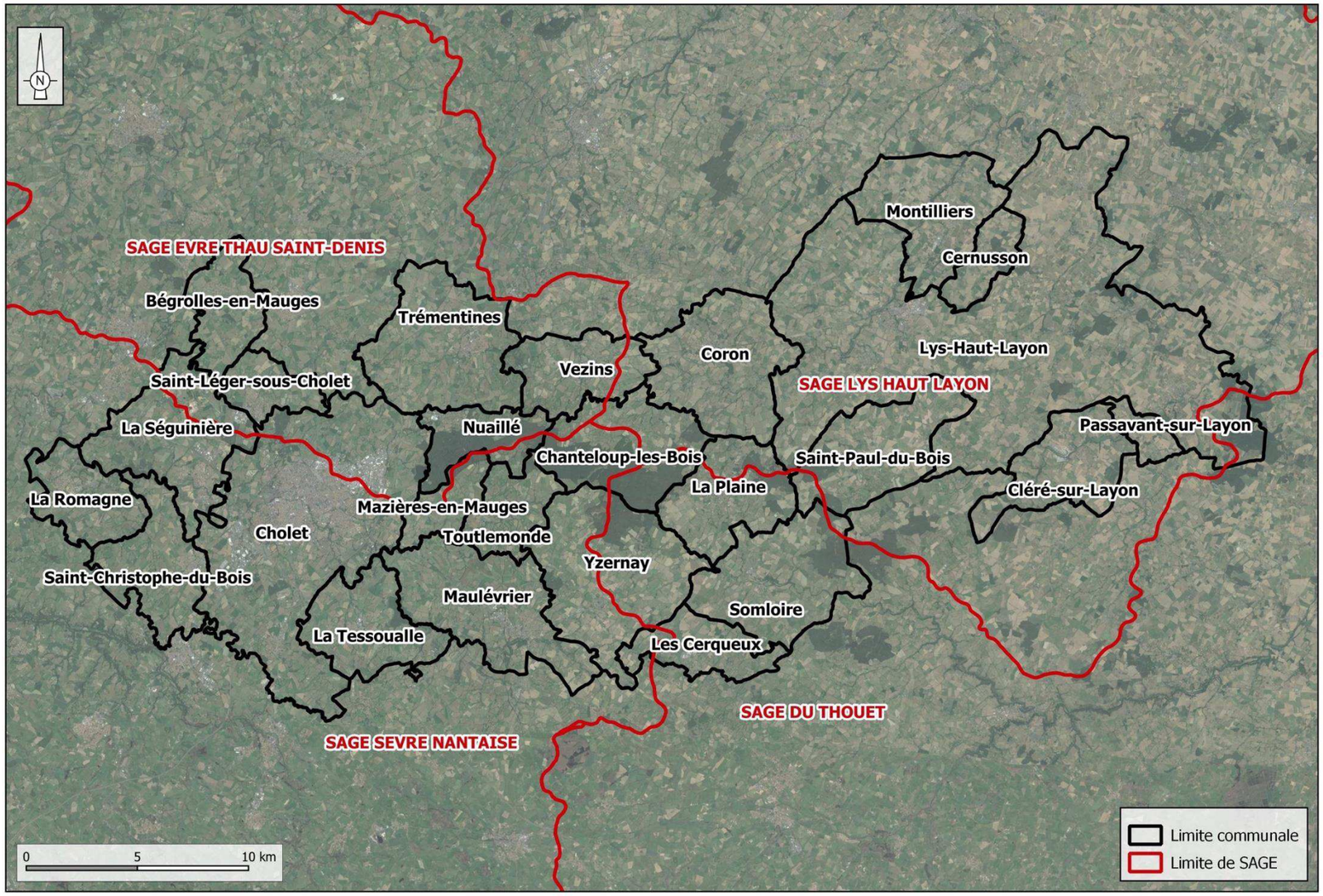
Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Répartition des SAGE à l'échelle des communes de l'Agglomération du Choletais



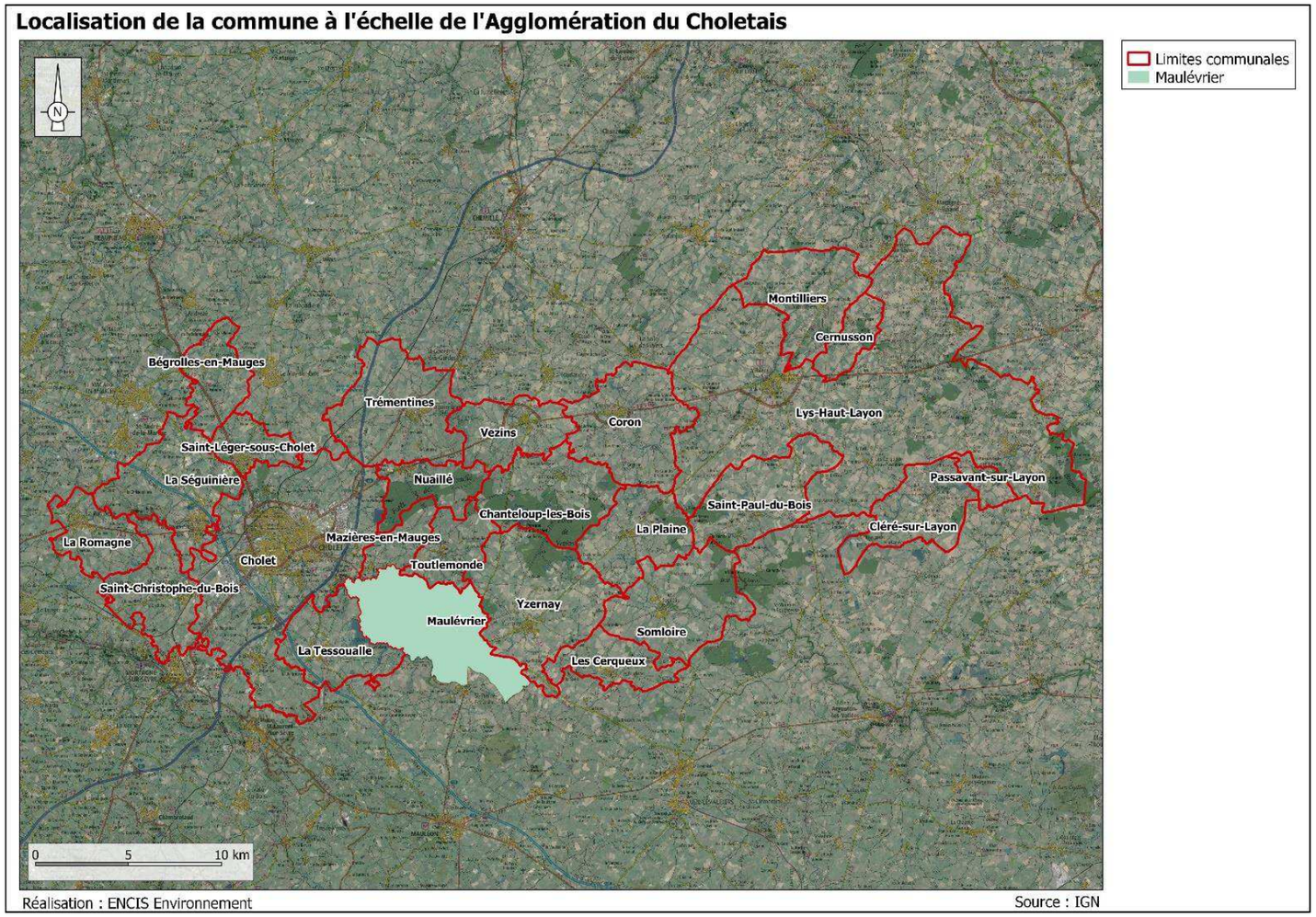
Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Google satellite

Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Maulévrier

La commune de Maulévrier est une commune rurale, de faible densité de population, située à 11 km au sud-est de Cholet. C'est une cité présentant un intérêt culturel, historique et architectural intéressant.



Carte 6 : Localisation de la commune de Maulévrier à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par

grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

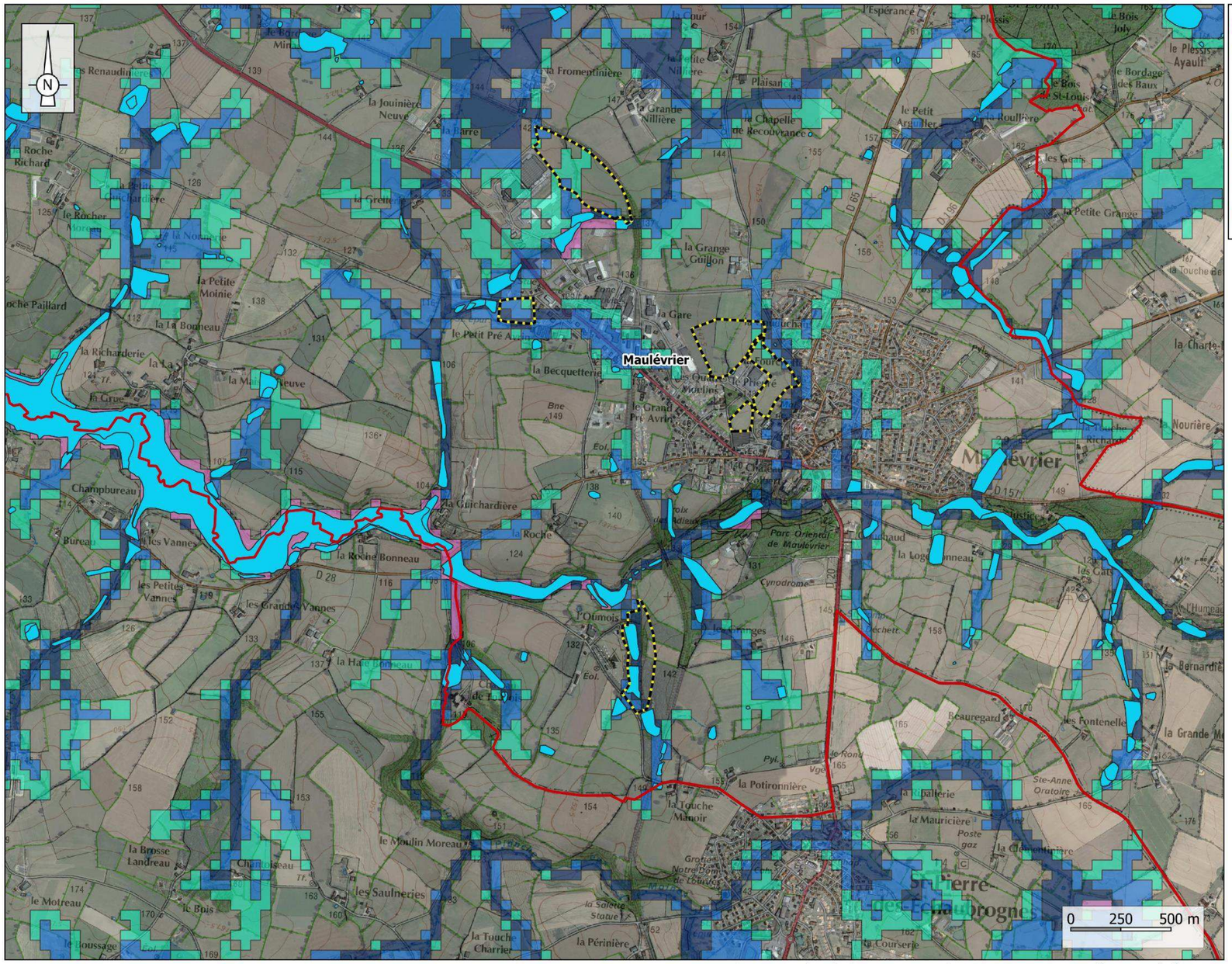
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Maulévrier. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On remarque que les zones humides potentielles sont assez nombreuses en périphérie de la commune, et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Maulévrier

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Maulévrier, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

Aucun habitat naturel humide n'a été constaté sur le critère floristique sur la commune de Maulévrier.

La cartographie des habitats naturels humides inventoriés est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **30 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Maulévrier. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981), reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

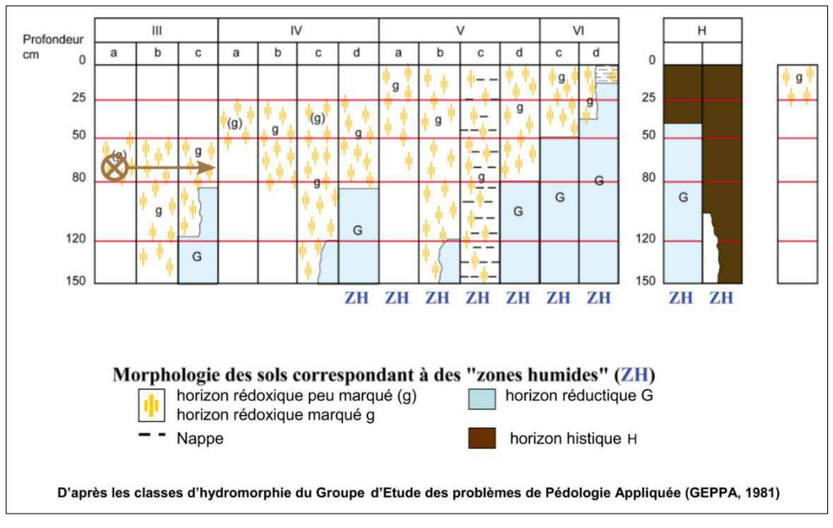


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 devant des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Maulévrier

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 30 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Maulévrier.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	50		15	-	Classe V	oui	-	-	413997	6663910
2		30		-	Classe III	non	-	-	414081	6663843
3		30		-	Classe III	non	-	-	414113	6663910
4	50			-	Classe III	non	-	-	414503	6664378
5	50			-	Classe III	non	-	-	414378	6664465
6	45			-	Classe III	non	-	-	414306	6664534
7	50			-	Classe III	non	-	-	414252	6664625
8	50		40	-	Classe IV	non	-	-	414186	6664701
9	50			-	Classe III	non	-	-	414204	6664767
10	60		30	-	Classe IV	non	-	-	414257	6664711
11	50		35	-	Classe IV	non	-	-	414326	6664617
12	50			-	Classe III	non	-	-	414422	6664602
13	50			-	Classe III	non	-	-	414523	6664517
14	50		40	-	Classe IV	non	-	-	414597	6664384
15	45			-	Classe III	non	-	-	414431	6664517
16	40		10	-	Classe V	oui	-	-	415301	6663651
17	45		15	-	Classe V	oui	-	-	415384	6663578
18		30		-	Classe III	non	-	-	415357	6663493
19		15		-	Classe III	non	-	-	415277	6663406
20	40			-	Classe III	non	-	-	415201	6663329
21	35		10	-	Classe V	oui	-	-	415250	6663780
22		35		-	Classe III	non	-	-	415107	6663773
23		25		-	Classe III	non	-	-	415009	6663736
24	50			-	Classe III	non	-	-	415076	6663610
25	50			-	Classe III	non	-	-	415169	6663672
26	50			-	Classe III	non	-	-	414734	6662188
27	45			-	Classe III	non	-	-	414705	6662056
28		35		-	Classe III	non	-	-	414712	6661952
29		5		-	Classe III	non	-	-	414716	6662272
30		20		-	-	non	-	-	414682	6662335

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

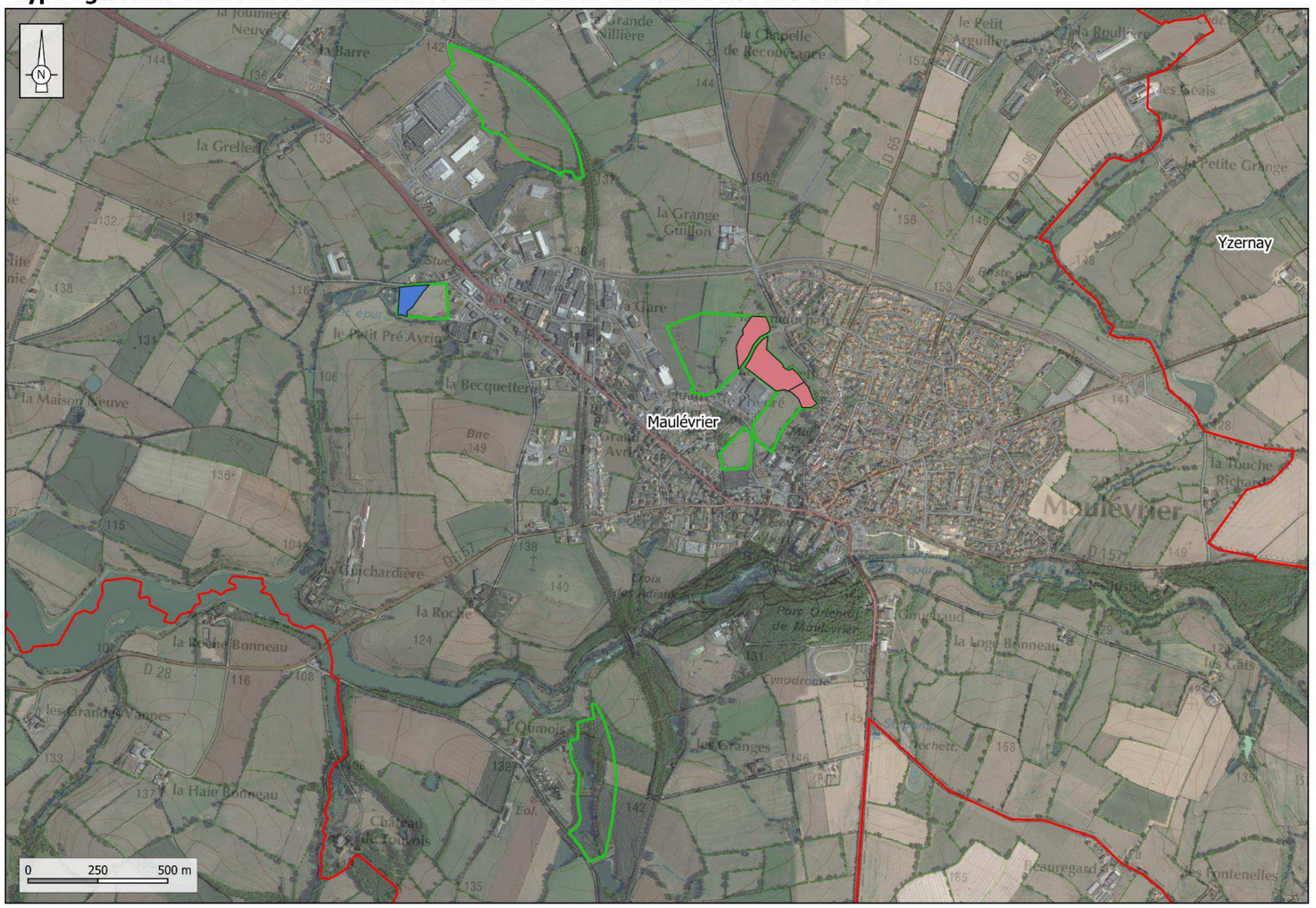
La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Maulévrier sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	82,9
Monocultures intensives	I1.1	0	17,1

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de MAULÉVRIER



Types d'habitats

- Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
- Monocultures intensives

- Limites communales
- Zones prospectées

Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN, Google satellite

Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Maulévrier

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

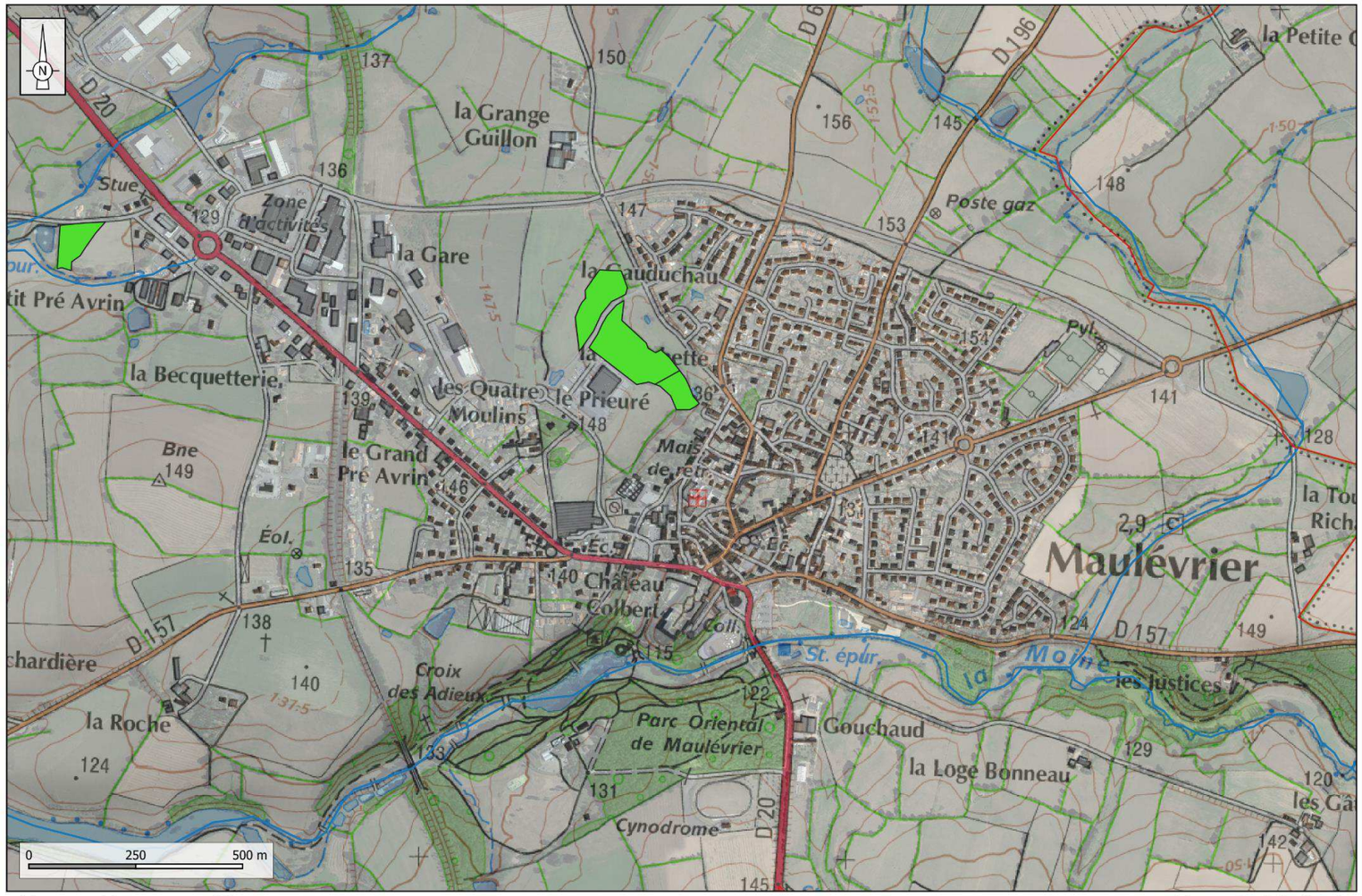
Il ressort de l'étude des zones humides de la commune de Maulévrier, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	37,9 %	62,1 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Maulévrier



Enjeu final
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

Limites communales
Réseau hydrographique

Réalisation : ENCIS Environnement, 2021
Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides inventoriées sur la commune de Maulévrier

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 4,0 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Maulévrier. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'ensemble des zones humides inventoriées sur cette commune présentent un enjeu final faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Maulévrier à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Maulévrier 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Maulévrier 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Maulévrier 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides sur la commune de Maulévrier 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.

1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES
L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils

correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE (Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			60	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
Amphibiens	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
Oiseaux	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Oiseaux	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Oiseaux	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-8/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

-7/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-10/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

-9/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pélerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-16/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-15/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

-22/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

-21/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en cœur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux aulx*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

-14/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

-13/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

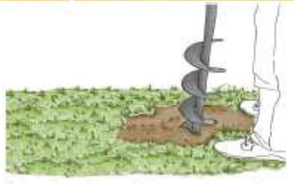


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais, L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Mazières-en-Mauges







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

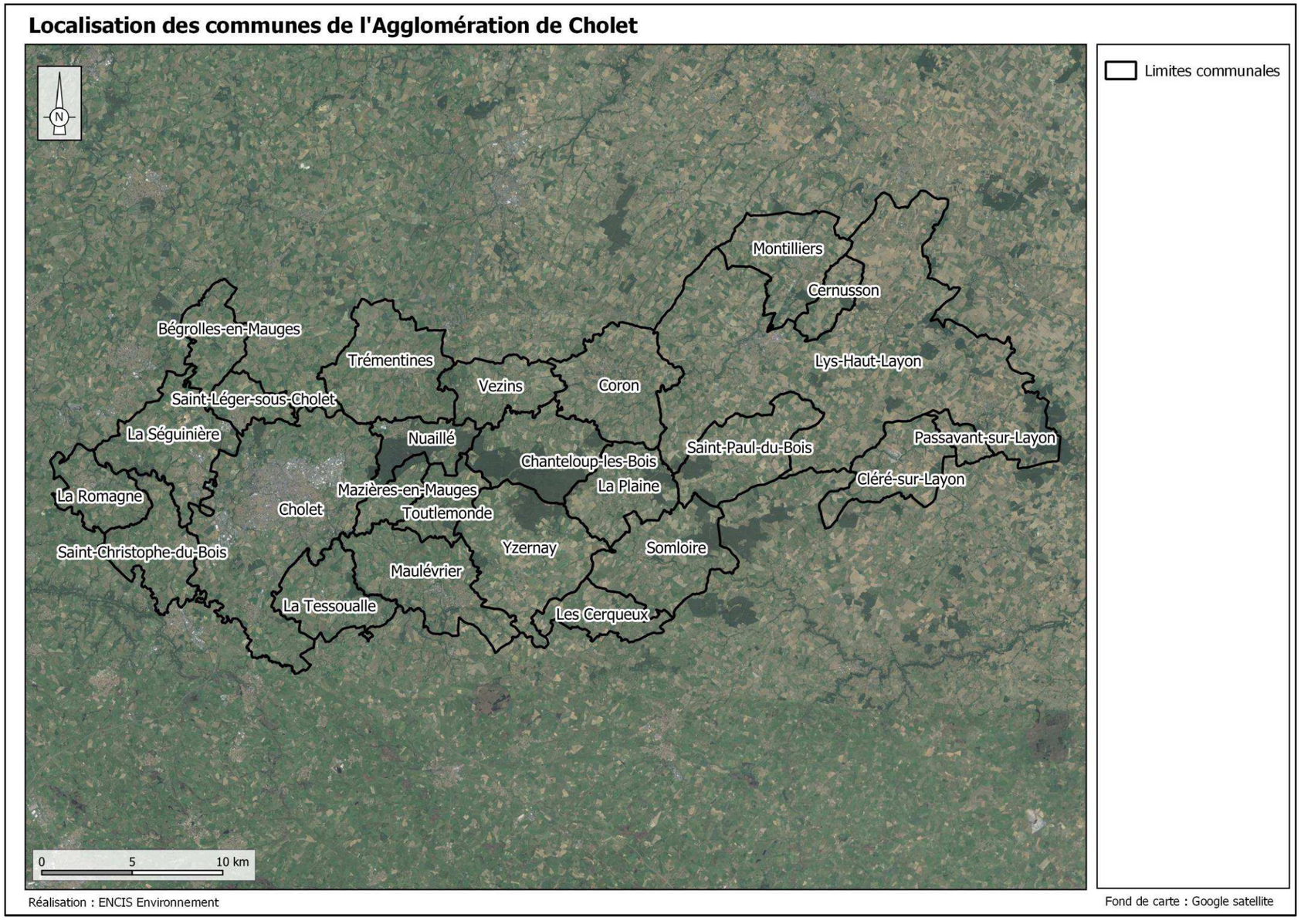
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

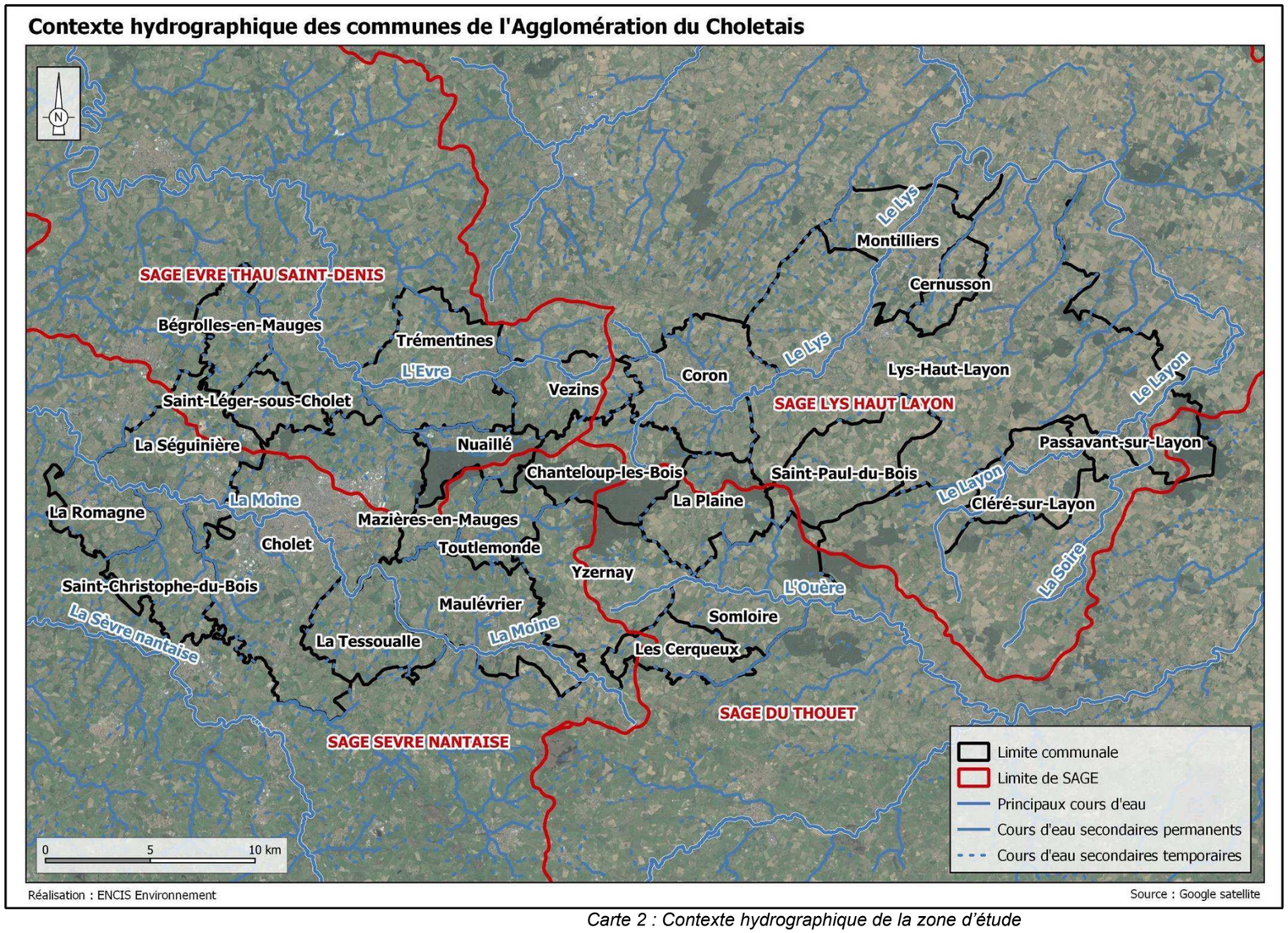


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

1.3.3 Contexte écologique

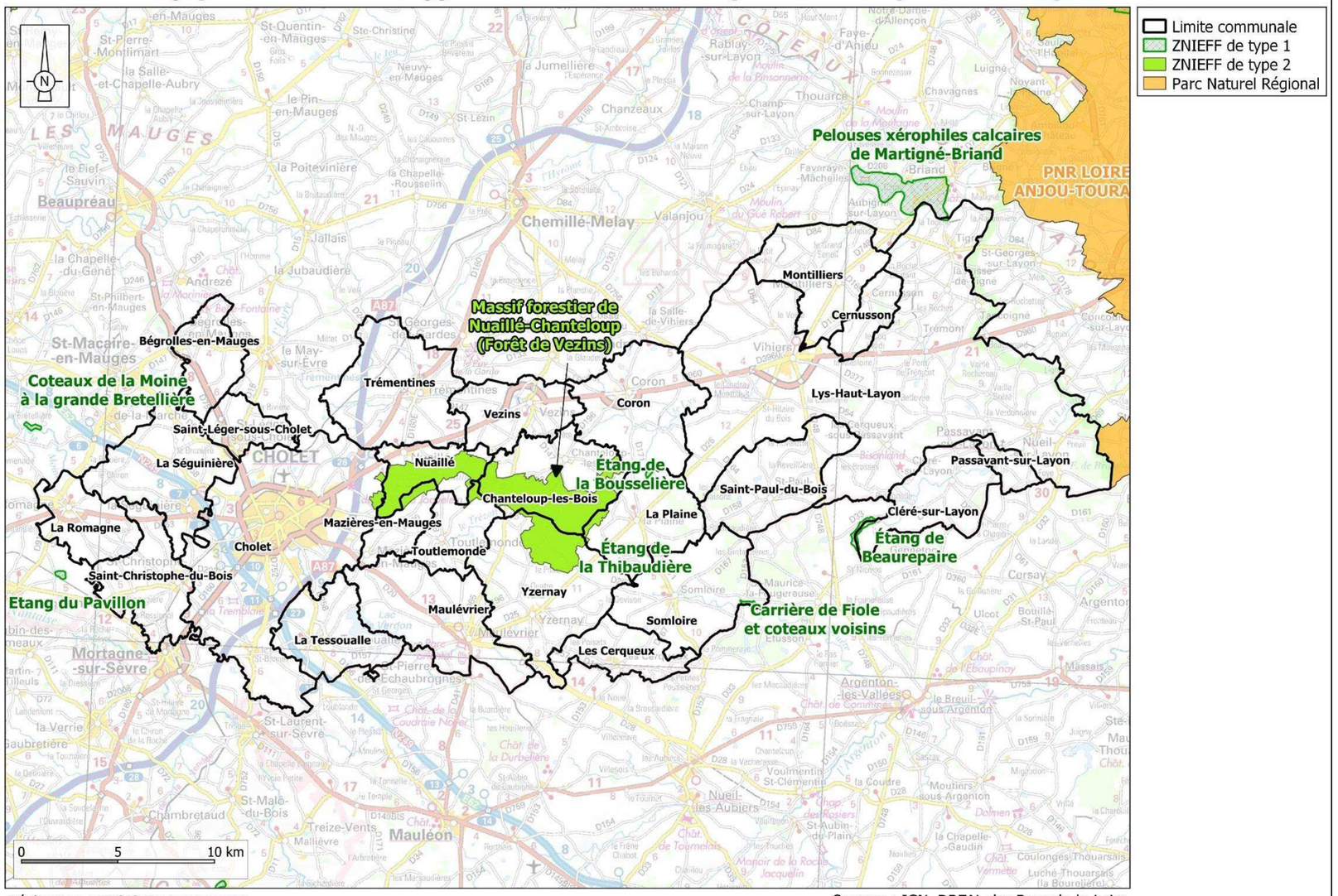
À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.

Contexte écologique à l'échelle de l'Agglomération du Choletais (DREAL des Pays-de-la-Loire)



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, DREAL des Pays-de-la-Loire

Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

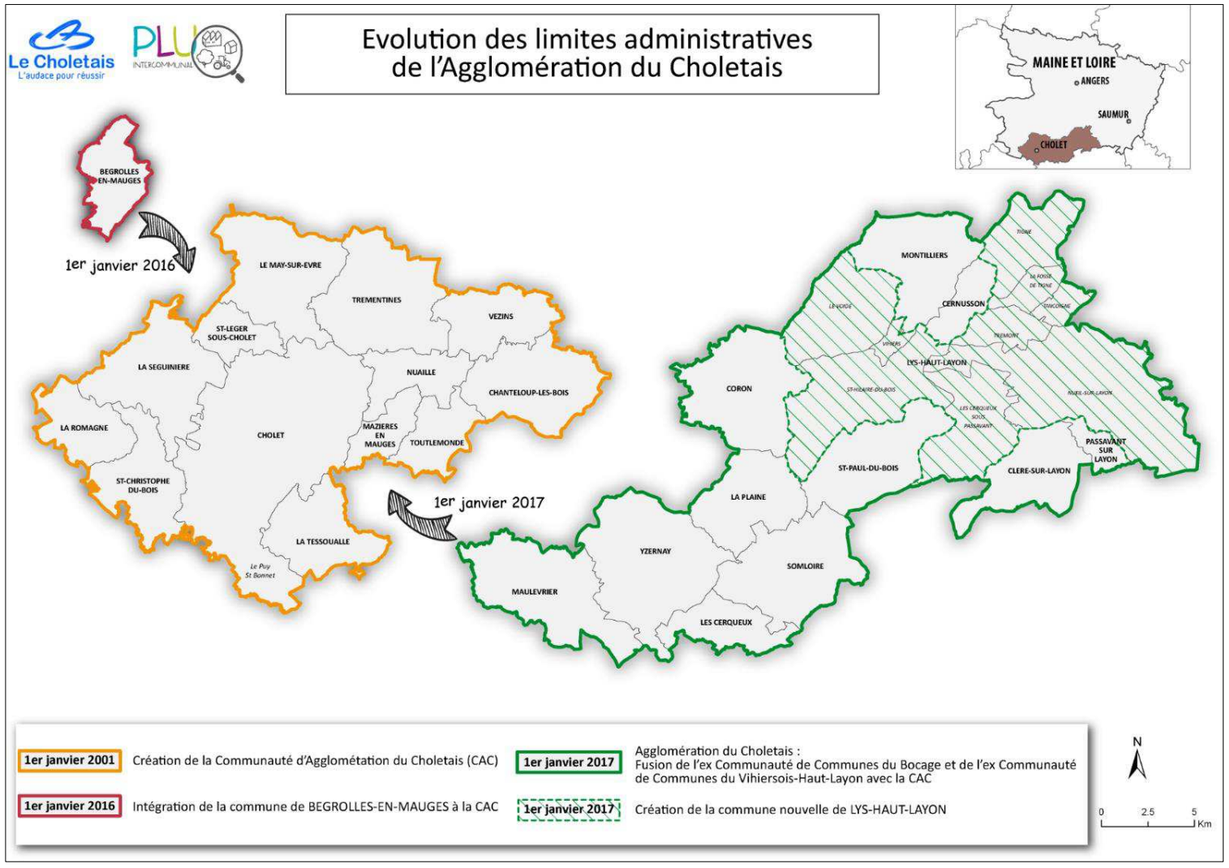
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

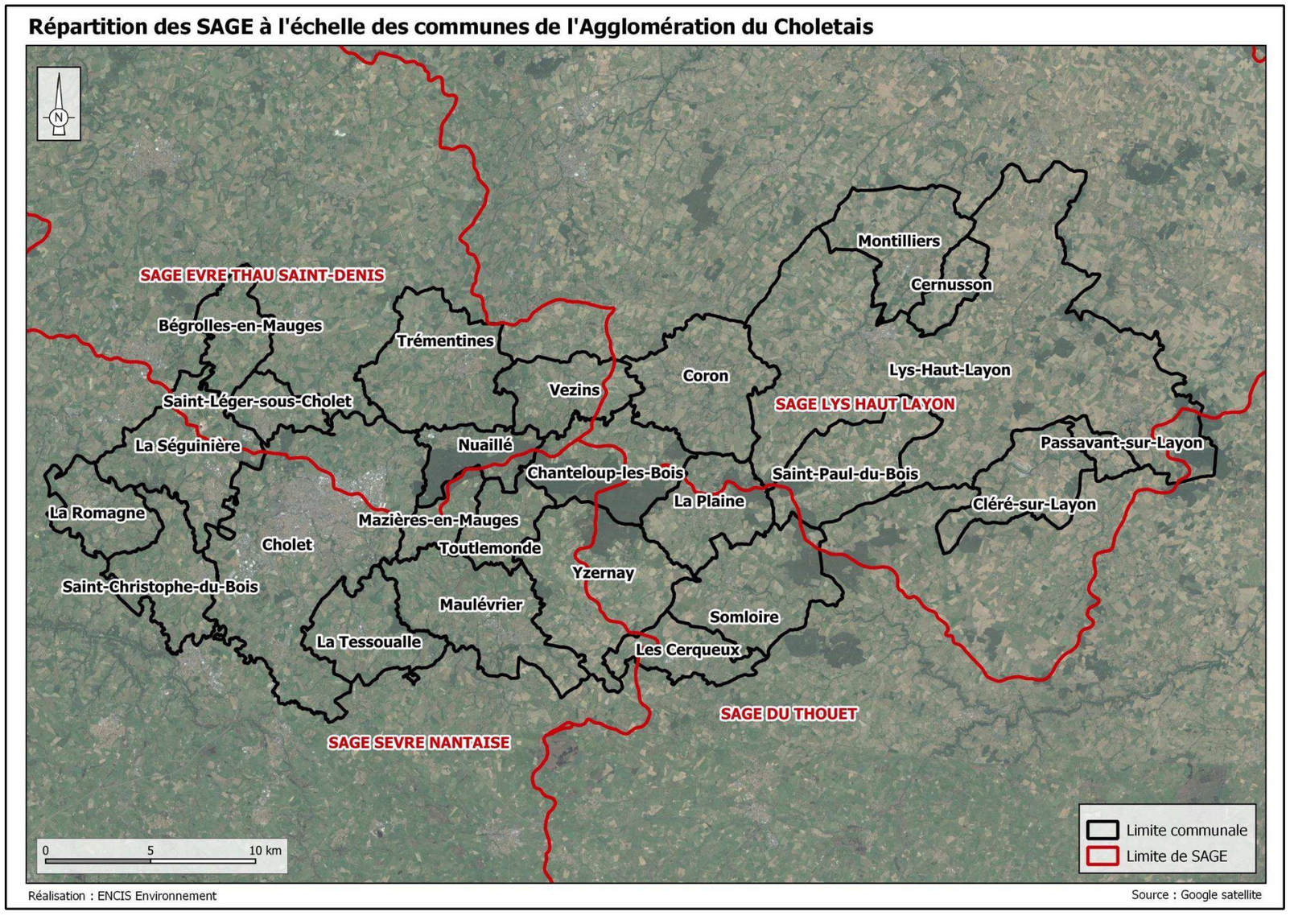


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

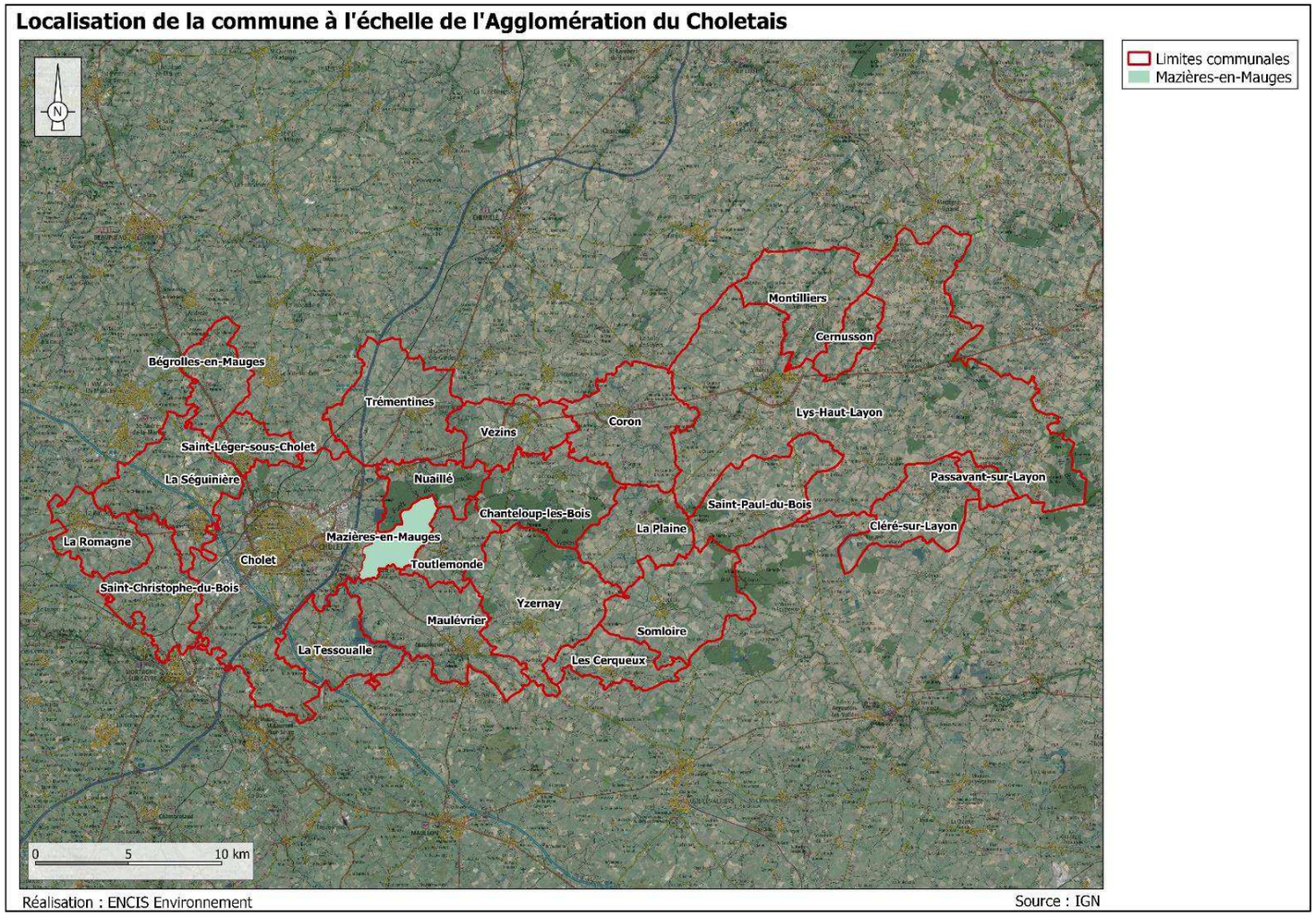
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Mazières-en-Mauges

La commune de Mazières-en-Mauges est une commune rurale de 890 hectares accueillant 1 200 habitants située à 5 km à l'est de Cholet. La commune se situe sur un coteau longeant le cours d'eau du Trézon au sud et se trouve à proximité de l'extrémité nord du lac de Ribou.



Carte 6 : Localisation de la commune de Mazières-en-Mauges à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

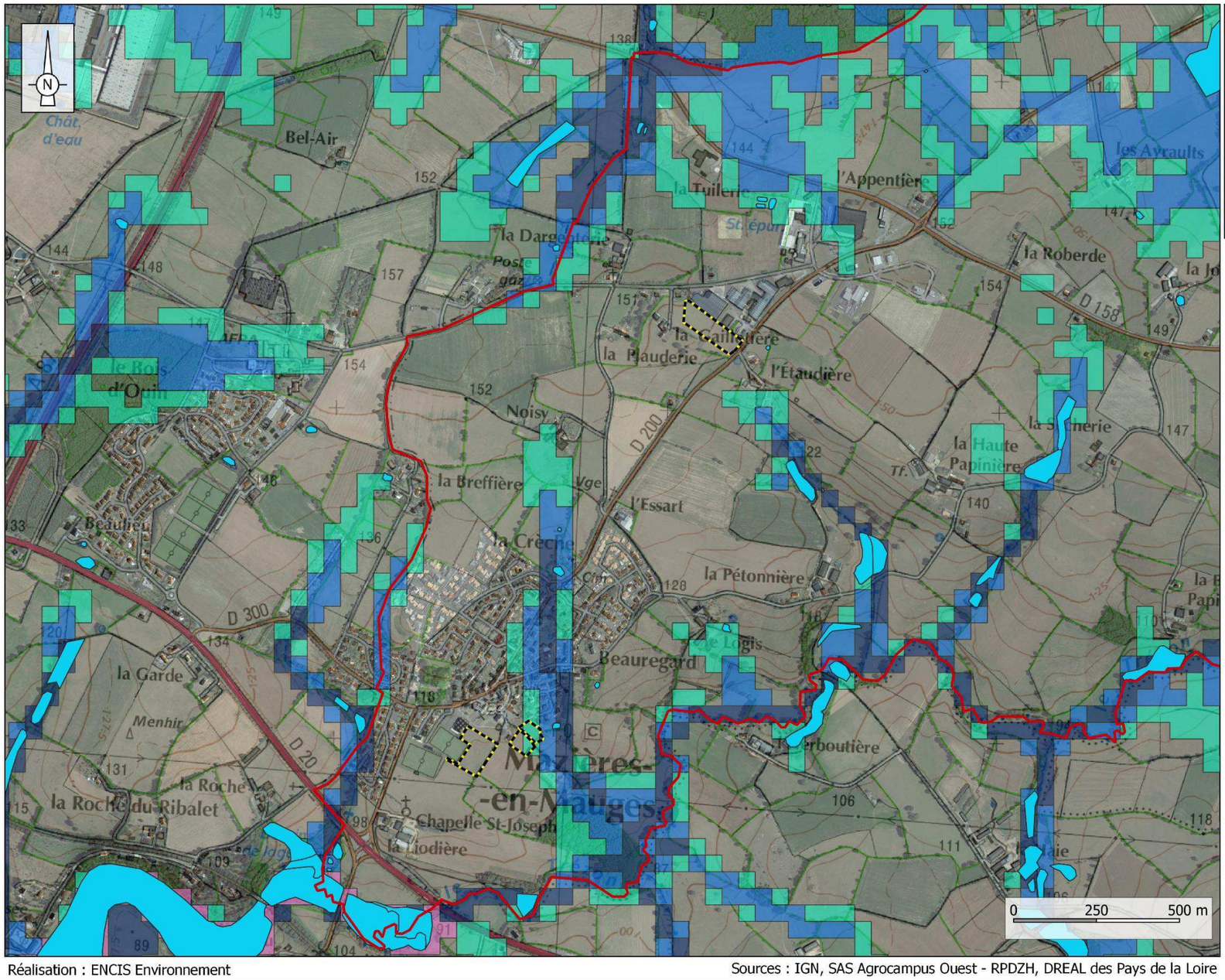
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Mazières-en-Mauges. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique, traversant la commune en son centre, et le long du Trézon dans sa partie sud.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Mazières-en-Mauges

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Mazières-en-Mauges, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **8 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Mazières-en-Mauges. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

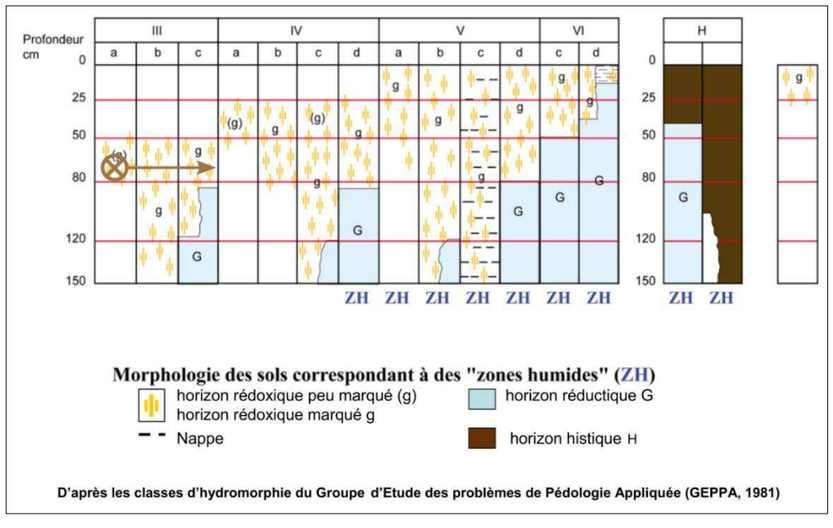


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



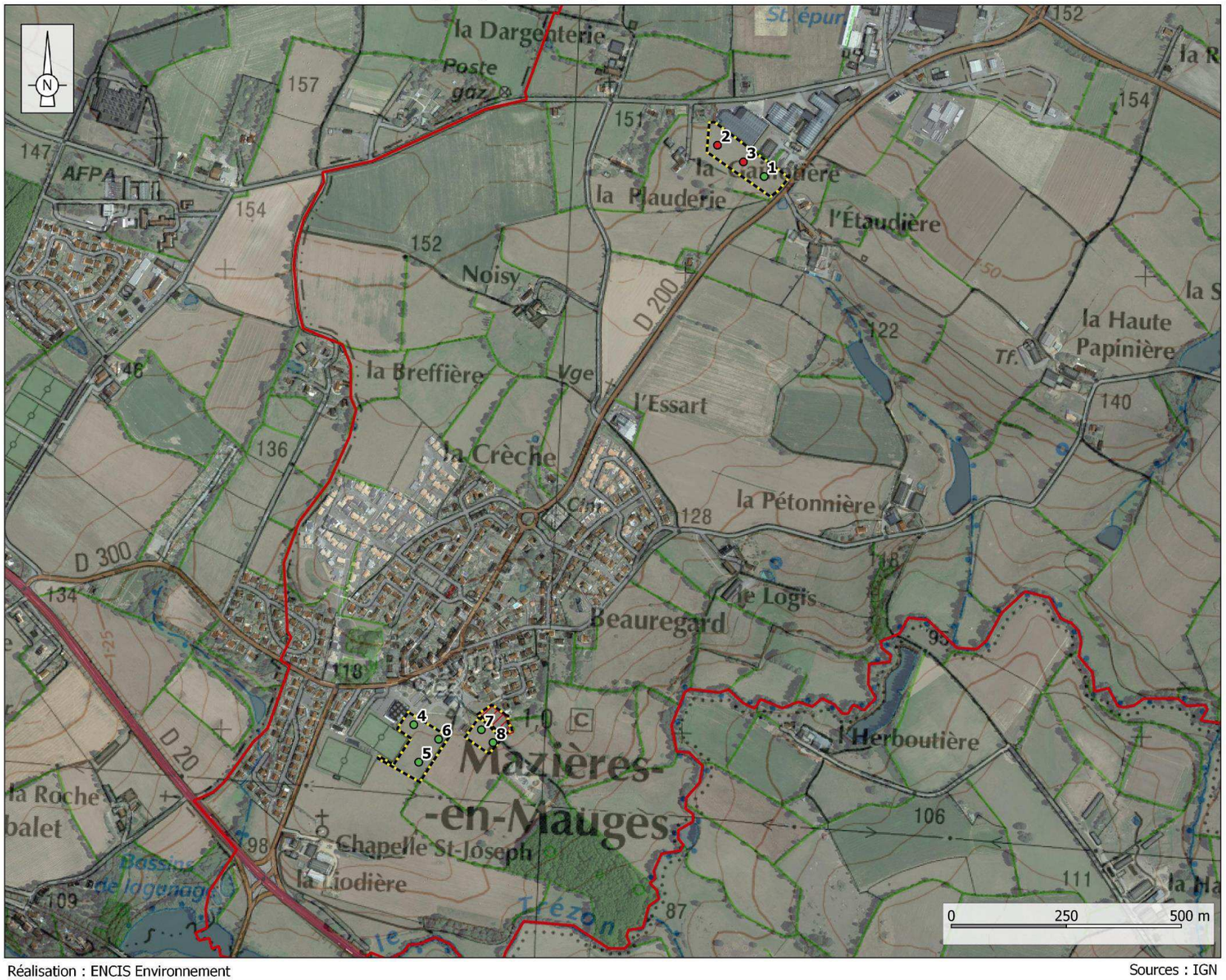
Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Limite communale
Parcelles 1AU et 2AU

Localisation et résultat du sondage
Sondage humide
Sondage non humide

Zones non prospectées pour contraintes animalières ou foncières

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Mazières-en-Mauges

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 8 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Mazières-en-Mauges.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	-	30	10	-	Classe IV	non	-	Traits inférieurs à 5%	411046	6668690
2	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	410945	6668758
3	-	25	5	-	Classe V	oui	-	-	411001	6668722
4	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	410285	6667499
5	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	410296	6667417
6	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	410339	6667467
7	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	410432	6667488
8	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	410457	6667460

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Mazières-en-Mauges sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Monocultures intensives	I1.1	0	100

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de MAZIÈRES-EN-MAUGES



Types d'habitats
- Monocultures intensives

- Limites communales
- Zones prospectées
- Zones non prospectées

Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN, Google satellite

Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Mazières-en-Mauges

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

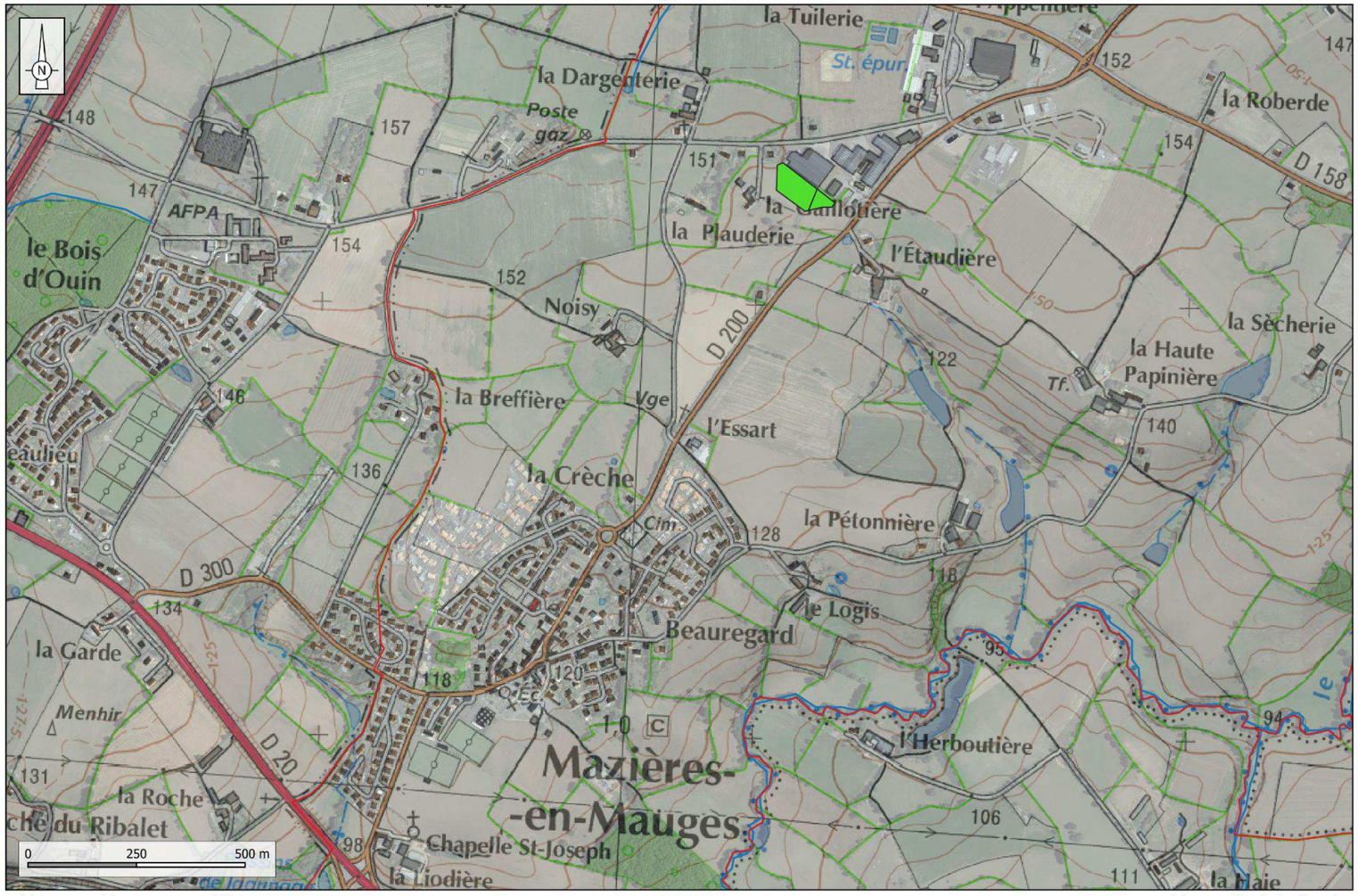
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Mazières-en-Mauges, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Mazières-en-Mauges



Enjeu final
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

- Limites communales
- Réseau hydrographique

Réalisation : ENCIS Environnement, 2021 Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Mazières-en-Mauges

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 0,7 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Mazières-en-Mauges. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'ensemble des zones humides inventoriées présente un enjeu final faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Mazières-en-Mauges à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Mazières-en-Mauges 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Mazières-en-Mauges 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Mazières-en-Mauges 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Mazières-en-Mauges 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

-12/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

-11/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

1/3

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

2/3

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

ANNEXE 4 : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

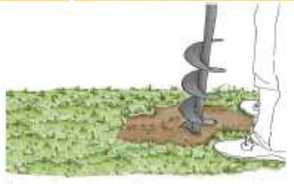


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais, L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Montilliers







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 29

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **31**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 31

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 31

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 31

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **32**

3.4 Synthèse de l'étude **33**

Table des illustrations **35**

Bibliographie **37**

Annexes **39**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

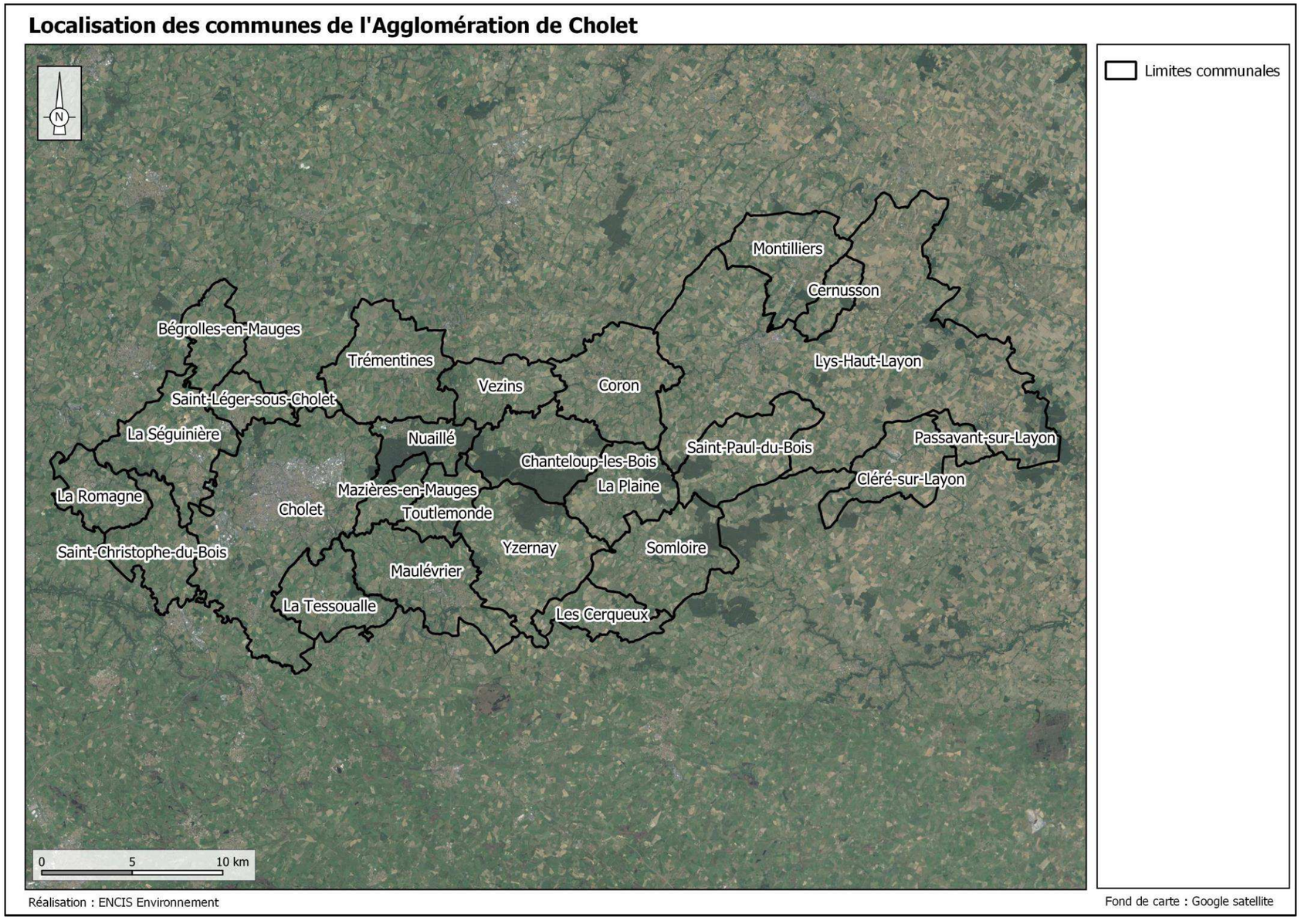
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.



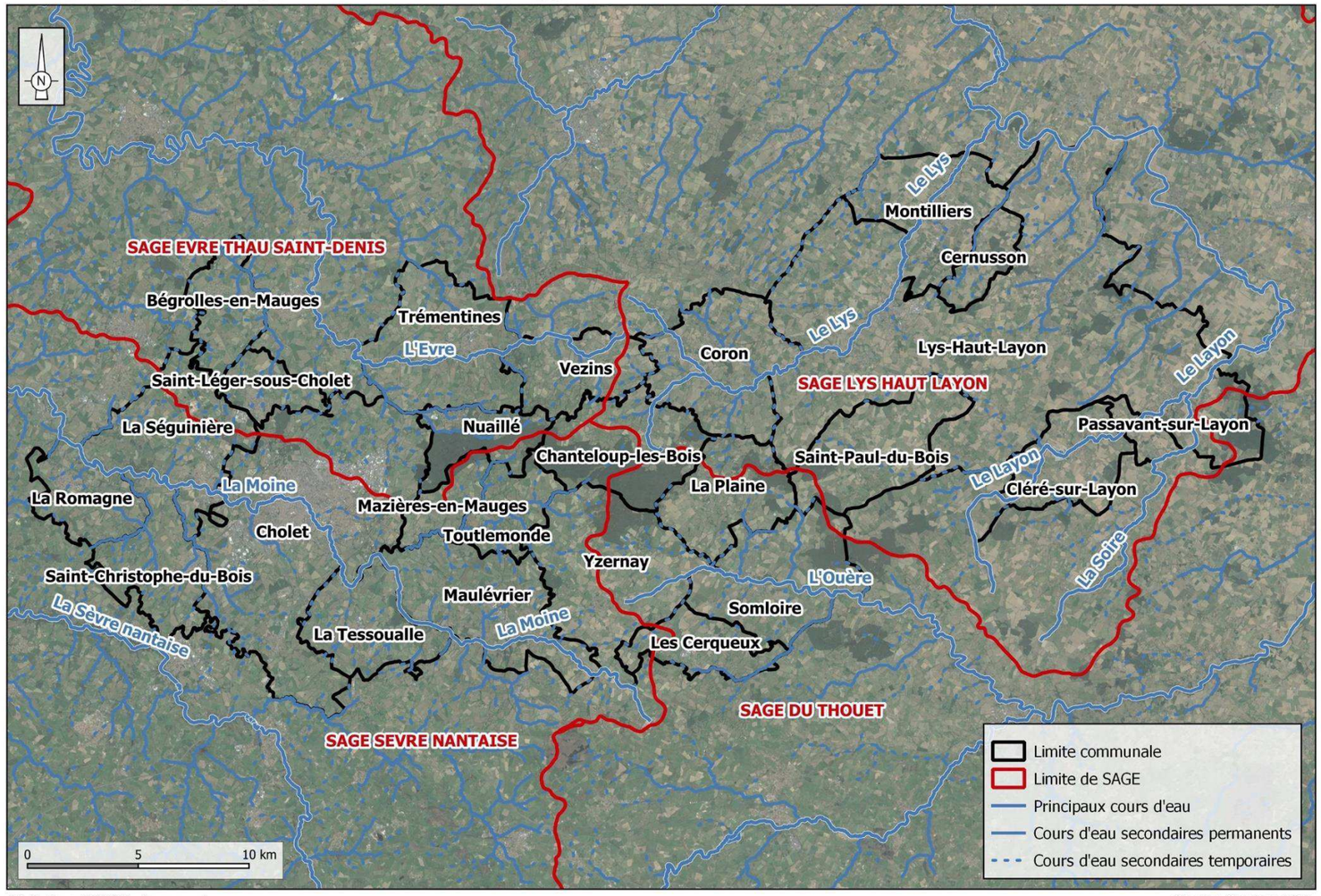
Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.

Contexte hydrographique des communes de l'Agglomération du Choletais



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

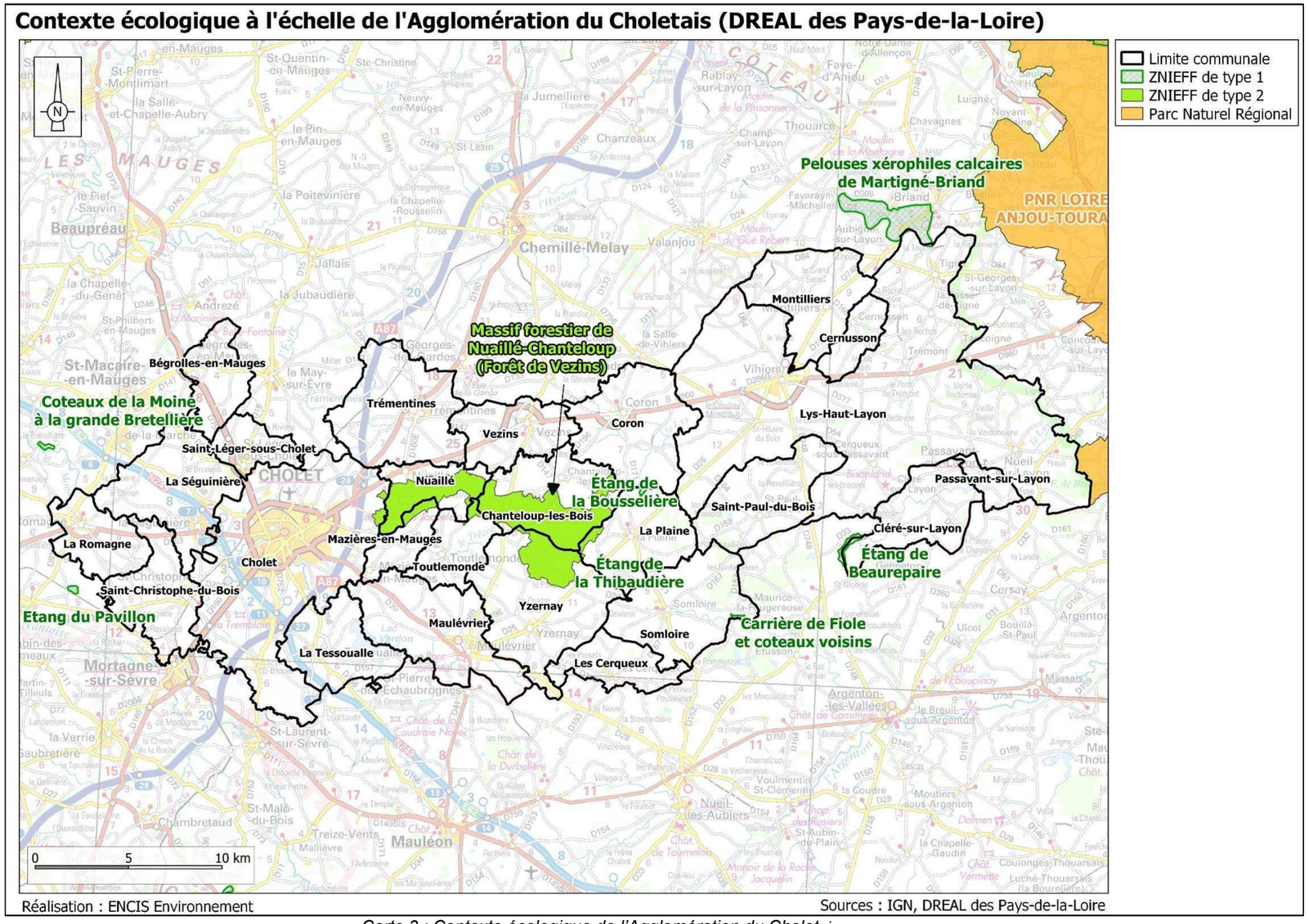
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

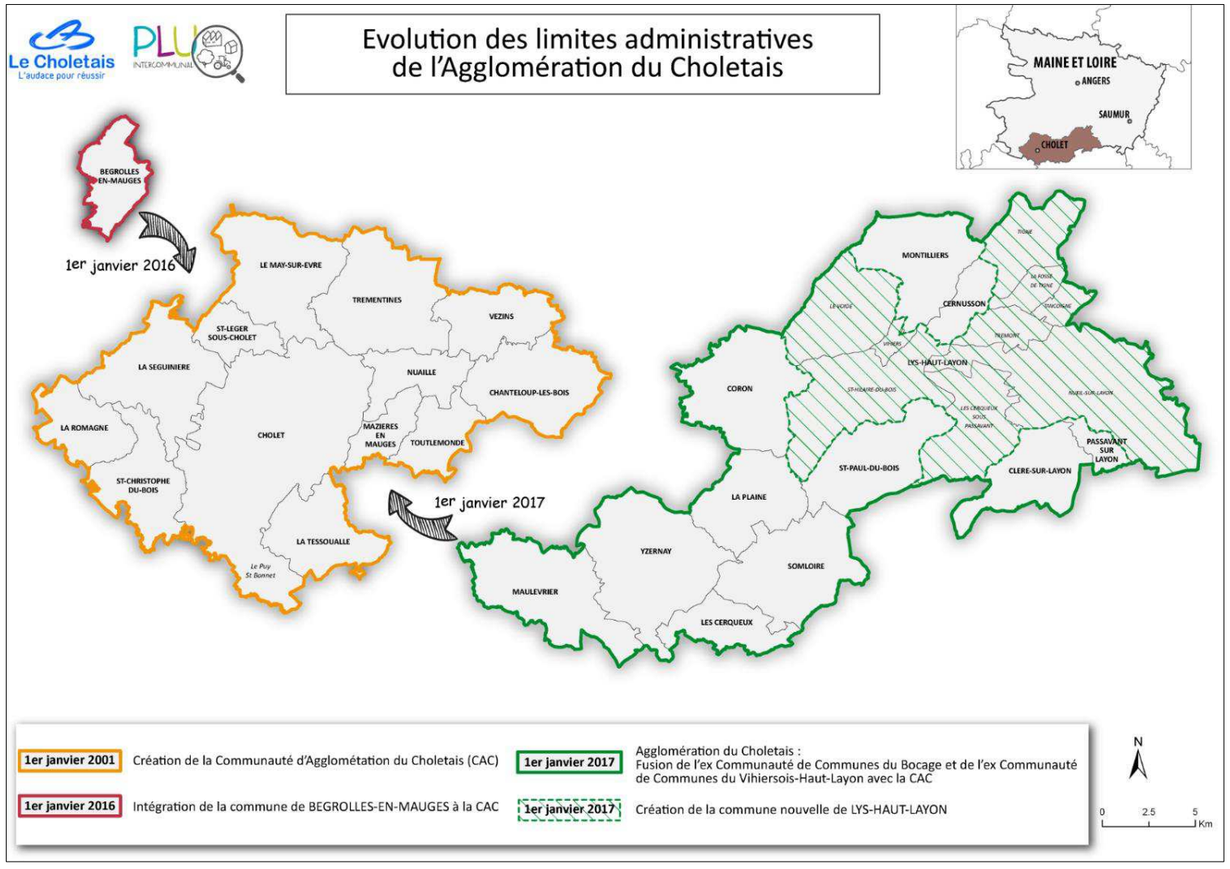
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.



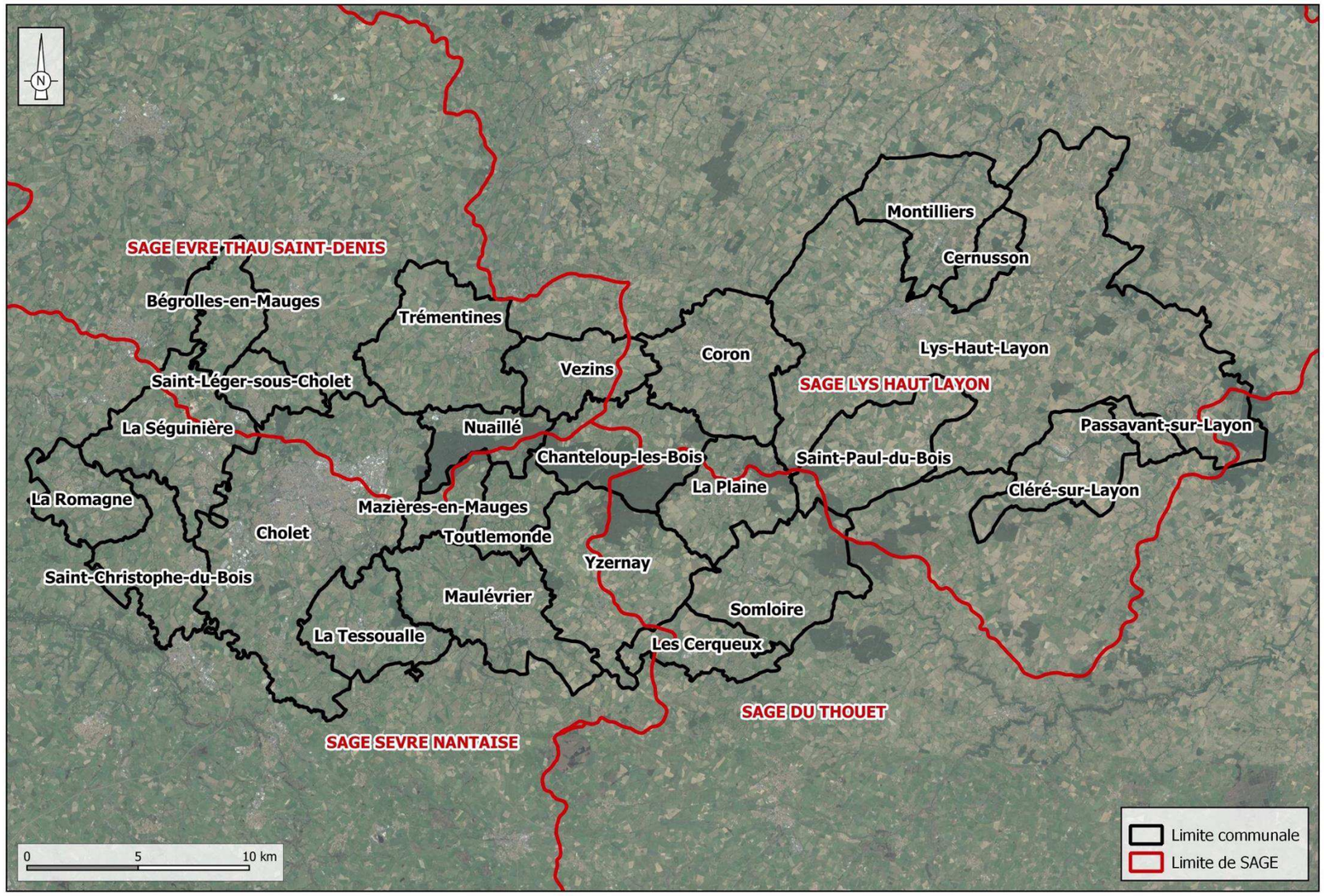
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Répartition des SAGE à l'échelle des communes de l'Agglomération du Choletais



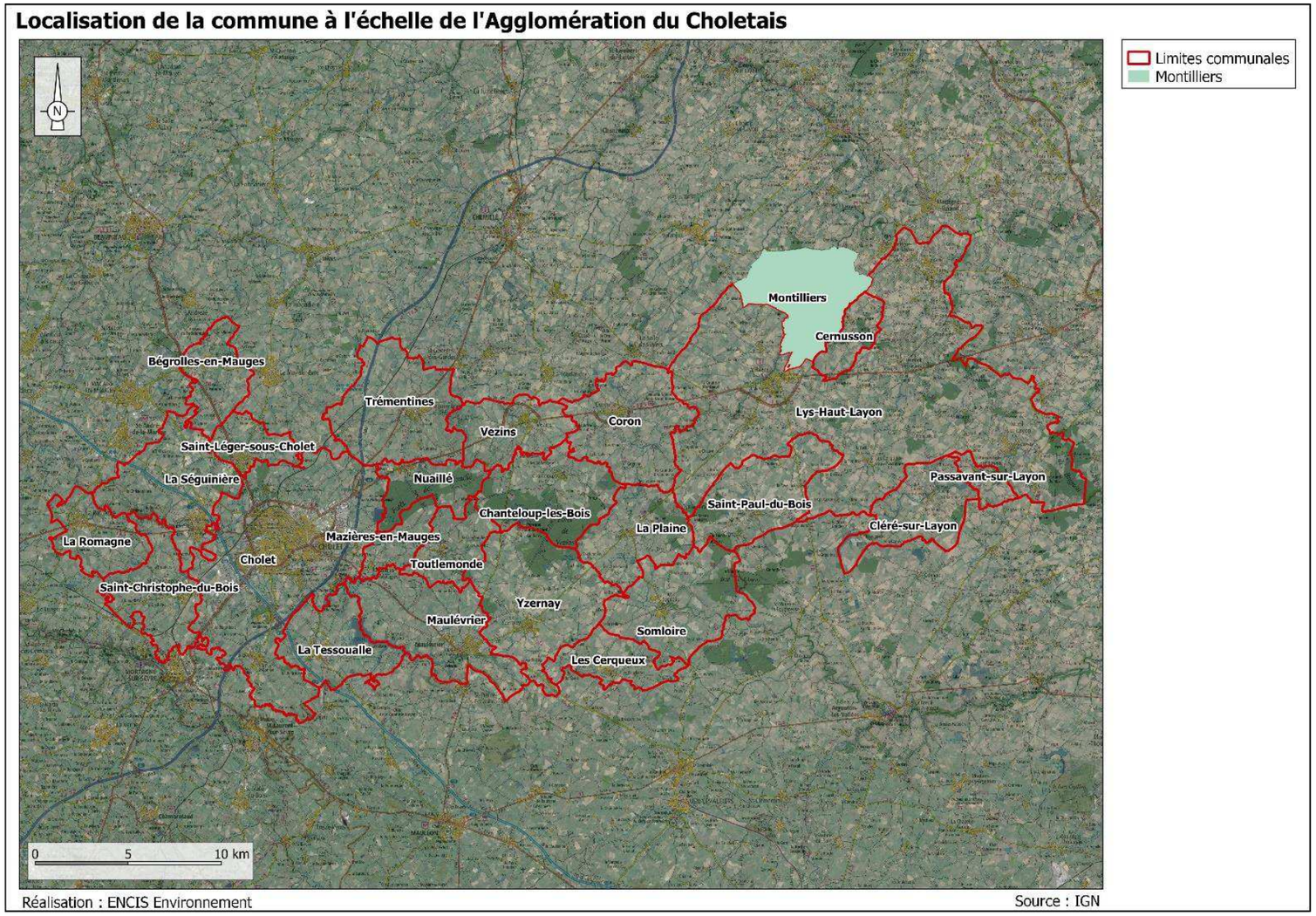
Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Google satellite

Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Montilliers

La commune de Montilliers est une commune rurale de 1 292 habitants située à environ 40 km au nord-est de Cholet. Le cours d'eau Le Lys longe la commune du nord au sud.



Carte 6 : Localisation de la commune de Montilliers à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

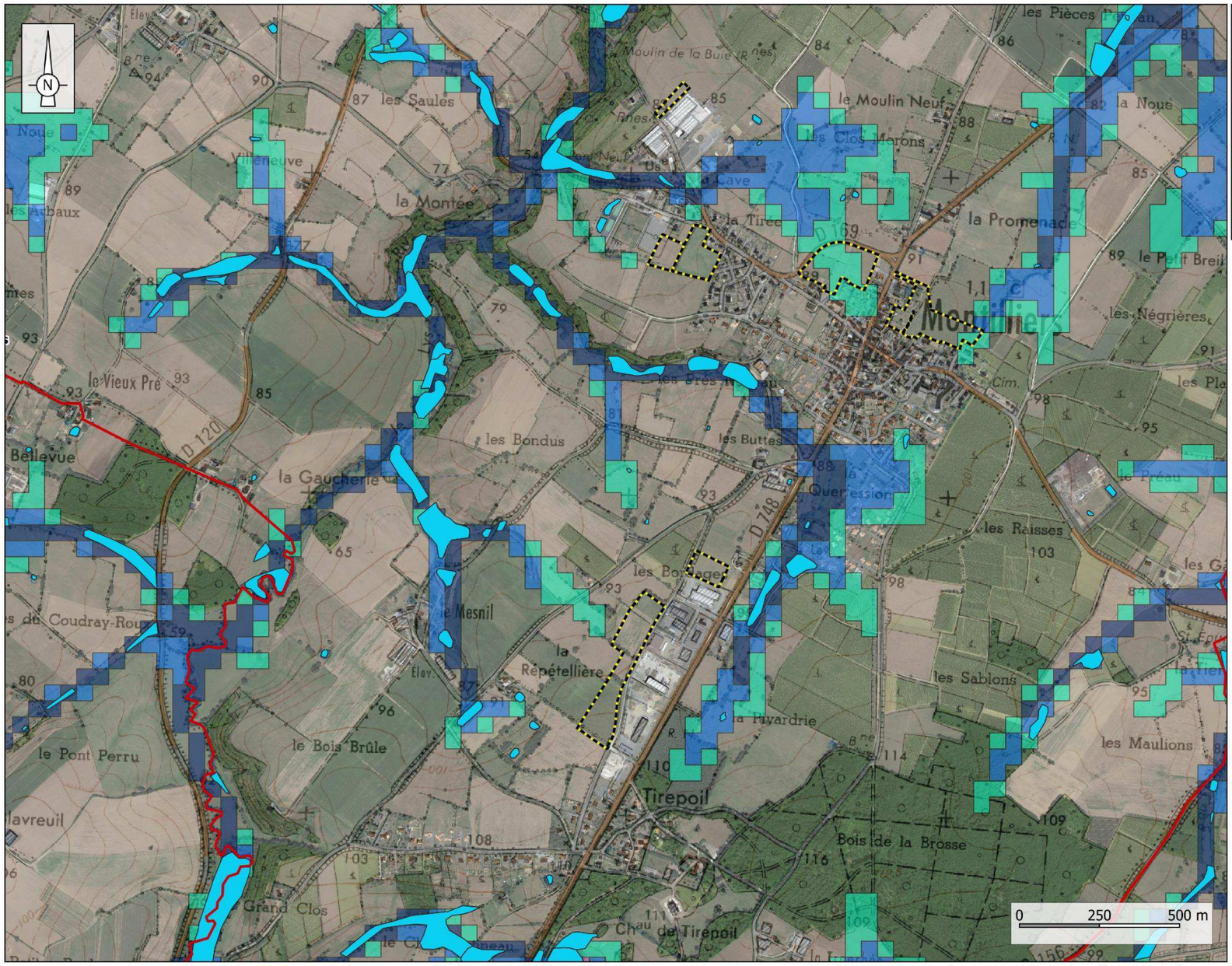
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Montilliers. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Montilliers

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Montilliers, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois d'avril 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **59 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Montilliers. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

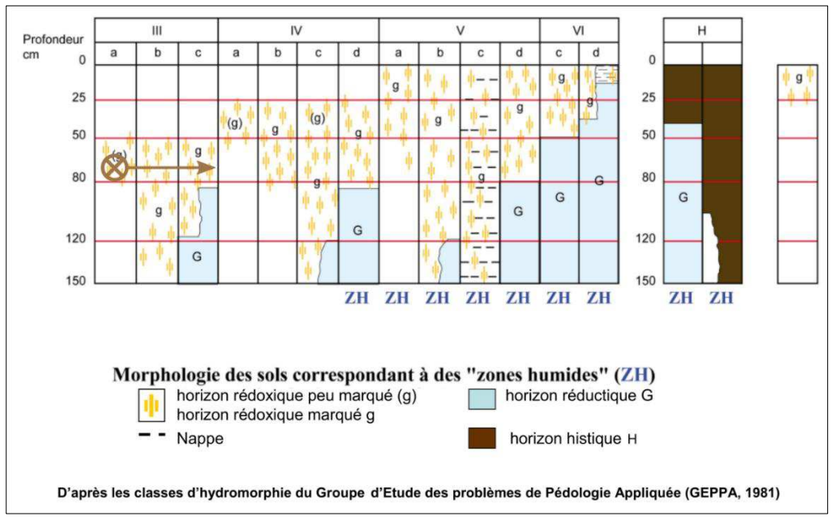


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Montilliers

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 59 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Montilliers.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	65	-	-	-	Classe III	non	-	-	434207	6682096
2	40	40	-	-	Classe III	non	-	-	434172	6682049
3	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	434122	6681989
4	60	-	10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	434075	6681997
5	50	-	10	-	Classe IV	non	-	-	434097	6682008
6	35	35	-	-	Classe III	non	-	-	434114	6682033
7	40	40	-	-	Classe III	non	-	-	434126	6682058
8	35	35	-	-	Classe III	non	-	-	434185	6682101
9	30	30	-	-	Classe III	non	-	-	434052	6682469
10	40	40	-	-	Classe III	non	-	-	434100	6682512
11	45	45	-	-	Classe III	non	-	-	434132	6682557
12	20	20	-	-	Classe III	non	-	-	434505	6681974
13	40	40	20	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	434546	6681984
14	-	30	10	-	Classe V	oui	-	-	434598	6682006
15	60	-	20	-	Classe V	oui	-	-	434623	6682058
16	-	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	434645	6682047
17	-	-	20	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	434682	6682039
18	-	30	20	-	Classe V	oui	-	-	434706	6682002
19	-	-	15-20	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	434663	6681983
20	-	35	15	-	Classe V	oui	-	-	434620	6681983
21	-	30	15	-	Classe V	oui	-	-	434598	6681943
22	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	434550	6682023
23	70	-	55	-	Classe IV	non	-	-	434886	6681903
24	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	434885	6681869
25	75	-	30	-	Classe IV	non	-	-	434892	6681843
26	65	-	-	-	Classe III	non	-	-	434924	6681824
27	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	434957	6681807
28	75	-	-	-	Classe III	non	-	-	434996	6681782
29	60	-	15	-	Classe V	oui	-	-	435031	6681777
30	-	45	15	-	Classe V	oui	-	-	435032	6681804
31	-	-	30	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	434957	6681772
32	-	70	-	-	Classe III	non	-	-	434903	6681789
33	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	434854	6681832
34	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	434859	6681793
35	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	434175	6681089
36	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	434178	6681050
37	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	434231	6681061
38	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	434232	6681014
39	-	50	-	-	Classe III	non	-	-	434011	6680942
40	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	433990	6680893
41	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	433952	6680829
42	-	-	15	-	Classe V	oui	-	-	433940	6680768
43	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	433943	6680710
44	45	-	10	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	433952	6680744
45	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	433914	6680689
46	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	433901	6680634
47	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	433858	6680599

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
48	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	433849	6680552
49	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	434170	6682111
50	-	25-30	-	-	Classe III	non	-	-	434170	6682078
51	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	434221	6682027
52	70	-	50	-	Classe IV	non	-	-	434205	6681973
53	-	35-40	-	-	Classe III	non	-	-	434171	6682002
54	50-55	-	5	-	Classe V	oui	-	-	434052	6682008
55	50-55	-	5	-	Classe V	oui	-	-	434072	6682023
56	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	434059	6682044
57	-	40-50	-	-	Classe III	non	-	-	434082	6682067
58	-	15-20	-	-	Classe III	non	-	-	434097	6682049
59	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	434143	6682030

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

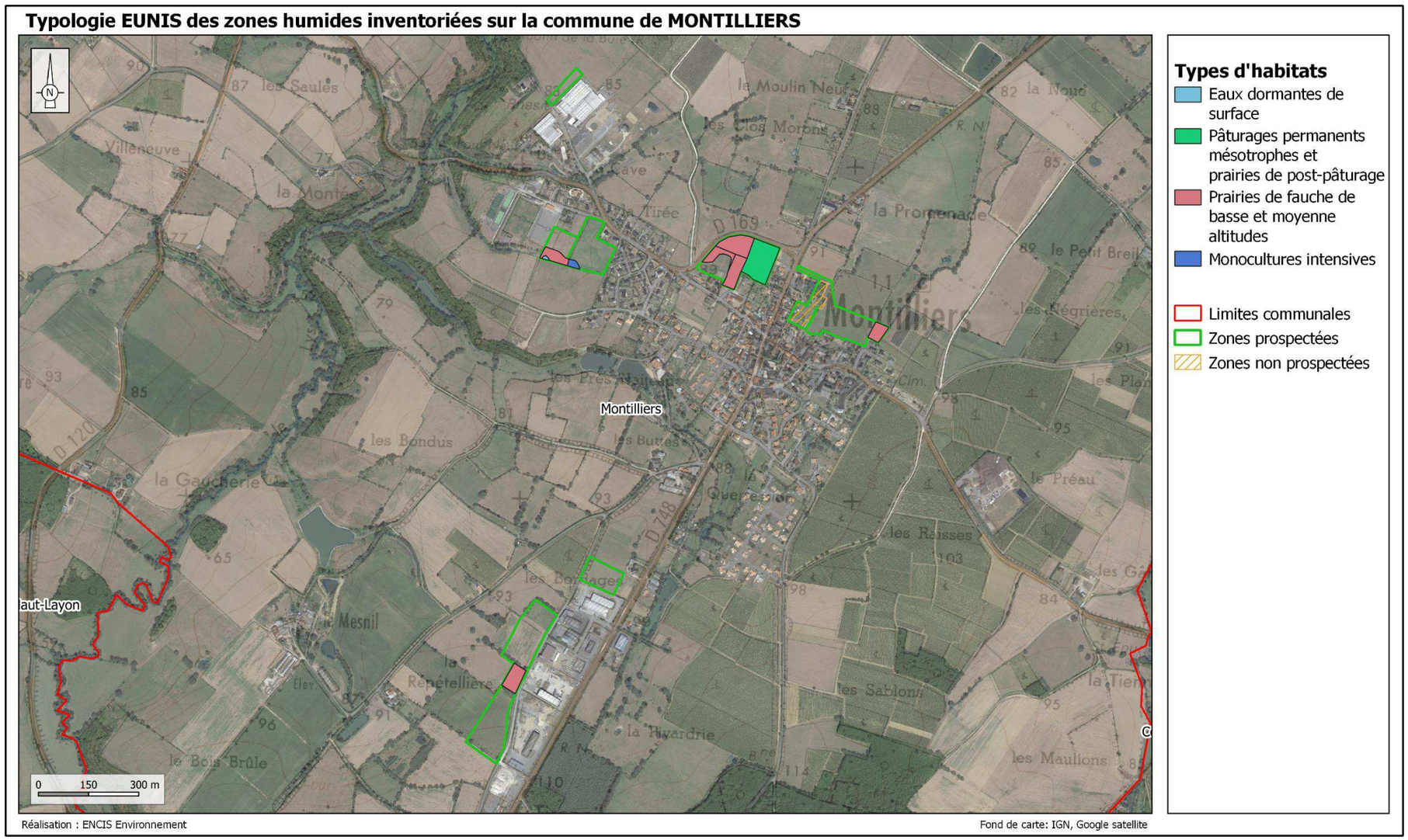
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Montilliers sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Eaux dormantes de surface	C1	0	0,6
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	1	32,3
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	64,8
Monocultures intensives	I1.1	0	2,3

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Montilliers

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

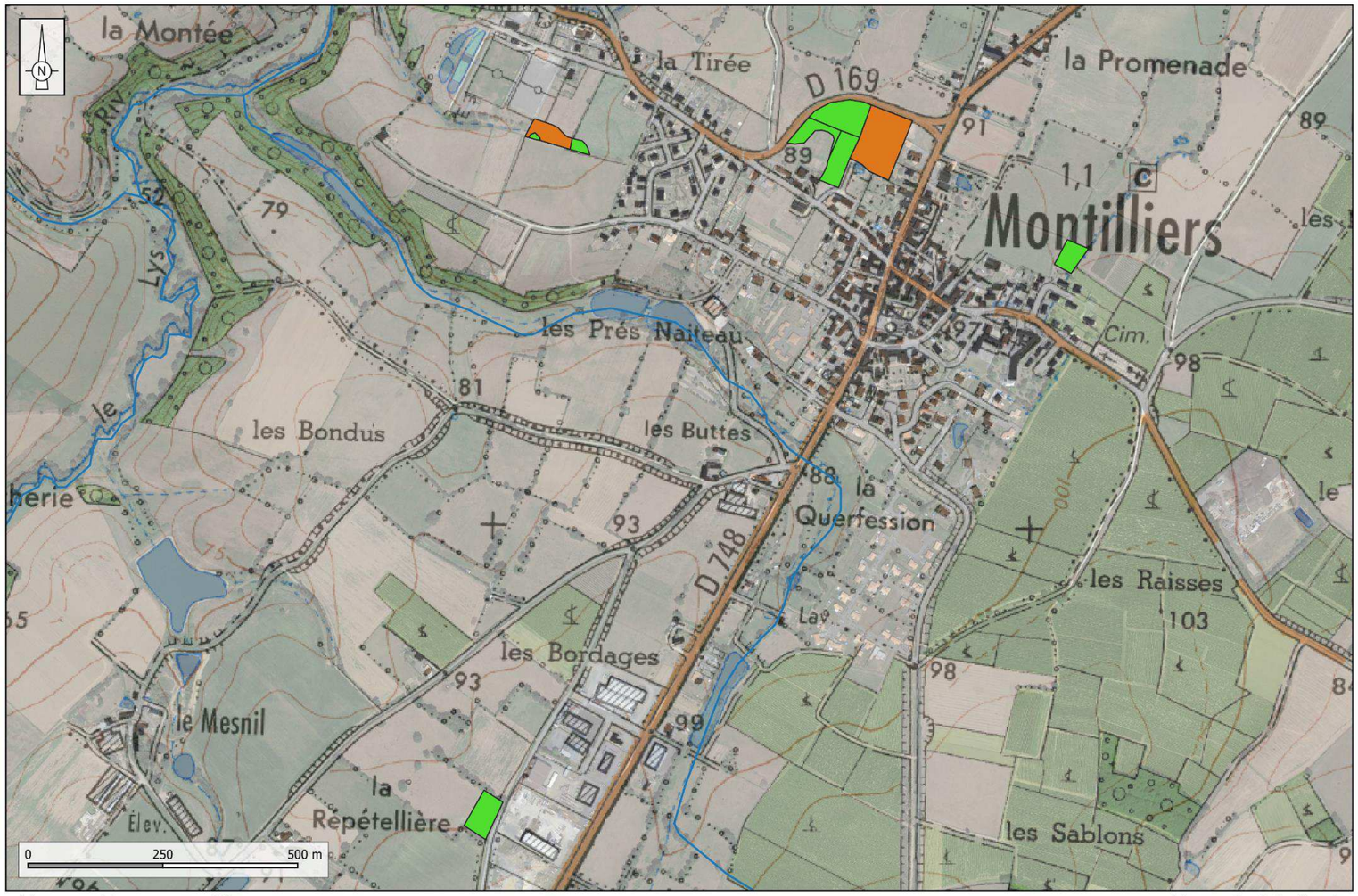
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Montilliers, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	52,0 %	39,6 %	8,3 %
Fonctionnalité biologique	59,4 %	40,6 %	0 %
ENJEU FINAL	**59,4 %**	**40,6 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Montilliers



Enjeu final
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

- Limites communales
- Réseau hydrographique

Réalisation : ENCIS Environnement, 2021

Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Montilliers

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 2,8 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Montilliers. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 59,4 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu final faible et 40,6 % un enjeu final moyen, tandis qu'aucune ne présente d'enjeu final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Montilliers à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Montilliers 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Montilliers 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Montilliers 30
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Montilliers 32

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 28
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 29
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 31
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 31
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 31

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.

1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES
L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils

correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			60	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
Amphibiens	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
Oiseaux	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Oiseaux	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Oiseaux	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-10/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

-9/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pélerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

-22/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

-21/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation	Sources
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE					
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en cœur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE					
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE					
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE					
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE					
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE					
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE					
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE					

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

-4/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

-5/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/820004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux aulx*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

-14/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

-13/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1 ;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

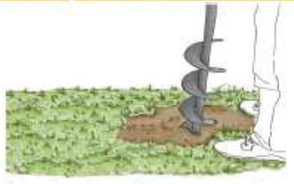


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Nuaillé







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

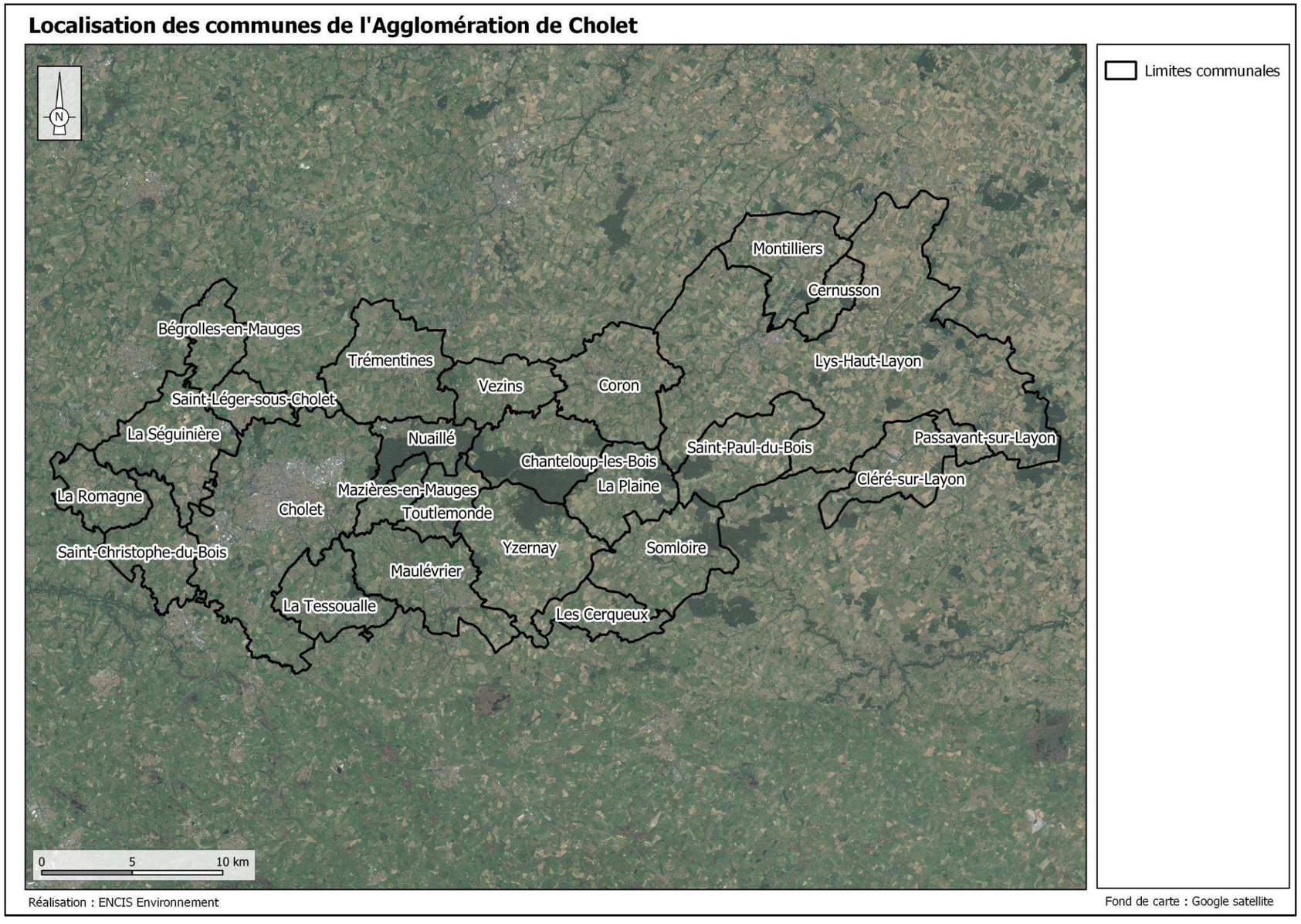
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

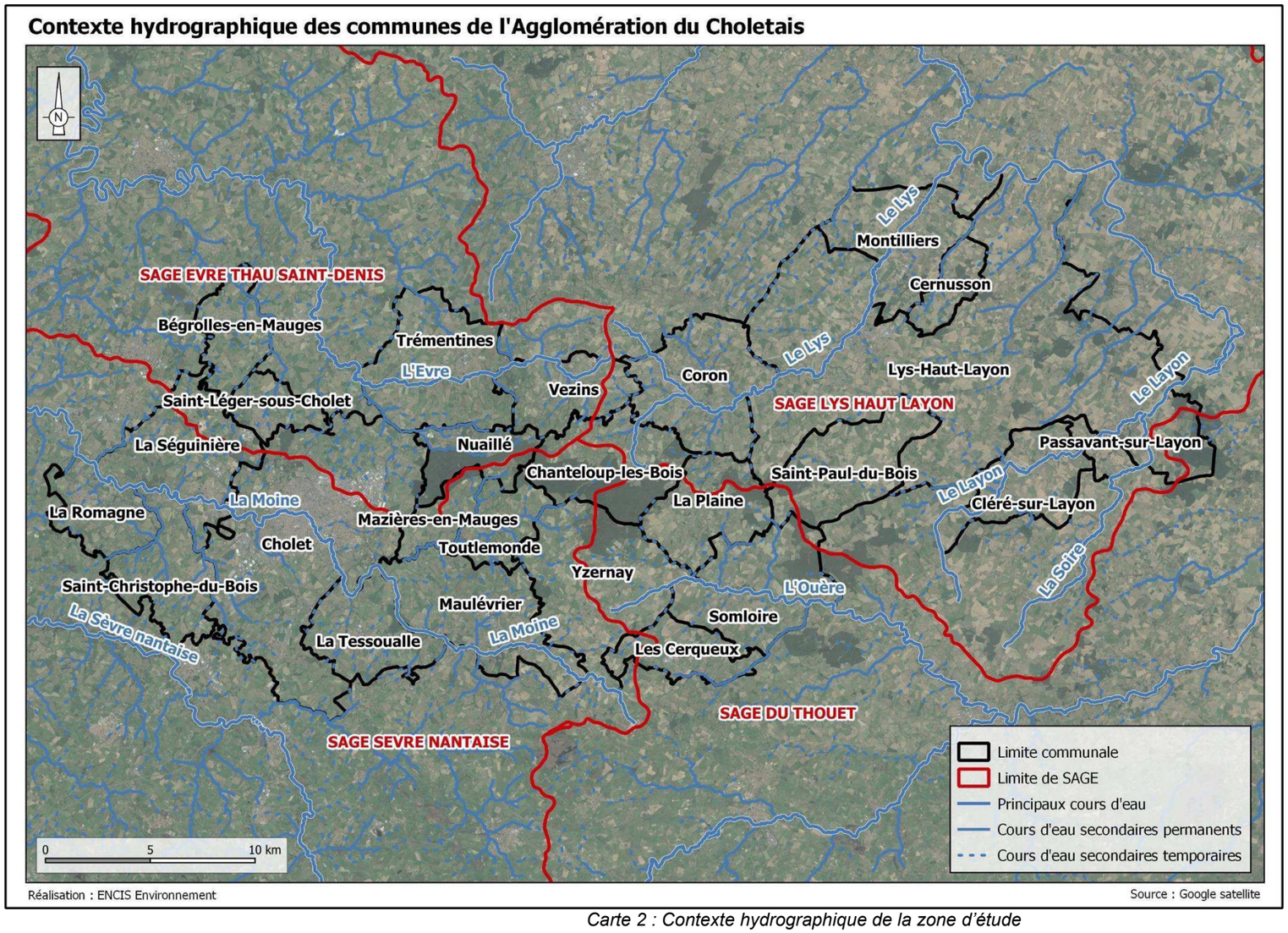


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

1.3.3 Contexte écologique

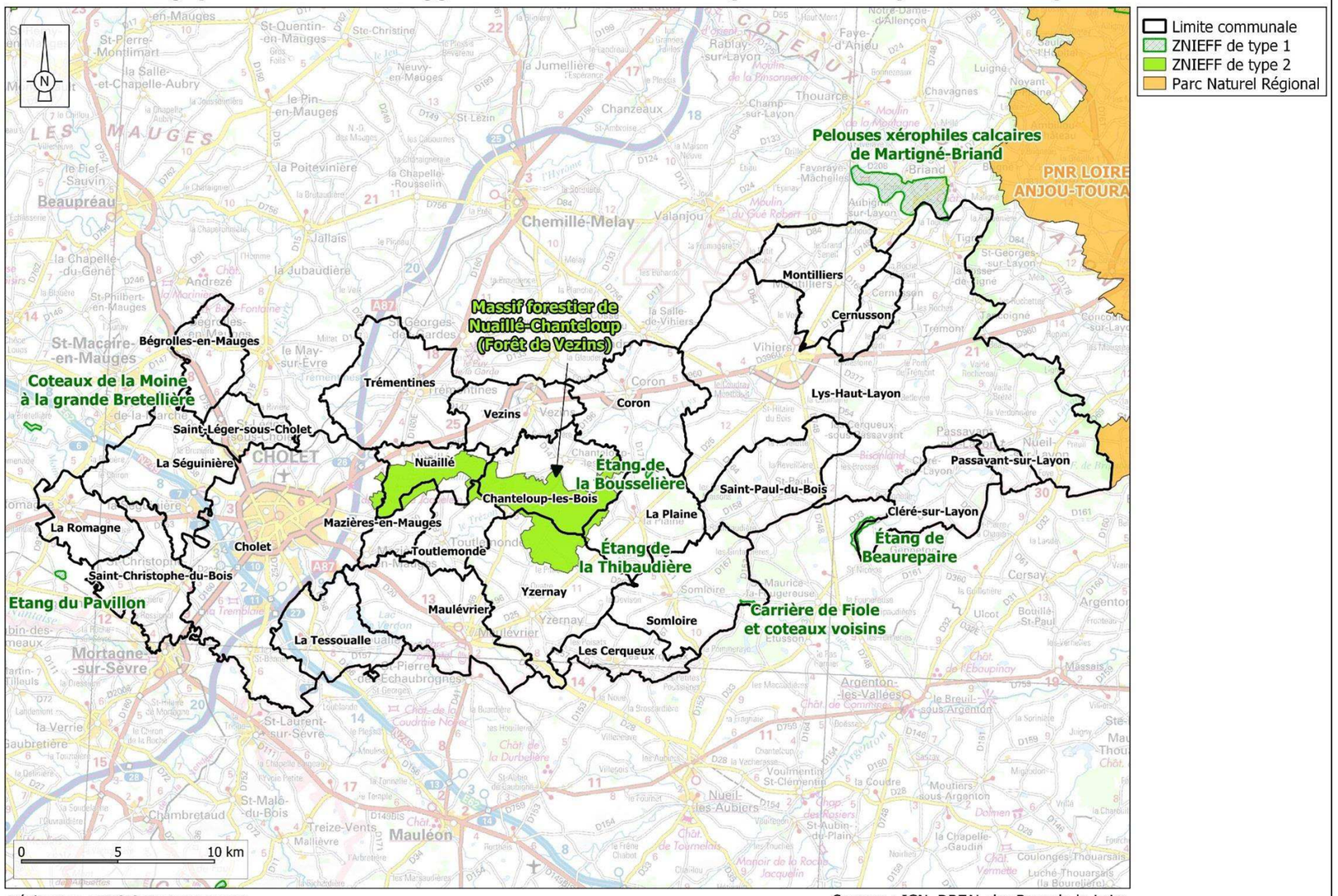
À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.

Contexte écologique à l'échelle de l'Agglomération du Choletais (DREAL des Pays-de-la-Loire)



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

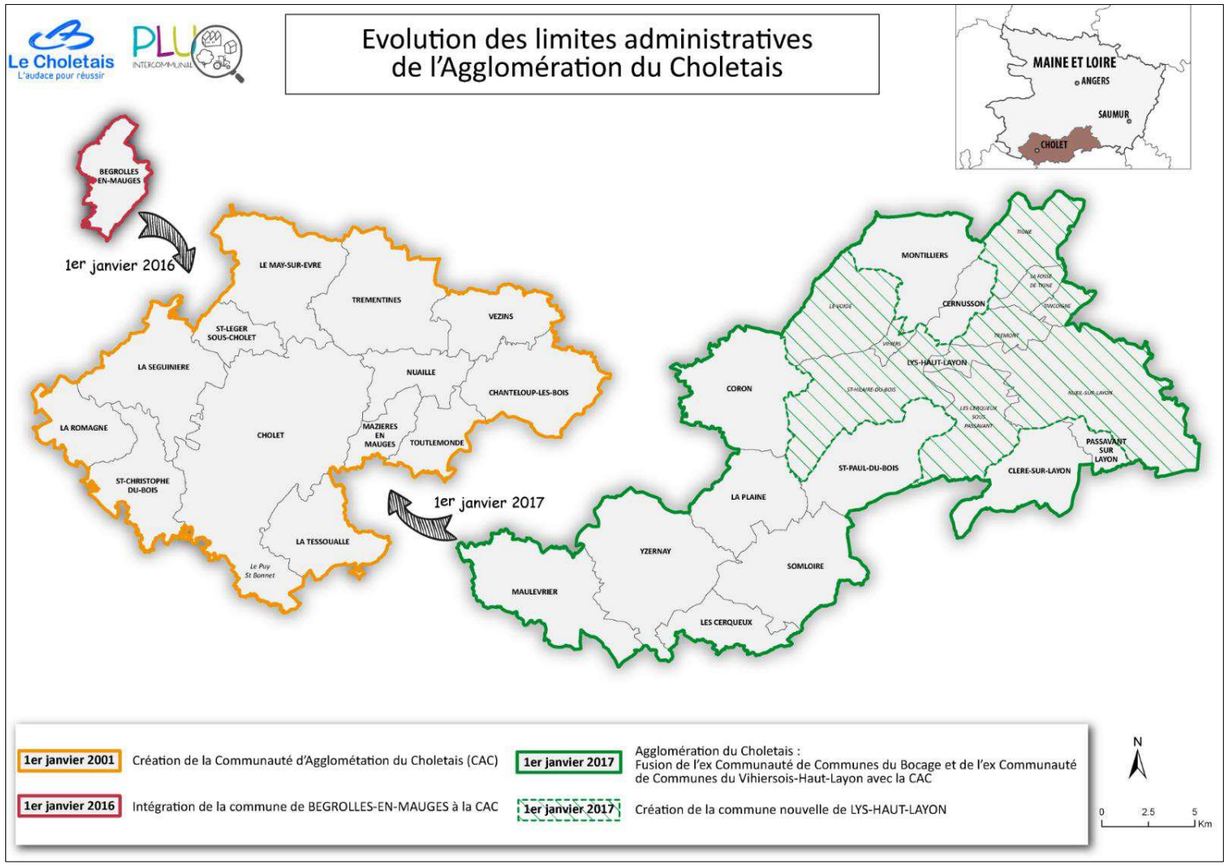
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.



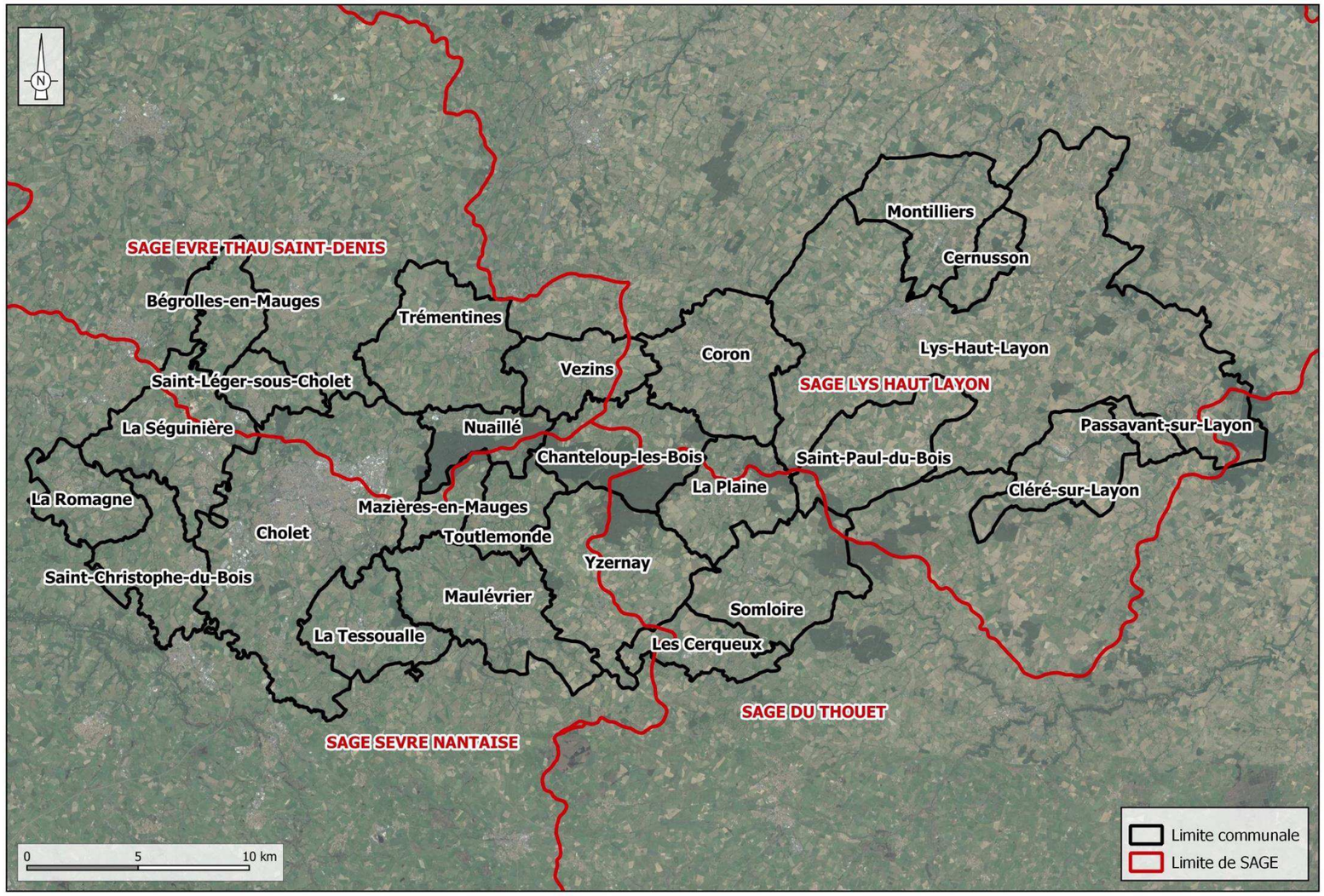
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Répartition des SAGE à l'échelle des communes de l'Agglomération du Choletais



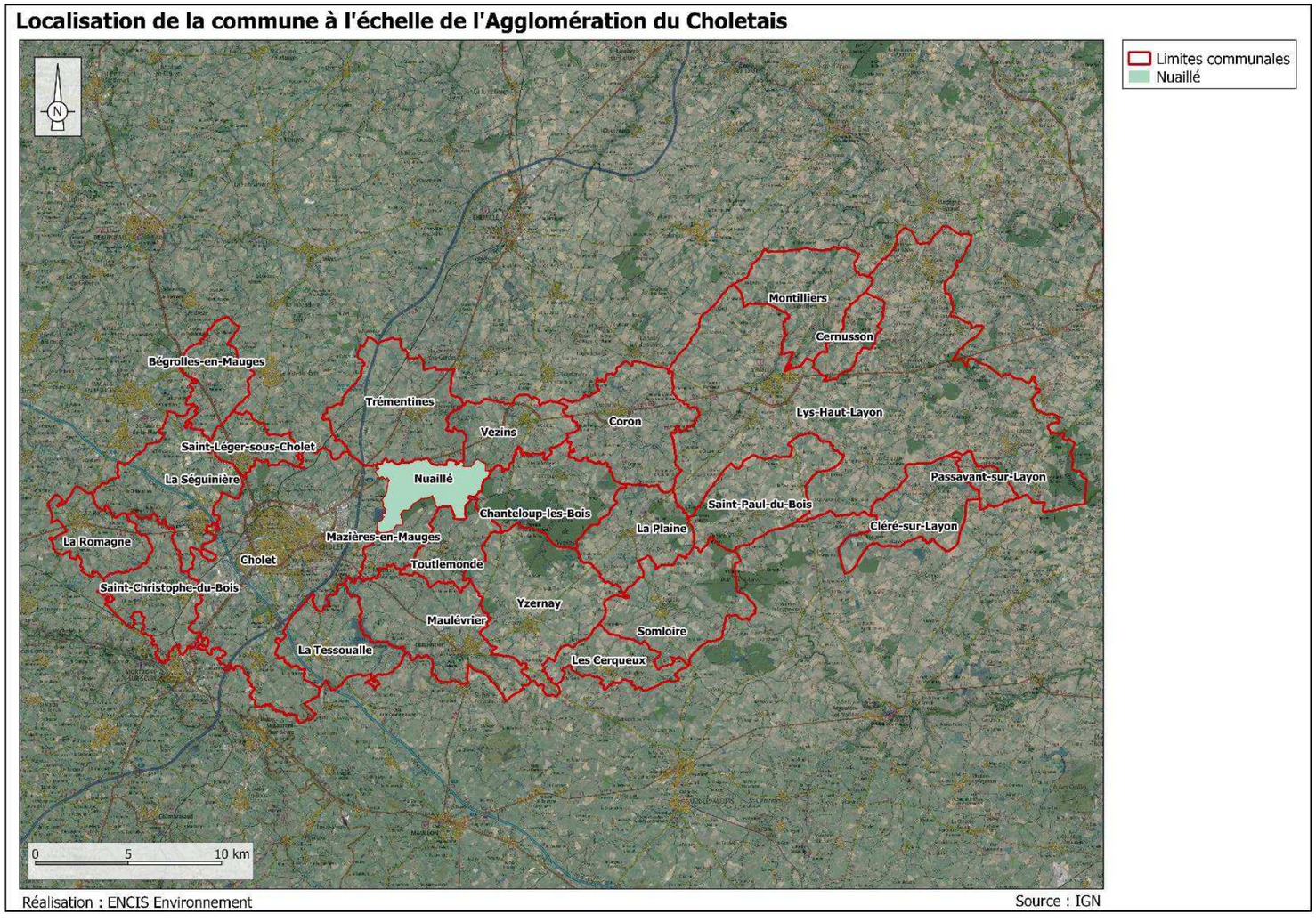
Réalisation : ENCIS Environnement

Source : Google satellite

Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Nuaillé

La commune de Nuaillé est une commune rurale de 1 360 hectares accueillant 1 460 habitants située à environ 7.5 km au nord-est de Cholet. La commune est longée au sud par le ruisseau de Blanche, et au nord par le ruisseau de Trémentines, qui se divise pour traverser la commune de part en part.



Carte 6 : Localisation de la commune de Nuaillé à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

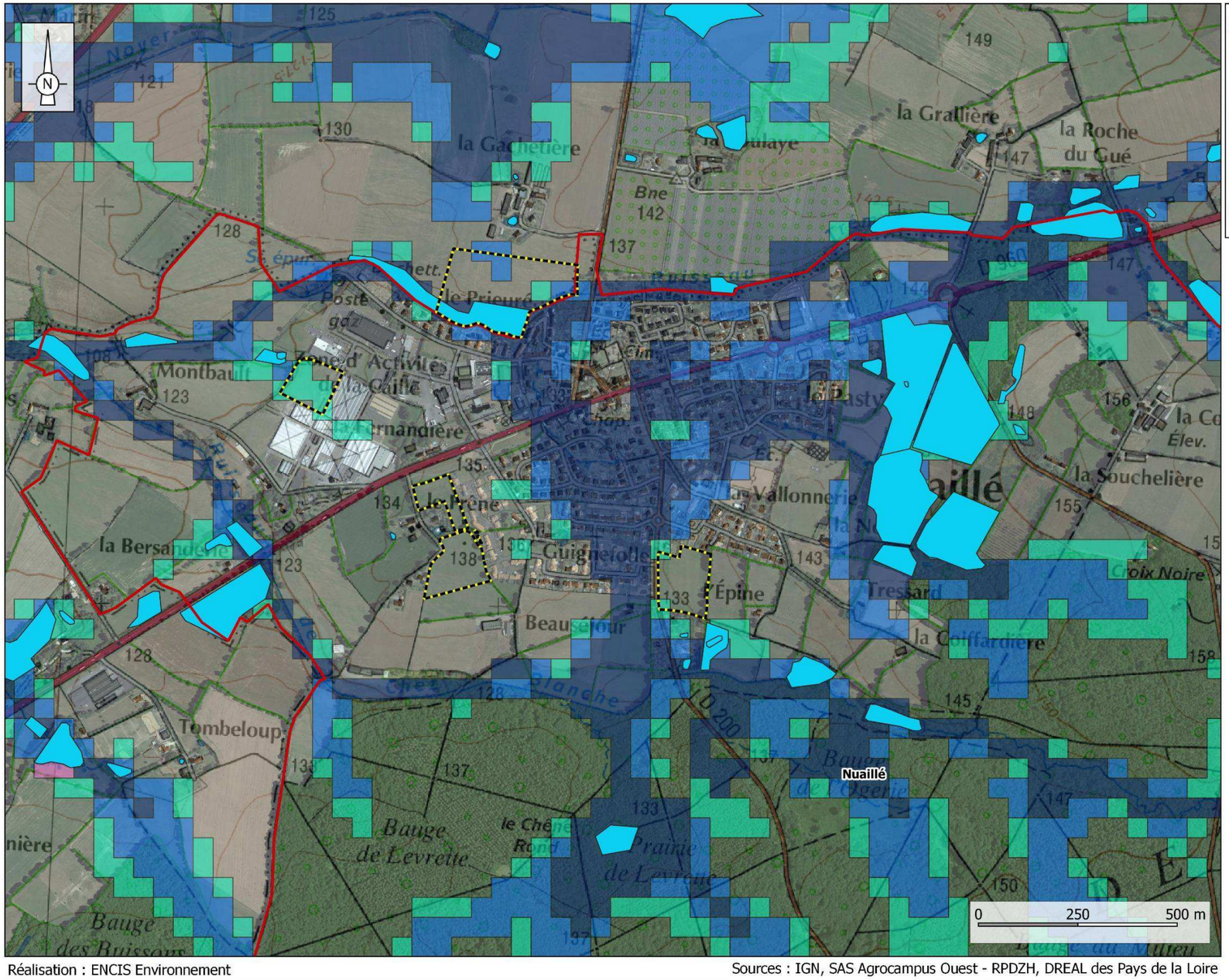
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Nuaillé. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et englobent presque l'intégralité de la commune, du fait de la présence de cours d'eau à proximité.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Nuaillé

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Nuaillé, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **13 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Nuaillé. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

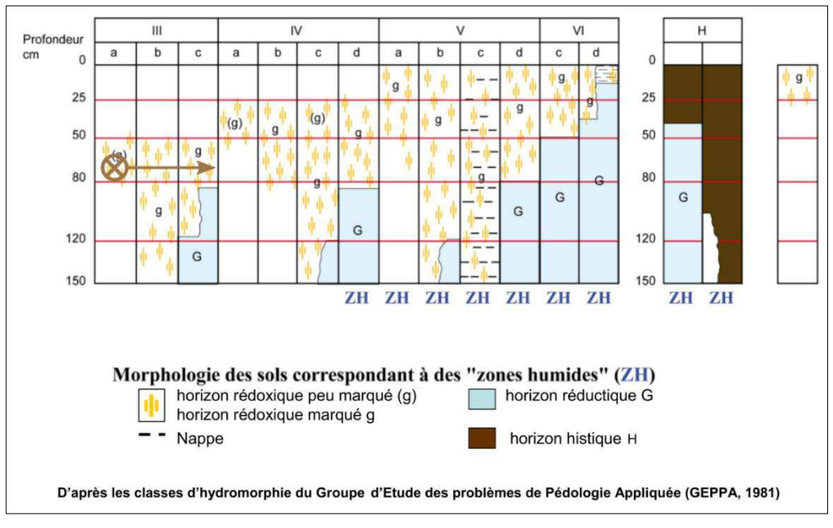


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.

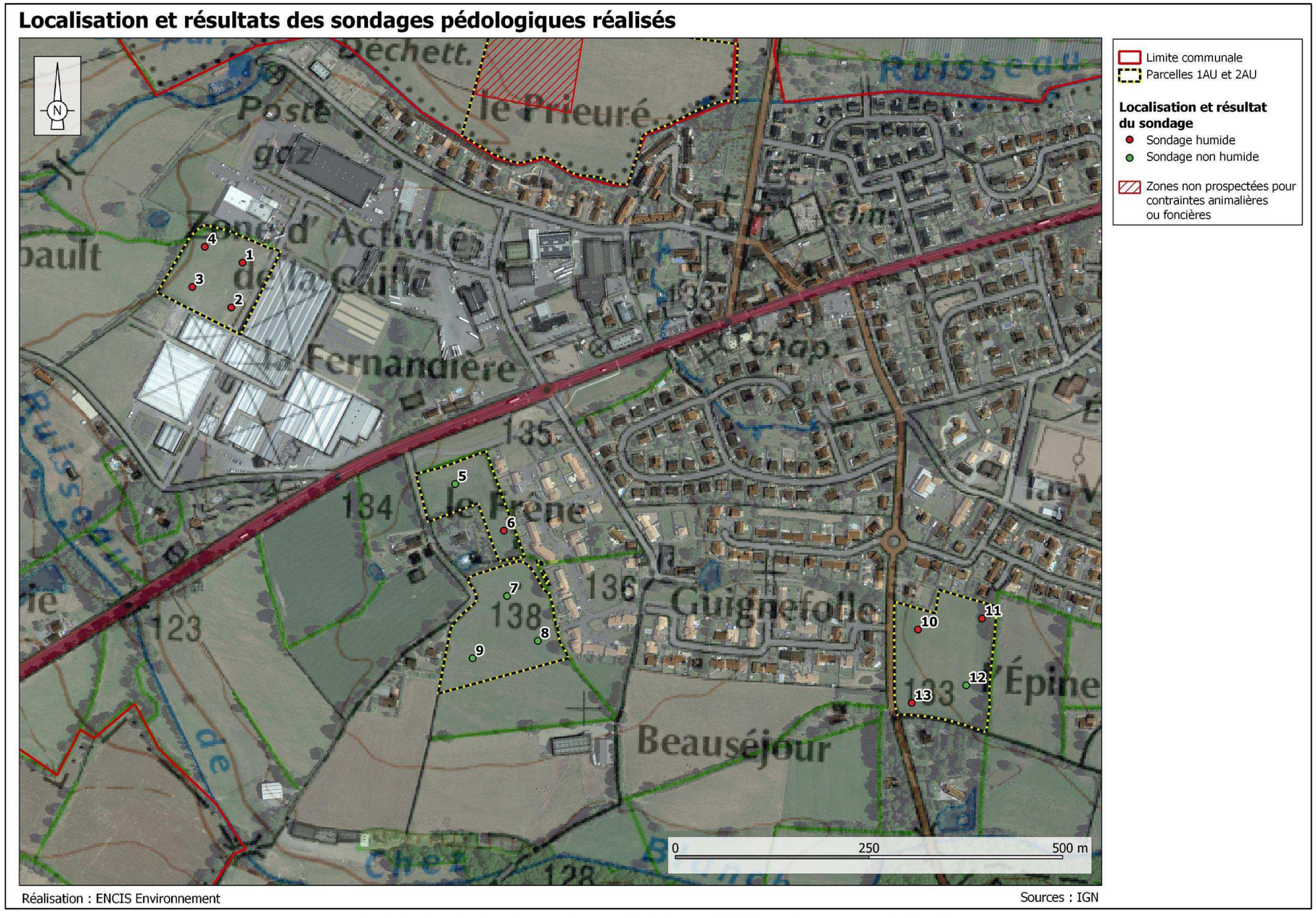


Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques



Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Nuaillé

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 13 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Nuaillé.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	55	-	10	-	Classe V	oui	-	-	411466	6673045
2	-	30	5	-	Classe V	oui	-	-	411451	6672987
3	-	35	5	-	Classe V	oui	-	-	411401	6673014
4	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	411417	6673065
5	-	40	30	-	Classe IV	non	-	-	411740	6672759
6	-	50	10	-	Classe V	oui	-	-	411803	6672699
7	-	25	20	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	411807	6672614
8	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	411847	6672556
9	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	411763	6672534
10	-	40	10	-	Classe V	oui	-	-	412338	6672571
11	45	-	10	-	Classe V	oui	-	-	412420	6672585
12	-	50	20	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	412400	6672499
13	-	35	20	-	Classe V	oui	-	-	412330	6672476

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

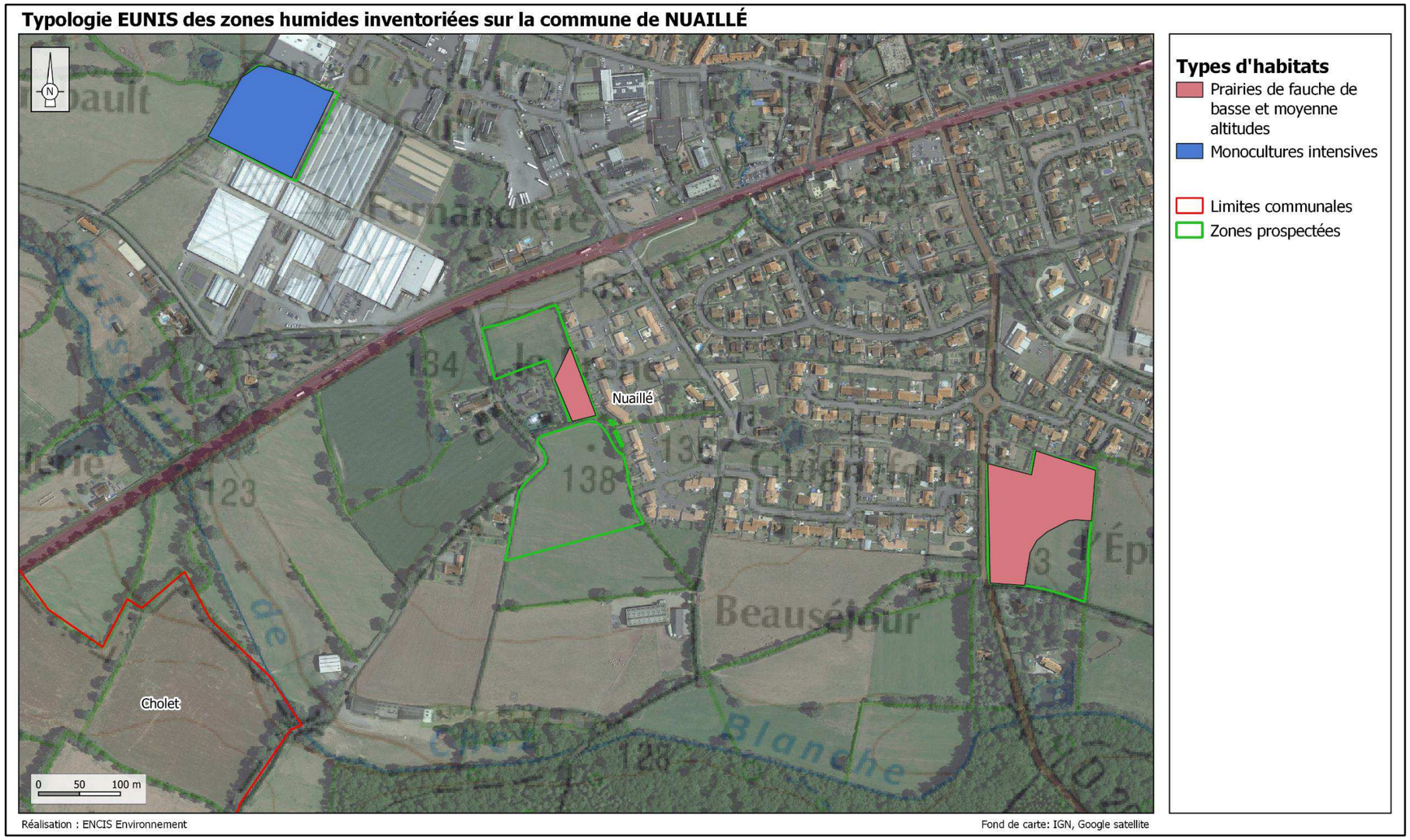
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Nuaillé sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	65,2
Monocultures intensives	I1.1	0	34,8

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Nuaillé

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

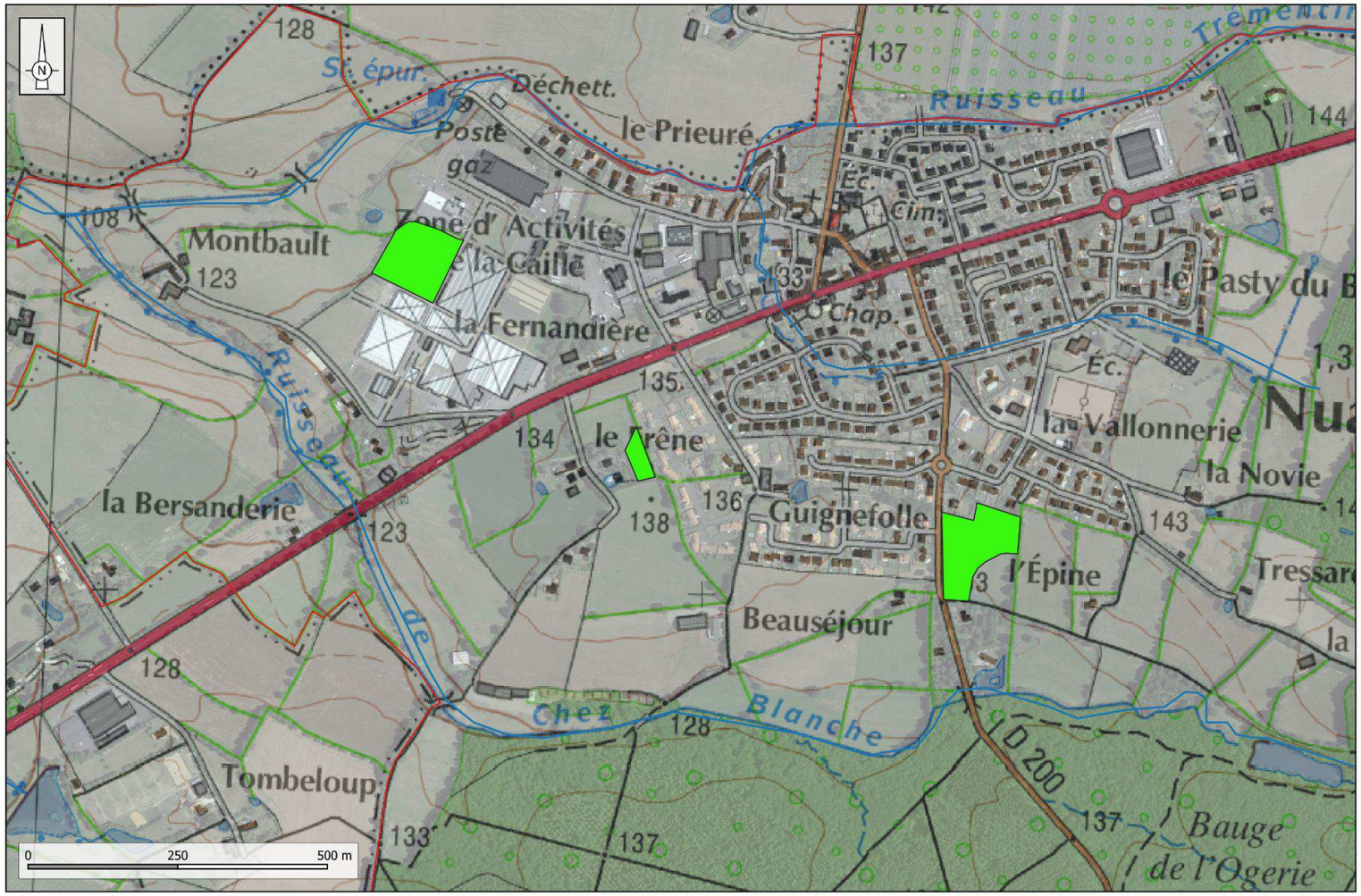
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Nuaillé, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	79,0 %	21,0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	79,0 %	21,0 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**79,0 %**	**21,0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Nuaillé



Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Nuaillé

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 3,5 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Nuaillé. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 79 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu final faible et 21 % un enjeu final moyen, tandis qu'aucune des parcelles ne présente d'enjeu final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Nuaillé à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Nuaillé 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Nuaillé 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Nuaillé 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Nuaillé 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1763)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

-4/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

-5/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

-12/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

-13/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

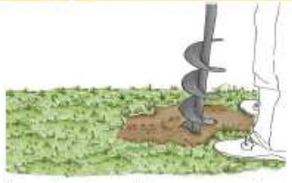


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Passavant-sur-Layon







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

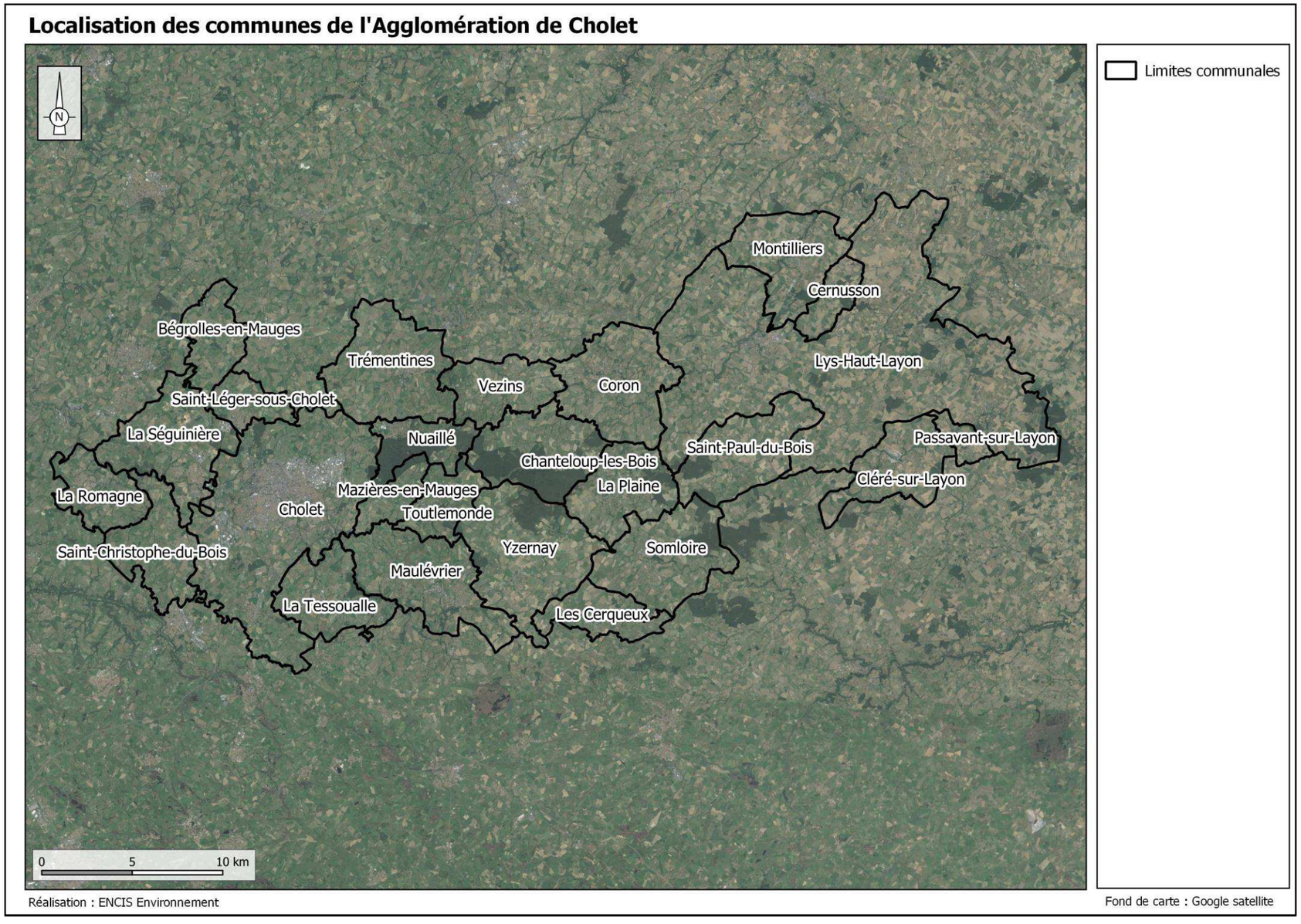
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

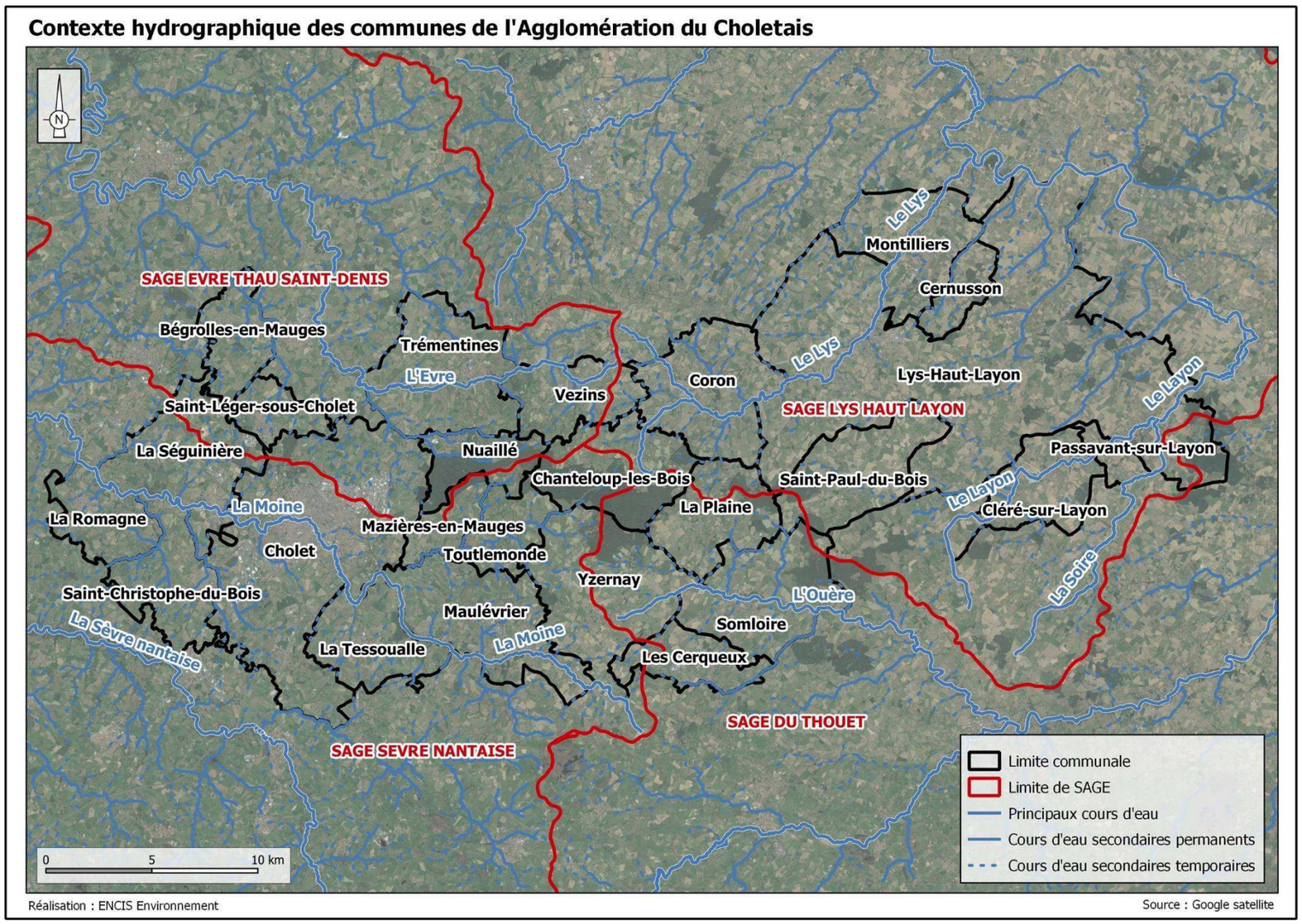


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

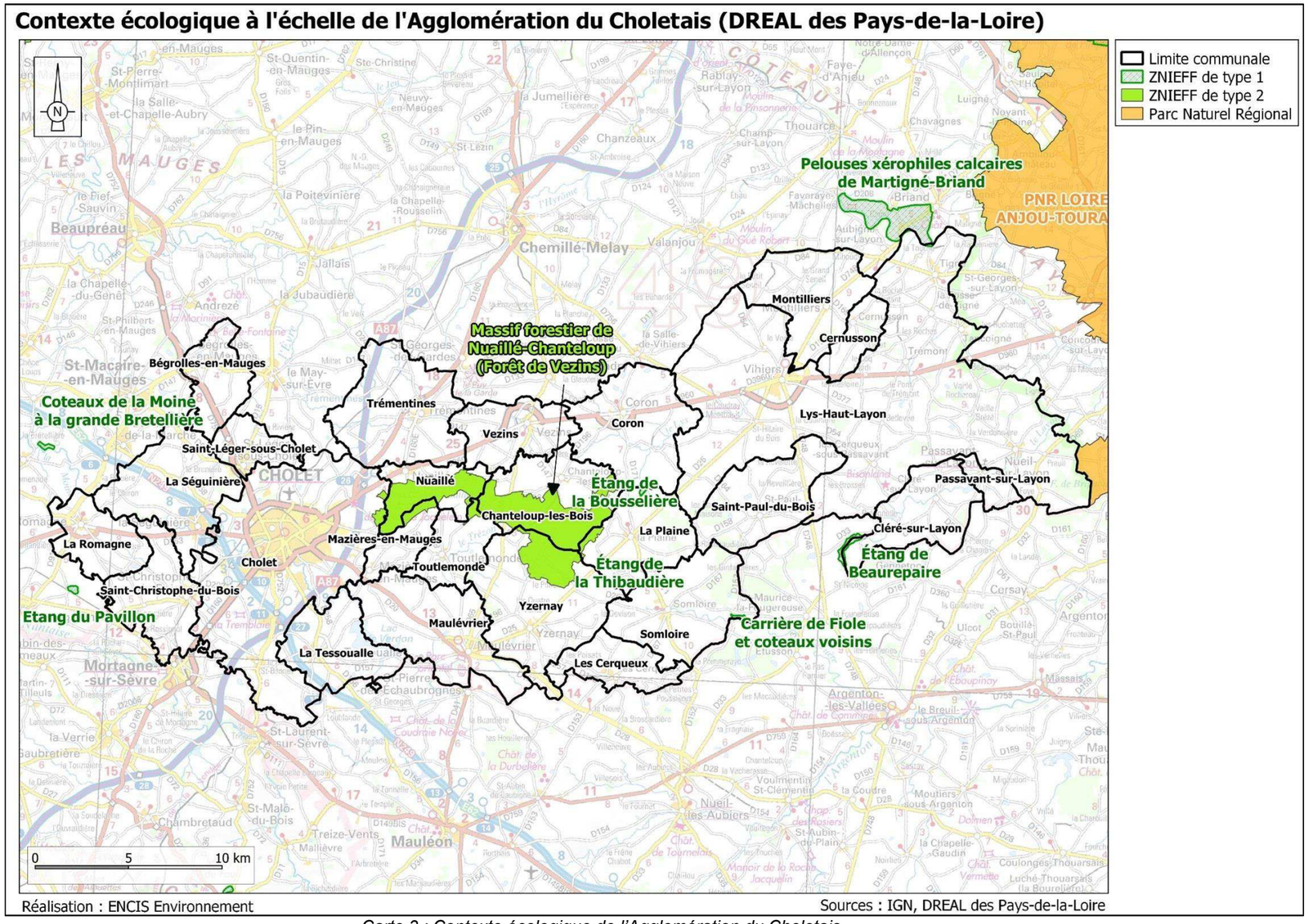
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

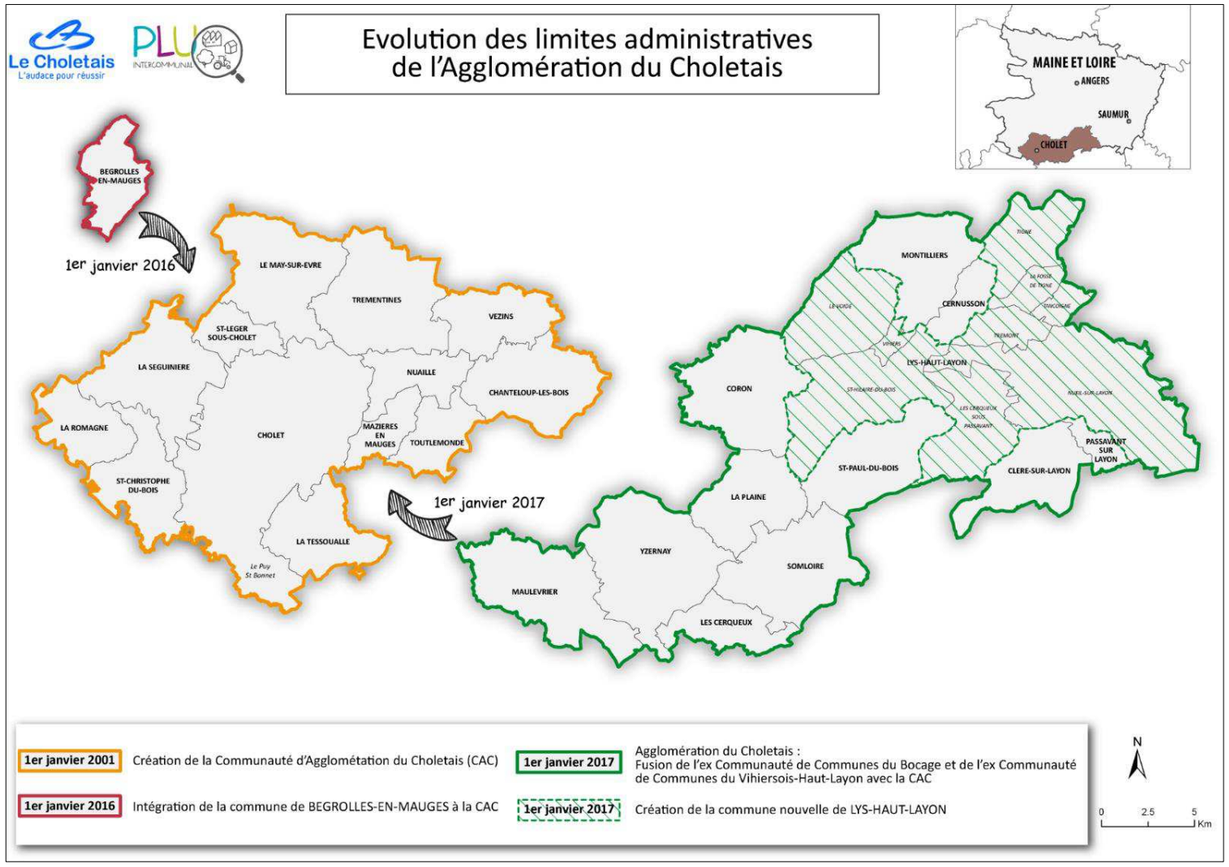
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

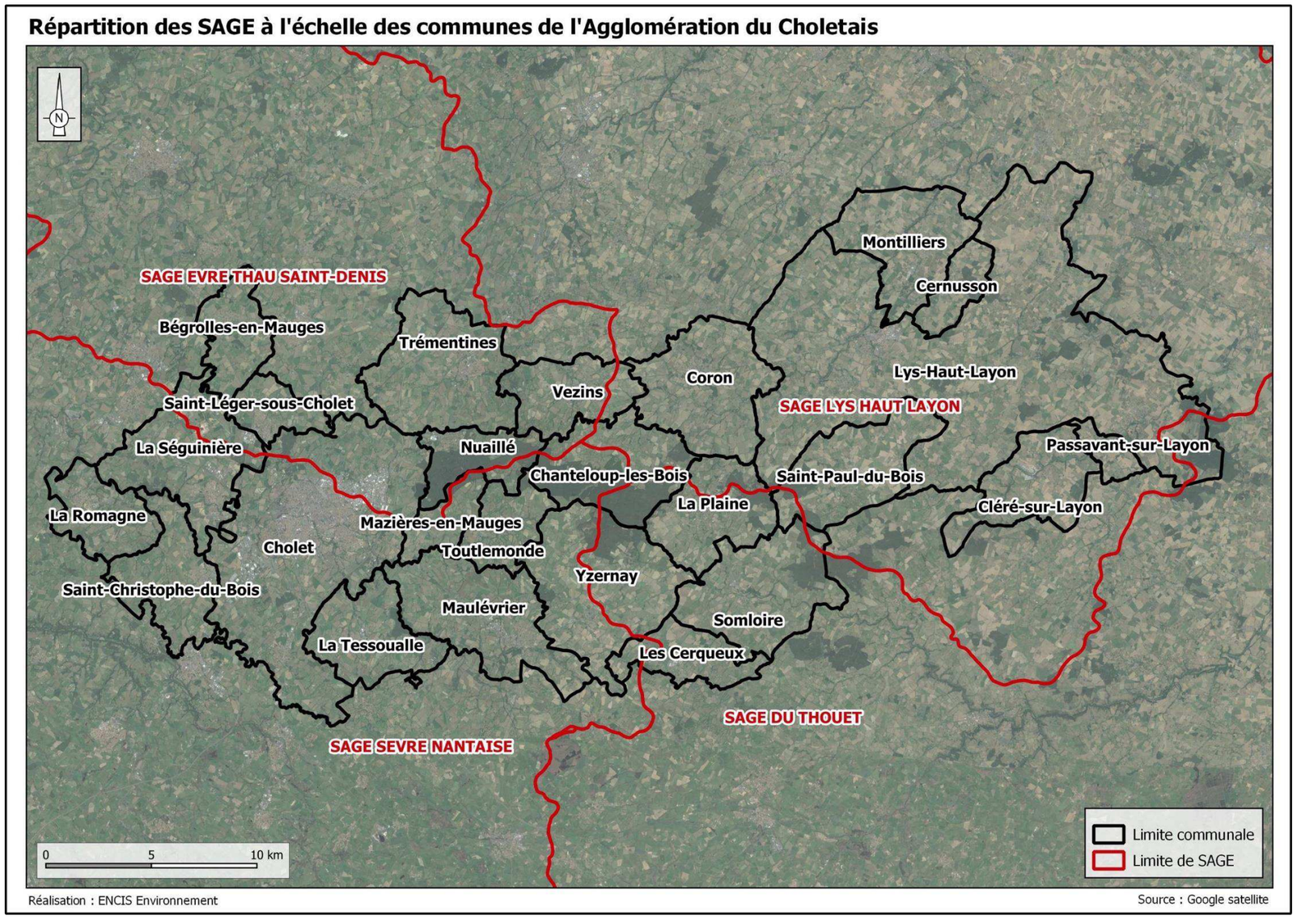


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

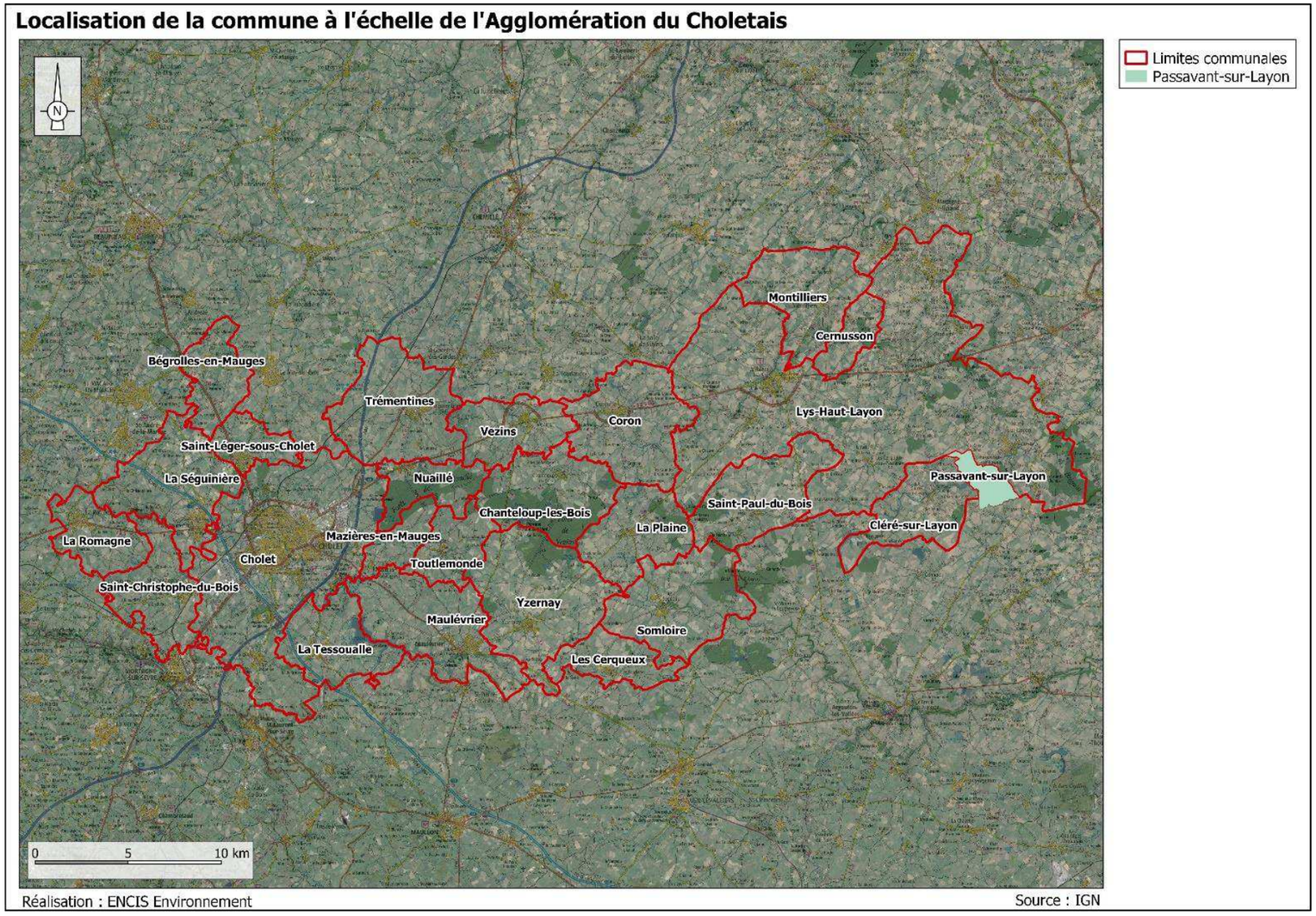
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Passavant-sur-Layon

La commune de Passavant-sur-Layon est une commune rurale de moins de 150 habitants, située à environ 37.5 km à l'est de Cholet, sur le bord du Layon.



Carte 6 : Localisation de la commune de Passavant-sur-Layon à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

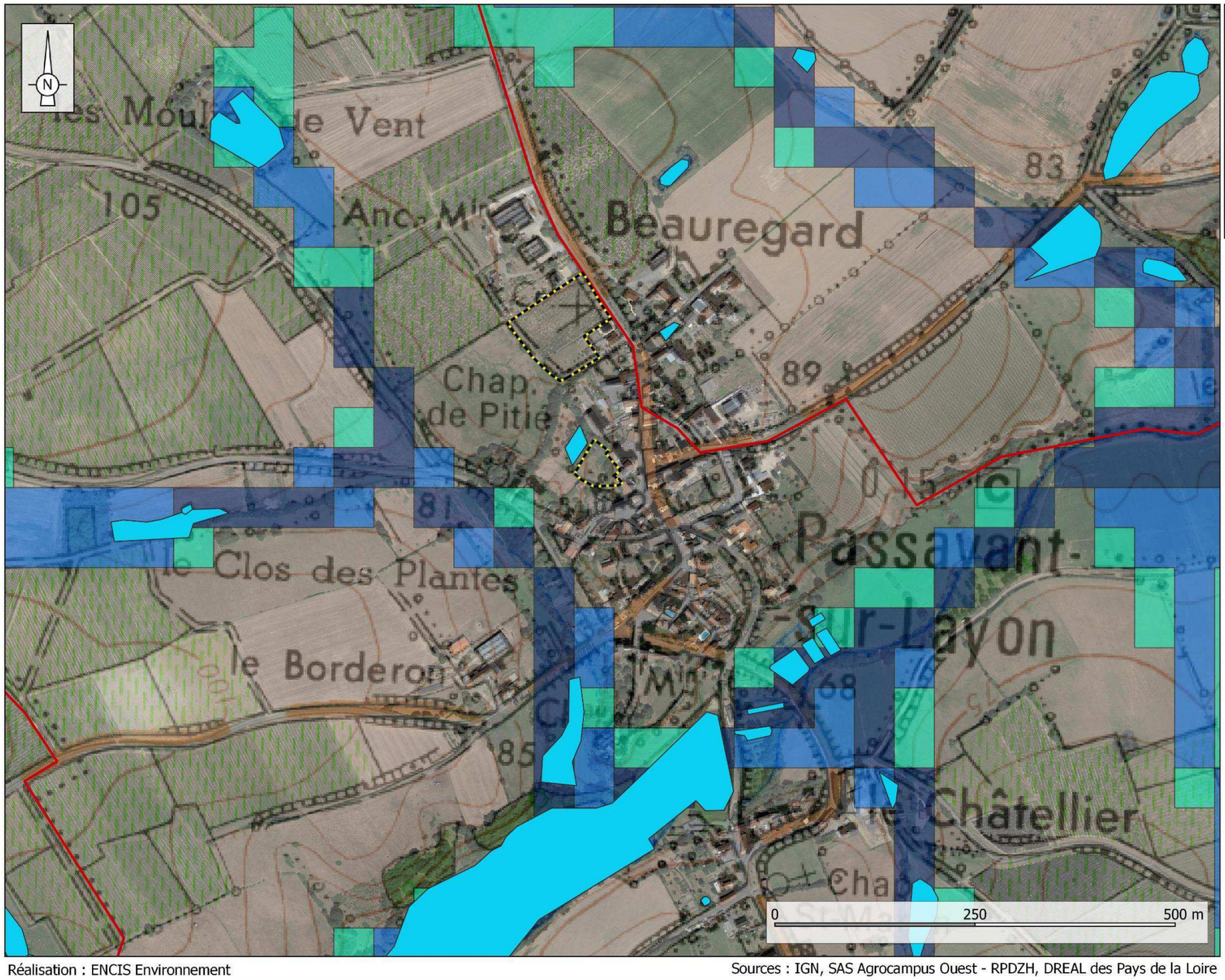
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Passavant-sur-Layon. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique, sur le bord du Layon, ainsi que sur toute la partie ouest de la commune.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Passavant-sur-Layon

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Passavant-sur-Layon, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de mai 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **6 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Passavant-sur-Layon. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

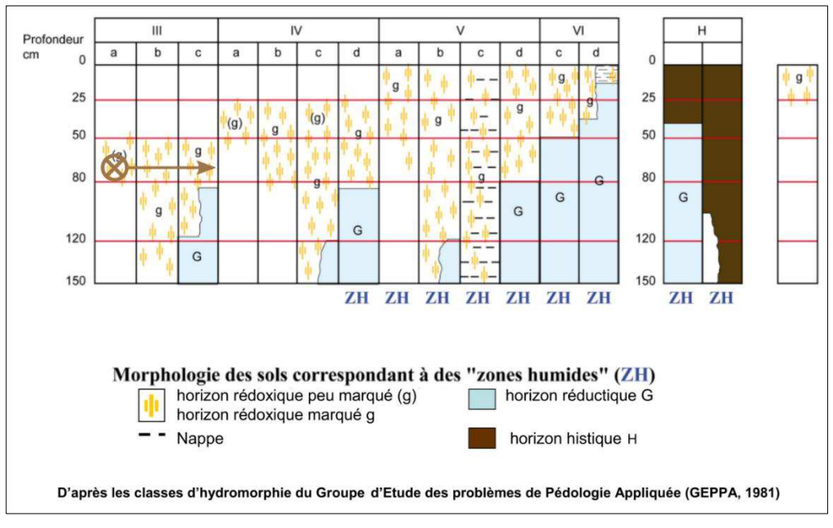


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Limite communale
Parcelles 1AU et 2AU

Localisation et résultat du sondage
Sondage humide
Sondage non humide

Zones non prospectées pour contraintes animalières ou foncières

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Passavant-sur-Layon

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 6 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Passavant-sur-Layon.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	442910	6673202
2	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	442861	6673168
3	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	442846	6673171
4	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	442831	6673195
5	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	442878	6673172
6	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	442893	6673233

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

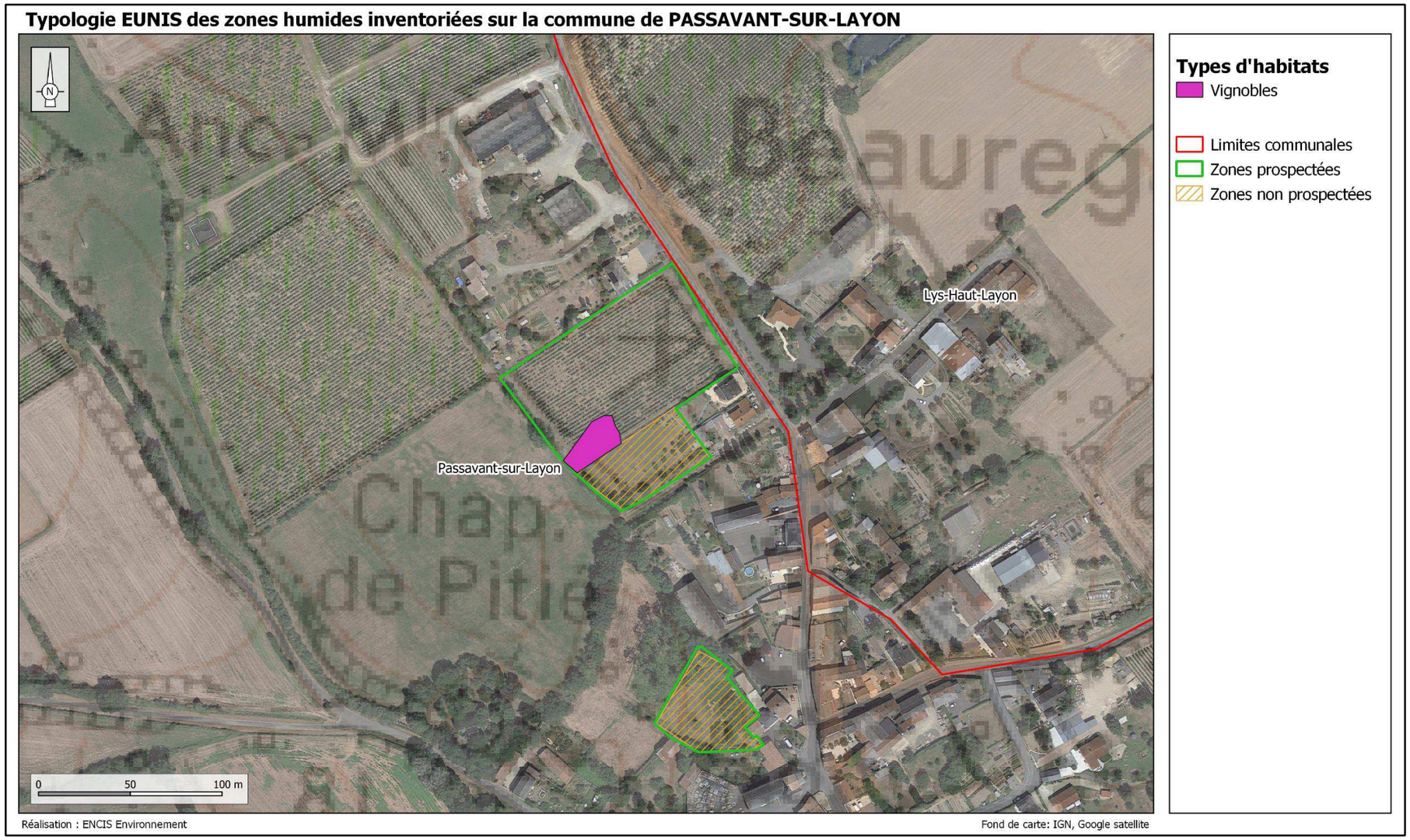
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Passavant-sur-Layon sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Type d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Vignobles	C1	0	100

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Passavant-sur-Layon

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

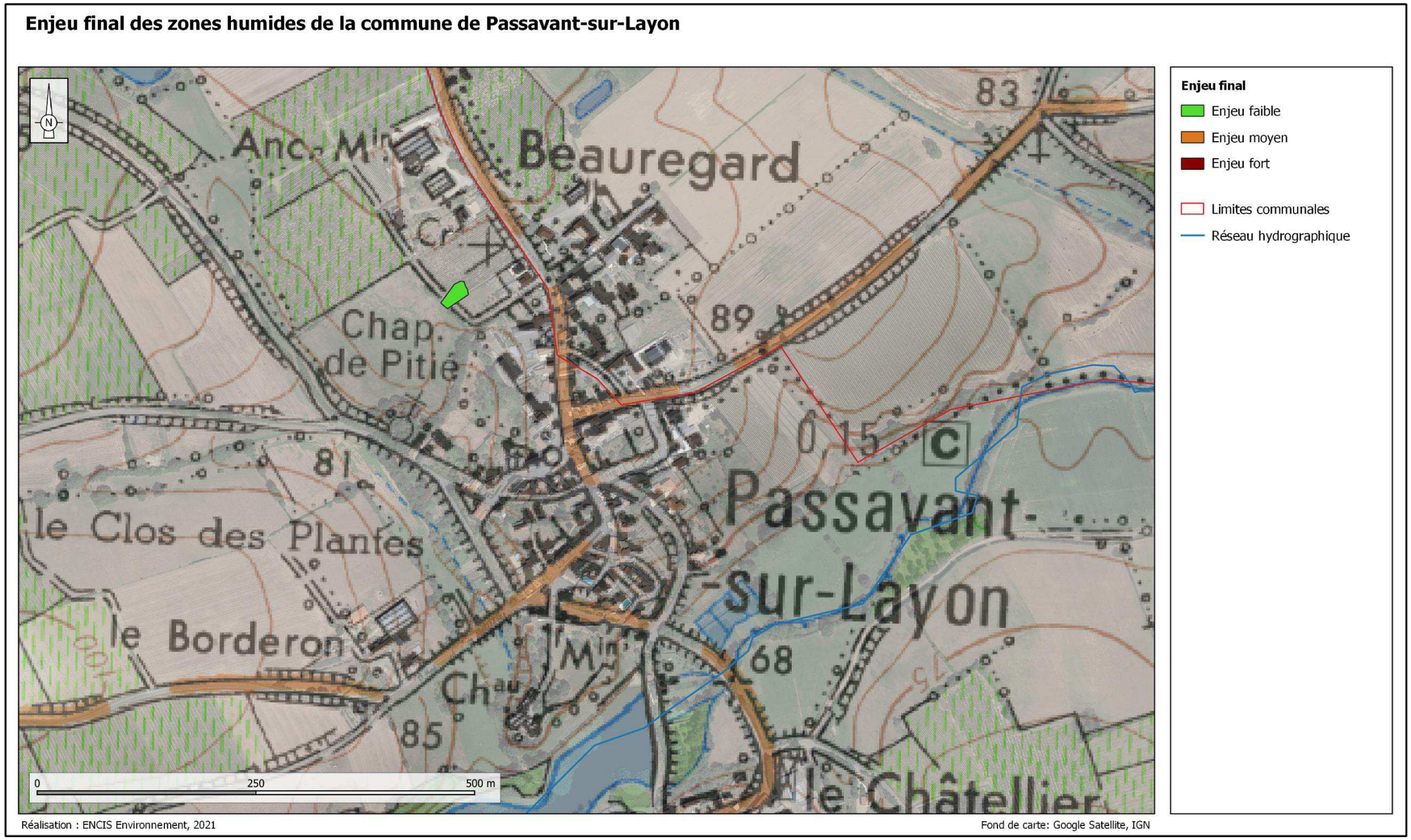
Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

Il ressort l'étude des zones humides de la commune Passavant-sur-Layon, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides



Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Passavant-sur-Layon

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 508 m² de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Passavant-sur-Layon. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'unique parcelle répertoriée comme zone humide présente un enjeu écologique final faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Passavant-sur-Layon à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Passavant-sur-Layon 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Passavant-sur-Layon 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Passavant-sur-Layon 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Passavant-sur-Layon 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichelle des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

-31/ 31 -

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

-1/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

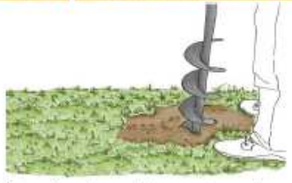


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.
Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Somloire







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

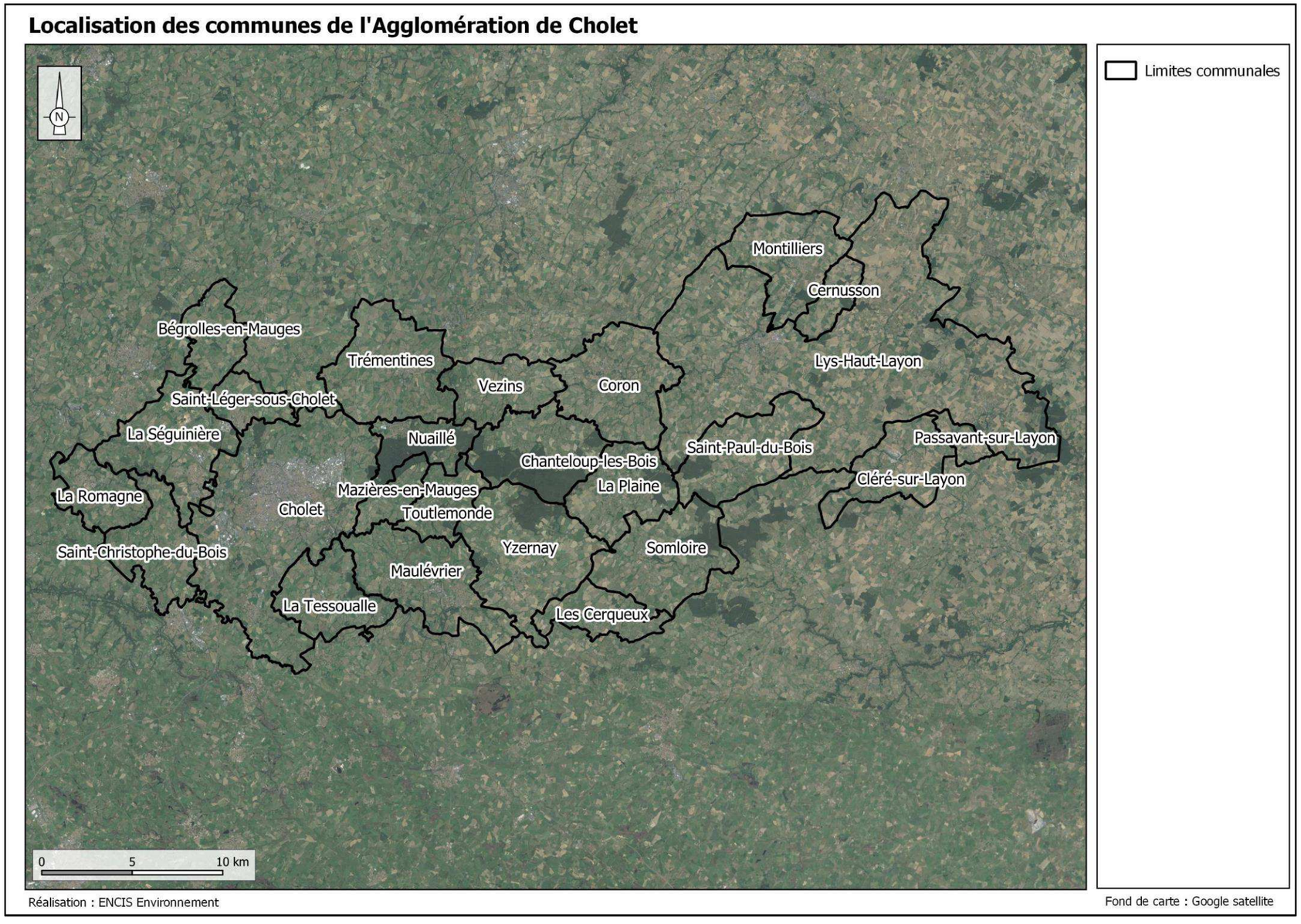
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

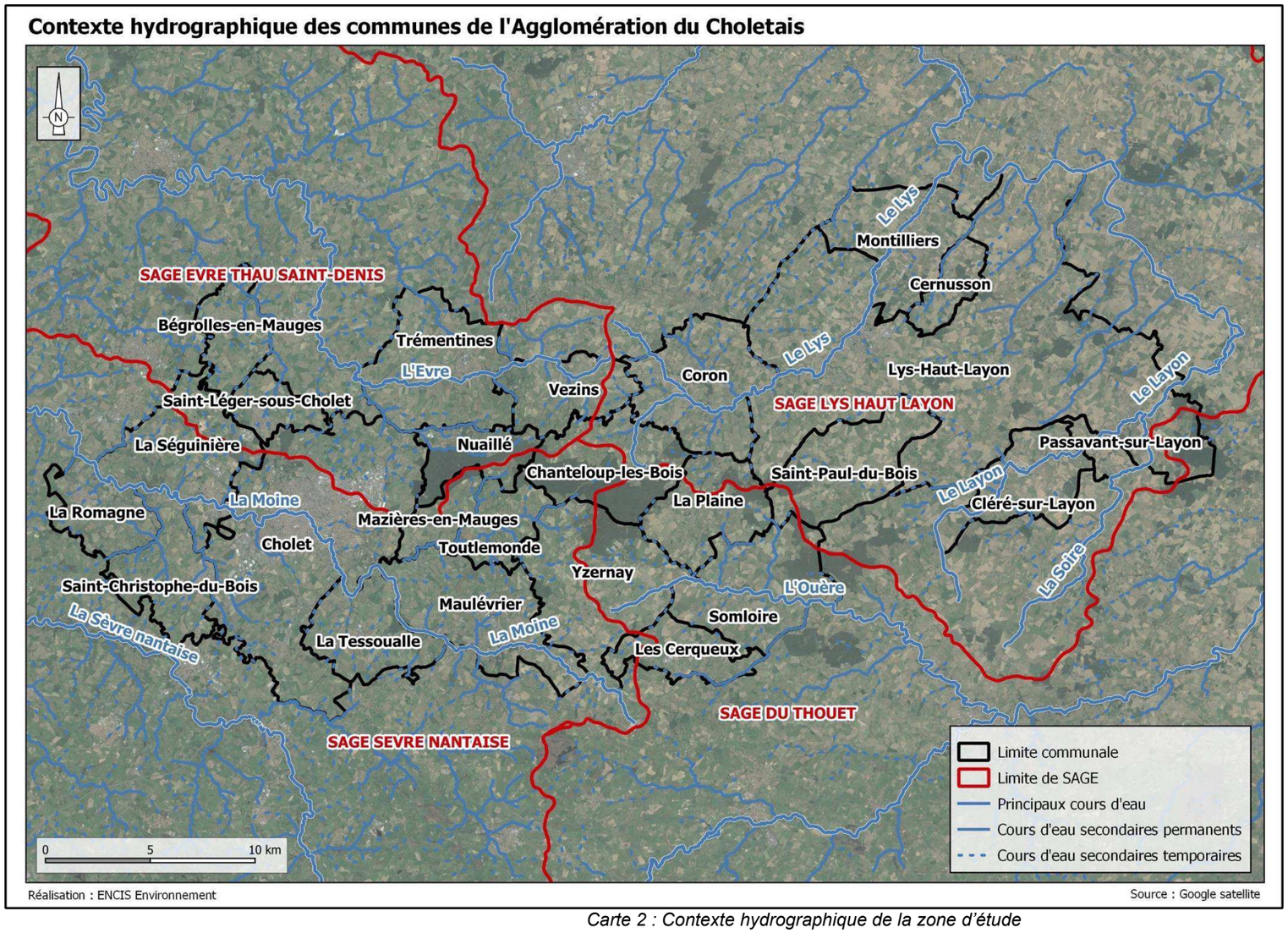


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

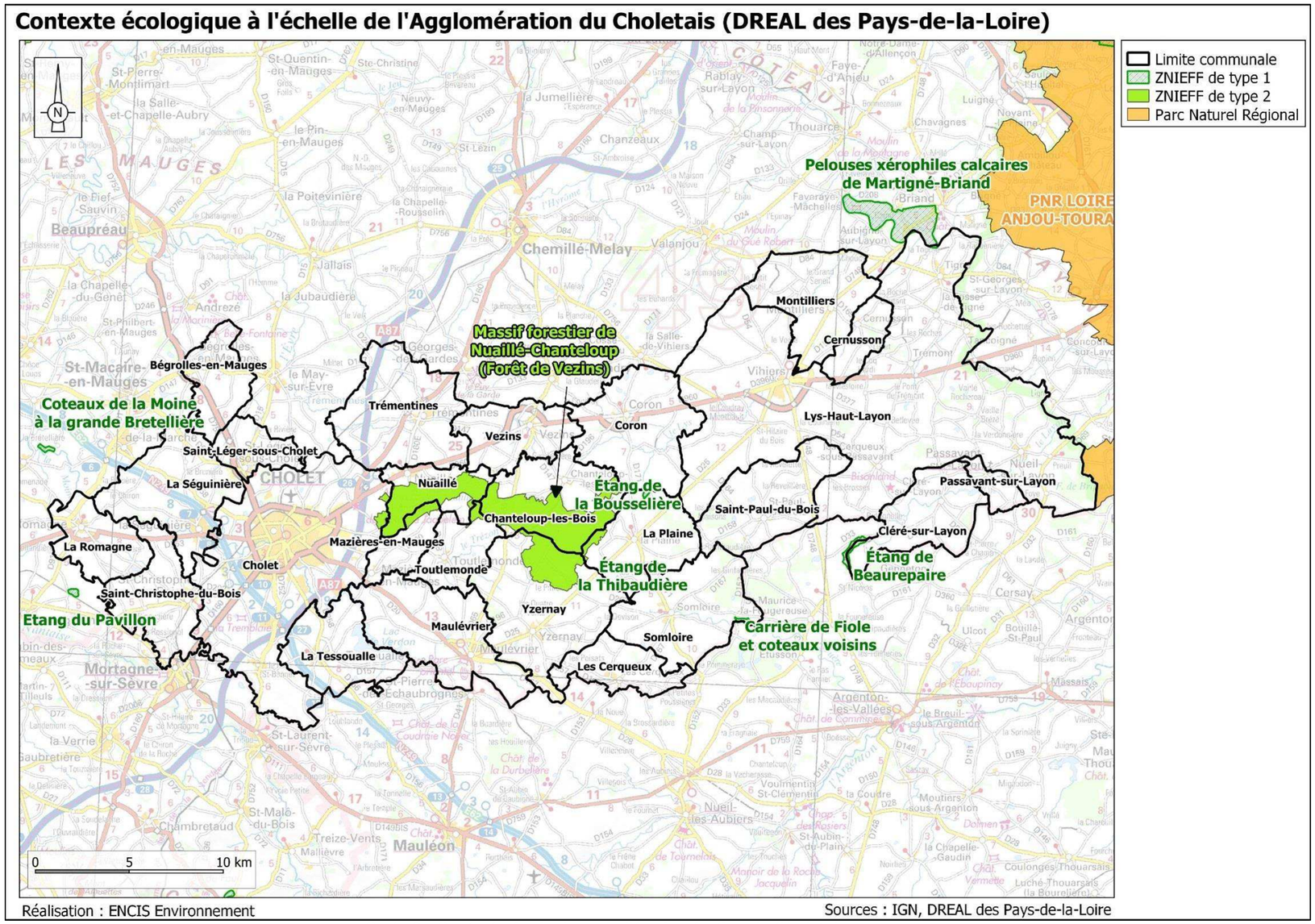
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

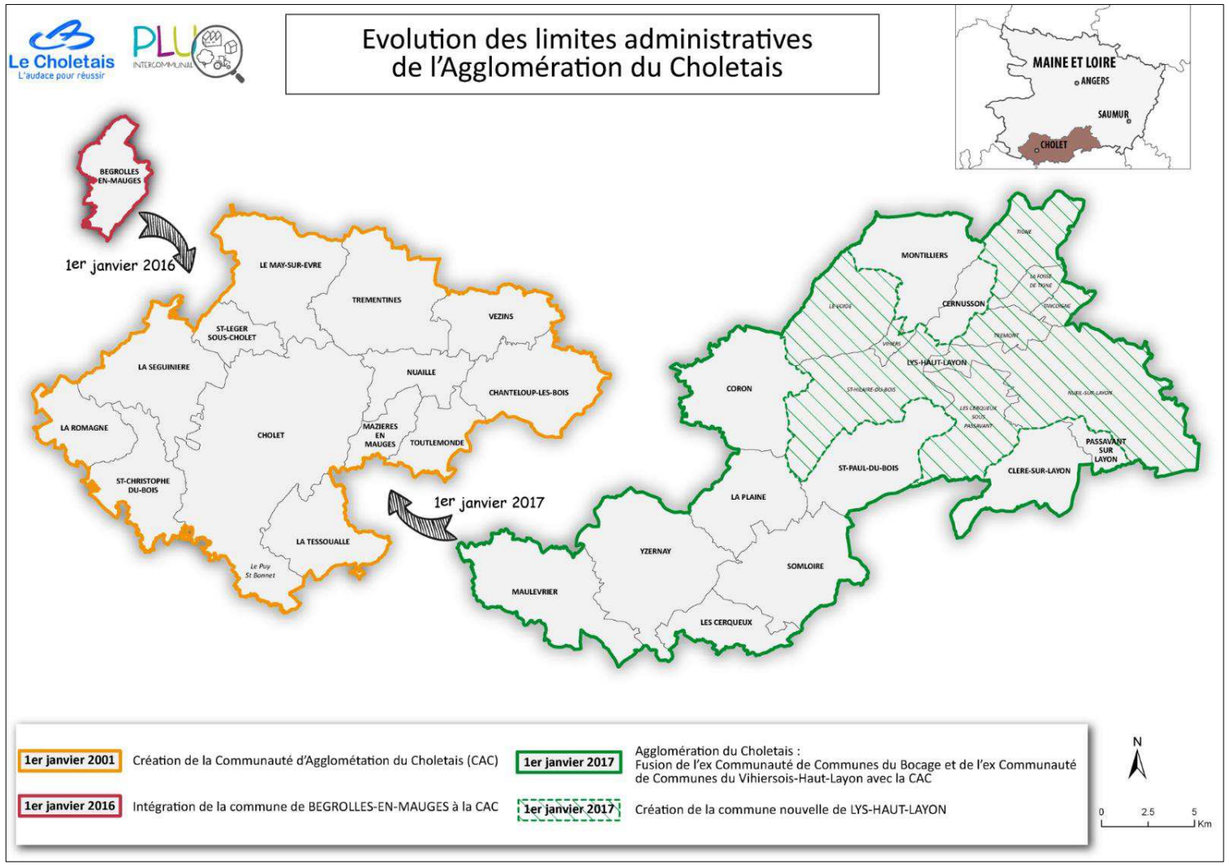
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

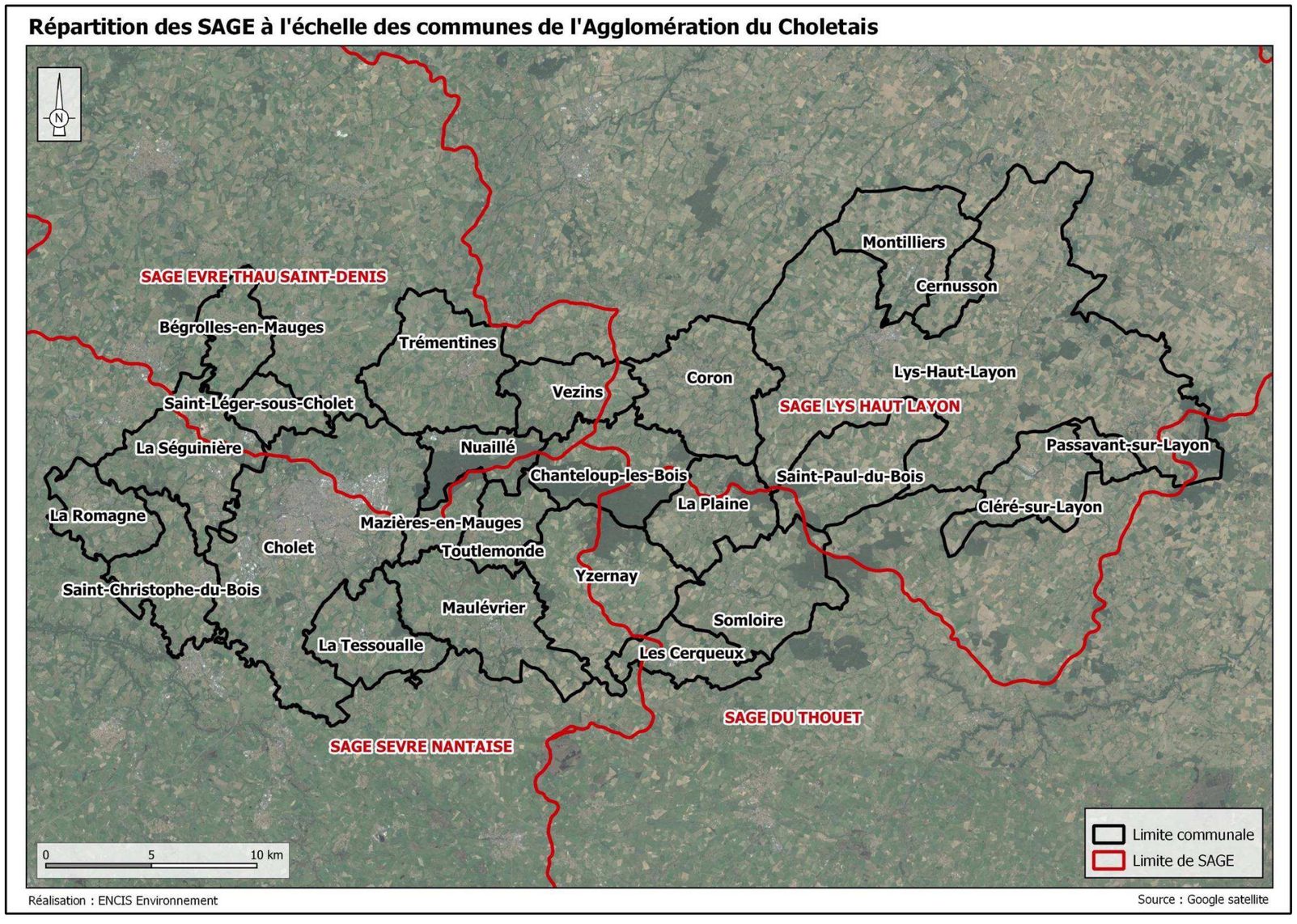


Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

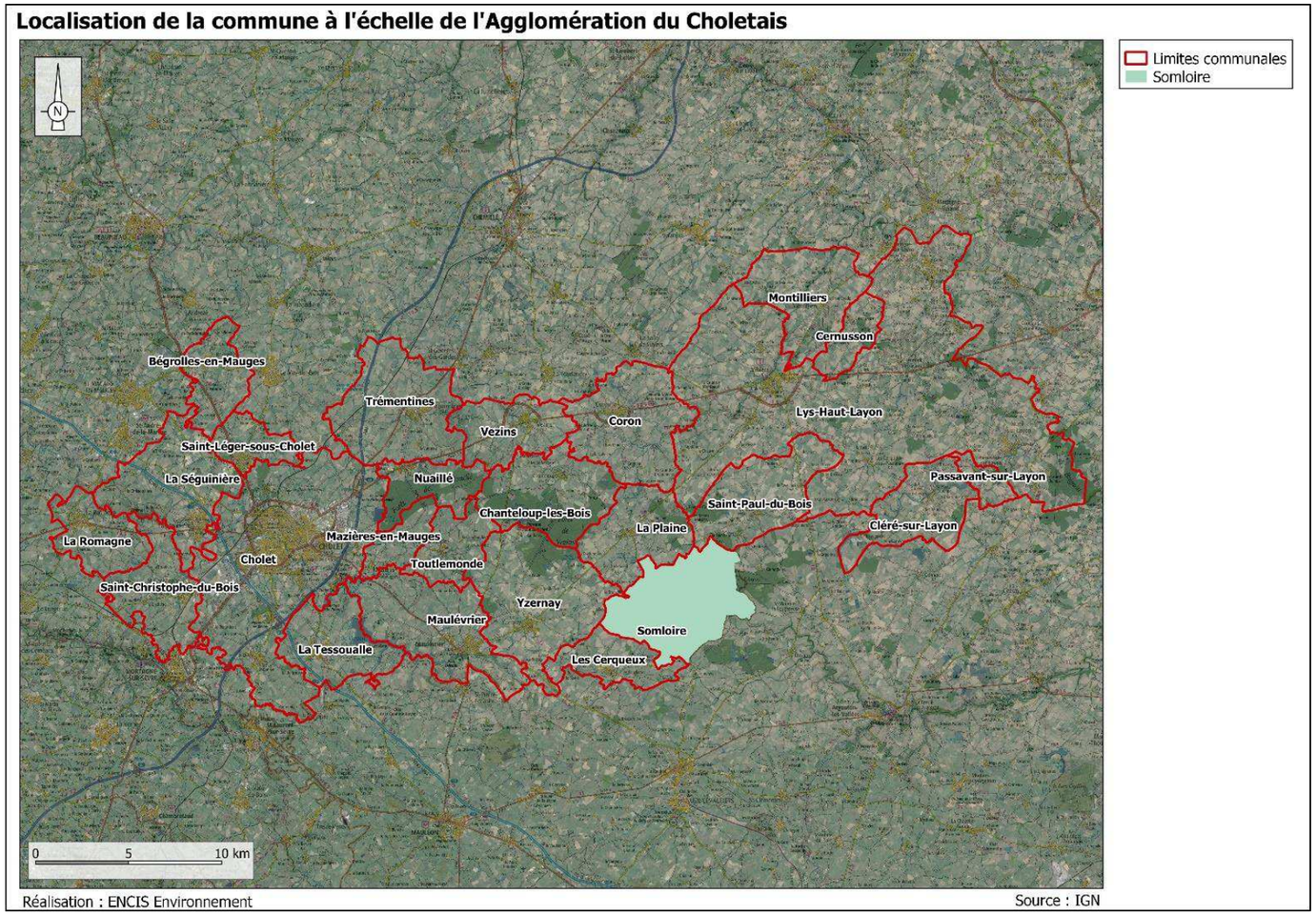
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Somloire

La commune de Somloire est une commune rurale de 880 habitants (recensement 2018), située à 21 km à l'est de Cholet, et traversée par l'Ouère



Carte 6 : Localisation de la commune de Somloire à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

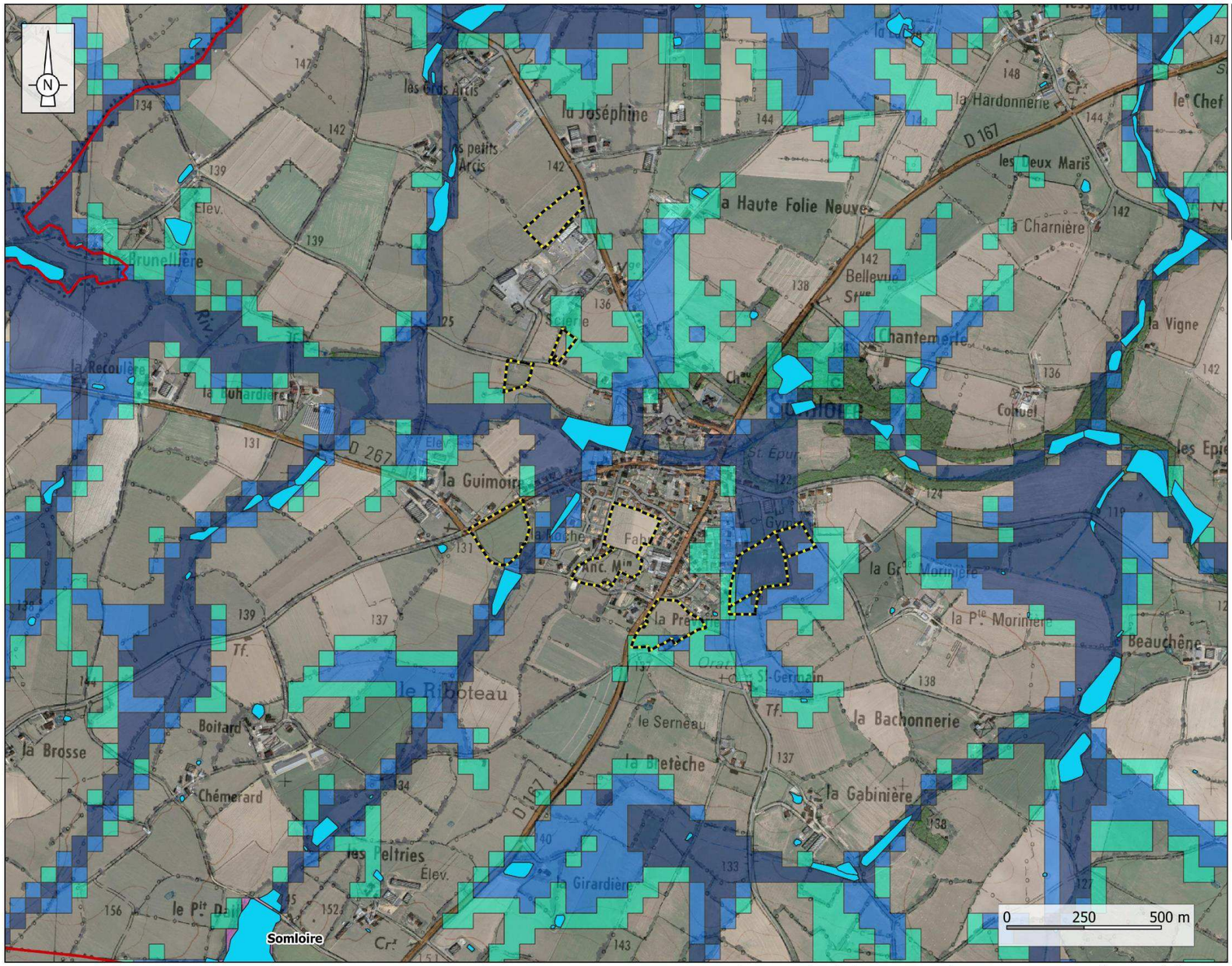
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Somloire. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement à l'est et à l'ouest de la commune, le long du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Somloire

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Somloire, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **37 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Somloire. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

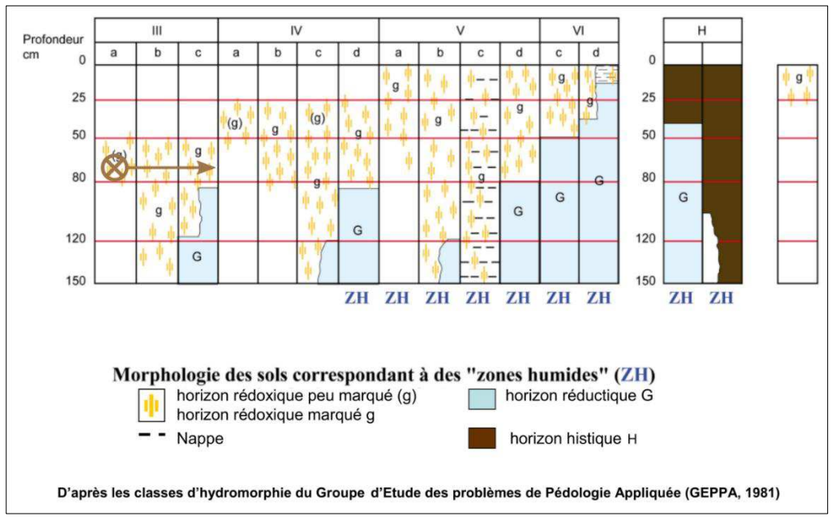


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques



Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Somloire

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 37 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Somloire.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	425778	6666232
2	45	-	15	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	425701	6666178
3	70	-	-	-	Classe III	non	-	-	425627	6666150
4	-	20	15	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	425606	6665692
5	-	15	15	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	425565	6665658
6	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	425723	6665753
7	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	425733	6665808
8	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	425701	6665721
9	50	-	15	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	425579	6665232
10	70	-	60	-	Classe IV	non	-	-	425567	6665164
11	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	425545	6665095
12	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	425504	6665144
13	-	5	-	-	Classe III	non	-	-	425456	6665172
14	65	-	45	-	Classe IV	non	-	-	425524	6665209
15	-	40	15	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	425910	6665233
16	60	-	45	-	Classe IV	non	-	-	425942	6665174
17	35	-	15	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	426018	6665189
18	50	-	15	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	425962	6665118
19	35	-	15	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	425885	6665154
20	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	425847	6665031
21	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	425889	6665066
22	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	425958	6665063
23	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	426078	6664882
24	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	426052	6664942
25	45	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	426156	6664874
26	-	40	35	-	Classe IV	non	-	-	426028	6664834
27	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	425980	6664817
28	-	-	20	-	Classe V	oui	-	-	426316	6664934
29	-	-	10	-	Classe V	oui	-	-	426297	6664999
30	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	426336	6665074
31	60	-	0	-	Classe V	oui	-	-	426428	6665121
32	45	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	426482	6665142
33	45	-	5	-	Classe V	oui	-	-	426500	6665187
34	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	426527	6665130
35	45	-	5	-	Classe V	oui	-	-	426442	6665162
36	80	-	10	-	Classe V	oui	-	-	426399	6665032
37	45	-	5 à 10	-	Classe V	oui	-	-	426370	6665005

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

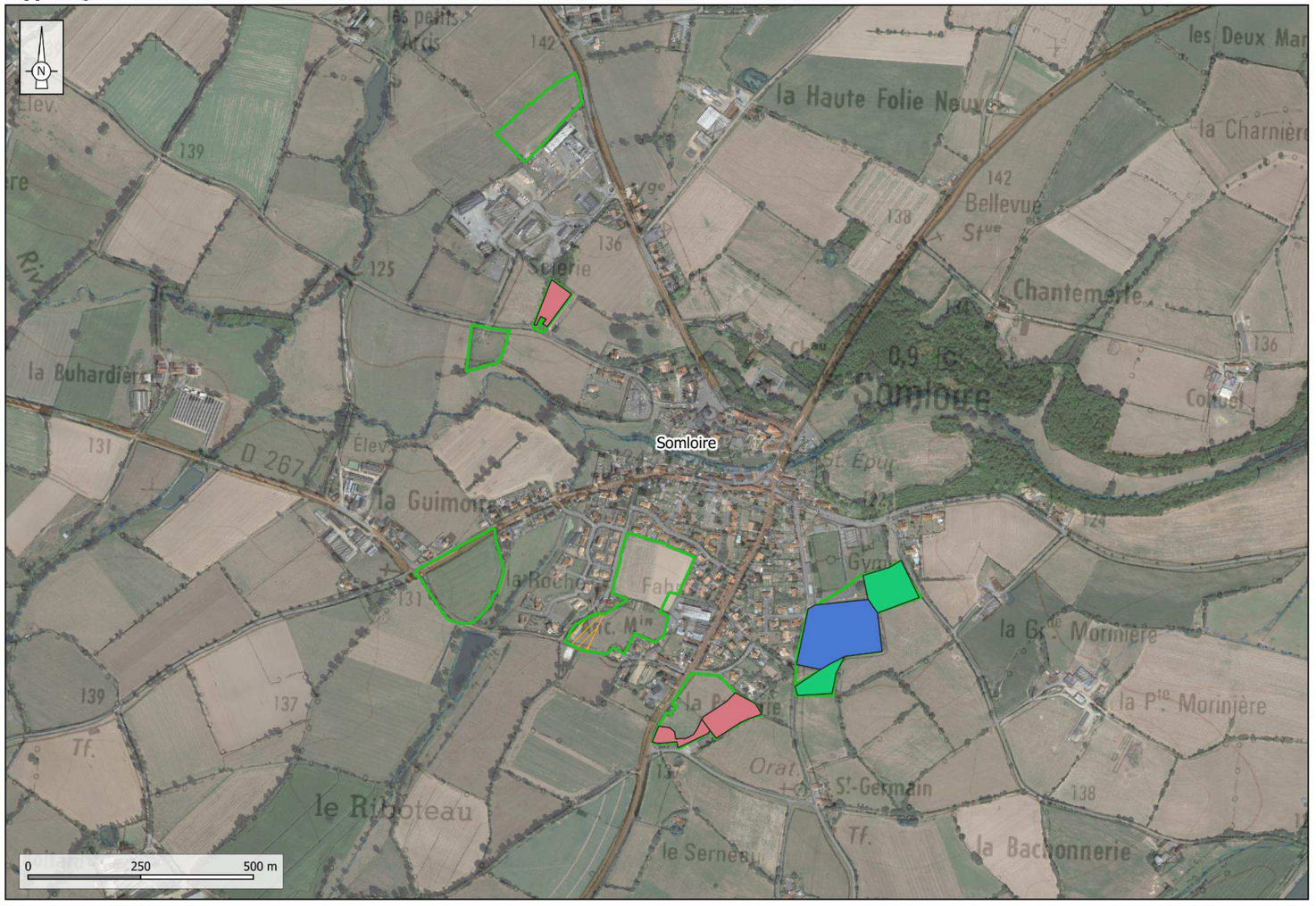
La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Somloire sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Type d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	1	27,4
Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	27,5
Monocultures intensives	I1.1	0	45,1

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de SOMLOIRE



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Somloire

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

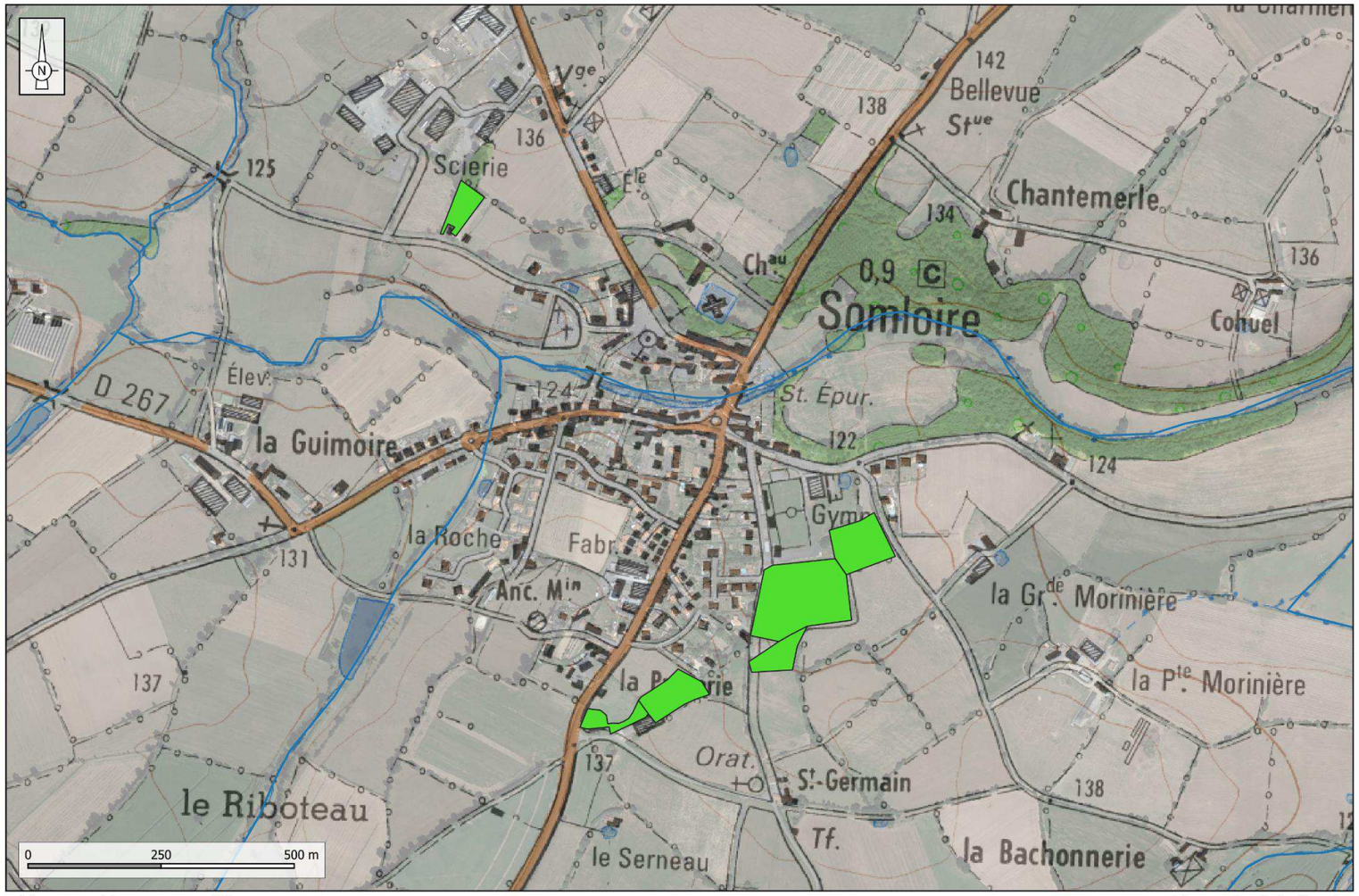
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Somloire, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Somloire



Enjeu final
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

- Limites communales
- Réseau hydrographique

Réalisation : ENCIS Environnement, 2021

Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Somloire

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 4,8 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Somloire. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'ensemble des parcelles identifiées comme zones humides présentent un enjeu écologique final faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Somloire à l'échelle de l'Agglomération 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Somloire 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Somloire 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Somloire 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Somloire 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

-12/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

-11/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichelle des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/952000482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

-12/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/952000482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

-13/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/320012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/320012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Bureau des procédures
environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures
environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

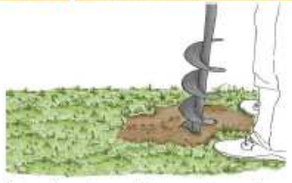


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Saint-Léger-sous-Cholet







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

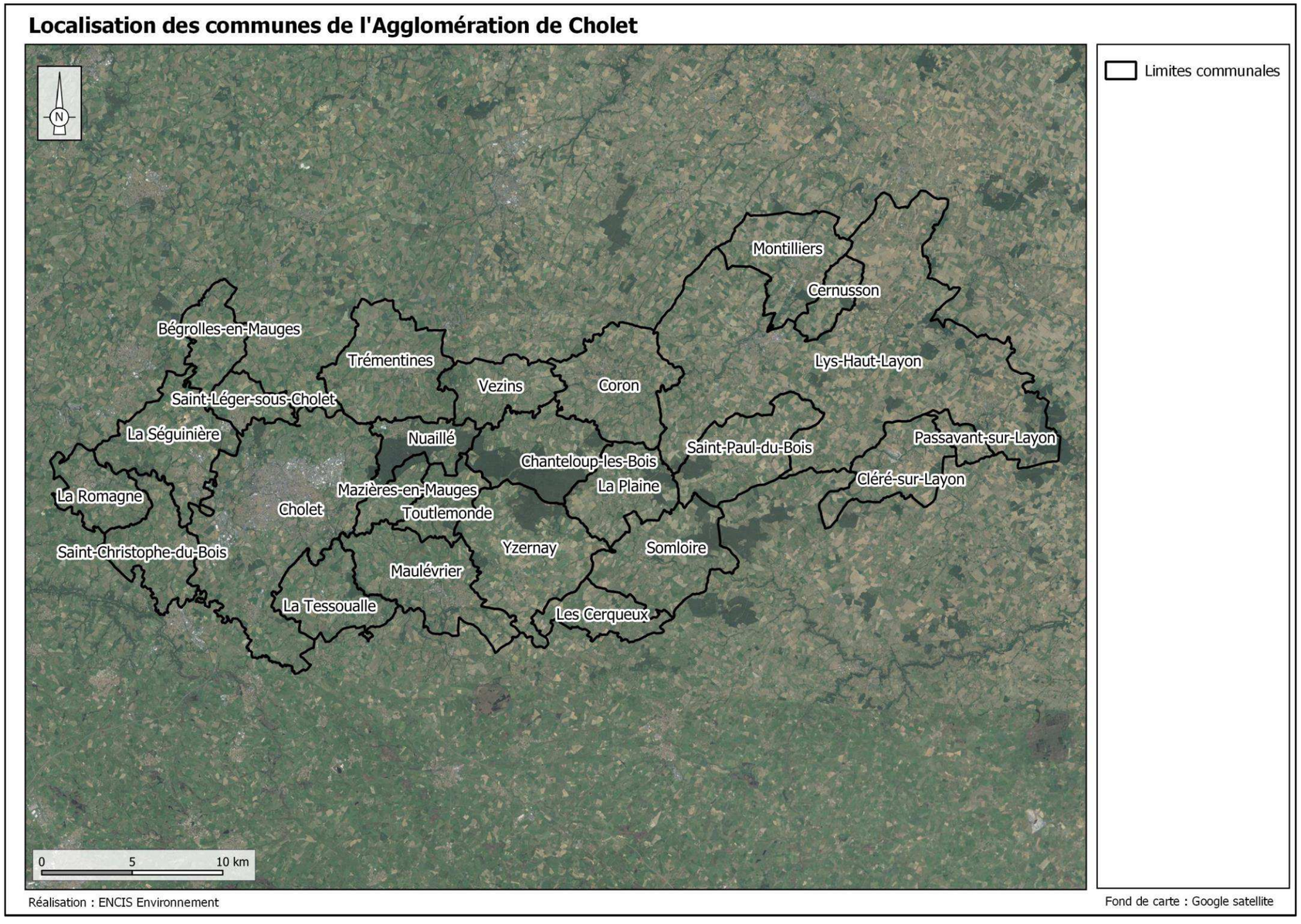
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

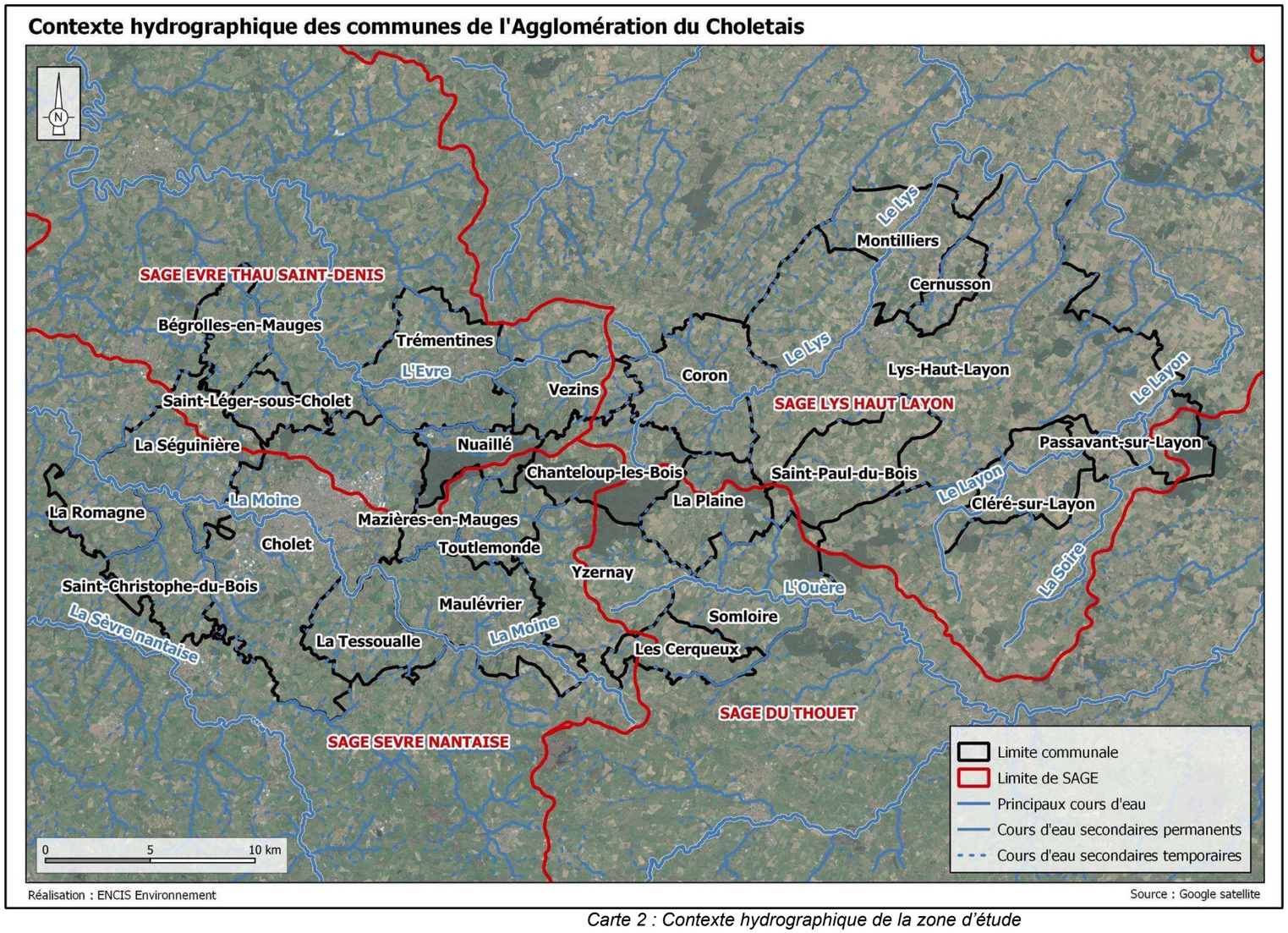


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

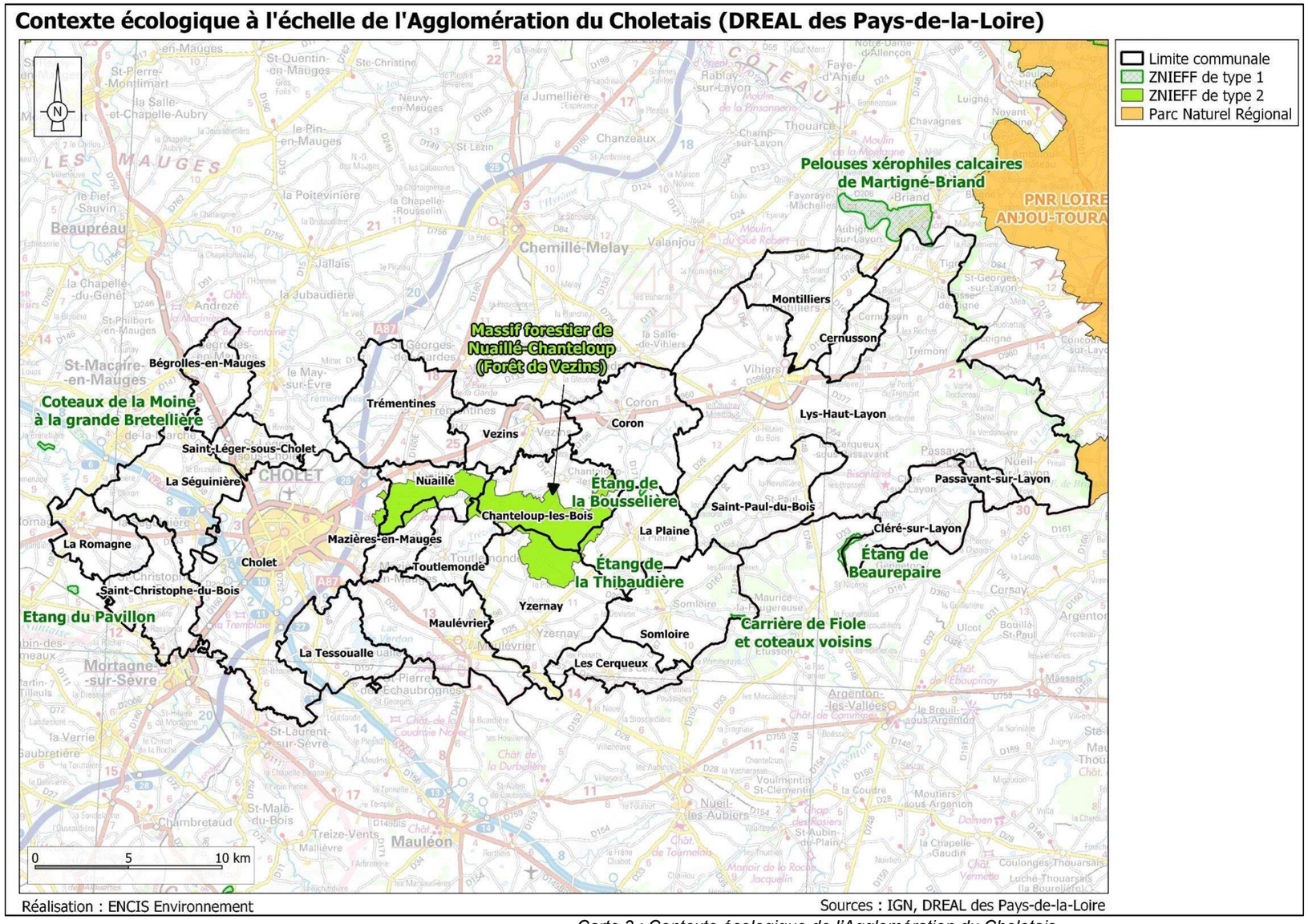
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

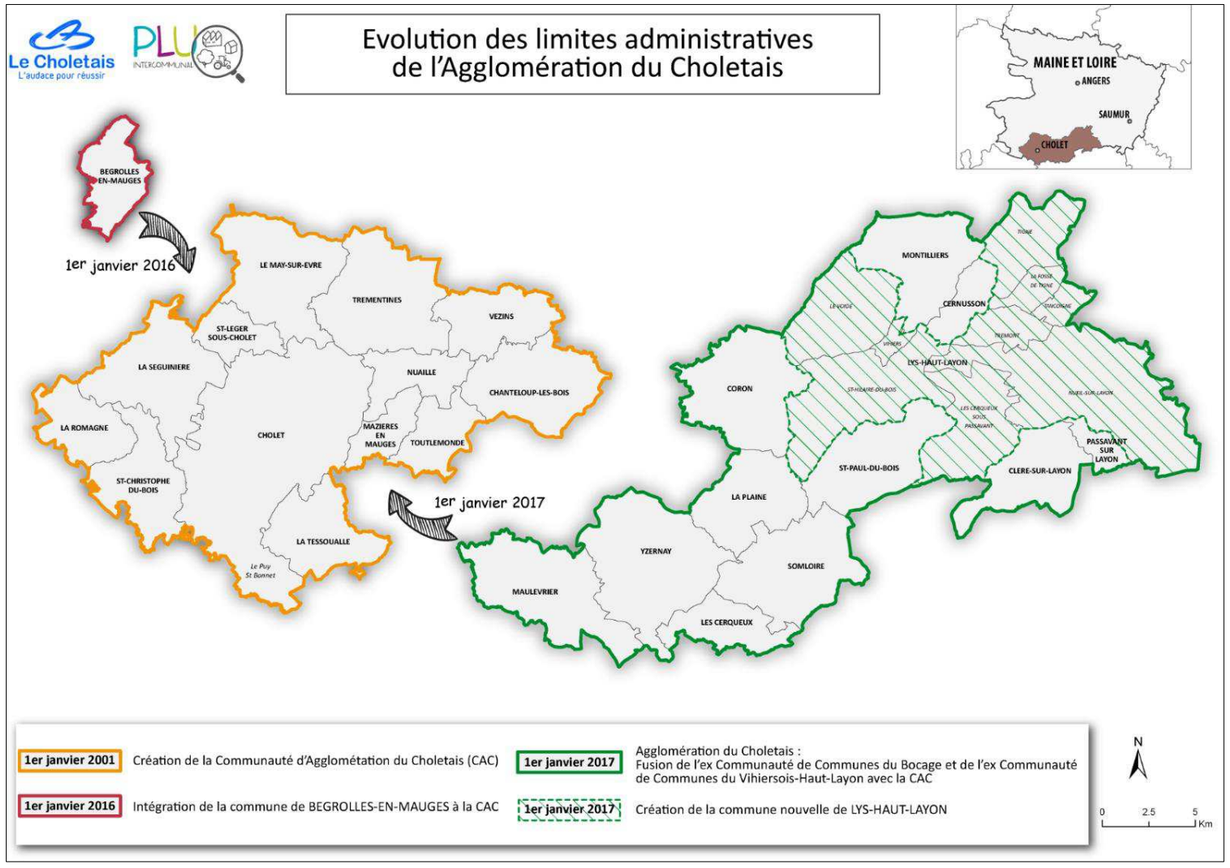
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

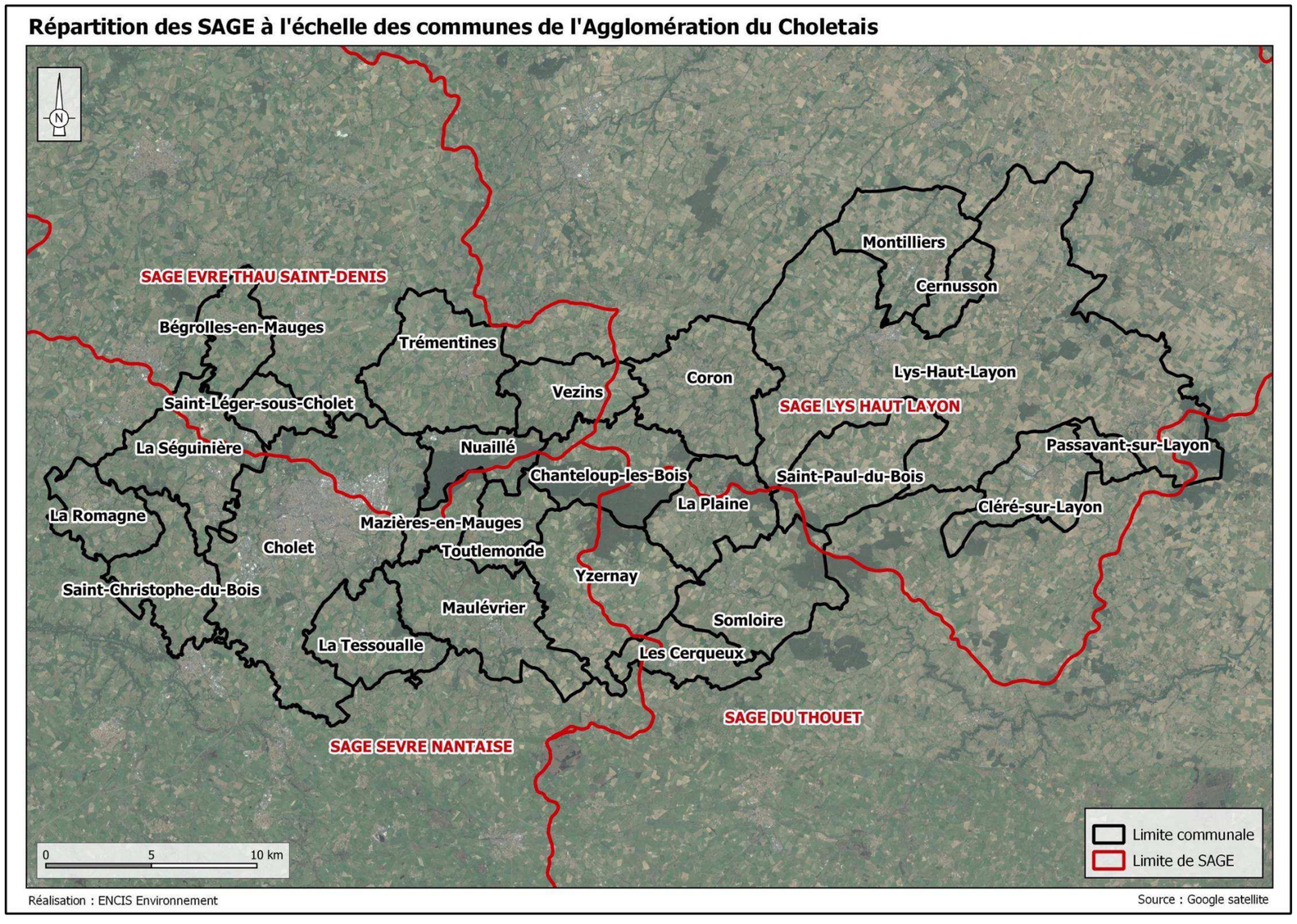


Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

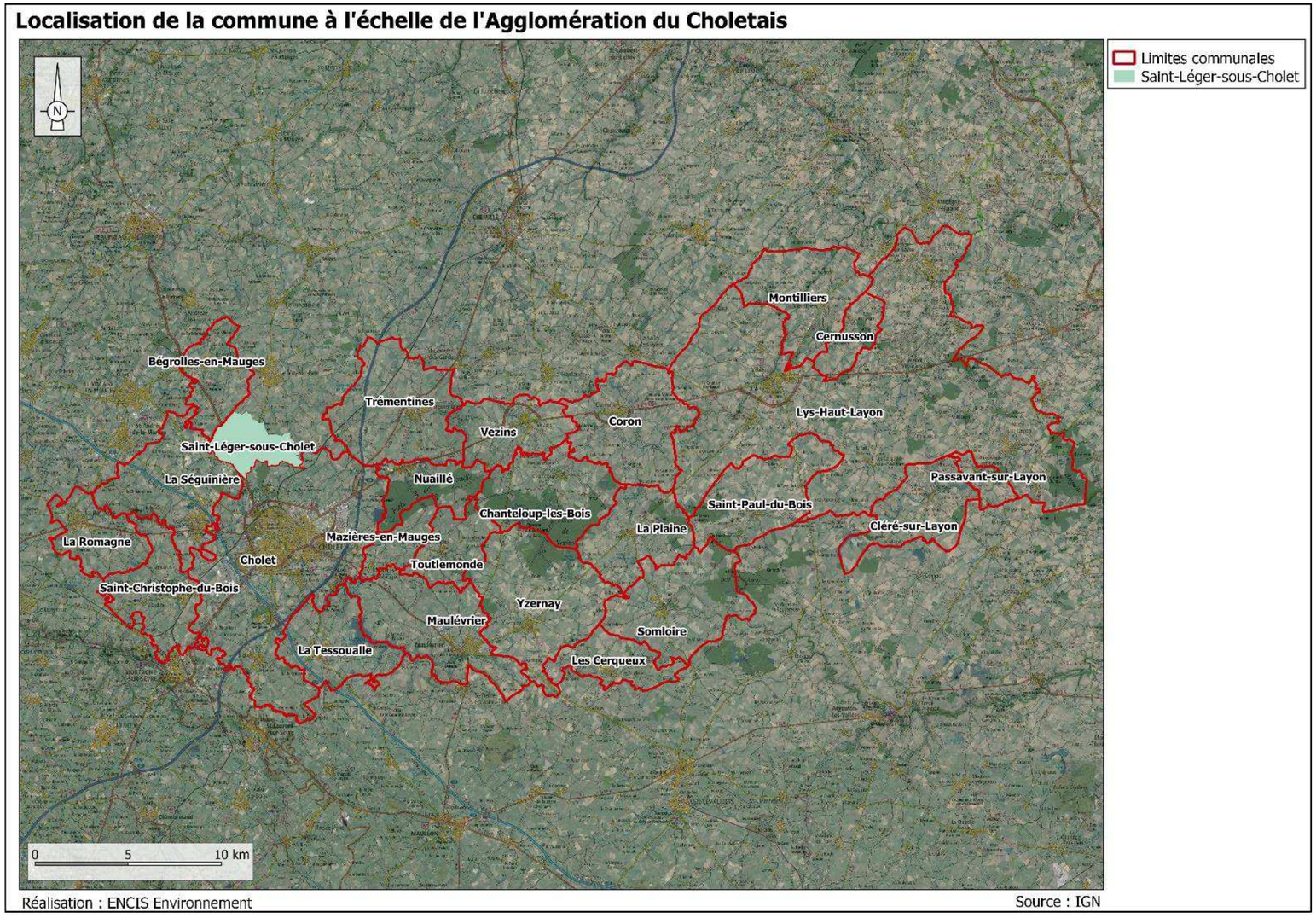
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Saint-Léger-sous-Cholet

La commune de Saint-Léger-sous-Cholet est une commune rurale de 960 hectares et d'un peu plus de 3 000 habitants, située à moins de 5 km au nord-ouest de Cholet. La commune est irriguée par le ruisseau du Chiron, et se trouve à proximité de plusieurs bois : le bois de Lavau, de la Cheminée, des Perches, et les Grands Bois.



Carte 6 : Localisation de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

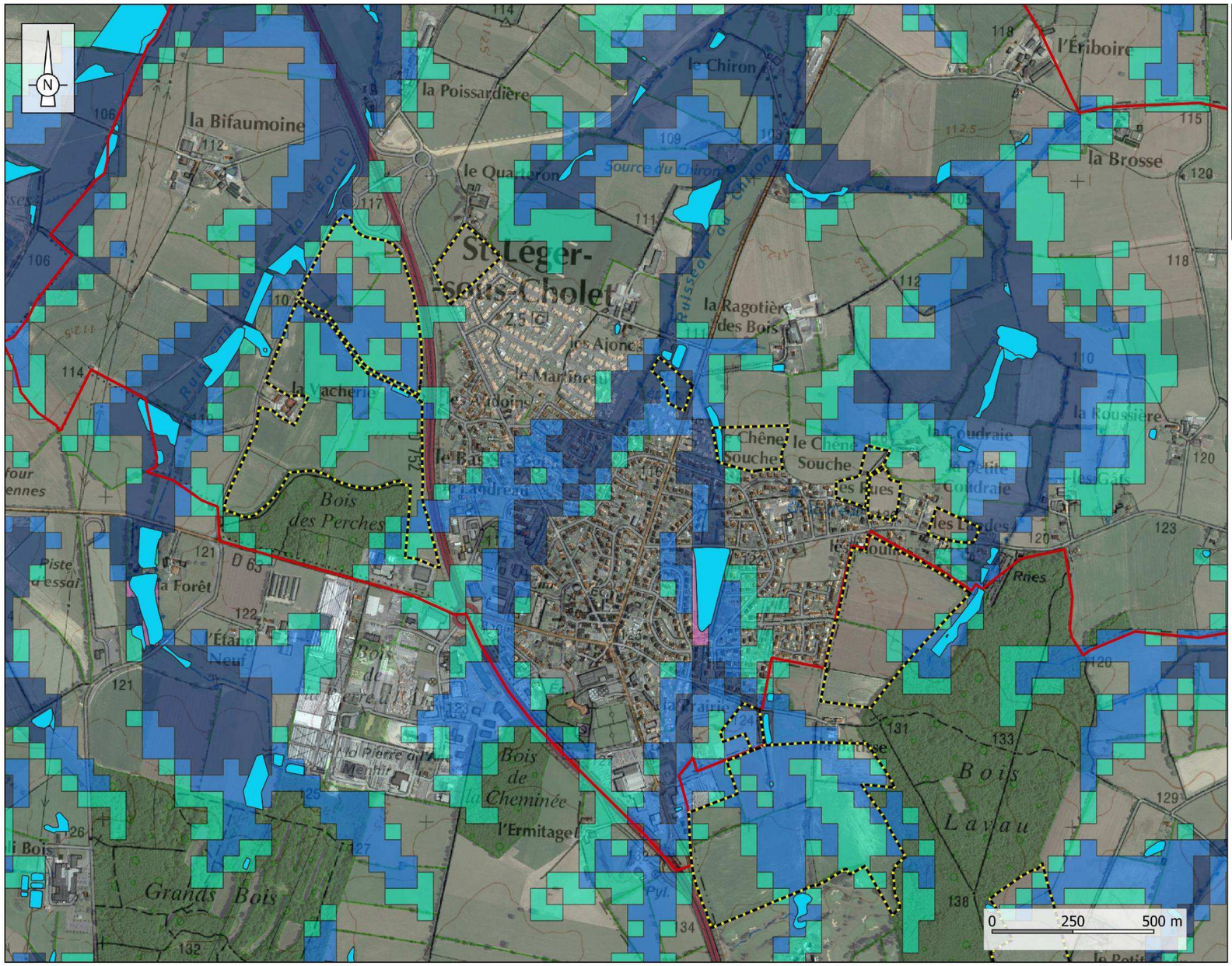
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique, tout autour de la commune, et au niveau des ruisseaux qui la traversent.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Saint Léger sous Cholet

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de mai et de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **38 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Saint-Léger-sous-Cholet. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

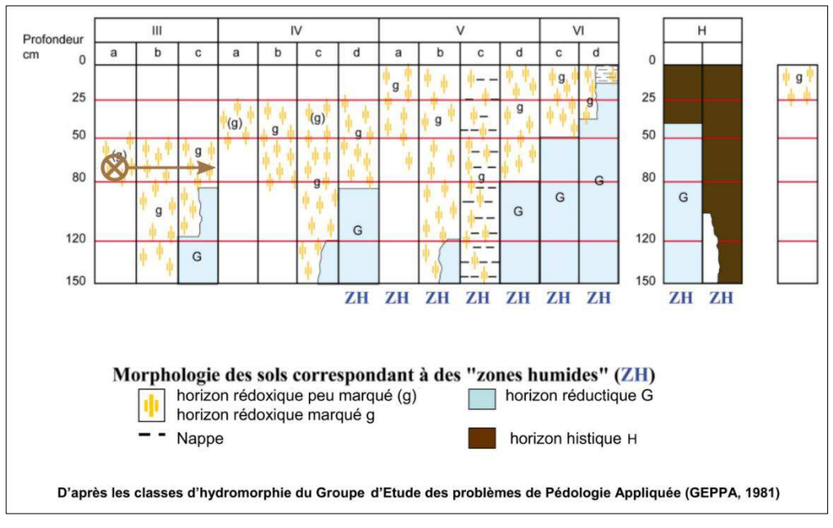


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.

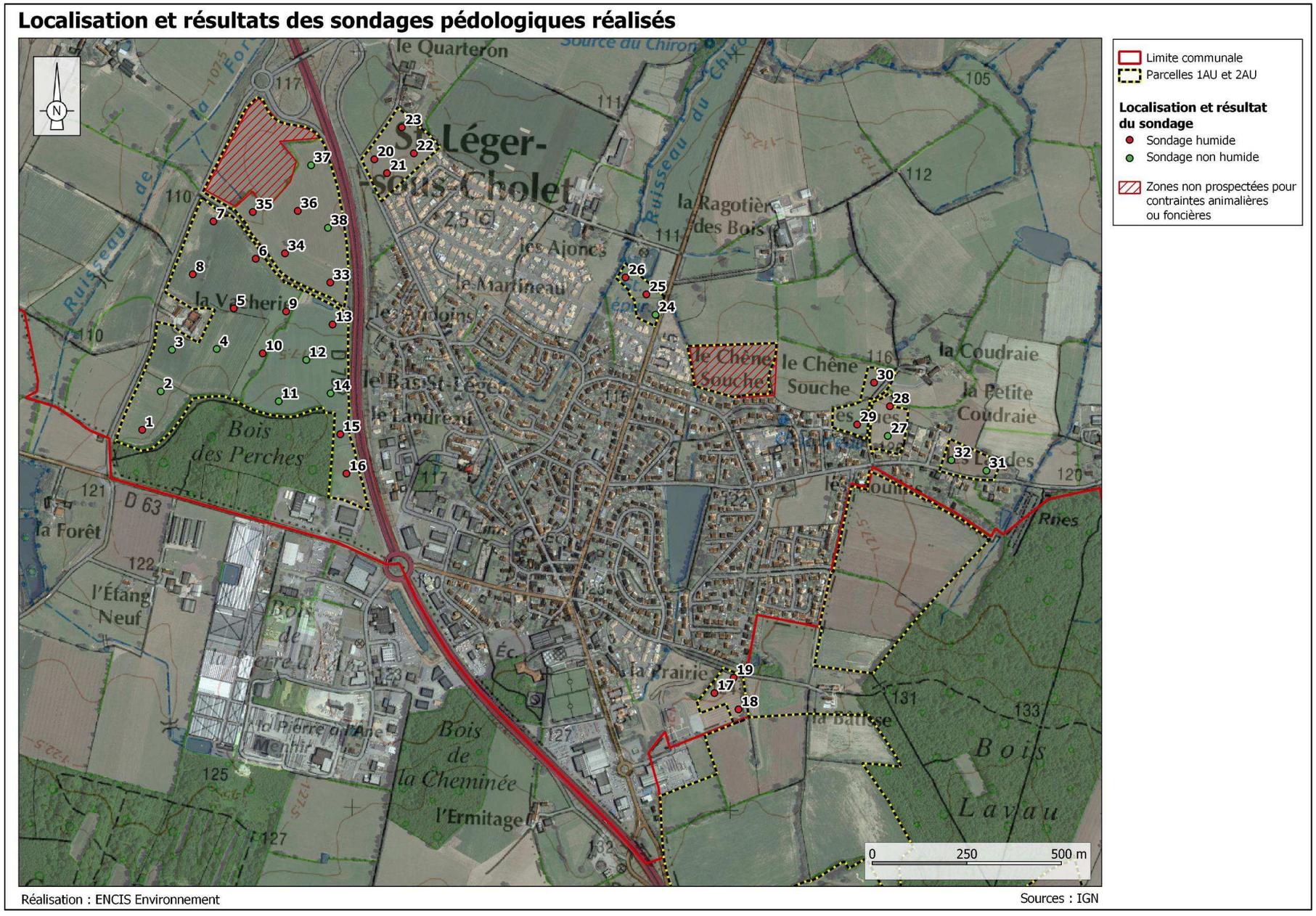


Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques



Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Saint Léger sous Cholet

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 38 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Saint-Léger-sous-Cholet.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	402358	6673539
2	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	402407	6673641
3	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	402437	6673751
4	50	-	40	-	Classe IV	non	-	-	402555	6673753
5	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	402600	6673860
6	50	-	5	15	Classe V	oui	-	-	402658	6673991
7	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	402546	6674090
8	45	-	20	-	Classe V	oui	-	-	402492	6673950
9	50	-	5	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	402738	6673852
10	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	402677	6673741
11	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	402719	6673615
12	40	-	35	-	Classe IV	non	-	-	402792	6673724
13	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	402861	6673818
14	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	402856	6673636
15	-	35	20	-	Classe V	oui	-	-	402881	6673528
16	50	-	5	30	Classe V	oui	Silène Fleur de coucou, Joncs diffus, Iris faux acore, Cirse des Anglais, Carum verticillé	-	402898	6673423
17	40	-	20	-	Classe V	oui	-	-	403870	6672844
18	40	-	15	-	Classe V	oui	Joncs diffus, Renoncule rampante	-	403934	6672800
19	40	-	10	-	Classe V	oui	Silène fleur de coucou	-	403921	6672884
20	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	402971	6674254
21	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	403005	6674218
22	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	403076	6674270
23	40	-	25	-	Classe V	oui	-	-	403044	6674339
24	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	403714	6673844
25	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	403690	6673897
26	40	-	5	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	403635	6673942
27	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	404328	6673523
28	-	30	5	-	Classe V	oui	-	-	404334	6673602
29	40	-	20	-	Classe V	oui	-	-	404247	6673553
30	50	-	20	-	Classe V	oui	-	-	404292	6673664
31	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	404589	6673431
32	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	404496	6673459
33	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	402855	6673929
34	45	-	5	40	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	402735	6674006
35	50	-	5	40	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	402650	6674115
36	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	402769	6674118
37	40	-	25	-	Classe IV	non	-	-	402804	6674239
38	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	402849	6674073

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

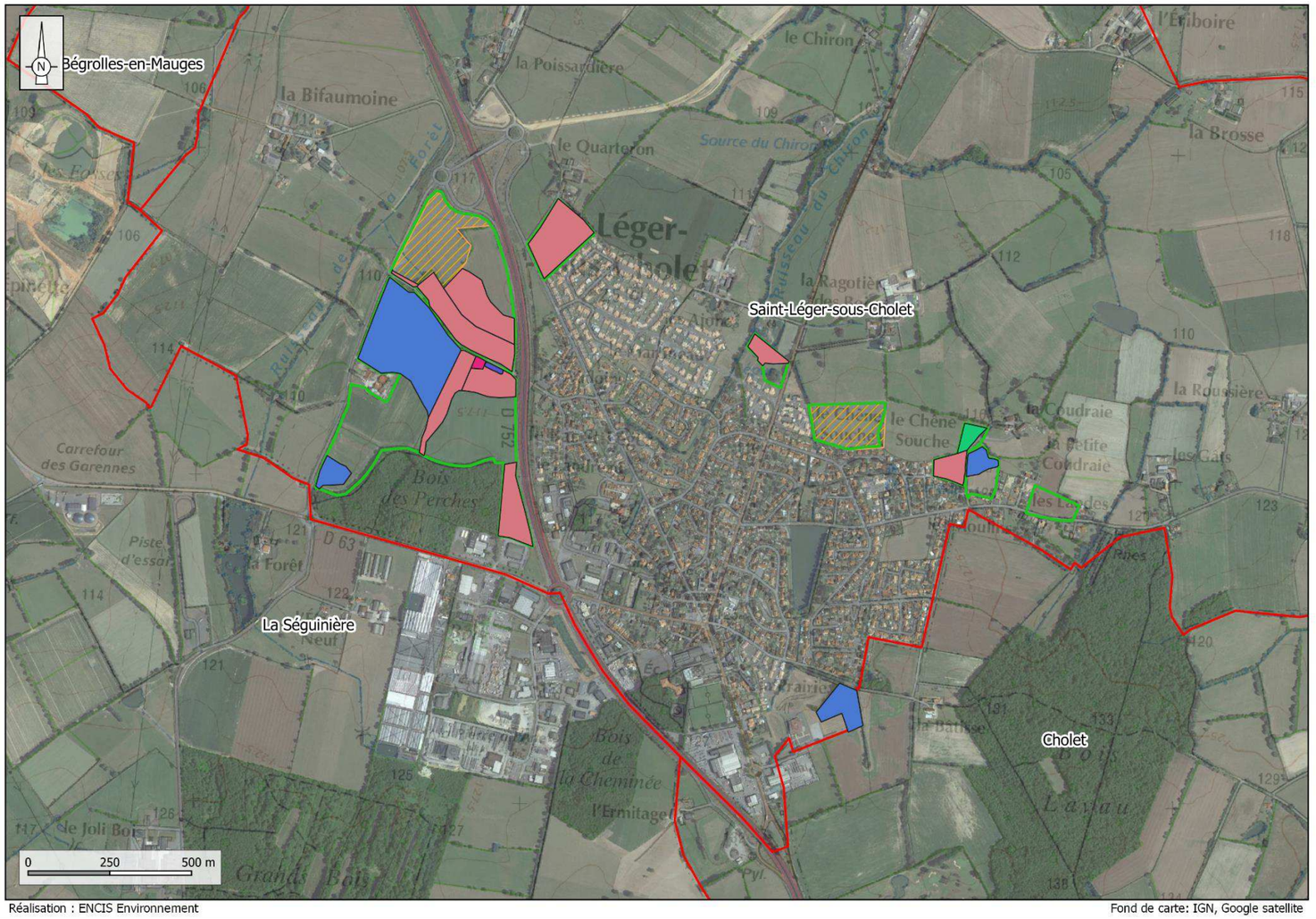
La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Saint-Léger-sous-Cholet sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Eaux dormantes de surface	C1	0	0,15
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	1	1,8
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	56,9
Etangs et lacs à substrat entièrement artificiel	J5.31	0	0,4
Monocultures intensives	I1.1	0	40,2
Zones cultivées des jardins et des parcs	I2	0	0,51

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Saint Léger sous Cholet

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

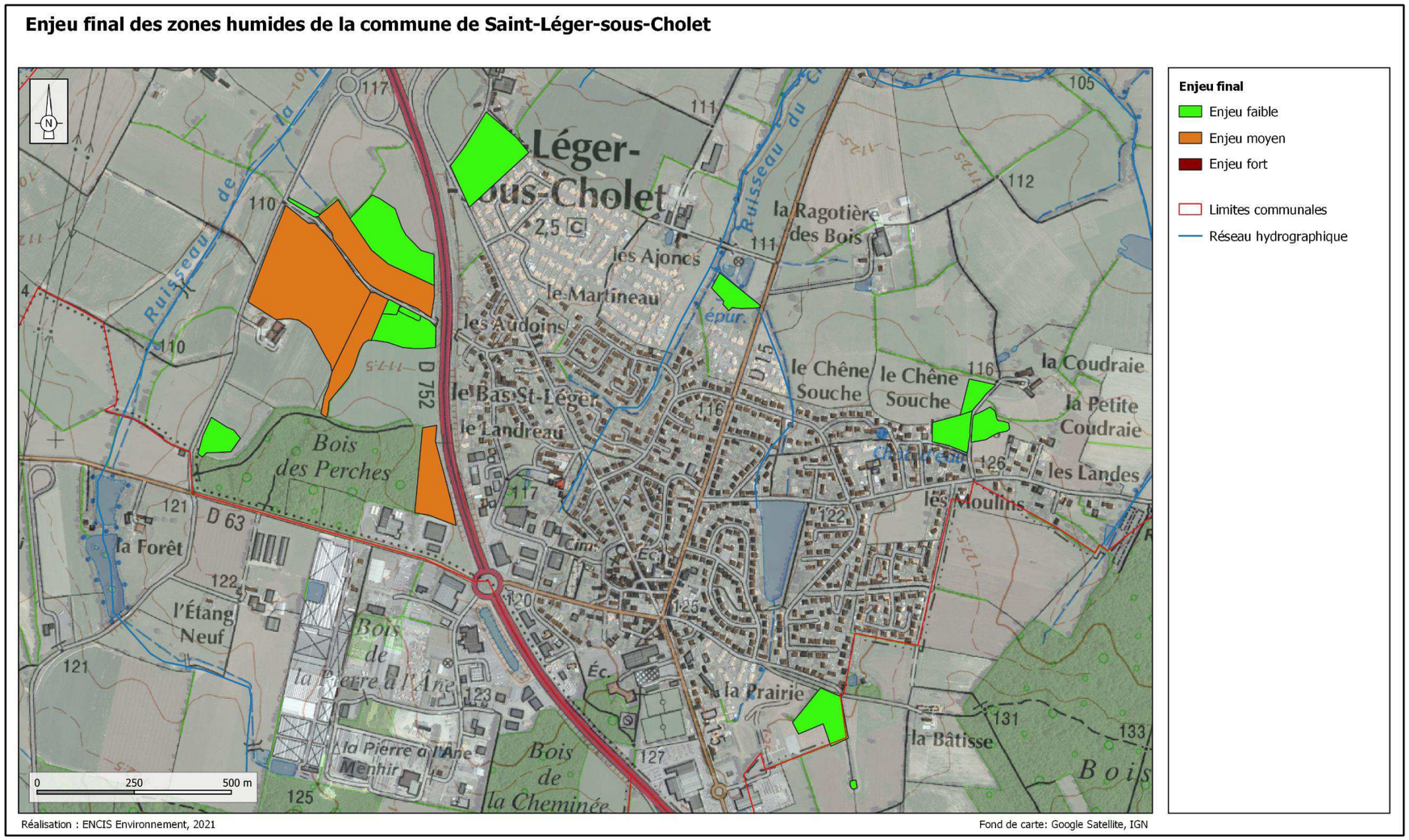
Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	49,0 %	51,0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	45,7 %	13,3 %	41,0 %
Fonctionnalité biologique	67,7 %	32,3 %	0 %
ENJEU FINAL	**45,8 %**	**54,2 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides



Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Saint Léger sous Cholet

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 22,2 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 45,8 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu écologique final faible et 54,2 % un enjeu écologique final moyen, tandis qu'aucune ne présente d'enjeu écologique final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Saint-Léger-sous-Cholet 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Saint-Léger-sous-Cholet 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Saint-Léger-sous-Cholet 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Saint-Léger-sous-Cholet 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

-12/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

-13/ 13 -

MUSÉUM znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

-14/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

-13/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Bureau des procédures
environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures
environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

ANNEXE 4 : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

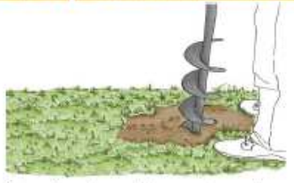


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.
Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Saint-Paul-du-Bois







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

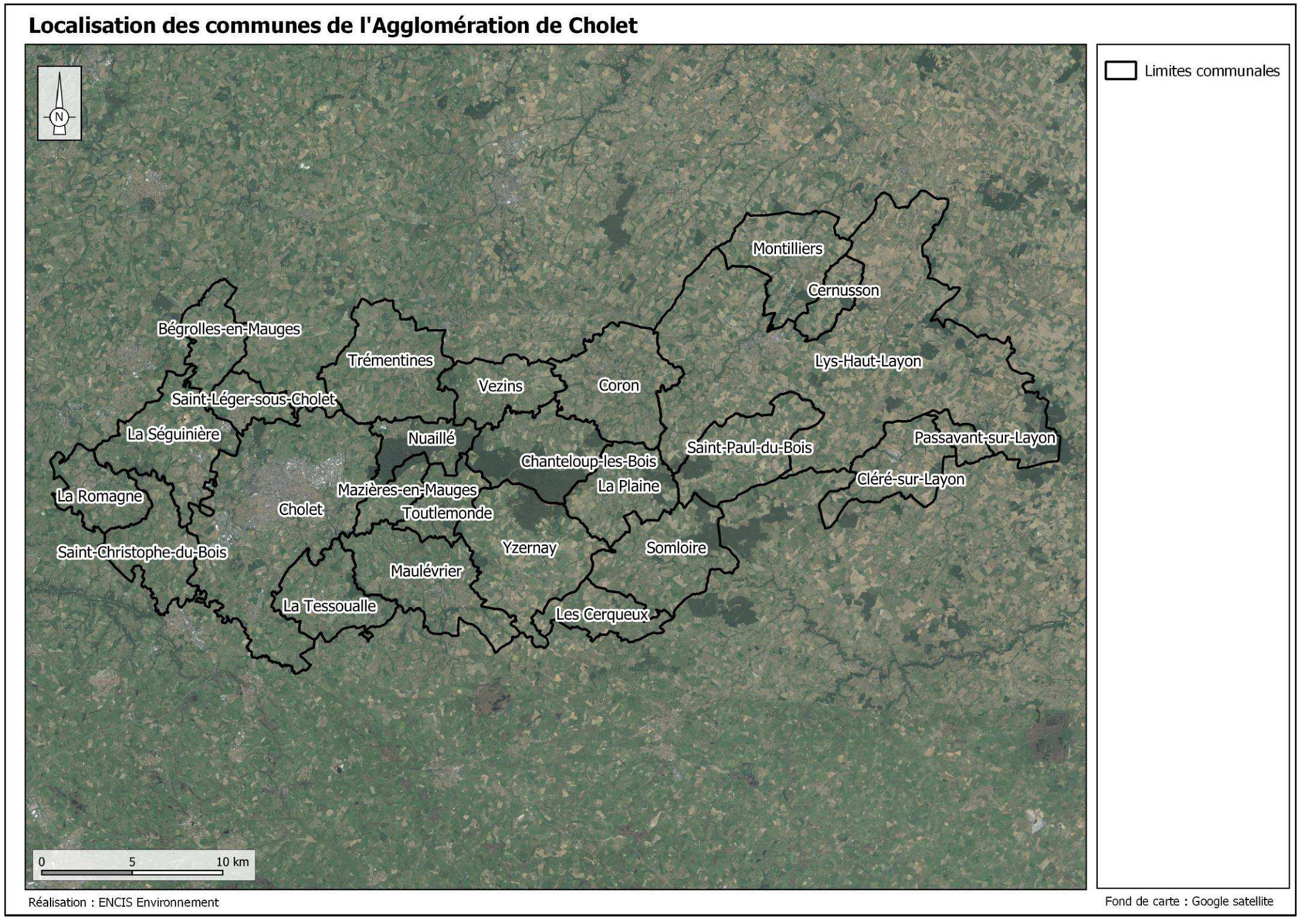
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

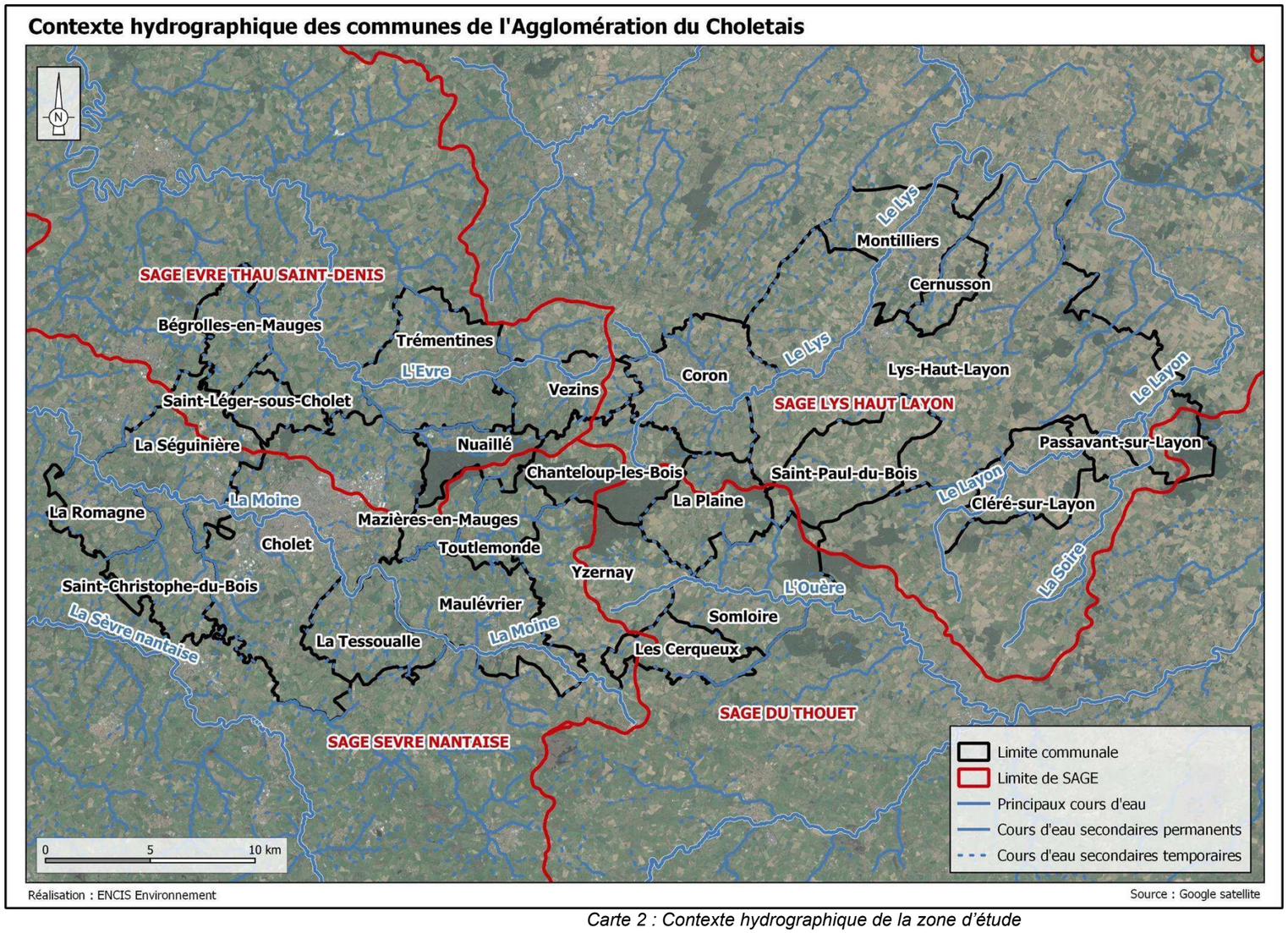


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

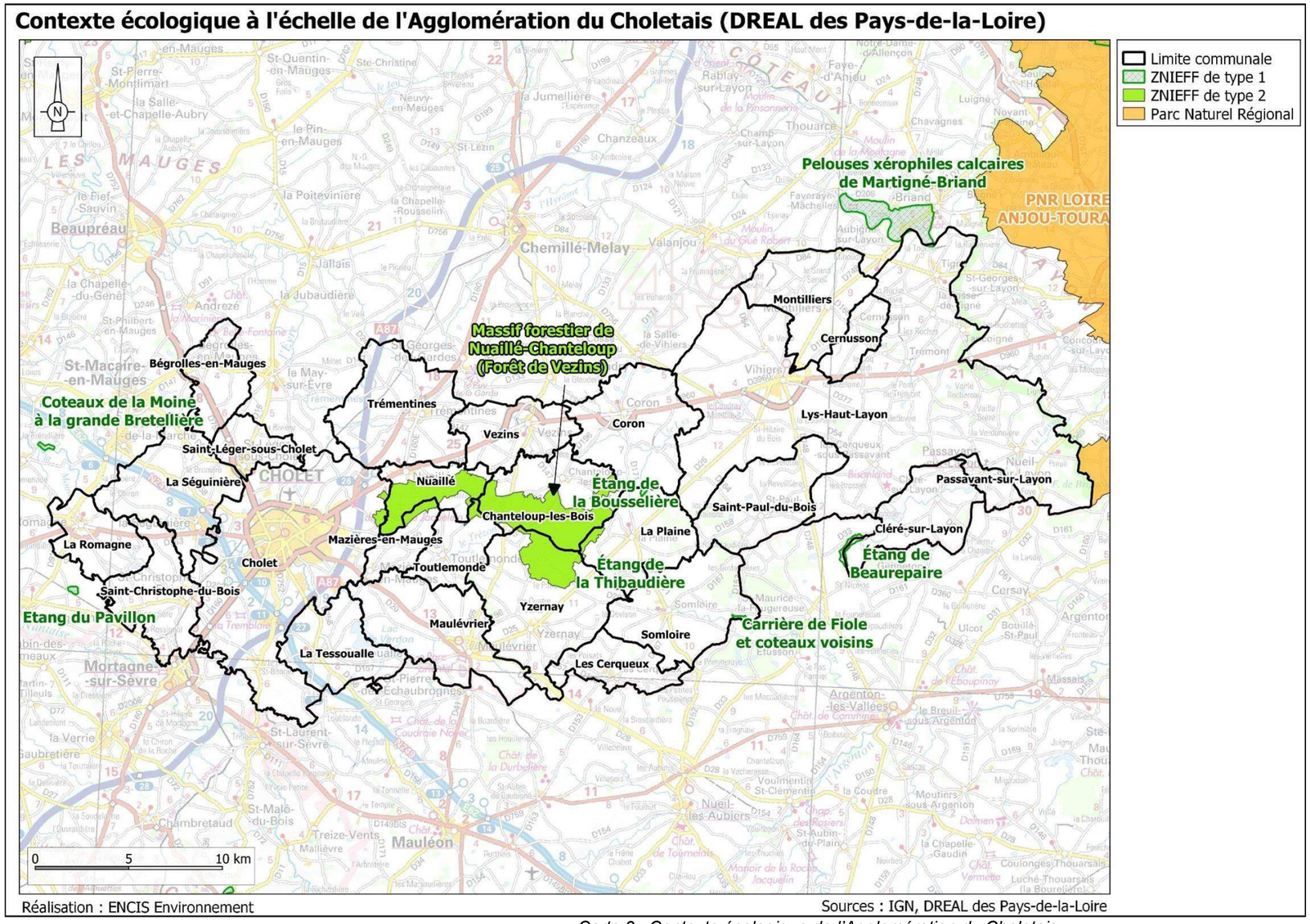
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

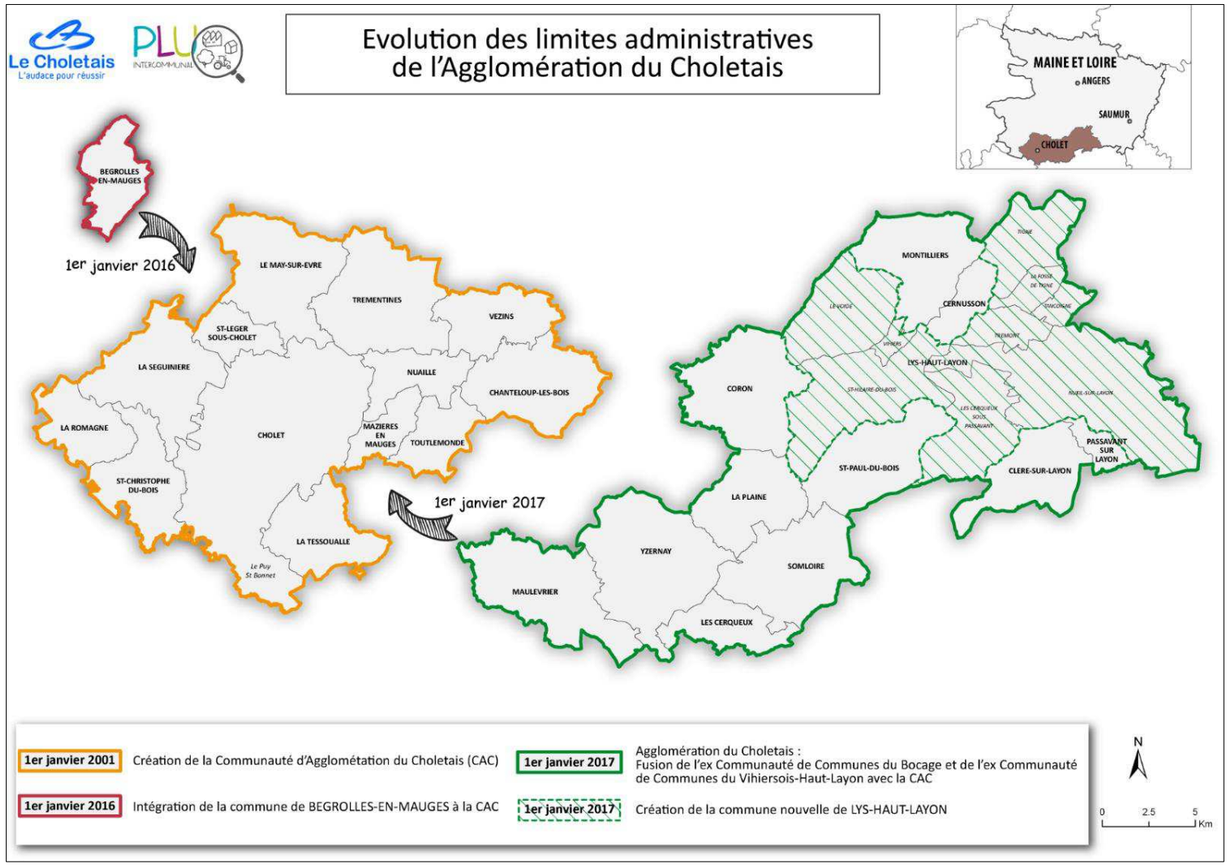
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

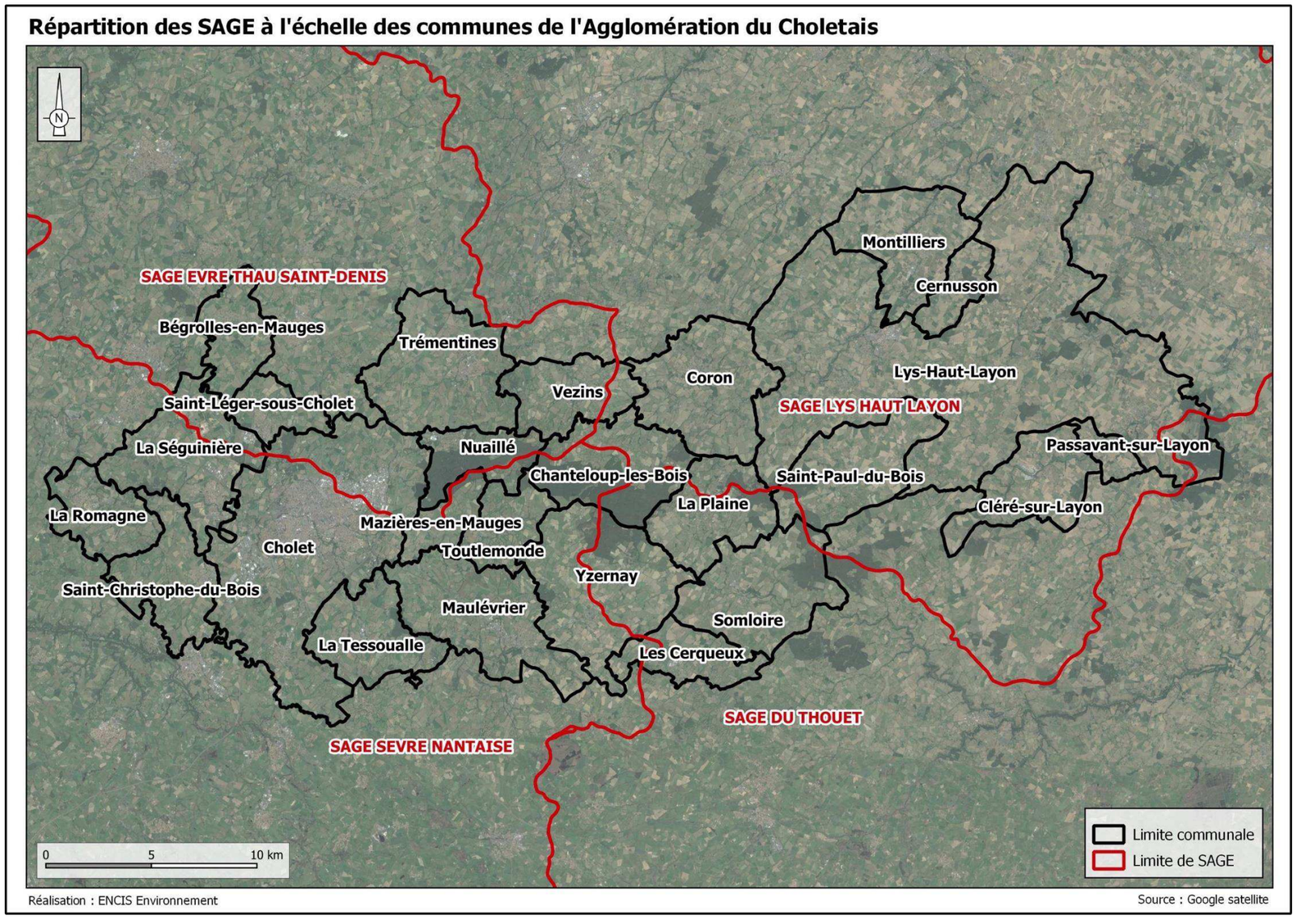


Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

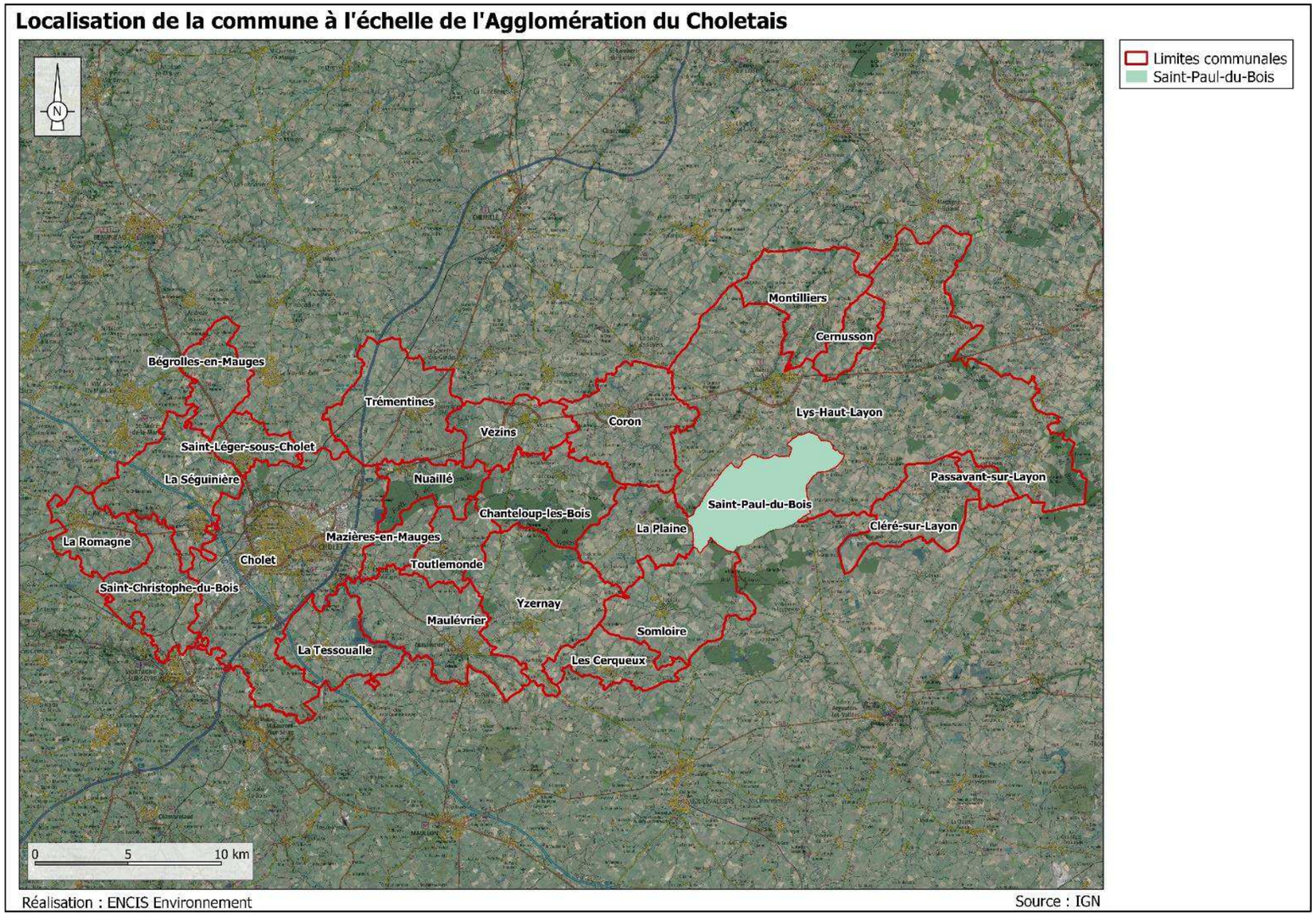
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Saint-Paul-du-Bois

La commune de Saint-Paul-du-Bois est une commune rurale de 2 660 hectares accueillant 600 habitants, située à 25 km à l'est de Cholet. La commune est bordée au nord par le ruisseau de la Gaubretière, et se trouve à proximité du bois de la Gaubretière.



Carte 6 : Localisation de la commune de Saint-Paul-du-Bois à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

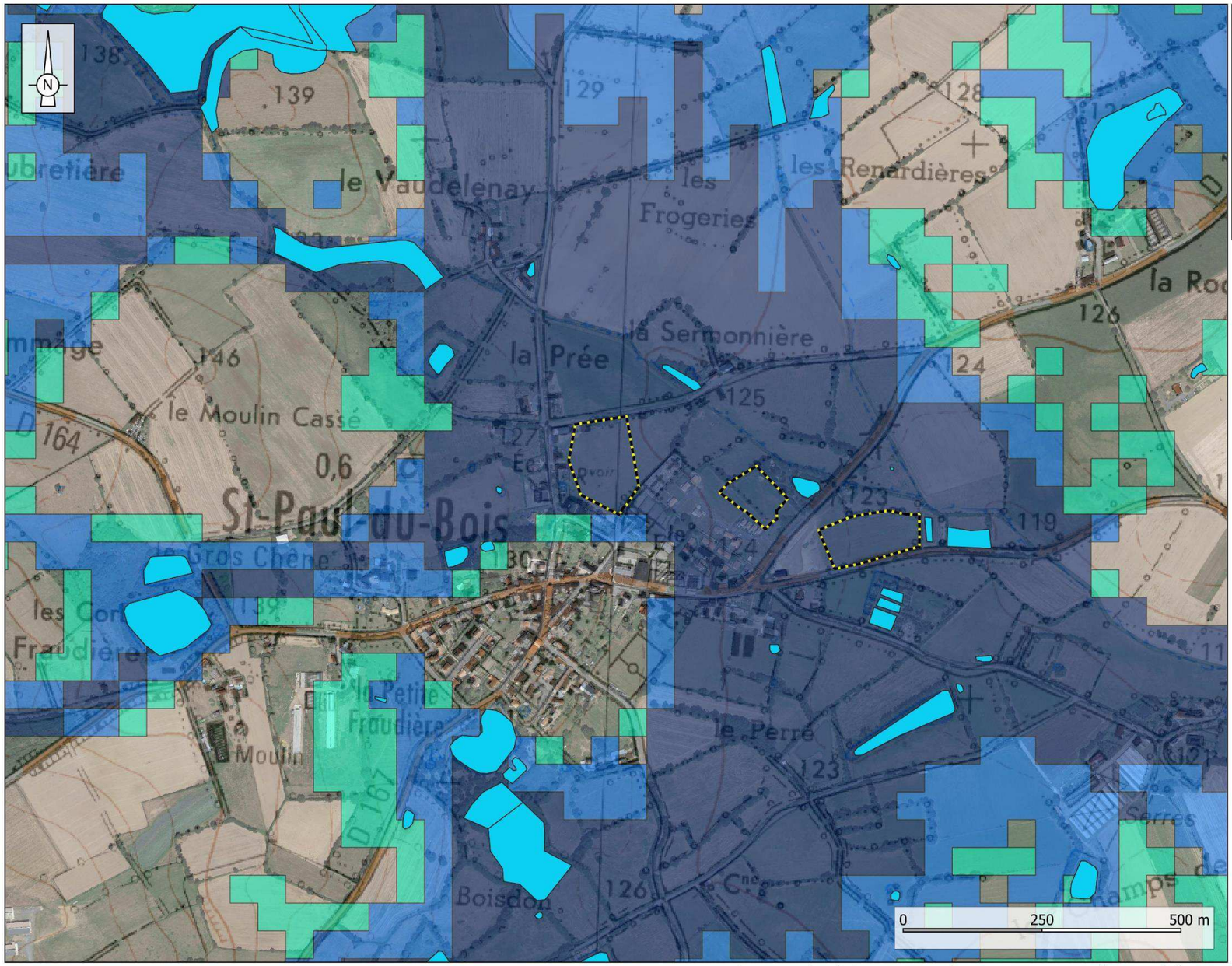
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Saint-Paul-du-Bois. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont très nombreuses sur tout le pourtour de la commune, se concentrant principalement aux abords du réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Saint-Paul-du-Bois

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Saint-Paul-du-Bois, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois d'avril 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **12 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Saint-Paul-du-Bois. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

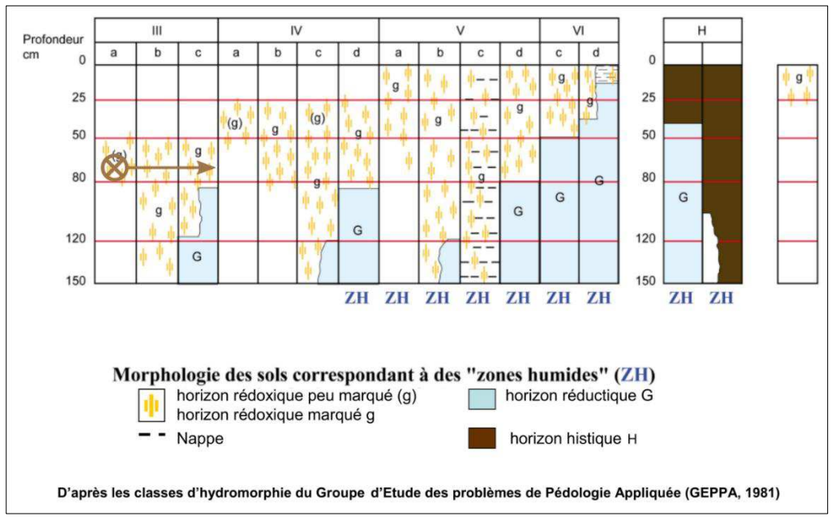


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



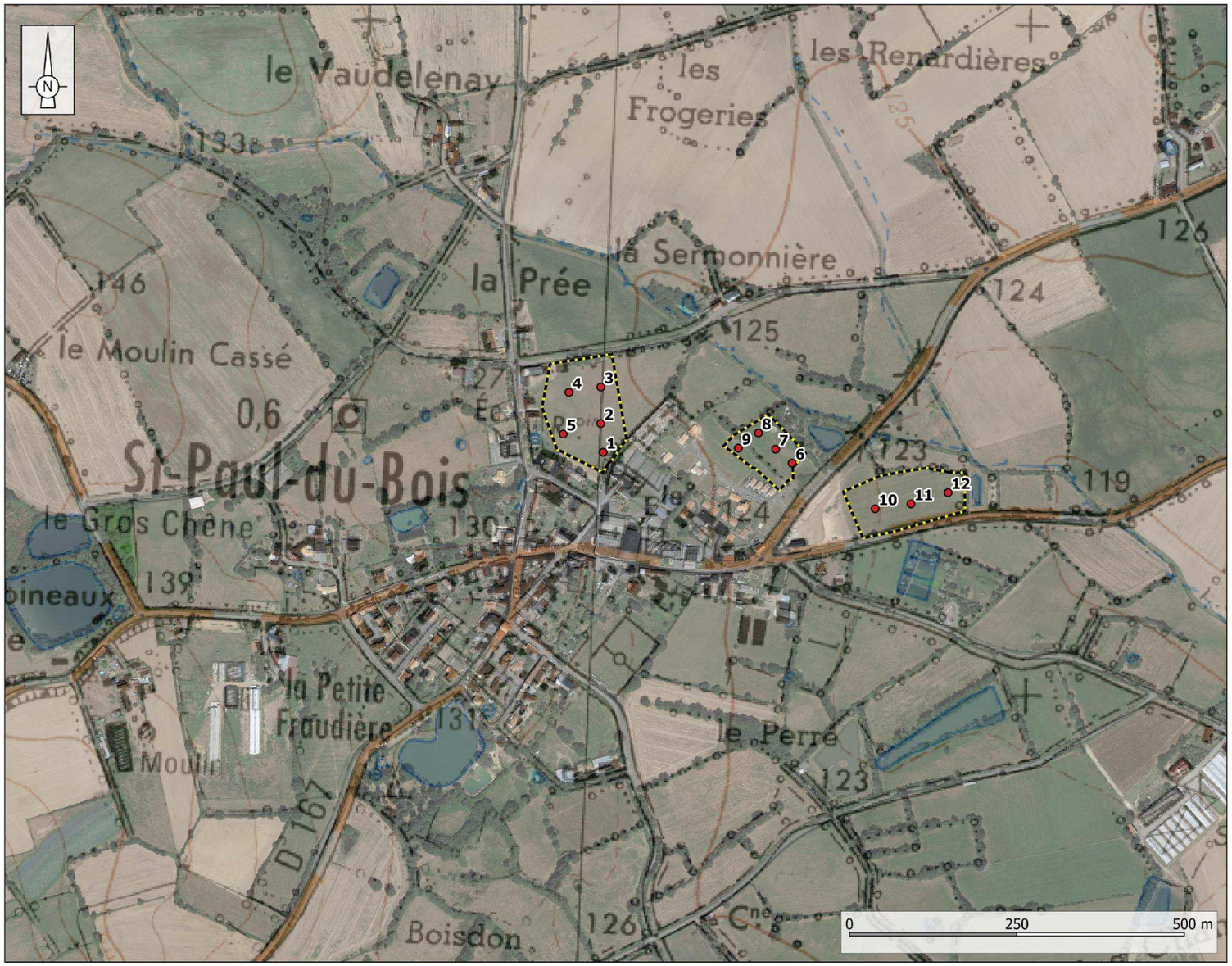
Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Limite communale
Parcelles 1AU et 2AU

Localisation et résultat du sondage
Sondage humide
Sondage non humide

Zones non prospectées pour contraintes animalières ou foncières

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Saint-Paul-du-Bois

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 12 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Saint-Paul-du-Bois.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	45	-	25	-	Classe V	oui	-	-	431238	6670667
2	45	-	20	-	Classe V	oui	Cardamine des prés	-	431235	6670710
3	40	-	15	-	Classe V	oui	-	-	431235	6670765
4	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431187	6670757
5	50	-	5	-	Classe V	oui	-	-	431179	6670694
6	60	-	30	-	Classe V	oui	-	-	431520	6670651
7	50	-	20	-	Classe V	oui	-	-	431496	6670672
8	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431470	6670696
9	55	-	10	-	Classe V	oui	-	-	431440	6670673
10	50	-	10	-	Classe V	oui	Joncs diffus et agglomérés	-	431644	6670583
11	50	-	15	-	Classe V	oui	-	-	431698	6670590
12	50	-	25	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	431753	6670607

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

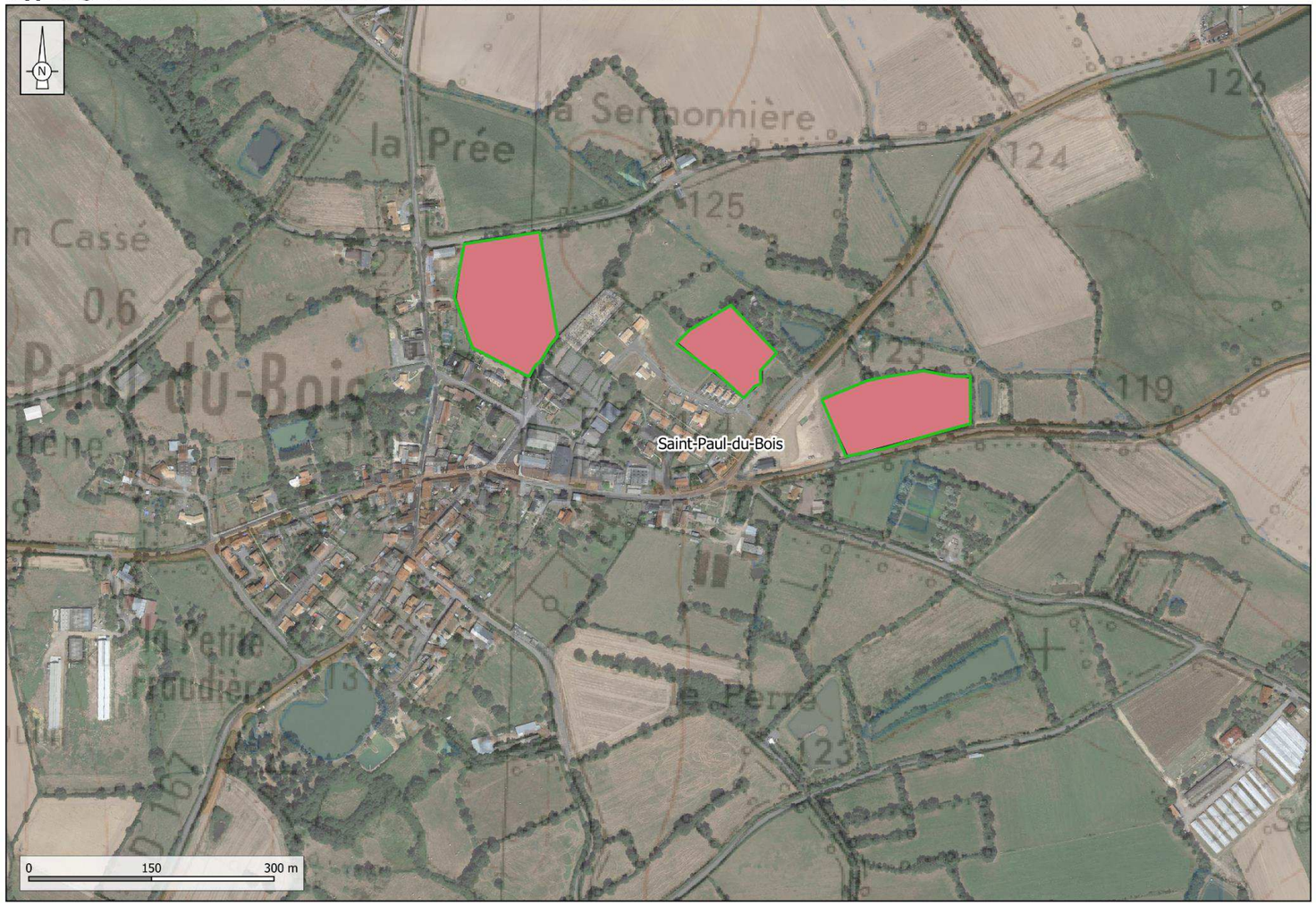
La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Saint-Paul-du-Bois sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	100

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de SAINT-PAUL-DU-BOIS



Types d'habitats

- Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes

- Limites communales
- Zones prospectées

Réalisation : ENCIS Environnement

Fond de carte: IGN, Google satellite

Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Saint-Paul-du-Bois

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

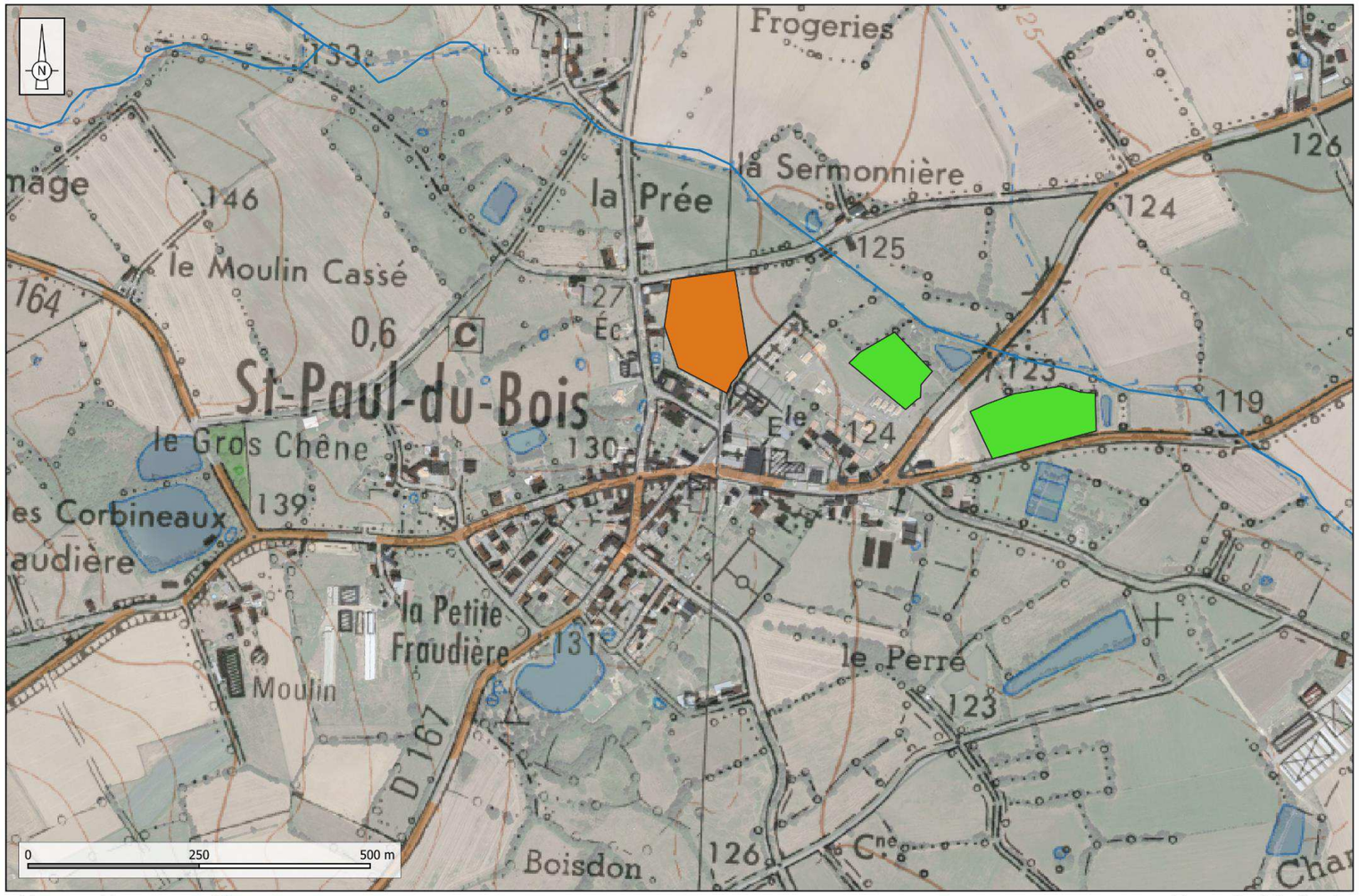
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Saint-Paul-du-Bois, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	55,5 %	44,5 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	55,5 %	44,5 %	0 %
Fonctionnalité biologique	19,5 %	80,5 %	0 %
ENJEU FINAL	**55,5 %**	**44,5 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Saint-Paul-du-Bois



Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Saint-Paul-du-Bois

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 3,6 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Saint-Paul-du-Bois. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 55,5 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu écologique final faible et 44,5 % un enjeu écologique final moyen, tandis qu'aucune ne présente d'enjeu écologique final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Saint-Paul-du-Bois à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Saint-Paul-du-Bois 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Saint-Paul-du-Bois 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Saint-Paul-du-Bois 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Saint-Paul-du-Bois 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4336	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

-12/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

-13/ 13 -

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

-3/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

-4/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/320012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/320012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

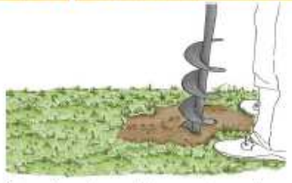


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.
Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Toutlemonde







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

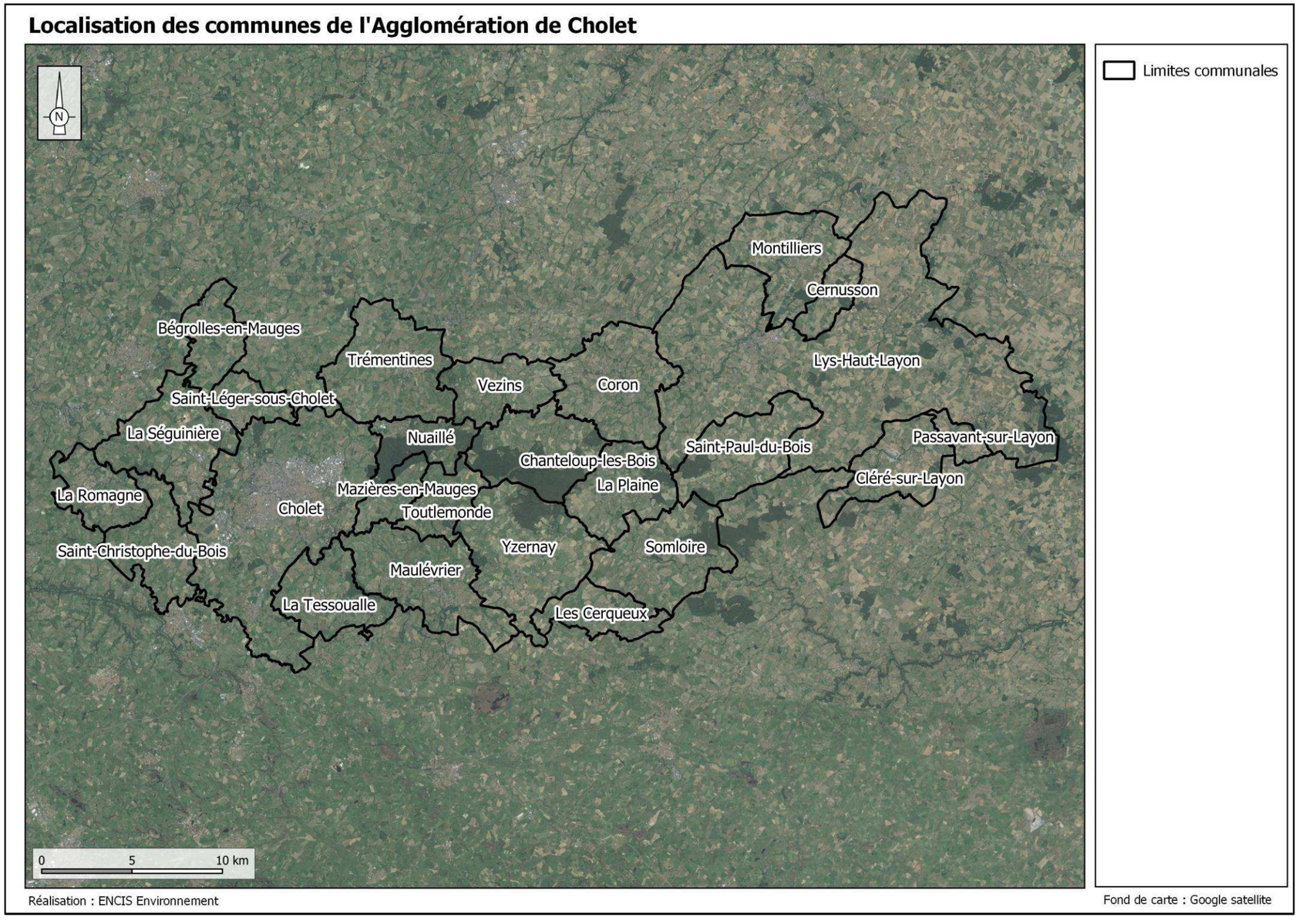
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

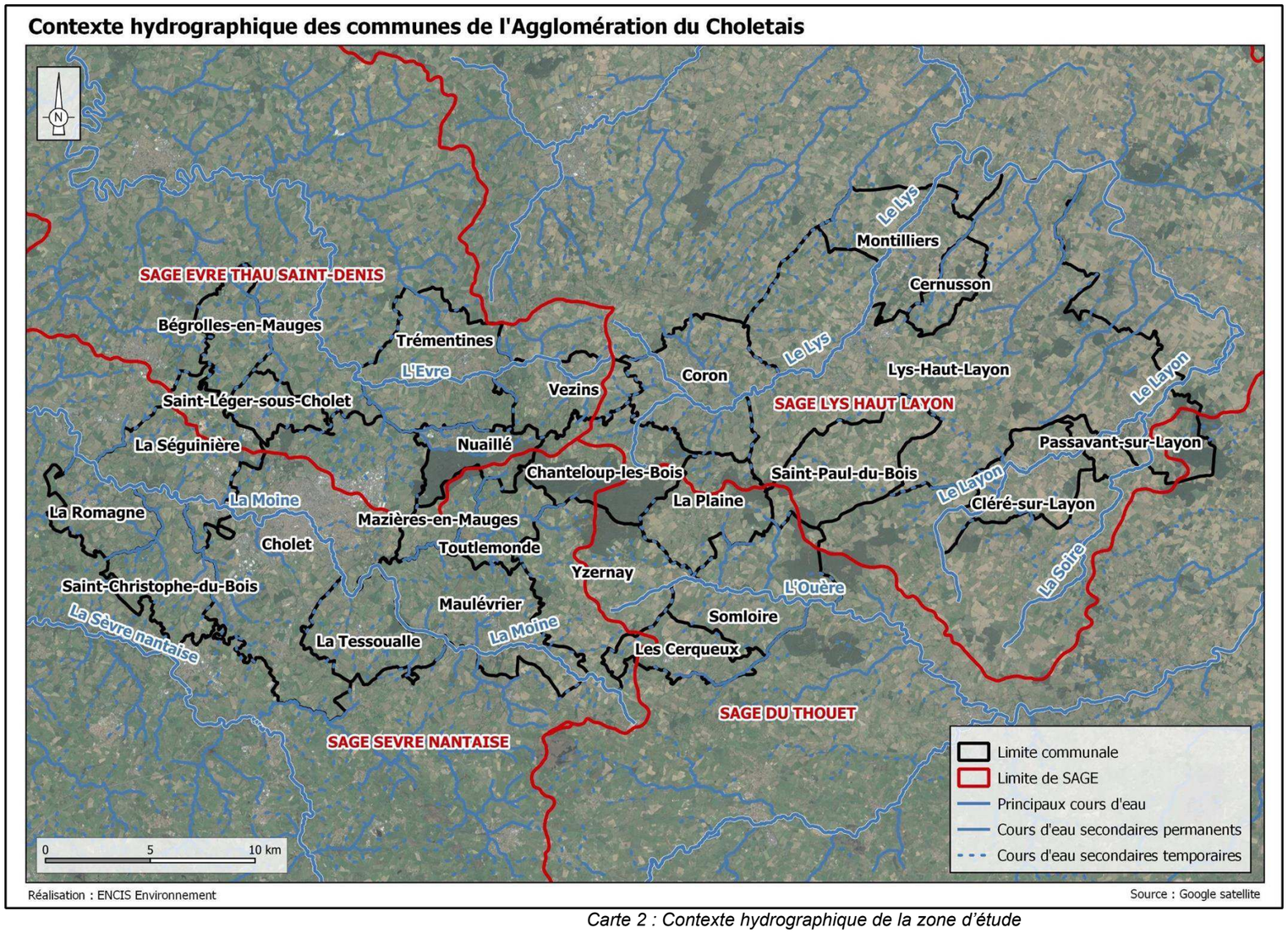


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

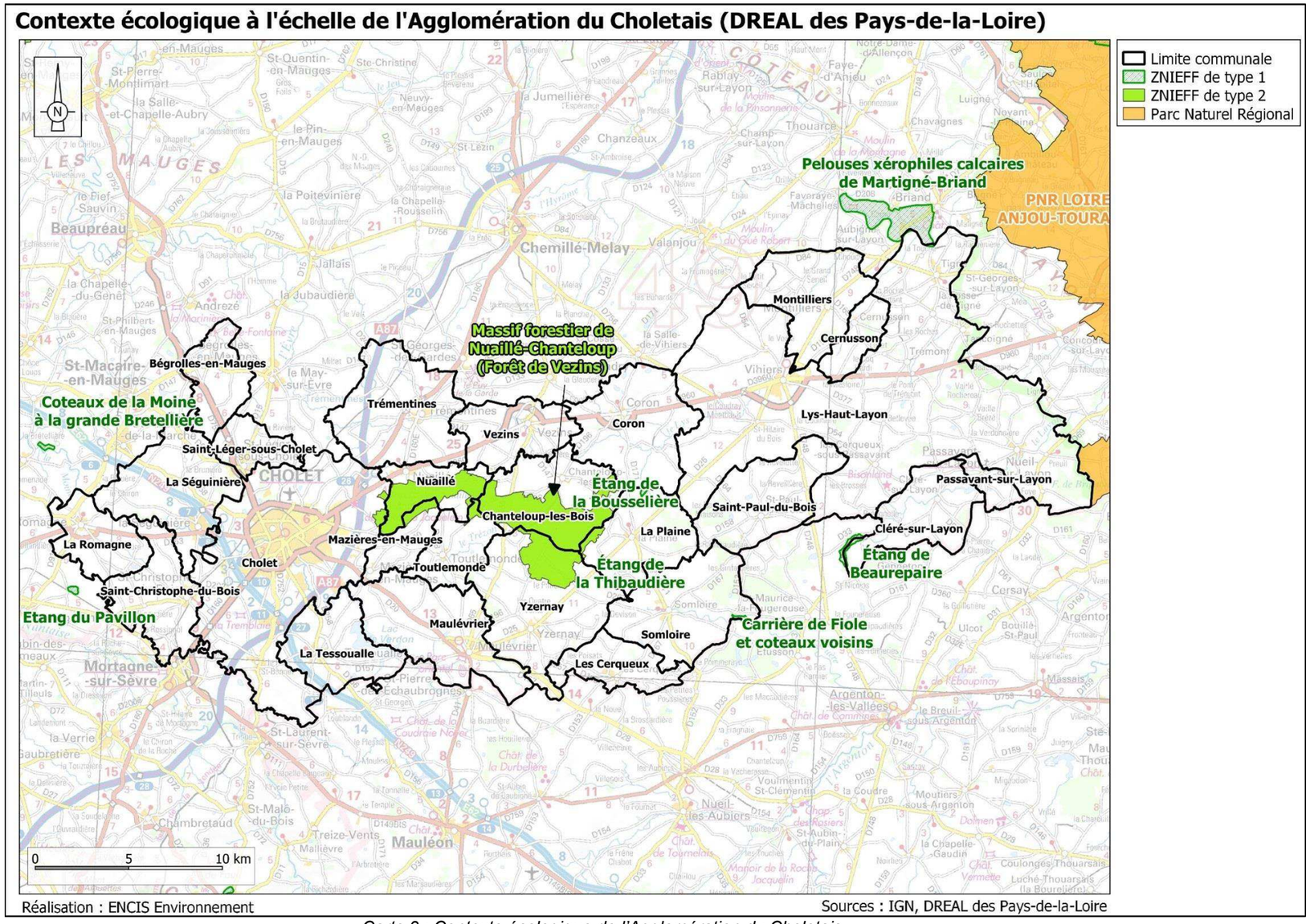
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

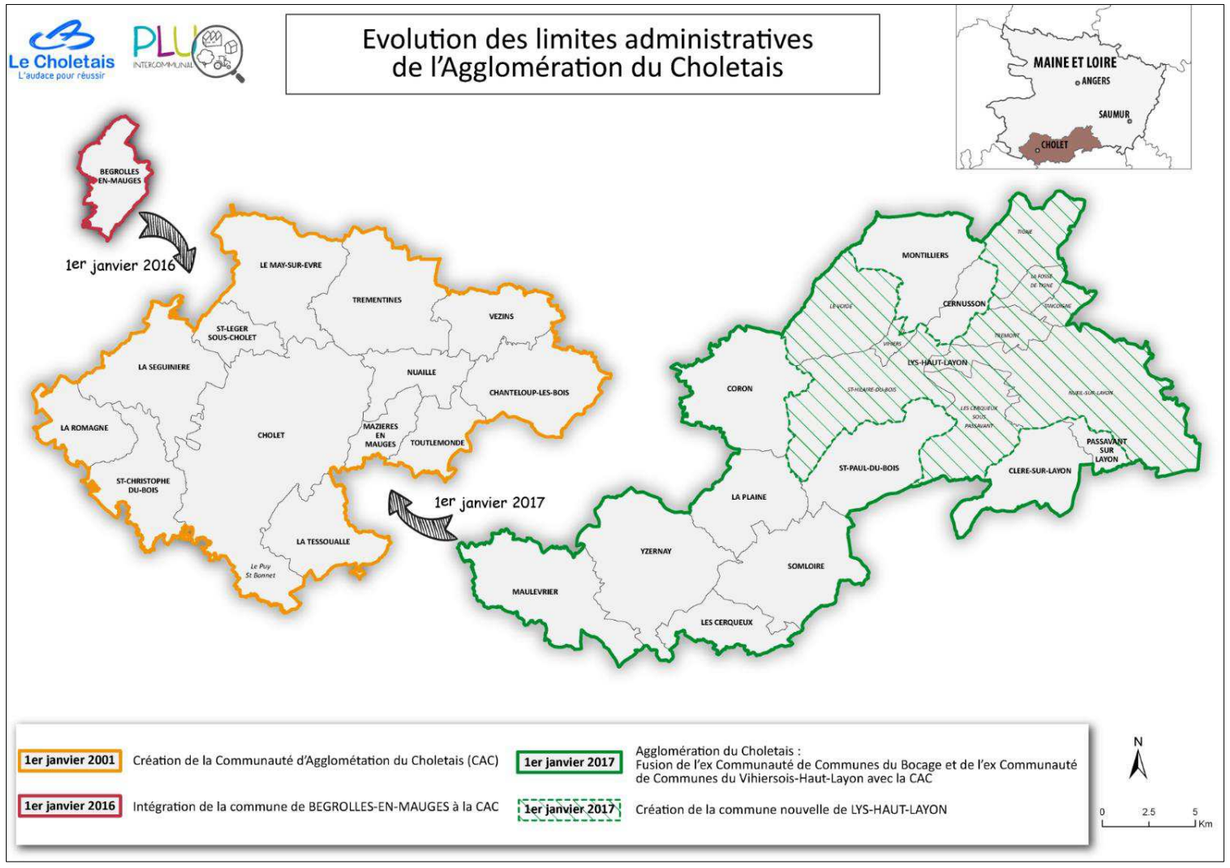
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

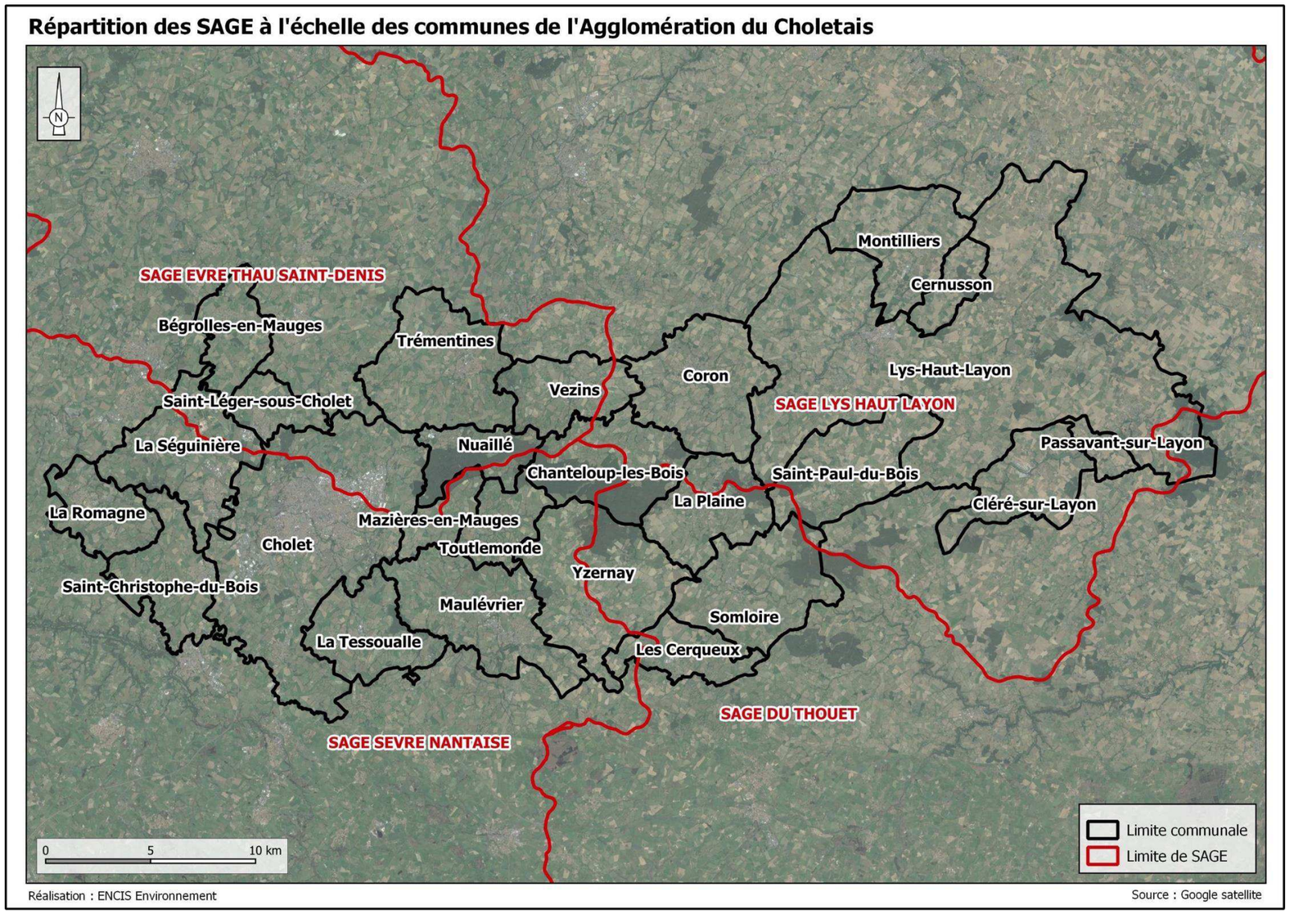


Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

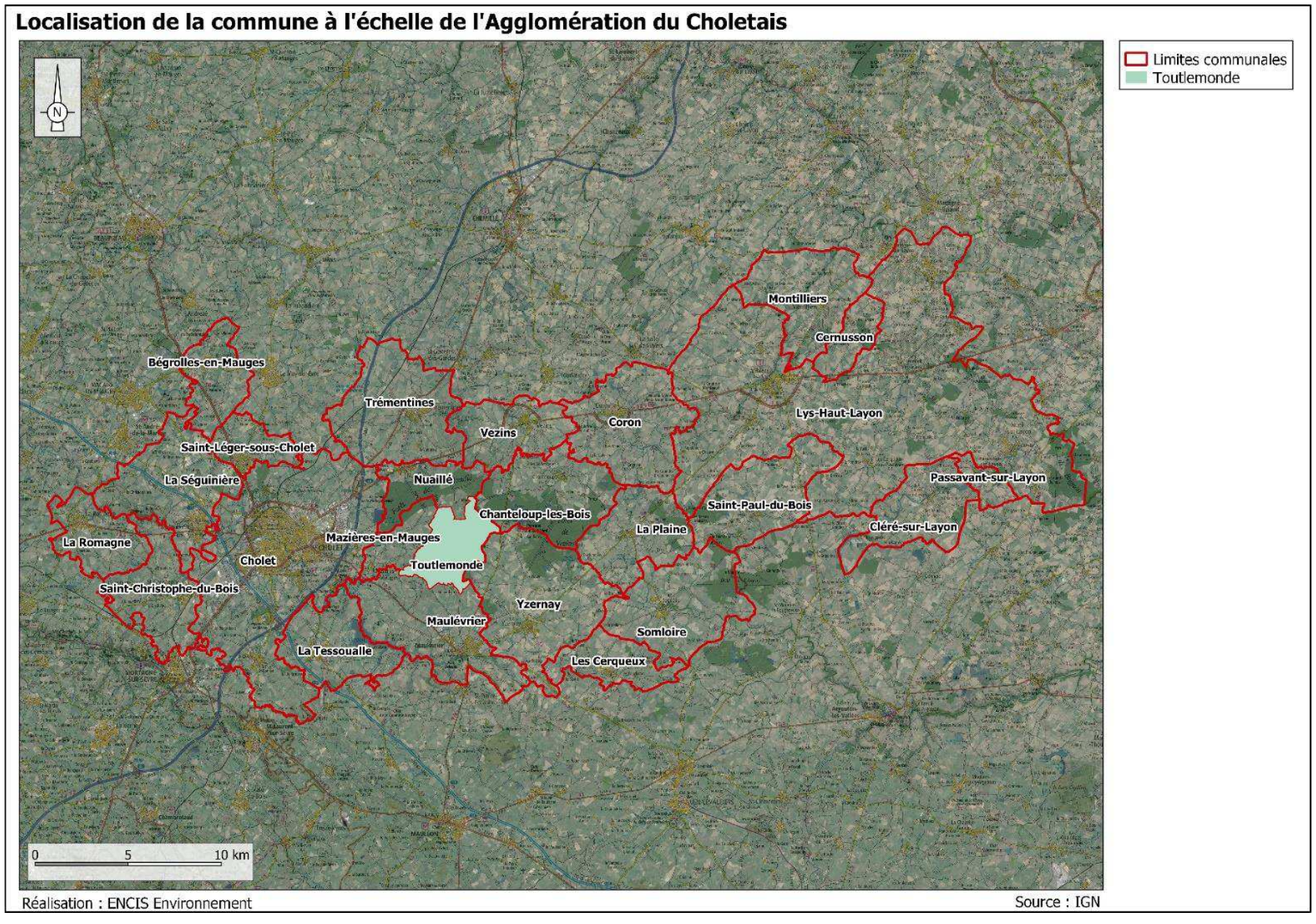
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Toutlemonde

La commune de Toutlemonde est une commune rurale de 129 hectares accueillant 1 330 habitants (recensement 2018), située à 10 km à l'est de Cholet. La commune est longée au sud par le Trézon, et se trouve à proximité de la forêt de Nuaillé.



Carte 6 : Localisation de la commune de Toutlemonde à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Toutlemonde. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique notamment au sud de la commune.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Toutlemonde

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Toutlemonde, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **20 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Toutlemonde. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

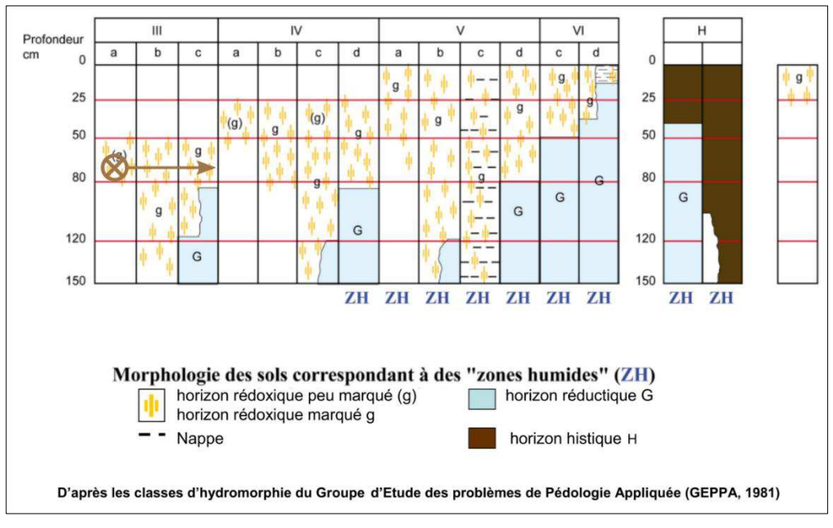


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



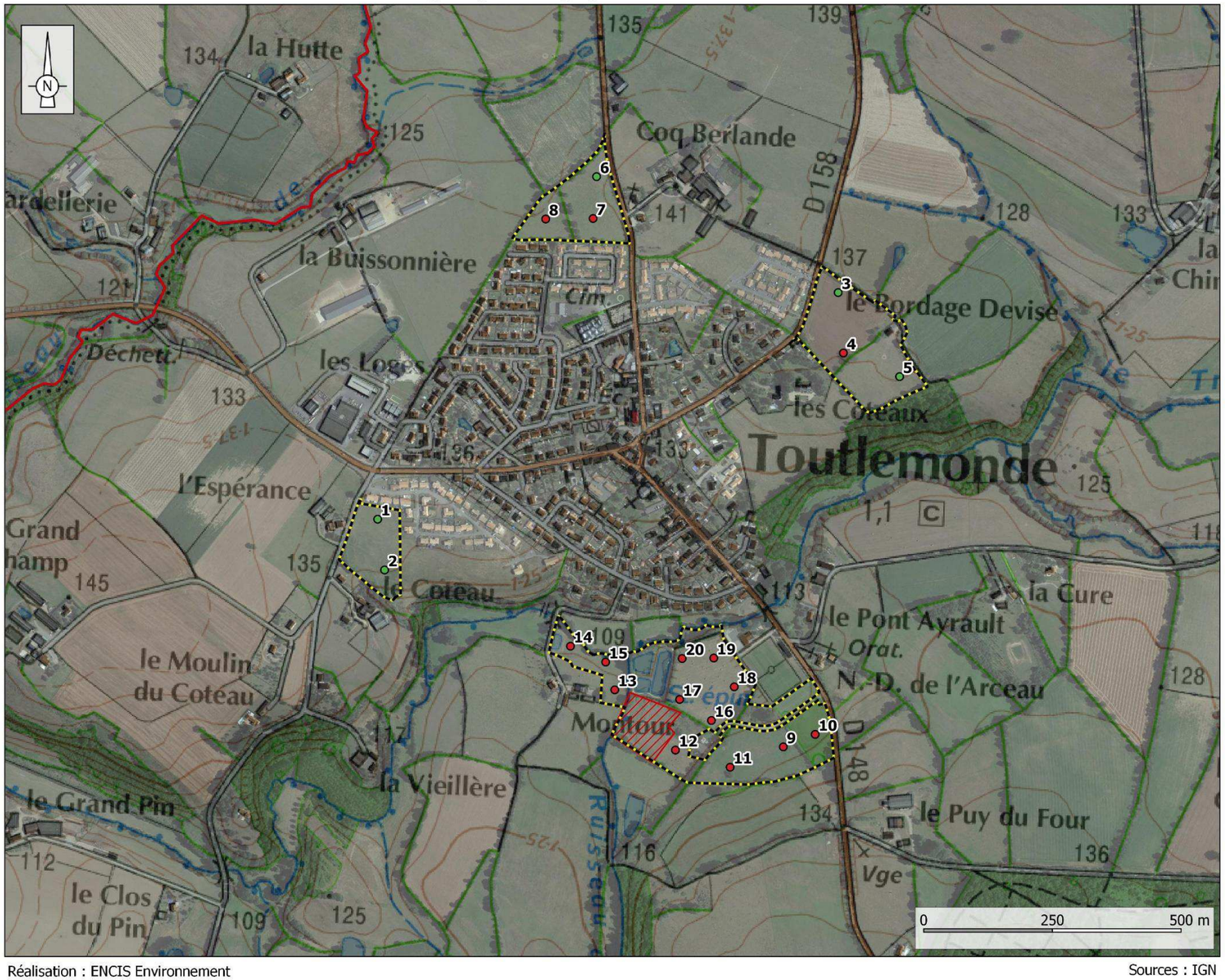
Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Toutlemonde

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 20 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Toutlemonde.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	413705	6668375
2	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	413719	6668276
3	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	414599	6668815
4	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	414610	6668697
5	-	10	-	-	Classe III	non	-	-	414719	6668651
6	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	414130	6669040
7	55	-	25	-	Classe V	oui	-	-	414124	6668958
8	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	414032	6668957
9	35	-	5	15	Classe V	oui	Silène fleur de coucou, Renoncule rampante, Jonc diffus	-	414493	6667933
10	40	-	5	-	Classe V	oui	Jonc diffus, Renoncule rampante	-	414555	6667957
11	40	-	5	-	Classe V	oui	Jonc diffus, Renoncule rampante	-	414390	6667893
12	40	-	20	-	Classe V	oui	-	-	414284	6667926
13	40	-	20	-	Classe V	oui	-	-	414166	6668043
14	40	-	15	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	414080	6668128
15	40	-	10	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	414148	6668097
16	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	414353	6667984
17	35	-	5	15	Classe V	oui	Jonc diffus, Renoncule rampante	-	414292	6668025
18	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	414398	6668049
19	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	414358	6668105
20	40	-	10	-	Classe V	oui	Jonc diffus	Mare à proximité	414296	6668104

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

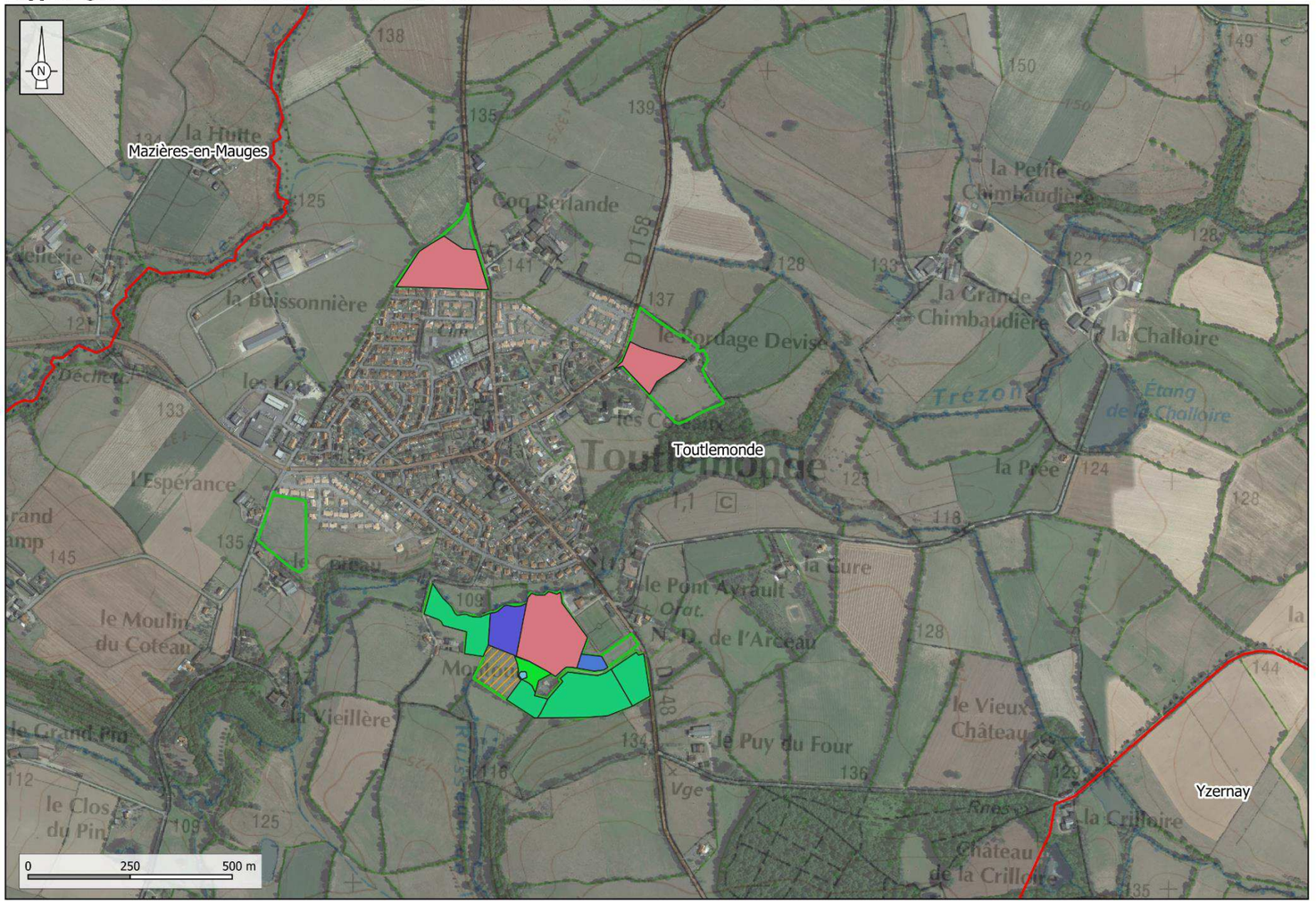
La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Toutlemonde sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Eaux dormantes de surface	C1	0	0,3
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	1	38,4
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	48,7
Etangs et lacs à substrat entièrement artificiel	J5.31	0	7,7
Monocultures intensives	I1.1	0	2,1
Prairies à Jonc épars	E3.417	2	2,8

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.

Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de TOUTLEMONDE



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Toutlemonde

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

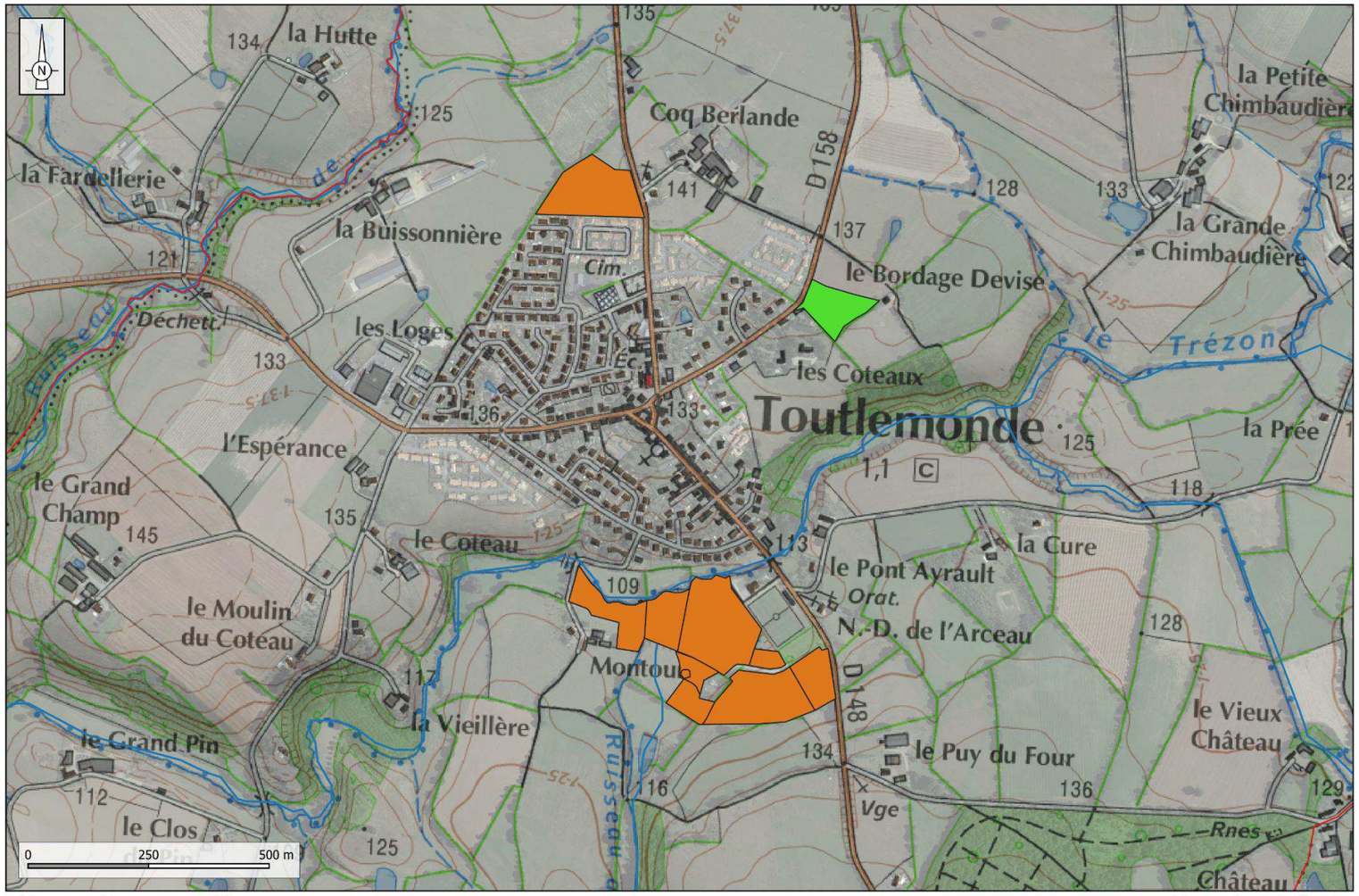
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Toutlemonde, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	26,6 %	73,4 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	0 %	26,5 %	73,5 %
Fonctionnalité biologique	33,4 %	58,9 %	7,7 %
ENJEU FINAL	**9,1 %**	**90,9 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Toutlemonde



Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Toutlemonde

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 10,8 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Toutlemonde. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 9,1 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu écologique final faible et 90,9 % un enjeu écologique final moyen, tandis qu'aucune ne présente d'enjeu écologique final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Toutlemonde à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Toutlemonde 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Toutlemonde 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Toutlemonde 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Toutlemonde 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1763)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/930004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

-12/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/930004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

-13/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

-3/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

-4/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

-14/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

-13/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

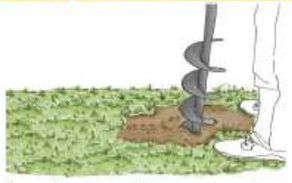


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.
Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Trémentines







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

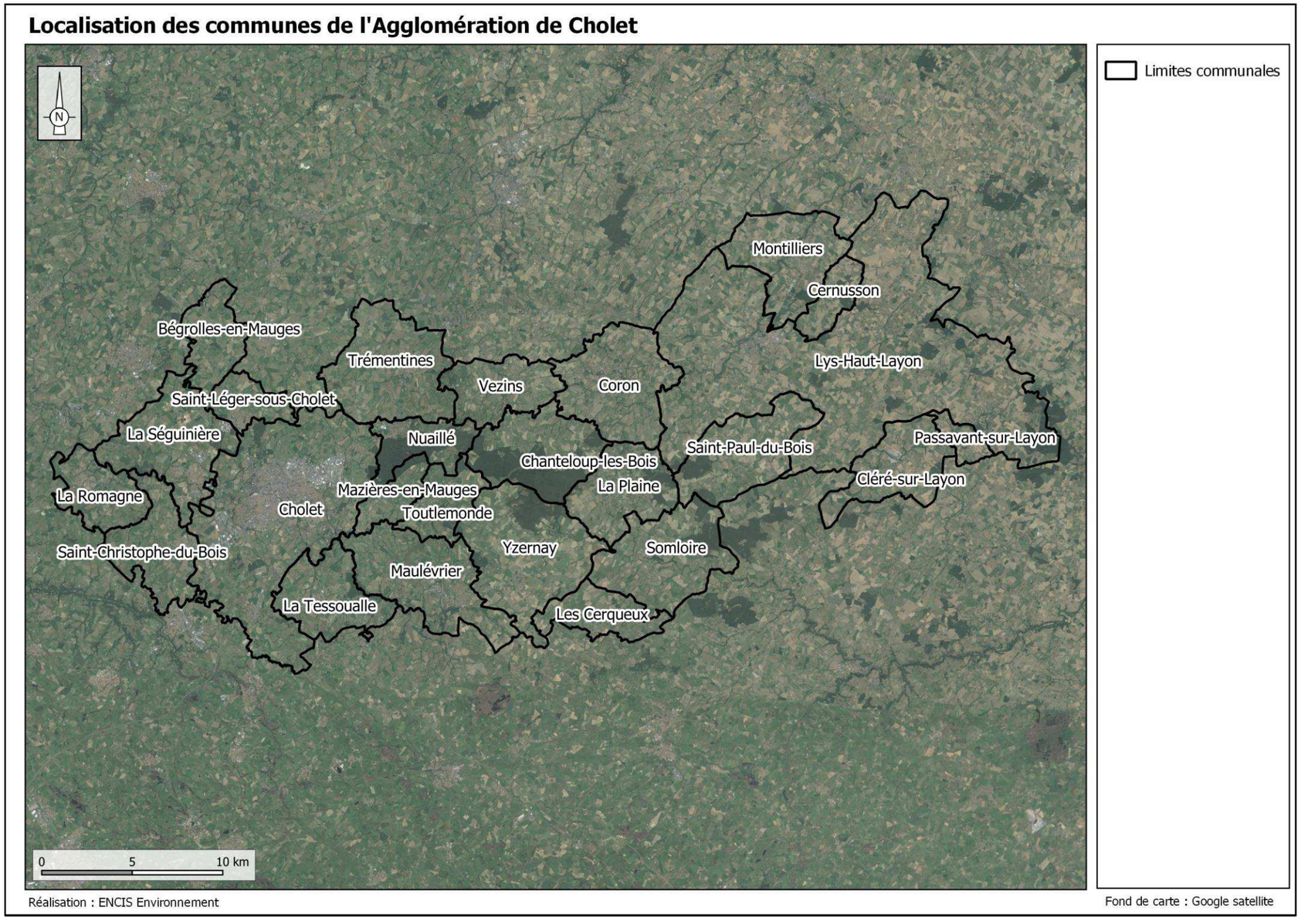
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

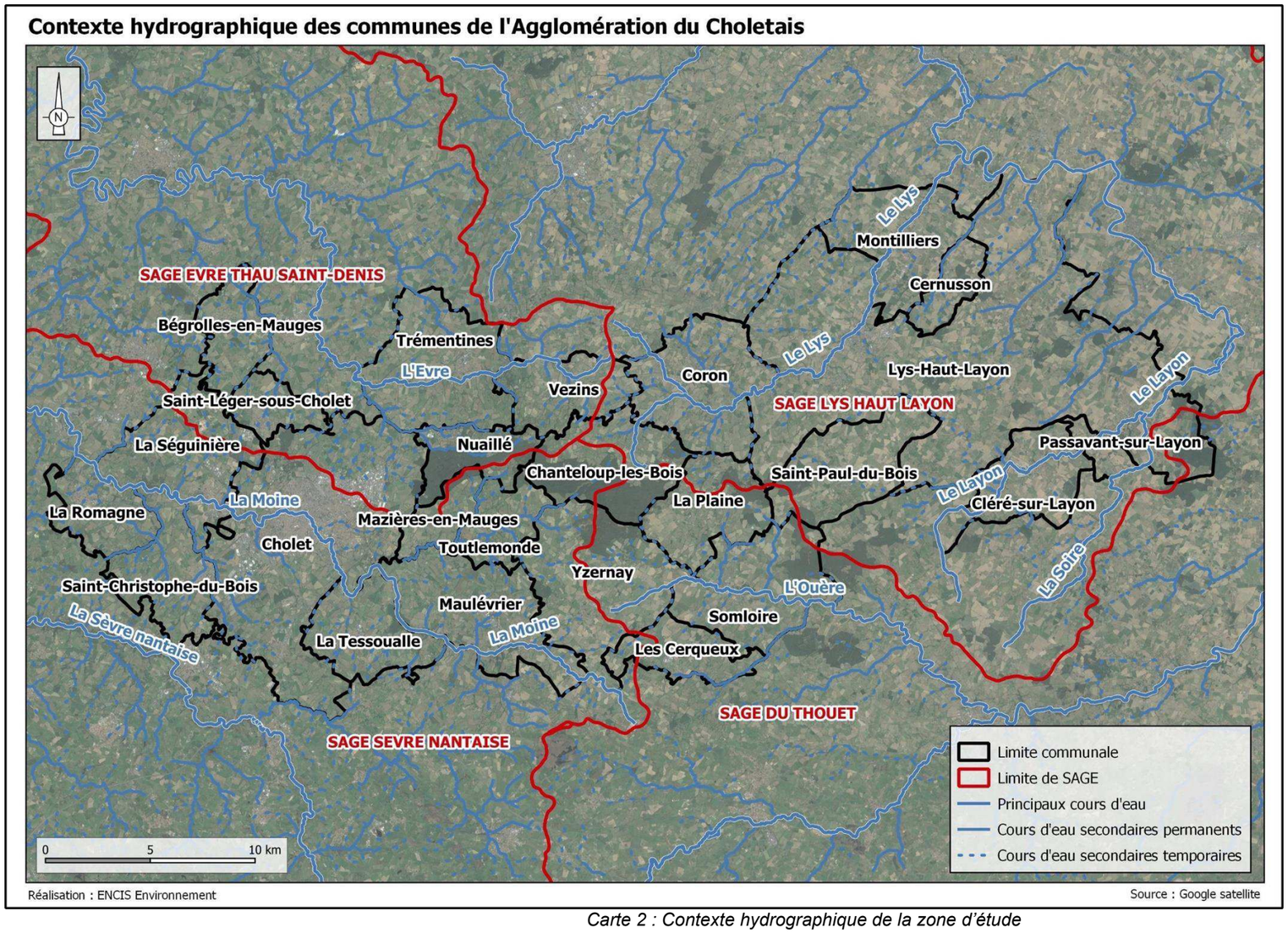


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

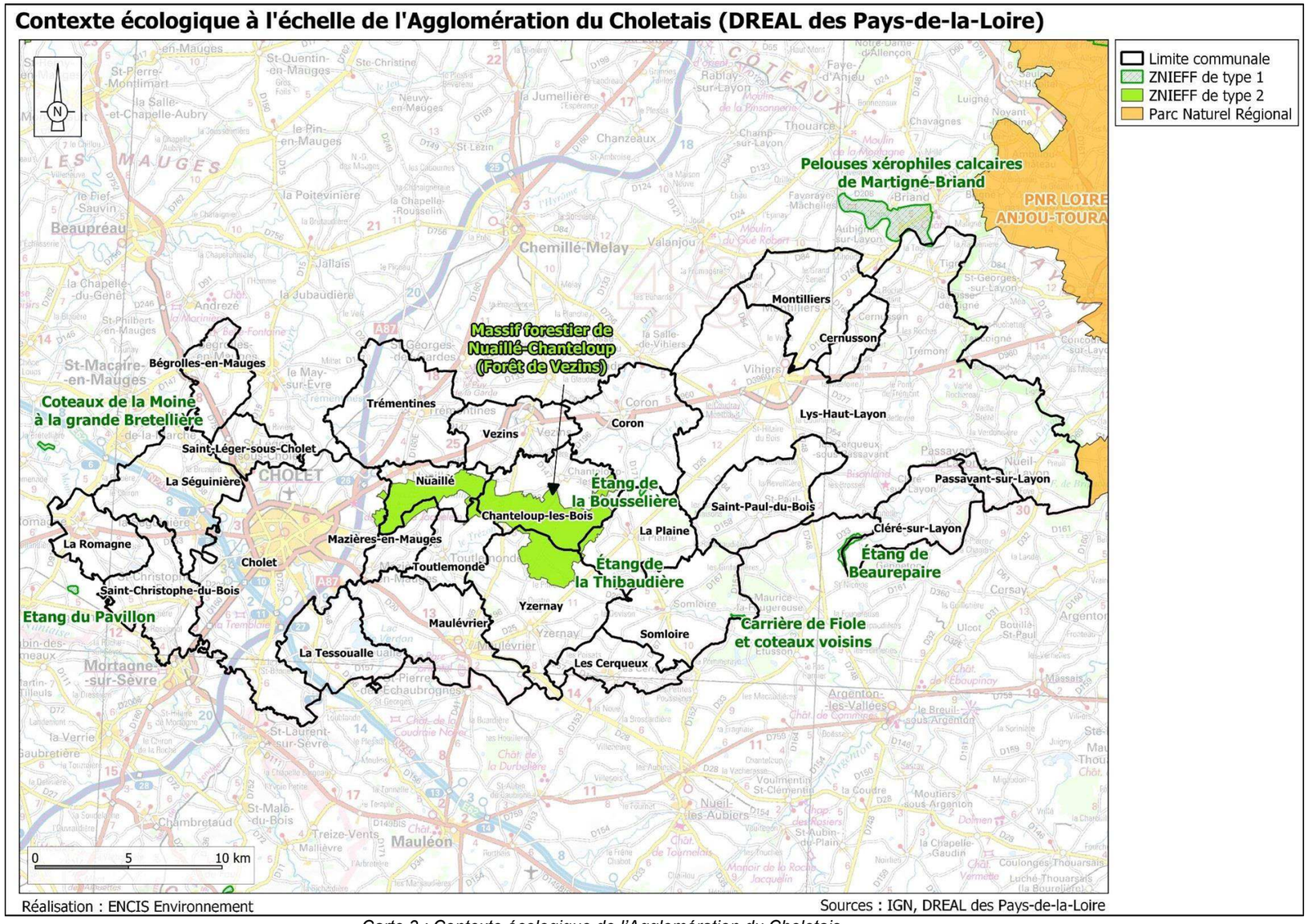
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

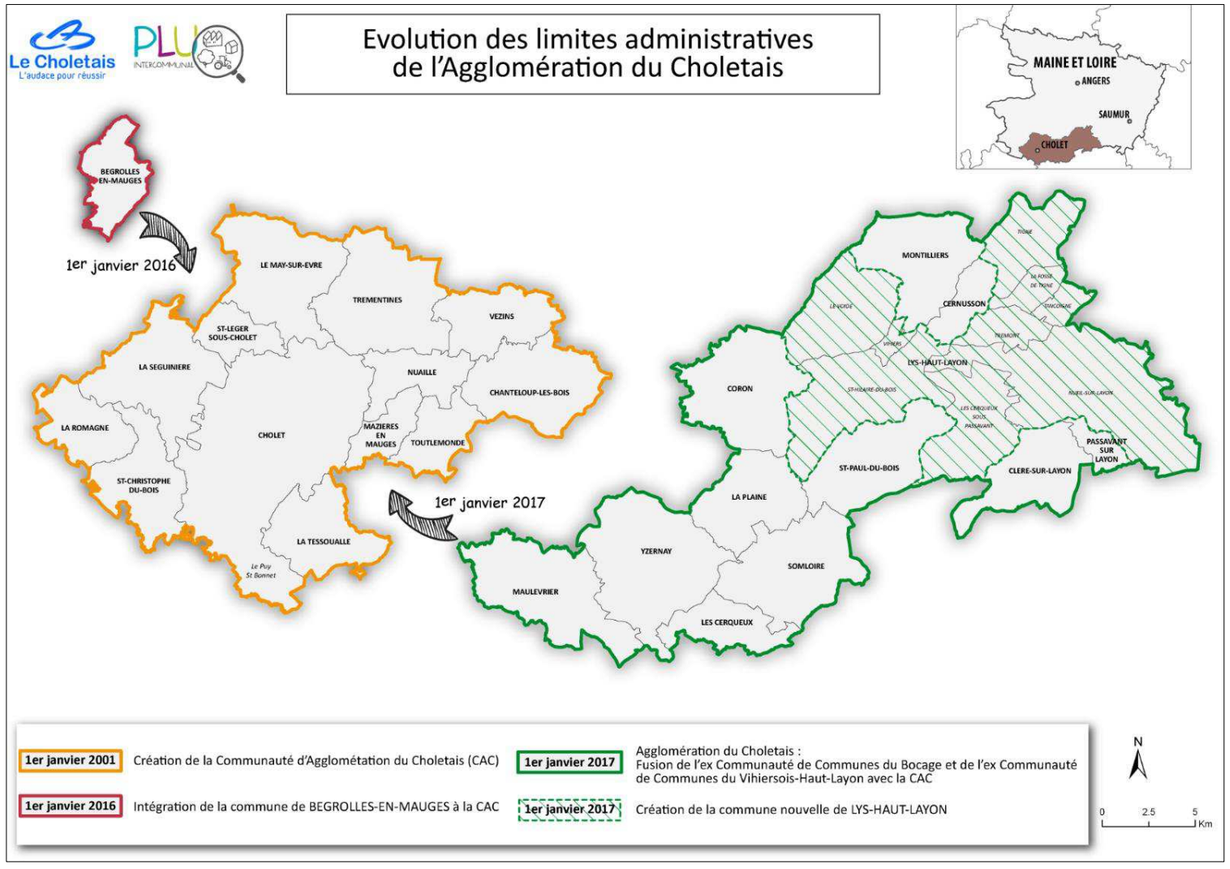
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.



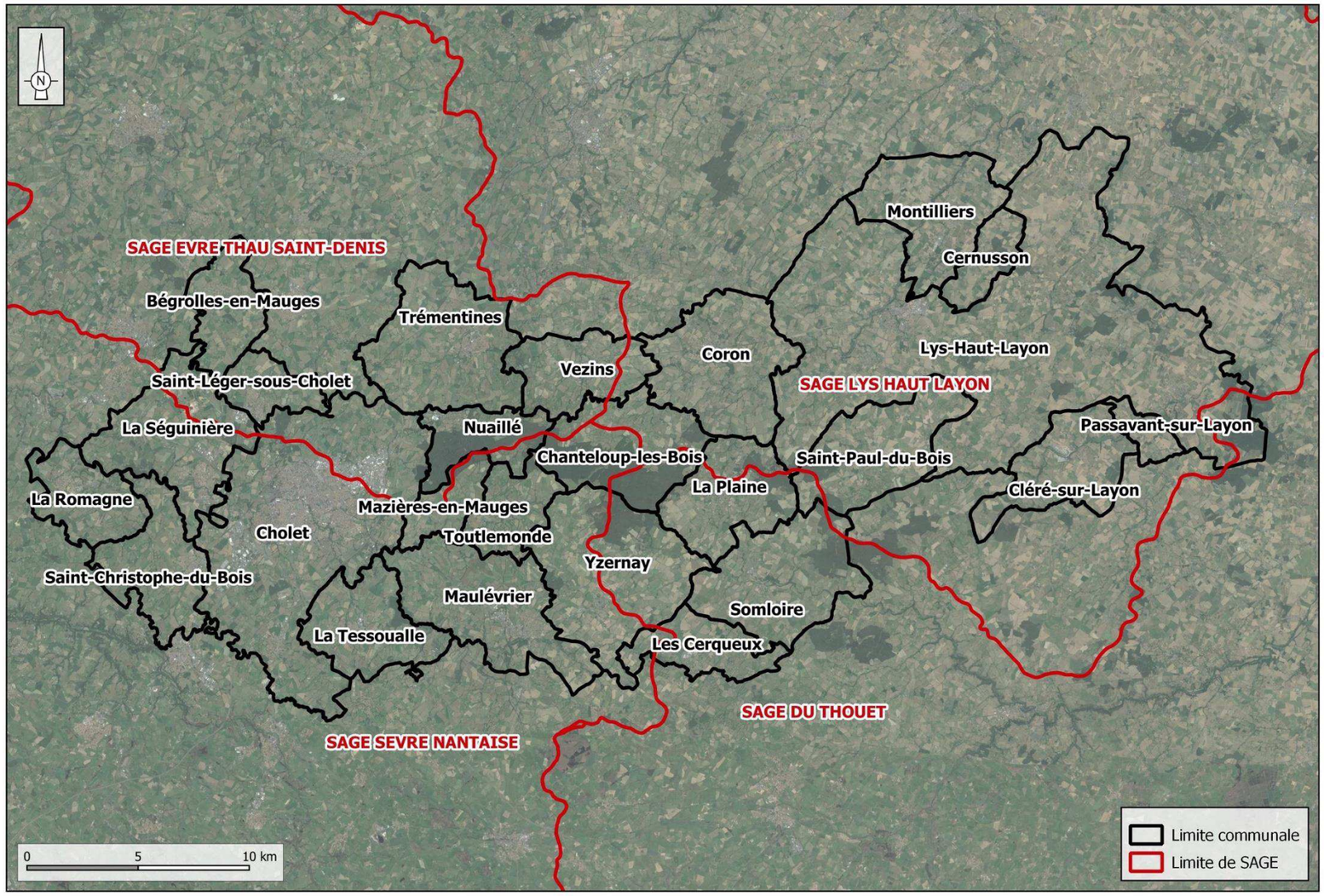
Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.

Répartition des SAGE à l'échelle des communes de l'Agglomération du Choletais

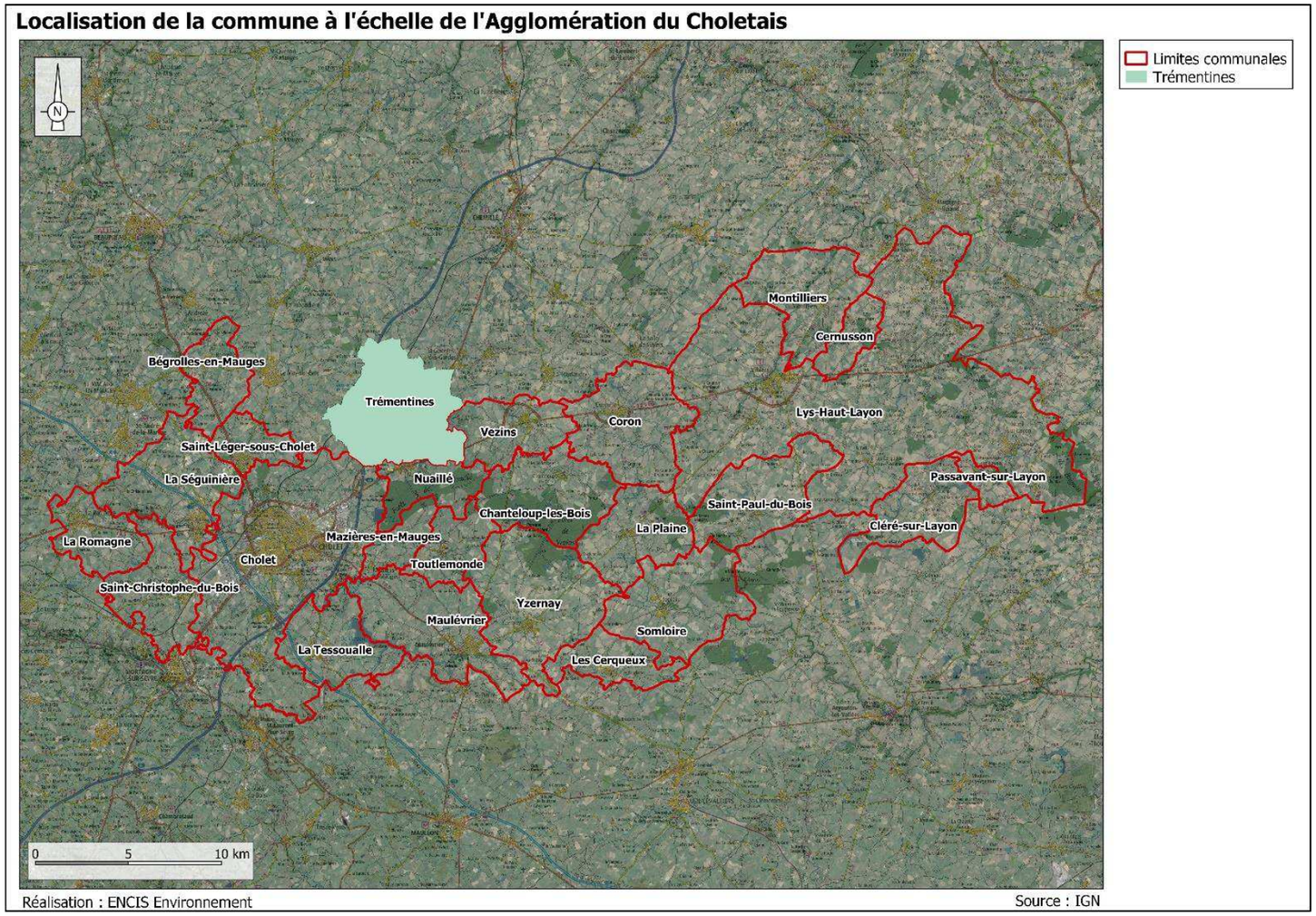


Réalisation : ENCIS Environnement Source : Google satellite

Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Trémentines

La commune de Trémentines est une commune rurale de 3 400 hectares accueillant 2 960 habitants (recensement 2018), située à 10 km au nord-est de Cholet. La commune est située dans la vallée de l'Èvre, coulant au sud du bourg.



Carte 6 : Localisation de la commune de Trémentines à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

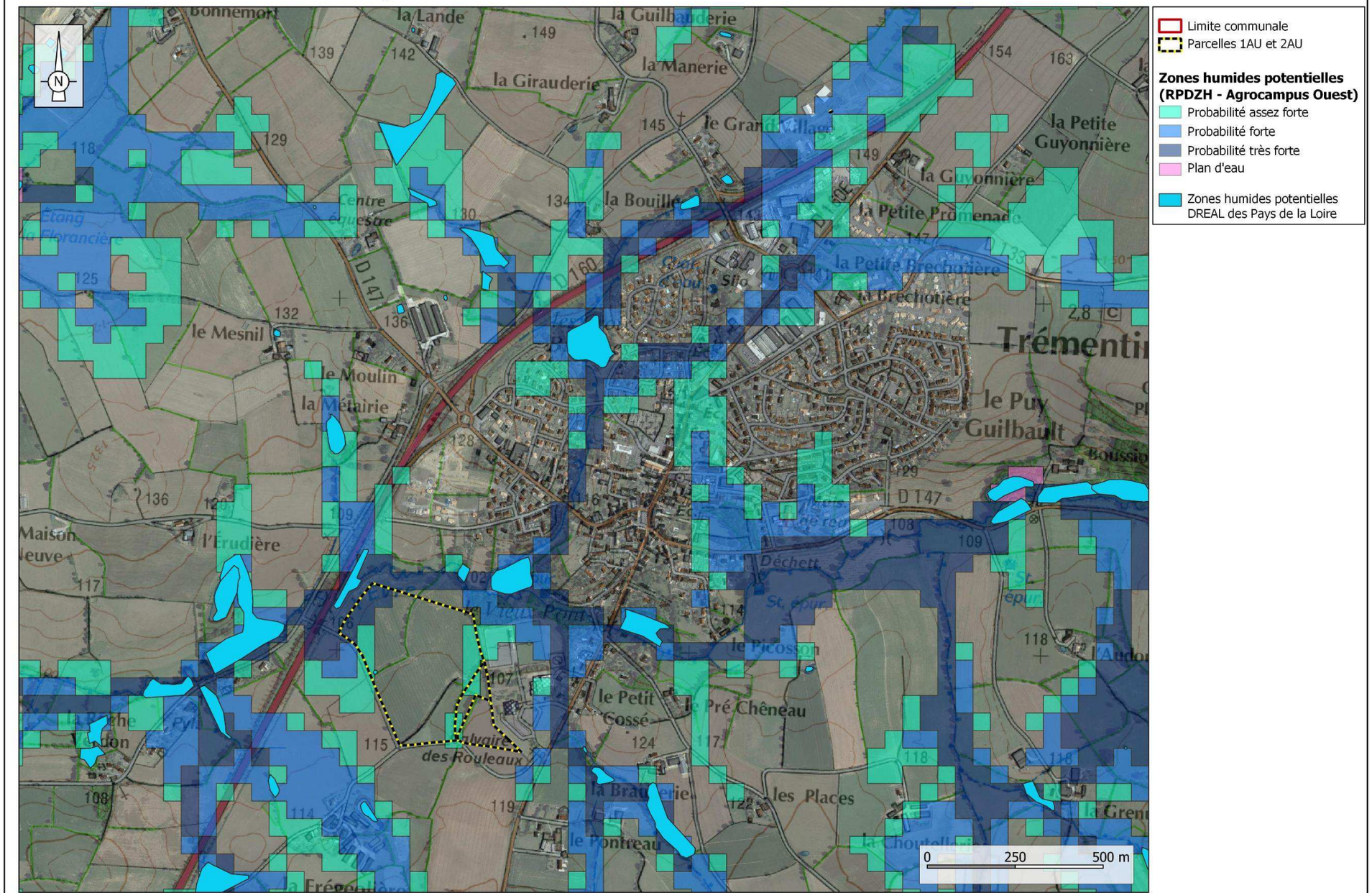
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Trémentines. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles se concentrent principalement le long du réseau hydrographique, la zone étant riche en petits ruisseaux venant grossir l'Èvre.

Localisation des zones humides potentielles



Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Trémentines

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Trémentines, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **19 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Trémentines. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

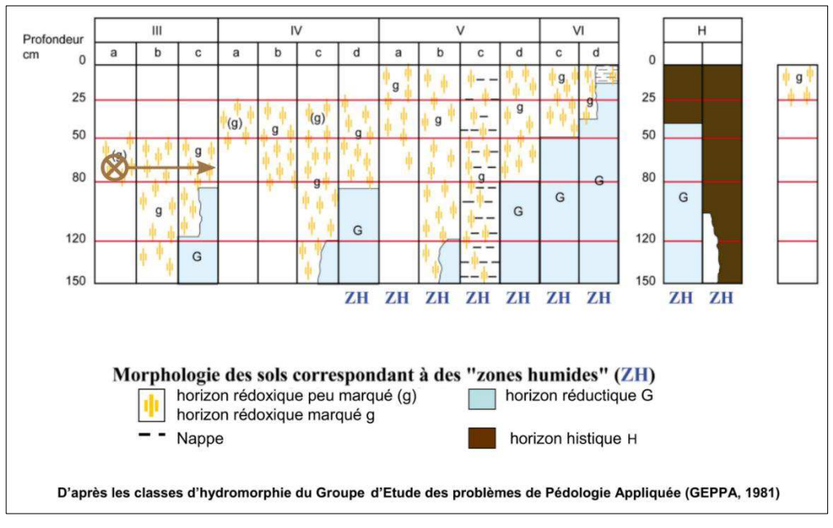


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides et des haies a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



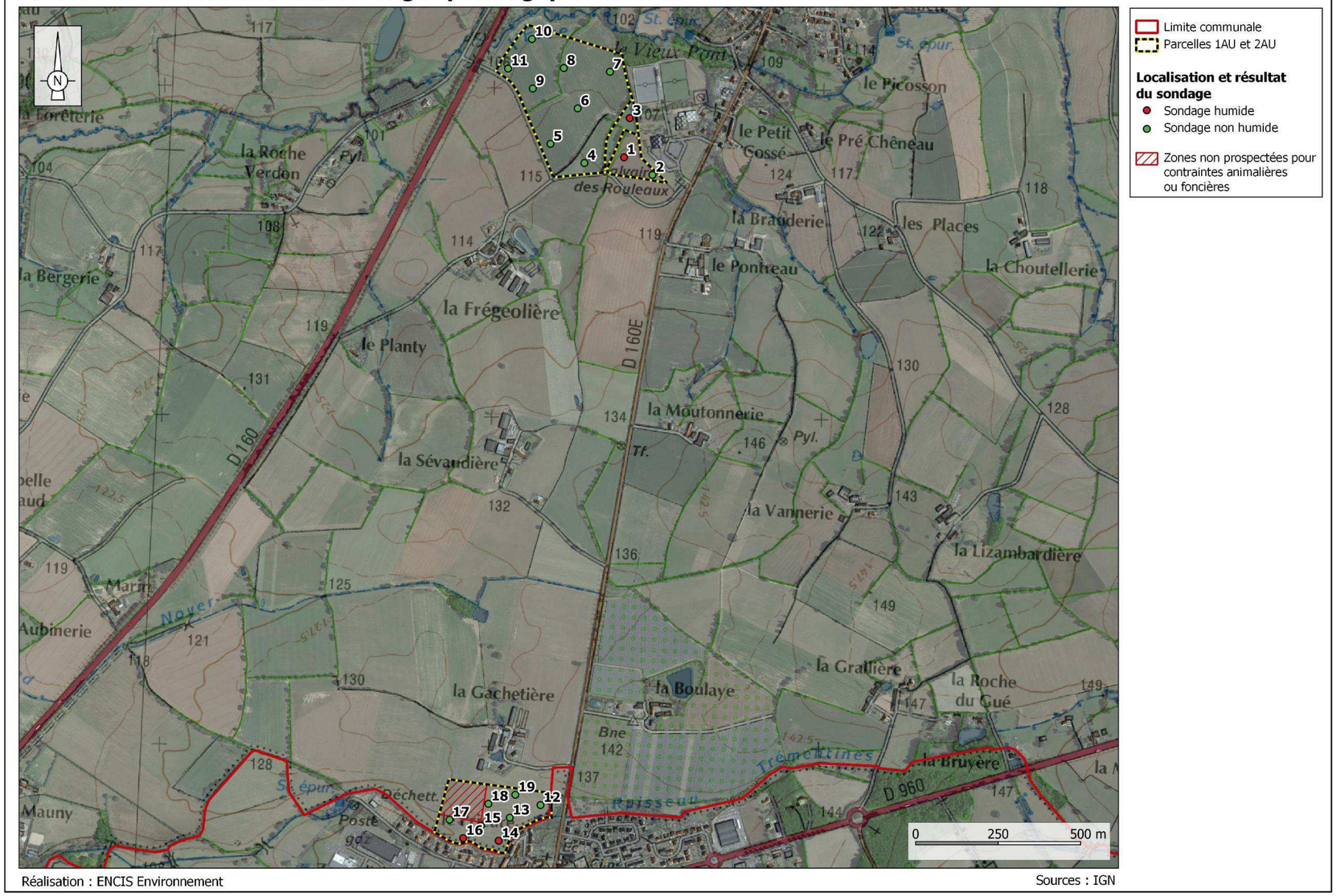
Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Trémentines

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 19 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Trémentines.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	40	-	25	-	Classe V	oui	-	-	412323	6675255
2	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	412409	6675201
3	60	-	5	-	Classe V	oui	Renoncule rampante	-	412340	6675374
4	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	412203	6675237
5	50	-	25	-	Classe IV	non	-	Traits rédoxiques inférieurs à 5%	412100	6675296
6	60	-	50	-	Classe IV	non	-	-	412183	6675403
7	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	412281	6675514
8	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	412141	6675525
9	-	20	-	-	Classe III	non	-	-	412047	6675463
10	-	40	-	-	Classe III	non	-	-	412044	6675613
11	65	-	30-35	-	Classe IV	non	-	-	411972	6675524
12	-	0	-	-	Classe III	non	-	-	412070	6673291
13	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	411977	6673253
14	60	-	10	-	Classe V	oui	-	-	411943	6673183
15	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	411890	6673229
16	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	411836	6673191
17	-	0	-	-	Classe III	non	-	-	411794	6673247
18	-	0	-	-	Classe III	non	-	-	411912	6673295
19	-	0	-	-	Classe III	non	-	-	411994	6673322

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

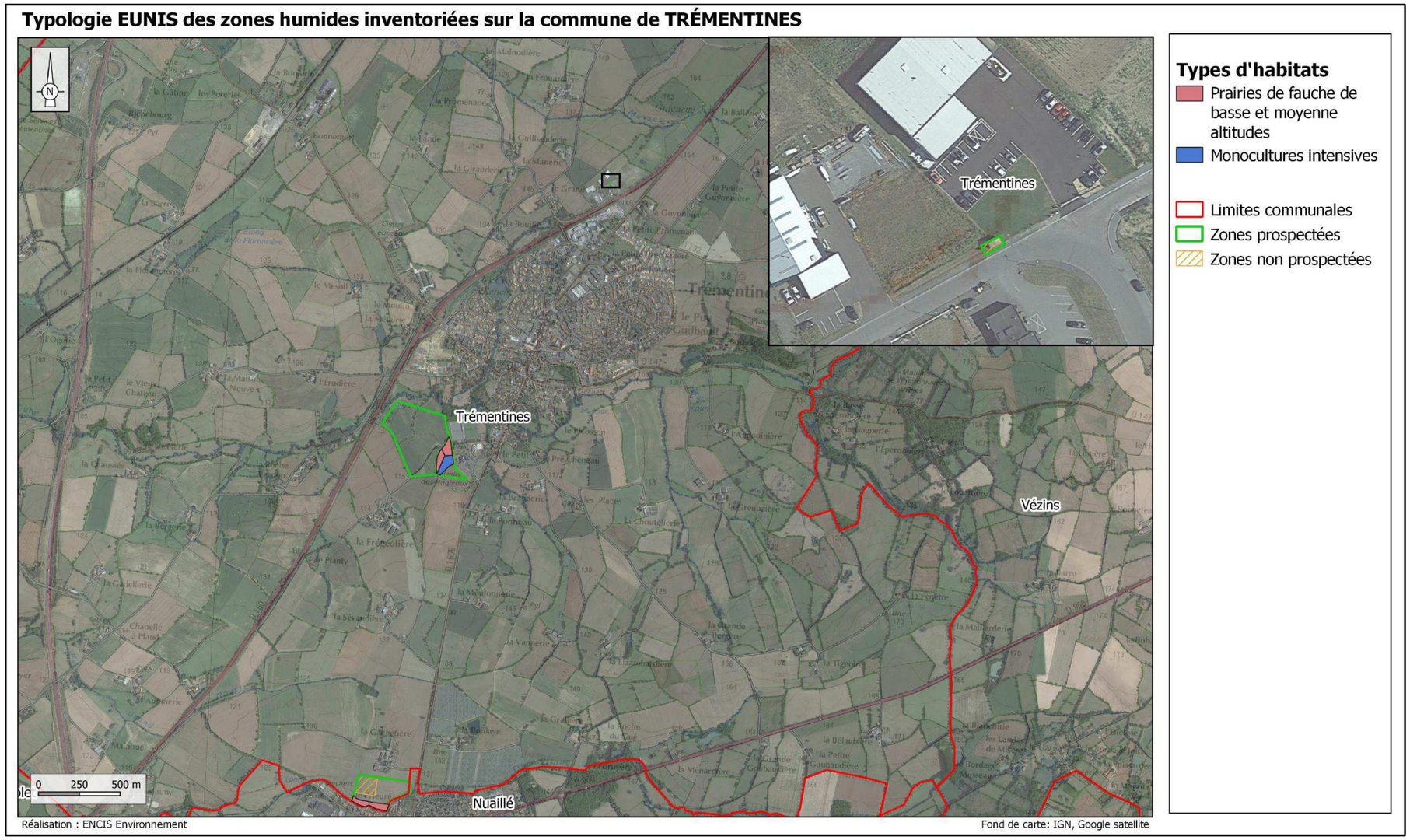
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Trémentines sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	57,6
Monocultures intensives	I1.1	0	42,4

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Trémentines

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

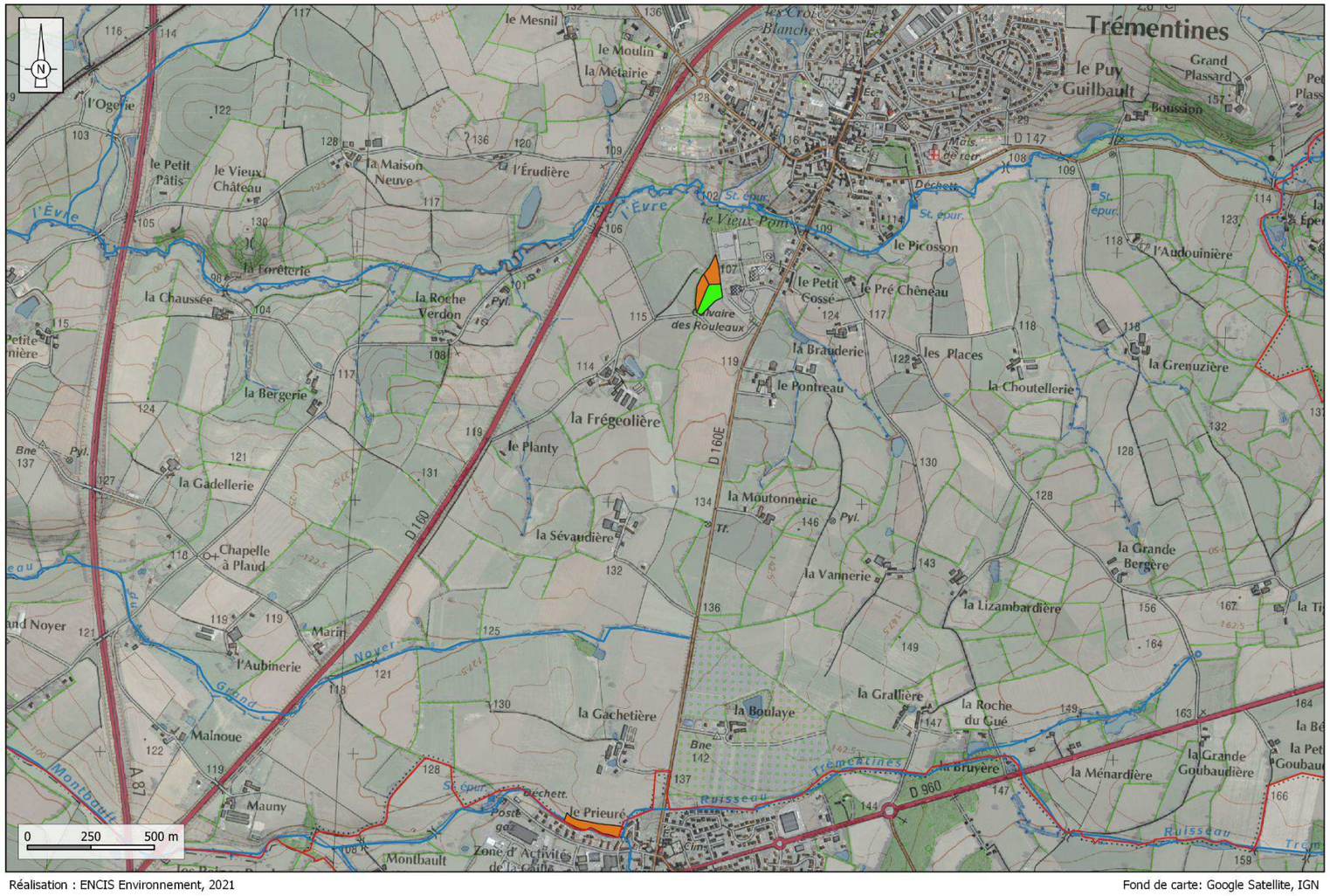
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Trémentines, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	68,9 %	31,1 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	0 %	42,4 %	57,6 %
Fonctionnalité biologique	73,5 %	26,5 %	0 %
ENJEU FINAL	**42,4 %**	**57,6 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Trémentines



Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Trémentines

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 1,4 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Trémentines. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que 42,4 % des zones humides inventoriées présentent un enjeu écologique final faible et 57,6 % un enjeu écologique final moyen, tandis qu'aucune ne présente d'enjeu écologique final fort.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Trémentines à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Trémentines 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Trémentines 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Trémentines 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Trémentines 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

OGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

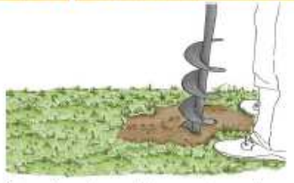


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune de Vezins







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

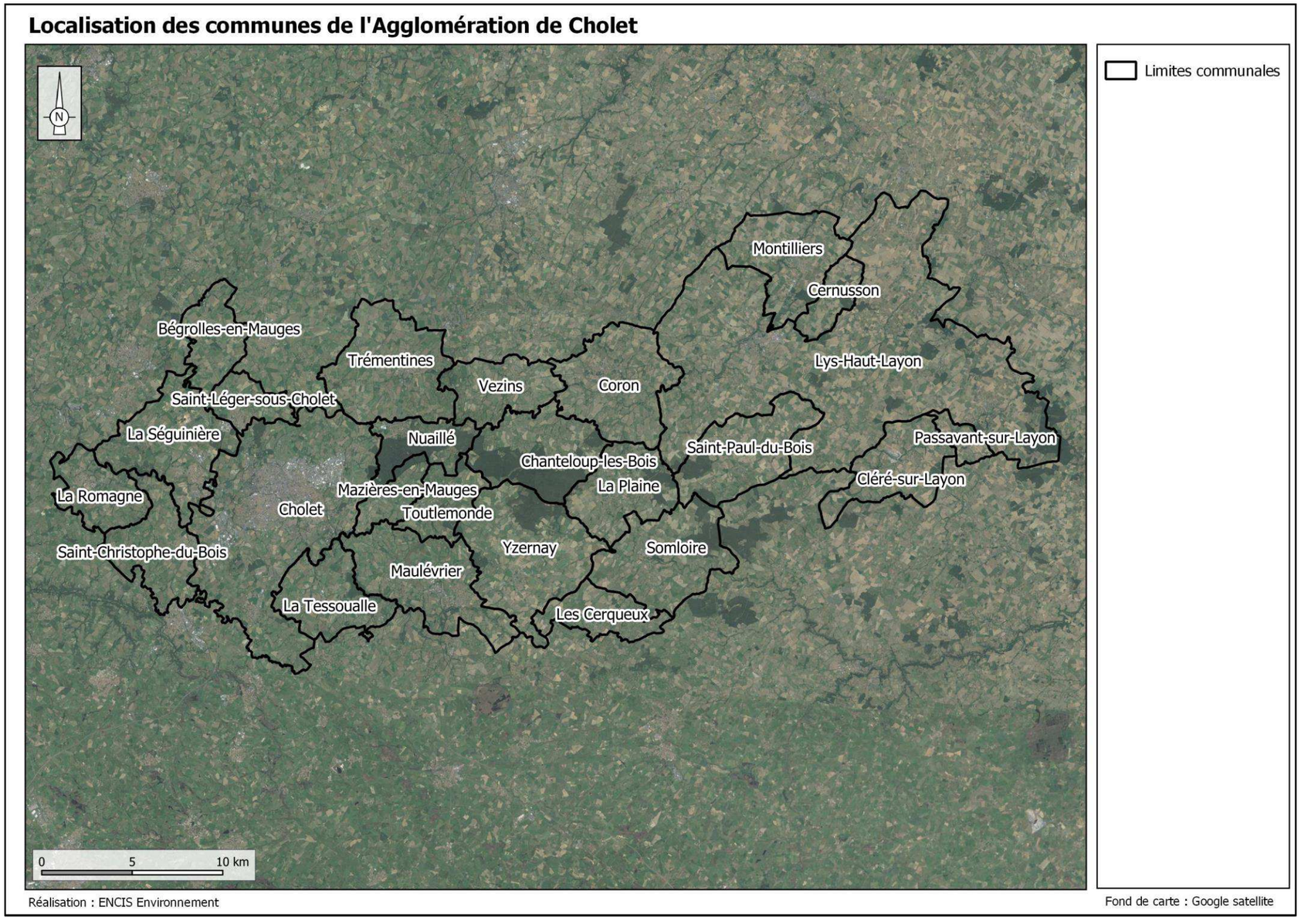
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

L'étude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

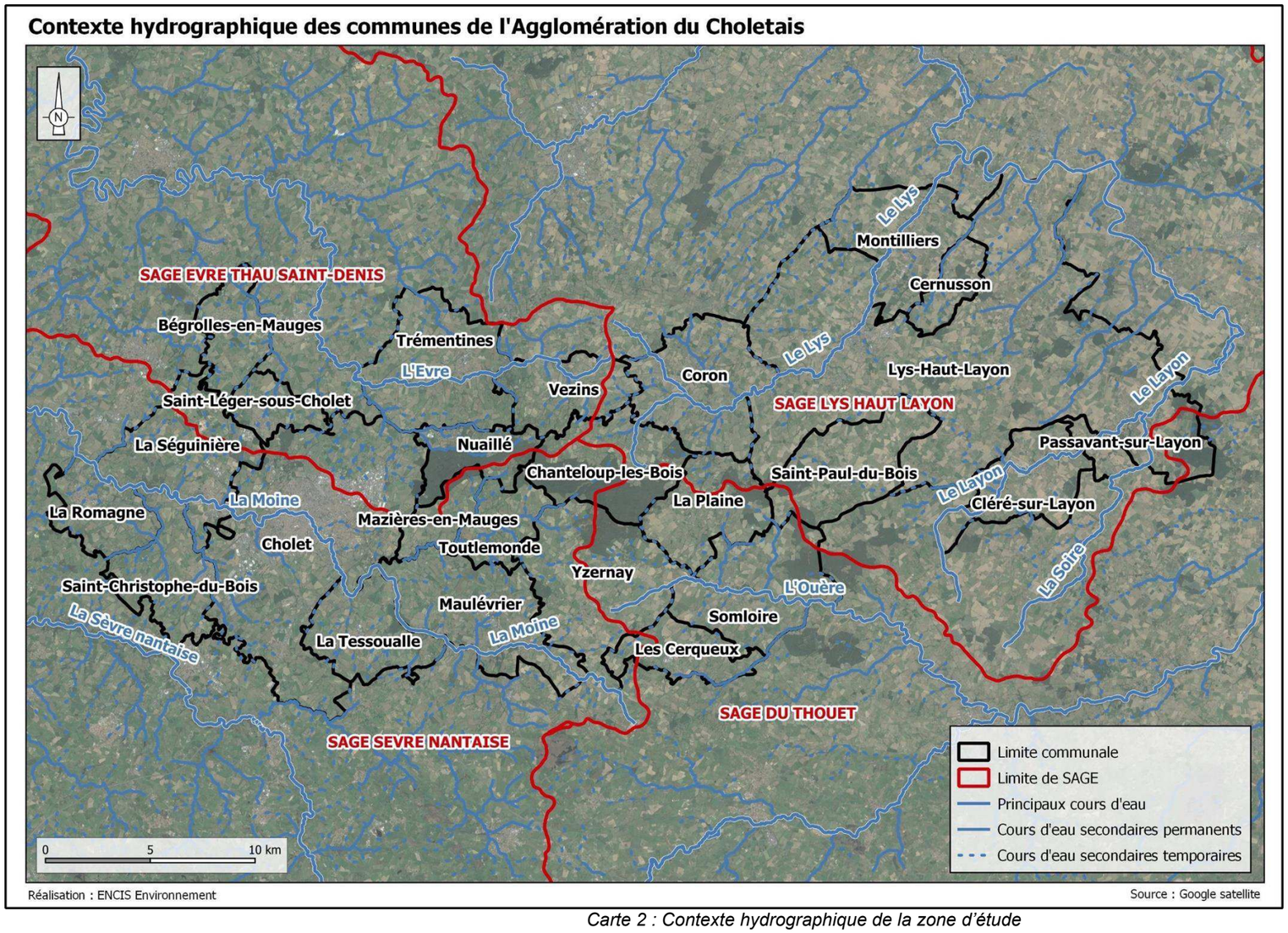


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

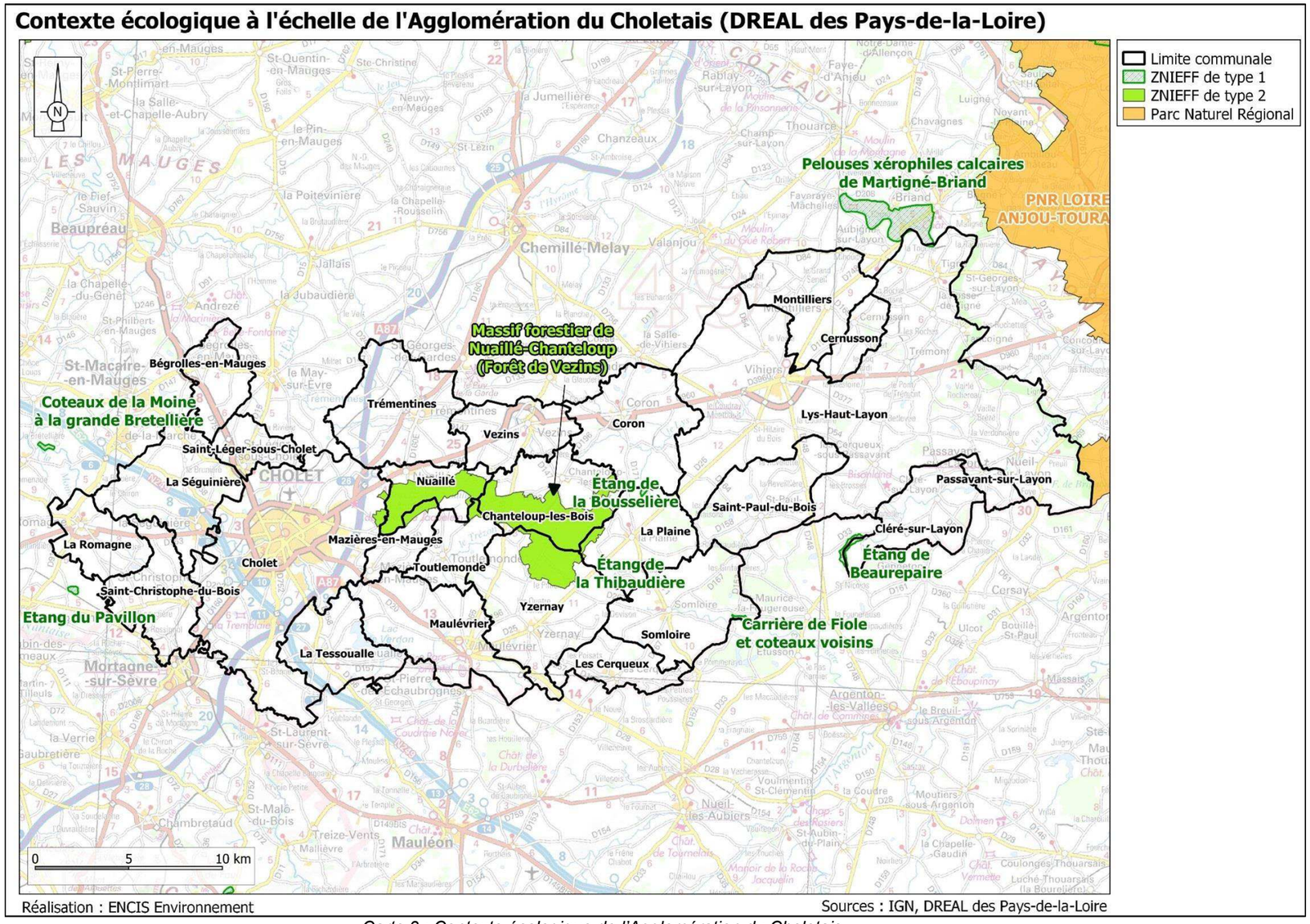
1.3.3 Contexte écologique

À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

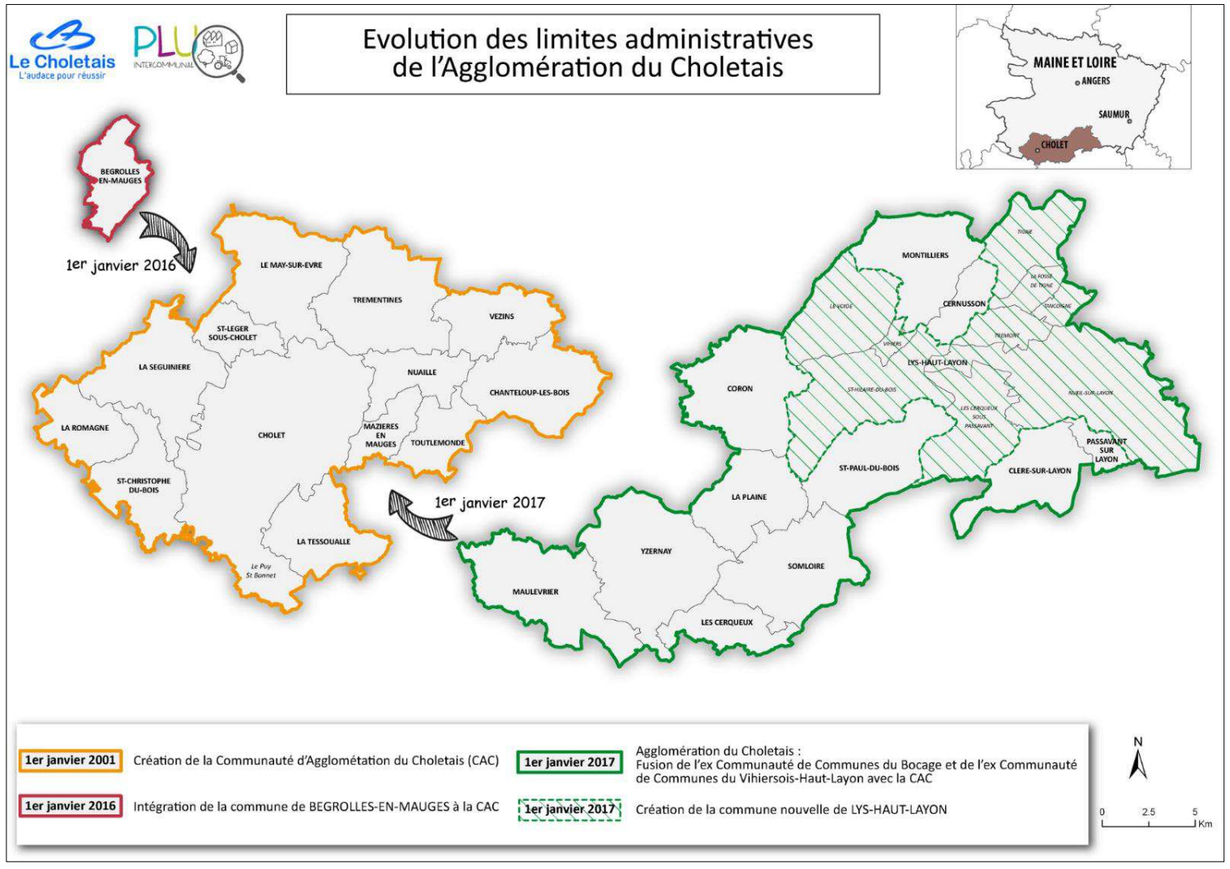
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

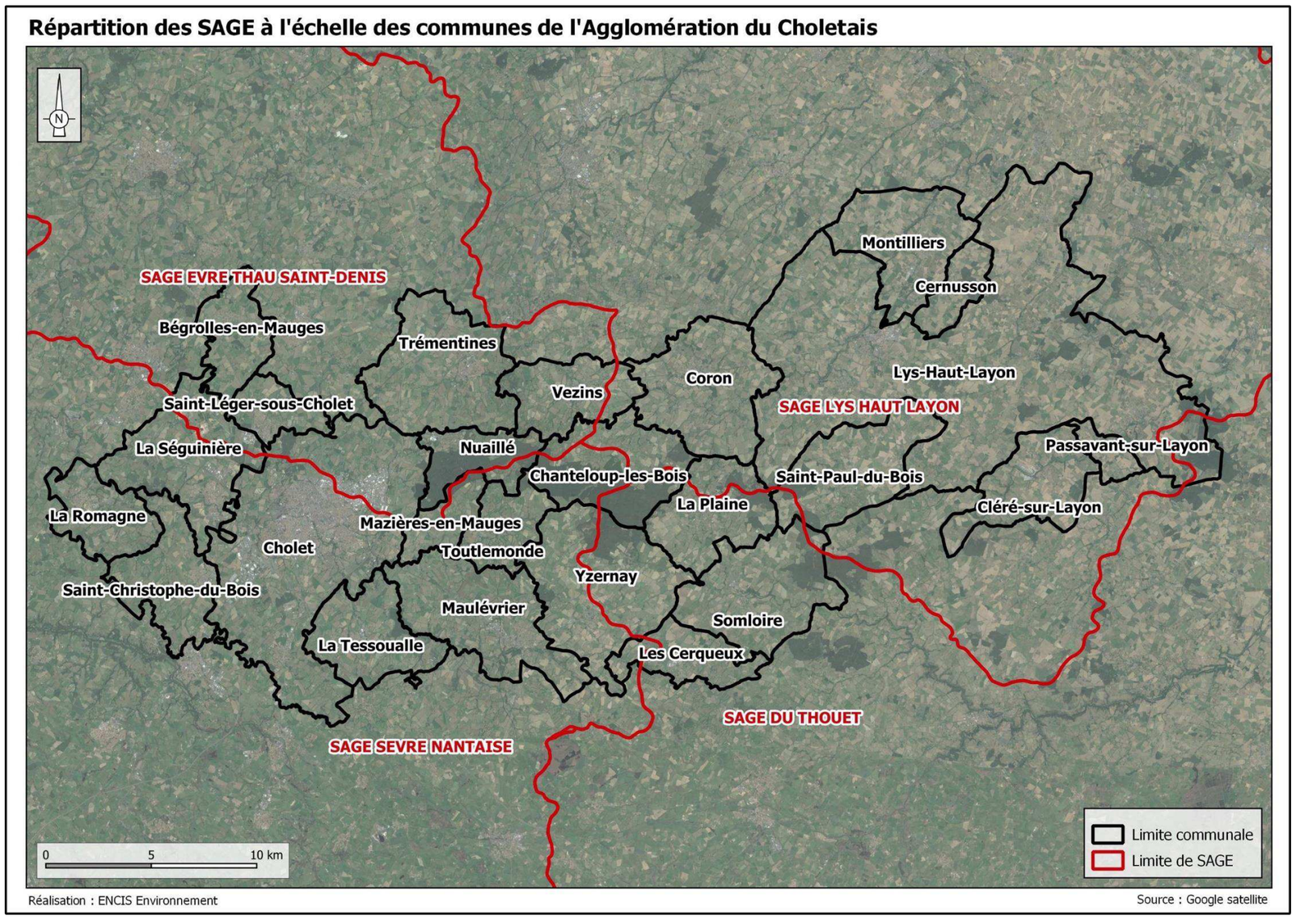


Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

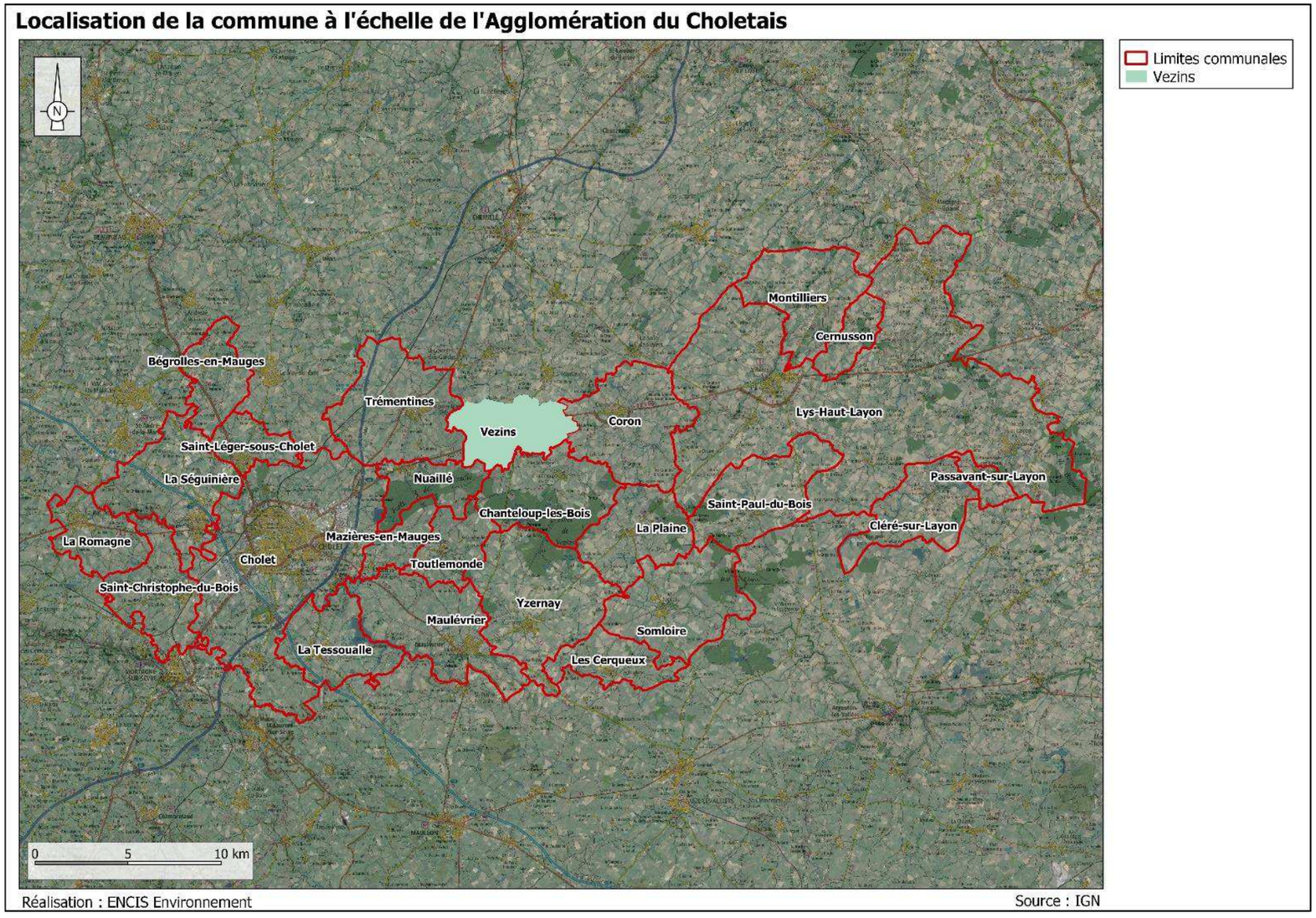
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune de Vezins

La commune de Vezins est une commune rurale de 1 750 habitants située à 17 km au nord-est de Cholet. La commune se situe dans le bassin de l'Èvre, qui y prend sa source et irrigue le bourg et sa périphérie de nombreux raus.



Carte 6 : Localisation de la commune de Vezins à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

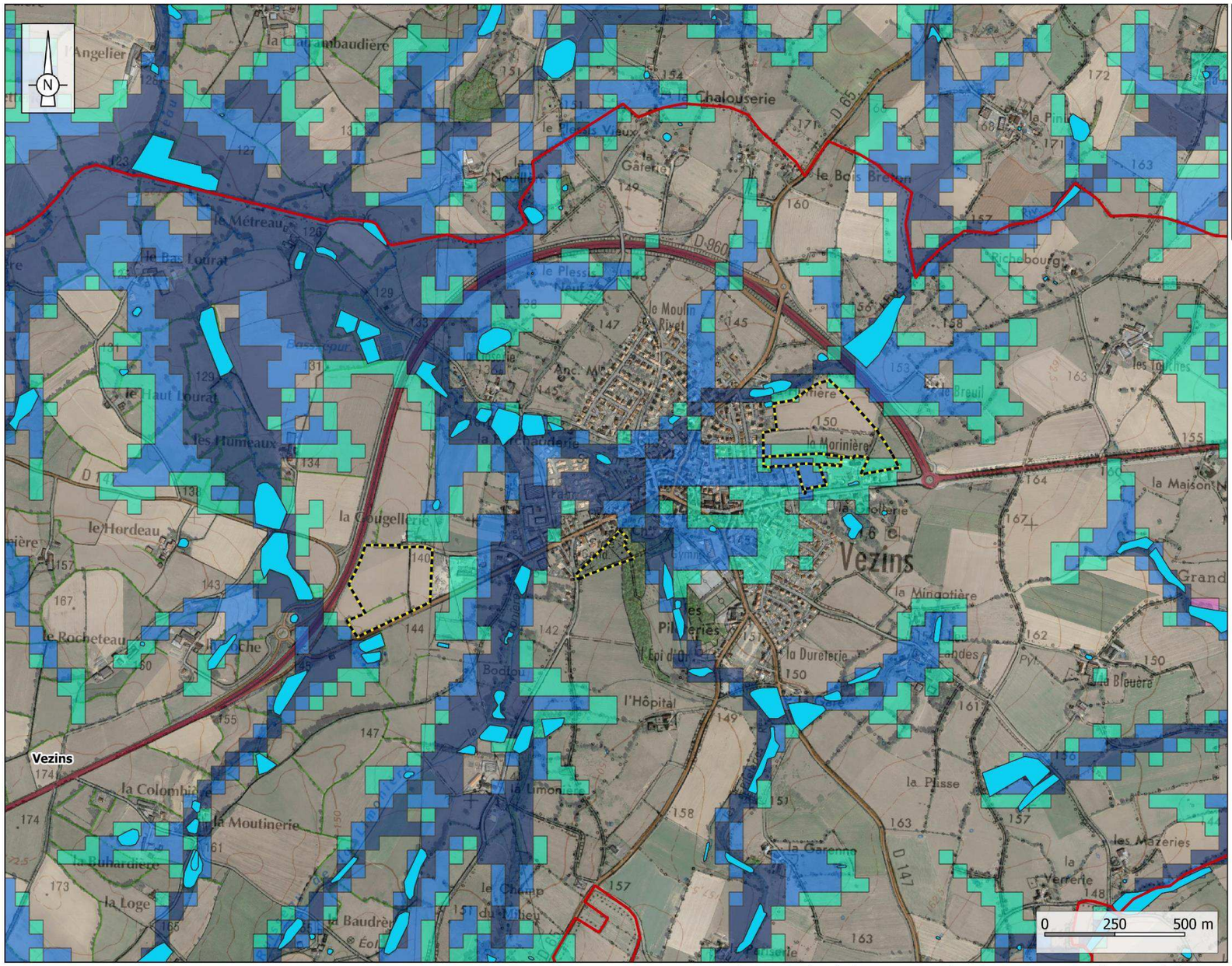
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune de Vezins. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment que les zones humides potentielles sont assez nombreuses et se concentrent principalement aux abords du réseau hydrographique, et sont très présentes notamment dans la partie sud de la commune.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Vezins

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune de Vezins, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de mai et de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **26 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune de Vezins. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

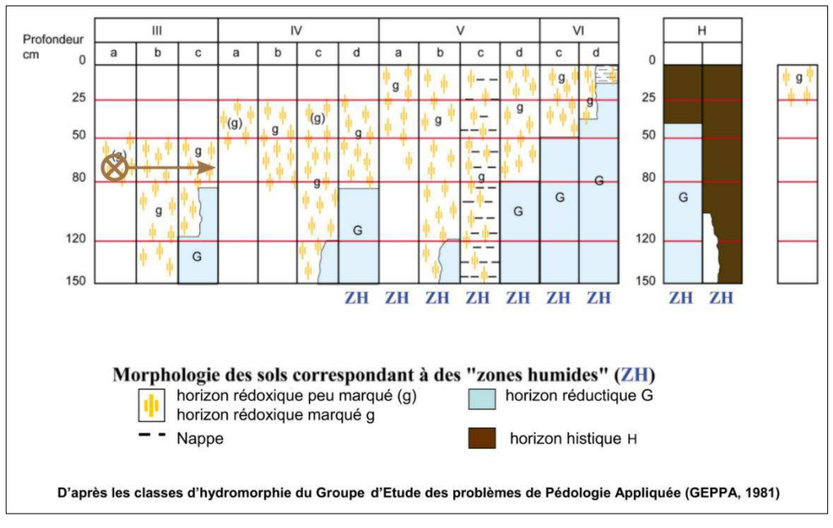


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Réalisation : ENCIS Environnement Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Vezins

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 26 sondages pédologiques réalisés sur la commune de Vezins.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	419123	6675577
2	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	419284	6675759
3	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	419177	6675793
4	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	419057	6675773
5	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	419104	6675837
6	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	419199	6675887
7	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	419247	6675837
8	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	419389	6675643
9	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	418415	6675291
10	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	417727	6675144
11	60	-	50	-	Classe IV	non	-	-	417728	6675266
12	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	417626	6675292
13	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	417533	6675225
14	45	-	15	-	Classe V	oui	-	-	417573	6675140
15	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	417659	6675204
16	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	417657	6675102
17	55	-	25	-	Classe V	oui	-	-	417520	6675044
18	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	419311	6675656
19	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	419266	6675714
20	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	419204	6675668
21	-	40	-	-	Classe IV	non	-	-	419133	6675717
22	55	-	20	-	Classe V	oui	-	-	419059	6675665
23	-	35	-	-	Classe IV	non	-	-	419014	6675715
24	60	-	-	-	Classe III	non	-	-	418985	6675624
25	45	-	15	-	Classe V	oui	-	-	419121	6675639
26	50	-	25	-	Classe V	oui	-	-	419208	6675629

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

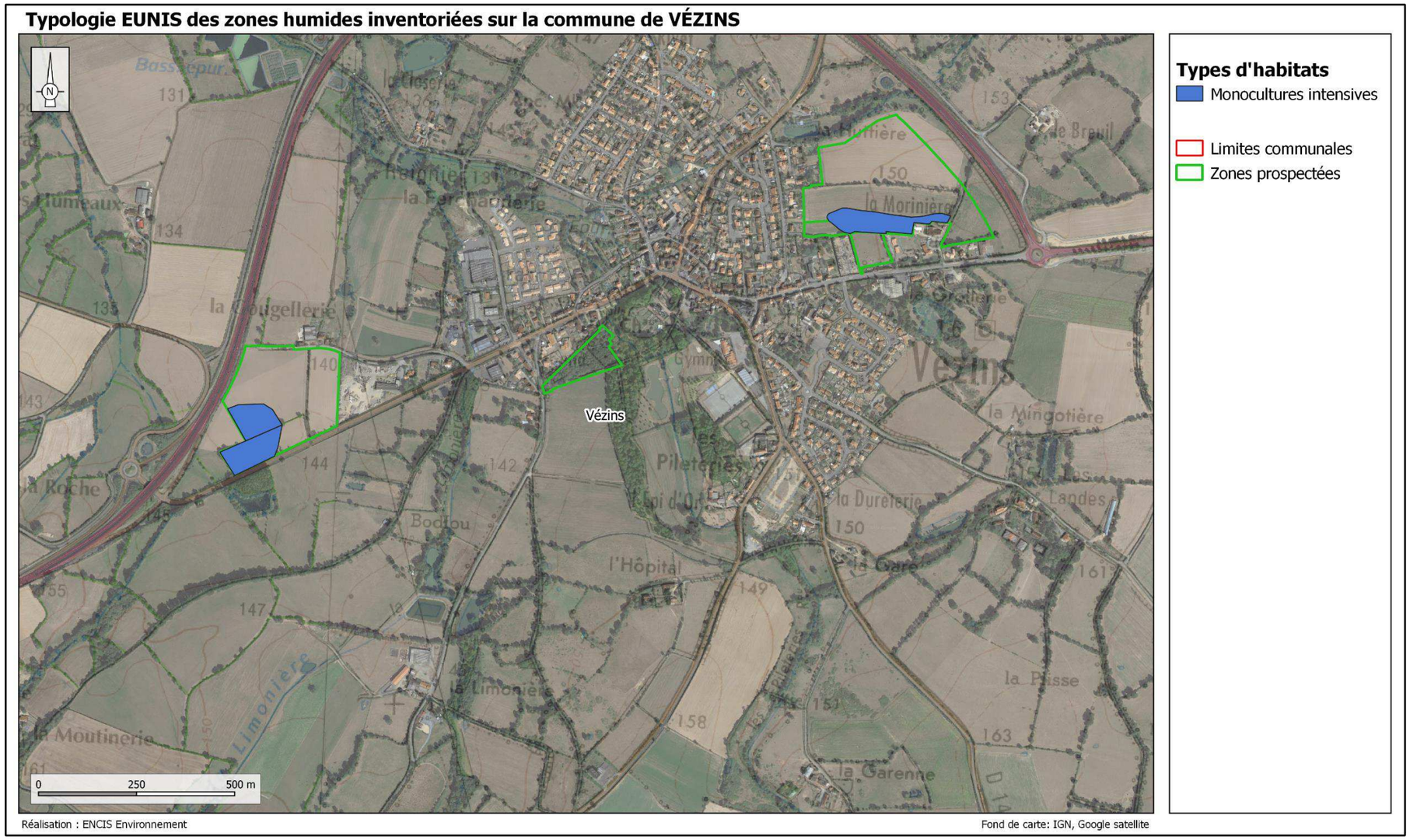
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune de Vezins sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Monocultures intensives	I1.1	0	100

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Vezins

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

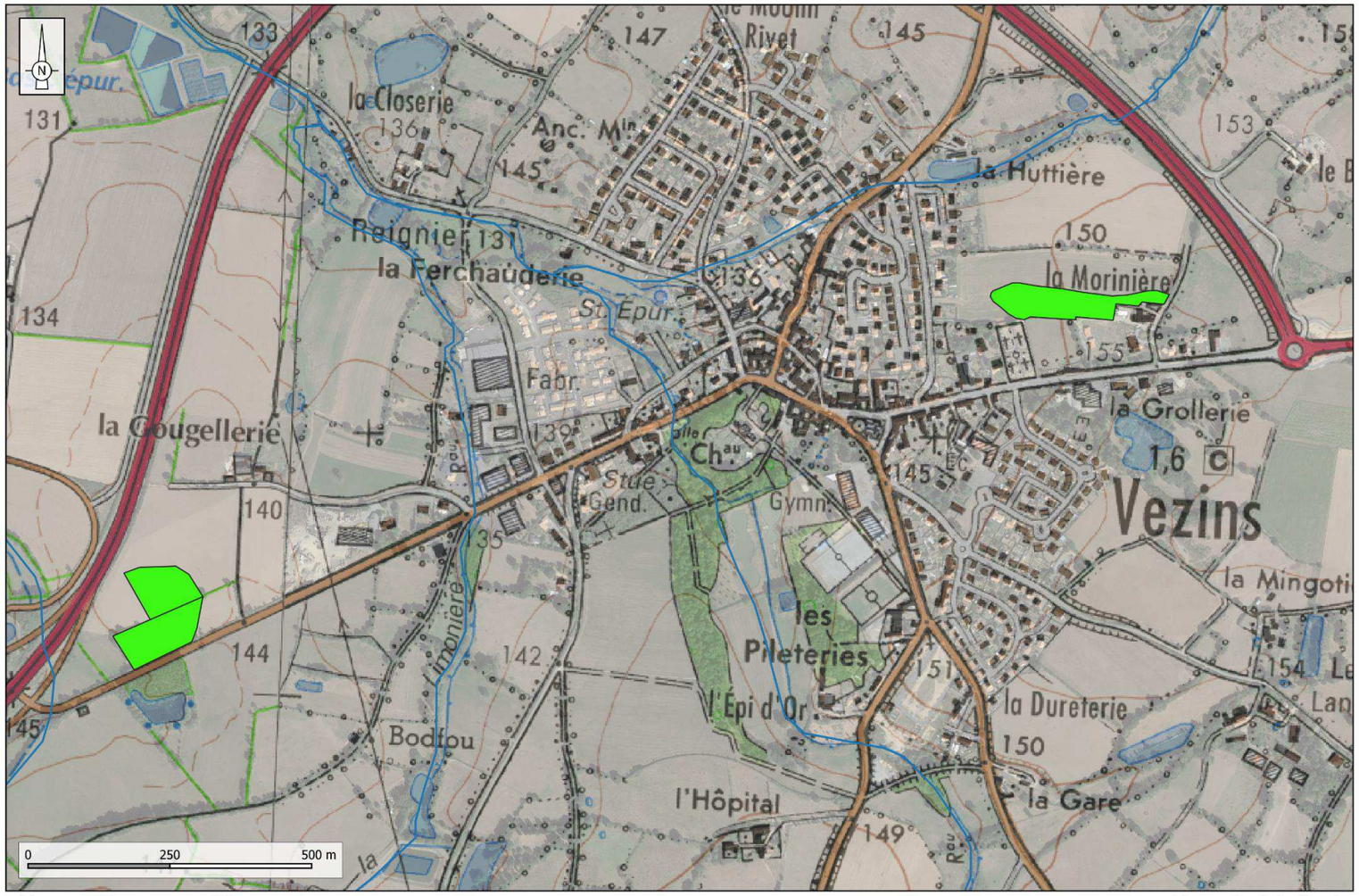
Il ressort l'étude des zones humides de la commune de Vezins, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune de Vezins



Enjeu final
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

- Limites communales
- Réseau hydrographique

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Vezins

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 3,0 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune de Vezins. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'ensemble des parcelles identifiées comme zones humides présentent un enjeu écologique final faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune de Vezins à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune de Vezins 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune de Vezins 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune de Vezins 29
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune de Vezins 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

-3/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

-4/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorype des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

-12/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

-13/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

ANNEXE 3 : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Objet : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

Réf. :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

P.J. : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures environnementales et foncières

Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

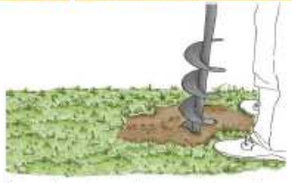


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 **sur les potentielles zones à urbaniser.**

Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI-H DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS – PARCELLES POTENTIELLEMENT URBANISABLES EN EXTENSION DE L'ENVELOPPE URBAINE

Août 2021

Commune d'Yzernay







Le Choletais
L'audace pour réussir

PLUi
INTERCOMMUNAL

Réalisation de l'étude

encis environnement
Bureau d'études en environnement
energies renouvelables et aménagement durable

encis environnement
SIRET : 539 971 838 00013 - Code APE : 7112 B
Siège : Parc Ester Technopole, 21 rue Columbia - 87 068 LIMOGES Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Préambule

L'objectif de cette étude consiste en la réalisation d'une expertise pédologique et floristique sur les parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine identifiées à l'échelle de l'agglomération de Cholet, afin d'identifier et caractériser les zones humides.

Cet inventaire sera pris en compte dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) de l'Agglomération du Choletais. Il permettra d'identifier les secteurs à enjeux « zones humides » dans le PLUi-H, notamment lors de la définition des zones de projets (zones urbaines, d'urbanisation future, et de proposer des outils de protection et/ou de gestion de ces zones humides, en lien ou non avec le PLUi-H.

Sommaire

Sommaire **4**

Partie 1 : Contexte de l'étude **6**

1.1 Présentation du porteur de projet **8**

1.2 Présentation des auteurs de l'étude **8**

1.3 Contexte général **9**

1.3.1 Présentation de la zone d'étude 9

1.3.2 Contexte hydrographique 10

1.3.3 Contexte écologique 11

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel 12

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire **15**

1.4.1 Zones humides 15

Partie 2 : Méthodologie **17**

2.1 Méthodologie générale **18**

2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données 18

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides 20

2.1.3 Expertise floristique 21

2.1.4 Expertise pédologique 21

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides 22

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire **23**

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles 23

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique 23

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier 23

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées **24**

Partie 3 : Résultats et analyse **25**

3.1 Résultat de la phase terrain **26**

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques 26

3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées 28

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides **30**

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées 30

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées 30

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées 30

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides **31**

3.4 Synthèse de l'étude **32**

Table des illustrations **34**

Bibliographie **36**

Annexes **38**

Partie 1 : **Contexte de l'étude**

1.1 Présentation du porteur de projet

L'Agglomération du Choletais (collectivité maître d'ouvrage), représentée par son Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et/ou son Vice-Président chargé des espaces naturels et ruraux, est le maître d'ouvrage de la prestation comme définie dans le cahier des charges.

Maitre d'ouvrage	Le Choletais L'audace pour réussir
Adresse	Place Jean Moulin 49 300 Cholet

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de dix années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales et d'aménagement du territoire.

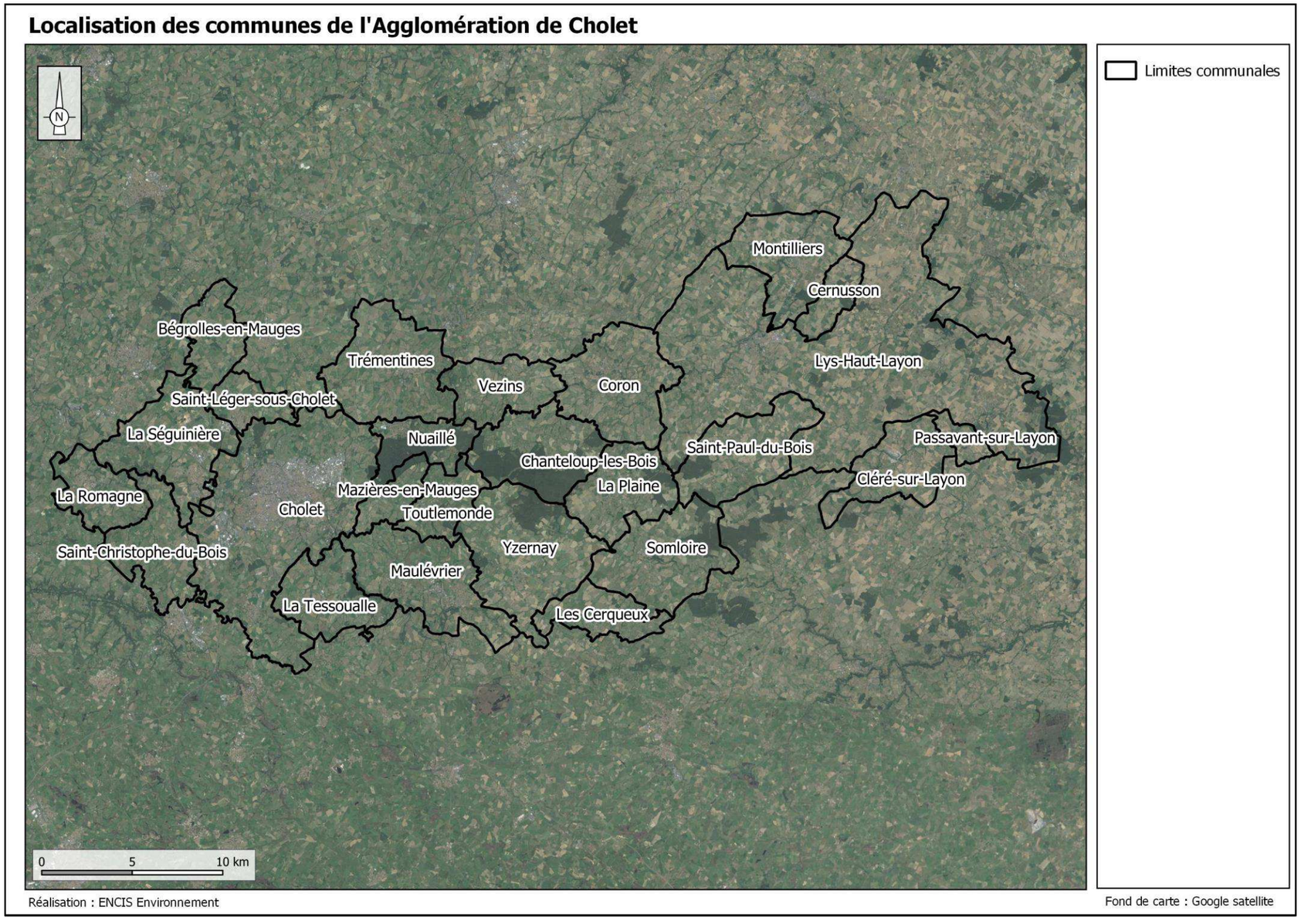
Structure	encis environnement
Adresse	ESTER Technopole 9 rue du Petit Chatelier 44 300 Nantes
Téléphone	05 55 36 28 39
Rédacteur de l'étude	Romain FOUQUET, Responsable d'études / Ecologue Thomas LEROY, Chargé d'étude en zones humides
Correcteur	Pierre PAPON, Directeur du pôle écologie
Version / date	Version finale – Août 2021

1.3 Contexte général

1.3.1 Présentation de la zone d'étude

tude a été menée sur les secteurs susceptibles d'être urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine.

Préalablement, une étude de la sensibilité agricole du secteur a permis de retenir prioritairement ces zones d'études. Celles-ci couvrent environ 600 hectares sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais.

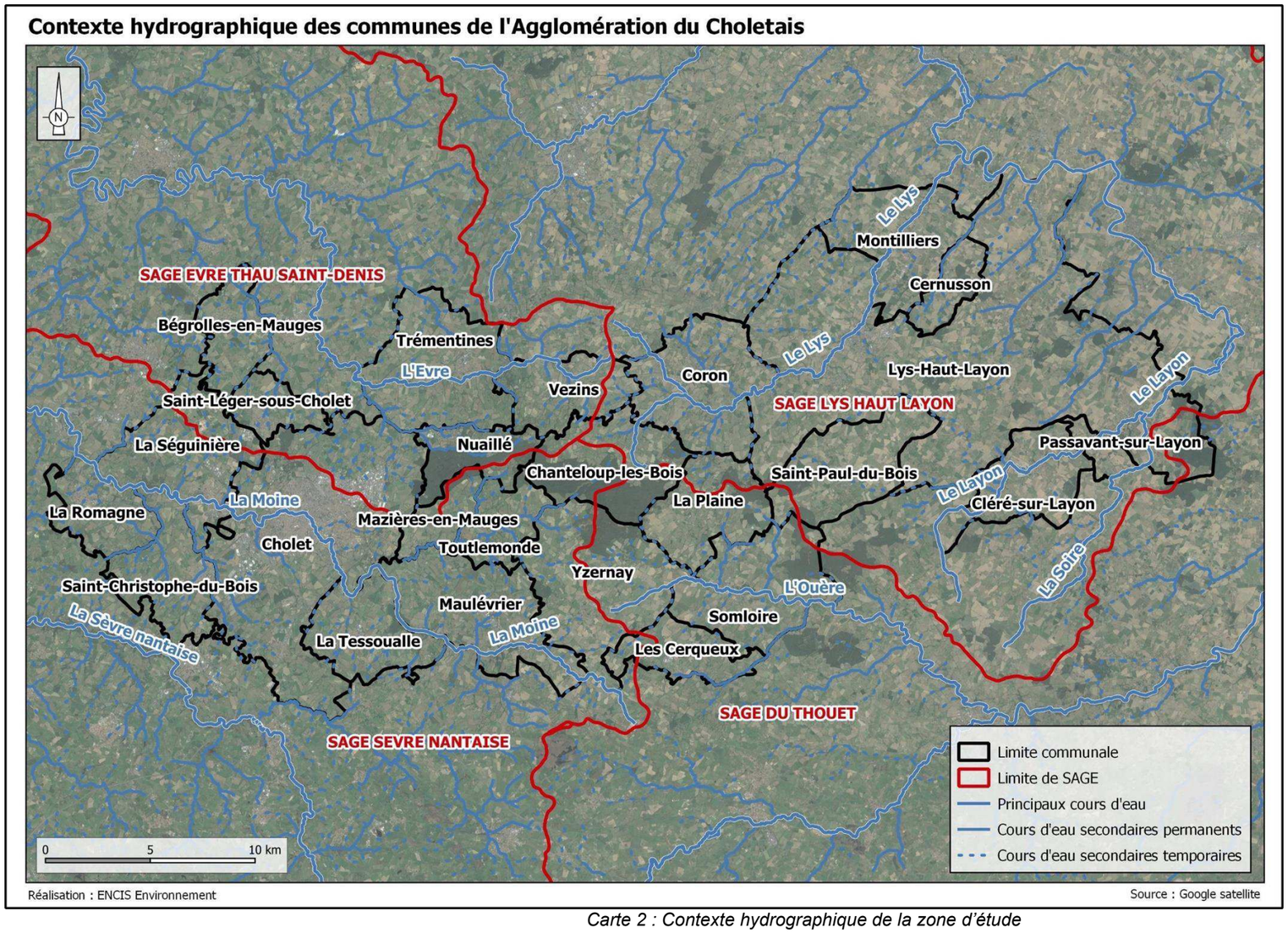


Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais

1.3.2 Contexte hydrographique

À l'échelle de l'Agglomération du Choletais, on dénombre la présence de cinq cours d'eau majeurs intervenant dans le processus hydrographique local.

Au nord-ouest de l'agglomération, l'Èvre serpente à approximativement 1 800 mètres à l'est du bourg de la commune de Bégrolles-en-Mauges. Au nord-est, le Lys traverse les communes de Coron et de Montilliers ainsi que la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon). À l'est, le Layon passe par les communes de Nueil/Layon, de Passavant/Layon et de Cléré/Layon. Au sud de la zone d'étude, l'Ouère traverse quant à lui la commune de Somloire d'ouest en est et forme sur une portion la limite communale entre Somloire et la Plaine. Enfin, au sud-ouest de l'agglomération, la Moine dessert les communes de la Romagne et de la Séguinière dont elle forme la limite communale, ainsi que Cholet, la Tessoualle et Maulévrier.



Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude

1.3.3 Contexte écologique

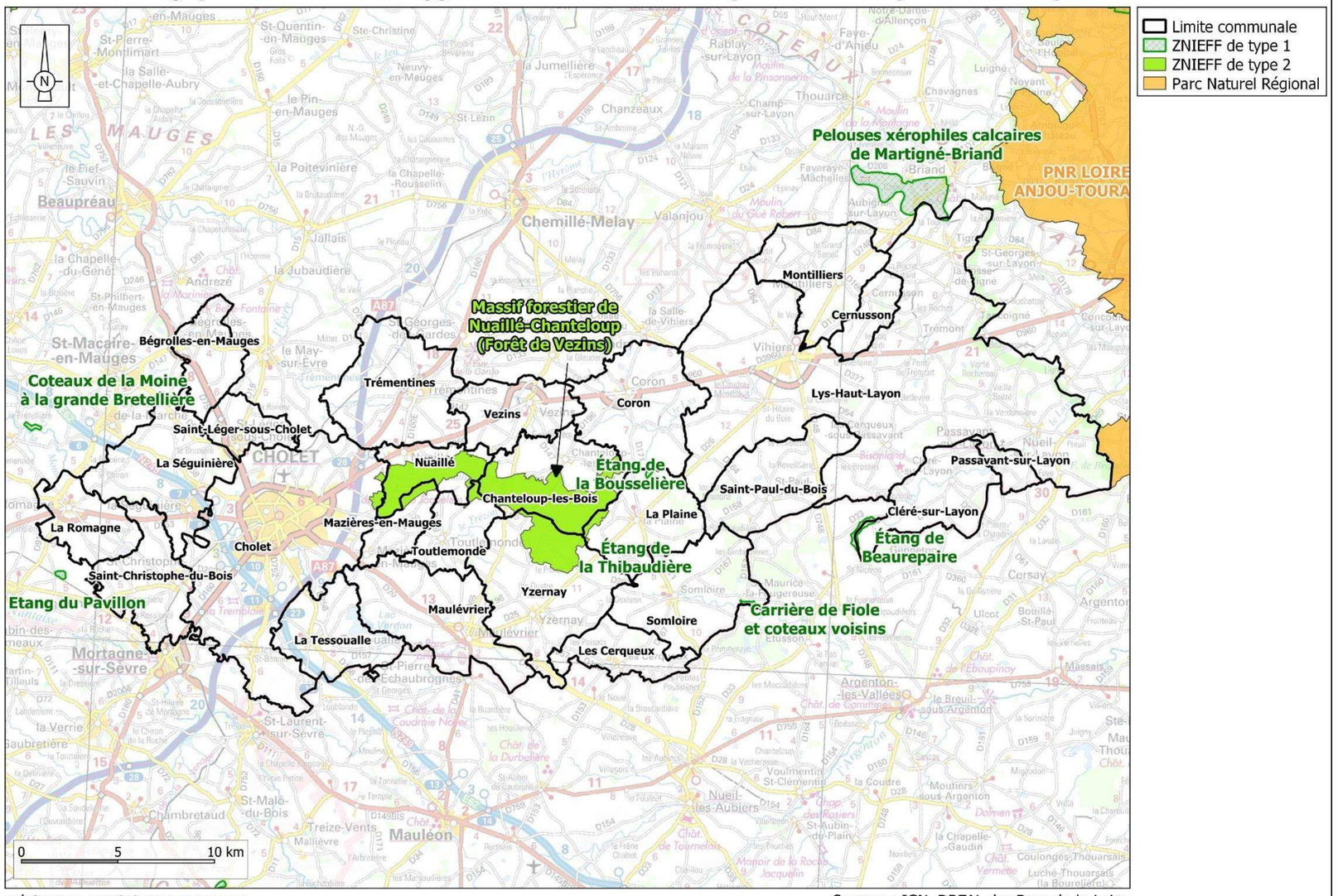
À l'échelle de l'agglomération du Choletais, aucun espace protégé n'est présent (Natura 2000, PNR, RNR, ENS, etc.). À titre indicatif, le Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine est limitrophe de la zone d'étude.

En outre, cinq espaces d'inventaire (ZNIEFF de type I) sont dénombrés au sein de l'agglomération :

- Étang de Beaurepaire
- Étang de la Bousselière
- Étang de la Thibaudière,
- Carrière de Fiole et coteaux voisins,
- Massif forestier de Nuaillé-Chanteloup.

Les fiches descriptives de ces secteurs d'inventaire sont annexées à la présente étude.

Contexte écologique à l'échelle de l'Agglomération du Choletais (DREAL des Pays-de-la-Loire)



Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais

1.3.4 Contexte géographique et institutionnel

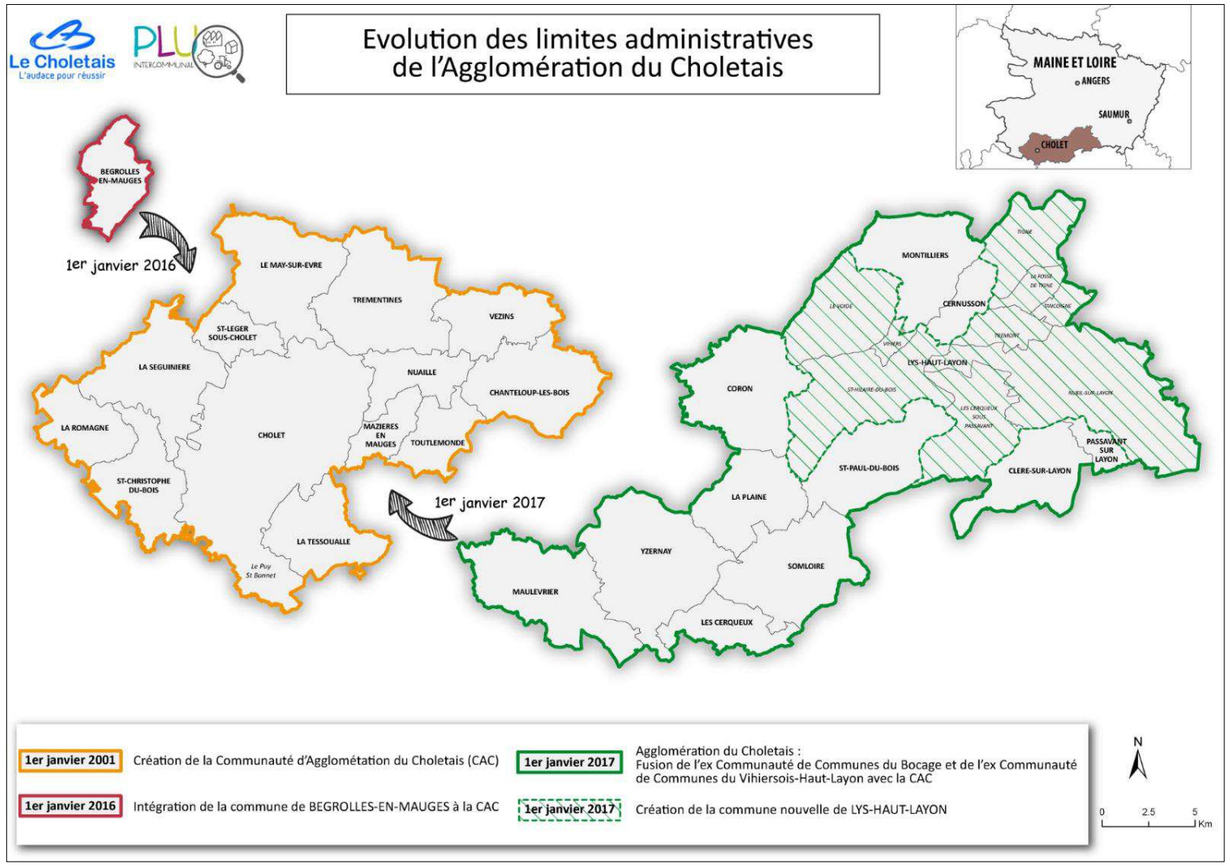
1.3.4.1 L'Agglomération du Choletais

L'Agglomération du Choletais est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, et de l'adhésion des communes de la Communauté de Communes du Vihiersois Haut-Layon. Au 1er décembre 2015, la Communauté de Communes du Bocage s'est retirée du Pays des Mauges, structure porteuse du SCoT. L'arrêté préfectoral du 1er janvier 2016 a validé la fin de l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon avant qu'elle ne soit dissoute le 30 septembre 2016 par arrêté préfectoral. Le 1er janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon se sont regroupées en commune nouvelle dénommée Lys-Haut-Layon, à l'exception des communes de Montilliers, Cernusson, Passavant-sur-Layon, Cléré-sur-Layon, et Saint-Paul-du-Bois. Au 1er janvier 2016, la Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon s'est retirée du Pays de la Loire en Layon, structure porteuse du SCoT. Pour rappel, la composition communale des ex-communautés de communes constitutives de l'Agglomération du Choletais :

Ex-Communauté d'Agglomération du Choletais : Bégrolles-en-Mauges, Chanteloup-les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Toutlemonde, Trémentines et Vezins.

Ex-Communauté de Communes du Bocage : Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay.

Ex-Communauté de Communes du Vihiersois-Haut-Layon : Lys-Haut-Layon (communes déléguées : Les Cerqueux-sous-Passavant, La Fosse-de-Tigné, Nueil-sur-Layon, Tancoigné, Tigné, Trémont et Vihiers – Le Voide – Saint-Hilaire-du-Bois), Cernusson, Cléré-sur-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois.

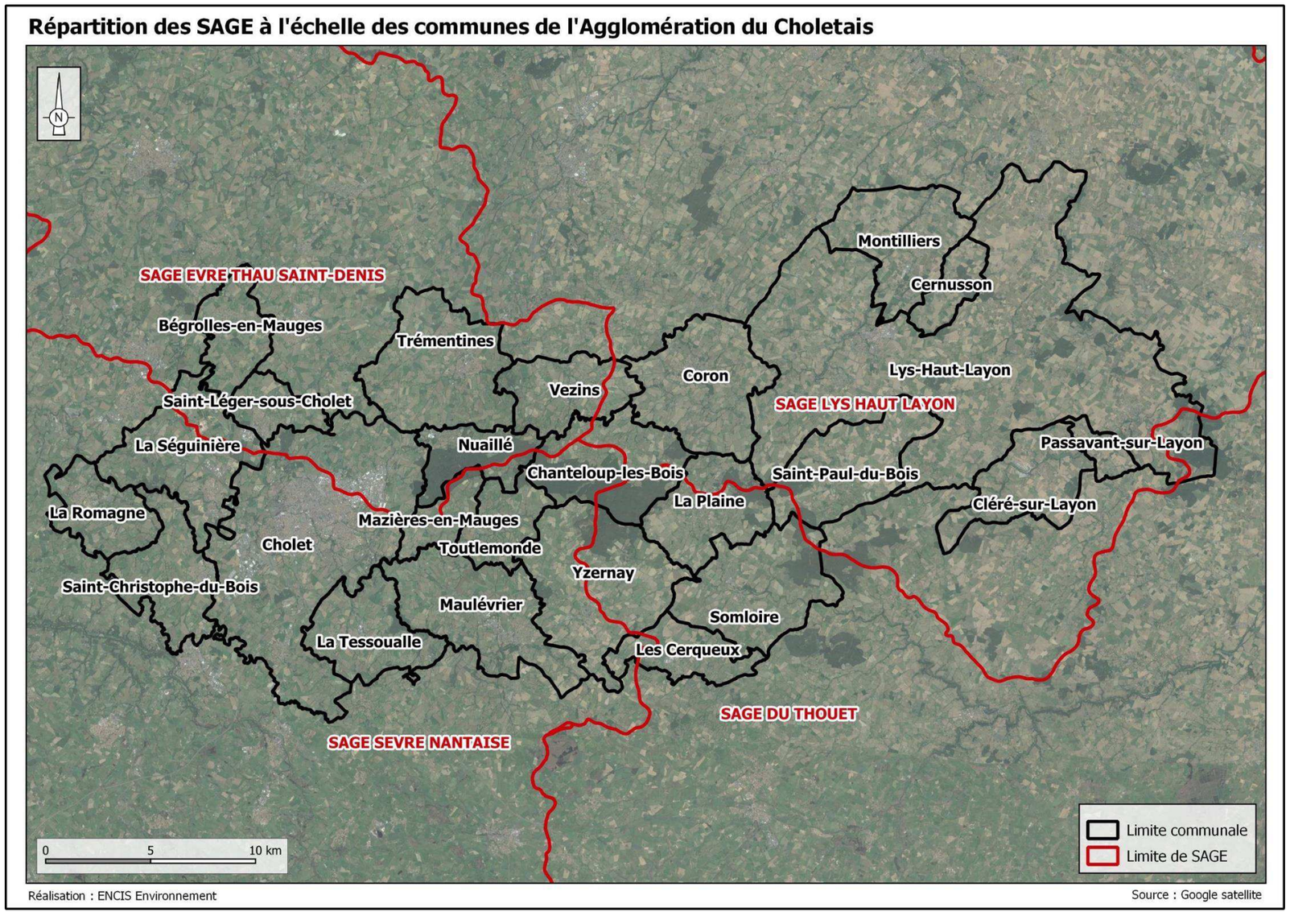


Carte 4 : Évolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.2 Les SAGES

L'Agglomération du Choletais est un établissement public de coopération intercommunale créé au 1er janvier 2017. Située en Région Pays de la Loire, elle regroupe 26 communes et près de 106 000 habitants sur un territoire de 87,7 km². Le territoire de l'Agglomération du Choletais est concerné par 4 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) disposant respectivement d'une méthode d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau validée par sa Commission Locale de l'Eau (CLE) :

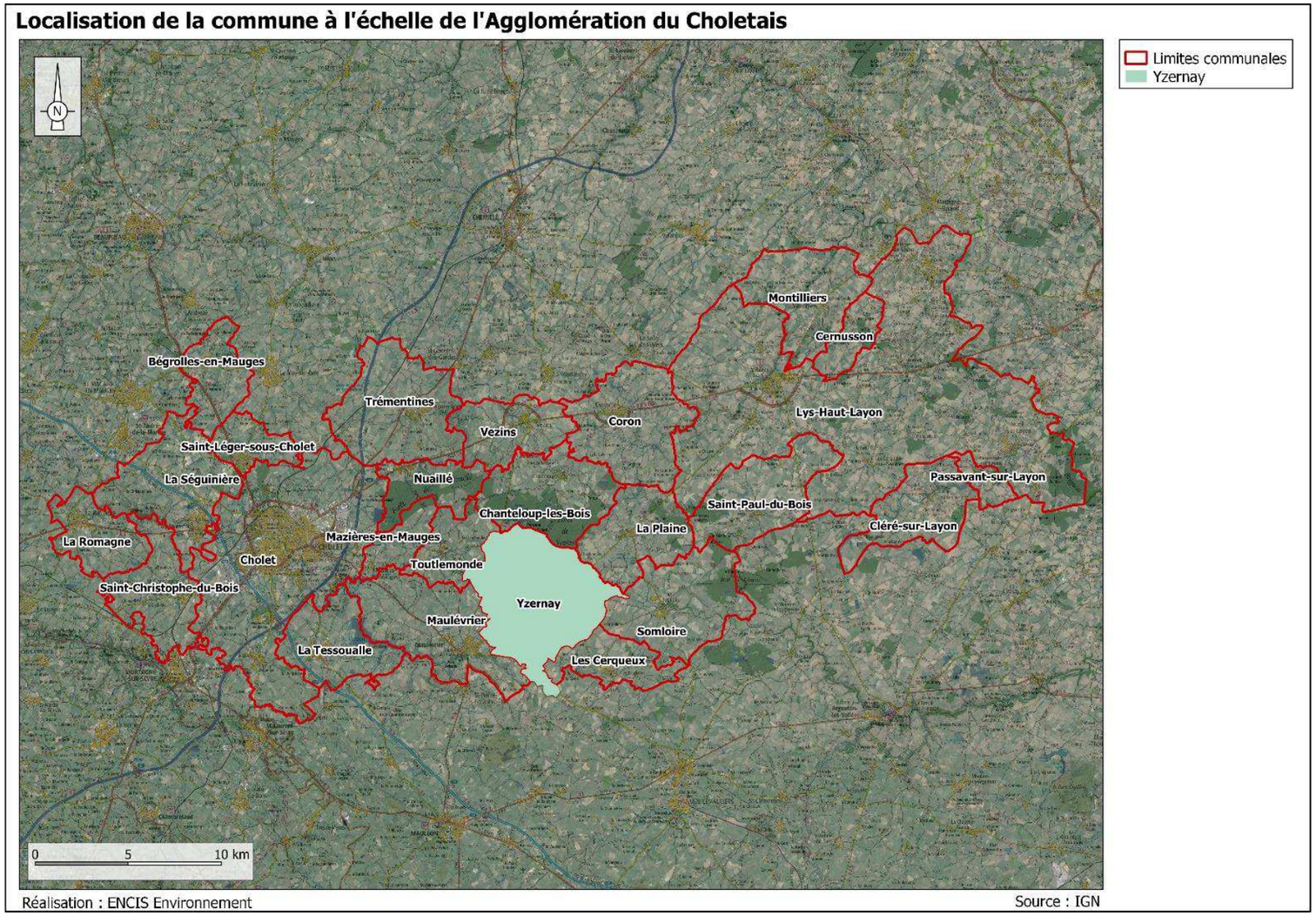
- SAGE Layon Aubance Louets,
- SAGE de l'Evre, Thau et Saint Denis,
- SAGE du bassin du Thouet,
- SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise.



Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.3.4.3 La commune d'Yzernay

La commune d'Yzernay est une commune rurale de 4 065 hectares accueillant 1 860 habitants, située à 17 km à l'est de Cholet. Un petit ruisseau affluent de la Moine vient prendre sa source à l'ouest du bourg.



Carte 6 : Localisation de la commune d'Yzernay à l'échelle de l'Agglomération du Choletais

1.4 Fonctionnalités et contexte réglementaire

1.4.1 Zones humides

1.4.1.1 Définition et fonctionnalité des zones humides

Définition de zone humide

Dans le cadre de la Convention RAMSAR, les zones humides sont définies comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».

De la nécessité de conserver les zones humides

Il est considéré qu'aujourd'hui en France les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées y sont inféodées ».

Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau, en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent des risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux pour la gestion du potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Menaces et dégradations des zones humides

Bien que primordiales sur les plans environnemental et social, les zones humides sont en constante réduction depuis plusieurs décennies. Perçues d'un point de vue agricole comme des terres improductives, elles sont menacées et subissent de nombreuses dégradations :

- le comblement et le remblaiement des points d'eau à des fins d'urbanisation ou de mise en culture,
- le drainage des prairies humides pour la mise en culture du maïs notamment,
- l'abandon de la fauche ou du pâturage extensif conduisant au boisement et donc à l'assèchement de certaines prairies humides,
- les prélèvements d'eau pour l'industrie, l'agriculture et la consommation en eau potable contribuent à l'assèchement général des zones humides,
- les pollutions par les produits phytosanitaires touchant l'eau impactent par extension les zones humides.

1.4.1.2 Objectifs de protection et cadre réglementaire

On considère aujourd'hui en France que les zones humides représentent 25 % de la biodiversité nationale. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie estimait en 2012 que : « 50 % des oiseaux dépendent des zones humides et 30% des espèces végétales remarquables et menacées. » Les zones humides jouent également un rôle primordial dans notre approvisionnement en eau en contribuant grâce à leurs pouvoirs épurateurs à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles préviennent contre les risques d'inondations en diminuant l'intensité des crues et participent à la régulation des microclimats. Elles sont, enfin, une source de production agricole, piscicole et conchylicole aux répercussions financières considérables. Le repérage et la délimitation des zones humides apparaissent donc comme capitaux si l'on veut au mieux gérer le potentiel écologique et humain qu'elles représentent.

Le but de cette étude est d'identifier la présence de zones humides au sein de parcelles prédéfinies (potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine) et d'en évaluer la fonctionnalité. Une expertise pédologique du sol sera réalisée à cet effet. De même, la flore sera étudiée et les plantes indicatrices et caractéristiques des sols humides seront recherchées.

La convention Ramsar à l'échelle internationale

C'est le 2 février 1971 que la convention Ramsar également appelée « convention sur les zones humides » a été adoptée. Ce traité, qui promeut l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources, sert de base intergouvernementale aux 168 pays qui l'ont actuellement ratifié.

Cadre national

La loi du 3 janvier 1992 fixe les grands objectifs de préservation de la ressource « eau » comme « patrimoine commun de la nation ». Elle définit les zones humides, avec l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cette loi s'oriente vers une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants et se donne comme objectif d'atteindre un bon état des eaux souterraines et de surfaces. Deux documents de planification sont alors mis en place : le SDAGE qui planifie la gestion de bassins versants à l'échelle de « district hydrographique » et le SAGE qui oriente les objectifs de protection qualitative et quantitative de l'eau pour un périmètre hydrographique cohérent (le plus souvent à l'échelle d'un bassin versant).

La directive européenne du 23 octobre 2000 dite « Directive Cadre sur l'Eau », adoptée par le Conseil Constitutionnel et par le Parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique sur le plan européen.

Cette directive fixe des objectifs ambitieux par le biais de plans de gestion. Ces derniers ont démarré depuis 2010 pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et des eaux souterraines.

Lancé en avril 2010, le plan national d'actions en faveur des zones humides a été mis en place dans le but de « développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier, outils de formation…) » et de « poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides ».

L'extrait de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement fixe la liste des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités) soumis à déclaration (D) ou à autorisation (A) :

Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zone humide ou de marais ; la zone asséchée ou mise en eau étant :

1. Supérieure ou égale à 1 ha (A) ;
2. Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D).

Rubrique 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

1. Supérieure ou égale à 100 ha (A) ;
2. Supérieure à 20 ha, mais inférieure à 100 ha (D).

Le maître d'ouvrage doit fournir à l'administration (DDT/DREAL), un dossier contenant :

le nom et l'adresse du demandeur,

la localisation du projet,

la nature du projet,

un dossier d'incidences et le cas échéant les mesures compensatoires prévues,

les moyens de surveillance et d'interventions prévus,

les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Dans le cas où une étude d'impact sur l'environnement est également menée, les éléments relatifs à l'instruction « loi sur l'eau » peuvent y figurer.

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement

Ces arrêtés précisent les critères de définition des zones humides : « Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par territoire biogéographique ;

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté ».

La version en vigueur de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié est présentée en annexe II du présent rapport.

En résumé, une zone humide peut être caractérisée de la façon suivante :

- l'un ou l'autre des critères pédologiques ou floristiques sur des secteurs à végétation spontanée,

- le seul critère pédologique sur les secteurs à végétation non spontanée.

Partie 2 : **Méthodologie**

2.1 Méthodologie générale

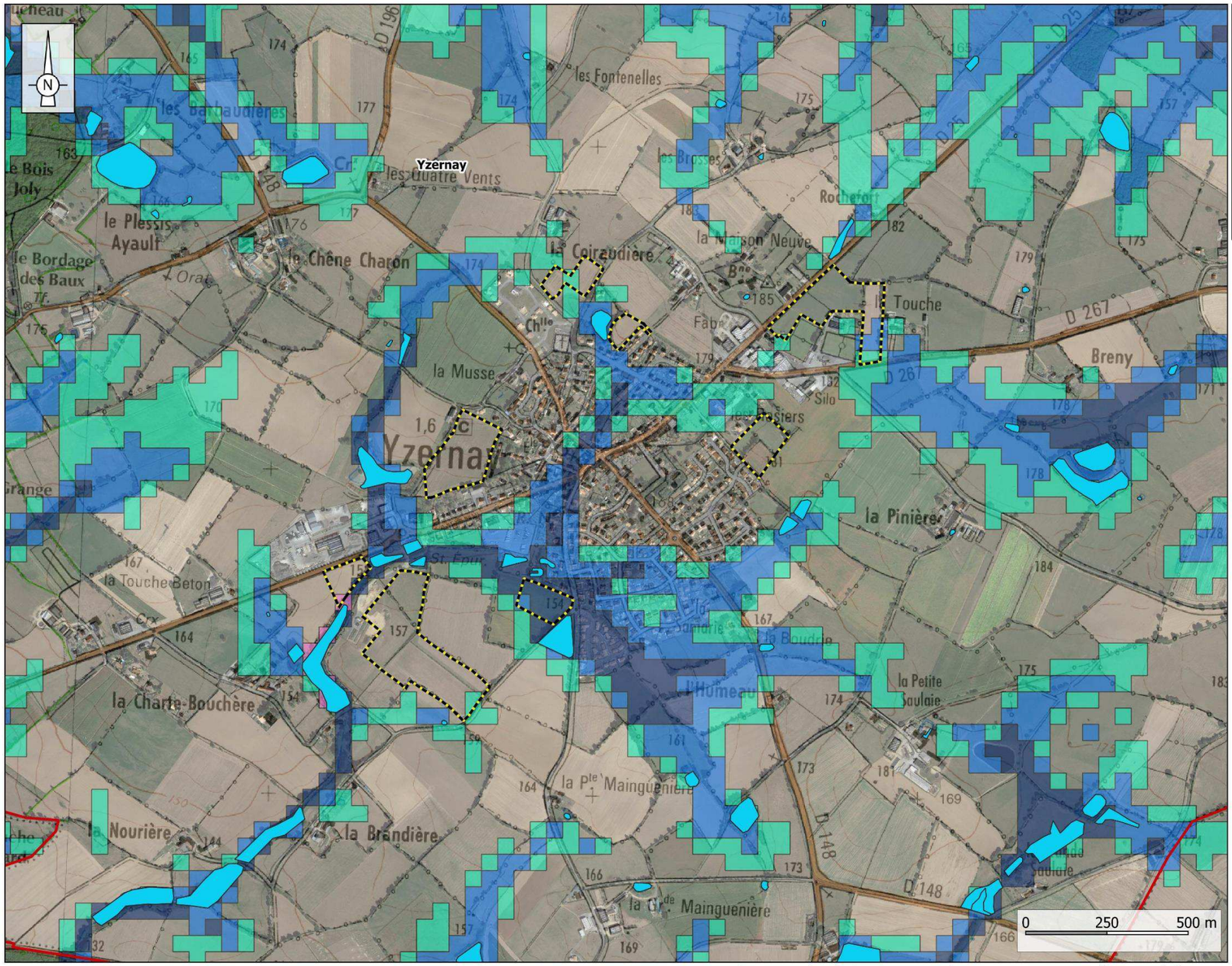
2.1.1 Recherche bibliographique et bases de données

Dans un premier temps, une recherche de données a été réalisée sur les zones humides du secteur étudié, à une distance cohérente, déterminée en fonction de l'enjeu hydrographique (ex : un bassin versant). Ces données se rapportent le plus souvent aux caractéristiques topographiques (cours d'eau, relief, etc.) et aux éventuelles classifications et protections présentes dans et à proximité de la zone étudiée (SDAGE, SAGE, Natura 2000, Ramsar, etc.). Nous nous basons également sur les données fournies par la DREAL des Pays de la Loire pour les zones humides.

L'étude de ces données et l'analyse des cartes IGN, plans cadastraux et orthophotoplans permet dans un premier temps de prendre connaissance de la configuration des réseaux hydrographiques et de délimiter une série de zones potentiellement humides.

La carte suivante présente les pré-localisations des zones humides à l'échelle de la commune d'Yzernay. Ces pré-localisations permettent d'orienter les expertises de terrain. On y remarque notamment une concentration des zones humides potentielles au sud de la commune, mais aussi en son centre, la traversant suivant le réseau hydrographique.

Localisation des zones humides potentielles



Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN, SAS Agrocampus Ouest - RPDZH, DREAL des Pays de la Loire

Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune d'Yzernay

2.1.2 Méthodologie d'inventaire des zones humides

La délimitation d'une zone humide se fait par le biais d'une expertise de terrain qui confirme ou infirme l'existence de celle-ci selon une pré-localisation établie. La dénomination d'une zone humide se fait grâce aux deux critères dissociables ou complémentaires que sont la structure du sol et la végétation. Les deux critères sont parfois réunis, mais dans le cas des zones cultivées ou de prairies pâturées, c'est le plus souvent l'étude du sol qui permettra de déceler la présence d'une zone humide.

La typologie retenue pour cet inventaire des zones humides est celle préconisée par le SAGE Layon-Aubance-Louets, on y dénombre 5 types de zones humides :

- Les boisements humides




- Les mares




- Les ceintures de plan d'eau




- Les prairies humides, comprenant les parcelles cultivées humides




Les réserves d'irrigation agricole, les bassins d'écrêtement et les bassins de rétention des eaux pluviales ont été inventoriés en marge de l'étude sous la typologie suivante :

- Autres plans d'eau artificiels




Lorsque la ceinture végétale de ces « autres plans d'eau artificiels » présentait un intérêt biologique, cette dernière a été inclue aux zones humides de typologie « ceinture de plan d'eau ».

2.1.3 Expertise floristique

L'arrêté du 24 juin 2008 fixe la liste des habitats (table B de l'annexe II de l'arrêté du 1er octobre 2009) caractéristiques des zones humides ainsi que les espèces végétales (table A de l'arrêté du 1er octobre 2009) associées. Une analyse floristique de terrain a permis d'inventorier les différentes espèces et d'évaluer leur taux de recouvrement (supérieur à 50% - valeur indicatrice inscrite dans l'arrêté de 2008). Les communautés végétales en présence sont définies et les habitats sont catégorisés selon la typologie de référence EUNIS. Pour cette analyse, les dates de prospection jouent un rôle primordial. En ce qui concerne la commune d'Yzernay, les inventaires de terrain ont été réalisés au mois de juin 2021. La délimitation des zones humides a été réalisée grâce au contour de la végétation caractéristique observable (*cf. liste de l'arrêté de 2008*).

Les habitats humides identifiés sur critère floristique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais sont les suivants :

- Eaux dormantes de surface (EUNIS C1)	- Forêts mixtes de *Quercus, Ulmus, Fraxinus* des grands fleuves (EUNIS G1.22)
- Eaux stagnantes très artificielles non salées (EUNIS J5.3)	- Étangs et lacs à substrat entièrement artificiel (EUNIS J5.31)
- Roselières normalement sans eau libre (EUNIS (D5.1)	- Saulaies riveraines (EUNIS G1.11)
- Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses (E3.4)	- Zones marécageuses dominées par *Juncus effusus* ou d'autres grands joncs (EUNIS D5.3)
- Prairies à joncs épars (EUNIS E3.417)	- Prairies améliorées humides, souvent avec des fossés de drainage (EUNIS E2.62)
- Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (EUNIS E5.41)	

La cartographie des habitats naturels humides inventoriée est présentée dans la partie 3.1.2 de ce rapport.

2.1.4 Expertise pédologique

2.1.4.1 Protocole mis en place

En complément de l'expertise floristique, des sondages d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 100 cm, selon les conditions du sol, ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle pour attester ou non de la présence de sols humides. Ils sont effectués ponctuellement afin d'obtenir le quadrillage le plus homogène possible des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine prospectées.

La localisation des sondages pédologiques est obtenue grâce à l'application Q-Fields, qui, sur le terrain, permet le positionnement le plus précis possible. Cette application permet également de saisir sur le terrain les informations nécessaires à l'étude et de faciliter une fois de retour au bureau l'exploitation des données sur Q-gis. Au total, **24 sondages pédologiques** ont été réalisés sur la commune d'Yzernay. L'emplacement de ces sondages témoins est obtenu grâce au projet d'implantation fourni par le maître d'ouvrage. Le choix de l'emplacement des sondages est également optimisé pour avoir l'aperçu le plus précis possible des différents types de sol présents.

Les zones humides identifiées sur critère pédologique à l'échelle des parcelles potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de l'Agglomération du Choletais comprennent les habitats naturels suivants :

- Fourrés tempérés (EUNIS F3.1)	- Prairie de fauche de basse et moyenne altitudes (EUNIS E2.2)
- Forêts de feuillus caducifoliés (G1)	- Monocultures intensives (EUNIS I1.1)
- Frênaies non riveraines (EUNIS G1.A2)	- Plantations de Peupliers (EUNIS G1.C1)
- Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus* (EUNIS G1.A1)	- Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents (EUNIS G2.8)
- Pâturages permanents mésotrophes et prairies post-pâturage (EUNIS E2.1)	

2.1.4.2 Classification des sols

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009) (*Cf.Annexe du présent rapport*) définit la liste des types de sol des zones humides. Selon cet arrêté, l'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence d'horizons histiques (ou tourbeux), de traits réductiques ou rédoxiques à différentes profondeurs de la surface du sol. Ces sols sont schématisables grâce aux « classes d'hydromorphies » (GEPPA, 1981) reprises dans la circulaire du 18 janvier 2010 relative à la délimitation des zones humides. On retrouve également une description de ces sols dans le guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides publié en 2013 par le Ministère de l'Écologie.

2.1.4.3 Analyse des sondages

Les carottes extraites sont morcelées et examinées dans le but de rechercher d'éventuels traits rédoxiques ou réductiques.

Dans le cas où des traces d'hydromorphie sont observées, on en déterminera l'importance et la profondeur d'apparition pour pouvoir référencer le sol et en déterminer la classe GEPPA. La classe GEPPA énoncée permet ensuite d'évaluer le potentiel hydromorphique du sol et de conclure à la présence ou non de zones humides. Des tableaux permettent la visualisation des résultats obtenus en fonction de la profondeur du sol.

Dans l'exemple suivant, le sondage pédologique « X » ne présente pas de traits histiques, rédoxiques ou réductiques entre 0 et 50 cm. Il présente des traits rédoxiques à partir de 50 cm. La zone de refus de ce sondage étant comprise entre 50 et 80 cm. Ce sol appartient donc à la classe III et sera de type a, b ou c. Quoiqu'il en soit, la zone ne sera pas retenue comme humide

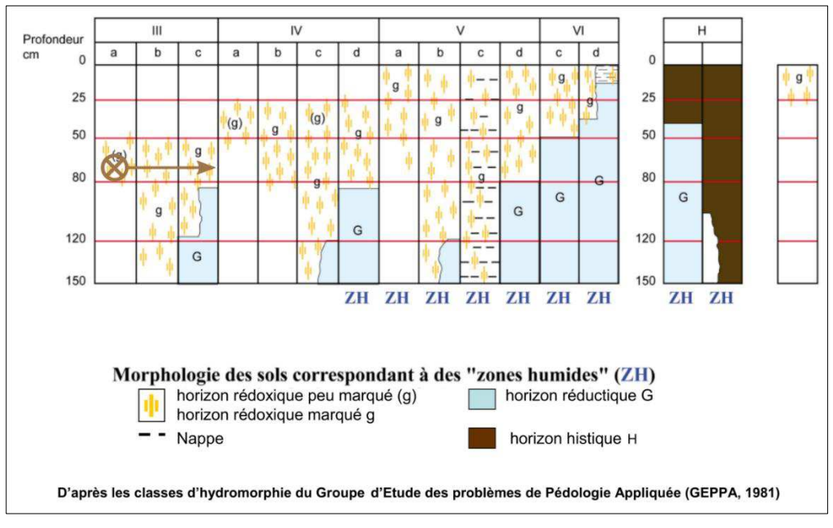


Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA

2.1.4.4 Cartographie

Les informations obtenues grâce à la consultation des bases de données de pré-localisation (DREAL des Pays de la Loire) a fait l'objet d'une première série de cartes réalisées sur Système d'Information Géographique à l'aide du logiciel Q-GIS. Ensuite, les zones humides inventoriées lors de la phase de terrain ont fait l'objet d'une seconde série de cartes. Enfin, la hiérarchisation des zones humides et des haies a fait l'objet d'une dernière série cartographique.

2.1.5 Méthode de hiérarchisation des zones humides

La méthode de hiérarchisation des zones humides a été effectuée en deux temps. Tout d'abord, les fonctionnalités hydrologique, épuratrice et biologique des zones humides ont été appréciées selon trois niveau d'enjeu : enjeu faible, enjeu moyen et enjeu fort. Chacun de ces niveaux d'enjeu correspond à un nombre de points attribués, à savoir 1 point pour un enjeu faible, 2 points pour un enjeu moyen et 3 points pour un enjeu fort.

Les critères utilisés pour chacune des fonctionnalités seront détaillés dans la partie 3.2 « Approche fonctionnelle des zones humides »

L'additon des moyennes obtenues sur chacun des critères hydrauliques, épurateurs et écologiques permet d'obtenir une moyenne globale permettant ainsi de définir le niveau d'enjeu final grâce au tableau d'interprétation suivant :

	Note	Niveau d'enjeu
Notation du niveau d'enjeu des zones humides	0	Enjeu faible
	1	
	1,3	
	1,7	Enjeu moyen
	2	
	2,3	Enjeu fort
	2,7	
	3	

Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales

Cette méthode de hiérarchisation a fait l'objet d'une présentation le 11 décembre 2018 auprès des représentants des SAGE Layon-Aubance-Louets, Thouet et Evre-Thau-Saint-Denis.

Exemple :

Fonctionnalités évaluées	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Fonctionnalité hydraulique	X		
Fonctionnalité épuratrice		X	
Fonctionnalité écologique	X		

1 point + 2 points + 1 point = 4

4/3 = 1,3

Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales

Si l'on considère une zone humide présentant les moyennes suivantes à l'issue de l'analyse de ses différentes fonctionnalités :

Fonctionnalité hydraulique : moyenne « faible » donc 1 point

Fonctionnalité épuratrice : moyenne « moyen » donc 2 points

Fonctionnalité écologique : moyenne « faible » donc 1 point

L'addition des notes obtenues sur chacune des fonctionnalités donne donc la note de 4, cette note est ensuite moyennée sur la base des 3 fonctionnalité étudiées, d'où une note finale égale à 4/3 **soit 1,3**. Le tableau d'interprétation permet ensuite de définir un enjeu final de « faible » pour la zone humide en question.

2.2 Méthodes et moyens de communication de l'AdC pour informer de la phase d'inventaire

2.2.1 Sollicitation d'un arrêté préfectoral autorisant à pénétrer sur les parcelles

L'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n°21 portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées aux fins d'inventaire de zones humides a été remis à l'Agglomération du Choletais en date du 11 février 2021 (Cf. annexe 3).

Il autorise le bureau d'étude ENCIS Environnement à procéder aux inventaires sur les parcelles concernées.

Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage dans chacune des mairies de l'Agglomération du Choletais.

2.2.2 Production d'une affiche pédagogique

Une affiche a été produite pour préciser le contexte d'étude, la méthode de caractérisation des zones humides et le calendrier d'étude (Cf. annexe 4).

Cette affiche, remise à chacune des communes, a fait l'objet d'une communication sur les sites internet des communes et de l'Agglomération du Choletais.

La possibilité a été laissée aux communes de diffuser l'affiche sur tout autre support de communication (bulletin municipal, etc.).

2.2.3 Envoi d'un courrier à chaque propriétaire foncier

Un courrier d'information a été envoyé à chaque propriétaire de foncier concerné par la phase d'inventaire. Près de 600 courriers intégrant l'arrêté préfectoral et l'affiche de communication ont été remis.

Il a été proposé à chaque propriétaire foncier d'informer l'éventuel exploitant de la parcelle et de prendre contact avec Patrick BARBEROUSSE (chef de projet PLUi-H - AdC) ou Romain FOUQUET (Bureau d'étude ENCIS Environnement) pour plus de précisions et informations, ou demander à être présent le jour de l'inventaire.

En réponse à cette proposition, 49 propriétaires ou exploitants ont contacté à cette fin l'Agglomération du Choletais.

2.3 Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

L'accessibilité à certaines zones humides a été rendue parfois difficile, voire impossible pour plusieurs raisons :

- Jardins privatifs clôturés

- Facteurs occasionnels présentant un risque comme la présence de bovins ou d'équins sur la zone potentiellement humide pouvant présenter un risque de « charge » ou d'emballement. Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels d'ENCIS Environnement met en garde les salariés travaillant sur le terrain des risques qu'ils encourent. Parmi ces derniers, on recense la rencontre avec des animaux d'élevage. Afin de garantir la sécurité de ses salariés, la Direction de l'entreprise leur a demandé d'éviter de pénétrer sur les parcelles lorsqu'elles sont occupées par des troupeaux.



Photographie 1 : exemple de clôture empêchant de pénétrer sur certaines parcelles à prospecter

Partie 3 : **Résultats et analyse**

3.1 Résultat de la phase terrain

3.1.1 Résultats des sondages pédologiques

Localisation et résultats des sondages pédologiques réalisés



Limite communale
Parcelles 1AU et 2AU

Localisation et résultat du sondage
Sondage humide
Sondage non humide

Zones non prospectées pour contraintes animalières ou foncières

Réalisation : ENCIS Environnement

Sources : IGN

Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune d'Yzernay

Le Tableau suivant présente les résultats obtenus pour chacun des 24 sondages pédologiques réalisés sur la commune d'Yzernay.

Identifiant sondage	Profondeur maximale du sondage	Profondeur si refus	Profondeur d'apparition des traits rédoxiques	Prondondeur d'apparition des traits réductiques	Classe GEPPA du sol	Zones humides (oui/non)	Présence de plantes caractéristiques	Remarques	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées y (Lambert 93)
1	-	15	-	-	Classe III	non	-	-	418809	6665026
2	45	-	-	-	Classe III	non	-	-	418757	6664995
3	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	418707	6664970
4	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	418946	6664857
5	-	25	-	-	Classe III	non	-	-	418898	6664828
6	30	-	5	-	Classe V	oui	-	-	419439	6664889
7	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	419516	6664939
8	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	419573	6665001
9	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	419641	6664966
10	40	-	10	-	Classe V	oui	-	-	419684	6664905
11	50	-	10	-	Classe V	oui	-	-	419684	6664799
12	40	-	5	-	Classe V	oui	-	-	419288	6664504
13	40	-	-	-	Classe III	non	-	-	418683	6664024
14	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	418410	6663746
15	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	418283	6663829
16	-	35	-	-	Classe III	non	-	-	418230	6663916
17	45	-	20	-	Classe V	oui	-	-	418263	6664065
18	-	30	-	-	Classe III	non	-	-	418045	6664068
19	45	-	30	-	Classe IV	non	-	-	418113	6664110
20	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	418338	6664360
21	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	418437	6664404
22	55	-	-	-	Classe III	non	-	-	418405	6664477
23	55	-	30	-	Classe IV	non	-	-	418483	6664485
24	50	-	-	-	Classe III	non	-	-	418462	6664562

Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés

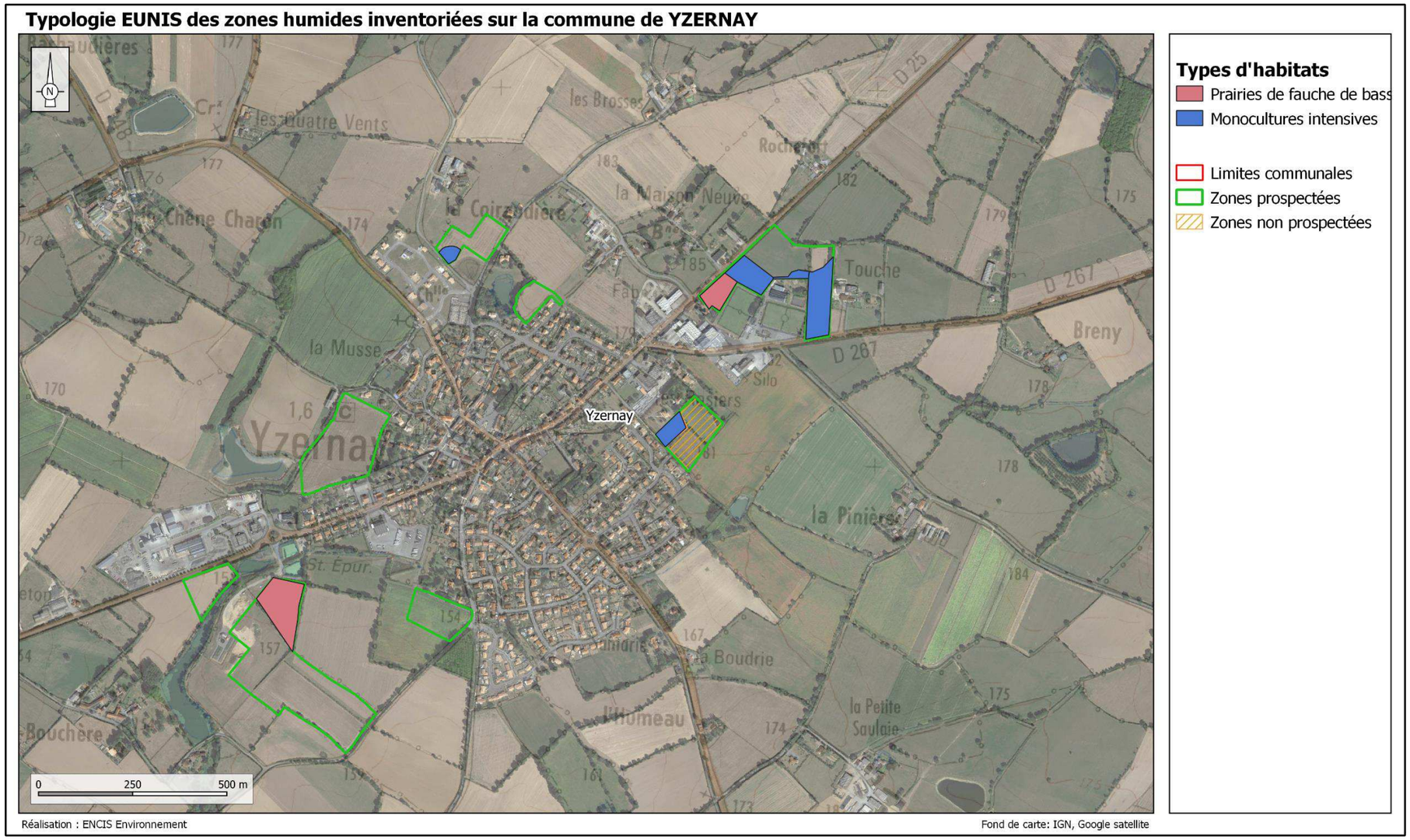
3.1.2 Typologie EUNIS des zones humides inventoriées

La qualité écologique d'un habitat est principalement évaluée en fonction de son degré de naturalité et par sa potentialité à accueillir une flore ou une faune rare, protégée ou patrimoniale. L'utilisation d'une codification, ici EUNIS, permet d'harmoniser à l'échelle européenne la manière de dénommer un habitat en fonction du cortège végétal observé. La base de données EUNIS répertorie aussi bien les habitats naturels qu'artificiels qu'ils soient terrestres ou aquatiques. Les habitats naturels humides inventoriés dans le cadre de l'inventaire des zones humides sur la commune d'Yzernay sont répertoriés dans le tableau suivant. Afin d'en évaluer la fonctionnalité écologique, une note sur 3 leur a été attribuée en fonction de leur qualité écologique, de leur représentativité à l'échelle locale et de leur intérêt pour la flore et la faune patrimoniale.

Types d'habitats humides	Code EUNIS	Note attribuée (x/3)	Représentativité à l'échelle communale (en %)
Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	E2.2	1	42,5
Monocultures intensives	I1.1	0	57,5

Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS

Notons que pour certaines zones humides, un second code EUNIS a parfois été attribué pour apporter des précisions sur l'habitat. La carte de la page suivante permet de localiser la répartition de ces habitats sur la commune.



Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune d'Yzernay

3.2 Approche fonctionnelle des zones humides

3.2.1 Fonctionnalité hydrologique des zones humides inventoriées

Cinq critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité hydrologique. Le tableau suivant synthétise ces cinq critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence d'un complexe de zones humides	Aucune autre zone humide inventoriée dans un rayon de 200 m	Complexe inférieur à 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m	Complexe supérieur ou égal à au moins 4 zones humides inventoriées dans un rayon de 200 m
Connexion au réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique dans un rayon de 200 m	Réseau hydrographique à moins de 200 m	Juxtaposition
Zone humide localisée sur une zone inondable et intervenant dans le processus d'écrêtement des crues	Non	-	Oui
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 6 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

3.2.2 Fonctionnalité épuratrice des zones humides inventoriées

De même, six critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité épuratrice. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et le nombre de points attribués pour chacun de ces six critères.

Critères évalués	Enjeu faible (1 point)	Enjeu moyen (2 points)	Enjeu fort (3 points)
Superficie de la zone humide	Moins de 1,5 ha	Entre 1,5 et 5 ha	Plus de 5 ha
Présence de plantes phytoépuratrices autochtones	Aucune	Moins de cinq espèces	Supérieur ou égal à cinq espèces
Zone humide localisée dans un périmètre de protection de captage d'eau potable	Non et localisée à plus de 100 m d'un périmètre	Moins de 100 m d'un périmètre	Localisée sur un périmètre de protection de captage
Zone humide localisée sur ou à proximité de parcelles agricoles cultivées	Non et localisée à plus de 100 m de parcelles cultivées	Moins de 100 m d'une parcelle cultivée	Localisée au pourtour d'une parcelle agricole cultivée
Zone humide localisée sur ou à proximité d'espaces urbains imperméabilisés et exposés aux potentielles pollutions urbaines	Non et localisée à plus de 100 m d'espaces urbains	Moins de 100 m d'espaces urbains	Localisée dans un tissu urbain
État de conservation de la zone humide (GWERN)	Très dégradé	Partiellement dégradé	Proche de l'équilibre naturel

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides

3.2.3 Fonctionnalité biologique des zones humides inventoriées

Enfin, six autres critères ont été retenus pour permettre l'analyse de la fonctionnalité biologique. Le tableau suivant synthétise ces six critères, la correspondance des différents niveaux d'enjeu et la note maximale attribuée pour chacun de ces six critères.

PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE	DESCRIPTIF	NOTE MAXIMALE
VÉGÉTATION		
Une note est attribuée suivant la composition floristique de chaque zone humide, elle tient compte de l'intérêt, du potentiel, de la rareté ou du statut réglementaire des espèces rencontrées	Espèces végétales communes mais bonnes indicatrices de zones humides « naturelles » ou susceptibilité de présence d'espèces d'intérêt patrimonial mais non observées sur le terrain	1 point
	Espèces végétales relativement communes dans la dition mais présentant un intérêt bio-géographique et bonnes indicatrices de milieux naturels non ou peu perturbés	2 points
	Espèces végétales rares ou d'intérêt bio-géographique élevé	3 points
	Espèces végétales bénéficiant d'un statut réglementaire régional, national ou européen	2 points
NOTE		**8 points**
HABITATS		
Une note est attribué suivant le type d'habitat qui compose la zone humide		**3 points**
CONNECTION		
La proximité géographique est prise en compte. En effet, au-delà d'une certaine distance les processus de migrations ou de colonisations d'espèces se trouvent significativement altérés	Moins de 200 mètres	1
	Plus de 200 mètres	0
NOTE		**1 point**
	TOTAL	**12 points**

Tableau 8 : Critères d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides

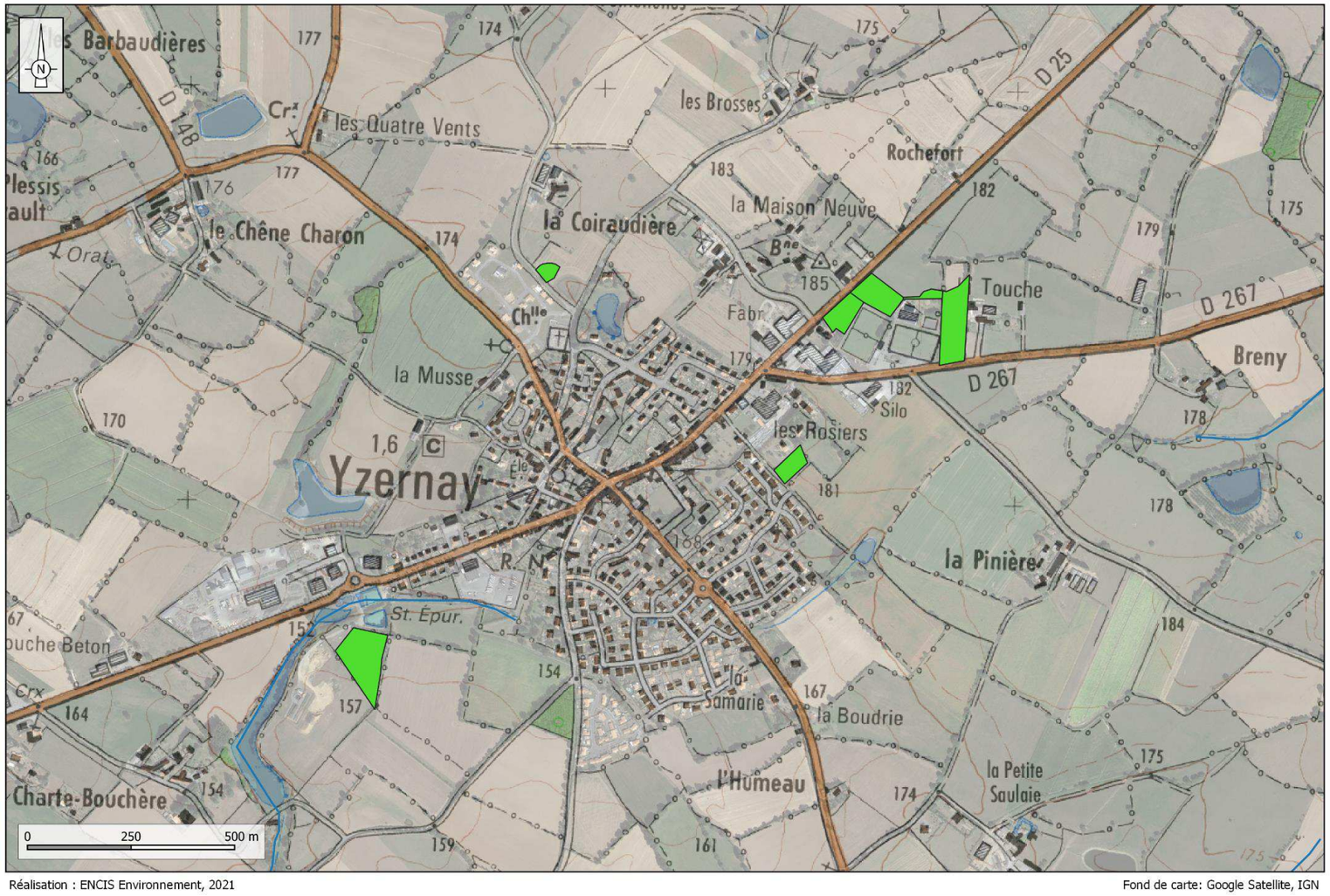
Il ressort l'étude des zones humides de la commune d'Yzernay, la répartition (en %) par niveau d'enjeu et par fonctionnalité suivante :

	Faible	Moyen	Fort
Fonctionnalité hydrologique	100 %	0 %	0 %
Fonctionnalité épuratrice	0 %	100 %	0 %
Fonctionnalité biologique	100 %	0 %	0 %
ENJEU FINAL	**100 %**	**0 %**	**0 %**

La carte de la page suivante présente la hiérarchisation des zones humides inventoriées en fonction de leur niveau d'enjeu final.

3.3 Enjeu final et hiérarchisation des zones humides

Enjeu final des zones humides de la commune d'Yzernay



Réalisation : ENCIS Environnement, 2021 Fond de carte: Google Satellite, IGN

Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune d'Yzernay

3.4 Synthèse de l'étude

L'étude a permis d'inventorier 4,3 hectares de zones humides sur les zones potentiellement urbanisables en extension de l'enveloppe urbaine de la commune d'Yzernay. Après avoir considéré l'intérêt hydrologique, épurateur et biologique de chacune des zones humides, il ressort que l'ensemble des zones humides inventoriées présentent un enjeu écologique final faible.

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation des communes de l'Agglomération du Choletais 9
Carte 2 : Contexte hydrographique de la zone d'étude 10
Carte 3 : Contexte écologique de l'Agglomération du Choletais 11
Carte 4 : Evolution des limites administratives de l'Agglomération du Choletais 12
Carte 5 : Localisation des SAGE à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 13
Carte 6 : Localisation de la commune d'Yzernay à l'échelle de l'Agglomération du Choletais 14
Carte 7 : Pré-localisation des zones humides sur la commune d'Yzernay 19
Carte 8 : Localisation des sondages pédologiques réalisés sur la commune d'Yzernay 26
Carte 9 : Typologie EUNIS des zones humides inventoriées sur la commune d'Yzernay 29
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30
Carte 10 : Hiérarchisation finale des zones humides identifiées sur la commune d'Yzernay 31

Tableaux

Tableau 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA 22
Tableau 2 : Tableau d'interprétation des moyennes finales 22
Tableau 3 : Exemple d'interprétation des moyennes finales 23
Tableau 4 : Résultats obtenus pour chacun des sondages réalisés 27
Tableau 5 : Habitats humides inventoriés et typologie EUNIS 28
Tableau 6 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides 30
Tableau 7 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité épuratrice des zones humides 30
Tableau 8 : Critère d'évaluation de la fonctionnalité biologique des zones humides 30

Bibliographie

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Legifrance.gouv.fr

Article R.214.1 du Code de l'Environnement. Legifrance.gouv.fr

Arrêté du 24 juin 2008 (modifié par celui du 1er octobre 2009). Legifrance.gouv.fr

Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des SAGE, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; Agence de l'eau Loire-Bretagne janvier 2010.

Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides : Comprendre et appliquer le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie. Avril 2013

Préservation des zones humides : Vade-mecum à l'usage des maires. Etablissement Public du Bassin de la Vienne.

Annexes

ANNEXE I : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Le 3 février 2014

JORF n°0159 du 9 juillet 2008

Texte n°7

ARRETE
Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

NOR: DEVO0813942A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 214-7-1 et R. 211-108 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 16 mai 2008,

Arrêtent :

Article 1

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :
1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.
2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :
-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art. 1
Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

Article Annexe I

· Modifié par Arrêté du 1er octobre 2009 - art.
SOLS DES ZONES HUMIDES
1. 1. Liste des types de sols des zones humides
1. 1. 1. Règle générale
La règle générale ci-après présente la morphologie des sols de zones humides et la classe d'hydromorphie correspondante. La morphologie est décrite en trois points notés de 1 à 3. La classe d'hydromorphie est définie d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié).

Les sols des zones humides correspondent :

1. A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ; ces sols correspondent aux classes d'hydromorphie H du GEPPA modifié ;
2. A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol ; Ces sols correspondent aux classes VI c et d du GEPPA ;
3. Aux autres sols caractérisés par :
- des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur. Ces sols correspondent aux classes V a, b, c et d du GEPPA ;
- ou des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV d du GEPPA.
L'application de cette règle générale conduit à la liste des types de sols présentée ci-dessous. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle utilise les dénominations scientifiques du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, Baize et Girard, 1995 et 2008), qui correspondent à des " Références ". Un sol peut être rattaché à une ou plusieurs références (rattachement double par exemple). Lorsque des références sont concernées pro parte, la condition pédologique nécessaire pour définir un sol de zone humide est précisée à côté de la dénomination.
1. 1. 2. Cas particuliers
Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzosols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.
1. 1. 3. Correspondance avec des dénominations antérieures
Afin de permettre l'utilisation des bases de données et de documents cartographiques antérieurs à 1995, la table de correspondance entre les dénominations du référentiel pédologique de l'Association française pour l'étude des sols (AFES, 1995 et 2008) et celles de la commission de pédologie et de cartographie des sols (CPCS, 1967) est la suivante :

1. 2. Méthode
1. 2. 1. Modalités d'utilisation des données et cartes pédologiques disponibles
Lorsque des données ou cartes pédologiques sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1 / 1 000 à 1 / 25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les sols présents correspondent à un ou des types de sols de zones humides parmi ceux mentionnés dans la liste présentée au 1. 1. 1.
Un espace peut être considéré comme humide si ses sols figurent dans cette liste. Sauf pour les histosols, réductisols et rédoxisols, qui résultent toujours d'un engorgement prolongé en eau, il est nécessaire de vérifier non seulement la dénomination du type de sol, mais surtout les modalités d'apparition des traces d'hydromorphie indiquées dans la règle générale énoncée au 1. 1. 1.
Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond au contour de

l'espace identifié comme humide selon la règle énoncé ci-dessus, auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif à la végétation selon les modalités détaillées à l'annexe 2.
1. 2. 2. Protocole de terrain
Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.
Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètre si c'est possible.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;

- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;

- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.
Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Article Annexe II

VÉGÉTATION DES ZONES HUMIDES

L'examen de la végétation consiste à déterminer si celle-ci est hygrophile à partir soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ». L'approche à partir des habitats peut être utilisée notamment lorsque des cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles.
2.1. Espèces végétales des zones humides

2.1.1. Méthode
L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces (1) dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente [2]) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement (3) ;

- pour chaque strate :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;

- les classer par ordre décroissant ;

- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;

- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;

- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;

- répéter l'opération pour chaque strate ;

- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues (4) ;

- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides » mentionnée au 2.1.2 ci-dessous, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.
2.1.2. Liste des espèces indicatrices de zones humides
La liste de la table A ci-après présente les espèces végétales, au sens général du terme1, indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet (5). Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

(1) Le terme espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou subspécifique pour les spécialistes.

(2) Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

(3) Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie ¸ 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

(4) Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

(5) Les modalités de consultation des CSRPN sont détaillées à l'article R. 411-23 du code de l'environnement.
2.2. Habitats des zones humides

2.2.1. Méthode
Lorsque des données ou cartographies d'habitats selon les typologies CORINE biotopes ou Prodrome des végétations de France sont disponibles à une échelle de levés appropriée (1/1 000 à 1/25 000 en règle générale), la lecture de ces cartes ou données vise à déterminer si les habitats présents correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous, selon la nomenclature des données ou cartes utilisées.

Un espace peut être considéré comme humide si les habitats qui le composent figurent comme habitats caractéristiques de zones humides dans la liste correspondante.

Lorsque des données ou cartographies surfaciques sont utilisées, la limite de la zone humide correspond alors au contour de cet espace auquel sont joints, le cas échéant, les espaces identifiés comme humides d'après le critère relatif aux sols selon les modalités détaillées à l'annexe 1.

Protocole de terrain :

Lorsque des investigations sur le terrain sont nécessaires, l'examen des habitats doit, comme pour les espèces végétales, être réalisé à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols ou les espèces végétales, cet examen doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, elles-mêmes homogènes du point de vue physionomique, floristique et écologique, l'examen des habitats consiste à effectuer un relevé phytosociologique conformément aux pratiques en vigueur (6) et à déterminer s'ils correspondent à un ou des habitats caractéristiques de zones humides parmi ceux mentionnés dans l'une des listes ci-dessous.

Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

(6) Clair, M., Gaudillat, V., Herard, K., et coll. 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Version 1.1. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, avec la collaboration de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, 66 p.

2.2.2. Liste d'habitats des zones humides

Les listes des tables B ci-dessous présentent les habitats caractéristiques de zones humides selon les terminologies typologiques de référence actuellement en vigueur (CORINE biotopes et Prodrome des végétations de France). Ces listes sont applicables en France métropolitaine et en Corse.

La mention d'un habitat coté H » signifie que cet habitat, ainsi que, le cas échéant, tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides.

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats cotés p » (pro parte), de même que pour les habitats qui ne figurent pas dans ces listes (c'est-à-dire ceux qui ne sont pas considérés comme caractéristiques de zones humides), il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats. Une expertise des sols ou des espèces végétales conformément aux modalités énoncées aux annexes 1 et 2.1 doit être réalisée.

ANNEXE II : Fiches ZNIEFF

MUSÉUM

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

ETANG DE BEAUREPAIRE
(Identifiant national : 540014422)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000677)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : M.FOUQUET, .- 540014422, ETANG DE BEAUREPAIRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 31P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422.pdf*

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) :M.FOUQUET
Centroïde calculé : 386713°-2234122°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 20/09/2000
Date actuelle d'avis CSRPN : 20/09/2000
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 30
9. SOURCES 31

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Saint-Maurice-la-Fougereuse (INSEE : 79280)
- Commune : Cléré-sur-Layon (INSEE : 49102)

1.2 Superficie

32,93 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 107
Maximale (mètre): 108

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Etang mésotrophe à niveau variable (un des plus grands du département), à berges et fond plats.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Site de nidification important pour des espèces telles que le Grèbe huppé, le Grèbe à cou noir (irrégulier), la Sarcelle d'été, le Canard souchet, le Fuligule milouin, le Milan noir, le Busard des roseaux, le Petit gravelot, le Vanneau huppé, l'Alouette lulu, la Pie-grièche écorcheur.

Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces, dont certaines rares.

INTERET BOTANIQUE : très élevé

Grande richesse des groupements d'espèces annuelles liées aux plages sablo-vaseuses régulièrement exondées en été. Présence de plusieurs plantes très rares ou en station unique en POITOU-CHARENTES : Spergularia echinosperma, Potentilla supina, Damasonium stellatum, Limosella aquatica. Présence (à confirmer) de la très rare endémique régionale Isoetes tenuissima (donnée bibliographique).

Intérêt phytocénotique de ces groupements.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Présence du Triton crêté et du Triton marbré.

Etang vidangé annuellement en automne (étang de pisciculture).

Plan d'eau inclus dans un complexe d'étangs, tous également en ZNIEFF (notamment ZNIEFF 674, 675 et 676).

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

Pisciculture.

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonctions de régulation hydraulique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

4 : limites de propriété.

2 : prairies humides susceptibles d'être inondées accidentellement ou volontairement.

3 : prairies humides périphériques utilisées par un certain nombre d'espèces.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Aménagements liés à la pisciculture ou à l'aquaculture	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Amphibiens	- Oiseaux - Phanérogames - Ptéridophytes

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	*Triton crêté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	*Triton marbré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				1986 - 1991
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	*Canard pilet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.31 Communautés amphibies pérennes septentrionales			10	
	22.12 Eaux mésotrophes			80	
	53.1 Roselières			10	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies				
	84.4 Bocages				
	84.1 Alignements d'arbres				
	82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés				
	38.1 Pâtures mésophiles				
	84.3 Petits bois, bosquets				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	*Petit Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	*Guifette noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	*Pigeon colombin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	*Oie rieuse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	*Héron pourpré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	*Hibou des marais*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	*Garrot à oeil d'or*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	*Oedicnème criard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

QGIS Desktop 3.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	*Milan noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	*Bergeronnette des ruisseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	*Balbuzard pêcheur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	*Panure à moustaches, Mésange à moustaches*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2534	*Philomachus pugnax (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier combattant, Combattant varié*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	*Grèbe jougris*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	*Grèbe à cou noir*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2500	*Egretta alba (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aigrette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	*Faucon émerillon*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	*Pie-grièche écorcheur*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3283	*Larus ridibundus Linnaeus, 1766*	*Mouette rieuse*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	*Alouette lulu*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109769	*Nymphoides peltata (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891*	*Limnanthème faux-nénuphar, Faux nénuphar, Petit nénuphar pelté*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115296	*Potamogeton perfoliatus L., 1753*	*Potamot à feuilles perfoliées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115669	*Potentilla supina L., 1753*	*Potentille couchée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	119533	*Rumex maritimus L., 1753*	*Patience maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	121757	*Scirpus ovatus Roth, 1793*	*Scirpe à inflorescence ovoïde*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	124557	*Spergularia echinosperma (Celak.) Asch. & Graebn., 1893*	*Spergulaire à graine hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
Ptéridophytes	103850	*Isoetes tenuissima Boreau, 1850*	*Isoète très ténu*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DE FOUCAULT B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	*Autour des palombes*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	92566	*Corrigiola littoralis L., 1753*	*Corrigiole des grèves, Courroyette des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	*Étoile d'eau, Damasonie étoilée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PATRICK GATIGNOL				
	95858	*Elatine hexandra (Lapierre) DC., 1808*	*Élatine à six étamines*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100677	*Gypsophila muralis L., 1753*	*Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	*Oie cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	*Pipit maritime*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	*Pipit spioncelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule morillon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	*Fuligule milouinan*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	*Fuligule nyroca*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	*Bernache cravant*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	*Bernache du Canada*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			

-14/ 31 -

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	*Épervier d'Europe*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	*Phragmite des joncs*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	1950	*Anas penelope Linnaeus, 1758*	*Canard siffleur*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

-13/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	*Cygne tuberculé*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	*Aigrette garzette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	*Faucon pèlerin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	*Faucon kobez*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau variable*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	*Bécasseau maubèche*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	*Bécasseau cocorli*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	*Bécasseau minute*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	*Bécasseau de Temminck*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	*Grand Gravelot*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3367	*Chlidonias hybridus (Pallas, 1811)*	*Guifette moustac*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	*Circaète Jean-le-Blanc*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	*Busard Saint-Martin*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	*Busard cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	*Cisticole des joncs*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	*Barge rousse*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	*Barge à queue noire*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	*Bécassine sourde*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	*Macreuse brune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	*Harle bièvre*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	*Milan royal*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	*Bergeronnette printanière*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Fort			
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	*Nette rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	*Courlis cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	*Courlis corlieu*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	*Érismature rousse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	*Moineau friquet*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	*Grue cendrée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	*Huîtrier pie*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	*Aigle botté*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	*Goéland argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	*Goéland cendré*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3272	*Larus melanocephalus Temminck, 1820*	*Mouette mélanocéphale*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3274	*Larus minutus Pallas, 1776*	*Mouette pygmée*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Reproduction certaine ou probable	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	*Tadorne de Belon*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	*Chevalier arlequin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	*Chevalier sylvain*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	*Chevalier aboyeur*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
Phanérogames	80557	*Agrostis alba auct. non L.*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81273	*Alisma ranunculoides L., 1753*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Moyen			
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	*Grand Cormoran*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	*Phalarope à bec large*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier doré*	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : MICHEL FOUQUET				
				Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	*Pluvier argenté*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe esclavon*	Reproduction indéterminée	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	*Avocette élégante*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	*Mouette tridactyle*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3350	*Sterna albifrons Pallas, 1764*	*Sterne naine*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	*Sterne pierregarin*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET				
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	*Sterne arctique*	Passage, migration	Informateur : MICHEL FOUQUET	Faible			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	137449	*Lotus corniculatus subsp. tenuis (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887*	*Lotier à feuilles ténues*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	108138	*Mentha pulegium L., 1753*	*Menthe pouliot*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	109892	*Oenanthe phellandrium Lam., 1779*	*Oenanthe phellandre, Oenanthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114745	*Polygonum hydropiper L., 1753*	*Renouée Poivre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115233	*Potamogeton berchtoldii Fieber, 1838*	*Potamot de Berchtold*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	115295	*Potamogeton pectinatus L., 1753*	*Potamot de Suisse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117164	*Ranunculus peltatus Schrank, 1789*	*Renoncule peltée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	117221	*Ranunculus sardous Crantz, 1763*	*Renoncule sarde, Sardonie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85069	*Atriplex hastata auct. non L., 1753*	*Arroche hastée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90681	*Chenopodium album L., 1753*	*Chénopode blanc, Senousse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90786	*Chenopodium polyspermum L., 1753*	*Limoine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	90801	*Chenopodium rubrum L., 1753*	*Ansérine rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100480	*Gnaphalium luteoalbum L., 1753*	*Gnaphale jaunâtre, Cotonière blanc-jaunâtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100519	*Gnaphalium uliginosum L., 1753*	*Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104345	*Juncus supinus Moench, 1777*	*Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	139	*Triturus cristatus (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	163	*Triturus marmoratus (Latreille, 1800)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	968	*Podiceps grisegena (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	971	*Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	974	*Podiceps nigricollis Brehm, 1831*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	1973	*Anas acuta Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1984	*Netta rufina (Pallas, 1773)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1995	*Aythya nyroca (Güldenstädt, 1770)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1998	*Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2001	*Aythya marila (Linnaeus, 1761)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomn vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)		Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117951	*Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821*	*Rorippe des forêts, Rorippe des bois*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	119860	*Sagittaria sagittifolia L., 1753*	*Sagittaire à feuilles en coeur, Flèche-d'eau*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121675	*Scirpus acicularis L., 1753*	*Scirpe épingle, Héléocharis Epingle*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	121735	*Scirpus lacustris L., 1753*	*Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	124707	*Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839*	*Spirodèle à plusieurs racines*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable		Informateur : JEAN TERRISSE				

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2440	*Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2497	*Egretta garzetta (Linnaeus, 1766)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2508	*Ardea purpurea Linnaeus, 1766*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2514	*Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2538	*Lymnocryptes minimus (Brünnich, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2563	*Limosa limosa (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2568	*Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2571	*Numenius phaeopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2576	*Numenius arquata (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2584	*Tringa erythropus (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

-25/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2594	*Tringa nebularia (Gunnerus, 1767)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2607	*Tringa glareola Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2615	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2651	*Hieraaetus pennatus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2660	*Pandion haliaetus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2674	*Falco vespertinus Linnaeus, 1766*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2676	*Falco columbarius Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2706	*Cygnus olor (Gmelin, 1803)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2734	*Anser albifrons (Scopoli, 1769)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2741	*Anser anser (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*

-26/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2747	*Branta canadensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2757	*Branta bernicla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2767	*Tadorna tadorna (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2801	*Melanitta fusca (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2808	*Bucephala clangula (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2818	*Mergus merganser Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2823	*Oxyura jamaicensis (Gmelin, 1789)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2840	*Milvus migrans (Boddaert, 1783)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2844	*Milvus milvus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2873	*Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2881	*Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2887	*Circus pygargus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2891	*Accipiter gentilis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2895	*Accipiter nisus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2901	*Calidris ferruginea (Pontoppidan, 1763)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-27/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2911	*Calidris alpina (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2938	*Falco peregrinus Tunstall, 1771*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3076	*Grus grus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3106	*Haematopus ostralegus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3116	*Recurvirostra avosetta Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3120	*Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3136	*Charadrius dubius Scopoli, 1786*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3140	*Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3161	*Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3165	*Pluvialis squatarola (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-28/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3192	*Calidris canutus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3206	*Calidris minuta (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3210	*Calidris temminckii (Leisler, 1812)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3250	*Phalaropus fulicarius (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3293	*Larus canus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3302	*Larus argentatus Pontoppidan, 1763*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3318	*Rissa tridactyla (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3343	*Sterna hirundo Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3345	*Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3371	*Chlidonias niger (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3422	*Columba oenas Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3525	*Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

-29/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3670	*Lullula arborea (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3716	*Anthus petrosus (Montagu, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3733	*Anthus spinoletta (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3741	*Motacilla flava Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3755	*Motacilla cinerea Tunstall, 1771*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3807	*Lanius collurio Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4155	*Cisticola juncidis (Rafinesque, 1810)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4187	*Acrocephalus schoenobaenus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4338	*Panurus biarmicus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4532	*Passer montanus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	94388	*Damasonium alisma Mill., 1768*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

-30/ 31 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014422

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DE FOUCAULT B.	1988	Les végétations herbacées basses amphibies : systémique, structuralisme, synsystématique. Dissertationes Botanicae, Cramer, 121, 1 - 150.
Informateur	JEAN TERRISSE		
	MICHEL FOUQUET		
	PATRICK GATIGNOL		

MUSÉUM
znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

ETANG DE LA THIBAUDIERE
(Identifiant national : 520004462)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002008)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520004462, ETANG DE LA THIBAUDIERE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 374814°-2232488°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 13
9. SOURCES 13

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Plaine (INSEE : 49240)

1.2 Superficie

10,5 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 145
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

L'un des rares étangs des Mauges à posséder un intérêt biologique. Il est bordé sur une de ses rives par une roselière continue favorisant la nidification d'une avifaune variée et comportant des espèces peu communes en Maine-et-Loire.

La prairie naturelle située en périphérie présente un intérêt botanique.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Pêche
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Etang

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation s'appuie sur le pourtour de l'étang et inclut les haies et prairies naturelles voisines.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

Diverses menaces en périphérie pourraient mettre à mal cette diversité : drainage : creusement de fossés, suppression de haies.
Une information sur la richesse de ce site mérite d'être faite aux propriétaires et à la commune.

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Oiseaux		
- Amphibiens	- Phanérogames		
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3 Communautés amphibies			5	
	22.1 Eaux douces			65	
	37.2 Prairies humides eutrophes			10	
	53.1 Roselières			5	
	44.9 Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais			5	

-4/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004482

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84.2 Bordures de haies			5	
	38 Prairies mésophiles			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 Cultures				
	84.4 Bocages				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

-5/ 13 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	*Boulette d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Odonates	65155	*Enallagma cyathigerum (Charpentier, 1840)*	*Agrion porte-coupe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65227	*Gomphus pulchellus Selys, 1840*	*Gomphe joli (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65220	*Lestes viridis (Vander Linden, 1825)*	*Leste vert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65278	*Orthetrum cancellatum (Linnaeus, 1758)*	*Orthétrum réticulé (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65322	*Sympetrum sanguineum (O.F. Müller, 1764)*	*Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	65344	*Sympetrum striolatum (Charpentier, 1840)*	*Sympétrum fascié (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable					
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	*Héron bihoreau, Bihoreau gris*	Reproduction indéterminée					
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	*Chevalier culblanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Phanérogames	81610	*Alopecurus aequalis Sobol., 1799*	*Vulpin roux, Vulpin fauve*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106128	*Limosella aquatica L., 1753*	*Limoselle aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107106	*Lythrum hyssopifolia L., 1753*	*Salicaire à feuilles d'hyssope, Salicaire à feuilles d'Hysope*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Moyen			

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	*Grèbe huppé*	Reproduction indéterminée					
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	*Tourterelle des bois*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	*Grèbe castagneux*	Reproduction indéterminée					
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction indéterminée					
Phanérogames	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	98707	*Filago vulgaris Lam., 1779*	*Immortelle d'Allemagne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	100387	*Glyceria fluitans (L.) R.Br., 1810*	*Glycérie flottante, Manne de Pologne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104144	*Juncus bufonius L., 1753*	*Jonc des crapauds*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104173	*Juncus effusus L., 1753*	*Jonc épars, Jonc diffus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	105431	*Lemna minor L., 1753*	*Petite lentille d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

QGIS Desktop 2.18.4

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Mauges Nature	Faible			
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier guignette*	Reproduction indéterminée					
	1970	*Anas clypeata Linnaeus, 1758*	*Canard souchet*	Reproduction indéterminée					
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	*Canard colvert*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	1975	*Anas querquedula Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'été*	Reproduction indéterminée					
	1956	*Anas strepera Linnaeus, 1758*	*Canard chipeau*	Reproduction indéterminée					
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction indéterminée					
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	*Busard des roseaux*	Reproduction indéterminée					
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	*Coucou gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	*Foulque macroule*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	*Bécassine des marais*	Reproduction indéterminée					
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	*Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau*	Reproduction indéterminée					
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	*Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée*	Reproduction indéterminée					
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	*Rossignol philomèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117224	*Ranunculus sceleratus L., 1753*	*Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	121785	*Scirpus setaceus L., 1753*	*Scirpe sétacé, Isolépis sétacé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520004462

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	109864	*Oenanthe crocata L., 1753*	*Oenanthe safranée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	112975	*Phalaris arundinacea L., 1753*	*Baldingère faux-roseau, Fromenteau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	113264	*Phragmites communis Trin., 1820*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable					
	114822	*Polygonum persicaria L., 1753*	*Renouée Persicaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel				2008 - 2008

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/952000482

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	444440	*Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	965	*Podiceps cristatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	977	*Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1966	*Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	2481	*Nycticorax nycticorax (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2543	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2603	*Tringa ochropus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2616	*Actitis hypoleucos (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2878	*Circus aeruginosus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3059	*Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3070	*Fulica atra Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3439	*Streptopelia turtur (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3465	*Cuculus canorus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/952000482

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3696	*Hirundo rustica Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4013	*Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Ptéridophytes	113547	*Pilularia globulifera L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CPIE Loire et Mauges - DOUILLARD Emmanuel		
	Mauges Nature		

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS (Identifiant national : 520012922)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00002038)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : MOURGAUD G., .- 520012922, CARRIERE DE FIOLE ET COTEAUX VOISINS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 15P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922.pdf*

Région en charge de la zone : Pays-de-la-Loire
Rédacteur(s) :MOURGAUD G.
Centroïde calculé : 379896°-2229780°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 01/01/2003
Date actuelle d'avis CSRPN : 01/01/2003
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/12/2014

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 4
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 15
9. SOURCES 15

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Maine-et-Loire
- Commune : Somloire (INSEE : 49336)

1.2 Superficie

22 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 110
Maximale (mètre): 135

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Versant escarpé surplombant une retenu d'eau sur la rivière l'Ouère. Comporte de multiples escarpements rocheux entre lesquels se maintiennent des zones de pelouses, ainsi que des zones boisées.

Une flore très intéressante s'est développée sur les pelouses, comportant plusieurs plantes rares en Pays de la Loire.

Site régulièrement fréquenté par la Genette, espèce en limite de répartition nord dans le Maine-et-Loire.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Rivière, fleuve
- Vallée
- Affleurement rocheux
- Escarpement, versant pentu
- Structures artificielles

Commentaire sur la géomorphologie

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Ecologique - Faunistique - Mammifères - Floristique - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	- Géologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Délimitation basée sur la répartition le long du coteau d'habitats intéressants hébergeant des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Prélèvements organisés sur la faune ou la flore	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

Site peu menacé. Le propriétaire a été informé de la richesse floristique du coteau. Une convention de gestion devrait malgré tout être mise en place.

-3/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Oiseaux - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Mammifères		- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			20	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 Fourrés			5	
	62.2 Végétation des falaises continentales siliceuses			5	
	41.5 Chênaies acidiphiles			25	
	37.2 Prairies humides eutrophes				

-4/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	*Genette commune, Genette*	Reproduction indéterminée	Informateur : MOURGAUD G.	Faible			
Phanérogames	92594	*Corydalis solida (L.) Clairv., 1811*	*Corydale solide*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	20		
	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	*Pintade, Fritillaire damier, Fritillaire pintade*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	100956	*Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768*	*Hélianthème jaune, Hélianthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	110899	*Orchis laxiflora Lam., 1779*	*Orchis à fleurs lâches*	Reproduction certaine ou probable					
	111012	*Orchis ustulata L., 1753*	*Orchis brûlé*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	5	20	
	122988	*Sesamoides purpurascens (L.) G.López, 1986*	*Astérocarpe blanchâtre, Faux sésame, Astérocarpe pourpré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	124700	*Spiranthes autumnalis Rich., 1817*	*Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	20	50	1988

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières			5	
	22 Eaux douces stagnantes			40	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.15 Vergers				
	82 Cultures				
	38 Prairies mésophiles				
	24.1 Lits des rivières				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	84112	*Arum maculatum L., 1753*	*Gouet tâcheté, Chandelle*	Reproduction certaine ou probable					
	84338	*Asphodelus albus Mill., 1768*	*Asphodèle blanc, Bâton royal*	Reproduction certaine ou probable					
	85740	*Bellis perennis L., 1753*	*Pâquerette*	Reproduction certaine ou probable					
	87742	*Campanula trachelium L., 1753*	*Campanule gantelée, Ortie bleue*	Reproduction certaine ou probable					
	87849	*Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792*	*Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin*	Reproduction certaine ou probable					
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable					
	92242	*Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886*	*Conopode dénudé, Grand Conopode*	Reproduction certaine ou probable					
	92582	*Corydalis claviculata (L.) DC., 1805*	*Corydale à vrilles*	Reproduction certaine ou probable					
	92876	*Crataegus monogyna Jacq., 1775*	*Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai*	Reproduction certaine ou probable					
	94164	*Cytisus scoparius (L.) Link, 1822*	*Genêt à balai, Juniesse*	Reproduction certaine ou probable					
	94432	*Daphne laureola L., 1753*	*Daphné lauréole, Laurier des bois*	Reproduction certaine ou probable					

-8/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125981	*Teucrium chamaedrys L., 1753*	*Germandrée petit-chêne, Chênette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	127917	*Tulipa australis Link, 1799*	*Tulipe des Alpes, Tulipe du Midi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen	500		1988
	129492	*Viola alba Besser, 1809*	*Violette blanche*	Reproduction certaine ou probable					

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable					
	81295	*Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913*	*Alliaire, Herbe aux ails*	Reproduction certaine ou probable					
	82637	*Anemone nemorosa L., 1753*	*Anémone des bois, Anémone sylvie*	Reproduction certaine ou probable					
	83159	*Aphanes arvensis L., 1753*	*Alchémille des champs, Aphane des champs*	Reproduction certaine ou probable					
	83267	*Aquilegia vulgaris L., 1753*	*Ancolie vulgaire, Clochette*	Reproduction certaine ou probable					
	84110	*Arum italicum Mill., 1768*	*Gouet d'Italie, Pied-de-veau*	Reproduction certaine ou probable					

-7/ 15 -

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/320012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102797	*Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826*	*Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc*	Reproduction certaine ou probable					
	103057	*Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	*Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée*	Reproduction certaine ou probable					
	103772	*Iris pseudacorus L., 1753*	*Iris faux acore, Iris des marais*	Reproduction certaine ou probable					
	104022	*Jasione montana L., 1753*	*Jasione des montagnes, Herbe à midi*	Reproduction certaine ou probable					
	104903	*Lamium purpureum L., 1753*	*Lamier pourpre, Ortie rouge*	Reproduction certaine ou probable					
	105145	*Lathraea clandestina L., 1753*	*Lathrée clandestine*	Reproduction certaine ou probable					
	106435	*Lobelia urens L., 1753*	*Lobélie brûlante*	Reproduction certaine ou probable					
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable					
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable					
	108361	*Mercurialis perennis L., 1753*	*Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/320012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	*Digitalis purpurea L., 1753*	*Digitale pourpre, Gantelée*	Reproduction certaine ou probable					
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable					
	96895	*Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789*	*Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire*	Reproduction certaine ou probable					
	97008	*Erophila verna (L.) Chevall., 1827*	*Drave de printemps*	Reproduction certaine ou probable					
	97141	*Eryngium campestre L., 1753*	*Chardon Roland, Panicaut champêtre*	Reproduction certaine ou probable					
	97452	*Euphorbia amygdaloides L., 1753*	*Euphorbe des bois, Herbe à la faux*	Reproduction certaine ou probable					
	97490	*Euphorbia cyparissias L., 1753*	*Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Moyen			
	97537	*Euphorbia helioscopia L., 1753*	*Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues*	Reproduction certaine ou probable					
	100142	*Geranium robertianum L., 1753*	*Herbe à Robert*	Reproduction certaine ou probable					
	100310	*Glechoma hederacea L., 1753*	*Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre*	Reproduction certaine ou probable					
	100787	*Hedera helix L., 1753*	*Lierre grimpant, Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115655	*Potentilla sterilis (L.) Garcke, 1856*	*Potentille faux fraisier, Potentille stérile*	Reproduction certaine ou probable					
	116012	*Prunella vulgaris L., 1753*	*Brunelle commune, Herbe au charpentier*	Reproduction certaine ou probable					
	116142	*Prunus spinosa L., 1753*	*Épine noire, Prunellier, Pelossier*	Reproduction certaine ou probable					
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable					
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	*Poirier à feuilles en cœur, Poirasse*	Reproduction certaine ou probable					
	116936	*Ranunculus auricomus L., 1753*	*Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or*	Reproduction certaine ou probable					
	117019	*Ranunculus ficaria L., 1753*	*Ficaire à bulbilles*	Reproduction certaine ou probable					
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable					
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable					
	121603	*Scilla autumnalis L., 1753*	*Scille d'automne*	Reproduction certaine ou probable					
	122236	*Sedum reflexum L., 1755*	*Orpin réfléchi, Orpin des rochers*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/S20012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108874	*Muscari comosum (L.) Mill., 1768*	*Muscari à toupet, Muscari chevelu*	Reproduction certaine ou probable					
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible	10		
	109898	*Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819*	*Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	110914	*Orchis mascula (L.) L., 1755*	*Orchis mâle, Herbe à la couleuvre*	Reproduction certaine ou probable					
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable					
	111369	*Ornithogalum pyrenaicum L., 1753*	*Ornithogale des Pyrénées*	Reproduction certaine ou probable					
	111391	*Ornithogalum umbellatum L., 1753*	*Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable					
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable					
	112808	*Petrorhagia prolifera (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964*	*Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère*	Reproduction certaine ou probable					
	114611	*Polygonatum multiflorum (L.) All., 1785*	*Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128956	*Veronica persica Poir., 1808*	*Véronique de Perse*	Reproduction certaine ou probable					
	129468	*Vinca major L., 1753*	*Grande pervenche*	Reproduction certaine ou probable					
	129632	*Viola odorata L., 1753*	*Violette odorante*	Reproduction certaine ou probable					
	129669	*Viola riviniana Rchb., 1823*	*Violette de Rivinus, Violette de rivin*	Reproduction certaine ou probable					
Ptéridophytes	84458	*Asplenium adiantum-nigrum L., 1753*	*Capillaire noir, Doradille noir*	Reproduction certaine ou probable					
	131859	*Asplenium trichomanes subsp. quadrivalens D.E.Mey., 1964*	*Capillaire, Doradille fausse-capillaire*	Reproduction certaine ou probable					
	161073	*Ceterach officinarum Willd., 1804*	*Cétérach*	Reproduction certaine ou probable					
	95567	*Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834*	*Fougère mâle*	Reproduction certaine ou probable					
	114972	*Polypodium interjectum Shivas, 1961*	*Polypode intermédiaire*	Reproduction certaine ou probable					
	115016	*Polypodium vulgare L., 1753*	*Réglisse des bois, Polypode vulgaire*	Reproduction certaine ou probable					
	116265	*Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879*	*Fougère aigle, Porte-aigle*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122267	*Sedum telephium L., 1753*	*Herbe de saint Jean*	Reproduction certaine ou probable					
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable					
	123471	*Silene dioica (L.) Clairv., 1811*	*Compagnon rouge, Robinet rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BRAUD S.	Faible			
	125006	*Stellaria holostea L., 1753*	*Stellaire holostée*	Reproduction certaine ou probable					
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable					
	126573	*Thymus serpyllum L., 1753*	*Serpolet à feuilles étroites, Thym Serpolet*	Reproduction certaine ou probable					
	128114	*Ulex europaeus L., 1753*	*Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier*	Reproduction certaine ou probable					
	128123	*Ulex minor Roth, 1797*	*Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin*	Reproduction certaine ou probable					
	128215	*Umbilicus rupestris (Salisb.) Dandy, 1948*	*Nombril de vénus, Oreille-d'abbé*	Reproduction certaine ou probable					
	128419	*Valeriana officinalis L., 1753*	*Valériane officinale, Valériane des collines*	Reproduction certaine ou probable					
	128863	*Veronica filiformis Sm., 1791*	*Véronique filiforme*	Reproduction certaine ou probable					

znieff
ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012922

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Mammifères	60831	*Genetta genetta (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	98977	*Fritillaria meleagris L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	103057	*Hyacintholdes non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	116576	*Pyrus cordata Desv., 1818*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BRAUD S.		
	CHARRIER M.		
	MOURGAUD G.		

-15/ 15 -

<u>ANNEXE 3</u> : Arrêté préfectoral autorisant à entrer sur les parcelles

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Bureau des procédures
environnementales et foncières
Affaire suivie par : Mme Billaud
Tél : 02-41-81-82-63
annie-claude.billaud@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 11 FEV. 2021

Le Préfet de Maine-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

<u>Objet</u> : Inventaire de zones humides - autorisation de pénétrer dans les propriétés privées

<u>Réf.</u> :Code de l'environnement (art. L 411-1-A)

<u>P.J.</u> : 2

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), l'Agglomération du Choletais a décidé de procéder au recensement des zones humides situées dans l'ensemble des communes incluses dans son périmètre et a sollicité, à cette fin, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées.

Vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 n° 21 du 8 février 2021 autorisant le pétitionnaire et les personnes auxquelles il aura délégué ses droits à pénétrer dans lesdites propriétés privées.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à l'affichage de cet acte en mairie aux endroits officiels d'affichage pendant une durée d'au moins dix jours et m'adresser, sous le présent timbre, le certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Bureau des procédures
environnementales et foncières
Valérie GRENON

Place Michel Debré - 49934 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 81 81 81
www.maine-et-loire.gouv.fr

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable

Arrêté DIDD-BPEF-2021 n° 21
portant autorisation de pénétrer dans des propriétés privées
aux fins d'inventaire de zones humides

Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L 411-1-A ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code pénal, notamment l'article L.433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, notamment l'article 1;

Vu la loi du 6 juillet 1943 modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu le décret du ministère des solidarités et de la santé n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019 portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2020-039 du 23 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu la délibération du 21 septembre 2020 du conseil de communauté de l'Agglomération du Choletais sollicitant une autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sur la totalité de son territoire en vue d'exécuter les opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides ;

Considérant qu'il est nécessaire de pouvoir pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les opérations liées à la conduite de cet inventaire ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1 :

En vue de procéder aux opérations nécessaires à l'inventaire des zones humides qui prévoit une phase d'étude pédologique, faunistique et floristique, les agents et représentants de l'Agglomération du Choletais et des bureaux d'études suivants :

- FNCIS ENVIRONNEMENT sis 9 rue du Petit Châtelier – 44300 Nantes
- FUTUR PROCHE sis 2 rue Alain Bombard – 44821 – Saint Herblain cedex

auxquels l'Agglomération du Choletais a délégué ses droits, sont autorisés à pénétrer, sous réserve des droits des tiers, dans les propriétés privées, closes ou non closes ***(à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation)***, situées dans les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay.

Article 2 :

Les personnes mentionnées à l'article 1 sont munies d'une copie du présent arrêté qu'elles sont tenues de présenter à toute réquisition.

Afin de permettre leur introduction dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit être affiché préalablement à la mairie de chacune des mairies mentionnées ci-dessus, au moins dix jours avant toute intervention dans les propriétés.

Leur introduction dans les propriétés privées closes, outre l'affichage prévu ci-dessus, ne peut avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté aux propriétaires ou, en leur absence, au gardien de la propriété.

À défaut de gardien connu demeurant dans la commune, ce délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents ou personnes déléguées peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Article 3 :

Les maires des communes mentionnées ci-dessus, le colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, les propriétaires et les habitants des communes concernées, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes déléguées effectuant ces investigations. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets ou repères établis sur le terrain et nécessaires au projet ; ils signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des relevés.

Article 4 :

Les indemnités qui pourraient être dues aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés aux propriétés au cours de cette étude, sont réglées, à défaut d'entente amiable, par le tribunal administratif de Nantes.

Il ne peut être abattu d'arbres fruitiers, d'ornement ou de haute futaie avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

Article 5 :

La présente autorisation est valable du 1er mars au 31 août 2021. Le présent arrêté est périmé de plein droit s'il n'est suivi d'exécution dans un délai de six mois à compter de sa date.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité :

- d'un recours administratif ou gracieux auprès de l'autorité compétente (auteur de l'acte ou par voie hiérarchique auprès du ministre compétent),
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, 44041 Nantes. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 7 :

La Secrétaire générale de la préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Cholet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le Directeur départemental de la sécurité publique et les Maires des communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Cholet, Cléré-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Le Puy-Saint-Bonnet, les Cerqueux, Lys Haut Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaillé, Passavant-sur-Layon, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins et Yzernay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale de la Préfecture

Magali DAVERTON

3/3

<u>ANNEXE 4</u> : Affiche de communication de l'AdC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) : délimitation des secteurs constructibles

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Choletais est sectorisé en zones :

- Urbanisées (U),
- A Urbaniser (AU),
- Agricoles (A),
- Naturelles (N).

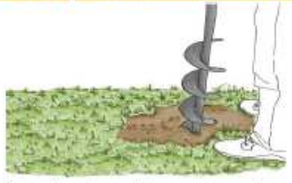


Des règles de constructibilité sont associées à chacune de ces zones.

Contexte

Chaque commune a pré-localisé les secteurs sur lesquels elle projette une éventuelle future urbanisation. Il convient, préalablement à la confirmation de ce choix, de mesurer, d'une part les sensibilités agricoles et d'autre part les sensibilités environnementales, de type zone humide.

Caractérisation de la zone humide d'avril à juillet 2021



Caractérisation de la zone humide par étude du sol (prélèvement manuel)



Caractérisation de la zone humide par étude de la faune et de la flore

Les bureaux d'études ENCIS Environnement et BIOTOPE sont mandatés par l'Agglomération du Choletais pour procéder à cet inventaire sur la période d'avril à juillet 2021.

Détermination des zones en extension

La présence de contraintes environnementales n'interdit pas un aménagement urbain du secteur.

La localisation des zones en extension n'est pas définitive et peut faire l'objet d'ajustements.

Calendrier d'étude

1 - Phase d'identification et de caractérisation des zones humides : Avril à Juillet 2021 sur les potentielles zones à urbaniser.
Vous avez la possibilité d'accompagner le bureau d'études ENCIS Environnement durant la phase d'inventaire qui concerne une parcelle dont vous êtes propriétaire ou que vous exploitez.

2 - L'approbation du PLUi est prévue en 2023.

Contacts

Patrick BARBEROUSSE *(chef de projet PLUi-H)* :
02 44 09 25 95 / pbarberousse@choletagglomeration.fr

Romain FOUQUET *(responsable d'études ENCIS Environnement)* :
07 70 27 47 38 / romain.fouquet@encis-ev.com

PLUi INTERCOMMUNAL — Le Choletais L'audace pour réussir